This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

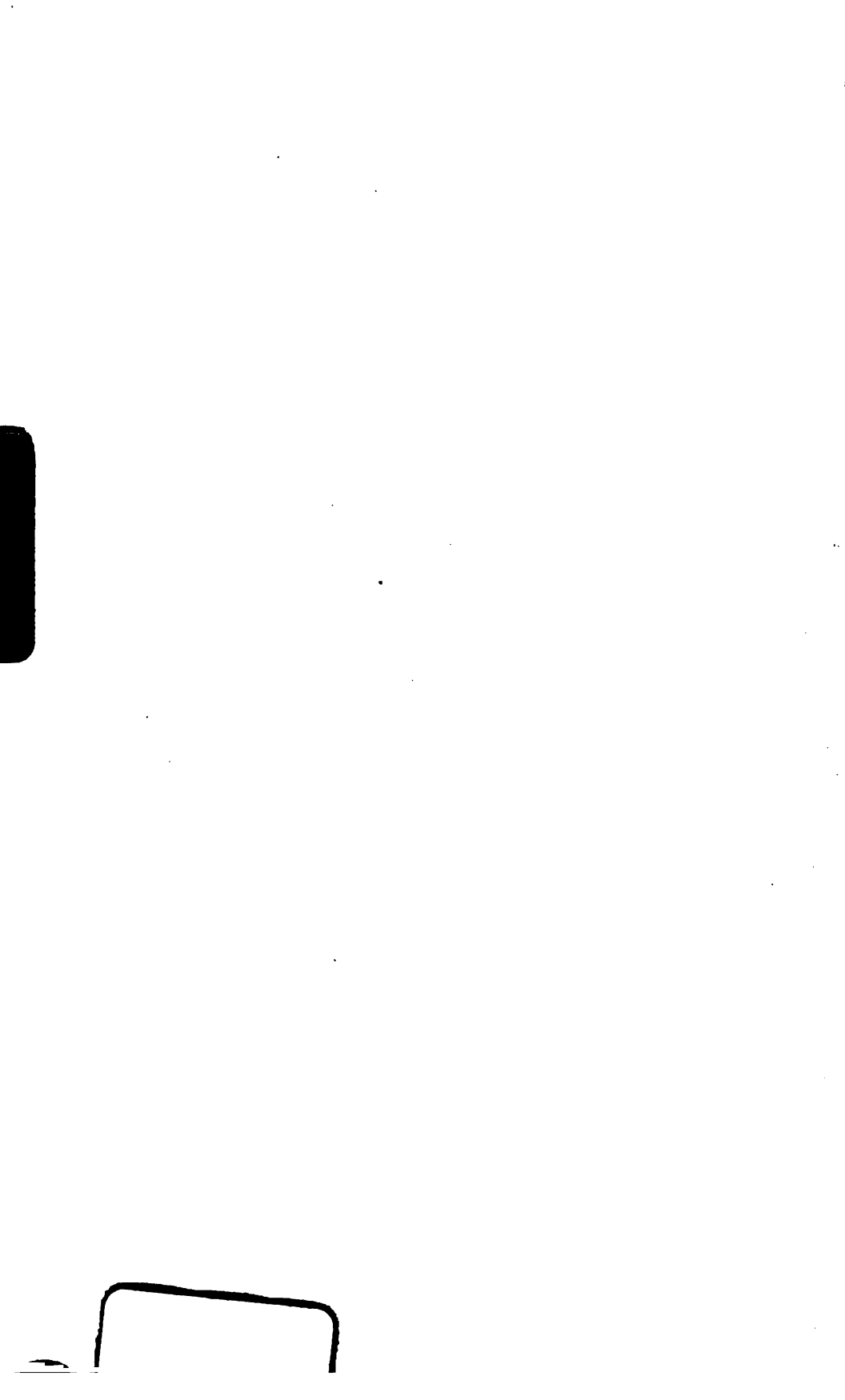

MHA
Mé...

MÉLANGES

DE

NUMISMATIQUE

MÉLANGES

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉS PAR

F. DE SAULCY, ANATOLE DE BARTHÉLEMY

ET

EUGÈNE HUCHER.

TOME PREMIER

Année 1874-1875

LE MANS

CHEZ EDMOND MONNOYER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1875

1291

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

MÉMOIRES ET NOTICES

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE GAULOISE

Nous nous proposons, dans cette revue sommaire, de tenir nos lecteurs au courant des découvertes de monnaies gauloises inédites ou imparfaitement figurées jusqu'ici. En ce moment, la science se constitue, dans cette matière aride, d'éléments stratifiés et laborieusement amassés, et ce n'est que lorsqu'on aura réuni une masse considérable de documents certains, contrôlés par de nombreux témoins, qu'il sera permis de hasarder quelques hypothèses qui auront alors un fondement solide. A quoi sert, en effet, de proposer une attribution à une médaille dont la lecture n'est pas certaine ? Quel profit tirer, pour l'étude de la symbolique gauloise, de médailles dont les figures ne sont pas déterminées avec toute la précision désirable?

Travaillons donc modestement à fonder cette base nécessaire et ne croyons pas déméríter, en poussant la recherche de l'exactitude jusqu'à la plus extrême limite.

M. Lambert a, le premier, fait connaître une monnaie gau-

loise d'or, du musée de Rouen, du poids de 7 g. 97, dont la provenance n'est pas indiquée. (*Numismatique Gaul. du nord-ouest,* 2e vol., pl. II, n° 12.)

Cette monnaie, que nous avons redessinée d'après l'exemplaire lui-même, offre, comme on le voit, une tête laurée

1

d'Apollon au droit, portant sur la joue, deux stigmates en relief que, dans l'état de la science, on regarde généralement comme des tatouages, et peut-être comme des marques de nationalité, ce qui donne, tout de suite, beaucoup d'importance à ces représentations. Ici nous voyons, sur la saillie de la joue, un annelet pointé, c'est-à-dire une figure qu'on rencontre chez tous les peuples d'origine aryenne. Ce motif décore, en effet, les monuments gaulois, italiotes, germains, francs, scandinaves, etc., et on le trouve, chez ces derniers, jusqu'aux limites du moyen âge.

Mais le signe le plus curieux est une ligne serpentine qui, partant de la commissure des lèvres du personnage divin, traverse, en ondulant, le bas du visage et aboutit à la nuque. On dirait un serpent qui vient goûter, si je puis dire, le miel de la parole divine. Ce symbole n'avait pas été saisi par M. Lambert, qui ne l'a pas représenté sur la médaille du musée de Rouen, où il existe cependant légèrement estompé par la détérioration du coin ou l'usure de la monnaie. Mais ce caractère essentiel et si remarquable devait, vingt ans plus tard, être mis en saillie par l'honorable conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale dans son article,

inséré page 127, du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1872. La figure représentée est celle ci-après :

2

On y voit très-distinctement la ligne serpentine dont nous parlons, qui aboutit positivement à la commissure des lèvres du personnage divin. L'annelet est également très-visible. Ces deux symboles ne permettent pas de séparer ces médailles dont la plus ancienne est certainement cette dernière, qui ne pèse cependant que 7 g. 90, tandis que celle du Musée de Rouen est du poids de 7 g. 97.

Nous avons fait remarquer dans notre *Art gaulois*, 2e partie, pages 90 et suivantes, qu'il faut ajouter à ces deux types un autre d'un haut style, trouvé dans les environs de Craon, comme le dernier échantillon signalé par M. Chabouillet, et qui offre également le symbole du serpent aboutissant à la commissure des lèvres, sans toutefois présenter le tatouage de l'annelet pointé. Voici cette curieuse pièce dessinée d'après l'empreinte que nous a communiquée M. Pommerais, juge de paix à Craon, détenteur de la pièce signalée par M. Chabouillet.

Cette nouvelle médaille est d'un style plus élevé que celui des deux pièces précédentes, aussi pèse-t-elle un peu plus ; malgré l'usure et l'état irrégulier du revers qui a perdu quelque chose, son poids est encore de 8 g. 20, on peut penser qu'il a pu s'élever à 8 g. 40 ; c'est alors celui des plus anciens statères arvernes. Cette conformité de poids prouve bien que les statères arvernes pénétraient dans ces contrées reculées et qu'une

sorte d'équilibre économique s'était établi entre les produits de l'est de la Gaule et ceux de l'ouest. Qui sait même si les types arvernes n'avaient pas influé sur ceux de l'Armorique en ce qui touche les symboles et les accessoires du coin. Ainsi nous avons vu chez les Arvernes une branche serpentine tatouer le visage d'Apollon ; absolument comme ici un véritable serpent se profile sur la joue du même dieu en aboutissant toutefois à sa bouche, tandis que dans les planches nos 96 et 97, de l'*Art gaulois*, 1re partie, la branche ondulée raye la figure et déborde entre le nez et l'œil pour étaler dans le champ quelques vestiges de feuilles.

Il est donc bien certain que s'il y a eu influence, celle-ci a été lointaine. Les rameaux arvernes partent de la section du col et aboutissent sur le flan même de la médaille entre le nez et l'œil ; ici c'est toujours de la nuque que sort le serpent et c'est à la bouche qu'il vient aboutir.

3

Le style est pur ; la tête est belle et la technique supérieure à celle de l'art romain. Le revers est trop mutilé pour pouvoir être l'objet d'un examen sérieux et concluant, on y distingue les vestiges d'un petit personnage et une grosse tête d'animal. Mais tout cela est si confus qu'il est impossible de baser aucune appréciation raisonnable.

Les choses en étaient là et nous avions exposé ces faits divers dans notre second volume de l'*Art gaulois*, quand, postérieurement, nous avons rencontré chez un orfévre du Mans, un nouveau statère d'or pur provenant aussi de Craon ou des

environs, et plus spécialement de Pouancé ; au moins le premier détenteur qui a vendu cette pièce à l'orfévre du Mans, habite cette dernière localité. On voit que nous restons toujours dans un rayon rapproché de Craon, c'est-à-dire sur les limites des Andes et des Aulerces Diablintes. Nous avons dit quelques mots de cette pièce à la page 135, mais sans la représenter.

Le nez est, dans toutes ces pièces, très-fort et très-busqué ; l'œil est petit, c'est-à-dire peu ouvert, la bouche très-rapprochée du nez et la lèvre inférieure un peu forte ; en somme

4

les proportions sont nobles et belles, le serpent a une saillie très-considérable et sa tête un peu rejetée en arrière est visible ; elle s'arrête aux lèvres et semble savourer la parole du Dieu.

Cette réunion de quatre médailles trouvées isolément dans la même circonscription, donne une grande valeur au symbole dont il s'agit. S'il m'était permis de hasarder une hypothèse à son sujet, je dirais que, dès ce moment, la Gaule armoricaine, obligée, par une mesure économique, d'adopter l'effigie des dieux de la Grèce, vulgarisée d'un bout à l'autre du monde connu par le numéraire macédonien, faisait ses réserves en faveur de son dieu national, Ogmios, dont elle allait bientôt consacrer l'étonnante représentation sur ses statères d'or.

Pour le vulgaire, on représentait Apollon, mais pour le druide savant, pour l'artiste, et même pour le gaulois lettré, la représentation était bien celle d'Ogmios, de ce dieu de

l'éloquence, des voyages et de la lumière, de cette figure hybride qui dès lors, c'est-à-dire au IIe siècle avant l'ère chrétienne, était essentiellement une divinité panthée, longtemps avant que Rome eût édité les siennes peut-être calquées sur celles des Gaulois. Lucien, dans son petit traité intitulé ΗΡΑΚΛΗΣ, rendant compte de la puissance oratoire des vieillards, fait rappeler par un Gaulois que le *miel* coulait de la langue de Nestor et que les hérauts troyens émettaient des paroles *liliacées*, c'est-à-dire suaves comme l'odeur du lis. Cette observation du Gaulois expliquant à Lucien la singulière représentation d'Ogmios, ne semble-t-elle pas avoir sa source dans le même ordre d'idées que celui qui a présidé à l'exécution du coin de cette médaille?

« Suspensa incerto est juvenum sententia motu
« Meliora dicit junioribus senex.

« Ita quidem etiam de Nestoris apud vos linguâ mel defluit et concionatores Trojanorum vocem emittunt liliaceam hoc est floridam..... »

Nous avons vu déjà souvent des fleurs sortir de la bouche d'Apollon, sur les médailles gauloises (Conf. *Art gaulois*, 1re partie, pl. VIII. n° 1er; pl. LVII, n° 1er, pl. LXX, n° 1er; pl. LXXVII, nos 1 et 2; et 2e partie, nos 19, 20, 26, 27, 89, 91;— Lelewel, pl. V, n° 8); mais nous n'avions pas encore rencontré le serpent goûtant au *miel* de la parole divine.

Ce point de vue n'est pas excessif, puisque nous trouvons cette figure reproduite dans le langage imagé d'un Gaulois érudit du commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne; seulement il faudrait reconnaître que l'influence romaine avait changé bien peu de chose aux idées des Gaulois sur la divinité et à l'expression de leur symbolique religieuse.

Cette observation serait du reste en rapport avec tout ce que

les historiens nous ont appris de la persistance du génie et de l'esprit gaulois ; ne le voyons-nous pas, en effet, reparaître longtemps après l'abolition de la doctrine publique du druidisme, consommée officiellement sous Claude, mais sans plus de succès réel que sous Auguste et Tibère, puisque les pratiques druidiques étaient encore en vigueur sous Alexandre-Sévère, Aurélien, Dioclétien et même Théodebert, c'est-à-dire jusqu'au VI^e^ siècle.

Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à surprendre les Gaulois du commencement du II^e^ siècle de l'ère chrétienne, en rapport d'idées avec ceux du I^er^ ou du II^e^ siècle avant Jésus-Christ.

Nous n'avons encore rien dit des corps sphériques traversés par des traits, répandus dans le champ de trois de nos médailles. S'agirait-il d'armes de jet jonchant le sol ? Nous avons proposé cette interprétation dans notre *Art gaulois*, 2^e^ partie, page 91, en nous basant sur les *materis et les haches* répandues sur le champ de certaines monnaies de l'Armorique, notamment de celles des Unelles et des Baiocasses, n° 1^er^ de la pl. IV, 1^er^ de la pl. XI, 2 de la pl. XCVI, 3 de la pl. C, de l'*Art gaulois*, 1^re^ partie, et n° 4 de la 2^e^ partie. M. Chabouillet, guidé par son tact numismatique, avait pensé à des rayons solaires et j'avoue que notre nouvelle médaille confirme *à priori* son point de vue, car de la tête de l'aurige émane un de ces rayons qu'on a bien du mal dès lors à prendre pour une arme de jet, puisque cet aurige est un être humain ; mais alors que penser des huit autres corps sphériques répandus autour du bige et jusque dans les jambes des chevaux, sur lesquels *ils ont l'air de brocher ?* Si j'osais émettre une hypothèse, assurément fort hardie, je dirais que ces singuliers symboles, qu'on pourrait prendre pour des têtes coupées traversées par des traits, ont été ajoutées après coup sur la matrice qui primi-

tivement n'offrait que le bige macédonien. C'est ainsi seulement qu'on peut expliquer la tête de l'aurige traversée par un de ces traits et ceux-ci brochant, avec le corps sphérique traversé par eux, sur les jambes et la tête des chevaux, et sur la jupe de l'aurige.

Ces symboles de victoire seraient en harmonie avec les idées des peuples qui ont émis ces médailles, puisque nous voyons des têtes coupées aux mains des génies qui accompagnent le char de la Victoire sur les monnaies des Aulerces-Cénomans, proches voisins des Diablintes (N^os^ 1^er^ et 2 de la pl. XV de l'*Art gaulois*, 1^re^ partie).

Ce qui tend à confirmer cette adjonction postérieure à la confection du coin, c'est que ces accessoires semblent non pas avoir été gravés mais frappés après coup, car le métal a afflué sur les bords de ces objets, produisant un bourrelet latéral sur le coin et un enfoncement correspondant dans le flan; de sorte que ces symboles, sphères et traits, sont aujourd'hui cernés sur nos médailles d'un petit sillon venu en creux, et brochent, comme je l'ai dit, assez intempestivement, sur des membres essentiels du coin primitif. Cette curieuse médaille est déposée au Musée archéologique du Mans.

Nous allons maintenant passer à un autre ordre de médailles dans l'exécution desquelles le génie gaulois s'est complétement émancipé et a produit l'image si bien connue aujourd'hui

5

d'Ogmios avec ses attribus multiples, c'est-à-dire les auditeurs

charmés et enchaînés, le rayon lumineux et la nef symbolique du dieu voyageur.

C'est sur la forme de cette dernière que nous voulons aujourd'hui appeler l'attention de nos lecteurs. Ici évidemment les figures d'animaux qui décorent la proue et la poupe, sont caractérisées plus énergiquement que d'habitude et l'on ne peut refuser de se rendre à l'évidence.

L'une et l'autre figure, celle d'Ogmios comme celle du génie accroché aux jambes du cheval androcéphale, sont bien réellement emportées dans l'espace par le navire aérien dont le croissant de la lune avait dû suggérer l'idée à nos ancêtres.

Nous nous sommes suffisamment étendu sur ce sujet, dans les pages 93 et 133 de l'*Art gaulois*, 2e partie, pour qu'il soit inutile d'insister davantage.

Une seule chose importe à la science, dans l'état ébauché de ces questions, c'est de caractériser de plus en plus nettement les symboles, afin d'arriver à l'accord unanime sur la valeur matérielle des objets représentés dans les médailles gauloises ; le temps achèvera de mûrir les questions en litige.

Une trouvaille récente de monnaies gauloises faite à Vernon, arrondissement de Poitiers (Vienne), a mis au jour quelques monnaies à légendes nouvelles. Nous citerons une médaille offrant du côté de la tête le nom CVPINACIO qu'il faut peut-être lire CVRINACIO, le P pouvant être un Ꝑ cursif du genre de celui des VIIPOTALO; le revers présente au-dessus d'un cheval trottant le mot VLATOS qui, sur une médaille pictone, devient fort intéressant. Nous dessinons et gravons trois exemplaires de cette curieuse monnaie qui paraîtront dans notre prochain fascicule.

SUR DURNACOS

On sait que M. d'Arbois de Jubainville, dont l'érudition est si pénétrante, incline à voir dans le mot *Durnacos* des médailles gauloises, un nom d'homme équivalent à cette phrase : *qui a le poing fort.*

Par des motifs puisés dans la répétition des mots *Durnacos*, *Durnacus*, *Durnac*, sur un grand nombre de médailles différentes, les numismatistes ont été amenés à voir dans ce vocable autre chose qu'un nom d'homme ; ils y ont soupçonné, les uns un nom collectif, les autres un nom de ville ou de peuple.

Pour nous, frappé de la remarque que le mot *Durnacos* contenait en composition la racine *Durn*, *manus*, avec un suffixe, indice de l'adjectif ou du substantif générique, nous avons pensé à voir dans ce mot la traduction de cette phrase : réunion d'hommes armés dans un but commun ; en un mot : *Confédération.*

M. d'Arbois de Jubainville a fait remarquer dans la *Revue Celtique* que *Durn* signifiait plutôt en gaulois, la main fermée, le poing. De sorte que son composé avait dû s'employer pour caractériser la main, dans une action violente, et que celle-ci, à l'état calme, devait plutôt s'interpréter en gaulois par un mot dont la racine serait *lam.*

Aux arguments développés avec beaucoup d'érudition dans les pages 107 à 110 de la *Revue Celtique,* n° 1^er^ du 2^e^ vol., il faut joindre la remarque suivante que nous communique notre collègue.

« La *Grammatica celtica*, 2^e^ édition, p. 435, ligne dernière, « note le mot *Durni* comme traduisant le latin *colaphizet*, « d'après un manuscrit irlandais qui serait du VIII^e^ siècle. »

Le mot *Durnacos* ne peut donc représenter une idée de paix ; c'est l'équivalent d'une expression de violence et d'impétuosité.

Ce sens, disons-le tout de suite, convient parfaitement au type de nos médailles qui offrent toutes un cavalier, la lance en arrêt, chargeant à fond de train un ennemi invisible mais qu'on peut facilement supposer. Il n'y a donc nulle difficulté à voir dans le mot *Durnacos* l'idée multiple attachée aux mots *manus* et χείρ, à la condition que cette idée se présente avec le sens attaché à une action impétueuse, violente. Or, nous le voyons, c'est exactement la traduction du symbole qui couvre toutes nos médailles : une troupe de cavaliers chargeant l'ennemi.

Les Romains avaient un mot qui répondrait parfaitement à l'idée burinée sur nos médailles, c'est le mot *Turnæ*, nom donné au corps de cavalerie de la légion ; M. d'Arbois de Jubainville ne s'est pas occupé de ce mot, mais il a pensé que le mot *Turma*, terme très-voisin, venait, nom de la racine *Durn*, mais de *Tuar* qui a le sens de *festinare;* le T initial ne lui a pas paru représenter la valeur phonétique du D gaulois. Dans *Turnæ* il y aurait peut-être motif de douter, et la racine *Durn* y semble transparente.

Dans tous les cas, on voit que le mot *Durnacos* se présente, avec sa racine incontestable *Durn*, comme un mot gaulois à peu près fixé et offrant le sens d'un terme dérivé de *manus* et de χείρ, avec une idée violente de plus.

Mais cette idée de violence n'était-elle pas comprise déjà dans le sens donné à ces mots par Tite-Live, Hérodote, Pollux, Plutarque et Thucydide, lorsqu'ils les ont employés dans l'acception de *troupe d'hommes armés faisant incursion* sur un territoire ? Les Gaulois n'auraient fait qu'accentuer davantage l'expression.

E. H.

EXAMEN

DÉTAILLÉ DU TRÉSOR D'AURIOL

(Bouches-du-Rhône)

Nous nous proposons d'examiner individuellement les éléments principaux d'une trouvaille fort curieuse de médailles d'argent de petite dimension, qui a été faite au mois de février 1867; dans la commune d'Auriol, petite ville de l'arrondissement de Marseille, au lieu dit Les Barres; non pas que nous ayons rien de bien précis à ajouter aux excellentes observations de MM. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, mais parce qu'il nous a semblé intéressant de mettre l'objet même en discussion, en quelque sorte sous les yeux du lecteur, plus intéressé, par là, à étudier les nombreuses questions que soulève l'examen de ce trésor.

Tout ce qui touche en effet à l'époque reculée, le VI^e^ siècle ou, si l'on veut, le V^e^, auquel ces monnaies doivent appartenir, est plein d'attrait pour le savant aussi bien que pour l'artiste. On est avide de toucher du doigt, si je puis parler ainsi, les produits de ces civilisations lointaines dont il nous reste si peu de témoins.

Nous avons donc cru faire plaisir aux numismatistes dont l'attention a été vivement éveillée par l'article de M. Chabouillet, inséré dans le numéro de septembre-octobre 1869

de la *Revue de numismatique* et dans le *Bulletin du Comité des Sociétés savantes*, en dessinant et en gravant, soixante et quelques types du trésor auriolais et en rapprochant quelques types similaires trouvés en Phrygie, ainsi que les premières médailles qu'on peut avec presque certitude attribuer à Marseille.

Nos dessins ont été faits d'après de bonnes empreintes prises à trois sources différentes : d'abord les médailles d'Auriol que le cabinet a pu se procurer directement, puis celles qui lui sont provenues de la collection de M. de Saulcy, enfin celles que le Musée de Marseille avait acquises lors de la découverte. Nous avons ainsi pu réunir un choix de plus de soixante pièces qui, si elles ne constituent pas toutes les variétés, donnent néanmoins une idée à peu près complète, de la composition du trésor. Nous adressons ici nos sincères remercîments à M. Muret, du Cabinet de France, et à MM. Blancard et Laugier, qui ont bien voulu nous envoyer des empreintes des principaux types acquis par le Musée de Marseille.

En envisageant *à priori* la composition de ce trésor, on est frappé d'une chose, c'est que parmi toutes ces pièces qu'on a cru devoir donner à l'Asie, il ne se trouvait aucune des pièces qu'on est fondé à attribuer à Marseille. Cependant le style éginétique de la plupart des têtes figurées sur les médailles d'Auriol, les coiffures et les barbes en tire-bouchons (*cincinni*) des personnages divins, les cheveux relevés derrière la nuque et venant se suspendre au diadème, absolument comme dans la tête de la Diane massaliète, tous ces détails identiques dans les deux monnayages ne permettent pas d'isoler les médailles d'Auriol de celles de Marseille. Ce sont ces considérations jointes à l'identité de poids qui ont inspiré à plusieurs de nos confrères l'idée hardie de voir dans les 2,130 pièces du trésor d'Auriol des produits du monnayage

primitif de Marseille. Nos maîtres en numismatique avaient, il faut le dire, un peu poussé à cette identification ; M. de Lagoy en comprenant dans le monnayage primitif de Marseille, non-seulement le phoque avec le poisson, mais encore le lion dévorant une cuisse de bœuf ou d'autre animal à sabot

fourchu, et surtout la tête de griffon au revers d'une tête de lion en relief dans un carré creux.

M. de Lagoy, disons-nous, et M. de La Saussaye après lui, avaient donné des armes aux défenseurs de l'idée d'après laquelle tous les types d'Auriol pouvaient appartenir au monnoyage primitif de Marseille.

Sans doute un examen très-attentif des types de divinités représentées sur les monnaies d'Auriol, peut inspirer des doutes sur la provenance massaliète de toutes ces médailles ; en effet, l'œil de face à pose diagonale domine dans tous ces produits ; il semble que ce soit l'art lydien qui s'affirme de manière à ce qu'on puisse difficilement rattacher ces médailles à l'Occident où nous voyons, par suite d'une évolution artistique plus facile à constater qu'à expliquer, l'œil horizontal et souvent de profil substitué à l'œil incliné et de face des produits asiatiques. Cette remarque est surtout applicable aux plus anciennes pièces au crabe souscrit de la lettre M, pièces qu'on ne peut guère refuser à Marseille puisqu'on ne les trouve que dans les environs de Marseille et qu'il n'en est jamais venu, paraît-il, de Sicile ni d'Asie.

Toutes les pièces au crabe, sans exception, ont l'œil horizontal, et, chose importante, sensiblement de profil, mais

peut-être est-ce une question de temps et non de région.

1 2

Cette vérité est rendue sensible par l'examen des deux types massaliètes qui précèdent, et par l'agrandissement d'une pièce de cette série que nous avons figurée page 113 de la 2e partie de notre *Art gaulois*.

3

Mais il n'en résulte pas moins de la comparaison de ces pièces au crabe et à l'M avec les médailles de la trouvaille d'Auriol qui représentent des têtes de divinités, que ces médailles de deux origines qu'on pourrait croire si diverses offrent le même style, la même technique et que les coiffures massaliètes reproduisent identiquement les coiffures qu'on a appelées asiatiques. Que l'on compare en effet les médailles ci-après du trésor d'Auriol avec les précédentes et l'on sera pleinement convaincu.

4 5

6 7

Toutes ces têtes sont coiffées d'une manière identique,

toutes offrent la coiffure en *superficies* qui fut celles des Asiatiques et que les Grecs appelaient ὄγκος. Elle consistait en une série de papillotes, *cincinni*, pareilles au tortillement d'une frange, faisant saillie sur le front qu'elles exhaussaient ; ces papillotes retombaient ensuite de chaque côté des joues, et presque jusqu'à la hauteur du menton.

Cette coiffure était tellement disposée, que les casques et les couvre-chefs, quels qu'ils fussent, ne la couvraient jamais et la laissaient entière, au-dessous des bords des casques.

Voici quelques-unes des têtes casquées que présente le trésor d'Auriol ; on remarquera que le *superficies* est très-accusé partout, et l'on comprendra facilement que les têtes des nos 8, 9, 10, 11 et 12 ne sont rien autre chose que les types des nos 4, 5, 6 et 7 couverts jusqu'à la naissance du *superficies*, soit d'un casque très-accusé comme celui des nos 8, 9 et 10, soit d'une coiffure plus ou moins mitrée comme les nos 11 et 12.

Faut-il chercher une signification symbolique à toutes ces têtes si variées ? L'affirmative n'est pas douteuse ; si l'on a pu d'un commun accord voir la représentation de la Diane massaliète dans les têtes des nos 1 et 2, pourquoi ne verrait-on pas la même Arthémis dans les médailles soi-disant asiatiques nos 4 et 5 ; ces dernières offrent, comme les deux autres, une tête féminine à chevelure longue, relevée par un lien, une sorte de diadème ; les Phéniciens, qui ont contrefait les monnaies anciennes de Syracuse (*Rev. num.*, pl. XV,

n° 3), ont adopté pour la figure féminine de la nymphe représentée au droit, le même mode de chevelure relevée dans la nuque, seulement un bandeau de perles y fait l'office de notre lien à tracerie continue. Les n^os^ 6 et 7 paraissent être des têtes de divinités masculines, peut-être le Bacchus indien à grande barbe papillotée, et un Apollon imberbe.

Quant aux têtes des n^os^ 8, 9 et 10, elles peuvent représenter des effigies de Minerve, plus ou moins empreintes d'un caractère local à déterminer.

Ces trois médailles sont très-curieuses.

Le n° 8 offre le casque grec à volute qui fut, aux plus beaux temps de l'art, la plus haute expression de la correction et de la grâce. Le n° 9 est fort original, se terminant en pointe aiguë, il rappelle les coiffures phrygiennes à pointes; bien que la forme mitrée ait été aussi figurée sur les médailles thessaliennes, notamment sur celle du héros Aleuas. Le n° 10, assez peu caractérisé dans l'exemplaire qui a servi à notre reproduction, où une aile rudimentaire pourrait n'être qu'une jugulaire relevée comme au n° 9, ce numéro offre encore une tête casquée, qui semble formée à sa partie supérieure, d'une corne de bélier, ou présenter dans sa rotondité un travail à bossage.

Ces trois figures sont imberbes et jeunes; rien n'empêche d'y voir Minerve ou un héros local. Jusqu'ici on n'a pas de donnée sur leur attribution à telle ou telle région.

Quant aux n^os^ 11 et 12, il semble bien qu'on doive les rattacher aux prototypes qui suivent.

13 14

15 16

Or, si les nos 13, 14 et 15 ont été trouvés à Auriol, il n'en est pas de même du n° 16 qui a été trouvé en Phrygie, et faisait partie de la collection de Saulcy.

Voici donc le prototype des nos 11, 12, 13 et 14 en quelque sorte localisé ; il appartient très-probablement aux peuplades de l'Asie Mineure et peut-être à la Phrygie. Le n° 15 avec casque plutôt rond que pointu ou en ellipse, et son revers à la croix cantonnée de points, devrait avoir sa patrie ailleurs.

Ces casques coniques semblent avoir une origine assyrienne si l'on en rapproche la tête casquée trouvée dans l'île de Chypre et qui paraît remonter au delà du vie siècle (*Magasin pittoresque*, année 1871, page 193). On distingue aussi dans ce dernier casque, une bande ornementée partant des bords et se dirigeant vers le sommet. Cette tête casquée, trouvée en Chypre, d'un caractère si énergique et si pareil à celles de nos médailles, est un argument de grande valeur en faveur de l'opinion qui assignerait au prototype de ces pièces soit la Phrygie, soit la Pamphylie, ou la Cilicie, soit même l'île de Chypre ; mais comment expliquer qu'elles soient si communes dans le trésor d'Auriol, seraient-ce des monnaies d'alliance ?

17

Toutefois, hâtons-nous de faire remarquer que ces têtes n'ont pas généralement un caractère viril très-prononcé, un grand nombre offrent des traits presque féminins, à nez très-saillant ; mais cette pratique d'art se remarque aussi dans le n° 15 et doit tenir à la technique de cette époque. De plus l'ornementation perlée, assez bizarre *à priori*, s'explique par la provenance asiatique du prototype ayant servi de modèle

à toutes ces coiffures d'une origine évidemment commune, quoique très-variées de galbe.

18

Nous passons maintenant à ce type fort rare dans le trésor d'Auriol, c'est celui représentant une tête de face, d'aspect silénique. Les yeux semblent fermés. Ils sont inclinés en sens inverse de celui que nous sommes habitués à voir dans les profils ; la tête est couverte de cheveux indiqués comme il est d'usage à cette époque, par des ponctuations ; la bouche est ouverte et semble parler ou chanter ; de grandes moustaches et une barbe fournie garnissent le bas du visage. Ce n'est point un *Gorgonium;* serait-ce un masque tragique? La bouche ouverte pourrait en inspirer l'idée ; dans tous les cas, c'est un type fort orignal et qu'on n'avait pas encore rencontré, croyons-nous, parmi ceux des époques primitives de l'art.

19 20 21

Bien qu'il n'y ait entre le type du n° 18 et ceux des n^os^ 19, 20 et 21 qu'une analogie lointaine, on ne peut s'empêcher de rapprocher ces médailles.

Les types des n^os^ 19 à 21 sont bien connus, ce sont ceux de la Gorgone représentant la pleine lune à demi voilée. Ce mythe a été parfaitement élucidé par Creutzer, MM. Guignault Panofka, Lenormant et M. Beulé dans les médailles primitives d'Athènes. (*Rev. num.*, année 1856, page 345.)

La tête de la Gorgone a quelquefois des cheveux ras, et quelquefois le sommet de sa tête est dénudé. Le rictus qui donne à cette tête, dans les temps reculés, un caractère féroce

est diversement caractérisé ; le petit échantillon représenté sous n° 21 est plus énergique ; on peut voir la même diversité d'expression, dans les médailles figurées dans la *Revue* de 1856. On sait que ces monnaies, attribuées par M. Beulé à Athènes, parce qu'elles y ont été trouvées, étaient autrefois classées à Néopolis de Macédoine (Pellerin, Lenormant, etc.). De plus un demi-statère d'or avec la Gorgone dans un carré creux (Lenormant, *Nouv. gal. myth.*, pl. XXVII, n° 4), est décrit comme appartenant à l'Asie Mineure ou en provenant.

Mais ce qui nous ramène plus décidément vers les rivages asiatiques, c'est la suite des médailles d'Abydos de Troade, située comme l'on sait entre Lampsaque et Dardanus : un grand nombre des médailles de cette cité offrent la tête de la Gorgone ou de Méduse, de face et tirant la langue, c'est-à-dire appartenant à l'époque archaïque, car on sait que plus tard Méduse a été représentée très-belle.

Pellerin, tome II, pl. LI, représente six médailles de ce type, dont une avec ABY, et une autre à l'ancre avec la lettre A.

On pourrait donc classer à la Troade le prototype de toutes les médailles au *Gorgonium*. Le culte de Minerve a son origine en Asie ; Lenormant a établi ce fait avec assez de développements (*Nouv. gal. myth* , p. 104 et 105), pour nous dispenser de revenir sur ce sujet.

Cependant, sans donner la préférence à l'une ou à l'autre de ces trois attributions si bien justifiées, à savoir : Néopolis de Macédoine d'où proviennent assurément les médailles au Gorgonium avec la légende NEOΓ (Pell. XXXII, 45-46) ; Athènes (*Rev. num.*, 1856, pl. XI, 12, 13, 14 et 15) ; enfin Abydos (Pell., pl. LI, 1, 2, 3 et 4), on peut admettre que parmi les 50 ou 60 pièces au Gorgonium qui se trouvaient dans le trésor d'Auriol, une grande partie appartenait à l'Asie

Mineure, avec certitude ; quelques-unes à la Macédoine, enfin un certain nombre à Athènes dont il nous semble retrouver l'X du carré creux sur l'exemplaire n° 20 ci-dessus.

22

Voici maintenant un des plus rares échantillons de la trouvaille d'Auriol, c'est la pièce au *Satyre*, très-caractérisée par ses longues oreilles ; les lèvres sont lippues, la chevelure et la barbe sont en tire-bouchons, le caractère général de la tête est silénique. D'où vient cette médaille, si rare dans le trésor qu'on ne l'y a trouvée qu'au nombre de 4 ou 5 spécimens au plus ? Évidemment d'un lieu assez reculé. Nous avons tout de suite pensé à Panticapée du Bosphore Cymmérien. On connaît le type de l'or de Panticapée. C'est une tête de Pan, de satyre, de Marsyas ou de tout autre personnage silénique, caractérisé par la longueur de ses oreilles. Cette médaille a été représentée avec soin par M. Dumersan (Méd. du *Voyage d'Anacharsis*) et par la *Revue numismatique*, année 1865, pl. II, n° 1^er^. Pellerin l'avait donnée avant eux, mais sommairement. Il y a plus, plusieurs dynastes de Panticapée portaient, comme l'on sait, le nom de Satyrus, rappelant ainsi le symbole parlant de la cité. Panticapée frappait plus d'or que d'argent, car elle recevait directement le premier de ces métaux des mines de l'Oural, et se procurait le second par voie d'échange avec Cyzique et les autres villes de l'Asie Mineure.

23

Les médailles à la tête d'Hercule couvert de la dépouille de lion, n'étaient pas très-nombreuses dans le trésor d'Auriol ;

12 ou 15 environ. L'œil est incliné, comme toujours ; les poils de la peau du lion sont traités systématiquement ; en somme le travail n'est pas très-distingué. Dans le doute, on ne peut que désigner les différentes villes qui ont porté le nom d'*Heraclea*. On n'a que l'embarras du choix entre Heraclea de Bithynie, Heraclea d'Ionie, Heraclea de Lydie et plusieurs autres villes du même nom de la Chersonèse Taurique, de la Macédoine, de la Thrace, de l'Acarnanie, de la Lucanie, etc.

Mais peut-être convient-il de rester dans les limites de l'Asie Mineure, où nous parviendrons à localiser le plus grand nombre de nos médailles.

On trouve aussi la tête d'Hercule sur des hectès.

24

Nous arrivons à la tête de nègre, l'un des types les plus naturalistes du trésor, type dont l'attribution à Lesbos ne semble pas laisser de doute d'après les recherches de Gariri.

Cette monnaie était assez nombreuse dans le trésor ; on en comptait plus de soixante exemplaires.

25 26

Voici deux figures d'un même type qui a eu le rare privilége de représenter seul jusqu'ici les spécimens multiples de la découverte d'Auriol, c'est la médaille sur laquelle notre confrère, M. Blancard, a attiré l'attention du *Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes*. Cette médaille, fort rare dans le trésor, offre au droit une tête de lion avec

collier perlé, en relief, et au revers une petite tête d'Hercule, imprimée en creux, dans un carré creux. Ainsi cette dernière tête est le résultat de l'impression d'un coin gravé en relief sur la matrice, circonstance assez rare mais non insolite. On sait qu'aux époques archaïques on rencontre un certain nombre de pièces, de Rhegium, de Caulonia, de Néopolis de Macédoine, etc., qui offrent cette particularité.

Le type de la tête de lion à section perlée se rencontre à Cyzique, à Termera en Carie (Waddington), à Milet (Lambros et Gariri), à Cherronesus ou à Lesbos (Gariri). On n'a donc que l'embarras du choix.

27 28

29 30

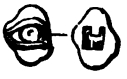

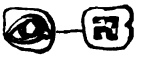

L'œil de face, comme type unique, est certainement l'un des plus rares de la numismatique antique. Cependant il n'était pas inconnu. On le trouve à Cithrum de Thessalie, sur une médaille à carré creux déterminée par M. de Longpérier. (*Rev. num.*, 1843, p. 421.)

« Ce type de l'œil, dit ce savant (peut-être le Κιθῶν « κερατοειδής), jusqu'à présent inconnu dans la Numisma- « tique, est très-fréquent sur les vases peints ; » puis, après avoir cité un fragment de Plutarque indiquant le rapport que les anciens établissent entre l'œil et Proserpine, M. de Longpérier incline à penser que l'*œil-Proserpine* est une autre forme de l'idée qui fait de la Gorgone un emblème de la mort. C'est ce qui expliquerait la présence de l'œil sur les vases funéraires qu'on trouve dans les tombeaux.

Cette médaille était rare dans le trésor, à peine si l'on y

comptait 4 ou 5 pièces à ce type; le n° 27 semble verser des pleurs.

Le point de vue de M. de Longpérier recevrait sa confirmation de l'examen de la médaille ci-après, également en très-petit nombre dans notre trésor.

31

Elle représente au droit un vase de l'espèce du *Gutti*, et au revers un œil très-archaïque dans un carré creux.

Le *Guttus* ou *Capis* n'est pas précisément un vase funéraire; c'est plutôt le vase des sacrifices; mais les cérémonies funéraires ne se passaient pas sans l'*aspersio*, et d'ailleurs les nombreux *Gutti* représentés sur les médailles pour rappeler des dignités sacerdotales, font nécessairement remonter cette forme de vase aux époques les plus reculées. On ne doit donc pas s'étonner de le trouver sur un monument du VI^e^ siècle.

Indépendamment des yeux souvent représentés sur les vases funéraires, on en trouve encore sur l'aile des génies funèbres (*Nouv. gal. myth.*, Guignault, 591 A et C (CLIII); enfin en Égypte il est, comme l'on sait, très-abondant; il pullule dans les tombeaux, soit peint, soit très-finement modelé en émail. (*Nouv. gal. myth.*, pl. XLV, XLVI, XLVIII et L., p. 58, 64, 66, 77, 85, 99, n^os^ 177 A, 182, 183, 190 et 193.)

32

Le Diota figuré ci-dessus ne paraît plus avoir rien de religieux. C'est un vase usuel de l'espèce de ceux dont se servait l'antiquité pour conserver les vins, le culot du fond prouve que c'est un de ces vases qu'on enfouissait à moitié dans le sable. Il n'est pas impossible de classer d'une manière satis-

faisante cette jolie petite pièce. On connaît la suite des monnaies de l'île de Chios, voisine de Lesbos et peu éloignée de Clazomène. Le type de cette île, célèbre par ses vins (Pline, *Hist. nat.*, liv. XIV, p. 9), est invariablement une amphore. (Pellerin, tome III, pl. CXIV 3 à 12.) C'est donc à Chios que nous donnerons ce type.

33

Nous rapprocherons du vase à deux anses de Chios, celui sans anse qui précède; en avouant toutefois que notre rapprochement n'a rien de très-concluant; si notre nouvelle médaille est un vase, il peut fort bien contenir autre chose que des raisins; on voit sortir de petits cônes de la partie supérieure, et des pampres ou feuillages semblent tomber des deux côtés. Peut-être aussi pourrait-on y voir une corne d'abondance d'un style archaïque.

Disons cependant que quelques personnes voient dans cette médaille très-rare du trésor d'Auriol et dont on n'a que deux ou trois exemplaires, soit une mouche, soit un insecte; mais ce point de vue ne nous paraît pas justifié par l'examen attentif de la médaille. On comprend qu'il nous est absolument impossible de proposer une attribution quelconque à cette curieuse pièce.

34 35 36

37 38 39

De Chios à Clazomène il n'y a pas loin, un simple bras de mer les sépare. Les types de Clazomène sont ou un porc ailé ou un bélier. Or nous trouvons dans le trésor d'Auriol ces deux

types dont l'un, celui à la tête de bélier, est très-abondant, et très-varié au droit et au revers. Il est vrai qu'on trouve aussi la tête de bélier et non le bélier entier à Cebrenus de Troade, et ce dernier type est d'une attribution aussi certaine que celui de Clazomène, car on lit KEBR, en caractère fort anciens, sur une pièce d'argent à carré creux. M. Waddington en a profité pour ôter à Céphallénie ce type qui lui avait été attribué par les anciens numismatistes et pour l'attribuer avec toute raison à Cebren Troadis.

Lorsqu'on examine avec attention la série si variée des médailles à ce type dans le trésor d'Auriol, on ne peut qu'être très-frappé des inégalités de travail qu'on y rencontre : ainsi à côté de la tête de bélier d'un style si naturaliste du n° 34, nous trouvons des essais barbares tels que les nos 36, 37, 38 et 39, et offrant néanmoins au revers des croix incuses à points saillants, ce qui paraît être une recherche. De plus, dans un certain nombre d'exemplaires, comme les nos 38 et 39, une dégénérescence évidente du carré creux à mouvement giratoire, la croix, semble formée de branches pointues et trilatérales ; mais ce point de vue tient à la disposition de la médaille ; en la replaçant d'une façon plus voisine du carré creux, dont elle est une émanation, on obtient une figure qui n'en diffère pas essentiellement.

Toutefois la difficulté de l'explication de l'énorme différence de travail qui existe entre toutes ces pièces, subsiste dans toute sa force ; il est évident qu'on ne peut attribuer à la même ville des types si divers. Ces monnaies se sont trouvées dans le trésor en nombre très-considérable ; on en comptait au moins 250. Du reste, ce type s'était rencontré déjà souvent dans les lots de médailles venant d'Asie acquis par le Cabinet de France. De plus le n° 38 avait aussi été découvert à Ampurias, où il avait dû parvenir par la voie du commerce.

Nous venons de parler du porc ou sanglier de Clazomène, on rencontre cet animal sous toutes les formes dans le trésor d'Auriol.

40 41

42 43

Le n° 43 représente un porc ailé, le n° 42 un demi-porc, et les n^os^ 40 et 41 des hures plus ou moins naturalistes. Le n° 40 est d'un fin travail, le n° 41 est très-oblitéré et à peine formé ; s'agit-il là encore de types appartenant à diverses cités ? On serait tenté de ne pas revendiquer pour Clazomène seule, un type qu'on sait avoir été employé aux temps archaïques à à Méthymne de Lesbos par exemple, à Lyttus de Crète et ailleurs. Toutefois l'on voit que nous restons toujours dans la même zone, les rivages de l'Asie Mineure.

44 45 46

Les têtes de veau de profil n'étaient pas très-rares dans le trésor d'Auriol, on en comptait environ 80 tournées à droite, et quelques-unes seulement à gauche ; la tête de veau de face était au contraire très-rare, 4 ou 5 exemplaires à peine.

On trouve bien dans la Phocide la tête de bœuf, mais nous pensons qu'il vaut mieux chercher sur les côtes de l'Asie, la vraie patrie de nos têtes de veau qui paraît être à Lesbos, d'après Gariri. Salamis de l'île de Chypre offre aussi un protome de bœuf avec une tête de lion au revers dans un carré creux ; on voit encore une tête de bœuf de profil et même deux affrontées à Pergame, et l'une de ces médailles est également

fort ancienne : la tête de bœuf ou plutôt de veau (car les cornes ne sont pas visibles) est dans un carré creux. Nous avouons que nous inclinons fort à donner nos têtes de veau de profil et de face soit à Lesbos, soit à Pergame, d'autant mieux que les médailles de cette ville offrent les deux types.

47 48 49

Le type de l'hippocampe peut être attribué à Lampsaque avec presque certitude, car on lit les premières lettres du nom de cette ville sur un grand nombre de médailles offrant d'un côté le cheval marin. Cependant il arrivait quelquefois que des villes de la même province prissent le même emblème ; ainsi Scepsis de la Troade mettait également le cheval marin sur ses monnaies; on le trouve encore sur une pièce de bronze d'Adramytium de la même province, et la provenance est certaine puisque la pièce porte ΑΔΡΑ.

Or il existait dans le trésor d'Auriol, une centaine au moins d'hippocampes ou de pégases de toutes formes et de toutes dimensions. Il est donc très-probable que ces diverses villes avaient fourni leur contingent au trésor, sans qu'on puisse dans l'état de la science dire au juste quelle est celle qui a droit de revendiquer tel ou tel échantillon ; un seul fait certain ressort de notre petite enquête, c'est que tous ces hippocampes ou pégases sont sortis de cette région de l'Asie Mineure qui formait la Troade ou la Mysie supérieure.

50 51

Voici une pièce qui, pendant longtemps, a eu le privilége d'ouvrir la série des monnaies de Marseille. M. de Lagoy en avait

découvert un échantillon à Saint-Remy, l'antique Glanum, et cette circonstance jointe à ce que le type du lion accroupi se rencontre dans les médailles de Vélia, cette autre colonie de Phocée, donnait un certain poids au sentiment du docte numismatiste ; mais ici le lion dévore une proie et il rentre plus spécialement dans la série des types macédoniens. Ainsi on trouve le même lion dévorant une jambe de ruminant, c'est-à-dire pourvue d'un sabot bifurqué, sur une pièce d'un roi de Macédoine incertain, figurée pl. IX, n° 4, des *Rois grecs* de M. Lenormant. Le revers contient aussi un carré creux. Ce dernier a également vu un lion couché dans une pièce de Tisiphone, tyran de Phères en Thessalie où nous croyons reconnaître un bœuf couché, la jambe droite repliée, pl. XXI, n° 3.

Cette pièce n'était pas rare dans le trésor qui en contenait plus de 80 exemplaires. Sur quelques-uns on croit voir les lettres OHA entre la tête et la patte du lion.

52

Les médailles au type de la tête de lion étaient également nombreuses, il y en avait une trentaine de grandes et 110 à 120 petites. L'observation que nous avons faite de la multiplicité des provenances, s'applique surtout au type de la tête de lion.

On peut l'attribuer à Cyzique, à Cnide, à Salamis, et ces diverses villes rentrent parfaitement dans la région qui fournit le principal contingent à notre trésor.

53 54

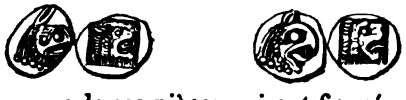

Voici encore une de ces pièces qui ont figuré pendant longtemps en tête de monnayage massaliète ; M. de Lagoy l'avait

acquise du président Saint-Vincent qui l'avait trouvée à Saint-Remy. Comme les Phocéens ont représenté le griffon sur un certain nombre de leurs médailles, M. de Lagoy n'hésitait pas à faire honneur de cette jolie pièce à Marseille; nos confrères décideront s'il faut maintenir cette attribution, ou chercher en Asie Mineure une localité qui s'accommode du griffon au revers de la tête de lion. On pensera naturellement et tout d'abord à Phocée puis à Téos et même à Smyrne, où nous voyons le griffon et le lion mêlés, il est vrai, à divers autres animaux.

Du reste ce type du griffon affecte aussi la forme chère aux temps archaïques d'un animal pourvu d'ailes et de queue. Voici un petit spécimen qui nous paraît devoir représenter un griffon plutôt qu'un hippocampe.

55

Le bec du griffon est très-accentué et la partie postérieure n'est rien autre chose que cet appendice qu'on trouve sur les représentations du cheval marin, du Pégase, du porc et des autres animaux traités d'une manière archaïque.

56

Voici maintenant la figure fort exacte d'une tête d'animal chimérique qui ne me paraît pas être un griffon; j'y verrais plutôt un dragon, si nous rencontrions plus souvent ce monstre sur les médailles antiques. La langue darde un dard assez semblable à celui du serpent ou du dragon, cependant on voit sur les joues un système de ponctuations allongées qui peuvent figurer des plumes aussi bien que des écailles, et il faut convenir que le bec est assez caractérisé. Ce qui ajoute à l'incertitude,

c'est que tous les griffons n'ont pas, à cette époque reculée, la crête qu'on leur voit plus tard.

57

Parmi les médailles fort rares dans le trésor d'Auriol, figurait celle qui est représentée ci-dessus. On ne peut, pensons-nous, hésiter à y voir un phoque, et alors l'attribution à Phocée et par suite à Marseille suivrait naturellement; on sait que le phoque se dresse souvent et qu'il affecte la pose de celui de notre médaille. La forme lippue de la bouche, les nageoires en forme de bras terminé par un simulacre de main donnent un certain poids à la conjecture précédente; toutefois nous nous hâtons de déclarer que nous nous rangerions volontiers à toute autre opinion mieux justifiée.

Ces formes archaïques offrent surtout de l'incertitude lorsqu'on n'a pas un grand nombre de types pour éclairer son jugement; voici encore un type, fort singulier, très-rare et où, en désespoir de cause, on est forcé de voir une tête de vautour

58

caractérisée surtout par la grosseur du bec à son extrémité et l'importance des mandibules qui s'y attachent.

Quelle est la patrie de cette médaille? Il en existe une pareille au Cabinet de France et qui vient d'Asie; c'est tout ce qu'on en sait. Restons donc à son égard dans une réserve prudente.

59

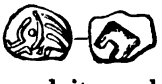

Quel est l'animal reproduit sur la petite médaille qui

précède? C'est ce qu'il est bien difficile de dire; aussi, dans l'incertitude absolue où nous sommes de son identité même, nous contenterons-nous de le figurer pour mémoire, sans chercher à le déterminer ni, à plus forte raison, à l'attribuer.

60

Nous serions encore tenté de laisser sans détermination la figure de la médaille qui précède; cependant ce type existe au Cabinet de France plus complet, et l'on voit qu'il s'agit d'un petit vase à anse, semblable, paraît-il, à nos cafetières de terre à fond plat. Mais l'attribution reste toujours à trouver. Cette médaille était fort rare, sinon unique dans le trésor.

61 62 63

64 65

Les médailles dont les figures précèdent représentent toutes des protomes d'aigle ou d'oiseau de proie, cependant le n° 65 pourrait aussi bien figurer un marsouin ou un *phocena*.

Le bec d'aigle convient à Ialisus de l'île de Rhodes où nous voyons, sur une belle pièce d'argent, un bec d'aigle dans un carré creux avec le nom ΙΑΛΥΣΙΟΝ (*Rev. num.* 1856, pl. III, n° 8). Mais il est probable que ce type existait encore ailleurs; on le voit en Cyrénaïque aussi dans un carré creux (*Rev. num.* 1850, pl. VII), et il existe au Cabinet de France, deux médailles à bec d'oiseau qui viennent de Phrygie. Voici ces médailles qui offrent une grande analogie avec les précédentes; elles faisaient partie de la collection de Saulcy.

66 67

L'une des plus jolies pièces du trésor d'Auriol était assurément celle au casque grec à nasal, en voici la figure exacte :

68

Cette médaille prouve la haute antiquité de cette forme de casque qui a persisté jusqu'aux basses époques de l'empire romain, car on le rencontre sur le tombeau de Jovin, à la cathédrale de Reims. On voit que la rotondité est garnie, dès ce moment, de deux volutes, et la partie supérieure d'une crinière descendant sur la nuque; les yeux et le nasal sont très-visibles. On trouve ce casque sur les hectès de Phocée et de Cyzique, sur des didrachmes à carrés creux de Leté de Macédoine, et enfin sur l'or de Salamis de Chypre. Toutefois cette dernière attribution n'est fondée que sur la présence d'un sigma qu'on voit dans le carré creux du casque. Deux exemplaires au type du casque existent au Cabinet de France; il pourrait se faire que ces exemplaires fussent les hectès dont on a parlé, si au lieu d'un sigma ils portaient un K. Ces médailles au casque n'étaient pas très-nombreuses dans le trésor.

69 70

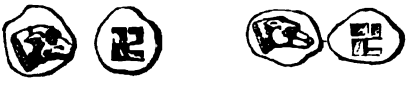

Les jolies têtes de chien qu'on voit sur ces deux spécimens sont aussi traitées avec un grand sentiment de l'art. Quelques-unes font penser au lévrier ; mais d'autres représentent un chien de plus forte race ; M. Blancard (1) a attribué ce type

(1) *Iconographie des monnaies du trésor d'Auriol qui ont été acquises par le Cab. des Méd. de la ville de Marseille*, par M. Louis Blancard et M. Laugier. Excellente monographie qui se distingue par des aperçus nets et précis. Mais nous n'avons pas encore les figures de cette iconographie.

à Colophon. De plus nous ne pouvons nous empêcher de citer le beau travail de M. de Witte sur le chien de Crète (*Rev. num.* 1840, p. 188). Le chien gardien du petit Jupiter pourrait avoir été représenté sur cette pièce qui serait alors de Phœstus de Crète. C'est en effet un lévrier et non un loup qui figure sur ces monnaies, et on lui voit un large collier au cou.

71

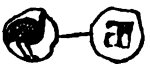

Au nombre des types les plus rares du trésor, figurait celui ci-dessus, où nous avons peine à reconnaître la nature de l'animal représenté ; est-ce un ibis ou une outarde ? un échassier ou un gallinacé ? Nous laissons à de plus habiles le soin de le décider. Notre exemplaire ne permet pas de voir la tête, et nous manquons là d'un élément essentiel d'appréciation. Il nous faut donc laisser cette médaille curieuse parmi les incertaines. Il n'en existait que deux ou trois exemplaires.

Nous terminerons notre nomenclature par une médaille assez commune dans le trésor, et qu'il est très-difficile de

72

classer avec certitude, elle représente une tête de face assez sommairement indiquée, sans trace de cou ni d'oreilles ; quelques rares cheveux occupent sa partie supérieure. C'est évidemment un masque scénique, qu'il ne faut pas confondre avec le *gorgonium* que nous avons vu précédemment. Ce masque, προσωπον en grec et *persona* en latin, affecte toujours un air sérieux et quelquefois tragique ; dans ce cas le sommet de la tête est comme entouré d'un nimbe. Serait-ce la tête nue et imberbe de *Phistelia* de Campanie ?

Si nous récapitulons les noms des villes qui ont fourni leur contingent de prototypes au trésor d'Auriol, nous notons :

Nos 13 à 17, Phrygie ;
Nos 19 à 21, Abydos, Troade, Macédoine, Athènes ;
N° 22, Panticapée ;
N° 23, Ionie, Bithynie, Lydie ;
N° 24, Lesbos ;
Nos 25, 26, Cyzique, Termera de Carie, Lesbos, etc. ;
Nos 27, 28, 29, 30, Thessalie ;
N° 32, Chios ;
Nos 34 à 39, Clazomène, Cebrenus de Troade ;
Nos 40 à 43, Clazomène, Méthymne de Lesbos ;
Nos 44 à 46, Lesbos, Pergame ;
Nos 47 à 49, Lampsaque, Scepsis de Troade, Adramytium ;
Nos 50, 51, Macédoine, Thessalie ;
N° 52, Cyzique, Cnide, Salamis ;
Nos 53, 54, Phocée, Téos, Smyrne ;
N° 57, Phocée ;
Nos 61 à 65, Ialissus de Rhodes, Cyrénaïque, Phrygie ;
N° 68, Macédoine, Salamis ;
Nos 69, 70, 72, Colophon, Phæstus de Crète, Phistelia ?

On voit que Lesbos, Cyzique, Clazomène, la Mysie, la Troade, avaient fourni la plus grande partie des prototypes des monnaies du trésor d'Auriol ; mais nous nous gardons bien de soutenir, pour cela, que toute cette masse de monnaies appartînt aux rivages de l'Asie Mineure. Marseille qui venait de naître, mais qui, dès ce moment, reflétait le génie de l'Asie Mineure, pourvue d'une civilisation relativement développée, Marseille avait-elle, dès le principe, organisé son numéraire, de manière à pouvoir immédiatement entrer en

relations avec les villes de l'Asie Mineure, et établi avec elles des conventions monétaires pareilles à celle que nous savons avoir existé entre Mytilène et Phocée, d'après les savantes recherches de MM. Conze (1) et Newton (2), et les observations judicieuses de M. Chabouillet ? C'est ce qu'il est impossible de dire dans l'état actuel de la science.

De ce que presque tous les prototypes sont asiatiques, il ne s'ensuit pas nécessairement que toutes ces monnaies trouvées non loin de Marseille, aient été ouvrées en Orient; il y a là un inconnu que nous ne pouvons dégager en ce moment.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la technique, le style, l'art, en un mot, de toutes ces médailles fussent asiatiques et que la Gaule les eût vues naître sur ce coin de terre tout imbu à l'origine des traditions de l'Orient. Remarquons surtout que Marseille semble, dans le principe, avoir emprunté son système pondéral à l'Asie ; ainsi la plupart de ses oboles pèsent 65 centigrammes en moyenne; tels sont les nos 1er et 2 ci-dessus et les nos 4 à 10 de la pl. Ire de la *Numismatique narbonnaise* de M. de La Saussaye, dont le poids varie de 43 c. à 75 c.

Or un grand nombre de pièces présumées asiatiques pèsent en moyenne 55 centigrammes ; mais la série des béliers pointillés et des têtes mitrées pèsent beaucoup plus et forment l'appoint nécessaire pour atteindre le poids de 65 cent.; en effet, la moyenne de ces pièces aux béliers pointillés, fort nombreuses dans le trésor, est de 70 cent. environ.

Il est probable que dans les comptoirs asiatiques, il s'établissait une convention d'après laquelle les béliers pointillés

(1) Conze, *Reise auf den Insel Lesbos*, in-4° 1865.

(2) *Transactions of the royal Society of Litterature*, 1868, 2e série, t. VII, 3e partie, p. 549 à 558

et les têtes mitrées apportaient un contingent nécessaire de poids élevé à la masse circulante, de manière à atteindre le poids moyen de 65 cent. Marseille n'aura fait que se conformer à cette convention, si l'on veut établir que ces monnaies aient été ouvrées dans ses murs.

Nous donnerons ci-après le résultat des pesées d'un grand nombre de ces médailles, pesées dont on doit la connaissance à MM. Blancard et Laugier.

On y remarquera des têtes de Diane du genre des nos 4, 5 et 7 de notre nomenclature, du poids de 60 et de 64 cent., sensiblement celui des monnaies au crabe et à la tête de Diane ; on pourrait donc presque affirmer que ces pièces appartiennent au monnayage primitif de Marseille.

Les têtes mitrées ou à casques pointus avaient, comme les béliers pointillés, généralement un poids élevé ; 67 sur 94 pesaient 65 cent., les autres oscillaient entre 20 et 50 cent. Cependant la variété tournée à gauche rentrait dans le poids normal, 55 cent.

M. Blancard qui a consacré beaucoup d'intelligence et de temps à l'examen de ce trésor, conclut au chiffre 55 cent. comme poids moyen de l'obole ; le diobole, et on en comptait un certain nombre parmi les corps de lion, les Hercules, les grandes têtes de lion, les béliers, les têtes de Diane, etc., était du poids moyen de 1 g. 10, juste le double de l'obole du poids moyen de 55 c. Enfin cinq pentoboles pesaient de 2 g. 75 à 2 g. 80.

On trouvait encore des subdivisions de l'obole du poids de 10 à 15 cent., telle que l'amphore ; du poids de 20 cent. telle que l'œil ; enfin de 30 cent., telles que l'ibis, la corne d'abondance, la tête d'aigle, la tête de veau de face, etc. On voit que les poids de ces petites monnaies était combiné de telle sorte, que la série croissait en progression arithmétique avec le

nombre 10 ou 11 pour raison. D'où l'on peut conclure pour la drachme asiatique le poids moyen 3 g. 30.

En effet la drachme de Carie est tantôt de 3 g. 20, tantôt de 3 g. 70.

En Ionie, elle varie de 3 g. 47 à 3 g. 66.

En Troade, elle est tantôt de 3 g. 23 à 3 g. 30, et tantôt de 3 g. 44 à 3 g. 80. Quoi qu'il en soit, il est probable que dans l'origine et avant la refonte des grosses drachmes massaliètes du poids moyen de 3 g. 60 à 3 g. 80, Marseille avait continué à tailler sa drachme qui est plutôt un pentobole (Voyez Lenormant, *Considérations générales sur l'éval. des Mon. grecques et rom.*), dans le système dont l'obole était de 65 cent., c'est-à-dire dans celui que nous avons signalé comme étant le résultat de l'adjonction des béliers pointillés et des têtes mitrées du poids de 60 à 90 c., à la masse du numéraire circulant, et que ce n'est qu'après la démonétisation de ces grosses drachmes et lorsque le poids des suivantes fut tombé à 2,60 c. ou 2,70 c., qu'elle eut les oboles de 55 à 57 cent. Ces drachmes étaient encore de véritables pentoboles.

Cette élévation, présumée, mais non certaine (1), du poids

(1) On ne pourra regarder cette élévation du poids de l'étalon monétaire massaliète comme certaine que quand on aura découvert une masse un peu considérable de ces monnaies primitives au crabe. En ce moment, on n'a que les poids relevés par MM. de Lagoy et de La Saussaye, et ces poids sont très-différents. Voici ces poids :

N° 6 de la pl. I^re^ de la	Num. Nar.	65 cent.
N° 7	—	—	48 —
N° 8	—	—	53 —
N° 9	—	—	75 —
N° 10	—	—	85 —

dont la moyenne est de 652 m.

La même incertitude règne à l'égard des oboles ou dioboles à l'Apollon casqué avec le symbole de la roue; trois de ces pièces pèsent chacune 90 c. Une autre, le n° 14, pèse 70 c.; la dernière, n° 15, ne pèse que 37 c. Il est donc bien difficile aujourd'hui de rien affirmer avec certitude sur ce point.

de l'étalon monétaire massaliète, à son origine, avait peut-être sa raison d'être dans l'extrême désir qu'éprouvait Massalie de voir sa monnaie, sinon préférée à celle de ses rivales de l'Asie Mineure, du moins capable d'entrer en lutte avec la masse commune circulante. Sans doute, tout en élevant le poids de sa monnaie, elle n'y perdait pas, parce qu'elle exigeait en retour une quantité de pièces au bélier pointillé et aux têtes casquées, de poids supérieur, qui permit de compenser l'insuffisance des monnaies du poids moyen de 55 cent.

Nous terminerons ce résumé succinct en plaçant sous les yeux de nos lecteurs, deux tableaux qui seront plus concluants que tout ce que nous pourrions dire.

NOMBRE D'EXEMPLAIRES DES DIVERS TYPES DU TRÉSOR D'AURIOL

DÉDUCTION FAITE DES PIÈCES COMPOSANT :

1° Le lot du Musée de Marseille; 2° celui acquis primitivement par le Cabinet de France; 3° les quatre-vingt-huit médailles de la collection de Saulcy, aujourd'hui réunies aux précédentes; 4° les trente médailles de M. l'abbé Bargès, dont sept dans la collection de Saulcy; 5° enfin les quarante-quatre de la série acquise par M. Lecomte.

	POIDS.			NOMBRE.
Tête casquée à droite, de.....	0g46	à	0g69	89
Id. de.....	0.30	à	0.40	5
Demi-sanglier de.....	0.46	à	0.66	51
Id. de.....	0.39			1
Demi-lion dévorant une proie, de	0.55	à	0 65	15
Gorgone, de.....	0.54	à	0.58	44
Id. de.....	0.26	à	0.28	2
Tête de bélier pointillé, de...	0.63	à	0.80	65
Hure de sanglier, de.....	0.50	à	0.56	25
Tête barbue, de.....	0.50	à	0.56	28

	POIDS.			NOMBRE.
Demi-lion à gauche, de.....		1ᵏ00 à	1ᵏ20	44
Id. à droite, de.....		1.10 à	1.20	32
Casque, de.....		0.56		14
Pégase à droite, de.....		0.56		6
Tête de face sans coiffure, de.		0.48 à	0.56	29
Tête avec casque pointu, de...		0.55		8
Hercule, de.....	1ᵏ à	1.06 à	1.15	8
Tête imberbe casquée, de.....		0.54 à	0.56	16
Tête imberbe (Diane), de.....		0.50 à	0.55	14
Tête de lion, de.....		1.00 à	1.20	21
Tête de veau à droite, de.....		0.49 à	0.55	77
Tête de lévrier, de		0.50 à	0.51	6
Griffon, de.....		0.50		1
Tête de face avec cheveux, de.		0.49 à	0.55	50
Tête longue de face coiffée, de.		0.50 à	0.67	38
Id. de.		0.24 à	0.43	4
Tête casquée à gauche, de....		0.48 à	0.57	153
Tête d'Hercule, de		0.56		9
Demi-lion à droite, de		0.55 à	0.65	14
Hippocampes, de.....		0.50 à	0 57	54
Tête de bélier à droite, de....	1 à	1.10 à	1.15	9
Id. de....		0.50 à	0.51	30
Tête de lion, de		0.54 à	0.55	100
Tête imberbe casquée avec tortillons au casque, de.....		0.55		28
Bec d'aigle, de		0.10		7
Tête de veau de face, de		0.20		2
Bec d'aigle, de.....		0.20		6
Tête de satyre ou pan, de....		0.50 à	0.55	2
Pégase, de.....		0.49 à	0.54	37
Tête de bélier à gauche, de...		0.49 à	0.60	95
Id. de...		0.30		1
Tête de diane, de.....		0.60 à	0.64	2
Pégase, de.....		2.97 à	2.85	2

	POIDS.			NOMBRE.
Tête de nègre, de.....	0.50	à	0.56	53
Tête coiffée barbue, de.....	0.50	à	0.59	27
Diota, de	0.10	à	0.15	2

AUTRES MÉDAILLES DE SOURCES DIVERSES

Guttus avec œil au revers, de .	0.52			
Hippocampes rares, de.....	0.55	à	0.56	4
Tête de nègre unique, de.....	0.54			1
Tête barbare, de.....	0.54			1
Petit vase à anse, de.....	0.30			2
Hippocampe, de	2.75			1
Phoque, de	1.02			2
Griffon rare, de.....	0.46			3
Griffon au revers d'une tête de lion en carré creux, de.....	0.70	à	0.80	
Tête de lion au revers de la tête d'Hercule en carré creux, de.	2.75			4
Outarde ou ibis, de.....	0.28	à	0.30	3
Œil, de.....	0.20	à	0.26	5
Tête de face barbue à moustaches, de.....	0.55			2
Bacchus cornu? de.....	1.10	à	1.15	2
Bec de vautour unique, de....	0.70			1
Corne d'abondance ou vase, on y a vu aussi une mouche, de.	0.30			3
Tête casquée, visière relevée, de	1.25			1

NOTA. — Le nombre des médailles de cette dernière série n'est pas certain.

TRÉSOR D'AURIOL

POIDS DES MÉDAILLES DE LA DÉCOUVERTE

APRÈS LA VENTE DE LA TROISIÈME SÉRIE DE M. LECOMTE

Têtes casquées à droite.

67	pièces	pesant	0g65
6	—	—	0.56
11	—	—	0.46
3	—	—	0.40
1	—	rouillée	0.35
1	—	pesant	0.30
5	—	—	0.50

Partie antérieure de sanglier courant.

2	pièces	pesant	0g66
2	—	—	0.62
32	—	—	0.55
7	—	—	0.54
3	—	—	0.51
1	—	—	0 48
2	—	—	0.46
1	—	—	0.39

Partie antérieure de lion se jetant sur une proie.

3	pièces	pesant	0g65
12	—	—	0.55

Masques ou têtes de Gorgone.

43	pièces	pesant	0g57	à 0g58
1	—	—	0.54	

Béliers pointillés.

9	pièces	pesant	0g75	
1	—	—	0.80	
1	—	—	0.76	
16	—	—	0.75	
16	—	—	0.63	
1	—	—	0.71	
10	—	—	0.70	
11	—	—	0.69	à 0g70

Hures de sanglier.

1	pièce	pesant	0g56
16	—	—	0.55
1	—	-	0.55
2	—	—	0.51
5	—	—	0.50

Têtes coiffées barbues.

19	pièces	pesant	0g55
3	—	—	0.50
6	—	—	0.56

Corps de lion. Droite à gauche.

30	pièces	pesant	1g20
10	—	—	1.10
4	—	—	1.00

Corps de lion. Gauche à droite.

31	pièces	pesant	1g10
1	—	—	1.20

Casques sans tête.

14 pièces pesant 0g55

Pégases à droite.

6 pièces pesant 0g55

Têtes de face sans coiffure.

1	pièce	pesant	0g48
2	—	—	0.53
4	—	—	0.56
22	—	—	0.55

Têtes au casque pointu, ou à la visière levée.

8 pièces pesant 0g55

Hercule vieux.

1	pièce	pesant	1g00
2	—	—	1.05
5	—	—	1.06

Têtes imberbes casquées.

1	pièce	pesant	0g55
10	—	—	0.55
3	—	—	0.54
2	—	—	0.56

Têtes imberbes coiffées.

13 pièces pesant 0k55
1 — — 0.50

Têtes de lion, grandes.

15 pièces pesant 1k10
2 — — 1.20
4 — — 1.00

Têtes de veau. Gauche à droite.

2 pièces pesant 0k49
1 — — 0.50
74 — — 0.55

Têtes de lévriers.

2 pièces pesant 0k50
4 — — 0.51

Griffon.

1 pièce pesant 0k50

Têtes de face d'homme avec cheveux.

2 pièces pesant 0k49
3 — — 0.50
23 — — 0.51
22 — — 0.55

Têtes longues de face coiffées.

29 pièces pesant 0k58
1 — — 0.67
1 — — 0.63
7 — — 0.50
2 — — 0.42 à 0k43
1 — — 0.39
1 — — 0.24

Têtes barbares casquées. Droite à gauche.

58 pieces pesant 0k55
25 — — 0.56
9 — — 0.57
43 — — 0.50
15 — — 0.48
2 — — 0.53
1 — — 0.54

Hercule jeune.

9 pièces pesant 0k56

Corps de lion. Gauche à droite.

3 pièces pesant 0k65
11 — — 0.55

Hippocampes.

1 pièce pesant 0k54
6 — — 0.56
1 — — 0.50
2 — — 0.57
44 — — 0.55

Béliers ordinaires. Gauche à droite.

12 pièces pesant 0k50
18 — — 0.51
1 — — 1.00
8 — — 1.10

Têtes de lions, petites.

93 pièces pesant 0k55
7 — — 0.54

Têtes imberbes casquées avec le tortillon au casque.

28 pièces pesant 0k55

Petits becs d'aigle.

7 pièces pesant 0k10

Veaux de face.

2 pièces pesant 0k20

Becs d'aigle.

6 pièces pesant 0k20

Têtes de satyre.

2 pièces pesant 0k50

Pégases.

8 pièces pesant 0k49
10 — — 0.50
17 — — 0.51
2 — — 0.54

Béliers ordinaires. Droite à gauche.

57 pièces pesant 0k50
33 — — 0.55
4 — — 0.60
1 — — 0.49
1 — — 0.30

Diane.

1 pièce pesant 0ᵍ64
1 — — 0.60

Pégase.

1 pièce pesant 2ᵍ83
1 — — 2.75

Têtes de nègre.

21 pièces pesant 0ᵍ56
32 — — 0.50 à 0ᵍ52

Têtes coiffées barbues.

9 pièces pesant 0ᵍ59
18 — — 0ᵍ50 à 0ᵍ52

Amphore.

1 pièce pesant 0ᵍ10

Inconnus.

1 pièce pesant 3ᵍ20
1 — — 2.90
1 — — 1.30
22 — — 0.30 à 0ᵍ54

Hippocampes rares.

4 pièces pesant 0ᵍ55 à 0ᵍ56

Tête de nègre unique.

1 pièce pesant 0ᵍ54

Tête barbare unique.

1 pièce pesant 0ᵍ54

Tête de veau à gauche unique.

1 pièce pesant 0ᵍ20

Tête de nègre.

1 pièce pesant 0ᵍ50

Phénix.

1 pièce pesant 0ᵍ58

Tête barbare. Casque obliquant vers la gauche.

1 pièce pesant 0ᵍ43

NOTE ADDITIONNELLE

M. Chabouillet vient d'appeler l'attention des numismatistes français, dans le dernier numéro paru de la *Revue de Numismatique* (mars et avril 1874), sur une trouvaille de petites monnaies identiques à celles du trésor d'Auriol, faite vers l'année 1869, à Volterra. Ce dernier dépôt contenait soixante-quatre pièces qui, à en juger par les quatre déposées au Musée des offices de Florence, sont absolument semblables à celles d'Auriol. On y trouve, en effet, le phoque, l'hippocampe, la tête de Méduse et une tête de femme, à coiffure remarquable, sans doute l'un de nos numéros 13 à 17.

M. Chabouillet conclut au maintien de son opinion que l'attribution en bloc de toutes ces médailles, à Marseille, est impossible.

Dans l'examen que nous venons de faire au Cabinet de France de l'ensemble des types du trésor d'Auriol, il nous a paru aussi qu'il y avait trop de différence dans le degré d'usure des monnaies, des hippocampes notamment, dans le style de certains types, comme les béliers pointillés, pour qu'on pût penser à donner toutes ces pièces à Marseille.

E. H.

ÉTUDES

SUR QUELQUES CONTREMARQUES ANTIQUES

MONNAIES DES SÉLEUCIDES, MUNIES DE CONTREMARQUES

Commençons par énumérer les contremarques, d'ailleurs assez peu fréquentes, dont il m'a été jusqu'ici possible de constater la présence sur des monnaies des rois de Syrie, de la dynastie de Séleucus.

1° Tétradrachme de Séleucus Ier, aux types de la tête d'Hercule et de Jupiter aétophore assis, accompagné de l'ancre. La tête du Dieu a reçu deux contremarques ; la première est ronde et contient une tête de femme, devant laquelle est placé le monogramme . Cette première contremarque n'est pas très-facilement reconnaissable. Au-dessous d'elle, s'en voit une seconde, formée d'un parallélogramme contenant les lettres KAA. Cabinet de France.

Mionnet (t. VIII, p. 3, n° 8) décrit cette pièce qui provient du Musée de Hedervar. Il voit dans la première contremarque la tête de Cérès, couronnée d'épis, et dans la seconde, il voit un épi couché, au-dessous de la syllabe KAA.

2° Tête diadémée et ailée d'un Séleucus. Revers : Bison cornupète, tourné à droite, à l'exergue Ξ. Le bison est contremarqué d'un buste de cheval (sans doute le buste cornu de Bucéphale). Æ. *Catalogue* Rollin et Feuardent, n° 6366.

Mionnet (t. VIII, p. 4, n° 20) cite une pièce semblable, où

la contremarque contient une tête d'éléphant (d'après Sestini, *Mus. de Hedervar*, n° 11).

Un exemplaire de la même monnaie, existant au cabinet de France, porte sur la croupe du bison une contremarque ronde contenant une figure mal déterminée, mais qu'on peut prendre, avec beaucoup de probabilité, pour une ancre, et au-dessous, une autre contremarque ronde, contenant un buste de cheval. (*Mionnet*, t. VIII, p. 5, n° 21.)

Enfin, *Mionnet* (t. VIII, p. 5, n° 23) mentionne la même pièce portant en contremarque, sur le corps du bison, le monogramme (d'après Sestini, *Mus. Hederv.*, n° 13).

3° Tête laurée d'Apollon tournée à droite. Revers, légende : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Pallas debout et combattant, tournée à droite. Sur la joue d'Apollon, le buste cornu de Bucéphale, dans une contremarque ronde, Æ. Ma collection.

Le buste de Bucéphale se voit, comme type essentiel, sur des statères de Séleucus I^er^, sur une obole d'argent du même roi (Cabinet de France) et sur une monnaie de cuivre citée sous le n° 6373 *bis* du *catalogue* Rollin et Feuardent.

4° Tête casquée et légèrement barbue. Revers : Victoire tournée à gauche et tenant une couronne. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Sous le bras tenant la couronne, une contremarque ovale contenant une ancre : Æ. Ma collection. Quel est cet Antiochus ? c'est difficile à deviner, mais comme la tête est évidemment jeune, je penche pour Hiérax.

5° Tête très-jeune et nue. Revers : Éléphant portant son cornac sur le cou ; derrière, un trépied., Æ, 22 mill.. Au-dessus de l'éléphant et du trépied, une contremarque formée d'un parallélogramme contenant une ancre ; sous le ventre de l'éléphant, une seconde contremarque carrée contenant un symbole méconnaissable ; à l'exergue, ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Quel

est encore cet Antiochus? Ma collection et Cabinet de France.

6° Une pièce de ma collection, au même type du revers, mais à la tête diadémée, et de 18 sur 16 mill. de diamètre, offre les deux mêmes contremarques, se confondant, pour ainsi dire, en une seule, parce que celle à l'ancre est immédiatement appliquée au-dessous de la petite contremarque carrée, sans type reconnaissable. La même pièce est au Cabinet de France.

7° Au Cabinet de France, notre n° 5 est classé à Antiochus I^er^, et un exemplaire porte la contremarque à l'ancre au-dessus du trépied et de la croupe de l'éléphant.

8° Le Cabinet de France possède la même pièce, munie cette fois de la seule petite contremarque carrée, placée au-dessous du ventre de l'éléphant.

9° *Mionnet* (t. VIII, p. 11, n° 61) cite la même pièce offrant la tête de cheval en contremarque, au-dessous du ventre de l'éléphant. Cette pièce était tirée du Cabinet de M. Beaucousin, à Amiens.

10° Monnaie incertaine d'un Antiochus, du cabinet de France. Tête d'Apollon à droite. Revers : Apollon assis tenant une flèche ; derrière, une contremarque ronde contenant une ancre Æ. De petit module.

11° Même attribution incertaine. Tête d'Apollon à droite. Revers : Trépied et au-dessus du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ une massue et le monogramme A gauche du trépied, une contremarque contenant un caducée et une espèce d'*acrostolium*, mal déterminé. Cabinet de France.

12° Tête de Timarque tournée à droite ; dessous, grande contremarque contenant une ancre. Revers, Jupiter aétophore assis. ΒΑΣΙΛΕΩΣ..... ΡΧΟΥ. Æ. 21 millimètres. Ma collection ; acquise à Beyrouth.

13° Pièce de cuivre de Sidon, frappée pour Démétrius II; à gauche de la tête, une contremarque ronde contenant une proue armée de trois pointes. Cabinet de France.

14° Tête d'Apollon. Revers : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΧΑΙΟΥ, aigle tourné à droite et une palme à l'épaule. Au-dessous, une contremarque contenant un buste de cheval. Æ. *Catalogue* Rollin et Feuardent, n° 6436.

15° Tête laurée, d'Apollon avec la contremarque ΑΡΧ. Revers : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΧΑΙΟΥ. Aigle debout à droite. Au-dessus, un trépied en contremarque (*Mionnet*, t. VIII, p. 22, n° 121, d'après Sestini, *Mus. Fontana.*, p. III, p. 83, n° 1). Mionnet pense que cette pièce est passée au Cabinet de Munich.

16° Pièce de cuivre de Timarque et de grand module. Revers : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΜΑΡΧΟΥ, écrit en deux lignes devant une Victoire qui marche vers la gauche. Sur la tête de la Victoire, une contremarque contenant l'ancre des Séleucides. Cabinet de France.

17° Pièce de grand module de cuivre. Tête à droite diadémée d'Antiochus III. Revers : Cavalier au galop, tourné vers la droite, la lance en arrêt, Au-dessus et au-dessous : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ; à gauche du cavalier, le monogramme ; à droite, le monogramme . Sous le ventre du cheval, une contremarque contenant un éléphant tourné à droite ; chez MM. Rollin et Feuardent. Les bords de la pièce sont taillés en biseau et la fabrique ressemble beaucoup à celle des pièces de la Bactriane.

18° Tête casquée de Pallas, à droite ; derrière, Σ en contremarque. Revers : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Victoire marchant, tenant une couronne ; devant, la lettre M, et l'ancre en contremarque (*Mionnet*, t. VIII, p. 12, n° 67, d'après Haym, *Trés. Brit.*, I, p. 28) ; classée à un Antiochus incertain.

19° Mionnet (t. VIII, p. 41, n° 214) mentionne une pièce frappée à Apamée, avec la tête d'Alexandre Bala et au revers ΑΠΑΜΕΩΝ ΓΞΡ, Jupiter et une palme en contremarque.

Avant de nous occuper de ces diverses contremarques, commençons par fixer quelques dates importantes :

En 281 avant J.-C., Séleucus Ier Nicator meurt assassiné, et son fils, Antiochus Ier, lui succède.

En 262, Antiochus Ier Soter périt dans une bataille, près d'Éphèse. Son fils, Antiochus II, lui succède.

En 247, Antiochus II, le dieu, meurt empoisonné, et son fils, Séleucus II, lui succède. Il a pour frère Antiochus Hiérax.

En 246, Séleucus II prend le surnom de Callinicus.

En 245, Ptolémée Évergète prend la Syrie, la Cilicie et une grande partie du pays entre le Taurus et l'Indus. Il donne la Cilicie à Antiochus Hiérax.

En 244, Séleucus II est battu par Ptolémée Évergète et s'enfuit à Antioche. Il appelle son frère Hiérax à son aide (Celui-ci est alors âgé de quatorze ans). Antiochus lève immédiatement une armée, mais pour détrôner son frère. C'est alors qu'il reçoit le surnom de Hiérax.

En 243, Ptolémée Évergète et Séleucus II signent un traité de paix pour treize ans. Antiochus Hiérax, aidé par les Gaulois, bat son frère ; puis les Gaulois, croyant Séleucus tué, tournent leurs armes contre Hiérax, afin d'anéantir la race royale.

En 241, Séleucus II recommence la guerre contre Hiérax et le défait deux fois de suite.

En 240, l'armée de Hiérax est détruite en Mésopotamie. Ce prince se réfugie d'abord chez Ariarathe IV, roi de Cappadoce, puis auprès de Ptolémée Évergète, qui le retient comme un prisonnier.

En 236, Séleucus II fait la guerre à Arsace, roi des Parthes, et est fait prisonnier.

En 227, Arsace rend la liberté à Séleucus II.

En 226, Antiochus Hiérax réussit à se tirer des mains de Ptolémée Évergète, mais, en se sauvant, il est assassiné par des voleurs de grand chemin. Il avait donc trente-deux ans lors de sa mort. Vers la même époque, Séleucus II fait une chute de cheval et se tue. Il laisse deux fils, Séleucus III Céraunus, qui lui succède, et Antiochus III.

En 224, Séleucus III est empoisonné en Phrygie; Achæus venge sa mort et sert d'abord très-fidèlement Antiochus III, qui succède à son frère, à l'âge de quinze ans.

En 223, Antiochus III donne la satrapie de l'Asie Cis-Taurique à Achæus, celle de Médie à Molon, et celle de Perse à Alexandre, frère de Molon.

En 221, Molon et Alexandre se révoltent.

En 220, Antiochus III bat Molon. Celui-ci et son frère Alexandre se donnent la mort. Achæus se révolte à son tour et prend le titre de roi en Asie Mineure.

En 217, Antiochus III est défait à Raphia par Ptolémée Philopator et retourne en Syrie; Antiochus III conclut une trêve d'un an avec Ptolémée et porte toutes ses forces contre Achæus.

En 215, Achæus, après le siége de Sardes, tombe entre les mains d'Antiochus III, qui le fait mutiler, décapiter et crucifier.

En 213, Antiochus III s'empare d'Ecbatane.

En 208, il fait la guerre à Euthydème, roi de Bactriane.

En 206, il fait la paix avec Euthydème.

En 205 et 204, il parcourt en vainqueur l'Arachosie, la Drangiane, la Carmanie, la Perse, la Susiane, la Babylonie et la Mésopotamie. Il rentre en Syrie et reçoit alors le surnom de Grand.

En 191, les Romains commencent la guerre contre Antiochus III, et, au bout de dix ans, lui imposent (en 189) une paix humiliante.

En 187, Antiochus III, après avoir désigné pour son successeur son fils Séleucus IV, vient périr en Elymaïde, en essayant de piller le temple de Baal. Il meurt à cinquante-deux ans. Séleucus IV Philopator lui succède.

En 175, Séleucus IV est assassiné ; son frère, Antiochus IV, prend la couronne et le titre de roi, bien que Séleucus IV ait laissé un fils qui est Démétrius Ier.

En 164, Antiochus IV meurt, laissant un fils, Antiochus V Eupator, qui lui succède.

En 162, Démétrius Ier, qui était retenu en otage à Rome, réussit à s'évader, débarque à Tripolis et marche sur Antioche. Antiochus V vient pacifiquement au-devant de lui ; mais Démétrius le fait mettre à mort par ses soldats. Une fois maître du trône, Démétrius Ier fait aussi mettre à mort Timarque, satrape de Babylone, qui avait usurpé le titre de roi.

Ajoutons, pour terminer la série des renseigements dont nous avons besoin, qu'à partir d'Antiochus IV, on ne connaît, que je sache, aucune pièce d'un roi séleucide offrant une contremarque. Je ne puis, en effet, considérer comme une monnaie royale la pièce d'Apamée (citée ci-dessus sous le n° 19) portant une palme en contremarque.

Nous pouvons maintenant aborder l'étude des contremarques employées par les rois séleucides, et appliquées sur des monnaies de ces rois ou contemporaines.

Deux de ces contremarques sont, de beaucoup, les plus fréquentes : Ce sont l'ancre et le buste de Bucéphale, ou d'un

cheval cornu. L'ancre était un symbole de famille adopté par les Séleucides. Voici à quelle occasion. D'après ce que nous apprend Justin (liv. XV, ch. IV), Laodice, mère de Séleucus, rêva qu'Apollon l'avait possédée pendant son sommeil et que ce Dieu lui avait fait don d'une bague, ornée d'une gemme sur laquelle était gravée une ancre. Le lendemain de ce rêve, elle trouva dans son lit la bague qu'elle avait reçue en rêve et neuf mois après, jour pour jour, elle accoucha de Séleucus qui portait sur la cuisse l'image d'une ancre. L'historien ajoute que cette marque naturelle se perpétua dans la lignée de Séleucus et que ses fils et ses petits-fils venaient également au monde avec le signe de l'ancre placée sur la cuisse. On comprend donc que ces princes aient pensé à tirer vanité de cette prétendue origine divine, qui fut parfaitement acceptée dans toute l'antiquité et jouit d'une très-grande notoriété. Nous ne devons donc pas nous étonner de trouver cet emblème si fréquemment employé sur les monnaies des princes descendant de Séleucus.

Quant à la tête de cheval, munie de cornes de bœuf, résumons ce qu'en dit Eckhel (*Doct. num. vet.*, t. III, p. 211). On serait tenté d'y voir le souvenir de Bucéphale, le cheval célèbre d'Alexandre le Grand. Mais Appien (*Bell. Syr.* c. LVI), parlant de Séleucus, nous apprend que : « quia robusto et « vasto fuit corpore, et aliquandò sacrificante Alexandro « taurum ferocem ruptis vinculis profugum solus ipse obsis- « tens arreptum manibus retinuit, propterea ejus statuis « adfingunt cornua. » Suidas raconte la même chose, et Libanius nous apprend qu'une statue de Séleucus, élevée à Antioche, représentait ce prince avec des cornes de bœuf sur la tête. L'avis des trois écrivains précités était que cet ornement bizarre indiquait la vigueur corporelle du prince. Eckhel ajoute que l'adaptation de ces mêmes cornes à la tête

des chevaux et des éléphants sur les monnaies des Séleucides, indique que la principale force de ces dynastes résidait dans leur cavalerie et leurs éléphants.

Quoi qu'il en soit, en résumé, l'ancre et le buste de cheval muni de cornes, constituent des types essentiellement propres à la dynastie de Séleucus.

Cela posé, il ne paraît guère admissible que des princes appartenant à une dynastie dans laquelle la succession au trône avait légitimement lieu par droit de progéniture ou d'héridité directe, aient eu l'idée d'altérer en quoi que ce fût les monnaies de leurs prédécesseurs, quand leur filiation était l'origine immédiate de leur accession au trône. Toute autre chose pouvait avoir lieu lorsque des compétiteurs, cherchant par usurpation à s'emparer du pouvoir souverain, émettaient des monnaies comme rois de fait, ce qu'ils ne pouvaient aucunement faire comme rois de droit.

Maintenant, quels sont les usurpateurs que nous trouvons mentionnés dans la série chronologique des faits rassemblés au début de ce travail? Ce sont d'abord un prince de la famille royale, Antiochus Hiérax, qui chercha à voler à son frère la couronne que celui-ci possédait légitimement. Puis, des satrapes infidèles comme Molon, Alexandre, Achæus et Timarque qui, à différentes reprises, tentèrent d'usurper la royauté.

Il n'y aurait donc rien que de très-naturel à ce que les rois légitimes de la lignée de Séleucus Nicator eussent altéré, à l'aide d'une contremarque constatant leur autorité souveraine, les monnaies frappées par l'ordre de ces usurpateurs, et les eussent en quelque sorte faites leurs, par un moyen aussi simple. Ces considérations nous conduisent tout naturellement à recourir aux monnaies contremarquées que nous avons cataloguées plus haut, et à chercher quels sont les princes qui les ont primitivement émises.

Récapitulons :

Le n° 1[er] est incontestablement de Séleucus I[er] Nicator, et présente deux contremarques.

Les monnaies décrites sous le n° 2 sont frappées au nom d'un Séleucus, qu'Eckhel n'hésite pas à considérer comme le premier du nom.

Le n° 3, d'un Séleucus, est classé par Eckhel à un Séleucus incertain.

Le n° 4 est d'un Antiochus, mais lequel?

Les n[os] 5 à 9 offrent une tête souvent très-jeune, et elles sont d'un Antiochus encore incertain.

Le n° 10 est d'un Antiochus incertain.

Le n° 11 est encore d'un Antiochus incertain.

Les n[os] 12 et 16 sont de Timarque.

Le n° 13 est de Démétrius II.

Les n[os] 14 et 15 sont d'Achæus.

Le n° 17 est d'un Antiochus et très-probablement d'Antiochus III.

Le n° 18 est d'un Antiochus incertain.

Enfin, le n° 19 est d'Alexandre Bala.

A priori, nous sommes bien tenté de voir dans la plupart de nos pièces contremarquées, d'un Antiochus incertain, des monnaies d'Antiochus Hiérax.

Quant aux monnaies d'Achæus et de Timarque, elles confirment, purement et simplement, ce que nous avancions plus haut.

Nous pouvons maintenant passer à l'étude détaillée de chacune des dix-neuf espèces de contremarques que nous avons signalées, et chercher si elles confirment ou détruisent l'opinion que nous nous sommes formée *à priori* sur leur compte.

N° 1.

Le tétradrachme dont il s'agit appartient à Séleucus Ier Nicator. Cela ne fait pas question : comment cette pièce a-t-elle reçu deux contremarques successives? il serait bien difficile d'expliquer ce fait autrement que de la manière suivante; la première contremarque contenant la tête de Cérès et le monogramme KA, aurait été destinée à faire entrer cette pièce dans le numéraire particulier soit d'une ville, soit d'un personnage affichant des prétentions à l'autorité souveraine. Quelle est cette ville? ou quel est ce personnage? je l'ignore, et je renonce prudemment à me livrer à des suppositions hasardées à ce sujet.

C'est la présence de cette première contremarque qui a motivé et justifié l'application de la seconde. Or celle-ci contient la syllabe KAA, qui me paraît l'abréviation du surnom glorieux ΚΑΛΛΙΝΙΚΟΣ, que Séleucus II prit en 246 avant J.-C. Séleucus II avait pour frère l'usurpateur Antiochus Hiérax, qui lui disputa, pendant vingt ans, la couronne. Peut-être donc, la première contremarque fut-elle appliquée à notre pièce, dans une province soumise à Hiérax, et lorsque cette pièce revint entre les mains des serviteurs fidèles de Séleucus II, elle reçut la contremarque nominale KAA, qui annihilait en quelque sorte la valeur de la première. Séleucus II est mort des suites d'une chute de cheval en 226 avant J.-C. De 240 à 226, Hiérax resta entre les mains d'Ariarathe d'abord, puis de Ptolemée Evergète, et je serais assez porté à croire que la première de nos deux contremarques a été employée par des partisans de Hiérax, pendant son espèce de captivité. Quoi qu'il en soit, si KAA doit se lire Kallinicus, cette marque a été forcément appliquée sur la pièce entre 246 et 226 avant J.-C., le monogramme ci-dessus se lisant forcément KA pourrait d'ailleurs désigner Cadi de

Phrygie, dont une monnaie d'alliance avec Gordus de Lydie, offre le type de Cérès sur un char traîné par des dragons.

N° 2.

Les types de cette monnaie sont la tête et diadémée d'un Séleucus, et au revers un bison cornupète.

Sur le corps du bison on voit plusieurs contremarques différentes :

1° Le buste du cheval cornu ;

2° Une tête d'éléphant;

3° Une ancre sur la croupe du bison, et au-dessus un buste de cheval ;

4° Enfin, le monogramme

L'ancre et le buste de cheval, aussi bien du reste que la tête d'éléphant, sont des types appartenant essentiellement aux Séleucides. Cependant, il faut remarquer que cette fois, par exception, l'ancre est insérée dans une contremarque ronde, tandis que partout ailleurs, elles est renfermée, une seule fois, dans un ovale, puis toujours dans un parallélogramme creux d'assez grande dimension.

Si les rois, successeurs légitimes de Séleucus I^er^, avaient seuls contremarqué des monnaies des Séleucides, l'existence des quatre pièces que je viens d'énumérer serait inexplicable. Mais, si Séleucus II Callinicus pensait à altérer les monnaies de son frère et rival Hiérax, n'est-il pas naturel d'admettre que celui-ci lui rendait la pareille ? Dès lors, je suis fort porté à croire que ces pièces sont de Séleucus II, et qu'elles ont été contremarquées par l'ordre de Hiérax qui, du reste, avait tout autant de droits que son frère à employer des types de famille comme l'ancre et le buste de cheval cornu, du moment qu'il usurpait le titre de roi, avec toutes ses prérogatives. Répétons cependant que le type de l'ancre est, cette fois, par

exception unique, inséré dans une contremarque ronde. Quant au monogramme ci-dessus, on y trouve les lettres Π, Υ, Ε et Σ, mais j'avoue ne pas en saisir la signification.

La présence des deux contremarques sur le n° 3 (l'ancre et le buste de cheval) et la position respective de ces deux contremarques me paraissent prouver que la première est l'ancre appliquée sur la croupe du bison. On serait tenté de croire alors que la pièce de Séleucus II, contremarquée par Hiérax de l'ancre dans un cercle creux, serait revenue un peu plus tard recevoir la contremarque du buste de cheval annihilant la valeur de la première. Il est vrai que c'est peut-être le contraire qui a eu lieu.

Quant au n° 1 qui ne porte que le buste de cheval, n'ayant pas eu la pièce entre les mains, je ne saurais affirmer qu'elle est complétement décrite et qu'elle ne portait pas, comme le n° 3, les deux contremarques successivement employées.

N° 3.

Tête d'Apollon tournée à droite. Revers : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Pallas debout, tournée à droite et dans l'attitude du combat. Sur la joue d'Apollon, le buste cornu de Bucéphale. Que cette pièce appartienne à Séleucus I^er^ ou à Séleucus II (Eckhel la regarde comme d'attribution incertaine), il me paraît évident qu'elle n'a pu être altérée par un souverain Séleucide légitime. Je la regarde donc comme contremarquée par Antiochus Hiérax, et dès lors il devient plus probable que les mêmes contremarques reconnues sur les pièces du n° 2, appartiennent à cet usurpateur.

N° 4.

Tête casquée avec une barbe naissante. Revers : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Victoire tournée à gauche et tenant une couronne. Sous le bras de la victoire une longue contremarque ovale contenant l'ancre des Séleucides.

L'effigie est évidemment jeune, malgré sa barbe naissante, ce n'est en aucune façon celle d'Antiochus I^er^, ni celle d'Antiochus II. Force est donc, ce me semble, d'y reconnaître Antiochus Hiérax dont la monnaie aura été contremarquée de l'ancre par Séleucus II, frère de l'usurpateur.

Remarquons, une fois de plus, que l'ancre, après avoir été insérée dans un cercle creux, se trouve cette fois dans un assez grand ovale, et ne paraît plus ensuite que dans un parallélogramme très-grand.

Il va sans dire que je ne voudrais en aucune façon affirmer que notre contremarque est bien du temps de Séleucus II ; elle peut être postérieure au règne de ce prince, puisque nous retrouvons l'ancre en contremarque sur des monnaies de Timarque, mis à mort par l'ordre de Démétrius I^er^ en 162 avant J.-C. Il est vrai que nous ne savons pas combien a duré le règne de Timarque, si nous connaissons la date précise de sa chute et de sa mort.

N^os^ 5, 6, 7, 8 et 9.

Tête jeune et nue tournée à droite. Revers : Eléphant portant son cornac sur le cou ; derrière un trépied, à l'exergue ANTIOXOY ; reste de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ANTIOXOY.

Cette monnaie présente plusieurs combinaisons de contremarques.

N° 1, au-dessus du trépied et de l'éléphant : un grand parallélogramme creux contenant une ancre. Sous le ventre de l'éléphant, un petit carré creux contenant un symbole méconnaissable.

N° 2, même pièce, mais munie de la seule contremarque de l'ancre, signalée sur le n° 1.

N° 3, même pièce, munie de la seule petite contremarque carrée et méconnaissable.

N° 4, même pièce, avec le buste de cheval en contremarque au-dessous du ventre de l'éléphant.

Je n'hésite pas à attribuer à Antiochus Hiérax le type primitif de cette curieuse monnaie; cette attribution, pouvant seule rendre compte de la présence des contremarques essentiellement propres aux rois Séleucides légitimes.

Ainsi, le n° 2 peut avoir été contremarqué par l'ordre de Séleucus II, bien que la contremarque du troisième type de l'ancre soit peut-être postérieure. Car, il est fort possible, probable même, que Séleucus II ne soit pas le seul roi légitime qui ait fait contremarquer les monnaies émises par l'usurpateur Antiochus Hiérax.

La petite contremarque carrée, dans cette hypothèse, pourrait avoir été appliquée la première, comme sur le n° 3, par exemple, et paraissant un peu plus tard insuffisante, vu son exiguïté et l'incertitude de son type, elle aurait été remplacée ou mieux redoublée par la grande contremarque à l'ancre.

Quant au n° 4, son type de contremarque est essentiellement

Séleucide, mais nous manquons de tout renseignement qui nous permette de dire par qui et vers quelle époque elle a été appliquée.

Il n'en demeure pas moins plus que probable pour moi que la pièce primitive, à peu près constamment contremarquée, est, par ce fait seul, vraisemblablement d'un souverain étranger à la lignée directe des descendants de Séleucus Ier et par suite, si ce raisonnement est juste, d'Antiochus Hiérax.

N° 10.

Cette pièce, que j'attribue à Antiochus II, me paraît avoir reçu la contremarque ronde d'Antiochus Hiérax, au type de l'ancre. Elle a donc été remaniée ainsi entre 247 et 240 avant J.-C., cette dernière année étant celle dans laquelle l'armée d'Hiérax fut anéantie en Mésopotamie.

N° 11.

La pièce décrite sous ce numéro, ne me paraît pas rentrer dans la série des monnaies contremarquées par l'ordre des souverains Séleucides. C'est une pièce que se sera attribuée quelque ville d'Asie, en y appliquant un type à elle. Je renonce donc à m'en occuper ici.

Nos 12 et 16.

Monnaies de Timarque, portant la grande contremarque de l'ancre. C'est en 162 que ce personnage fut mis à mort par l'ordre de Démétrius Ier. Depuis combien de temps durait son règne à Babylone? nous l'ignorons, mais il est vraisemblable

qu'il commença vers la fin du règne d'Antiochus IV, et dura tant qu'Antiochus V Eupator fut sur le trône. Nous pouvons donc lui assigner trois ans environ de durée. Qui sait même si l'usurpation de Timarque ne fut pas une des causes qui décidèrent Antiochus IV à entreprendre la campagne de Mésopotamie, campagne qui devait se terminer par la mort de ce prince insensé? A ce compte, Antiochus V aurait pu aussi bien que Démétrius Ier faire contremarquer les monnaies de Timarque, en signe de réprobation.

Nos 14 et 15.

Il s'agit cette fois des monnaies du satrape révolté Achæus. Elles nous offrent les deux contremarques suivantes :

N° 1. Le buste de cheval.

N° 2. Un trépied.

C'est en 220, qu'Achæus se mit en révolte contre Antiochus III, et en 215 seulement, qu'il fut envoyé au supplice, après la prise de Sardes, par l'ordre du souverain qu'il avait trahi.

Le n° 1, contremarqué du buste de cheval, a été très-vraisemblablement traité ainsi par l'ordre d'Antiochus III, qui a régné vingt-huit ans encore après la défaite d'Achæus.

Quant au n° 2, le trépied est un type que nous rencontrons sur des monnaies d'Antiochus III (*Catal.* Roll. et Feuardent, n° 6433), reconnaissables à la physionomie très-âgée du roi. Il est donc tout naturel que le trépied ait été appliqué dans la ville où ce type était employé spécialement (Antioche probablement), pour conserver un cours légal à la monnaie d'Achæus. Il serait étonnant que des monnaies de cet usurpateur eussent continué à être contremarquées, après la mort d'Antiochus III, arrivée, ainsi que nous venons de le dire, vingt-huit ans après le supplice d'Achæus.

N° 17.

Nous voici en présence d'une pièce très-remarquable par son module, son type et sa fabrique. Cette pièce a été frappée sûrement dans une province voisine de l'Indus. Nous savons qu'en 205 et en 204, Antiochus III parcourut en vainqueur l'Arachosie, la Drangiane, la Carmanie, la Perse, la Susiane, la Babylonie et toute la Mésopotamie, exploits qui lui valurent le surnom de Grand. J'attribue à cette campagne mémorable l'émission de la monnaie en question, dont il existe des divisions munies du même monogramme . Le second monogramme ne pourrait-il pas être pris pour le nom de la province asiatique appelée Paropanisus? Je laisse à de plus habiles le soin de le décider.

Cette pièce porte un éléphant en contremarque et ce type convenait à la fois aux rois de Syrie et aux rois grecs de la Bactriane. Je ne vois aucune raison pour me décider en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux origines.

N° 18.

Il s'agit encore cette fois d'une pièce d'un Antiochus incertain contremarquée de l'ancre des Séleucides. Pour les mêmes raisons exposées plus haut, je regarde encore cet Antiochus comme n'étant autre que Hiérax : quant au *sigma* contremarqué derrière la tête casquée de Pallas, je suis bien tenté d'y voir l'initiale du nom de Séleucus II, frère de l'usurpateur.

N°s 13 et 19.

Restent enfin les deux pièces décrites sous ces numéros; elles me semblent revêtues de contremarques destinées à les assimiler à des monnaies autonomes de villes particulières; je ne m'en occuperai donc pas, quant à présent.

Paris, 31 mars 1873.

F. DE SAULCY.

NOTE ADDITIONNELLE

MONNAIES CONTREMARQUÉES DE TIMARQUE

J'ai trouvé dans les cartons de M. Hoffmann, deux pièces de MB, de Timarque, munies au revers d'une contremarque toute différente de celle déjà signalée plus haut (voir nos 12 et 16). C'est une petite Victoire marchant vers la droite et renfermée dans un parallélogramme creux. Cherchons à nous rendre compte de son existence.

C'est, ainsi que nous l'avons déjà dit, en 162 avant J.-C. que Démétrius Ier Soter mit fin à la royauté de Timarque en l'envoyant au supplice. Cet usurpateur avait copié, pour la taille, les monnaies de style égyptien émises par Antiochus IV Epiphane, lors de ses succès en Égypte, de 171 à 169 avant J.-C. En 166, Antiochus IV partit pour la Perse et, dès l'année suivante, il défit le roi d'Arménie Artaxias. En 164, il apprit près d'Ecbatane les succès remportés par les Juifs sur ses armées. Il était très-probablement entré dans ce pays pour renverser Timarque. En apprenant les nombreuses défaites infligées à ses troupes par Judas Machabée, il fut saisi d'une rage indicible et partit en toute hâte pour le théâtre de cette guerre malheureuse. A peine était-il en route que son char versa; il fit une chute terrible des suites de laquelle il mourut promptement, près de la ville de Tabæ. Sans aucun doute, tout ce qui lui était tombé sous la main de monnaies émises au nom du roi Timarque avait été contremarqué d'un type essentiellement Séleucide. C'est donc à Antiochus IV, je

crois, qu'il faut attribuer la contremarque de l'ancre, sur les monnaies de Timarque.

A Antiochus IV succéda son fils Antiochus V Eupator (164 avant J.-C.). Dès 163, Démétrius Ier, qui avait réussi à s'évader de Rome, où il était retenu en otage, exerçait le droit monétaire en Syrie (monnaie de Tyr). Son règne a donc commencé en cette année. Quelques mois après (162 avant J.-C.), il faisait mettre à mort Antiochus V, et restait maître de l'empire des Séleucides. Dans la même année, il se débarrassait également de Timarque. En 153, il avait pour compétiteur Alexandre Bala, fils d'Antiochus IV, qu'il défit en 152, mais qui, l'année suivante, le défit à son tour et recouvra la couronne.

Nous trouvons le type de la Victoire marchant vers la gauche sur les monnaies des Antiochiens ad Mygdoniam (c'est-à-dire des Juifs renégats de Nisibi) avec la tête d'Antiochus IV.

Je ne connais pas ce type sur les monnaies de cuivre de Démétrius Ier Soter, mais il est employé sur celles d'Alexandre Bala (*Mionnet*, t. VIII, p. 39, n° 206) et de Démétrius II (*Ibid.* pag. 47, nos 241 et 242, et *Catal.* Rollin et Feuardent, n° 6525). Nous sommes donc très-porté à croire que c'est sous le règne d'Alexandre Bala que la contremarque de la Victoire a été appliquée sur des monnaies de Timarque qui avaient jusque-là échappé à cette sorte de flétrissure.

F. DE S.

NOTICE

SUR UNE

PIÈCE DE FIANÇAILLES

DU MUSÉE DE ROUEN

Lettre à M. Jules ROUYER.

La Renardière, le 1er avril 1874.

Mon cher ami,

Dans une visite que j'ai faite, il y a déjà plusieurs années, au Musée de Rouen, intéressant à tant de titres, j'ai trouvé, rangé parmi les monnaies anglo-françaises, le piéfort, en billon, d'une très-curieuse pièce, que je n'ose appeler médaille, et qui n'est certainement pas un jeton, et encore moins une monnaie. A cette époque, je n'en connaissais pas d'autre exemplaire ; mais depuis, j'ai retrouvé cette pièce, très-usée il est vrai, et complétement illisible, dans la collection Duleau, si riche en curiosités numismatiques.

J'ai dessiné et gravé ce piéfort et je ne puis mieux faire que de le publier sous le patronage de celui qui recueille avec tant de soins, depuis plus de trente ans, les jetons et les pièces de plaisir du moyen âge français.

Voici la description de cette curieuse pièce : au centre du droit est une grande rose à deux rangs de cinq pétales ; c'est probablement cette fleur, d'une taille exceptionnelle pour une médaille de cette dimension, qui avait fait placer celle-ci parmi les monnaies anglo-françaises. Ici la rose n'est évidemment pas un symbole politique, mais bien un emblème de cette galanterie un peu mystique qui se rencontre souvent dans la vie de nos ancêtres.

Au delà du grènetis qui sertit cette rose, on lit cette légende :

Celui qui d'amer vous prie

tracée en caractère très-fins, le mot *vous* abrégé ainsi *vo'*.

La suite se trouve au revers où on lit la légende suivante, partagée en quatre par une croix excentrique :

Retr : aire. n : e. se. pe : ut mie :

Ce fractionnement de la légende rend sa lecture assez difficile, et M. l'abbé Cochet m'a dit qu'elle n'avait jamais été déchiffrée dans son entier.

Il est impossible de lire autre chose cependant au droit et au revers que ces mots caractéristiques :

Celui qui d'aimer vous prie,
Retraire ne se peut mie.

Et l'on ne peut les interpréter que par l'idée qui en ressort naturellement : que l'homme qui demande à la femme son amour, n'est plus libre de se retirer lorsqu'il l'a obtenu. En

en un mot, c'est un gage, un symbole indélébile de la foi jurée.

Le premier de ces deux vers renferme une locution qu'on rencontre souvent dans les poésies du moyen âge: *Prier d'amer*, *prier d'amour* reviennent à chaque instant dans les vers de Christine de Pisan, dans les romans de la Table-ronde et dans les chants des trouvères; cette locution est parfaitement en harmonie avec les mœurs douces et polies que la chevalerie a eu le mérite d'introduire dans la civilisation française.

Au delà de cette légende, est un grènetis; enfin la pièce est entourée, au droit, d'un chapel de roses ou collier circulaire composé d'une chaîne articulée, sur laquelle sont fixées des roses à cinq pétales de trois grandeurs différentes, rangées symétriquement. Des feuillages de rosier disposés en croix de Saint-André avec une très-petite rose au centre, complètent la décoration de cette partie essentielle du type.

Le revers est plus sévère, et n'étaient les lys des extrémités de la croix qui sont florencés, ce qui n'arrive guère dans la monnaie, ce revers, où l'on remarque dans le contour de la croix des lys héraldiques couronnés, pourrait passer pour celui d'une monnaie royale de l'époque de Philippe de Valois ou du roi Jean.

Cependant il ne faudrait pas attacher une importance trop grande à la symétrie de ce revers, qui vieillit la médaille un peu plus que ne le feraient les éléments du type considérés séparément.

Ainsi on retrouve la rose centrale, mais une rose à six pétales sur le jeton anglais n° 140 de la planche XVI de notre *Histoire de jeton*. Or cette pièce paraît appartenir moins à la fin du XIV^e^ siècle qu'au commencement du XV^e^; d'un autre côté, l'entourage très-caractéristique de branches de rosier treillagées dans les mailles de la couronne rapproche ce curieux

monument de l'époque où furent frappées ces grandes médailles d'or, les *Désirés* qui offrent l'écu de France du temps de Charles VII accosté de deux branches de rosier.

On retrouve encore ce feuillage avec la rose à l'extrémité, sur le jeton de Rouen à la légende : CIVITAS : ROTHOMAGENSIS — DVX : NORMANNORVM du même temps ; sur celui de Raoul de Refuge, *maître des comptes du roi Charles septième*, enfin sur celui de Charles le Téméraire aux légendes ; *James plus : James plus.*

Le même rinceau de rosier se rencontre encore fréquemment sur les sceaux, notamment sur celui de René, gravé avant 1417 et du vivant de son père Louis, duc d'Anjou, sceau qui fait partie de notre collection. Le rosier y est même très-caractérisé et on ne peut confondre, comme l'ont fait quelques auteurs, cet arbrisseau avec la plante et la fleur *ne m'oubliez pas ;* car les rinceaux du rosier partent d'un gros chicot, ou portion du tronc coupé au-dessus et au-dessous des rinceaux. Des roses séparent d'ailleurs les mots de la légende. On voit encore un rinceau de rosier à la fin de la légende du grand sceau du chapitre de la cathédrale du Mans, du commencement du XV^e^ siècle.

On trouverait à la fin du XIV^e^ siècle et pendant tout le XV^e^, un grand nombre d'autres exemples de l'adoption du rosier dans les représentations figurées du moyen âge, et de l'importance que la littérature même de ce temps a donnée à cet arbuste ; à ce dernier égard, il suffit de citer le *Rosier des guerres* du roi Louis XI, le *Rosier historial* de François Regnault (1522), le *Rosarium Virginis Marie* de 1503, le *Speculum rosariorum Jhesu et Marie*, le *Rosarium mysticum animæ fidelis*, et beaucoup d'autres productions pieuses abritées sous le patronage du Rosier mystique, sans parler du fameux roman de la Rose.

Enfin, il faudrait ajouter à cette nomenclature déjà longue, les nombreuses statuettes de la sainte Vierge tenant sur son bras gauche l'Enfant Jésus et à sa main droite un rinceau de rosier; nous en reparlerons plus loin à cause de l'importance exceptionnelle de ces représentations, aujourd'hui disparues, sans doute parce qu'elles étaient toutes en métal précieux.

Notre jeton ou méreau, comme on voudra l'appeler, se place donc, par son style correct et par les emblèmes qui le décorent, vers le milieu du XIV^e^ siècle.

Nous expliquerons plus loin le rôle de la rose centrale. Quant à la représentation du chapel autour de la légende, elle avait incontestablement pour but de contribuer à *lier* indissolublement le fiancé. D'après les idées du temps, il n'y avait rien de tel qu'un chapel pour enchaîner un amant.

C'était en effet l'usage en France ou dans une grande partie de l'Europe, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, que les amoureux se donnassent réciproquement des *chappelets verts*, c'est-à-dire des couronnes de feuillages, à la Saint-Valentin. Christine de Pisan, cette femme de lettres, si je puis dire, à qui l'on doit tant d'exquises poésies, a célébré cet usage dans un charmant virelai, que je vais reproduire ici parce qu'il explique positivement la destination du chapel.

Très doulx amy, or t'en souviengne,
Que aujourd'hui je te retien,
Pour mon amy, aussi mien
Veuil-je que tout ton cœur deviengne.

Car c'est la guise, et bien l'entens
Entre les amants ordonnée,
Que le premier jour du printems,
On retienne amy pour l'année.

A celle fin que l'amour tiengne,
Un chappelet vert fait très bien,
On doit donner chacun le sien,
Tant que l'autre année revienne,
Très doulx amy.

Si t'ay choisy et bien à temps,
Car m'amour te sera donnée.
Grant peine as souffert, mais par tems
Te sera bien guerredonnée.

Afin que la guise maintiengne,
Le jour saint Valentin, or tien
Mon chappelet, met ça le tien,
Je t'aymeray, quoiqu'il aviengne,
Très doulx amy.

Poésies de CHRISTINE DE PISAN. Ms. Bibl. nat. (n° 7087 ancien).

Ce charmant virelai est reproduit dans le *Catalogue des manuscrits français* de M. Paulin Paris, qui rend tant de service aux amis des lettres, privés trop souvent du contact des originaux.

L'usage permanent du chapel de verdure est rendu sensible dans les vignettes du manuscrit de Tristan, n° 6771, ancien, 97 nouv. de la Bibl. nationale. Tristan est en effet représenté dans toutes les miniatures portant un chapel de feuillages. Cependant les roses entraient aussi dans la décoration des chapels des jeunes chevaliers. M. Viollet-le-Duc fait remarquer au mot chapeau (3e vol. du *Dict. du Mob.*, page 122) qu'il est dit dans le roman de Lancelot du Lac. « Qu'il ne fut jour « où Lancelot, ou hiver ou été, n'eust au matin un chapel de « roses fresches sur la teste, fors seulement au vendredi et « aux vigiles des hautes fêtes. »

Cet usage de porter le chapel ou chappelet, et surtout le don réciproque de cet emblème de fidélité, est souvent figuré sur les émaux et les ivoires du moyen âge; on en voit des exemples frappants dans les nos 330 et 569 de l'inventaire du duc d'Anjou placé en tête du glossaire de M. de Laborde.

Le n° 330 porte : ... « deux autres grands flacons dorés, « au milieu.... a une dame qui assiet un chapel sur la teste d'un homme. »

Le n° 569.... « et en l'esmail du couvercle est une femme « qui donne un chapel à un homme qui est devant elle à « genoux. »

On peut encore voir le même fait représenté dans l'ivoire n° 3 de la pl. XXXIX du *Recueil d'ornements* et *bas-reliefs* du *trésor* de *num.* et *de glyp.*, et dans trois autres figures pl. IIIxxx et pl. IIIxxxx de la plaquette assez rare intitulée *Recueil de sceaux du moyen âge* publié par Antoine Boudet, in-4°, 1779.

Du reste, hâtons-nous de le dire, ces chapels étaient presque tous des œuvres exquises d'orfévrerie, et les roses plaquées sur le bandeau de métal étaient elles-mêmes en argent ou en or émaillé.

M. de La Borde en avait déjà fourni la preuve dans le *Glossaire* des termes d'art qui précède la *Notice des émaux du Louvre*, pages 206 et 207 ; et M. Viollet-le-Duc n'avait pas manqué d'en faire la remarque, page 120 du 3e vol. du *Mobilier français* : « Ces chapels, dit-il, étaient de véritables « couronnes ornées de pierres précieuses et d'émaux, et sou- « vent même les fleurs étaient faites en orfévrerie et cousues « sur un galon. »

On en voit de fréquents exemples sur les figures, *les gisants* des tombeaux où l'on ne s'attendrait guère à voir cet ornement,

si l'on ne savait que c'était la parure, obligée en quelque sorte, des jeunes chevaliers. Nous ne pouvons résister au désir de citer *in extenso*, un court passage du roman de Tristan qui explique très-clairement cet usage. Ainsi lorsque Tristan et Iseult sont entrés dans une chapelle où est enterré Menion le petit, l'un des bons chevaliers de la Table-ronde, Tristan demandant comment ce dernier a été enterré, la dame qui le guide lui dit : « Sire ! tout armé, en la manière du royaume « de Logres *et lui meismes un chapel en la teste, pour ce « qu'il estoit jeune chevalier.* »

Ainsi chapel implique l'idée de jeunesse et d'amour, et aussi celle d'un cérémonial attaché aux actions principales de la vie.

A ces divers titres le chapel convient essentiellement à l'acte des fiançailles, et nous verrons plus bas que longtemps après l'époque de notre méreau, le jeune homme engageant sa foi était encore coiffé du chapel de roses.

La tradition par l'amant à sa fiancée d'un objet matériel presque impérissable, comme un piéfort, dont le type principal est un chapel de roses et de feuillage, devait donc, croyons-nous, se rattacher à l'acte solennel des fiançailles, d'autant que de tous temps l'usage a été, en pareil cas, de donner des arrhes ou de rompre une pièce de monnaie.

On se rappelle la jolie scène de la *Fiancée de Lammermoor*, dans laquelle sir Walter Scott fait jouer un rôle très-caractéristique à une pièce d'or partagée en deux entre les amants.

« Toujours elle restera sur mon cœur, dit Lucie, en pre-« nant la moitié qui lui était destinée; et la suspendant à un « ruban, elle la passa autour de son cou, en la cachant dans « son fichu. Je la porterai toujours jusqu'à ce que vous me la « redemandiez, et tant que je la porterai, jamais mon cœur « n'admettra un autre amour. »

Sir Walter Scott dit qu'il reste encore, en Écosse, quelques traditions de l'usage ancien de se fiancer ainsi par le partage d'une pièce de monnaie.

Ducange, de son côté, cite aux mots *arra nuptialis*, *arrare* et *arrhæ*, divers textes qui prouvent l'emploi des pièces de monnaie dans la cérémonie des fiançailles, et notamment cette phrase du traité des *Cérémonies* de Dom de Vert : *cum his pretiis argenti te arrho* (1).

Au même moment où ce piéfort intervenait dans l'acte des fiançailles, les jetons de compte présentaient des légendes tout à fait en rapport avec celle de notre méreau ; ainsi on lit sur un piéfort de billon de la collection nationale, du XIV^e^ siècle :

Par : amours : sui : donnés ;
Bien : doi : estre : gardés.

Sur d'autres jetons de votre belle collection on trouve ces légendes plus explicites encore :

Vive amant ; vive amours.
Vive les les, joie aux amans.
Amours, à vous jou sui.
Amis amez, amie avez, etc., etc.

Mais nous n'entendons nullement assimiler notre piéfort à ceux des jetons que nous venons de mentionner ; seulement ces derniers portent, comme notre méreau, le reflet des mœurs et des usages du temps, et expriment naïvement des sentiments popularisés par la poésie et les romans de l'époque.

(1) On connaît l'usage des treizains de mariage dont un certain nombre de variétés avaient été recueillies et ont été publiées par M. Poeydavant dans la *Description des médailles de son cabinet*, in-4°. Fontenay, 1853, page 437 et pl. 23 et 24. Mais ces petites médailles, relativement récentes, n'ont aucun rapport de style et de taille avec notre méreau, qui reste une curiosité de premier ordre.

Il nous reste à dire quelques mots sur le symbolisme du rosier au moyen âge.

Au XIV^e^ siècle, le rosier était l'emblème de la Vierge Marie devenue mère, comme le lis était celui de son état de virginité.

On en trouve la preuve très-explicite dans ce passage du petit Saint-Graal en vers, dit de Robert de Borron, édité en 1841 par M. Francisque Michel d'après le manuscrit de la Bibl. nat. n° 20047 (1987 ancien) du XIII^e^ siècle.

Dedenz la virge s'aumbra;
Tele com la voust, la fourma.
. . . . . .
En li, assist toutes biautez:
Ele est fleiranz comme esglentiers
Ele est ausi com li rosiers,
Qu'ele porta la douce rose
Qui fut dedenz son ventre enclose.

Ainsi Jésus est la rose et sa mère le rosier qui la porta.

C'est pour ce motif que l'imagerie du XIV^e^ siècle a toujours mis un rinceau de rosier dans les mains de la Vierge-Mère; en voici de nombreux exemples:

Dans l'*inventaire des joyaux de Louis, duc d'Anjou*, dressé vers 1360-1368, et édité par M. Léon de Laborde en tête de sa *Notice des émaux du Louvre* (1853), on lit: N° 18. « Un ymage de Nostre Dame en estant... et tient Nostre Dame « son enfant en sa sénestre main et en la dextre un rainseau « de roses vermeilles. »

N° 37, « Un tabernacle d'argent doré et esmaillié.... et « dedans a un ymage de Nostre Dame en estant, tenant son « enfant et en la main destre tient une branche de rosier à « roses vermeilles. »

N° 58. « Un ymage de Nostre Dame d'argent doré;.....

« en sa main sénestre tient son enfant et en la destre un rozier « à V roses dorées. »

N° 67. « Un grant ymage de Nostre Dame... et en son « bras sénestre tient son enfant qui tient un oiselet en ses « mains et en sa main destre tient un rosier vert. »

Jésus est donc la rose issue du rosier maternel, et, à ce titre, la rose était chez nos pères l'emblème de la sagesse ; c'est ce qu'a ingénieusement exprimé l'imprimeur Gilles Corrozet dans les deux marques ou enseignes qu'il a placées en tête de ses livres.

On y lit ce verset du livre des Proverbes, ch. XIV : *In corde prudentis requiescit sapientia. Proverbiorum* 14, inscrit sur un phylactère encadrant un cœur dans lequel une rose partie d'un rosier voisin auquel elle adhère encore, vient s'épanouir largement.

Ici la rose s'appelle expressément la sagesse ou la sapience. C'est cette *douce rose* dont parle le Saint-Graal cité plus haut.

Ce sont évidemment ces idées symboliques accréditées dans les esprits par la poésie populaire, qui ont fait acquérir une importance si grande à la rose et au rosier pendant les dernières années du moyen âge ; c'est à elles évidemment qu'on doit l'institution de la Rose d'or ; c'est à elles qu'il faut attribuer l'idée jusqu'ici inexpliquée qu'a eue le graveur des grandes médailles d'or *les Désirés* du temps de Charles VII, d'accoster, sur ces médailles, l'écu de France de deux rinceaux de rosier couverts de roses. M. Vallet de Viriville, qui a doté la numismatique d'un travail méritant sur ces médailles (*Annuaire de la Soc. de num.*, 1867) est resté muet sur le rôle à assigner au rosier dans la circonstance ; or, dans les idées du temps, les trois lys du blason de France étant la représentation de la Trinité divine, il était naturel de leur donner

pour accompagnement la plante qui était la personnification de la Vierge Marie.

Je sais bien qu'on peut invoquer pour en revenir à notre méreau le rôle prépondérant qu'a joué au moyen âge le célèbre roman de la Rose,

Où l'art d'amors est tote enclose.

Mais on doit croire que ce titre même n'a été donné à ce roman symbolique qu'à la faveur des idées religieuses accréditées bien auparavant à l'endroit du rosier, d'autant qu'il ressort du livre presque une moralité religieuse, c'est à savoir qu'un instant de plaisir coûte toujours bien cher. On sait d'ailleurs que Jean Molinet voulut en faire un livre de piété, et Clément Marot (1527), qui était plus voisin que nous du siècle où ce roman singulier fut écrit et qui en connaissait mieux l'esprit, s'exprimait en des termes qui sont bien éloignés du sens que nous donnerions, au XIX^e^ siècle, à cet emblème.

Marot n'est pas affirmatif dans son dire, ainsi qu'il convient à tout esprit réellement littéraire; « Je responds, dit-il, que « l'intention de l'aucteur n'est point simplement et de soi-« même mal fondée et mauvaise, *car bien peult-être* que le-« dict aucteur ne gettoit pas seullement son penser et fantaisie « sur le sens littéral, ains plutôt attiroit son esprit au sens « allégoric et moral; je ne veulx pas affirmer, mais il me « semble qu'il peult ainsi avoir faict. Et si celluy Aucteur « n'a ainsi son sens reiglé et n'est entré soubz la moralle « couverture pénétrant jusques à la moralle du nouveau sens « mistique, toutes fois l'on le peut morallement exposer et en « diverses sortes. »

Puis Marot envisage les divers symboles possibles de la rose « qui tant est appetée de l'amant, » et le premier qu'il

indique est celui que nous venons de citer nous-même d'après les monuments littéraires et figurés du moyen âge.

« Je dis donc premièrement que par la Rose qui tant est « appétée de l'amant, est entendu l'état de *Sapience* bien et « justement à la Rose conforme pour les valeurs, doulceurs « et odeurs qui en elle sont, la quelle moult est à avoir « difficile, etc., etc. »

Si donc du temps de Marot encore, le symbolisme de la rose était tellement accusé, qu'un des esprits les plus éminents du temps pensait que l'auteur du roman de la Rose avait pu cacher sous ce titre une moralité religieuse, à plus forte raison pouvons-nous attribuer un sens sérieux et éminemment moral à notre méreau, et justifier ainsi l'appropriation de la rose et du rosier à l'un des actes les plus importants de la vie de nos pères.

Si l'on en doutait encore, les lignes suivantes et le monument curieux que nous allons faire connaître, lèveraient tous les doutes.

Bien longtemps, en effet, après que quelque grand personnage eut voulu consacrer ses fiançailles par la gravure si soignée de notre méreau, devenu plus tard peut-être une pièce banale, mais à coup sûr peu commune, l'école d'Aix-la-Chapelle, à qui l'on doit les trois belles médailles de Charlemagne, de Philippe de Valois et de Louis XII (*Trésor de numismatique et de glyptique*, pl. I^re^, n^os^ 1 et 3, et pl. IV, n° 6) éditait une grande pièce d'or qui est évidemment aussi une pièce de fiançailles, offrant dans le champ du droit un jeune homme portant un chapel de roses et serrant dans sa main droite celle d'une jeune femme couronnée d'une couronne héraldique, peut-être de duchesse. Le jeune homme sans doute appuie la main gauche sur un livre, un évangéliaire, comme s'il prononçait un serment sur un livre saint.

Au-dessus de leur tête sont des rayons émergeant d'un nuage. Autour de la scène centrale, on lit en gothique majuscule allemande de l'époque de Louis XII ;

Jungimus. optatas. sub. amico. fœdere. dextras.

L'expression *amico fœdere* s'applique bien aux fiançailles ; d'ailleurs, c'est encore l'amant qui pose avec le chapel de roses devant la jeune vierge couronnée, au contraire, du symbole héraldique de sa maison.

Le revers n'est pas moins explicite : Au centre d'un chapel de roses où les fleurs sont mêlées aux feuillages, comme dans notre ancien méreau, on lit :

Uxor CASTA *est rosa suavis.*

Le mot CASTA est figuré en caractères exceptionnellement fleuris et de dimension plus grande que les autres.

A l'entour on lit :

† *Sicut. sol. oriens. Dei : sic. mulier. bona. domus. ejus. ornamentum.*

Ainsi c'est bien à l'idée chrétienne qui voit dans la rose l'emblème de la sagesse, que l'auteur de cette belle médaille fait allusion lorsqu'il représente la rose; et, en effet, la sagesse ne peut être mieux personnifiée que par la chasteté, dans une médaille de fiançailles.

Une femme chaste est une rose aux doux parfums, dit-il; il est impossible d'inscrire une plus belle devise au fronton de cette maison nouvelle dont ces jeunes gens posent les bases.

Il est extrêmement remarquable, d'un autre côté, de retrouver à un siècle d'intervalle et au seuil même de la Renaissance, les mêmes symboles employés dans les mêmes circonstances, et ce même chapel de roses et de feuillage personnifiant l'amour sage et constant et l'indissolubilité du lien qui va unir les deux époux.

C'est ce caractère indissoluble que le naïf langage du XIV^e^ siècle a si bien rendu dans notre méreau :

Celui qui d'amer vous prie,
Retraire ne se peut mie.

E. Hucher.

CHRONIQUE

La trouvaille de Vernon, dont nous avons déjà dit quelques mots à l'occasion de la médaille CVPINACIO-VLATOS, présentait plusieurs exemplaires de la médaille ERCOD, dont l'un très-beau et ne laissant aucun doute sur la lecture. On sait que cette pièce avait été lue AVLERCOS par M. Lambert, et représentée pl. VIII, n° 25, de son premier volume. De son côté, Duchalais avait catalogué, sous le n° 455, une monnaie

qu'il lisait ERCOD et que nous avons démontré être identique avec l'AVLERCOS de M. Lambert (*Art gaulois*, nos 74 et 75, pages 54 et 55).

Nous avons dit alors, tout en ajoutant à la légende la première lettre N (que nous croyions à tort un monogramme), que « le seul fait qui ressortira incontestablement de nos « observations, c'est l'identité des deux pièces AVLERCOS « et ERCOD ; car on devra prudemment attendre l'apparition « d'un nouvel exemplaire pour enregistrer définitivement la « leçon AVLERCOS, parmi celles qui ne donnent ouverture « à aucun doute. »

La trouvaille de Vernon vient donner raison à nos hésitations. Le rapprochement reste constant, mais la lecture AVLERCOS est définitivement détruite, et il ne reste que le mot assez bizarre NERCOD très-caractérisé et qui seul a droit d'être inséré dans les catalogues des médailles gauloises. Nous donnerons prochainement la gravure de cette pièce. Le D final est à rapprocher de celui de la médaille ABVDOD pour ABVDOS, et il est certain que dans l'exemplaire du Musée de Rouen, figuré avec soin sous le n° 74 de notre *Art gaulois*, le graveur a ébauché un S final plutôt qu'un D. C'est pour cela que M. Lambert n'avait pas hésité sur la valeur de cette lettre ; l'ancien exemplaire du Cabinet de France, n° 75, étant trop fruste et trop mal frappé pour permettre de distinguer si c'était un D ou un S que le graveur avait voulu représenter, et d'ailleurs M. Lambert n'ayant pas pensé à en faire le rapprochement.

E. H.

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — Juillet 1874.

MÉMOIRES ET NOTICES

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE GAULOISE

Il y a peu de temps, une découverte importante a été faite à Vernon (Vienne). Il s'agit d'un nombre considérable de monnaies d'argent appartenant exclusivement à la série des pièces de la république romaine et à la numismatique gauloise. Ces monnaies étaient renfermées dans un vase en terre. Le trésor comprenait un millier de monnaies romaines et autant de gauloises. Parmi ces dernières on a trouvé un certain nombre de pièces qui paraissent pour la première fois, par exemple les deniers aux légendes CVPINACIO-VLATOS dont nous avons dit quelques mots dans notre premier article et LEMISO.EX.SC. La médaille NERCOD-NERCOD qui s'y trouvait aussi, bien que n'étant pas nouvelle, doit être considérée comme une conquête pour la science des médailles, parce que sa lecture est aujourd'hui assurée. Les pièces les plus nombreuses étaient : celles aux légendes TOGIRIX, 253 exempl., VEROTAL, 200 exempl., Q.DOCI[1], 75 exempl., SOLIMA, 67 exempl., SANTONOS, 60 exempl. On y remarquait aussi :

23 exempl. de DVRAT-IVLIOS, 20 de LITAVICOS, 17 de DIASVLOS, enfin un certain nombre de statères en *electrum* au type de la main ouverte accostée des lettres S. A.

MM. Rollin et Feuardent, acquéreurs du trésor de Vernon, nous ont mis à même d'étudier sa composition. Ils ont également fourni à M. A. de Barthélemy, la matière d'un mémoire très-développé qu'il se propose de publier prochainement dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Nous sommes depuis longtemps habitué à trouver une obligeance parfaite et éclairée chez MM. Rollin et Feuardent. En attendant que nous puissions rendre compte du travail de notre collègue, nous ne voulons pas priver nos lecteurs de la vue de quelques-unes des nouveautés qu'offrait ce trésor :

Les deniers aux noms CVPINACIO-VLATOS étaient en nombre restreint et irrégulièrement frappés. Un seul bel exemplaire, celui reproduit ci-dessous, offrait le nom CVPINACIO

1

complet ou peu s'en faut; il a été acquis de MM. Rollin et Feuardent par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque au prix relativement peu élevé de 150 fr. Le même dépôt s'est rendu acquéreur, à des prix encore moindres, de deux autres exemplaires moins complets, dont voici la figure :

2 3

L'apparition du nom VLATOS, au revers de CVPINACIO, reste à expliquer, si cette monnaie est pictone, santone ou

pétrocorienne; le nom VLATOS présente dès lors beaucoup d'intérêt, puisque jusqu'ici nous ne l'avions vu qu'au revers du nom ATEVLA sur une monnaie présumée appartenir aux Calètes.

On sait comment M. le commandant Mowat explique le mot ATEVLA (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 2e trimestre, 1873, p. 90, et *Art gaulois*, 2e vol., p. 130).

En examinant attentivement le nom CVPINACIO, on voit qu'il ne comporte pas d'S final : ce qu'on a pu prendre pour cette lettre est un vestige de la partie antérieure et saillante du bandeau ponctué qui sertit la tête. Du reste, la privation de l'S fait rentrer cette légende dans la série connue des médailles dont la légende est écourtée, telles que SANTONO, ABVCATO, AVARIICO, CARMANO, REMO, NINNO, TOVTOBOCIO, VIIRICO, DVRATO, etc.

Si maintenant on nous demandait à quel peuple nous pensons qu'on peut attribuer ces médailles, nous n'hésiterions pas à les classer aux Véliocasses ou aux Calètes. Qu'on examine, en effet, le style de la chevelure des personnages représentés au droit de cette monnaie, et l'on verra qu'il est entièrement conforme à celui des monnaies à la légende CALEDV que nous avons représentées, avec beaucoup de soin, sous les nos 67 et 68 de *l'Art gaulois* (2e vol., p. 50); il ne s'agit pas des CALEDV-SENODON ou CALEDV sans SENODON qui sont d'un tout autre style.

Les CALEDV dont nous parlons, sont peut-être un peu plus barbares et nécessairement postérieurs, mais la tête du droit est sertie, comme ici, d'une sorte de diadème tressé en cheveux, se relevant sur le front, et surtout le cheval du revers porte aussi trois sangles, l'une au col, l'autre sous le ventre et la troisième aux flancs. Ce dernier détail, très-singulier et assurément fort rare, — car les chevaux en course n'ont ordi-

nairement que deux liens, l'un au col et l'autre sous le ventre, — autorise le rapprochement de nos médailles CVPINACIO et CALEDV. Ajoutons que le joli petit exemplaire n° 3 ci-dessus, nous fournit dans tout son développement la coiffure véliocasse du chef SVTICCOS telle qu'elle est représentée, planche XCIV, n° 1er de *l'Art gaulois*, 1er vol. Rien n'y manque, en effet, ni les mèches du derrière de la tête, enroulées dans la nuque, ni surtout le panache trifide du sommet de la tête. (Voir p. 20 du 2e vol. ce que nous avons dit de cette forme de coiffure.) Ce panache est indiqué, mais faiblement, sur la médaille où le nom CVPINACIO se lit en toutes lettres.

Le rapprochement des monnaies CALEDV et CVPINACIO-VLATOS conduit de suite à l'identification du second de ces noms avec celui qui figure au revers des ATEVLA. En effet, la série des monnaies SENODON-CALEDV et CALEDV sans SENODON est identique d'aspect et de facture avec la série des ATEVLA-VLATOS et provient, comme cette dernière, des Calètes, voisins des Véliocasses; d'où la preuve à peu près certaine que les CVPINACIO-VLATOS appartiennent à la même région et que le nom ou le qualificatif VLATOS s'applique dans les deux cas au même personnage ou à une fonction identique.

Nous avons promis, dans notre dernier fascicule, de donner une bonne figure de la médaille NERCOD-NERCOD dont quelques exemplaires se trouvaient dans le dépôt de Vernon. Voici cette médaille à laquelle nous avons joint le revers de l'exemplaire connu d'ancienne date du Musée de Rouen, sur lequel M. Lambert avait lu, en 1844 : AVLERCOS.

4 5

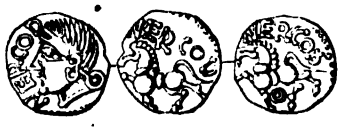

On verra que ces monnaies sont identiques, et comme la netteté de la légende du droit du nouvel exemplaire de Vernon ne permet pas de lire autre chose que NERCOD, il en résulte que la prétendue ligature devant simuler l'L sur l'exemplaire de Rouen, n'existe pas en réalité et qu'on ne doit lire aussi au revers que NERCOD.

Dans ce mot, le D final peut avoir été mis pour un S, comme on pourrait l'induire de l'exemplaire de Rouen, où un point du grènetis joue un rôle excessif et semble caractériser la tête de l'S. On a l'exemple d'ABVDOD mis pour ABVDOS, ce qui ferait penser à une permutation possible entre les lettres D et S, permutation d'autant plus admissible que le D cambrien s'est changé en Armorique en Z, et en Cornouailles en TH qui a, à peu près, le même son (Zeuss, *Gramm. celt.*, 1er vol., p. 164, 1re édit.). Duchalais, avec son tact archéologique, avait deviné cette permutation et cité les mots espagnols *Verdad* et *Cieutad* dérivés de *Veritas* et de *Civitas*. « Il est probable, dit-il, que la prononciation des Gaulois avait certains rapports avec celle des Celtibériens. » On voit que l'autorité de Zeuss sanctionne pleinement cette présomption.

D'un autre côté, NERCOD peut être le commencement d'un nom se terminant en IX ou en OS ; jusqu'à présent toutes les suppositions sont possibles.

Du reste, en classant nécessairement la médaille AVLERCOS parmi celles des Aulerces-Eburovices ou des Aulerces-Cénomans, M. Lambert s'éloignait un peu de la patrie probable de cette pièce qui nous paraît être réellement véliocasse ou calète comme le CVPINACIO.

Le trésor de Vernon offrait encore une pièce fort curieuse à la légende LEMISO.EX.SC devant la tête de Diane.

6

Le travail de la tête est dégénéré, cependant il conserve encore quelques vestiges d'art ; l'inscription LEMISO.EX.SC est extrêmement curieuse et soulève plusieurs questions.

On est bien tenté, au premier examen, de décomposer cette légende en trois parties, d'abord LEMISO, considéré comme nom d'homme ou de lieu ; EX serait la préposition latine ; SC l'indice d'une affinité ou d'une alliance de la peuplade ou du personnage avec Rome : SC devant être considéré par les Gaulois, du temps d'Auguste, comme la marque romaine par excellence, puisque tous les bronzes des monétaires d'Auguste portent ces sigles tracés en grands caractères dans le champ de la monnaie. D'un autre côté, on connaît dans la série consulaire plusieurs médailles d'argent dont les légendes se terminent par EX.SC ou offrent ces sigles dans le champ. Telles sont les médailles de M. SCAVRVS, édile curule de l'an 696, celles frappées au nom de C. ANNIVS, proconsul en Espagne, vers 671, celles de PISO CAEPIO, de CETHEGVS, de CN. LENTVLVS, de deux anonymes de la famille *Julia*, d'*Octave* comme triumvir et de M. PLAETORIVS, édile curule en 686. Il est à remarquer que les édiles curules n'étaient investis du droit monétaire que lorsqu'il leur était concédé par le sénat ; de là la repétition de la formule EX.S.C. sur presque toutes les monnaies de M. PLAETORIVS. On trouve encore ces mêmes sigles sur les deniers marqués au nom de C. VALERIVS FLACCVS IMPERATOR, nom qui rappelle deux personnages presque contemporains, l'un qui fut consul en 661, l'autre qui fut préteur ou proconsul dans la Gaule Narbonnaise en 670 ou 671.

Les Gaulois soumis de l'Aquitaine ou de la Celtique inférieure, en empruntant les sigles EX.S.C aux monnaies romaines du temps, n'étaient pas sans savoir ce qu'ils signifiaient; peut-être même leur étaient-ils imposés par l'autorité.

On aurait pu penser à faire un seul mot de LEMISOEX. Le catalogue Kergariou donnait en effet la médaille ETVCOEX qui offre la même finale, mais la légende ETVCOEX n'existe pas, nous le démontrerons plus loin (1).

Tout le monde remarquera que LEMISO, nom d'homme ou de peuplade, renferme un affixe LEM déjà compris dans le nom de peuple LEMOVICES, voisins des Pétrocoriens et des Bituriges, et que la fin du mot, en supposant une permutation très-acceptable des lettres I et O, s'accommode encore, dans une certaine mesure, d'un rapprochement avec la fin du mot LEMOVICES, surtout si l'on considère que le nom local *Limousin* représente à merveille la légende ci-dessus devenue LEMOSI, si l'on invoque la permutation supposée et peut-être jugée nécessaire dans un intérêt euphonique.

Il n'y a là qu'une présomption, mais elle ne nous paraît pas dénuée de fondement, d'autant que le type du revers, représentant un Gaulois à cheval portant au bras gauche un bouclier ovale, nous rappelle essentiellement un type biturige ou lémovice (n° 1^er^ de la pl. LX, de *l'Art gaulois*, 1^re^ partie et n^os^ 17, 18 et 19 de la pl. II de Lelewel).

Le Cabinet des médailles a acquis une petite pièce d'argent unique du trésor de Vernon, très-fruste du côté de la tête,

(1) Voir plus loin le catalogue des médailles de M. le comte de Kergariou, où la monnaie qui avait paru offrir le nom ETVCOEX est représentée agrandie.

mais belle au revers, qui offre, d'un côté, un cheval surmonté d'un oiseau, croyons-nous, dont la tête est, paraît-il, radiée ; ses deux pattes semblent tenir les rênes du cheval.

Sous le ventre du cheval est un corps circulaire ponctué au centre et garni de rayons, on ne voit pas ce qu'il pouvait y avoir à l'exergue. Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en rapprochant de cette pièce une autre identique et beaucoup mieux conservée de l'ancienne collection de Saulcy, maintenant au Cabinet de France.

7

La tête rappelle de loin les types des monnaies des chefs confé-

8

dérés ; quant au revers, l'oiseau qui surmonte le cheval est moins beau que celui de l'exemplaire de Vernon. Mais en revanche, l'exergue est visible et offre un ensemble assez sommaire de traits aigus partant d'un centre circulaire, débris de l'ancien coin des Arvernes.

Quelle est la patrie de cette petite médaille ? Elle est classée, au Cabinet de France, aux Arvernes, sans doute d'après sa provenance. Laissons-la donc à cette région, et faisons toutefois remarquer que M. Peghoux ne l'a pas connue.

Une autre acquisition toute récente du Cabinet de France est celle de la médaille ci-après, sur laquelle on lit la légende

ANDV placée au revers, sous un cavalier foulant aux pieds de son cheval lancé au galop, un ennemi renversé sur le dos. Le cavalier, dont la partie antérieure n'est pas visible, porte au bras gauche un grand bouclier ovale que nous connaissons par des pièces un peu plus anciennes (n° 19 de la pl. II de Lelewel, n° 2 de la pl. XLIII de *l'Art gaulois*).

9

Le droit est occupé par une assez belle tête de la déesse Rome, conçue dans le système des DVRNACOS-AVSCRO et des AMBILLI-EBVRO. La rotondité du casque est garnie sans doute d'une crête à pointes pareille à celle qui figure sur les casques dans la numismatique des familles. Le col est orné d'un double rang de perles.

La légende ANDV fait penser à la médaille aux légendes ANDV ou ANVDGOVONI CIILIICORIX (n° 68 des médailles gaul. du *Dict. arch. de la Gaule.* — *Rev. num.*, p. 253, année 1864. — *Art gaulois*, 1er vol., p. 29). Mais le type diffère complétement.

La médaille ANVDGOVONI, que M. de Saulcy a interprétée fort heureusement ANDVGOVONI, paraît offrir l'ethnique, un peu allongé par quelque suffixe non encore déterminé, de la peuplade des Andes; en effet, la pièce portant CIILII-CORIX, et qui est la même, avait été trouvée par M. de Clermont-Gallerande non loin de la ville de La Flèche, située sur les confins des Andes.

Cependant, convenons que la tête de la déesse Rome paraît un peu dépaysée chez ces peuples. Nous aimerions mieux voir reporter cette médaille chez les Lemovices ou les Pétrocoriens et dans les environs des Santons où nous trouvons le casque

de la déesse Rome, un peu modifié toutefois et sans les ailes.

Ceci viendrait donner raison à l'attribution de la médaille PETRVCORI — ... CINCOVEPVS aux Pétrocoriens, bien que notre nouvelle médaille soit plus moderne. En attendant que la lumière se fasse, restons dans une réserve prudente et contentons-nous de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos confrères une médaille curieuse et tout à fait inconnue jusqu'ici.

La collection de monnaies que M. le comte de Kergariou avait réunie, à son château de la Grandville a été vendue aux enchères, les 15 et 16 décembre 1873, par les soins de M. Hoffmann. Cette collection comprenait un grand nombre de médailles gauloises dont quelques-unes avaient été publiées par M. Lemière. (*Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine.* Rennes, 1852.)

Le Cabinet de France a fait l'acquisition, au prix de 75 fr., d'une très-curieuse monnaie de la série des Volks-Tectosages, portant, chose rare, une légende ; on lit, en effet, sur cette pièce SETVC... le C douteux.

Tout le monde connaît ces monnaies à la croix, mais peu de personnes se font une idée nette des nombreuses séries qu'elles présentent; l'une des plus curieuses, assurément, est celle qui offre des caractères dans les cantons de la croix.

On connaissait déjà une médaille de cette série ; le Cabinet la possède en triple exemplaire, dont deux proviennent, croyons-nous, de la collection de Saulcy, et le troisième faisait partie de la collection de Lagoy.

Voici la plus belle et la plus complète de ces trois médailles; M. de Saulcy en a déjà parlé dans la *Revue numismatique*,

année 1867, p. 8, sans la représenter, en proposant une lecture hérissée de points de doute.

10

Il ne nous appartient pas d'être plus affirmatif que notre cher maître ; cependant un élément nouveau nous semble être venu s'ajouter aux pièces du procès. Le quatrième canton, interprété OM jusqu'ici, paraît, sur un exemplaire nouveau sans doute, devoir être lu O.IVL. O étant la fin du mot et IVL

11 12

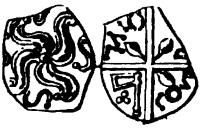

en petits caractères remplaçant l'M qu'on avait cru voir sur un exemplaire imparfait. De sorte que la légende donnerait, dans l'ensemble de ses caractères : COVEDE... O.IVL. Nous allons revenir sur cette légende.

Le droit offre une figure à quatre élémens contournés rappelant, de fort loin, le type des figures des monnaies gauloises (nos 168, 169 et 170 de *l'Art gaulois*, 2e vol.) qui affectent un mouvement gyratoire ; dans le cas des nos 168 et 169, il s'agit d'animaux tournant autour d'un centre.

Dans les médailles ci-dessus, on peut, sans trop d'exagération, penser à des dauphins réunis par la queue et exécutant une ronde fantastique. On en a un exemple d'un autre style dans le no 218, où les dauphins ne sont qu'au nombre de trois.

Le type du dauphin n'est pas inhérent aux localités maritimes ; nous le voyons assez souvent sur des médailles appar-

tenant incontestablement à des peuplades situées au centre de la Gaule, témoin le dauphin de Solima (*Art gaulois*, 2e vol., p. 134) et ceux qui distinguent le statère arverne (n° 1er de la pl. LXXXVIII du 1er vol.).

Les contours de cette figure à quatre éléments sont remplis par des S; peut-être, dans des types d'un style plus élevé, ces S étaient-ils des panaches attachés à la tête des quatre dauphins, dans l'espèce ils en sont séparés. Le flan de cette pièce a porté, en partie, sur un second coin gravé à côté de celui-ci, et l'on aperçoit sur le bord un S très-excentrique qui doit appartenir à cet autre coin, à moins qu'on ne suppose un cercle concentrique d'S autour et assez loin du type principal; mais alors, l'ensemble de la figure monétaire serait très-considérable.

Le revers offre le plus grand intérêt : c'est d'abord la croix des Volks-Tectosages cantonnée de trois olives et d'une hache devant le manche de laquelle sont des points. Puis sous les olives et dans trois cantons, nous voyons des lettres qui devaient être au nombre de quatre dans chacun des cantons.

Dans le premier, après la hache, on lit sans hésitation possible COVE. Le second canton donne avec certitude D, suivi d'une lettre dont la partie horizontale supérieure est indiquée et qui ne peut être qu'un E ou un F; mais cette dernière lettre suivant un D est inadmissible; puis il reste grandement la place de deux lettres qui sont à trouver : supposons que ce soit NT. Le troisième canton donne certainement O sur les deux exemplaires ci-dessous.

Nous aurions donc le mot COVEDENTO pour CONVEDENTOS, en supposant à la première syllabe un *anousvara*, comme l'avait déjà fait M. de Saulcy dans l'article précité.

Ce nom semble s'appliquer assez heureusement aux *Convenæ*. On sait que ce dernier est comme un symbole par-

lant de la constitution primitive du peuple auquel il a été donné.

« Ces peuples, dit d'Anville au mot *Convenæ*, ont été ainsi « appelés d'un terme latin dérivé du verbe *convenire*, pour « avoir été rassemblés en un corps de nation par Pompée qui, « à son retour de la guerre d'Espagne contre Sertorius, établit « dans ce canton, au pied des Pyrénées, une troupe de *gens* « *ramassés*. » Tel est le caractère de cette peuplade qui dut adopter le numéraire des Volks-Tectosages auxquels elle confinait.

Dans tous les cas, c'étaient des lambeaux de peuples fugitifs parmi lesquels saint Jérôme range même les Vettones et les Arévaques, dont la situation au delà de l'Èbre et du côté de la Lusitanie est bien connue.

Ces peuplades forcées de s'exiler étaient jalouses de se mettre sous la double protection de lieux presque inacessibles et du nom romain qui me semble accusé ici par la petite légende IVL (sans doute pour IVLIOS ou IVLIENSES si le nom est latin).

La légende entière donnerait donc CONVEDENTOS IVLIOS.

N'oublions pas que nous avons supposé deux lettres NT et que nous pouvons nous tromper; cependant la constitution du mot CONVEDENTOS n'a rien d'excessif: chaque canton contenait évidemment quatre lettres comme le prouvent les deux qui offrent COVE et OIVL. Le troisième, qui commence par DE, ne pouvait guère être complété autrement que par NT.

La racine VEDENT se trouve déjà dans le nom du peuple VEDIANTII, peuplade alpestre des environs de Nice.

Car, remarquons que les noms de peuplades et de villes gauloises sont souvent les mêmes à de grandes distances, ainsi l'on connaît les Aulerci-Brannovices et bien loin d'eux

les Aulerci-Eburovices qui, eux-mêmes, ne confinent pas aux Aulerci-Cenomani.

D'un autre côté, les Cenomani de la Sarthe sont bien éloignés des Cenomani des environs de Marseille, chez les Volks (*propè Massiliam in Volcis.* Plin., lib. III. cap. XIX), et de leurs congénères des bords du Pô. — Les Boii, voisins des Helvètes et des Sequanes, ont leurs homonymes en Pannonie et en Germanie ; on connaît deux Brigantio et les Tricorii diffèrent des Tricolli, bien que le nom soit le même; enfin, on compte deux Lugdunum et sept Noviomagus très-différents les uns des autres.

Dans l'espèce, il n'y aurait donc rien d'étonnant à retrouver dans le mot CONVEDENTOS une racine déjà en composition dans le nom d'un autre peuple gaulois, et la médaille suivante, de la même série, va nous donner un autre exemple de la similitude des noms de peuples ou de chefs gaulois à de grandes distances les uns des autres.

Il s'agit de la rare médaille sur laquelle on lit SETVC, qui se trouvait dans la collection de M. le comte de Kergariou et dont nous venons de parler.

13

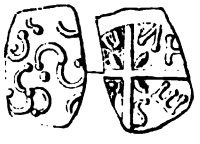

Son type est identique, à la barbarie près, aux médailles qui viennent d'être reproduites.

La figure du droit est disloquée et ne peut guère être reconstituée sûrement, on y distingue seulement un triskèle ; au revers, est la croix cantonnée de trois olives. La hache se trouvait sans doute dans l'un des cantons. Dans le premier, à la suite, on lit SE ; dans le second TV, la lettre suivante

semble être un C, la sixième lettre est impossible à déterminer. Admettons que ce soit un O ou un I, SETVCO ou SETVCI. Or il existait précisément, d'après la table théodosienne, une localité du nom de SETVCI au nord de la Gaule, entre SAMAROBRIVA et RODIVM ; et cependant notre médaille appartient incontestablement au midi de la Gaule et très-probablement à une peuplade voisine des Convenæ et des Volks-Tectosages.

Quelques personnes ont pensé à Cette, le SETIVS MONS de Festus Avienus, et même la médaille dont il s'agit avait été inscrite dans le catalogue préalable à la vente des médailles de M. le comte de Kergariou, comme portant la légende SETIV qui aurait fait pencher la balance en faveur de cette attribution.

Mais la médaille ne porte bien, comme on le voit, que le nom SETVC et encore le C n'est pas certain. Cependant, indédépendamment du nom de lieu SETVCI que nous venons de citer, l'affixe SETU se retrouve encore dans le nom SETVBOGGIVS, cité par Zeuss, p. 69, du 1er vol. de la *Gramm. celt.*, 1re édit. Il y donc de grandes chances pour que notre lecture SETVC... soit fondée.

Si SETVC... était Cette, le type formé de la croix et de trois olives rappellerait aussi bien et mieux le type crucifère des oboles de Marseille que la roue des Volks-Tectosages, d'autant que ce type serait en communauté de style avec celui de la curieuse pièce lue ONTHGA par M. Aloïss Heiss et attribuée à Agatha (Agde), située sur le littoral tout près de Cette, pièce qui n'a plus la hache et offre au droit la Diane de Marseille. Un tel rapprochement est bien de nature à faire incliner le sentiment des numismatistes en faveur de Cette.

Maintenant, ces pièces à la croix se produisant avec des légendes latines et des types relativement récents ou visible-

ment dégénérés, dans la série bien connue des monnaies des Volks-Tectosages, il va sans dire qu'on y peut et qu'on y doit chercher des noms de chefs aussi bien et plus sûrement peut-être que des noms de peuples ou de villes.

Le premier type aux noms COVEDENTOS IVLIOS s'y prête d'autant mieux que le mot IVLIOS rappelle les monnaies DVRAT IVLIOS et TOGIRIX IVLIVS où le mot IVLIOS joue le même rôle qu'ici, c'est-à-dire, indique un sentiment de soumission et de dépendance vis-à-vis du vainqueur de la Gaule.

Nous savons bien que des villes ont fait de même et qu'on peut objecter l'exemple de Vienne, de Fréjus et d'Apt, qui toutes trois ont inséré dans leur nom le qualificatif Julia ou Julius.

La question reste donc entière et si nous avons exposé un peu longuement les termes du litige, nous ne pouvons nous décider à le trancher. Il est peut-être moins difficile de bien lire une monnaie gauloise que de l'attribuer avec certitude ; en ce moment, il importe surtout de poser des jalons et de circonscrire le débat. Or nous avons élucidé, croyons-nous, la lecture de ces deux pièces importantes, nous avons développé les motifs qui militent pour ou contre telle ou telle attribution ; plus tard, de nouvelles découvertes feront avancer les questions en suspens.

Il nous reste à dire quelques mots de la médaille gauloise si curieuse par ses légendes APHTOIAMOS-NAMAV, classée par Duchalais, sous n° 292 de son catalogue, parmi les incertaines de Nemausus.

Duchalais lisait, on le sait, APHTOIAMOS, séduit par la ressemblance de ce mot avec un nom grec composé : Ἀρειτόλμος, qui d'après Robert Etienne, signifie *audace de Mars;* mais le

lambda est un A, nous nous en étions assuré sur l'ancien exemplaire du Cabinet reproduit sous n° 7 de la pl. I^re^ de Duchalais ; et depuis lors un nouvel exemplaire est entré dans les cartons du Cabinet. Nous nous empressons de mettre un bon dessin de cette pièce sous les yeux de nos confrères ; malheureusement les premières lettres du mot manquent, mais on lit fort bien la fin : AMOS.

14

De plus, le type de la tête est bien accusé et offre des détails nouveaux rappelant d'un peu loin la Diane de Marseille, ce qui autorise à donner cette médaille à un peuple du midi de la Gaule.

Le revers au bouquetin donne le nom NAMAV pour NEMAV selon toute apparence.

Duchalais lisait NAMA en donnant cinq jambages à la lettre M, ce qui ne s'est jamais fait, même aux plus basses époques. Il nous paraît bien y avoir NAMAV, le second A étant conjoint avec l'M qui est renversé, et la dernière lettre étant un V et non un A.

Du reste, le mot *Namau* s'accorde avec la leçon grecque rustique : NAMAYCATIC de l'inscription de Vaison, reproduite pour la première fois par M. de La Saussaye dans son beau volume de la *Numismatique Narbonnaise.*

Enfin, le renversement de l'M n'a rien qui doive nous étonner, et la dernière lettre est certainement un V et non un A.

E. H.

NOTE ADDITIONNELLE.

Depuis que les lignes ci-dessus ont été écrites, un bienveillant avis nous est venu au sujet de la monnaie NERCOD-NERCOD. Si l'on pouvait dégager la question épigraphique et l'isoler des considérations qui, au point de vue du style, militent en faveur d'une attribution véliocasse ou calète, il existerait non loin des Lémovices, chez les Bituriges inférieurs, une localité, Néris, féconde en débris antiques, qui rappellerait assez heureusement le nom NERCOD ou NERCOS de nos médailles.

Les inscriptions et la Table Théodosienne donnent pour Néris, les noms NERI, NER, NERIOMAGENSES, NERIO, NEREVS, dans lesquels cependant on s'étonne de ne pas trouver le C de NERCOD, à raison de la finale du nom vulgaire *Néris*.

Mais peut-on faire de cette médaille un produit biturige? C'est là la question. Aujourd'hui les indices qui résultent du style d'une monnaie sont prédominants et ne permettent pas de s'appuyer exclusivement sur une consonnance même identique.

D'un autre côté, M. Ducrocq, professeur de droit administratif, a bien voulu, à la sollicitation d'une voix amie, nous envoyer sa brochure sur la trouvaille de Vernon. M. Ducrocq a pu se procurer 204 pièces provenant de ce trésor. 102 sont romaines *consulaires*, et pareil nombre, gauloises.

Les dernières monnaies romaines, en date, sont de l'an 709 de Rome (45 av. J.-C.); ce sont trois deniers de la famille *Considia*, n^os^ 8, 9 et 10, pl. XIII de l'ouvrage de M. Cohen et

un denier de la gens Julia, n° 11 de la pl. XX du même ouvrage.

D'après ces données, M. Ducrocq, qui a pu prendre connaissance du surplus du trésor déposé entre les mains de MM. Rollin et Feuardent, croit pouvoir assigner à l'an 710 ou 711, la date de l'enfouissement de ce trésor.

Les 102 monnaies gauloises qui sont échues à M. Ducrocq ne présentaient pas de ces raretés de premier ordre, telles que celles dont nous avons donné plus haut les figures; c'étaient des monnaies bien connnues des Bituriges, nos 137 et 140 du *Dict. arch. de la Gaule;* des *Solima*, n° 148, au nombre de 6, l'un d'eux varié ; 1 (le n° 5) qui n'est pas un ABVDOS comme le croit M. Ducrocq, mais qui devait porter la légende ΔOVB à rebours (voir *Art gaulois*, nos 213 à 216) où il est question de ce genre de médailles; 11 monnaies anépigraphes des Eduens,nos 159,161, 188, 190 et 191; 1 ATPILI.I-ORCIITIRIX; 9 DVBNORX-ANORBO ou variétés barbares; 1 DIASVLOS ; 6 anépigraphes des Pictons, n° 19; deux avec le cheval androcéphale, croit M. Ducrocq, mais c'est douteux ; 9 VIIPOTAL ; 1 SANTONO (n° 22 du *Dict. arch. de la Gaule)*; 7 ARIVOSSANTONO (n° 1er de la pl. 40 de *l'Art gaulois*); 18 TOGIRIX; 20 Q. DOCI-SAM.F, enfin 1 ATEVLA-VLATOS.

Nous attendions cette dernière pièce pour expliquer la présence de CVPINACIO-VLATOS, dans le trésor. Dès que nous y trouvons des ATEVLA-VLATOS, notre attribution aux Calètes ou aux Véliocasses de notre nouvelle et curieuse pièce a acquis un degré de probabilité de plus.

Nous n'avons pas voulu déflorer le travail de notre cher collègue, M. Anatole de Barthélemy, et nous désirons que le public lettré reçoive de lui la notion complète de la découverte du trésor de Vernon ; mais la brochure de M. Ducrocq

ayant été lancée dans la circulation, nous n'avons pu nous dispenser d'en faire connaître sommairement l'économie.

Nous voudrions, avant de clore cet article, élucider davantage la question d'attribution du LEMISO.EX.SC. On peut objecter que la présence du bouclier ovale à système rayonnant ne classe pas virtuellement cette pièce chez les Bituriges ou les Lemovices. En effet, on se rappelle que nous avons publié, pl. LXVI, n° 2 de *l'Art gaulois*, une monnaie au nom de ROVECA qui offre un cavalier porteur d'un bouclier identique à celui du guerrier de LEMISO.EX.SC; mais est-ce bien un motif pour retirer cette pièce de la Gaule centrale et la classer à la Belgique? Ces sortes de boucliers, diminutifs de ceux de VEROTALOS et de LVCCIOS pouvaient être d'un usage général dans la Gaule. De plus, la coiffure de la tête du LEMISO. EX. SC. ne nous semble pas permettre de classer cette pièce dans le nord de la Gaule. On peut y voir, en effet, une réminiscence lointaine des têtes de Diane ou d'Apollon. Ajoutons que nous trouvons chez les Pétrocoriens la monnaie, romaine d'aspect et de légende : T.POM-SEX.F et qu'on peut admettre dans cette région, un foyer d'art en communauté de sentiments et de style avec Rome.

E. H.

NOTES

SUR QUELQUES CONTREMARQUES ANTIQUES

I

J'ai déjà plusieurs fois essayé de faire ressortir l'intérêt qu'il pouvait y avoir à étudier les contremarques, si fréquentes sur les monnaies antiques. J'espère que les numismatistes ne me sauront pas mauvais gré, si je cherche à prouver, par de nouveaux exemples, que l'examen de ces marques monétaires a une importance très-réelle. Je continuerai donc à rechercher ces petits monuments, si dédaignés jusqu'à ce jour, et je m'empresserai de publier, au fur et à mesure de leur entrée dans mes cartons, ceux dont l'explication me semblera satisfaisante.

MONNAIES CONTREMARQUÉES EN BITHYNIE.

On rencontre assez fréquemment sur les pièces grecques de cuivre des empereurs Valérien et Gallien, notamment frappées à Nicée, des contremarques dont j'ai cherché l'origine; cette origine je pense l'avoir trouvée, ainsi qu'on va le voir.

Personne n'ignore combien le règne de Gallien fut fatal à l'Empire. Associé au trône par son père Valérien, en l'an 253, il en resta seul maître à partir de l'an 260, où Valérien fut fait prisonnier par les Perses. Plus désireux de se plonger dans les délices de la toute-puissance, que de défendre ses

provinces, Gallien se les vit arracher une à une, avec la plus honteuse apathie, qui lui mérita la sanglante caricature numismatique où il est appelé *Galliena Augusta*, avec la légende *ubique pax* au revers. Sous ce règne désastreux, la Bithynie fut ravagée par les Scythes, et la misère dut être très-grande en ce malheureux pays. Avant cette catastrophe suprême, le vieux général égyptien Macrien et ses deux fils Macrien et Quiétus, avaient été maîtres de la Bithynie (260 à 262) ; car on connaît des monnaies de cuivre au nom de Macrien jeune et de Quiétus, frappées à Nicée ; on sait de plus que les fils de Macrien, après avoir quitté l'Orient pour marcher contre Gallien, furent défaits et mis à mort sur les frontières de la Thrace et de l'Illyrie, par Domitien, général d'Aurélien qui, de son côté, avait usurpé l'Empire. Quant à Quiétus il fut tué à Emèse, lorsque Odénat s'empara de cette ville. Les monnaies de Macrien jeune, frappées à Byzance, nous prouvent, ce me semble, que les villes s'empressaient de reconnaître la souveraineté de Macrien, à mesure que celui-ci les traversait, en marchant sur l'Illyrie.

Aussitôt que la Bithynie fut envahie par les Scythes, la détresse dut y pénétrer avec eux, et les cités les plus riches eurent à connaître les douleurs de l'envahissement. Dès lors l'emploi des monnaies de nécessité put devenir indispensable. C'est à ces extrémités que j'attribue l'existence des contremarques que nous rencontrons sur la plupart des dernières monnaies impériales, émises à Nicée, et qui prouvent que des villes, pressées par le besoin de numéraire, s'approprièrent les monnaies en cours, frappées par Nicée, la métropole, aussi bien que toutes les autres que le commerce avait fait tomber entre les mains de leur population.

Je vais énumérer, le plus brièvement possible, celles de ces monnaies qui me sont connues.

H

Amastris de Paphlagonie. Caracalla. Sur le buste H dans un creux rond. Ma collection.

Adramytium de Mysie. Elagabale. Très-grand bronze. Sur le buste, la même contremarque H. Cabinet de MM. Rollin et Feuardent.

Héraclée de Bithynie. Gordien le Pieux. Sur le cou, la même contremarque H. Cabinet de MM. Rollin et Feuardent.

Nicée. Hostilien. La même contremarque sur le cou. Ma collection.

Nicée. Valérien. La même contremarque sur le visage. Ma collection.

Deux autres exemplaires de la précédente, avec la contremarque sur le cou.

Nicée. Gallien. La contremarque H, sur le cou. Ma collection et Cabinet de France.

Nicée. Valérien. Buste radié tourné à gauche et contremarqué. — Buste tourné à droite. Même contremarque. Ma collection.

Nicée. Gallien. Cabinet de France.

Nicée. Salonine. Cabinet de France.

Nicée. Sévère Alexandre contremarqué. Cabinet de France.

A

Nicée. Maximin contremarqué. Cabinet de France.

T

Nicée. Trébonien-Galle contremarqué. Cabinet de France.

La pièce de Caracalla d'*Amastris* décrite plus haut et qui

porte la contremarque H, est en outre contremarquée d'une petite tête impériale, enfermée dans un creux rond, et qui empiète sur le creux contenant la lettre H. Cette deuxième contremarque est donc postérieure à l'autre.

Je retrouve la même tête contremarquée : 1° Sur un Gordien de *Nicée* (Cabinet de France);

2° Au revers d'un Valérien de *Nicée* (Ma collection);

3° Sur un Gallien de *Nicée* (Cabinet de France).

Remarquons d'abord que toutes ces contremarques, formées de très-grosses lettres, sont manifestement contemporaines : cherchons donc à nous en rendre compte.

Que les villes de Bithynie se soient préparées à résister à l'invasion des Scythes, à parer aux calamités qui en devaient résulter, le fait n'est pas douteux. Créer un numéraire de nécessité était une des premières mesures à prendre, et pour cela, le système des contremarques fut, comme tant d'autres fois, mis en pratique. L'application de ces contremarques surhaussait-elle la valeur de la monnaie qui en était revêtue? ou faisait-elle pour chaque ville qui usait de cette ressource, des monnaies considérées comme locales et, par suite, plus facilement acceptées? Je ne saurais le deviner ; mais naturellement l'une ou l'autre de ces raisons, sinon toutes les deux, a dû contribuer à faire adopter ces contremarques.

Que sont celles-ci?

1° Un H, initiale du nom d'Héraclée, ville maritime.

2° Le monogramme , les lettres ΠΡ, initiales de Prusias. Or trois villes du nom de Prusias existaient en Bithynie;

1° Celle fondée au pied de l'Olympe;

2° Celle bâtie sur le fleuve Hypius;

3° Celle qui était au bord de la mer et dont les monnaies impériales portent constamment son autre nom Cius, depuis

Claude jusqu'à Salonine. Cette troisième Prusias me paraît donc, par ce fait seul, devoir être écartée. Quant aux autres, je ne vois aucune bonne raison pour donner la préférence à l'une des deux. Ce qui reste certain, c'est que le monogramme en question désigna une des deux premières Prusias citées plus haut.

Le monogramme me paraît désigner fort clairement Juliopolis, qui, suivant Pline, était en Bithynie, dans l'intérieur des terres.

La contremarque A, dont je ne connais qu'un seul exemplaire, nous fournit l'initiale de la ville bithynienne de Libyssa.

Enfin la contremarque T me paraît désigner la ville de Tium, située sur le fleuve Billæus et vers la frontière de la Paphlagonie.

Resterait à expliquer la petite tête impériale employée en contremarque, postérieurement aux événements qui ont fait naître la contremarque d'Héraclée.

Je suis bien tenté d'y reconnaître la tête de Tacite qui vainquit les Scythes envahisseurs, dans le voisinage du Pont, ainsi que nous l'apprennent ses monnaies offrant la légende VICTORIA PONTICA. Tacite ayant régné six mois seulement à partir du 25 septembre 275, ce serait dans cet intervalle de six mois que la contremarque en question aurait été appliquée sur les monnaies courantes, pour leur donner peut-être la valeur d'une *moneta castrensis*, à l'usage de l'armée du nouvel Empereur. Il va sans dire que je ne présente cette explication que comme fort hypothétique.

F. DE SAULCY.

Paris, le 20 février 1873.

P.-S. Il est bon de constater que les contremarques que

nous venons d'étudier, ont été appliquées à l'époque même où le monnayage particulier des villes grecques a cessé d'être autorisé dans l'Empire. On ne connaît, en effet, depuis le règne éphémère de Macrien et de ses deux fils, de monnaies impériales grecques que : 1° de Claude II (24 mars 268 à 270) frappées à Cyzique, à Prostanna, à Sagalassus et à Seleucie ; 2° d'Aurélien (270 à 275) frappées à Perga, et 3° de Tacite (25 septembre 275 à 276) de la même ville de Perga. Il va sans dire que je fais exception pour l'atelier monétaire grec d'Alexandrie, qui n'a cessé de fonctionner que plus tard.

II

ÉRYX VILLE DE SICILE.

Voici comment s'exprime le docte Eckhel, à propos de la numismatique sicilienne (tome I, p. 185) :

« Quando numi in Sicilia feriri desiverint, incertum. Habe-
« mus numos Agrigenti coloniæ Latinos, et Segestæ Græcos
« sub Augusto, et coloniæ Panormi sub Tiberio signatos.
« Verisimile, adhuc sub Augusto urbibus Siciliæ liberis jus
« monetarium ademptum, sub Tiberio etiam coloniis, non
« Siciliæ modo, sed et Africæ veteris, de quo instituto alibi
« erit agendi locus. »

Eckhel admet donc, et suivant toute apparence, avec raison, que les villes libres de la Sicile perdirent sous Auguste

leur autonomie monétaire, et que les colonies elles-mêmes se virent enlever le droit de frapper des monnaies, à partir du règne de Tibère.

Passons maintenant à la description d'une monnaie contremarquée dont il serait fort intéressant de découvrir l'origine.

M. SALVIVS. OTHO. III. VIR. A. A. A, F. F. dans le champ S. C. et en contremarque dans un parallélogramme creux EPYΞ.

Revers. AVGVST... — TRIBVN — POTEST. dans une couronne.

Æ. 25 mill. Ma collection. Fabrique grossière et barbare.

Cette pièce étrange est, je crois, inédite, même comme pièce de famille romaine; car jusqu'à ce jour, on n'a publié du triumvir monétaire M. Salvius Otho, que des pièces à l'effigie d'Auguste. Elle a donc un double mérite, puisqu'en outre de son type nouveau, elle porte en toutes lettres le nom de la ville d'Eryx, contremarqué dans un parallélogramme creux.

Eryx, ville placée sur une hauteur à 6 milles anglais de Drepana et à 2 milles de la côte ouest de la Sicile, est remplacée par le village moderne de San-Giuliano. En 241 avant J.-C., Hamilcar, bloqué par les Romains, fut obligé de laisser entre leurs mains cette ville ainsi que Drepana. Elle était célèbre par son temple de Vénus Erycine, dont Cicéron parle dans son plaidoyer contre Verrès, mais sans faire mention de la ville elle-même.

Strabon (L. V.) nous dit que, de son temps, Eryx était presque inhabitée; mais Pline (III, 8, 14) cite les Erycini comme constituant une des communes municipales de la Sicile.

Enfin, Tacite nous apprend que ce furent les habitants de Ségeste qui s'adressèrent à Tibère, afin d'obtenir la restauration du temple de Vénus Erycine. Eryx dépendait donc de Ségeste à cette époque.

Comment expliquer la contremarque si curieuse que nous offre notre as signé de Salvius Otho, grand-père très-probablement de l'empereur Othon? Je suis tout à fait porté à croire qu'au moment où Eryx devint un municipe, ses habitants crurent bien faire en se créant, à l'aide d'une contremarque, un numéraire local. Mais ils ne durent pas jouir longtemps de cette prérogative usurpée, puisque dès le règne de Tibère, la fabrication des monnaies coloniales elles-mêmes fut interdite en Sicile comme en Afrique. Nous avons dit plus haut que les dernières monnaies grecques autonomes frappées en Sicile furent émises par Ségeste. Les habitants d'Eryx, que nous voyons placés sous la suprématie de Ségeste, se seront cru permis d'imiter, à leur façon, l'exemple donné par leur métropole, et de là, sans doute, la contremarque grecque ΕΡΥΞ placée sur un as romain.

Quoi qu'il en soit, l'existence de ce fait d'un essai timide d'autonomie monétaire, imputable à la population grecque d'Eryx, est certainement des plus curieux, et il méritait assurément d'être mis en lumière.

F. DE SAULCY.

Paris, le 22 février 1873.

III

TÉTRADRACHMES DE PTOLÉMÉE PHILADELPHE.

Voici la description de deux pièces de ma collection, acquises à Jérusalem et frappées par Ptolémée Philadelphe, ainsi que l'a démontré M. Feuardent, dans son beau mémoire sur les monnaies des Lagides.

1° Tête de Ptolémée Soter tournée à droite.

R. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ — ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle posé sur un foudre et regardant à gauche. Dans le champ, à gauche, les deux groupes ΕΥ (Euhydra de Phénicie?) et Κ? Α?

Sur le cou de l'effigie royale, la contremarque ΓΣΕΓ dans un cercle creux; on y lit facilement le nom de Séleucie de Piérie. AR. 24 mill. pièce usée et assez mal conservée, surtout au revers.

2° Mêmes types et légendes. Au revers, dans le champ, à gauche, le monogramme au-dessus d'un bouclier. A droite, derrière l'aigle, une lyre en contremarque.

AR. 27 sur 25 mill. Pièce assez bien conservée.

Le type de la lyre se trouve employé par un très-grand nombre de cités, et entre autres par Antioche, dont le sanctuaire de Daphné, consacré à Apollon, a été l'un des plus illustres de l'antiquité. La lyre convient donc merveilleusement à Antioche qui, ainsi que Séleucie, se trouve dans la Piérie.

Les deux monnaies que nous venons de décrire ont donc été frappées en Syrie, pendant une période de conquête égyptienne, et contremarquées un peu plus tard dans la Piérie. Voyons à rassembler quelques dates qui nous serviront à débrouiller l'histoire probable de ces monnaies.

C'est en l'an 300 av. J.-C. que Séleucus I^er^ Nicator fonda les villes de Séleucie et d'Antioche, et consacra le sanctuaire de Daphné.

En 285, Ptolémée Philadelphe succéda à Ptolémée Soter, et son règne se termina en 245. Il fut remplacé sur le trône par Ptolémée Évergète; mais n'anticipons pas et revenons un peu en arrière. En 284, Séleucus I^er^ devint roi d'Asie et de Syrie; trois ans après (en 281), il périt assassiné, laissant la couronne à son fils Antiochus I^er^. Celui-ci, après un règne de

dix-neuf ans, fut tué près d'Éphèse, dans une bataille livrée aux Gaulois, et Antiochus II lui succéda. En 247, Antiochus II mourut empoisonné par sa femme, la reine Laodicé, laissant deux fils, Séleucus II et Antiochus surnommé Hiérax ou l'épervier. Deux années plus tard (245), Ptolémée Évergète, dès qu'il eut succédé sur le trône d'Égypte à Ptolémée Philadelphe, se rua sur la Syrie et s'en empara avec une extrême rapidité. La Syrie proprement dite, la Phénicie, la Cœlésyrie, la Cilicie, et une grande partie des pays situés entre le Taurus et l'Indus tombèrent en son pouvoir. Il garda pour lui toute la Syrie et donna la Cilicie à Antiochus Hiérax, frère de Séleucus II.

Quelques mois après, Séleucus II s'apprêtant à lutter contre Ptolémée Évergète, pour reconquérir la Syrie, fit appel à son frère Antiochus Hiérax qui s'empressa de lever une armée, mais pour dépouiller Séleucus II et lui enlever la couronne dont il était le possesseur légitime.

Séleucus, pour résister à ce nouvel ennemi, s'empressa de faire la paix avec Évergète, et cette paix, qui devait durer treize ans, fut conclue en 243. Dans cette même année, Hiérax qui avait pris des bandes gauloises à sa solde, battit son frère. Les Gaulois alors, croyant Séleucus tué, tournèrent leurs armes contre Hiérax, afin de se débarrasser de la race royale.

Dès 241, Séleucus II avait repris vivement la guerre contre son frère qui subit deux défaites successives. L'année suivante (240), l'armée de Hiérax fut écrasée en Mésopotamie par celle de Séleucus. Hiérax alla d'abord se refugier chez Ariarathe, roi de Cappadoce, et de là auprès de Ptolémée Évergète, qui le traita plutôt en prisonnier qu'en hôte.

En 236, Séleucus ayant déclaré la guerre à Arsace, roi des Parthes, fut vaincu et fait prisonnier. Ce ne fut qu'en 217 qu'Arsace lui rendit la liberté.

En 226, Hiérax qui avait réussi à se tirer des griffes de Ptolémée Évergète, périt misérablement assassiné par des voleurs de grand chemin, et presqu'en même temps, Séleucus mourut d'une chute de cheval, laissant la couronne à son fils aîné, Séleucus III, surnommé Céraunus. Celui-ci ne jouit pas longtemps du pouvoir souverain, car en 224 il mourut empoisonné en Phrygie, et son frère Antiochus III lui succéda.

En 221, Ptolémée Philopator monta sur le trône, après la mort de Ptolémée Évergète; Antiochus III tenta immédiatement de lui reprendre la Cœlésyrie et la Phénicie.

Ce ne fut qu'en 219 qu'Antiochus III rentra en possession de Séleucie de Piérie, de Tyr, de Ptolémaïs et d'une partie de la Cœlésyrie.

Nous pouvons maintenant chercher au milieu de ces événements les circonstances qui ont pu donner naissance aux contremarques de Séleucie de Piérie et d'Antioche, sur des tétradrachmes de Ptolémée Philadelphe.

Après la bataille d'Ipsus de Phrygie, dans laquelle Antigone fut tué, Séleucus avait été mis en possession de la Syrie, mais Ptolémée Soter restait maître de la Phénicie et de la plus grande partie de la Cœlésyrie. Cela se passait en 301 av. J.-C. Nous venons de voir que l'année suivante (300) Séleucus Ier Nicator fondait Séleucie et Antioche. Tant que Ptolémée Philadelphe fut vivant, il ne paraît pas que ce prince ait rien tenté pour dépouiller Séleucus Ier, Antiochus Ier et Antiochus II de leurs États, tels qu'ils avaient été délimités par Ptolémée Soter.

Mais lorsque Antiochus II fut mort, laissant la couronne à Séleucus II, à qui son frère Antiochus Hiérax s'empressa de la disputer, le nouveau roi d'Égypte, peu soucieux de respecter les droits de deux princes à peine sortis de l'enfance, se mit en devoir d'enlever au roi titulaire Séleucus II ceux de ses États

qui étaient à sa convenance. Nous avons dit plus haut comment les choses se passèrent.

Ce fut, je n'en doute pas, à ce moment de lutte acharnée, que les contremarques étudiées plus haut furent appliquées à Séleucie et à Antioche. De deux choses l'une, ou elles sont l'œuvre de Séleucus II, ou elles sont l'œuvre de Ptolémée Évergète.

Examinons ces deux hypothèses.

Si Séleucus II avait fait contremarquer des monnaies égyptiennes, des monnaies de son ardent ennemi, il n'eût pas manqué de choisir, pour sujet de ses contremarques, des signes pouvant servir à constater son droit de souverain. Or il n'en est absolument rien, cette première hypothèse n'est donc pas admissible.

Ptolémée Évergète, au contraire, envahissant en 245 les États de Séleucus II, n'avait pas à songer à mutiler les monnaies du roi qu'il venait de remplacer. L'effigie consacrée et constante des monnaies égyptiennes, était déjà celle de Ptolémée Soter. La légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ s'appliquait aussi bien à lui, Évergète, qu'à Philadelphe, auteur réel des monnaies qui nous occupent. Évergète n'avait donc rien de mieux à faire pour constater son droit de conquête, au moins de frais possible, que de prendre des monnaies d'Épiphane et d'y inscrire, en contremarque, les noms des cités importantes dont il s'était rendu maître. C'est précisément ce qu'il a fait, et je lui attribue formellement les contremarques qui viennent de nous occuper et qui auraient été appliquées en 245 av. J.-C., aussitôt après la conquête de la Piérie.

F. DE SAULCY.

Paris, le 24 février 1873.

IV

MONNAIES IMPÉRIALES DE L'ESPAGNE.

Grâce au magnifique ouvrage de M. Aloïss Heiss, sur les monnaies de l'Espagne, nous connaissons très-bien aujourd'hui la série assez restreinte des contremarques dont ces monnaies sont fréquemment munies. L'auteur les a toutes signalées, chemin faisant, en décrivant la numismatique de chaque ville, et il en a dressé le catalogue (pages 470 à 472) qu'il a fait suivre d'observations fort justes, et que nous devons résumer, après avoir reproduit le catalogue en question; le voici :

Acci. — C. A. (colonia Accitana).

Bilbilis. — Tête d'aigle.

Calagurris Julia, Tête d'aigle; VÆ, VA, ou AV (*Valeat*). CAPL (signalée par M. Delgado, dans le catalogue de la collection Lorichs), et C (*Calagurris*).

Carteïa (suivant Florez). — R (*Romanorum*).

Carthago nova. — IS ou S? (peut-être pour *Spartaria*, surnom de Carthago Nova?)

Cascantum. Tête d'aigle. C ou CAS (*Cascantum*). VÆ (*Valeat*).

Castulo. — C. (*Castulo.*)

Celsa, — [AK] (Monogramme de CL). — Tête d'aigle. — Vase ou feuille?

D. D. (*Decreto Decurionum*). — T. ou TI (*Tiberius*)? — R (*Romanorum*). — PR. (*Populi Romani.*)

Clunia. — Tête d'aigle. — Sanglier accroupi. — Hure. — CLV (*Clunia*). — TI. (*Tiberius*)?

Dertosa. — Palme.

Emporiæ. — D. D. (Decreto Decurionum.) — Dauphin.

Ercavica. — Tête d'aigle. — (*Valeat*).

Gadès. — Dauphin.

Graccurris. Tête d'aigle. — GR. (*Graccurris*).

Hibera Julia. — Palme.

Italica (d'après Florez) — P. R. (*Populi Romani ?*)

Malaca. — (d'après le dessin de Lorichs. Pourrait n'être que X le *mim* punique initial du nom Malaca.

Orippo. — (*Sæsapo*).

Osset. — COL. (Cette contremarque n'est connue que par le dessin de Florez).

Patricia (colonia). — (*Colonia Patricia*) — D. D. (*Decreto Decuriorum*).

Saguntum. — D. D. (*Decreto Decuriorum*). — M. S. (*Municipium Saguntum*).

Turiaso. — Tête d'aigle. — (*Turiaso*) —   (*Valeat*).

1° Ayant remarqué que plusieurs monnaies espagnoles contremarquées étaient à fleur de coin, M. Heiss a conclu très-justement de ce fait, que les contremarques n'avaient pas été destinées à remettre en cours légal des monnaies assez détériorées pour qu'il y eût à craindre qu'on ne les refusât.

2° Comme il est certain que la dernière effigie impériale appliquée sur les monnaies espagnoles est celle de Caligula, M. Heiss a admis et s'est efforcé de prouver que c'était à l'empereur Claude qu'il fallait attribuer le décret abolissant le monnayage particulier des villes espagnoles, et que très-probablement ce décret avait été promulgué immédiatement après l'avénement du successeur de Caligula. Cela n'a rien que de très-probable et je l'admets sans hésitation.

M. Heiss établit ensuite qu'il a dû s'écouler un certain temps, entre la promulgation du décret abolissant les monnaies locales et la possibilité matérielle d'effectuer le retrait des monnaies décriées, qu'il fallait nécessairement rembourser, en monnaies courantes de type purement romain ; que dès lors, pour ne pas entraver les opérations commerciales de tous les jours, il a fallu prendre, avec l'autorisation du gouvernement impérial, une mesure transitoire, continuant aux monnaies décriées un cours légal temporaire. De là l'application de contremarques qui n'ont certainement pas changé la valeur courante des pièces qui en sont revêtues, puisqu'il n'y a pas une seule de ces contremaques qui ait une valeur numérale quelconque. « Toutes « les contremarques que nous avons vues, continue M. Heiss, « donnent les initiales du nom de la ville ; des attributs « communs à plusieurs villes, comme la palme sur les bronzes « de Dertosa et d'Hibera Julia, le mot *Valeat;* le sceau de « la curie, D. D. ; un symbole phonétique du nom de la « ville, un sanglier (Χλούνης) sur les espèces de Clunia ; enfin « une tête d'aigle sur les bronzes de huit villes peu éloignées « les unes des autres. »

J'admets la plus grande partie de ces conclusions, mais je ne saurais les admettre toutes, et les raisons qui me font hésiter, je vais les déduire, en étudiant une à une les contremarques dont il s'agit. Commençons par la plus fréquente de toutes.

La tête d'aigle.

Nous la trouvons sur des monnaies de Bilbilis, de Calagurris, de Cascantum, de Celsa, de Clunia, d'Ercavica, de Graccurris et de Turiaso.

1° Elle est loin d'être toujours semblable à elle-même, car elle varie notablement de taille, de dessin et même de dispo-

sition, étant tantôt tournée à droite, tantôt tournée à gauche.

2° Elle paraît seule très-souvent ; mais très-souvent aussi accompagnée d'une deuxième contremarque toute différente.

Examinons les deux cas.

La tête d'aigle se trouvant appliquée isolément sur des monnaies parfois très-bien conservées, me paraît un symbole fort explicite de l'autorité romaine. C'est sur des monnaies de la Tarraconaise, exclusivement, que cette contremarque a été reconnue jusqu'ici, et M. Heiss a eu soin de le constater. Le légat consulaire de cette province résidait, suivant la saison, à Carthago Nova et à Tarraco.

La tête d'aigle n'a pas été retrouvée encore sur une seule pièce frappée dans ces deux siéges du gouvernement provincial.

Je suis bien tenté de conclure de là que les pièces frappées dans ces deux villes n'ont pas eu besoin d'être munies de la tête d'aigle, pour conserver leur cours légal, tandis que les pièces émises par les autres villes, et que les transactions commerciales faisaient affluer à Carthago Nova et à Tarraco, devaient, pour être admises, recevoir la nouvelle empreinte, c'est-à-dire la tête d'aigle qui permettait d'en faire usage. Qui sait si le sens dans lequel cette tête est tracée, n'était pas un indice de celle des deux métropoles dans laquelle la pièce contremarquée avait été admise ?

Tout cela est hypothétique sans doute ; mais je n'y vois rien que de fort admissible. Voilà pour la tête d'aigle isolée ; passons au second cas, c'est-à-dire à l'examen des monnaies munies d'une double contremarque.

Dans les belles planches de M. Heiss, je trouve : 1° sur une monnaie de Cascantum (pl. XVII, n° 7), la tête d'aigle au droit et la contremarque au revers (pièce de ma collection, due à l'amitié de M. Heiss).

2° Sur une pièce d'Ercavica (pl. XVII, n° 4), la tête d'aigle au droit et la contremarque VA au revers.

3° Sur une pièce de Graccurris (pl. XVIII, n° 1), la tête d'aigle au droit et la contremarque GR au revers.

Je ne parle naturellement que des pièces qui me sont connues, mais je suis convaincu qu'il serait très-facile d'augmenter considérablement cette liste de pièces munies de la tête d'aigle et d'une contremarque différente au revers.

Que peut-on conclure de la présence de cette double contremarque?

Que la pièce qui en est munie a été mise en cours légal dans deux villes différentes. Ainsi le n° 1, après avoir reçu la tête d'aigle à Carthago Nova ou à Tarraco, sera revenu à Cascantum ou peut-être à Calagurris, et aura reçu au revers la contremarque C qui en devait légitimer le cours. Je dis peut-être, parce qu'il existe une pièce de Cascantum revenue dans son pays et qui y reçut la contremarque CAS, trop différente de la contremarque C pour qu'il ne soit pas naturel d'admettre qu'il s'agit de deux localités distinctes. Je suis dès lors conduit à penser à Calagurris.

Le n° 2 porte au droit la tête d'aigle, et au revers la contremarque VA dans laquelle je crois devoir chercher un nom de ville plutôt que l'injonction verbale *Valeat*. Dès lors Valentia se présente d'elle-même, et j'attribue sans hésiter à cette ville la contremarque ci-dessus aussi bien que ses variétés

VA et AV

Les poinçons à l'aide desquels on appliquait ces contremarques, devaient rapidement être mis hors d'usage, et dès lors les variétés de tracé d'un même mot, de trois lettres au

moins, n'avaient rien que de très-admissible, puisqu'il ne s'agissait plus d'une initiale isolée.

Enfin la pièce n° 3, frappée à Graccurris, après avoir été recevoir la tête d'aigle à Tarraco ou à Carthago Nova, sera revenue à Graccurris, où l'autorité locale lui aura conservé son cours légal, en lui faisant appliquer la contremarque **GR.** de la ville.

C. — CA. — CAS.

Nous voici en présence de trois contremarques distinctes et dont il importe de démêler l'origine.

La première, **C.**, se trouve sur des monnaies de Calagurris, de Cascantum et de Castulo.

Sur la monnaie de Cascantum, elle se trouve au revers d'une pièce contremarquée, au droit, de la tête d'aigle. Nous l'avons étudiée déjà et il n'y a plus à y revenir.

Sur la pièce de Castulo, elle est isolée, ainsi que sur la pièce de Calagurris.

La seconde, **CA**, se trouve imprimée en creux sur des monnaies d'Acci (pl. XXXIII, nos 2 et 12) et en relief sur une monnaie de la même ville (pl. XXXIII, n° 9).

Enfin la troisième, **CAS.**, se rencontre sur une pièce de Cascantum (pl. XVI, n° 6) contremarquée au droit de VÆ.

La contremarque **C** est considérée par M. Heiss comme devant se lire Castulo sur la monnaie de Castulo, et Cascantum sur celle de cette dernière ville.

J'ai déjà dit que **CAS.** devant évidemment se lire Cascantum, **C.** devait représenter une autre ville, et probablement Calagurris. Je m'en tiens donc à cette lecture.

Les trois pièces signalées plus haut et empreintes de la contremarque **C.**, ont été maintenues en cours à Calagurris.

Passons aux monnaies contremarquées des lettres **CA.** M. Heiss

lit ces deux lettres : Colonia Accitana, et j'adopte cette explication parce que la contremarque en question n'a encore été rencontrée que sur des monnaies d'Acci.

Quant à la pièce de Cascantum contremarquée de la syllabe **CAS** au revers, elle a été admise parmi les monnaies courantes de Valence, ainsi que l'atteste la contremarque du droit, puis est revenue à sa ville d'origine, où elle a reçu la deuxième contremarque, qui lui maintenait sa valeur.

R et PR.

Ces deux contremarques se rencontrent, l'**R** isolé, sur des monnaies de Celsa (pl. XI, nos 12, 15 et 18; XII, n° 20); avec la feuille sur une autre pièce de la même ville (pl. XI, n° 16).

Florez mentionne la contremarque **R.** sur une pièce de Carteïa.

Quant à la contremarque **P.R**, elle se trouve sur une pièce de Celsa (pl. XII, nos 21) et suivant Florez sur une monnaie d'Italica.

M. Heiss propose de lire ces deux contremarques : Romanorum et Populi Romani. J'avoue que ces deux leçons me plaisent peu, précisément parce que nous n'avons encore trouvé que des contremarques indiquant clairement des noms de ville. Je crois donc à mon tour devoir les lire *Romula* et *Permissus Romulæ* (sous-entendu *As*).

Toutefois, je ne puis me dispenser de reconnaître ce qu'il y a d'étrange dans la présence pour ainsi dire constante de ces contremarques sur des monnaies de Celsa, les deux seules exceptions connues ne l'étant que par les figures sujettes à caution de la publication de Florez.

Celsa est la *Colonia Victrix Julia Celsa*, et je ne vois pas trop ce que pourraient signifier les sigles **R** et **PR** appliqués à cette ville.

T. TI.

Ces deux contremarques, que M. Heiss lit *Tiberius*, se trouvent sur des monnaies de Celsa et sur une pièce de Clunia (Heiss, p. 230, n° 4), frappée au nom de Tibère. Comment dès lors voir le nom de Tibère contremarqué sur cette pièce frappée à son nom? Je ne me charge pas de l'expliquer. Peut-être n'y a-t-il là qu'un sigle du nom de Tarraco, mais alors que signifierait l'I de la deuxième contremarque? Je ne sais, mais il est bon de noter que, sur les pièces du Bas-Empire frappées sûrement à Tarraco, on trouve encore la syllabe TI avec le chiffre de l'atelier d'émission. Faudrait-il lire par hasard Traducta Julia? J'avoue que j'aimerais mieux cela que Tarraco.

SE.

Cette contremarque se rencontre au revers d'une monnaie de Clunia (Heiss, p. 230, n° 4). Je propose d'y voir le nom de Segontia ou de Segovia, villes qui, comme Clunia, appartenaient toutes les deux à la peuplade des Arévaques.

D. D.

Cette contremarque doit certainement se lire *Decreto Decurionum;* elle se rencontre : 1° sur des monnaies d'Emporiæ, isolée ou accompagnée d'une seconde contremarque offrant un dauphin ; 2° sur des monnaies de Celsa, de Saguntum et de Julia Traducta. Il est fort probable qu'elle a été appliquée par l'ordre des décurions des villes mêmes qui avaient émis les pièces qui en sont revêtues.

Elle paraît aussi sur une pièce de Calagurris. Or Emporiæ était un *municipium*, ainsi que Calagurris, que Saguntum. De là la présence du sigle *Decreto Decurionum :* par l'ordre des décurions ou du sénat du municipe. Julia Traducta était-elle un municipe? Je l'ignore.

VAE VAL AL et AL

J'ai déjà dit que ces contremarques me paraissaient désigner Valentia. Elles se rencontrent sur des pièces de Calagurris, de Cascantum, d'Ercavica, et de Turiaso.

VAE est isolé sur une pièce de Calagurris (pl. XVI, n° 23) qui aura été se faire contremarquer à Valence.

On retrouve cette contremarque sur une pièce de Cascantum revenue à son lieu d'origine et contremarquée au revers de CAS, nom de la ville d'émission.

Enfin une pièce de Turiaso offre cette particularité remarquable qu'elle porte deux fois la contremarque TVR devant la figure de l'effigie de Tibère et [VAL] sur la joue. L'histoire des pérégrinations de cette pièce me paraît facile à faire : maintenue en cours par la première contremarque, elle a passé ensuite dans le numéraire de Valence, pour revenir se faire contremarquer de nouveau à Turiaso. Cette ville est aujourd'hui Tarazona, à 72 kil. N. O. de Saragosse.

C. C.

Cette contremarque se trouve sur une pièce de Lælia (pl. LVII, n° 2). *A priori*, il est clair qu'il s'agit d'une colonie, et je n'en connais qu'une qui ait le droit de revendiquer cette contremarque, c'est Celsa. Je propose donc formellement de la lui attribuer.

CLV., sanglier, hure.

Sur des monnaies de Clunia, nous trouvons la contremarque CLV isolée (pl. XXIX, n° 3).

Une autre pièce de la même ville (pl. XXIX, n° 4) offre au

droit un sanglier couché, portant sur le ventre les lettres CLV, et, au revers, une hure de sanglier contremarquée sur le corps du bœuf.

Enfin, je possède une pièce tout à fait semblable à la précédente, sauf que le sanglier couché est de beaucoup plus petite dimension.

Commençons d'abord par faire remarquer l'analogie étroite qu'il y a entre le nom de la ville de Clunia, et le nom grec du sanglier χλούνης, d'où s'est formé le qualificatif χλούνειος, *de sanglier*.

J'ai de la peine à croire que le sanglier entier, et la hure de sanglier aient désigné une seule et même ville ; probablement, puisque le sanglier appartient incontestablement à Clunia, la simple hure était appliquée en contremarque dans une ville voisine dépendant du même convent juridique. Mais laquelle ? c'est ce que je ne saurais dire.

CA

Cette contremarque se présente sur une pièce de Corduba qui devint la *Colonia Patricia* (pl. XLII, n° 6). M. Heiss n'a pas hésité à y reconnaître le nom même de la colonie, représenté par ses initiales, et je ne puis qu'applaudir à cette lecture qui me paraît on ne peut plus satisfaisante.

PALME.

Cette contremarque se rencontre à peu près constamment sur les monnaies d'Hibera Julia et de Dertosa. M. Heiss fait remarquer que « la palme est le symbole que portent les « cavaliers représentés sur les monnaies autonomes émises « dans le nord-est de l'Espagne, » et il en conclut que cette palme s'est conservée sur les monnaies des deux villes si

voisines, des Ilergavons, Hibera Julia et Dertosa (Amposta et Tortosa, situées à 12 kil. l'une de l'autre). Je pense qu'il a raison et j'admets très-volontiers que ce symbole a été adopté pour la contremarque destinée à maintenir le cours légal aux monnaies de ces deux localités.

CON.

Cette contremarque qui n'est connue que par un dessin de Florez, se trouve sur la monnaie représentée d'après lui par M. Heiss (pl. LIX, n° 9). On peut y voir le nom de la ville de Contrebia qui était probablement située sur les confins des Carpétans et des Celtibériens. Je me bornerai à ce peu de mots au sujet d'une contremarque dont l'existence me paraît avoir besoin d'être un peu mieux constatée.

F. DE SAULCY.

Paris, le 7 mars 1873.

DE LA FABRICATION
DE LA FAUSSE MONNAIE
AU MOYEN AGE

§ 1er

Enquête faite sur la fabrication de faux bourgeois dans l'atelier de Paris

(1308-1313)

Je dois à l'obligeance de mon ami et confrère M. Garnier, conservateur des archives de la Côte-d'Or, la copie d'un document original tiré du fonds Gevigney, qui donne un renseignement curieux sur la fabrication de la monnaie royale sous Philippe le Bel. Ce texte est isolé ; peut-être trouvera-t-on plus tard le dossier dont il fit partie. Nous devons donc, aujourd'hui, nous contenter de signaler le fait sans pouvoir faire connaître la suite donnée à ce procès, pas plus que les noms des coupables qui durent avoir plus d'un imitateur dans les ateliers des provinces. Rappelons seulement qu'ils risquaient d'être bouillis dans une chaudière, comme il arriva à des monnayers de Saintes, de Montdidier et de Riom.

Notre document n'est pas daté : on peut seulement affirmer qu'il n'est pas antérieur à l'année 1308, date de l'apparition des premiers *bourgeois*, ni postérieur à 1313, époque de la mort du chancelier Guillaume de Nogaret.

Philippe le Bel ayant besoin d'argent pour subvenir à ses dépenses, particulièrement aux frais des guerres contre les Anglais, eut recours à ce triste expédient qui consiste à altérer

les monnaies. Si l'on feuillette les archives de la Cour des Monnaies, on remarque le soin avec lequel les conseillers du roi cherchaient à cacher au public la connaissance de ces opérations. On avait soin d'indiquer aux maîtres particuliers des ateliers les marques que devaient porter les espèces dont le titre était modifié ; mais on leur recommandait expressément de s'arranger de manière à ce que ces espèces fussent fabriquées de telle sorte que leur aspect fût bon ; on leur recommandait surtout le secret sur les instructions qu'ils recevaient.

L'altération officielle des monnaies commença en 1295, et malgré les plaintes générales continua jusqu'en 1303. Cette année, le titre fut amélioré pendant quatre mois ; on frappa encore de la bonne monnaie en 1306, 1307 et 1308, mais seulement par intervalles. De 1311 à 1313, la monnaie royale fut toujours mauvaise.

Mais à côté de l'altération officielle de la monnaie, il y eut aussi l'altération frauduleuse produite par la cupidité des maîtres particuliers. C'est ce que le document qui suit prouve clairement.

Les tentatives faites par le roi pour donner satisfaction au mécontentement populaire qui se traduisait en émeutes, étaient paralysées par la mauvaise foi de ses agents ; ceux-ci altéraient à leur profit les espèces dont la fabrication était ordonnée à l'ancien titre. Ainsi, en 1308, Philippe le Bel avait établi une nouvelle monnaie ; c'étaient des doubles deniers et des deniers, désignés sous les noms de *forts bourgeois* et de *bourgeois*, destinés à remplacer les *doubles* et les *deniers tournois* dont la valeur primitive était par trop diminuée. Les maîtres de la monnaie de Paris se servaient pour les faire de mauvais billons étrangers qui contenaient quelques-uns 1/36 d'argent.

C'étaient surtout des *Verretonciaus*, des *Quoquibus*, des *Cambroisiens*, des *Bretinciaux* et de mauvais tournois et parisis. — J'avoue que je ne devine pas ce que pouvaient être les *Verretonciaus*. Les *Quoquibus* ont été déterminés par M. Renier Chalon (1) ; c'était une monnaie noire frappée à Cambrai, à Elincourt et à Wallincourt dès la fin du XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle, à raison de 300 pièces au marc par les évêques Gui de Collomède et Philippe de Marigny, par Gui de Saint-Pol et Guillaume de Hainaut. Il paraît probable que l'aigle qui est gravé sur ces pièces, assimilé au coq par le peuple, leur fit donner leur dénomination. Les *Cambroisiens* sont justement les quoquibus de Cambrai ; les *Bretinciaux* sont les monnaies noires de Bretagne.

Ainsi la mesure déplorable, au point de vue économique, prise par le gouvernement de Philippe IV, fut encore aggravée par les opérations criminelles de ceux-là mêmes qui étaient chargés de frapper monnaie. Les chefs de gouvernement restent personnellement responsables devant leurs sujets et la postérité de tout ce qui est du fait de leurs agents, même à leur insu. Aussi la voix publique n'ayant égard, sans rechercher les causes, qu'au trouble apporté par l'altération des monnaies, dans la fortune publique et dans la fortune privée, décerna au roi l'épithète outrageante de *faux monnayeur*. La voix publique se trompe souvent ; ici elle n'a pas fait de distinction entre l'altération officielle et réglementée, et l'altération privée et frauduleuse. Il n'en reste pas là moins un sévère avertissement pour les gouvernants. D'abord ils doivent éviter de recourir aux expédients ; ensuite leurs agents doivent non-seulement être scrupuleusement contrôlés, mais encore choisis parmi les hommes que leur probité met au-

(1) *Rev. num. belge*, 1847, t. III, p. 191.

dessus de la passion du lucre. A cette condition seulement, ils se mettent à l'abri du soupçon de complicité.

« C'est l'informacion que Messire Guillaume de Nogaret, chancelier de France, a fait par le commandement nostre Sire le Roy sus le fait de la monnoie de Paris.

« *Premièrement.* — Gaillard Veel de Cahours vallet nostre Sire le Roy, dit par son serment que il vit plusieurs foiz, quant les mestres de la monnoie allayent, pour faire les bourjoys doubles, que il mestoient en l'alayement petiz tournois et petiz parisis et billon noir. Et dit que il disoit bien aus Mestres : Seigneurs, vous faites mal, vous vous mestez en grant péril, et je me doute que mal ne vous en véeigne; et il li respondirent : ne te chaut, nous en cheviron bien.

« Item, il dit par son serment que illi avoit changeurs affaitiez qui apportoient par nuit ce billon noir et ces petiz tournois et ces petiz parisis de quoi l'on fesoit les bourjoys doubles, si comme il est dessus dit, à tel heure et en tel point que le changeur qui estoit establi pour le Roy à la monnoie, n'i estoit pas, si que ledit billon et ces tournois et ces parisis dessus diz n'estoient pas escripz es pappiers comme billon; mes il estoit escript es pappiers autant d'argent, comme ledit billon monstoit au fuer de lxxv sols.

Et dit par son serment que de tout ce devant dit billon a len bien gasté pour faire les doubles, si comme il est ci-dessus dit, la value de V^m^ ou VI^m^ marcs d'argent le Roy.

« Item, il dit par son serment que toutes les foiz que les mestres voulloient fondre pour faire les doubles, si comme il est dit dessus, que il fondoient par nuit et fesoient couchier les fondeurs et quand tout estoit fondu si que l'en ne pouest connoistre ceu que c'estoit, adonques si huchoient les fondeurs pour jeter.

« Item Fermin le fondeur dit par son serment que les mestres de la monnoie allayent par nuit et ne voulloient pas qu'il y fust présent et mestoient el fournel ; et ils mestoient le feu dedenz et les croysiaus estoient couverz de tuylles, si que l'en ne pouest savoir que c'estoit dedenz. Et quand tout estoit fondu si que l'en ne pouest connoistre ce que estoit dedenz, adonc si appelloient les fondeurs pour jeter... Item, dit ledit Fermin par son serment qu'il trouva une foiz petiz tournois qui estoient cheuz hors des croysiaus devant le fournel... Item, il dit par son serment que Gallart Veel et Sarreth son compagnon, Raymon, Aymar et Arnouillet son neveu estoient tousjours par nuit et par jour avesques les mestres quant il allayent.

« Item, Nicholas de Losene, fondeur, dit par son serment que plusieurs foiz les mestres de la monnoie fesoient les croysiaus et les mestoient au feu et quand tout estoit fondu, si que l'en ne pouest connoistre ne savoir ceu que ce avoit esté, adonc si appelloient le fondeur pour jeter et tout ceu à estre de nuit et de jour... Item, il dit par son serment que il vit une foiz petitz tournois au pié du fournel qui estoit cheuz hors de croisiauz.... Item, il dit par son serment que li et ses compaignons firent une foiz garnalle de petiz tournoiz et de petiz parisis... Item, il dit par son serment que plusieurs foiz il vit et oy que l'on apporta par nuit à la monnoie billon de la meson Petit Perrot, et de la meson Pierre de Cahours essayeur, mes il ne set pas quel billon c'estoit ne la cantité. Item, il dit par son serment que les mestres de la monnoie firent plusieurs foiz garner billon de Verretonciaus, de Quoquibus et de Canbroisiens et tenoient la garnalle par devers eus... et quand il allayent, il y mestoient de ladite garnalle, mes il ne savoit pas se ce estoit pour faire doubles ou sengles.

« Item, Arnouillet le fondeur dit par son serment que il vit

que les mestres de la monnoie fondirent une foiz à une fondée petiz tournois... Item, il dit par son serment que il vit plusieurs foiz que quant les mestres fondoient pour faire les doubles que il mestoient es croisiaus pour fondre gros tournois de XXI deniers. Item, il dit par son serment que il vit bien plusieurs foiz que les mestres allayent par nuit et mestoient dedenz les croysiaus et les mestoient au feu et quant tout estoit fondu si que l'en ne pouest connoistre que ce avoit esté dedenz, à donc si appelloient le fondeur pour jeter.

« Item, Boniface l'essaieur dit par son serment que les mestres de la monnoie li firent faire par plusieurs jours IIII essaiz de petiz tournois et de petiz parisis et il demanda au mestre quel quantité de petiz tournois et petiz parisis illi avoit et le mestre li dist : ne vous chaut, il n'i a pas grant cantité. Item, il dit par son serment que il vit plusieurs foiz venir, par nuit, à la monnoie hommes chargiez qui venoient de la meson Petit Perrot et de la meson Pierre de Cahours, essaieur, et croit bien que ce estoit billon dévée... Item, il dit par son serment que les mestres fondoient une fois pour faire doubles et que il vit que il mistrent dedenz les croisiaus, gros tournois de XXI d... Item, il dit par son serment que il vit plusieurs fois quant les mestres allayent pour faire doubles que il y mestoient billon de bretoncians en leu de coyvre... Item, il dit par son serment que les mestres se gaistoient moult de li, puis II moys ou puis trois, que il ne veist ce que il fesoient.

« Item, Raynuce l'essayeur dit par son serment que les mestres de la monnoie li firent faire plusieurs foiz essaiz de petiz tournois et de petiz parisis... Item, il dit par son serment que il vit une foiz que les mestres avoient allayé pour faire doubles et que ils mistrent dedenz les croisiaus au feu pour fondre gros tournois de XXI deniers et billon noir.

« Item, Sarrech dit par son serment que il vit plusieurs fois,

quant le mestres de la monnoie allayent pour faire les bourjois doubles, que il mestoient en l'allyement petiz tournois et petiz parisis et billon noir. Et dit que il disoit vérité au mestres : Seigneurs, vous faistes mal, vous vous mestez en grant péril et je me doute que mal ne vous en vieigne.

« Item, ledit Sarrech dit par son serment que illi avoit changeurs affaitiez, qui apportoient par nuit ce billon noir et ces petiz tournois et petiz parisis, de quoi l'en fesoit les doubles, si comme il est dessus dit à tel heure et à tel point que le changeur qui estoit establi à la monnoie pour le Roy, n'i estoit pas ; si quelle dit billon et les petiz tournois et petiz parisis dessus diz n'estoient pas escripz dedenz les pappiers comme billon, mes il estoit escript es pappiers autant d'argent comme ledit billon monstoit au pris de LXXV sols. Item, il dit par son serment que toutes les foiz que les mestres voulloient fondre pour faire les doubles si comme il est dessus dit, que il fondoient par nuit et faisoient couchier les fondeurs et quant tout estoit fondu si que l'en ne pouest connoistre ceu que ce estoit, adoncques si appelloient les fondeurs pour jeter. »

---

§ 2

Lettre de Charles de Blois touchant le fait des monnaies.

Pendant que nous nous occupons des mesures prises par les souverains pour mettre une digue aux abus commis et encouragés par leurs fonctionnaires et agents, il n'est pas inutile de faire connaître un document émané de Charles de Blois qui, lui aussi, en 1360, voulait faire rechercher ce qui se pratiquait. Là encore nous croyons qu'il s'agissait de mauvais bil-

lon étranger avec lequel on faisait de la monnaie bretonne. Mais Charles de Blois paraît avoir eu confiance dans son grand maître des monnaies ; il lui déléguait en quelque sorte des pouvoirs pour poursuivre, punir et gracier. Or le grand maître avait des obligations par suite de prêt, envers l'un des coupables, maître de la monnaie de Rennes, et, juge et partie dans l'instance, il semble avoir fait preuve d'une grande partialité qui paralysait les intentions du duc.

« A touz ceuls qui ces présentes lettres verront ou orront, Jamet Grivel, grant maistre des monnoies de Bretaigne, pour très-noble, excellent et puissant prince Monseigneur Charles, duc de Bretaigne, vicomte de Limoges, honneur et révérance. Savoir faz a touz que jay receu les lettres de mondit seigneur, scellées de son signet de secret, avec le scel de ma très chère et très-redoubtée dame Madame de Bretaigne, contenant la forme qui ensuit : « Charles duc de Bretaigne, vicomte de « Limoges, seigneur de Guise et d'Avenne, à nostre seneschal de Rennes et à Jamet Jumel, général maistre de noz « monnoies, salut. Comme par la délibération de nostre « conseil, nous eussons ordené que nulle monnoie dehors le « royaume n'auroit cours par nostre duché, ne ne soit prinse « pour nul pris, pour les granz inconvenienz et décepcions « en quoy nous et nostre pueple en estions en plusieurs « manières déceuz, et que nul de nos subgetz ne fust si hardi « sur quantque il se povoit mesprendre et meffaire envers « nous, de y marchander, ne y donner cours, et par vertu de « ceste ordenance, nous eussons mandé et commis à vous nostre dit séneschal et à tous noz autres justices, à chacun si « comme à luy appartenoit, faire tenir et garder fermement « cette ordenance, en faisant deffenses à touz que nul ne fust « si hardi de l'enfraindre, sur certaine peine à nous estre

« appliquée et leurs corps en nostre volunté, les quels seneschaulx firent crier et bannir solempnement, chascun en son « povoir, nostre dite ordenance ; et néantmoins depuis ce, il « vint à la cognoissance de vous nostre dit séneschal que plusieurs de nos subgez demouranz en vostre dite seneschaucié se estoient efforcez et avoient fait de fait contre nostre « dite ordenance, et depuis le ban, et pour ceste cause, les « feistes appeler à droit devant vous, et pour ce cas et autres « touchanz noz monnoies leurs feistes gager les amendes ; « lesqueles nous voulons que vous ou l'un de vous levez ou « faites lever hastivement. Et pour ce que ces choses sont et « pourront estre en grant préjudice de nous, dommage et « décepcion de nostre peuple, et nous qui désirons y pourvoir à toutes fins, tant pour nous que pour nostre peuple, « tant en cest fait que en touz autres touchanz faiz de monnoies, et que de bon et brief remède y soit pourveu, Nous « confiens du bien, sens, loyauté et diligence de vous et de « chascun, vous mandons, commandons et commettons, si « mestier est et à chascun de vous pour le tout, que prestement et senz aucun délay, touz ceulz que vous trouverez qui « en aucune manière auront fait contre nostre dite ordenance « pour quelconque cause ou raison que ce soit, tant en cest « fait comme en touz autres, touchanz faiz de monnoies, vous « povez les corps détenir en quelconque lieu que vous les « pourrez trouver hors lieu saint, et mettez iceulz ou faittes « mettre en bonne prison fermée. Et en oultre en faites tel et « et si bon accomplissement de justice, comme vous verrez « que sera à faire tant par leur remetre le cas criminel en « civil par finance d'argent, amende civile que autrement « comme vous verrez que appartendra, par quoy touz autres « y prengnent exemple. Et des finances et remissions que « vous ou l'un de vous aurez faites ou ferez sur ce, nous appa-

« roissant par voz lettres, nous promettons à les approuver « et ratifier par les nostres et ad ce faire nous donnons et à « chascun de vous plain povoir et mandement espécial, et « mandons et commandons à touz et chascun noz subgez que « en ce faisant et es dépendances, à vous et à chascun de vous « obéissent diligeanment et entendent. Donné à Nantes soubz « le scel de nostre très-chère compaigne la duchesse, en « absence du nostre, le XX^e^ jour du mois de Juign, l'an « mil CCC et sexante. — Et ainsin signée, par Mons. le duc « en son conseill. H. Delrac. » — Par vertu duquel mandement, povoir et commission dessusdiz, je Jamet Jumel, grant maistre desdites monnoies et commissaire devant dit, me suy transporté en la ville de Rennes et appellay par devant moy plusieurs personnes d'avoir enfraintes lesdites ordenances, entre lesquelles appellay devant moy Bernart Millaus, bourgeois de Rennes et l'accusay d'avoir marchandé, prins... mis par lui et ses compaignons monnoies défendues et enfraintes lesdites ordenances depuis le ban fait en général, et ou temps qu'il fut maistre de la monnoie de Rennes, de paravant, et depuis avoir ouvré apertement et fait pluseurs autres maleffacions en grant grief, dommage et préjudice de mon dit seigneur et de son pueple. Si disoit envers luy, que si il le cognoissait, qu'il devoit encourre les peines telles comme appartenoit, et s'il le veoit, il le puneroie contre luy. Cognut bien ledit Millaut pour luy et ses compaignons, avoir marchandé aucunes fois prins et mis en changes et autrement pluseurs monnoies défendues pour convertir en la monnoie de mondit seigneur, et autrement, pour ce que veu que toutes monnoies estoient communes lors entre tout le commun, ne peussont eschiver à en prendre et mettre aucunes fois, que ce ne fust au dommaige de mondit seigneur et d'eulx. Et néa pour luy et pour ses compaignons, que au temps qu'il fut maistre de ladite monnoie

de Rennes, de paravant ne depuis, n'avoient ne luy deulx (*sic*) ouvré apartement, fait ne fait faire en ladite monnoie ne aillours, malesfacions ne nulles autres choses qui tournessont et portessont dommage ne prejudice à mondit seigneur ne à son pueple, de laquele negacion je fis et mis toute diligence, et fis tout mon povoir de la cuider, trouver et prouver et mettre à vroy ; mais en nulle manière n'en trouvoy riens contre eulx, qui ainczois les trouvoy du tout en tout purs et innocens des choses proposées contreulx néées. Et pour ce que je vi que des choses cogneues, veu que tout le commun en usoit lors, et que le cas estoit pitéable et miséricordable, o ce que, il me presta ou nom de mondit seigneur, pour les espousailles de Madame d'Anjou et du Maine, vingt mars d'argent dont il a ma lettre, lequel prest il me fist moult courtoisement pour ce qu'il vaiet la grant nécessité qui y estoit, ay auxdis Millaut et ses compaignons quicté, remis et pardonné, et adecertes de fait par la teneur de ces présentes, ou nom de mondit seigneur, lour quicte, remet et pardonne touz et chascun les cas devant diz proposez contreulx, et les peines quilz poent avoir commises et encorrues par cause et raison des choses devant dites, et les en absols du tout en tout, par vertu de mondit povoir de tout le temps passé jusques aujourd'uy. - En témoing desquelles choses et chascune, jay donné auditz Bernart et ses compaignons ces lettres scellées en mon propre scel. Donné le X^e^ jour du mois de juillet, l'an mil CCC et sexante. Laquele lettre fut donnée à Rennes ou jour devant dit. »

(*Sceau de cire rouge. Bibl. Nat.* F. fr. 22339, f° 5.)

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

BIBLIOGRAPHIE NUMISMATIQUE

Depuis trois ans il a été publié un grand nombre d'ouvrages et de mémoires relatifs à la numismatique ; quelques-uns de ceux-ci, édités dans les recueils des Sociétés savantes, sont à peine connus des personnes qui auraient le plus d'intérêt à les lire. Nous avons voulu, dans ce fascicule, donner un aperçu de toutes ces publications, et nous continuerons à l'avenir à tenir ainsi nos lecteurs au courant de tous les travaux qui se rattachent à leur spécialité.

Il y a aussi un certain nombre de recueils périodiques, tels que les *Revues Numismatiques* de Paris et de Bruxelles, les périodiques de Montréal, du Canada, du Hanovre, de Berlin, de Vienne, d'Italie, etc. Nous aimerions donner *en français* les sommaires des articles qu'ils contiennent. Nous prions leurs directeurs de nous faciliter les moyens de réaliser ce projet qui permettra aux numismatistes de se tenir au courant des progrès de la science, et de profiter, pour leurs propres travaux, des recherches faites en France et à l'étranger.

BARTHÉLEMY (ANATOLE de), *Etude sur les monnaies antiques recueillies au mont Beuvray de* 1867 *à* 1872 (*Mém. de la Société Eduenne*, 1872). — Ce travail est une nouvelle édition revue et complétée d'un mémoire publié en 1872, dans la *Revue Archéologique*.

— *Les Libertés gauloises sous la domination romaine, de l'an* 50 *à l'an* 27 *avant J.-C.* (*Rev. des questions historiques*, 1872). — Dans ce mémoire, l'auteur se sert de la numismatique pour expliquer l'histoire de la Gaule dans l'intervalle qui est

compris entre la soumission de la Gaule par César et sa réduction en province romaine par Auguste.

BARTHÉLEMY (ANATOLE DE), *Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises* (Extr. de la *Revue Celtique*, t. II).

BAZOT, *Des ateliers monétaires de la ville d'Amiens* (*Soc. des Antiq. de Picardie*, 3e série, t. III).

BENOIT (ARTHUR), *Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine* (Nancy, 1872, in-8° pl.).

BOMPOIS (FERD.), *Notice sur un dépôt de monnaies carlovingiennes découvert en juin 1871 aux environs de Vervillin, commune d'Apremont* (*Cher*). (Paris, 1871, in-8°, 14 pl.). — Cette notice, faite avec un soin scrupuleux, fournit des matériaux très-importants pour la classification des monnaies carolingiennes.

— *Les types monétaires de la guerre sociale* (Paris, Détaille, 1873, pl.). — L'auteur, connu précédemment par de bonnes publications sur la numismatiqne antique, a résumé dans ce mémoire tout ce qui a été dit jusqu'ici sur les monnaies frappées pendant la Guerre sociale, hors de Rome. Il y a ajouté ses appréciations personnelles qui donnent des aperçus nouveaux.

BRICHAUT (AUG.) et VAN PETEGHEM (CH.), *Souvenirs numismatiques de la Révolution française* 1870-1871, in-4°).

BUHOT DE KERSERS (A.), *Bulletin numismatique* (*Soc. des Antiquaires du Centre*, 1873, t. IV.) — M. Buhot de Kersers a eu l'excellente idée de faire le catalogue raisonné et descriptif des monnaies de toute époque qui, à sa connaissance, sont découvertes chaque année dans le département du Cher; nous voudrions voir son exemple suivi dans chaque département. Jusqu'ici M. de Kersers a publié ainsi quatre fascicules, et nous comptons qu'il continuera et nous mettra ainsi à même de connaître exactement les monnaies gauloises qui avaient cours chez les Bituriges Cubes.

CASTAN (AUG.), *Monnaies gauloises des Séquanes* (*Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1874). — Mémoire curieux constatant, d'après la collection du Musée de Besançon, les monnaies gauloises qui se rencontrent le plus fréquemment dans le sol séquane.

CHABOUILLET (A.), *Rapport sur une communication de M. Blancard, relative à la découverte à Auriol, en* 1867, *d'une monnaie grecque d'argent* (*Rev. des Soc. Savantes*, n° de juillet, année 1869). Ce travail touche à une question sur laquelle nous n'avons pas à insister ici, puisque les *Mélanges* se sont occupés tout particulièrement dans le cahier précédent de la trouvaille d'Auriol. Rappelons seulement que M. Chabouillet, dans ces pages, est le premier à rappeler l'importance dans la question, de l'inscription de Mytilène qui mentionne un traité entre cette ville et Phocée pour régler la fabrication de la monnaie d'or, commune à l'une et à l'autre, de l'an 396 à l'an 393 avant Jésus-Christ.

— *Notice sur un ducat d'or, inédit de Borso, marquis d'Este, puis duc de Ferrare* (*Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXIV, 1873).

— *Note sur la défense faite au duc d'Epernon de frapper monnaie en son nom* (Bull. de la même Société, 1873).

— *Note sur les monnaies frappées à Orange au* XVII^e^ *siècle* (Même bulletin).

— *Monnaie inédite de Victorin* (Bulletin de la même Société, 1872).

— *Recherches sur les origines du Cabinet des Médailles* (Extr. des *Nouvelles archives de l'Art français*, t. II, 1873).

— *Note sur deux médailles françaises inédites des* XVI^e^ *et* XVIII^e^ *siècles, représentant Pibrac et Tabarin* (*Magasin pittoresque*, 1873, p. 335; 1874, p. 6 et 77). — Ces notes sont extraites d'un travail d'ensemble, encore manuscrit, sur l'*Art de la Médaille*.

CHABOUILLET (A.), *Note sur une médaille de Louis XIV, gravée par François Varin, fils de Jean Varin* (*Mag. pitt.*, juillet 1871).

CHALANDE (J.-F.), *Note sur les médailles et les médaillons encastrés* (Extr. des *Mém. de la Société archéologique du midi de la France.*

— *Monnaies inédites de la province du Languedoc* (Id.).

CHAUTARD (J.), *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant les* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècles* (Nancy, 1871, in-8°, 36 pl.).

— *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes* (1^er^ et 2^e^ fasc., 15 pl., Nancy, 1872, in-8°). — Nous recommandons tout particulièrement ce travail aux numismatistes : dans l'étude des monnaies du moyen âge, l'imitation des types dans les pays voisins joue un grand rôle. M. Chautard s'est déjà occupé de l'imitation des esterlings et prépare celle des gros tournois à laquelle pensait notre ami regretté le baron de Pfaffenhoffen. M. Chautard a déjà publié quelques pages sur ce dernier sujet dans la *Revue de la Numismatique belge* de 1872.

— *Notice sur Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton* (*Journal de la Société d'archéol. lorraine*, 1872).

CLAUSADE (G. de), *Des médailles commémoratives de la ville de Toulouse* (*Ann. de l'Académie de Toulouse*, 1872-1873).

CULEMAN (Fr.), *Münz und Medaillen Kabinet des Grafen Karl zu Inn und Kniphausen* (Hanovre, 1872, in 8°).

DENIS (Aug.), *Essai sur la numismatique de la partie de la Champagne représentée aujourd'hui par le département de la Marne* (Châlons, 1872, pl. in-8°). Ce fascicule contient un résumé complet de tout ce que l'on sait aujourd'hui de la numismatique de Châlons et de Sainte-Menehould depuis les temps antiques jusqu'à nos jours. C'est une compilation faite

avec soin qui est indispensable à tous ceux qui s'occupent de la numismatique champenoise.

DUCROCQ (TH.), *Mémoires sur le trésor de Vernon* (*Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1874).

ELBERLING (Dr), *Die wichtigkeit in meiner Sammlung Römischen Münzen* (Luxembourg, 1871, in-4°, pl).

ELTZ (H.), *Interprétation de deux monnaies inédites du moyen âge* (Luxembourg, 1874, in-8°, pl.).— Ces deux pièces sont un tiers de sou mérovingien et un denier que l'auteur attribue à l'abbaye d'Echternach. Le tiers de sou porte le monogramme dans lequel les anciens numismatistes croyaient lire le nom de Trèves, mais qui aujourd'hui est considéré comme indiquant le nom de la *civitas Rutenensis;* le nom du monétaire, VRSOLENVS paraît nouveau.

ENGEL (ARTHUR), *Etude sur les monnaies alsaciennes du Cabinet de France.* Mulhouse, 1874, in-8° et pl. (Extr. de la *Revue d'Alsace*).

ERBSTEIN (JULES et ALBERT) *Ein vergessenes Denkmahl Petern des Grossen. Lösung eines numismatischen Räthsel.* (Dresde, 1872).

FEUARDENT (F.), *Collection G. di Demetrio; Numismatique égyptienne, 2e partie; domination romaine* (Paris, 1873, grand in-8°, 36 pl.). Ce beau volume forme le second tome de l'ouvrage que M. Feuardent a consacré à l'une des plus belles, sinon la plus belle des collections faites en Orient. Le premier tome consacré aux monnaies des rois d'Egypte a été couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le second tome contient la description de 3,625 pièces, et parmi celles-ci il s'en trouve quelques-unes aux noms de Salonin, de Vabalathe, de Domitius Domitianus, de Canidius Crassus, etc., qui donnent à l'auteur l'occasion de présenter des interprétations nouvelles et dignes d'être prises en considération. M. Feuardent est sans contredit le numismatiste qui a le plus contribué à faire connaître et à classer les monnaies de l'Egypte.

FORGEAIS (A.), *Numismatique des corporations parisiennes, métiers, etc., d'après les plombs historiés trouvés dans la Seine* (Paris, 1874, in-8° de 316 pages). Ce beau volume, illustré de nombreuses gravures sur bois, contient une riche série de monuments que l'auteur n'a pas toujours complétement expliqués. C'est dire que sa lecture a d'autant plus d'attrait que chacun peut encore y faire plus d'une petite découverte.

FRŒHNER (W.), *Le Crocodile de Nîmes* (Paris, 1872, in-8°). Les quelques pages écrites avec le talent et l'érudition que M. Frœhner sait montrer dans tout ce qui sort de sa plume, donnent une interprétation plus ingénieuse que solide, peut-être, du type des monnaies coloniales en bronze de Nîmes. Tout dépend d'une date que l'auteur croit pouvoir déchiffrer : cette date est-elle bien gravée là où il la voit, ou n'est-ce qu'un accident de monnayage ? — Le doute est permis en présence de ce fait que les bronzes coloniaux de Nîmes sont très-communs, et que ceux qui porteraient la date sont tellement rares que l'on n'en connaîtrait qu'un ou deux exemplaires.

FROSSARD (CH. L.), *Description de 41 méreaux de la communion réformée* (Paris, 1872, in-8°). — Ces méreaux appartiennent presque tous aux églises protestantes du Poitou.

GOMART (CH.) *Essai sur les monnaies de Vermandois* (*Etudes Saint-Quentinoises*, t. IV).

HEISS (ALOYS), *Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne* (Paris, 1872, in-4° pl.). Nous reviendrons sur cette belle publication que M. Heiss est venu ajouter à celles que lui doivent déjà les numismatistes. Les monnaies que les rois wisigoths d'Espagne ont frappées en deçà comme au delà des Pyrénées, touchent à l'histoire de la France méridionale. Ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

HENFREY (HENRI W.), *Numismata Crumwelliana* (in-4°, Londres, par livraison).

HUCHER (EUG.), *L'Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles* (2e partie. Le Mans, 1872, in-4°). Nombr. grav. avec

une liste critique et très-complète pour le moment des légendes des monnaies gauloises.

LAURENT (J.), *Ateliers monétaires établis pendant le moyen âge dans la partie du territoire lorrain appelée depuis* 1790 *département des Vosges* (*Ann. de la Soc. d'Emulation des Vosges*, t. XIII, pl.).

LEVRAULT (LOUIS), *Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire d'Alsace* (2e édition, Paris, 1874, in-8°).

LONGPÉRIER (ADRIEN DE), *Numismatique alexandrine (Journal des Savants*, 1874).

— *Les pierres écrites des arènes de Lutèce* (*Id.*, 1873). Nous mentionnons ce travail dans notre bibliographie numismatique parce qu'il contient des détails nouveaux et très-précis sur les noms des empereurs gaulois Tétricus et Victorin.

MAGGIORA-VERGANO (E.), *Sopra due nuove zecche inedite* (Asti, 1873, in-8°).

MILLIES (H.-C.), *Recherches sur les monnaies des indigènes de l'Archipel indien et de la péninsule malaise* (La Haye, 1871, 26 pl.).

MOREL-FATIO (ARNOLD), *Description de quelques monnaies du* XIIe *siècle trouvées à Ferreyres* (Annecy, 1871, in-8°, pl.). — L'auteur signale dans cette brochure des deniers de Lausanne, de Genève, de Saint-Maurice d'Agaune, d'Orbe. Il propose de donner à Lons-le-Saunier certaines pièces portant la légende BLEDONIS qui depuis longtemps embarrassent singulièrement les numismatistes.

MULLER (L.), *Monnaies de l'ancien Afrique* (Supplément. Copenhague, 1874, in-8°, 3 pl.). — Ce fascicule est destiné à compléter le bel ouvrage que l'auteur a publié il y a quelques années sur la numismatique africaine.

MULVERSTED (G. U. VON), *Die Münzen der Grafen von Barby im neueren Zeitalter* (Magdebourg, 1872, in 8°, pl.).

MUNTZ (EUGÈNE), *Atelier des comtes de Hanau-Lichtenberg à Woorth* (*Rev. arch.* Mars 1873).

PAPADOPOLI (NIC.) *Di alcune monete Veneziane per Candia* (Extr. de *l'Archivio Veneto*, t. II, 2e partie, 1871).

PARENTEAU (F.), *Odyssée de la bécasse en Gaule* (Nantes, 1872, in-8°, pl.). Etude sur la symbolique de certaines monnaies gauloises en or sur lesquelles l'auteur croit reconnaître une bécasse à laquelle il attribue une signification astronomique.

PENON, *Des monnaies de Constantin le Grand relatives à la Provence.* (*Répert. des trav. de la Société de statistique de Marseille*, t. XXVII).

PERRIN (ANDRÉ), *Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison* (Chambéry, 1872, 6 pl. in-8°).

— *De l'association des monnayeurs du Saint-Empire Romain et des ateliers du Piémont qui en ont fait partie.* (*Miscel. di storia italiana*, t. XIII, 1873.)

PIGORINI (L.), *Moneta di Ottavio Farnesi duca di Camerino* (1872, in-4°).

PINDER et FRIEDLANDER, *De la signification des lettres* OB *sur les monnaies d'or byzantines* (2e édition, Berlin, 1873, in-8°). — Excellente dissertation dans laquelle les auteurs établissent que les sigles OB indiquent la taille de 72 sous d'or à la livre établie par Constantin, et donnent des détails très curieux sur la taille des monnaies du Bas-Empire, sur la *pecunia majoriana* du Code Théodosien, sur les initiales des ateliers monétaires, etc.

PONTON D'AMÉCOURT (le Vte G. DE), *Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Châlon-sur-Saône* (*Ann. de la Société de numismatique*, t. IV, 1874, pl.). — M. d'Amécourt, dans sa magnifique collection, a pu réunir un nombre considérable de tiers de sous et de saigas frappés à Châlon-sur-Saône. Avec cette série et des pièces d'autres collections, il a formé une suite aussi complète que possible de ces monnaies ;

il les classe et les explique d'après un système qui lui est personnel. Nous craignons qu'en cherchant des personnages connus par les historiens parmi les monnayeurs dont les noms sont gravés sur ces monnaies, il ne se soit avancé très-loin dans le domaine des conjectures : nous croyons aussi que son attribution d'un tiers de sou de Châlon à Clotaire Ier est très-hasardée. Quoi qu'il en soit, cette monographie est un travail considérable, et qui formera un élément important et indispensable pour l'étude de la numismatique mérovingienne.

— *Numismatique mérovingienne* (*Même recueil*, 1873). — M. d'Amécourt a eu l'excellente idée de faire tirer à part des communications faites à la Société de numismatique, et insérées dans son annuaire. Ce fascicule de 43 pages, rempli de dessins gravés sur bois, est, à l'exception de deux notes, tout entier de M. d'Amécourt. On y trouve une étude sur le monétaire Abbon, des recherches sur l'origine et la filiation des types des premières monnaies carlovingiennes ; les tiers de sou de BREGVSIA (*Bourgoin*), ALISIA (*Alaise*), BAINISSONE (*Binson*) et VINDARIA (*Vendière*). M. Vallier y signale un tiers de sou de Grenoble, et M. le docteur Plicot un autre de CVPIDIS VIC, qu'il attribue avec beaucoup de probabilités à Queudes.

Promis (Dominique), *Monete degli abati di Fruttuaria* (Turin, 1870. in-4°, 3 pl.).

Rabut (François), *Cinquième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites* (Extr. des *Mém. de la Société savoisienne d'histoire*, t. XIII).

Roman (J.), *Jeton de Madeleine de Poitiers fille de Diane* (*Bull. de la Société de la Drôme*, 1872). — Cette pièce prouve une fois de plus que Diane de Poitiers eut une fille naturelle qui aurait épousé Nicolas de la Montagne.

Roman (J.), *Réflexions sur les monnaies anonymes des évêques de Valence* (*Id.*)

Rougé (Jacques de). *Monnaies des nomes d'Égypte* (*Revue*

numismatique, 1873, pl.).— Ce mémoire est surtout fait pour comparer les données fournies par les types monétaires avec celles que l'on trouve dans les textes et les documents mythologiques. Il complète utilement le livre de M. Feuardent que nous avons mentionné précédemment.

SALLET (Dr ALFRED VON), *Les noms d'artistes dans les légendes des monnaies grecques*. Berlin, 1871. — Cet ouvrage résume, en faisant connaître des faits nouveaux, tout ce que l'on sait aujourd'hui sur cette question qui fut traitée jadis, pour la première fois, par Raoul Rochette et le duc de Luynes.

SAULCY (F. DE), *Numismatique de la Terre sainte*. Paris, 1874, in-4°, 25 pl. — Nous ne pouvons ici dire tout le bien que nous pensons de ce magnifique ouvrage que nul ne pouvait mieux faire que notre savant collaborateur. Sa perspicacité en archéologie, sa connaissance profonde de la Terre sainte où il est allé plusieurs fois, le mettaient tout particulièrement à même de compléter et de rectifier les anciennes classifications. Ajoutons qu'il a eu l'heureuse chance de recueillir un assez grand nombre de pièces nouvelles.

— *Numismatique des Macchabées* (*Revue archéol.*, 1871).

— *Monnaies gauloises du Musée de Semur* (*Bull. de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur* (Côte-d'Or), IXe année).

— *Lettre à M. Chabouillet sur la numismatique des rois Nabathéons de Pétra*. — (*Ann. de la Soc. Fr. de numismatique*, t. IV, 1873, pl.)

— *Monnaies émises pendant la deuxième campagne de César dans la Gaule par un chef de l'armée confédérée des Belges* (*Rev. archéol.*, avr. 1872).

— et BARTHÉLEMY (A. DE), *De l'origine des gros tournois* (*Rev. archéol.*, 1874).

SCHLUMBERGER (G. L.), *Les bractéates d'Allemagne, considérations générales et classification des types principaux* (Paris,

1874, in-8°, pl.). — Ce livre est le premier qui fasse connaître en France ce qu'étaient les bractéates; c'est un ouvrage fait avec autant de science que d'érudition, qui résume tout ce qui touche à cette série numismatique de manière à la faire rechercher par les savants d'Allemagne eux-mêmes.

TRACHSEL (C. F.), *Monographie der Münzen des Gotteshausbundes.* Berlin, 1872.

VACQUIER (POLYDORE), *Notice sur une monnaie inédite à l'effigie d'Alexandre le Grand, de la ville de Chersonèse* (Moscou, 1874).

VALLENTIN (L.), *Nouvelles observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence* (*Bull. de la Soc. de la Drôme*, t. VII).

VALLIER (GUSTAVE), *Lettre à M. L. Revon sur le nouveau trésor des Fins d'Annecy* (Annecy, 1871).

— *Sceaux et actes des Parlements généraux des monnayers du Saint-Empire Romain* (Marseille, 1873, pl.).

— *Note sur une médaille de François de la Colombière, trésorier et receveur général en Dauphiné, Savoie et Piémont en* 1545 (Grenoble, 1872, in-8°).

VANDENPEEREBOOM (ALPH.), *Monnaies obsidionales du blocus d'Ypres* (1583-1584) (Ypres, 1872).

VAN HENDE (ED.), *Supplément à la numismatique Lilloise, IV^e partie* (*Mém. de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille*, 1873).

VERTUS (A. DE), *De l'origine peu connue de la monnaie, d'après les médailles celtiques anépigraphes découvertes sur les rives de la Marne* (*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1872). — Le travail de M. de Vertus est complétement fantastique : il paraît ignorer la numismatique et particulièrement la numismatique gauloise. L'auteur appartient à la catégorie des archéologues qui veulent tout expliquer par l'astronomie.

VOISIN (F.), *Notes chronologiques sur Ingrandes (Indre)*. Le Blanc, 1872, in-8°. Dans cette brochure M. le curé de Doadic décrit vingt-huit drachmes gauloises, trouvées sur le territoire d'Ingrandes, et toutes semblables à celles qui furent recueillies en grand nombre à Obterre. Ces monnaies, qui ne sont pas sans analogie de fabrique avec les drachmes si communes en Poitou, paraissent appartenir à la partie occidentale du territoire des Bituriges, limitrophe des Pictons et des Turons.

VOOGT (W. J.), *Histoire monétaire des Pays-Bas, de* 1576 *à* 1813, 1er vol. *Monnaies de la Gueldre* (Amsterdam, 1874, in-4°).

WITTE (BARON J. DE), *Histoire de la monnaie romaine* par Th. Mommsen, traduite de l'allemand par le duc de Blacas, et publiée par le baron de Witte, t. III. (Paris, 1873, in-8°.) L'ouvrage sera prochainement complété par un quatrième volume. Dans celui-ci on trouve ce qui touche aux monnaies de l'Empire et à celles qui furent frappées par les colonies et les alliés. — On lira avec intérêt ce que M. Mommsen pense de la numismatique gauloise bien qu'il ne s'appuie que sur des données et des travaux qui sont déjà un peu arriérés. On s'étonnera qu'il n'ait pas cru devoir insister davantage sur les monnaies frappées dans toute la partie méridionale de la Germanie, au-dessous du Danube. *L'Histoire de la monnaie romaine* restera un livre de doctrine que tout numismatiste devra lire et relire. On doit avoir une profonde reconnaissance envers M. de Witte qui a consacré plusieurs années à terminer un ouvrage laissé inachevé par son savant ami, et qui a dû, pour mettre de l'ordre dans les notes réunies par M. de Blacas, dépenser plus de temps et de soin que s'il avait, dès le principe, fait lui-même cette importante publication.

A. DE B.

CHRONIQUE

I

On annonce la découverte d'une quantité considérable, plusieurs kilogrammes, de monnaies antiques d'Orient, en bronze, à la Ville Ginglin, canton de Ploufragan (Côtes-du-Nord). Parmi celles que nous avons vues, il y a des potins d'Alexandrie et des pièces des Ptolémées. Nous pensons que ces trouvailles de monnaies orientales, en Gaule, doivent être contrôlées avec le plus grand soin : il arrive souvent que ces pièces, achetées, à vil prix, chez les brocanteurs, sont ensuite revendues, assez cher, dans le pays où elles passent pour avoir été trouvées. Lorsque M. Schuermans, dans la *Revue de la Numismatique belge* (5e série, t. VI, p. 186), a publié sa note sur les monnaies égyptiennes recueillies et trouvées en Belgique, des doutes sérieux se sont élevés dans l'esprit de plus d'un numismatiste. En tout cas, il ne faut pas oublier que la découverte de monnaies antiques de bronze, étrangères à la Gaule, ne révèle pas un fait bien important pour l'histoire : elle ne fait que confirmer un détail déjà constaté par M. Mommsen (*Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 351 et suiv.), à savoir qu'à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne les monnaies provinciales et locales de l'Orient étaient acceptées dans tout l'empire.

A. DE B.

II

Une découverte de médailles romaines, assez importante, eu égard au nombre, a eu lieu le 30 août dernier, dans un

champ de la ferme de la Blanchardière, commune de Beaufay (Sarthe). Il s'agit de 20 ou 30 kilogrammes de monnaies de petit bronze et de billon, renfermées dans deux vases coniques, dont on a pu sauver des débris considérables.

Ces vases enfouis à 50 ou 60 centimètres de la surface, dans un sol tout rempli de culots de vases cinéraires, de briques à rebords, etc., étaient protégés par quelques pierres de grande dimension. Comme on exploite ce champ, pour en extraire, à deux mètres du sol environ, un banc de pierres destinées aux chemins vicinaux, on a rencontré ce petit trésor que la charrue était impuissante à atteindre.

Les règnes qui ont fourni le contingent le plus considérable sont ceux des deux Tétricus et de Victorin.

Puis vient Gallien dont les médailles offrent environ 95 variétés; dans le nombre il existe environ 12 ou 15 types nouveaux ou non décrits dans l'excellent ouvrage de M. Cohen, supplément compris;

Salonine qui donne seulement 17 variétés;

Claude le Gothique offrant à peu près le même nombre de pièces que Gallien;

Quintille dont le règne éphémère a fourni cependant 15 variétés et seulement 50 médailles.

Le trésor renfermait encore un Lélien, 17 Marius fort beaux, un Trajan Dèce, à la tête laurée, bien conservé, véritable hochet d'amateur, plusieurs Valérien et Aurélien, enfin une belle Mariniana.

Nous donnerons, dans le troisième fascicule de ce volume, la description complète de ce trésor, avec le numéro de renvoi de toutes les variétés à l'ouvrage de M. Cohen; on verra que sur ces monnaies si communes, en apparence, il y a encore d'utiles observations à faire.

L'examen de ce genre de pièces est très-difficile et il n'est

pas étonnant que nous signalions, même aujourd'hui, des monnaies inédites ou offrant des différences notables avec celles décrites par M. Cohen.

Nous devons la communication de cette découverte à l'obligeance de M. Lambert, propriétaire au château du Chesnay et possesseur de la ferme de la Blanchardière. C'est grâce à sa bonne intervention que nous avons pu acquérir du carrier la totalité du trésor.

E. H.

III

En déracinant un vieil arbre dans la commune de Vivonne (Vienne) on vient de découvrir un petit vase en verre dans lequel se trouvaient onze monnaies gauloises, savoir : 10 statères en or au type picton de la main, et 1 denier d'argent de SOLIMA. L'un de ces statères était incuse.

A. DE B.

IV

Le Musée d'antiquités de Rouen vient de s'enrichir, à la suite d'une découverte importante, faite à l'abbaye de Saint-Saëns, et par la générosité de M. l'abbé Bosquier, chanoine et propriétaire de cet ancien monastère.

A l'un des angles de la chapelle de l'abbaye, il existait une pierre gravée contenant l'inscription suivante :

« Ici est la méda/ille du Roy mise
en 1688, dn tem/ps de Madame
Marie de Till/adet, abbesse. »

M. l'abbé Cochet avait remarqué cette pierre cachée sous

l'herbe et qui s'enfonçait chaque jour dans le sol de la prairie. Il eut l'idée de la demander à M. l'abbé Bosquier qui consentit bienveillamment à la céder pour le musée. A l'intérieur de ce grès, on trouva une boîte en plomb qui renfermait deux objets intéressants. Cette boîte, de forme carrée, longue de douze centimètres et large de dix, contenait deux pièces relatives à la fondation de l'abbaye. L'une était une plaque de cuivre longue de onze centimètres et large de neuf, contenant d'un côté les armes de l'abbesse surmontées de la crosse et parfaitement gravées. C'était l'écu de Marie Cassagnet de Tilladet, sœur de l'évêque de Mâcon et abbesse du monastère, de 1681 à 1692. L'écu en losange, comme celui des femmes, était alterné de bandes d'azur et d'or et supporté par deux palmes croisées passées en sautoir.

De l'autre côté on lisait l'inscription suivante, parfaitement gravée :

« L'église de cette abbaye a
esté bastie des libéralitez
du Roy Lovis le grand, par
les ordres de Mre François
Michel Letellier, chlier
Marquis de Louvois et de
Courtanvault, conser du
Roy en tous ses conseils,
Ministre secretaire d'estat
commendeur et surintendant
des bastimentz.
Marie Cassagnet de
Tilladet en estant abbesse
L'an de grâce 1688. »

Sur cette plaque de cuivre reposait la médaille du roi qui

était fort importante. Cette belle pièce d'argent avait 7 centimètres de diamètre; elle pesait 200 grammes et contenait 40 fr. d'argent. Elle avait été frappée en 1685, en souvenir de la révocation de l'Édit de Nantes. C'était une de ces médailles commémoratives de Louis XIV, dont il reste peu de spécimens à cause de leur ancienne importance.

Cette pièce est parfaitement gravée; on croirait qu'elle vient d'être faite. D'un côté, est la tête du roi Louis XIV avec sa longue chevelure et les épaules couvertes d'un manteau fleurdelysé. On lit autour : « LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANISSIMVS.

De l'autre côté, est la Religion catholique, debout, en habit de religieuse, et tenant à la main droite une longue croix latine. De la main gauche, elle pose une couronne de laurier sur la tête du souverain qui est près d'elle. Un des pieds du monarque pose sur un globe. Il est habillé en héros d'Homère ou de Virgile. Il appuie sa main gauche sur un de ses reins, et de la droite il soutient un gouvernail antique qui est celui de la France. On lit autour, le motif de la médaille elle-même : « OB. VICIES. CENTENA. MILL. CALVINIAN. AD. ECCLES. REVOCATA » (Pour deux millions de Calvinistes rappelés à l'Église).

Cette belle pièce, la plus considérable en métal que nous ayons rencontrée, sera un des ornements du musée départemental. Il nous faut remercier M. l'abbé Bosquier d'avoir bien voulu la laisser au pays.

(Extrait de la *Vigie de Dieppe* du 21 novembre 1873.)

EXTRAIT DU CATALOGUE

DES

MONNAIES GAULOISES, MÉROVINGIENNES

CARLOVINGIENNES ET CAPÉTIENNES

Provenant de la collection de M. le comte de KERGARIOU

Dont la vente a eu lieu les 15 et 16 décembre 1873
Par les soins de M. HOFFMANN, expert en médailles, quai Voltaire, 33, à Paris.

---

83. *Longostalètes.* Tête de Mercure avec le pétase et le caducée. Légende indistincte (probablement ΒΩΚΙΟC ou ΑΟΥΚΟΤΙ...) Revers : trépied. ΑΟΓΓΟCΤΑΑΗΤΩΝ et PAVRP en celtibérien (4 pièces)..... 13 fr. 50

89. Tête. R. Croix cantonnée de trois olives, d'une hache et des lettres SETVC. Arg ..... 75 fr.

85, 86, 87 et 90. Tête. R. croix cantonnée de haches et divers symboles. Argent. 62 pièces variées. (*Volces Tectosages*)..... ..... 44 fr.

91. *Volces Arécomiques*. VOLCAE-AREC. 3 pièces.... 3 fr.

95. Oboles de *Marseille* MA. Tête d'Apollon, 7 p.... 4 fr.

96, 97, 98, 99, 100. 20 drachmes de *Marseille*, variées. 28 fr.

105. LIBICI (Légende lue aussi PIRVKOI)..... 5 fr.

106. COL-CABE, n° 204 de *l'Art gaulois*, 2e vol, 2 pièces. CABALLO, mauvaise cons., les 3..... 8 fr.

109, 110. KESIOS. 3 pièces. IFILKOVE. 3 p..... 23 fr.

111. SENAS. 2 pièces..... 21 fr.

112. Tête Laurée. R. Bouquetin et roue (n° 213, *Art gaul.*, 2e vol.) 2 p. belles, 7 doubles..... 25 fr.

115. *Salasses.* Globule et stries. R. Échancrures. Or. Très-rare..... 50 fr.

116. *Salasses.* Globules et stries. R. Vase, fouet. Or. Très-rare..... 70 fr.

118. *Elusates.* Belles. 3 exempl. ..... 10 fr. 50

120. *Arvernes.* Tête laurée, bige, imitation macédonienne, légende fictive. Or..... 30 fr.

121. *Id.* Autre plus barbare ..... 30 fr.

127. *Id.* Tête laurée à gauche. R. Cheval, amphore et rinceau. Très-belle conserv..... 100 fr.

139. SEX F. Taureau. R. T. POM. BR. (*Art gaulois*, pl. XXXVIII)..... 11 fr.

146. ABVGATO. Or (*Art gaulois*, 1er vol. pl. LXXIX). 50 fr.

154 et 155. ARIVOS SANTONO. Argent, (*Id.* pl. XL) et VIRETIOS. Bronze (*Id.* pl. XXX), *les deux*..... 40 fr.

158. Statère d'or. Tête couronnée. R. Bige et casque. (*Lemovices* d'après le catalogue.)..... 60 fr.

161. Statère d'or avec un poulain se dressant devant le cheval. (Ce type paraît se rapprocher de celui figuré pl. XCIX de *l'Art gaulois*, n° 1, *il semble inédit*)..... 140 fr.

173. *Lemovices?* Tête barbare couronnée. R. Char, rouelle, tête humaine et la lettre Δ. Or. (Paraît inédit)..... 71 fr.

194. VENEXTOC. Cheval androcéphale et rosaces. 2 pièces dont une très-belle..... 21 fr.

196. Tête laurée. R. Aigle assis sur un cheval libre courant vers la droite, fleuron, à l'exergue ETVCOEX. Or (Cette pièce paraît avoir été mal lue..... 51 fr.

Cette médaille, qui nous a d'abord beaucoup intrigué, a enfin cessé d'être une énigme pour nous; en effet, si elle avait porté réellement la légende ETVCOEX elle se fût vendue non 51 fr. mais 150 ou 200 fr.; or cette médaille dont nous venons d'avoir une bonne empreinte, n'est autre que le n° 39 de *l'Art gaulois*, 2e partie, qui offre en effet un simulacre d'inscription à l'exergue, mais un simulacre seulement; car après l'avoir bien étudiée, nous avons renoncé à y chercher aucun sens. C'est une imitation très-libre des statères de Philippe de Macédoine et certainement armoricaine.

Un renvoi à un ouvrage spécial eût été précieux pour un grand nombre de lecteurs, qui, voyant une pièce d'or, à la légende ETVCOEX, *classée aux Carnutes*, ont cru de bonne foi à une rareté de premier ordre.

Cette pièce a été publiée, mais sans précision, par M. Lambert dans la *seconde partie* de son ouvrage sur la *Num. gaul. du nord-ouest.* Les caractères de l'inscription n'y sont pas saisis, (n° 9 de la pl. II); elle faisait alors partie de l'ancienne collection Lecouturier et nous en possédions depuis longtemps un bon cliché. L'empreinte qui vient de nous être transmise est identique. Ainsi cette question semble complétement résolue; nous aurions voulu qu'il en eût été de même pour un trop grand nombre d'autres pièces incertaines.

212. Statère d'or, type d'Ogmios au différent du sanglier. (Classée à tort aux *Cénomans*.) ..... 19 fr.

213. Autre. Le conducteur porte une couronne; cette pièce n'appartient pas aux *Cénomans* auxquels on l'a donnée. Elect ... . 13 fr.

219. Statère d'or attribué aux *Turons*, offrant sous le cheval un astre et un serpent, à l'exergue ligne en zigzag. Paraît inédit ..... 49 fr.

220. Tête laurée. R. Griffon, étoile et fleuron. (*Art gaul.* n° 1, pl. XXIV) ..... 33 fr.

224. TVRONOS TRICCOS. Cheval sellé (probablement bœuf sanglé). Très-beau P. B ..... 39 fr.

228. Tête imberbe, surmontée d'un sanglier, figure ailée couchée sous le cheval androcéphale. Attribuée aux *Namnètes*.

A défaut de renvoi à un ouvrage connu, on ne peut se faire une idée nette de la médaille; MM. les experts devraient bien renvoyer à l'un ou à l'autre des recueils qui traitent de la matière, lorsqu'il s'agit de monnaies peu caractérisées. C'est peut-être le n° 9 de la pl. III de l'*Essai* de M. Lemière ..... 35 fr.

234. Cette observation s'applique à cette pièce : *Petite* tête imberbe entourée de cordons perlés. R. Char, au-dessous figure ailée dans le champ : une lyre?

Nous croyons qu'il s'agit de la monnaie n° 12 de la pl. III de l'*Essai* de M. Lemière et pl. LXXXV n° 2 de *l'Art gaulois*, 1er vol. Ce qu'on croit être une lyre paraît être le tableau de victoire que l'aurige féminin fait flotter devant la tête du cheval et qui, chez les Vénètes et les Namnètes, est formé de lignes verticales et non croisées en X..... 35 fr.

242. Même observation pour cette pièce. Tête ornée de cordons perlés. R. *Char? attelé du cheval androcéphale. Gaulois prosterné au-dessous.* On omet ici un renseignement essentiel : le symbole qui surmonte la tête d'*Ogmios;* de plus le

personnage qui accompagne le char paraît ne pas avoir d'ailes. OR. On cote la pièce comme rare et elle se vend seulement..... .... 23 fr.

Cette pièce eût peut-être atteint un prix plus élevé si l'on eût renvoyé à un ouvrage sur la matière.

246. Tête barbare à gauche, devant X. R. Cheval androcéphale à gauche. Or. Petit module, rare et belle. *Quid?* ici encore incertitude absolue..... 20 fr.

Les N^os^ 243, 244, 245 vendus 20, 24, 25 fr., offrent la même incertitude.

249. Tête surmontée d'un sanglier et entourée de cordons perlés. R. Cheval libre dans le champ, palme, couronne et roue. Or. Rare et belle. S'agit-il de la belle pièce figurée pl. IX de *l'Art gaulois*, 1^er^ vol.?..... 43 fr.

250. Tête laurée. R. Cavalier armé d'un bouclier, en bas une croix. Or. Rare et belle..... 51 fr.

251. Même tête; lyre et croix sous le cavalier. Or. Rare (probablement le n° 24 de *l'Art gaulois*), 2^e^ partie..... 34 fr.

251. Le quart de statère à ce type..... 14 fr.

257. Tête jeune laurée. R. Homme à genoux devant un glaive. Or. Petit module, très-belle. Quelle peut être cette pièce? S'agit-il d'une variété des rarissimes monnaies publiées pl. LXXXIII de *l'Art gaulois*, n^os^ 1 et 2, 1^er^ vol., ou encore des n^os^ 8, 8 *bis* et 9 du 2^e^ vol.? Dans aucune de ces médailles la tête n'est laurée, cette pièce s'est vendue seulement. 31 fr.

258. Autre exemplaire du même type..... 15 fr.

259. Tête barbare. R. Char à droite, lyre dans le champ, légende fictive. Or. 2 pièces variées de petit module (attribuées aux *Unelles*)..... ..... 30 fr.

262. Tête barbare aux cheveux bouclés à gauche devant une croix. R. Cheval, roue et buste d'un génie étendant les bras. Or. Rare (peut-être analogue au n° 2 de la pl. II de l'*Essai* de M. Lemière et pl. LIII, n° 2 de *l'Art gaulois*, 1^re^ p.) 50 fr.

300. Tête barbue. R. Cheval avec son conducteur à gauche, dans le champ une levrette. Or. (*Veliocasses?*)..... 32 fr.

307. Divitiacus ΔIIOΥ... ROVECA et GALBA? 3 pièces. 21 fr.

332 à 335. Quatorze pièces de SEQVANOIOTVOS TOGIRIX, TOGIRI et Q. DOCI..... 9 fr.

336 et 337. IVLIVS TOGIR et DVRNAC-EBVRO. Quatre pièces..... 14 fr.

341. BRI-COMA, neuf pièces... ..... 10 fr. 50

343 et 344. Potins; Q SAM (n° 173 de *l'Art gaulois*, 2e part.), autre sans légende — TOC-TOC; en tout quatre pièces... 18 fr.

347. NINNOC. R. Sanglier à gauche, légende MAVGN. Argent. Cette pièce, en la supposant bien lue, est une nouveauté; on avait NINNO-MAVC et MAVC... AIIOS (Voir *Art gaulois*, 2e partie, n° 97, page 67)..... 50 fr.

350. ATP... ORCETIR, deux pièces..... 49 fr.

MONNAIES BOIENNES OU DANUBIENNES.

383. ECCAIO..... 15 fr.

384. SVICCA..... 14 fr.

385. NEMET..... 10 fr.

386. ADNAMATI, 2 pièces..... ..... 16 fr.

387. NONNOC rétrograde..... 10 fr.

388. BIATEC 2 doubles..... ..... 20 fr.

MONNAIES MÉROVINGIENNES.

419. *Limoges*. LEMOVECASFI. R. + MMOINDONETARIO. Or..... 60 fr.

420. *Rennes*. REDONIS CIVI. R. NIVIASTEPPRT... 115 fr.

421. *Idem*. REDONASCI. R. AIGOMARO..... 75 fr.

422. SOLONACO. R. BAIOMO..... 51 fr.

423. TIDIRICIACO. R. SIGOALDVS MON..... 46 fr.

424. VENDOGILO. R. TEVDENO M. Croix grecque cantonnée des lettres EDIC..... 99 fr.

427. LANDVLFO. R. MOMOLITO..... 60 fr.

430. OM.. N. R... MOALDVS. Curieuse.. ..... 100 fr.

MONNAIES FRANÇAISES.

436. Charlemagne MEDOGVS..... 18 fr.

440. Louis le Débonnaire HLVDOVVICVS. IMP. AVG. R. PAPIA porte de ville..... 265 fr.

441 et 442. Charles le Chauve. Un denier de Rennes VRBIS REDONIS, trois deniers du Mans et de Tours..... 45 fr.

447. Louis VII. LODOICVS REX. Croix. R. DVX-AQVI-TANI-E en quatre lignes. Obole ..... 18 fr. 50

451. Philippe III... Le roi assis entre deux fleurs de lys. Masse d'or..... 30 fr.

452. Philippe IV... id. Masse d'or..... 28 fr.

454. Philippe VI. Le roi assis. Écu d'or, beau..... 40 fr.

482. Anne de Bretagne ANNA. FRACOR : REGINA : BRITON : DVCISA. Écu de France et de Bretagne. R. SIT : NOMEN... Croix cantonnée de quatre hermines couronnées. Blanc, beau..... 20 fr.

492. Henri II. D. G., etc. Buste cuirassé. R. DONEC TOTVM... Double Henri d'or..... 28 fr.

504. Henri IV. Ecu couronné. R. Croix fleurdelysée. Demi-écu d'or..... 40 fr.

510. + LOYS XIII. ROY DE FRANC ET DE NAVARE. Buste enfantin lauré et drapé à droite. R. Dans une couronne de laurier et en 8 lignes : EN LAN. PRE. D. REGNE. D. LOYS XIII. ROY. D. FR. ET DE N. AAGE. D. IX. ANS. ET. D. LA. REGENCE. D. LA. R. M. D. MEDICIS S. MERE.. . 59 fr.

515. LVD. XIII. D. G. — FRA. ET. NAV. REX. Buste juvenile à droite. R. ARTE. MEA. BIS — IVSTVS. La monnaie assise

(présumée en or). Voir Combrouse (1er vol. nº 87 du *Règne de Louis XIII*), où elle est cotée 300 fr..... 280 fr.

563. LOUIS XVIII ROI DE FRANCE. Tête à gauche, R. Écu couronné, 5 f. 1819. Frappé sur flan d'or. Voir Combrouse où les mêmes pièces d'or frappées en 1814, 1815, 1824 sont cotées 150 et 140 fr... ..... 151 fr.

MONNAIES FÉODALES.

BRETAGNE.

572 à 575. Six deniers de Conan II, Conan III et d'Alain IV..... 16 fr.

576. *Eudon*, DVX EVDO. R. BRITANNIE. Rosace, denier..... 18 fr.

586. Seize pièces de Jean le Roux (1237-86), de Jean II et d'Arthur II..... 30 fr.

591. *Jean III* (1312-41) cinq dont un pied-fort et cinq CHARLES DE BLOIS, deniers..... 15 fr.

595. *Charles de Blois* + KAROLLVS DEI GRA et BNDITV SIT NOME. DEI. BRI. DET. IHV. XR croix fleurdelysée BRITAORVM DX sous une couronne. Bordure à douze lobes contenant chacun un lis. Pied-fort en billon doré..... 63 fr.

596, 597, 598.— CHAROLVS DVX et BNDICTV. SIT, etc. Croix anglaise. R. MONETA BRITTAN. Lion debout Blanc, Bil. — KAROLVS BRITANORV. Dans le champ DVX. R. MONETA DVPLEX Croix; Double. Bil. 2 p. variées et bien conservées.— Même légende. DVX. Sous une couronne. R. Même légende. Croix fleurdelysée. Double. Bil..... 7 fr. 50

599 à 604. Dix blancs de Jean IV (1345-99), dont MONETA. KEPE-MONETA. VENE-MONETA GVRAN..... 29 fr.

Les autres monnaies de même prince ont été vendues à des prix analogues.

626. François II. (1458-81) FRANCISCVS. DEI. GRA. BRITONV. DVX. Le Duc armé à cheval. R. DEVS, etc. La croix cantonnée d'hermines. — Écu d'or..... 19 fr.

641, 642. Quatre écus d'or de Louis XII et François Ier avec les mots BRITONV. DVX et BRITANIE. DVX..... 47 fr.

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

661. Savoie. Philippe de S. prince d'Achaïe; PRINCEPS. ACHAVE. Lion debout à gauche sur l'écusson de Savoie. R. Saint-Jean-Baptiste. Florin d'or..... 110 fr.

JETONS.

681 à 683. Trois jetons de plomb. Cygne. R. Croix xve siècle.
— Croix cantonnée de quatre globules. R. Fleurs de lys, xve siècle.
— IHS. R. Fleurs de lys. xve siècle..... .... 14 fr.

684 à 686. Quatre jetons de cuivre.
1° Agneau avec la légende QUI NE GET RIEN N'A SOME — SALVE REGINA;
2° Carré semé de fleurs de lys avec la légende ANDRE COVRTEMANCHE. R. Croix cantonnée des lettres M. D. légende: LE COMPTE VRAI TROVERÉS;
3° Aigle éployé dans un écusson. R. Croix cantonnée de globules. Cuivre. Ces quatre jetons..... ... 12 fr.

687, 688. Trois jetons de plomb. Ange tenant l'écusson de Bretagne. AVE MARIA.... R. Croix cantonnée d'hermines : SIT NOMEN. — Cavalier armé de pied en cap. VENI CREATOR SPIRITVS; R. Croix fleurdelysée. JHESVS AVTEM...
— Fleur de lys cantonnée de quatre globules. R. Croix cantonnée d'hermines, xve siècle, les trois..... 111 fr.

689. HENRICVS. DELPHINVS. BRIT. DVX. R. Arc et flèche en sautoir. Cuivre.
Autre, écu de France. R. Croix fleurdelysée. Légende fictive. Les deux..... .... 15 fr.

(*Sera continué.*)

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — Novembre 1874.

MÉMOIRES ET NOTICES

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE GAULOISE

I

MONNAIE GAULOISE INÉDITE A LA LÉGENDE ATESOS

Si l'étude des monnaies gauloises, longtemps négligée par les numismatistes, ne présente plus aujourd'hui certaines difficultés qu'elle offrait il y a quarante ans à peine, ce n'est point assurément que la classification de ces monnaies soit établie d'une façon certaine ; bien des années s'écouleront encore avant que l'examen consciencieux des types, l'étude approfondie des symboles et surtout l'inventaire exactement tenu des découvertes, permettent de proposer, avec quelque certitude, aux différents peuples qui occupaient la Gaule à l'époque de la conquête romaine, l'attribution des nombreux types connus.

Les savants travaux entrepris sur cette partie si intéressante de la numismatique ont fait connaître quantité de monnaies gauloises ; bien des systèmes ont été édifiés sur l'origine

de plusieurs d'entre elles; mais, quelle que soit l'autorité de leurs auteurs, nous ne croyons pas possible de les accepter tous.

Nous admettons comme indiscutable dans les recherches à faire, le principe élémentaire de la filiation des types ; il est évident pour nous que l'influence du style adopté dans une province a dû réagir à une même époque sur la région voisine; mais, par le fait que certaines monnaies offrent les caractères généraux qui existent sur des pièces dont l'attribution est incontestable, il ne faut pas conclure que toutes celles qui se ressentent de cette influence appartiennent à la même nation. Tous les peuples de la Gaule eurent-ils leur monnayage? Cette proposition n'est guère acceptable, mais, fût-elle démontrée, en résulterait-il que chaque atelier aurait eu son type particulier? Nous ne le croyons pas; car, à cette époque, les influences politiques, les relations commerciales, le degré de civilisation auquel était arrivée chaque peuplade, en raison de sa position géographique et peut-être aussi de sa race, tout devient une raison qui peut aider à expliquer les rapprochements à faire entre les nombreux types des monnaies gauloises.

Maintes fois déjà, nous occupant de la numismatique du Barrois, nous avons été à même de constater ces faits dans nos recherches sur la classification des monnaies qui se recueillent en ce pays, et particulièrement en un lieu bien connu des archéologues lorrains, au mont Châté près de Boviolles.

Dans un travail encore inédit, nous avons décrit les types principaux que nous avons pu rencontrer à Boviolles; mais, malgré les renseignements nombreux que nous nous sommes procurés et malgré l'exacte connaissance des découvertes faites par nos devanciers, nos amis et nous-même sur le territoire de Boviolles, il nous a été impossible de répartir ces

monnaies entre les *Mediomatrici* et les *Leuci*, à qui elles appartiennent incontestablement; rien, suivant nous, ne justifierait suffisamment le partage que nous aurions désiré pouvoir faire de ces monnaies entre ces deux peuples.

Cette difficulté nous a suggéré une idée que nous sommes heureux de voir partagée par plusieurs numismatistes dont le savoir ne saurait être mis en doute. C'est que, dans l'état actuel de la science, il conviendrait, avant de chercher à attribuer les monnaies gauloises aux différents peuples, de les classer d'abord par régions, jusqu'à ce que, par le fait matériel et indiscutable de la provenance, il fût permis de les accorder aux nations qui en faisaient partie. Depuis le jour où apparaissent les premiers éléments de la numismatique gauloise, que d'attributions ont été proposées sans pouvoir se soutenir, que de systèmes se sont écroulés malgré l'érudition dont leurs auteurs avaient fait preuve! C'est pourquoi, nous refusant à admettre certaines classifications qui nous paraissent aventurées, nous préférons classer les monnaies gauloises par régions, en attendant la possibilité d'en fixer l'attribution aux peuples qui les ont émises. La découverte que nous avons faite de la monnaie suivante vient à l'appui de notre proposition.

Tête à droite sur un buste aux épaules saillantes, dans un grènetis de perles. R. Animal dirigé à gauche, semblable à celui des pièces ATEVLA-VLATOS et TVRONOS-TRICCOS. Au-dessus, un symbole en forme de S et un croissant; au-dessous, un annelet. Dans le champ à gauche : ATESOS.

Bronze d'une belle conservation(1).

Cette pièce, trouvée il y a quelques mois, sur le territoire de Reims, et par nous acquise de M. Blavat-Deleuille, orfévre de cette ville, nous paraît mériter l'attention des numismatistes. Sa ressemblance avec les monnaies à la légende *Turonos-Triccos* et *Ateula-Ulatos* est frappante; elle indique évidemment le souvenir d'un type primitif dont l'influence s'est étendue sur toute une région, mais elle ne saurait appartenir au personnage des monnaies REMOS-ATISIOS, la facture s'y oppose, elle est certainement antérieure.

D'une exécution toute différente, cette curieuse monnaie ne porte point au revers le mot REMOS qui rend l'attribution de celle-ci indiscutable; cependant les symboles qui la caractérisent suffiraient, croyons-nous, pour la faire classer à la région sur laquelle les *Remi* exerçaient leur influence, même dans le cas où la légende ATESOS n'y serait point inscrite.

Fièrement posé sur des jambes musculeuses parfaitement rendues par le graveur, la tête haute et dans une attitude superbe, l'animal qui figure au revers de cette pièce ne ressemble en rien, comme exécution, au lion de la pièce *Atisios-Remos*, avec lequel toutefois il présente une certaine analogie. Quant aux symboles qui se remarquent dans le champ, nous les retrouvons plus corrects et plus délicatement rendus sur l'exemplaire de M. A. de Barthélemy, sur les monnaies *Ateula*, *Caledu* et *Divitiac*. — Au-dessus de l'animal, un signe en forme de S (2), un croissant (3), puis au-dessous un annelet qui, sur les pièces bien connues d'*Atisios Remos*, est indiqué sous la forme d'un cercle perlé.

(1) M. A. de Barthélemy a offert cette pièce au Cabinet des médailles de France.

(2) M. Hucher, *Art Gaulois*, 2e vol., nos 210 et 212.

(3) Le même, *ibid.*, no 210, et *Revue numismatique franc.*, 1868, page 407.

L'analogie entre le nom d'*Atesos* et celui d'*Atisios*, aussi bien que la découverte de cette pièce sur le territoire de Reims, nous engageaient à donner cette monnaie aux *Remi*; cependant, comme les preuves à l'appui de notre proposition ne nous paraissaient pas suffisantes, en attendant que de nouvelles trouvailles vinssent la confirmer, nous préférions la classer à cette partie de la II^e^ Belgique comprenant les territoires de Reims, de Soissons, de Vermand, de Senlis, de Beauvais et de Laon. Le type de cette monnaie se ressent, en effet, de l'influence de celui des pièces d'argent à la légende *Ateula* et des deniers de cuivre de Divitiac, roi des *Suessions*, appartenant à cette région, qui se rencontrent dans le nord-est de la Gaule et plus particulièrement sur le territoire des *Suessiones*, des *Veromandui*, des *Bellovaci*, où la suprématie des *Remi* s'était fortement établie au temps de César.

Si le type principal, cheval, taureau ou lion, permet de classer méthodiquement les différentes monnaies d'un même groupe, les symboles qui l'accompagnent peuvent autoriser le rapprochement d'autres monnaies sur lesquelles l'animal n'est plus le même, alors que l'aspect général de ces pièces présente avec le prototype une ressemblance évidente. A l'appui de cette proposition nous donnons ci-dessous la description d'une pièce qui jusqu'alors n'avait pu être classée et dont nous devons la connaissance à M. Muret, employé au Cabinet des médailles (1).

Buste ailé et diadémé de femme aux épaules saillantes; légende KRACCVS. R. Cheval à gauche; au-dessus, un croissant; au-dessous, un S perlé couché; derrière, ce même symbole posé verticalement. Légende : R. M. (REMOS?)

(1) Comme le dit plus loin M. E. Hucher, cette médaille a été figurée par Pellerin, M. de La Saussaye et M. Hucher lui-même; nous ne croyons pas devoir, dès lors, la reproduire de nouveau.

Bronze d'une médiocre conservation. Cabinet de France (1).

En comparant cette pièce avec la précédente, il est évident que l'on a sous les yeux deux monnaies qu'il devient impossible de séparer ; toutes deux appartiennent à un même pays, à une même époque ; déterminer l'attribution de l'une d'entre elles sera indiquer la provenance de l'autre. Le type du droit diffère un peu dans l'exécution, l'aile placée derrière la tête, et les seins bien visibles, rappellent le faire des pièces à la légende *Ateula* et *Caledu* (2) ; mais ce rapprochement indiqué déjà par M. Hucher est moins saisissant avec ces deniers qu'avec l'*Atesos*, d'où nous concluons que ces deux monnaies appartiennent à la même région.

Si nous étudions les symboles figurant au revers, notre proposition acquiert une certitude plus grande ; nous retrouvons le signe S des monnaies d'*Atisios*, d'*Ateula*, de *Caledu*, et le croissant que l'on remarque également sur l'*Atesos*, l'*Ateula* et le *Divitiac*. Quant à l'animal, sur la nature duquel il ne peut y avoir d'incertitnde, c'est bien le cheval galopant des monnaies *Caledu ;* comme lui il ne porte point la selle et présente la bride flottante qui se voit sur les monnaies dites à l'œil, attribuées aux Trévires, et dont on recueille de nombreux exemplaires dans la province rémoise (3).

Si, poussant plus loin nos observations, nous nous attachons à la forme des lettres des légendes *Kraccus* et *Atesos*, nous constaterons que sur ces deux monnaies les S ont une

(1) Figurée dans l'*Art Gaulois*, sous le n° 211, cette monnaie est exactement rendue, sauf que les deux annelets placés sous le cheval sont en réalité un S perlé, et celui pointé, indiqué à droite dans le champ, est également un S.

(2) M. Hucher, *Art Gaulois*, 2e vol., figures 210 et 212.

(3) Nous retrouvons cette même bride flottante sur la pièce à la légende ATAV figurée planche 19, n° 2, dans l'*Art Gaulois*, représentant un animal moitié cheval, moitié lion, et que M. Hucher indique comme provenant de la région de l'Est.

représentation caractérisée par le peu de développement des courbes qui la terminent; elles sont presque droites. Quant à la lecture *Remos* au lieu de R. M. dont nous croyons pouvoir affirmer l'exactitude malgré l'état de conservation peu satisfaisant de cette pièce, M. Muret la lit en son entier et nous ne doutons pas qu'un nouvel exemplaire mieux conservé ne vienne démontrer la justesse de notre attribution. Les lettres R et M apparaissent seules d'une façon saillante, mais, en examinant avec attention, on aperçoit sans peine les traces très-visibles des lettres E. O. S. complétant la légende *Remos*, qui classe définitivement cette monnaie au pays rémois.

Notre proposition à l'égard de celle à la légende ATESOS serait donc ainsi justifiée.

Plus que jamais nous croyons que dans l'étude des monnaies gauloises, il serait préférable de tenter la classification par régions, avant d'entreprendre leur attribution aux différents peuples qui occupaient la Gaule. C'est en tenant compte des lieux où elles se rencontrent habituellement et en nombre suffisant pour établir une preuve matérielle; c'est en comparant les types découverts dans une même région et en cherchant les rapports que ces peuples avaient pu avoir entre eux, soit comme alliés ou voisins, soit comme race provenant de telle ou telle migration, qu'il deviendra possible d'établir sur des bases sérieuses les attributions à proposer. La persistance d'un symbole sur les monnaies que fournit un même territoire, doit éveiller l'attention des numismatistes. Si quelques-uns tirent leur origine des différentes marques monétaires ou monogrammes gravés sur les espèces grecques auxquelles les monnaies gauloises empruntèrent bon nombre de types, plusieurs, nous devons le reconnaître, appartiennent à une cause qui nous est inconnue. Quand on aura fait une étude approfondie de ces différents signes, on reviendra, nous l'espé-

rons, sur la valeur que l'on accorde quelquefois à ces symboles. Quant à nous, nous préférons y voir de simples signes en usage sur les monnaies d'une même région et dont la connaissance peut aider puissamment à leur classification.

L. MAXE-WERLY.

II

NOTE

SUR LES MONNAIES GAULOISES

KRACCVS, ATEVLA ET CALEDV

Pellerin est le premier, croyons-nous, qui ait fait connaître, par un assez bon dessin pour le temps, la monnaie de bronze du cabinet de France qui porte au droit KRACCVS et au revers R. M. Sa représentation, pour les accessoires du revers, est même plus exacte que toutes celles qui ont suivi, car elle donne déjà les deux S très-accentuées que M. Maxe-Werly indique dans sa description et qui n'avaient pas été saisies depuis. Du reste Pellerin ne cherche à expliquer ni le droit ni le revers.

Conbrouse qui, longtemps après (1839), a donné un catalogue des monnaies gauloises, ne lit aussi au revers que R. M, sans fournir d'explications de ces sigles (n° 437).

Lelewel (1840) est le premier qui ait vu dans le mot Crassus le nom d'un général romain, Licinius Crassus, fondateur de Narbo, et dans les sigles R. M. le nom ROMA (p. 209 du *Type Gaulois*).

Duchalais (1846) s'est borné, dans son *Catalogue des monnaies de la Gaule*, p. 277, à classer cette pièce parmi les incertaines, sans chercher à interpréter ses légendes; celle du revers a été transcrite, comme antérieurement, R. M.

M. de La Saussaye, dans ses *Conjectures sur les monnaies de la Gaule* (1), ayant remarqué que quelques généraux romains avaient mis leur nom sur les monnaies de la Gaule, a proposé de voir dans KRACCVS le nom de P. Crassus, le vainqueur des Sotiates et dans les sigles R. M. du revers le mot *Roma*, symbole de l'alliance entre Crassus et Adiétuan la Victoire du droit empruntée aux deniers consulaires lui semblait un choix très-convenable, pour le conquérant rapide de l'Aquitaine. Il y aurait eu peu de chose à reprendre à cette séduisante interprétation, si le style de la monnaie de KRACCVS eût été celui des pièces de l'Aquitaine.

Longtemps après, frappé de la similitude du type de cette médaille avec celui des ATEVLA et des CALEDV, j'ai tenté dans *l'Art Gaulois*, 2e vol., p. 131, de rapprocher ces monnaies, et conséquemment de classer le KRACCVS aux peuplades des bords de la Seine auxquelles les monnaies ATEVLA et CALEDV appartiennent, suivant mes données. L'avenir devait confirmer ce rapprochement d'une manière péremptoire, puisque l'ATESOS publié par M. Maxe-Werly, par son style et sa facture, ratifie aujourd'hui, pour le droit et le revers tout à la fois, la parenté et sans doute la communauté d'origine de ces quatre monnaies.

(1) *Rev. Num.*, 1851, p. 15 et pl. Ire, n° 5.

En effet, c'est pour le KRACCVS et l'ATESOS la même pose de tête au menton proéminent, le même diadème, la même technique dans le dessin barbare de l'œil, la même disposition des épaules et des seins, au point que si l'on n'était pas certain de l'authenticité de la médaille, on croirait que le droit d'ATESOS a été calqué sur le KRACCVS, comme le revers l'aurait été sur l'ATEVLA.

Ce revers, sur le compte duquel M. Maxe-Werly ne me paraît pas suffisamment édifié, représente cependant bien un bœuf beuglant, avec une de ses cornes visible, un fanon prononcé, une queue à terminaison poilue et un arrière-train relevé comme on le voit dans la race bovine *non perfectionnée*. Notre collaborateur avait cru d'abord y retrouver le lion d'ATISIOS-REMOS, mais il y a là une impossibilité matérielle. Ce revers est identique à celui de l'ATEVLA, seulement il est retourné ; dans l'ATESOS, le bœuf est à gauche, tandis qu'il est à droite dans l'ATEVLA ; c'est le cas de tous les types copiés sur d'autres. Les accessoires, l'S couché, le croissant, l'annelet qui dans l'ATESOS remplacent l'astre à cinq branches, tout indique une communauté d'origine ou une copie intentionnelle et nécessairement locale.

Ces points admis, nous devons, dans l'intérêt de la science,

dont il faut toujours maintenir les saines traditions, exposer les motifs qui nous empêchent d'adopter les interprétations de notre honorable collaborateur.

M. Maxe-Werly veut aujourd'hui qu'on lise REMOS sur une monnaie qui est connue et publiée depuis 1763, sans que personne ait jamais soupçonné l'existence de ce mot.

Nous ne demanderions pas mieux que de souscrire à ce point de vue, s'il était le résultat de l'examen d'une monnaie nouvelle. Mais c'est toujours le même type qui sert à l'étude. Comment donc M. Maxe-Werly espère-t-il convaincre, sur ce point, ses lecteurs? Nous avons examiné avec attention cette médaille et nous n'y avons pas découvert de saillies appréciables entre l'R et M, et entre l'M et un prétendu S qui n'est qu'une gerçure de la matrice. Bien plus, ces intervalles semblent avoir été creusés, comme si l'on avait cherché à travailler la médaille, et l'on y voit en creux, mais non en relief, un epsilon et un omicron, avec un peu de bonne volonté, devons-nous ajouter.

On jugera, après cela, de l'intérêt actuel que présente cette question. Plus tard, si la pièce se retrouve mieux conservée, peut-être verrons-nous surgir le mot de l'énigme; aujourd'hui nous ne pouvons nous aider de ces sigles pour le classement de la médaille, et il faut s'appuyer uniquement sur la similitude existant entre les types de l'ATESOS, de l'ATEVLA et du CALEDV.

Comme on le voit, la localisation de ces deux dernières médailles offre donc, en ce moment, un grand intérêt, et c'est à ce résultat que doivent tendre tous nos efforts.

La question d'origine peut s'élucider à l'aide d'observations bien faites sur la fréquence des monnaies dans une zone donnée, et aussi en tenant compte du style. Ces deux modes de classement, qui ont jeté une si vive lumière sur la

numismatique gauloise, sont une conquête moderne dont les numismatistes du XIX^e^ siècle doivent être fiers.

L'induction, sur le premier moyen de classement, doit procéder à la fois par l'affirmative et par la négative : ainsi dans le cas où telle monnaie se rencontre fréquemment dans une circonscription donnée, l'ouest par exemple, le contraire doit se produire à l'est où cette même médaille sera rare. Tel est le cas des ATEVLA-VLATOS et des CALEDV, seules monnaies sur lesquelles on a des données, puisque l'ATESOS paraît aujourd'hui pour la première fois, selon toute apparence, et que le KRACCVS est resté unique.

La contrée qui a fourni le plus grand nombre d'ATEVLA et de CALEDV, est incontestablement l'ouest de la Gaule, c'est-à-dire la contrée comprenant aujourd'hui les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et d'Eure-et-Loir.

Le Musée de Rouen renferme un certain nombre de ces médailles qui lui proviennent des découvertes de Saint-Pierre-sur-Dives (1820), de Limezy (1820), de Cailly (1821-1822), du Grand-Andely (1837), de Bazoches-en-Dunois (1840). M. Deville, qui occupa longtemps le poste de conservateur du Musée de Rouen, prenait soin de tenir un registre où les dons et les achats étaient, non-seulement décrits, mais souvent représentés par le dessin ; c'est ainsi qu'on retrouve, sur ses registres, le souvenir de toutes les acquisitions de médailles gauloises faites par ce musée, pendant son exercice. De plus, la tradition s'est conservée, dans le pays de Caudebec-en-Caux, de la découverte de deux monnaies ATEVLA et CALEDV trouvées au mont *Calidu* même, et acquises par un honorable vieillard de Caudebec, bien connu par son zèle pour la découverte des antiquités locales : M. Le Sage, ancien orfévre de cette ville. Ces deux monnaies ont été remises

dont il faut toujours maintenir les saines traditions, exposer les motifs qui nous empêchent d'adopter les interprétations de notre honorable collaborateur.

M. Maxe-Werly veut aujourd'hui qu'on lise REMOS sur une monnaie qui est connue et publiée depuis 1763, sans que personne ait jamais soupçonné l'existence de ce mot.

Nous ne demanderions pas mieux que de souscrire à ce point de vue, s'il était le résultat de l'examen d'une monnaie nouvelle. Mais c'est toujours le même type qui sert à l'étude. Comment donc M. Maxe-Werly espère-t-il convaincre, sur ce point, ses lecteurs? Nous avons examiné avec attention cette médaille et nous n'y avons pas découvert de saillies appréciables entre l'R et M, et entre l'M et un prétendu S qui n'est qu'une gerçure de la matrice. Bien plus, ces intervalles semblent avoir été creusés, comme si l'on avait cherché à travailler la médaille, et l'on y voit en creux, mais non en relief, un epsilon et un omicron, avec un peu de bonne volonté, devons-nous ajouter.

On jugera, après cela, de l'intérêt actuel que présente cette question. Plus tard, si la pièce se retrouve mieux conservée, peut-être verrons-nous surgir le mot de l'énigme; aujourd'hui nous ne pouvons nous aider de ces sigles pour le classement de la médaille, et il faut s'appuyer uniquement sur la similitude existant entre les types de l'ATESOS, de l'ATEVLA et du CALEDV.

Comme on le voit, la localisation de ces deux dernières médailles offre donc, en ce moment, un grand intérêt, et c'est à ce résultat que doivent tendre tous nos efforts.

La question d'origine peut s'élucider à l'aide d'observations bien faites sur la fréquence des monnaies dans une zone donnée, et aussi en tenant compte du style. Ces deux modes de classement, qui ont jeté une si vive lumière sur la

numismatique gauloise, sont une conquête moderne dont les numismatistes du XIX^e^ siècle doivent être fiers.

L'induction, sur le premier moyen de classement, doit procéder à la fois par l'affirmative et par la négative : ainsi dans le cas où telle monnaie se rencontre fréquemment dans une circonscription donnée, l'ouest par exemple, le contraire doit se produire à l'est où cette même médaille sera rare. Tel est le cas des ATEVLA-VLATOS et des CALEDV, seules monnaies sur lesquelles on a des données, puisque l'ATESOS paraît aujourd'hui pour la première fois, selon toute apparence, et que le KRACCVS est resté unique.

La contrée qui a fourni le plus grand nombre d'ATEVLA et de CALEDV, est incontestablement l'ouest de la Gaule, c'est-à-dire la contrée comprenant aujourd'hui les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et d'Eure-et-Loir.

Le Musée de Rouen renferme un certain nombre de ces médailles qui lui proviennent des découvertes de Saint-Pierre-sur-Dives (1820), de Limezy (1820), de Cailly (1821-1822), du Grand-Andely (1837), de Bazoches-en-Dunois (1840). M. Deville, qui occupa longtemps le poste de conservateur du Musée de Rouen, prenait soin de tenir un registre où les dons et les achats étaient, non-seulement décrits, mais souvent représentés par le dessin ; c'est ainsi qu'on retrouve, sur ses registres, le souvenir de toutes les acquisitions de médailles gauloises faites par ce musée, pendant son exercice. De plus, la tradition s'est conservée, dans le pays de Caudebec-en-Caux, de la découverte de deux monnaies ATEVLA et CALEDV trouvées au mont *Calidu* même, et acquises par un honorable vieillard de Caudebec, bien connu par son zèle pour la découverte des antiquités locales : M. Le Sage, ancien orfévre de cette ville. Ces deux monnaies ont été remises

dont il faut toujours maintenir les saines traditions, exposer les motifs qui nous empêchent d'adopter les interprétations de notre honorable collaborateur.

M. Maxe-Werly veut aujourd'hui qu'on lise REMOS sur une monnaie qui est connue et publiée depuis 1763, sans que personne ait jamais soupçonné l'existence de ce mot.

Nous ne demanderions pas mieux que de souscrire à ce point de vue, s'il était le résultat de l'examen d'une monnaie nouvelle. Mais c'est toujours le même type qui sert à l'étude. Comment donc M. Maxe-Werly espère-t-il convaincre, sur ce point, ses lecteurs? Nous avons examiné avec attention cette médaille et nous n'y avons pas découvert de saillies appréciables entre l'R et M, et entre l'M et un prétendu S qui n'est qu'une gerçure de la matrice. Bien plus, ces intervalles semblent avoir été creusés, comme si l'on avait cherché à travailler la médaille, et l'on y voit en creux, mais non en relief, un epsilon et un omicron, avec un peu de bonne volonté, devons-nous ajouter.

On jugera, après cela, de l'intérêt actuel que présente cette question. Plus tard, si la pièce se retrouve mieux conservée, peut-être verrons-nous surgir le mot de l'énigme; aujourd'hui nous ne pouvons nous aider de ces sigles pour le classement de la médaille, et il faut s'appuyer uniquement sur la similitude existant entre les types de l'ATESOS, de l'ATEVLA et du CALEDV.

Comme on le voit, la localisation de ces deux dernières médailles offre donc, en ce moment, un grand intérêt, et c'est à ce résultat que doivent tendre tous nos efforts.

La question d'origine peut s'élucider à l'aide d'observations bien faites sur la fréquence des monnaies dans une zone donnée, et aussi en tenant compte du style. Ces deux modes de classement, qui ont jeté une si vive lumière sur la

numismatique gauloise, sont une conquête moderne dont les numismatistes du XIX^e^ siècle doivent être fiers.

L'induction, sur le premier moyen de classement, doit procéder à la fois par l'affirmative et par la négative : ainsi dans le cas où telle monnaie se rencontre fréquemment dans une circonscription donnée, l'ouest par exemple, le contraire doit se produire à l'est où cette même médaille sera rare. Tel est le cas des ATEVLA-VLATOS et des CALEDV, seules monnaies sur lesquelles on a des données, puisque l'ATESOS paraît aujourd'hui pour la première fois, selon toute apparence, et que le KRACCVS est resté unique.

La contrée qui a fourni le plus grand nombre d'ATEVLA et de CALEDV, est incontestablement l'ouest de la Gaule, c'est-à-dire la contrée comprenant aujourd'hui les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et d'Eure-et-Loir.

Le Musée de Rouen renferme un certain nombre de ces médailles qui lui proviennent des découvertes de Saint-Pierre-sur-Dives (1820), de Limezy (1820), de Cailly (1821-1822), du Grand-Andely (1837), de Bazoches-en-Dunois (1840). M. Deville, qui occupa longtemps le poste de conservateur du Musée de Rouen, prenait soin de tenir un registre où les dons et les achats étaient, non-seulement décrits, mais souvent représentés par le dessin ; c'est ainsi qu'on retrouve, sur ses registres, le souvenir de toutes les acquisitions de médailles gauloises faites par ce musée, pendant son exercice. De plus, la tradition s'est conservée, dans le pays de Caudebec-en-Caux, de la découverte de deux monnaies ATEVLA et CALEDV trouvées au mont *Calidu* même, et acquises par un honorable vieillard de Caudebec, bien connu par son zèle pour la découverte des antiquités locales : M. Le Sage, ancien orfévre de cette ville. Ces deux monnaies ont été remises

par lui, à M. Casimir Caumont, ancien propriétaire des ruines de Jumiéges; c'est un fait qui paraît avéré et j'ai eu entre les mains les empreintes de ces deux monnaies.

La découverte de Saint-Pierre-sur-Dives est mentionnée par M. Lambert, elle renfermait des ATEVLA-VLATOS et quelques quinaires des *Santons*, sans doute des SANTONOS ou des ARIVOS-SANTONO, pièces qui se trouvent toujours mêlées dans les dépôts normands.

Le trésor de Limezy (1820) passa en partie au Musée de Rouen, en avril 1835, par le résultat d'un don qui comprenait des ATEVLA-VLATOS, des CALEDV et autres pièces aux légendes SANTONOS, SOLIMA, Q DOCI, et TOGIRIX; ces monnaies ont été enregistrées par M. Deville et représentées d'après les dessins *sommaires* de ce savant, dans la page 179 de la *Seine-Inférieure;* on y distingue facilement les pièces ci-dessus, plus un ANDECOMBO et un IBRVIX (IIBVROVIX).

Les monnaies de TOGIRIX et de Q DOCI étaient en grande majorité, ce qui ne doit pas nous arrêter, connaissant le nombre énorme de ces monnaies répandues dans toute la Gaule.

Le trésor du Grand-Andely, découvert en 1837, contenait une soixantaine de monnaies gauloises placées dans une pierre creusée. Ce trésor se dissémina; M. Cambry, directeur de la Monnaie de Rouen, en eut vingt-huit, parmi lesquelles on comptait quatre ATEVLA, dix TOGIRIX, et quelques autres types qui se rencontrent habituellement avec ces monnaies.

M. Liquet, docteur en médecine à Bourgachard, recueillit quinze types, savoir : trois ATEVLA-VLATOS, cinq TOGIRIX, trois Q.DOCI, un SANTON..., un ANDECOMBO, un SANTONO-ARIVOS et un DOCI.SAMF.

En avril 1838, le Musée de Rouen acquit les dix-sept

monnaies ci-après provenant de la trouvaille du Grand-Andely, par l'entremise d'un sieur Desmoulins ; savoir : trois ATEVLA-VLATOS, sept TOGIRIX, trois Q DOCI, un DOCI-SAM.F, un ANDECOMBO, un ARIVOS-SANTONO, un indéterminé.

A l'article Saint-André-de-Cailly, p. 198 de la *Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet, ce savant, en citant les acquisitions de monnaies de M. Deville, provenant de ce lieu, ajoute : « Il en a également moissonné plusieurs en argent portant la légende bien connue ATEVLA-VLATOS. »

Au mois de février 1840, M. Deville acheta de M. Monteaux, changeur au Palais-Royal à Paris, trois médailles d'argent provenant de Châteaudun, dit-on, mais en réalité, sans doute, de Bazoches-en-Dunois, savoir : un CALEDV, un CALEDV-SENODON ; un EPAD ; M. Deville laissa aux mains de M. Monteaux un ATEVLA, un TOGIRIX, un SOLIMA.

M. Deville était sans doute en possession, par suite des trouvailles de Limezy, du Grand-Andely et de Saint-André-de-Cailly de nombreux exemplaires d'ATEVLA et il préférait les CALEDV plus rares.

En avril 1840, M. Deville revenait à la charge, et achetait du même M. Monteaux, les médailles suivantes qu'il avait puisées à la même source : trois CALEDV, quatre TOGIRIX avec IVLIVS, deux SOLIMA, deux EPAD, un ANDECOM.

Du reste, nous connaissons parfaitement la composition du trésor de Bazoches-en-Dunois, par la description qu'en a faite Duchalais. (*Rev. Num.* 1840, pag. 165).

Ce trésor contenait : seize ATEVLA-VLATOS avec un pentagramme et un croissant à l'exergue, cinq autres à mêmes légendes avec une fleur crucifère et un épi de blé ; au total vingt-un exemplaires de cette monnaie relativement rare ;

puis quinze CALEDV sans SENODON, douze CALEDV avec SENODON, enfin deux CALEDV rares à l'hippocampe; au total, vingt-neuf exemplaires de ce type peut-être plus rare encore que l'ATEVLA.

Les TOGIRIX étaient naturellement en grand nombre ; M. Duchalais en a compté quatre-vingt-douze exemplaires, ce qui est peu pour cette pièce, si commune que nous allons la trouver, dans l'est de la Gaule, par milliers, lorsque l'ATEVLA y reste introuvable.

On comptait encore vingt-trois SOLIMA-COAIMA, six TOGIRIX-IVLIVS, trente ANDECOMBO, six ARIVOS-SANTONO, un LITAVICVS et trente-huit EPAD.

On voit que la composition de ce trésor ne différait pas sensiblement de celle des dépôts normands dont nous venons de parler; les TOGIRIX, monnaie de l'est excessivement commune, primaient en nombre toutes les autres; mais les ATEVLA et les CALEDV figuraient encore en quantité considérable dans la masse, eu égard à leur rareté vis-à-vis des TOGIRIX. Si les ATEVLA et les CALEDV appartenaient à l'est de la Gaule, comme il devrait arriver dans le cas où l'ATESOS et le KRACCVS seraient rémois, on ne les eût trouvés qu'en nombre minime dans les dépôts normands et dans celui de Bazoches-en-Dunois ; car les pièces de Reims se rencontrent bien rarement dans l'ouest de la Gaule et nous ne connaissons qu'un ATISIOS trouvé à Epinay (*La Seine-Inférieure*, par l'abbé Cochet, p. 515), et encore n'est-il pas certain que ce soit l'ATISIOS REMOS ; M. Deville, qui a mentionné la trouvaille de cette pièce à Epinay, n'a lu qu'ATISIO. Si, par hasard, c'était l'ATESOS du cabinet de France, toute discussion cesserait. Mais, même en supposant qu'il s'agisse réellement d'un ATISIOS-REMOS, ce fait de la découverte d'un seul exemplaire, trouvé si loin de sa patrie, pourrait

expliquer, dans une certaine mesure, ou du moins justifier la rencontre de l'ATESOS dans le pays rémois, même en supposant l'ATESOS normand ou du bassin de la Seine.

Si les monnaies de l'est se rencontrent rarement dans l'Ouest, la réciproque doit être vraie, c'est-à-dire que les monnaies de l'Ouest se rencontrent rarement dans l'Est ; et, en effet, nous allons voir que le résultat des découvertes dans l'Est est nul pour les ATEVLA et les CALEDV.

Le trésor de la Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne), trouvé en 1866 au cœur du pays des Lingons, à 21 kilomètres de Chaumont près de la voie de Durocortorum (Reims), qui contenait trois mille TOGIRIX et trois mille Q DOCI-SAM.F, ne renfermait pas un seul ATEVLA et pas un seul CALEDV. Dira-t-on que ce trésor, enfoui par des fuyards, ne contenait pas de monnaies locales ? mais nous y trouvons des masses de monnaies aux légendes KAA, KAAEΔV et autres anépigraphes analogues, qui abondent tellement dans le pays de Langres que M. Pistollet de Saint-Fergeux a pu penser, malgré les affirmations de M. de Saulcy, à en faire la monnaie particulière des Lingons. Ces monnaies étaient au nombre de plusieurs milliers dans le trésor de la Villeneuve-au-Roi. Il faudrait, pour expliquer l'absence des ATEVLA et des CALEDV, en les supposant rémois, ou du nord-est de la Gaule, soutenir qu'ils n'étaient pas frappés lors de l'enfouissement de ce trésor que M. de Saulcy suppose n'être pas postérieur à la première campagne de César. Cette hypothèse n'aurait rien d'excessif, puisque nous trouvons les ATEVLA-VLATOS et les CALEDV en compagnie de pièces un peu plus récentes que celles qui forment l'ensemble du dépôt de la Villeneuve. Eliminons donc ce dépôt de la liste de ceux qui doivent nous servir de *criterium* et arrivons au trésor de Chantenay.

Celui-ci dont la date est certaine (718 de Rome), c'est-à-dire

de vingt-cinq ans postérieure à celui de la Villeneuve-au-Roi, est contemporain des dépôts normands ou carnutes qui nous ont fourni les ATEVLA et les CALEDV, si même il n'est pas un peu plus jeune; on n'y trouve, en effet, presque plus de TOGIRIX, qui abondaient à la Villeneuve-au-Roi.

Or il ne s'y trouvait que cinq ATEVLA et pas un seul CALEDV; les autres monnaies de l'Ouest, les LVCIOS, les VEROTAL, les SANTONOS et les ARIVOS-SANTONO, n'étaient de même qu'au nombre de neuf, trois, cinq et dix exemplaires sur une masse totale de cinq cents quinaires provenant de toutes les contrées de l'Est, jusqu'aux provinces alpines. Au moment de la publication de l'article sur le trésor de Chantenay, M. de Saulcy croyait l'ATEVLA émis par un chef du centre de la Gaule, des environs de Châteauroux par exemple, mais notre cher maître a renoncé plus tard à cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, nous sommes loin de trouver ici la proportion existant entre les ATEVLA et les CALEDV et les autres pièces des trésors normands ou chartrain; dans ceux-ci ces pièces dominent de beaucoup celles des chefs santons ou pictons, tandis que c'est le contraire qui existe ici; on sent qu'à Chantenay on est plus loin de la patrie des ATEVLA que de celle des SANTONOS et des LVCIOS, cependant fort rares. Les ATEVLA, relativement abondants dans l'Ouest, sont donc presque introuvables à Chantenay, et les CALEDV le sont tout à fait.

Si nous consultons maintenant M. Pistollet de Saint-Fergeux, qui a tenu une note exacte des découvertes du pays des Lingons, il ne paraît pas que les ATEVLA-VLATOS, qui se sont rarement trouvés dans cette circonscription, soient des monnaies abondantes dans la Nièvre. Il avait signalé les numéros 27 à 30 de la planche VI de son

mémoire (*Soc. de Num.*, année 1867) à M. de Saulcy qui croyait alors ces monnaies des Calètes ; et lui-même, M. de Saint-Fergeux, disait en se résumant : « Les médailles 68 et 69 (anépigraphes de KAA) ainsi que les médailles à la légende SOLIMA et à la légende ATEVLA, avaient-elles aussi cours chez les Lingons ? c'est *ce qu'on ne peut encore affirmer d'après les études que j'ai faites jusqu'ici, quoique cela puisse paraître assez probable.* »

M. Pistollet de Saint-Fergeux avait raison, en ce sens que les ATEVLA se trouvant partout, mais en nombre d'autant plus restreint qu'on s'éloigne davantage des bords de la Seine, ces monnaies avaient pu avoir cours dans le pays des Lingons ; mais de là à en faire une monnaie de l'Est, il y avait un abîme.

Ainsi, pour nous résumer, nous dirons : Les découvertes de l'ouest de la Gaule, abondantes en monnaies aux noms d'ATEVLA et de CALEDV, de même que celles de l'Est très-pauvres à cet égard, nous autorisent à placer le point de départ de ces médailles dans l'Ouest et sur les bords de la Seine où nous trouvons les EIVITIAC signalés pour la première fois par M. de Saulcy, en communauté de style et de symbolisme avec les ATEVLA. (*Rev. num.*, année 1868, page 407.)

Maintenant si nous basons nos déductions sur l'examen du type, nous préciserons encore davantage le lieu d'émission.

Nous avons, le premier, croyons-nous, fait connaître qu'il existe une identité de facture fort extraordinaire entre

certains détails d'ornementation des monnaies CALEDV et

RATVMACOS-SVTICOS. (Voy. *Art gaulois*, 2e vol., p. 48 et 49.) Ces deux séries de médailles offrent, sur les épaules du personnage du droit et le long de ses bras, un système de colliers perlés qui ne se voit pas ailleurs ; et comme le nom RATVMACOS ne permet pas le plus léger doute sur l'origine de cette médaille, le CALEDV se trouve par là virtuellement classé dans un rayon rapproché du RATVMACOS-SVTICOS. Or, si, par impossible, ou voulait voir dans le mot RATVMACOS un nom d'homme et non un adjectif topique, comme TVRONOS et REMOS, ou un nom de lieu, on répondrait tout de suite à l'objection, par la médaille VELIOCASISVTICOS qui, elle, offre incontestablement un nom topique, propre seulement à la peuplade célèbre qui eut pour chef *Suticos*, et pour capitale Rouen. Il est donc impossible

d'éloigner beaucoup les CALEDV, les ATEVLA et par suite l'ATESOS et le CRACCVS de Rouen et du pays des Véliocasses, c'est-à-dire des rives de la Seine.

Il ne nous reste plus qu'à rassurer M. Maxe-Werly sur le caractère de l'animal que nous avons représenté pl. 19, n° 2 de *l'Art gaulois*, 1er vol. ; cet animal est bien un lion comme l'indique sa crinière, sa croupe et sa queue passée entre les jambes de derrière. Dès lors ce qui lui semble une bride flottante doit être les débris d'une proie, et on ne peut rien en induire pour le cas présent. Quant à la légende de cette pièce, nous l'avons rétablie AΓAV pour ALAVCOS (l'L renversé) p. 135 et 136 de *l'Art gaulois*, 2e vol.

Au sujet de la bride flottante, nous dirons qu'elle existe non-seulement sur le CALEDV, mais encore sur les grands statères d'or des Parisii ou peuplades des bords de la Seine (*Art gaulois*, 1re partie, pl. LXXV), ce qui est significatif au cas présent. Ajoutons cependant, pour être sincère, que la bride flottante se voit encore sur les monnaies des Bituriges, au paon même, vol. pl. LXXVII ; et sur celles de l'Armorique (*Art gaulois*, 2e vol., p. 28 et 29), tandis qu'elle est rare sur les *monnaies à l'œil* des Trévires. Si donc on peut tirer une conclusion de cet accessoire localisé, il faut dire que les CALEDV et les autres pièces en cause appartiennent aux peuplades des bords de la Seine, ce que l'EIVICIAC et le RATVMACOS avaient déjà fait pressentir.

Mais quelle que soit à cet égard notre conviction, nous n'en faisons pas moins appel à tous les esprits curieux et chercheurs ; espérons que tôt ou tard la lumière se fera complète sur cette question comme sur tant d'autres encore en litige.

E. Hucher.

V

ÉTUDE DES MONNAIES ROMAINES

CONTREMARQUÉES APRÈS LA MORT DE NÉRON

Feu M. le duc de Blacas terminait son beau mémoire sur les monnaies autonomes romaines de l'époque impériale (*Rev. num.* 1862, p. 197 à 234, pl. VII à X) par les réflexions suivantes :

« Des découvertes ultérieures nous apprendront s'il existe « des pièces de grand bronze contemporaines ; nous n'en con- « naissons pas encore ; mais nous avons toute une série de « petits bronzes décrits dans l'ouvrage de M. Cohen (t. I, « p. 463) à la suite de Vespasien et d'une attribution « jusqu'ici incertaine ; les types ne sont caractéristiques « pour aucune époque particulière, et ils peuvent parfaitement « convenir à celle-ci : Junon, Pallas, Jupiter, Mars, le Génie « du peuple, la Liberté ; au revers : une colombe, un trophée, « une branche de laurier, une chouette, la louve avec Romu- « lus et Rémus, l'aigle éployé sur un foudre, l'aigle légion- « naire entre deux enseignes de cohortes, la massue, le « caducée, le trépied ; on n'y voit aucune légende et seulement « les lettres S. C. Je proposerais donc de retrancher de la « série, telle que la donne M. Cohen, les pièces qui ne peu- « vent être classées à l'interrègne ; de rendre, par exemple, « à Annius Verus la médaille avec la tête d'enfant, comme « on l'avait fait jusqu'ici, de ranger avec les Tessères toutes « celles qui ne portent pas le S. C., et je mettrais toutes les

« autres à la suite des autonomes que nous avons décrites ;
« cette attribution semble d'autant plus raisonnable que des
« pièces tout à fait semblables se trouvent à divers règnes,
« avec les noms des empereurs.

« Je ne crois pas avoir épuisé le sujet ; il existe proba-
« blement d'autres pièces, que je ne connais pas, qui pour-
« raient trouver place dans cette série, et qui sont confondues
« avec les incertaines dans les tiroirs de quelque médaillier.
« Mais j'en ai dit assez pour éveiller l'attention des numis-
« matistes sur les autonomes, et peut-être pour soulever
« un coin du voile qui cachait encore cette partie de la numis-
« matique.

« Blacas d'Aulps. »

Il n'est pas impossible, je crois, de combler la lacune signalée par M. le duc de Blacas, et c'est ce que je vais essayer de faire.

Rappelons d'abord un passage de Suétone (*Nero*, 57) qui est de la plus haute importance : « Tantumque gaudium publice « præbuit, ut plebs pileata, totâ urbe discurreret. » Le contenu de ce passage est corroboré par Tacite (*Hist.* I, 4.) et il demeure évident qu'après la mort violente de Néron, le sénat, le peuple et l'armée crurent, pendant quelques jours, à la renaissance de la république ; de là ces émissions nombreuses de monnaies d'argent, cataloguées par M. le duc de Blacas sous le nom d'autonomes.

Il serait en vérité fort étrange que cette république éphémère n'eût signalé son apparition que par la fabrication de deniers d'argent, dont un fort grand nombre est fourré, c'est-à-dire constitue dans toute la force du terme, de la fausse monnaie. Si des deniers ont été émis immédiatement, il a dû y avoir une émission parallèle de sesterces et d'as. Où

sont-ils ? et si nous ne les retrouvions pas, qu'auraient-ils pu devenir? tel est le problème numismatique que je veux essayer de résoudre. Il va sans dire que je n'ai pas un mot à ajouter au beau mémoire de M. le duc de Blacas, et que je n'entends m'occuper que des monnaies de cuivre, dont le savant auteur admettait *à priori* l'existence probable.

Avant d'aborder la solution d'un problème quelconque, il importe d'en bien fixer préalablement les données. Or ces données sont entièrement comprises dans l'appréciation chronologique des faits. Il nous faut donc coordonner ceux-ci.

A la nouvelle de la révolte de Vindex et du soulèvement des légions d'Espagne, en faveur de Galba, l'armée et la garde prétorienne abandonnent Néron qui ne trouve que dans le suicide un refuge contre l'exécration générale. Monté sur le trône le 13 octobre 54, il se tue le 9 juin 68, après un règne de treize ans sept mois et vingt-sept jours, et à l'âge d'un peu plus de trente ans.

Galba avait soixante-onze ans, lorsqu'il fut proclamé empereur par les légions d'Espagne. A la nouvelle de la mort de Néron, il prit le titre de César et accourut à Rome. Reconnu par le sénat, il adopta Pison Frugi, au détriment de Marcus Salvius Otho, qui avait coopéré à l'insurrection de Galba, en sa qualité de préfet de Lusitanie. Othon, furieux de ce qu'il regardait comme un passe-droit, ameuta l'armée et les prétoriens contre Galba, dont il exploitait habilement l'avarice, auprès des avides prétoriens ; Galba fut massacré en plein Forum par ceux-ci, le 16 janvier 69, avec son fils adoptif Pison Frugi, créé César depuis cinq jours seulement. Le règne de Galba a donc duré neuf mois et quatorze jours, à partir de la mort de Néron.

Aussitôt Galba égorgé, les prétoriens saluèrent empereur Salvius Otho qui fut acclamé par le sénat et par le peuple, le 16 janvier 69.

Quatorze jours avant, le 2 janvier 69, Vitellius avait été proclamé empereur par les légions de Germanie, à Cologne ; il marcha immédiatement sur l'Italie. Othon accourut au-devant de son rival et perdit, le 14 avril 69, la bataille de Bedriac, entre Vérone et Crémone. Le lendemain, 15 avril, Othon se donnait la mort après un règne de trois mois. Vitellius fut à son tour massacré dans le Forum le 20 décembre 69, et, ce jour-là même, Vespasien fut proclamé par le sénat et par le peuple. Dès le 1er juillet, il l'avait été à Alexandrie et, le 3 du même mois, dans la Judée et la Syrie. Vespasien est mort le 24 juin 79.

Nous avons dit que tout le monde à Rome, aussitôt après la mort de Néron, crut à la restauration de la république. Les belles monnaies d'argent, dites autonomes, et décrites par le duc de Blacas, en font foi.

Quant aux pièces de cuivre, il y en avait un si grand nombre en cours qu'il pouvait paraître inutile d'en créer de nouvelles. Je n'en veux pour preuve que ce fait que, sous l'empereur Claude, les sesterces et les as frappés à son nom ne furent émis que pendant la première année de son règne. On chercherait vainement une pièce de cuivre de ce prince, frappée plus tard que cette première année, tandis que les monnaies d'or et d'argent de Claude se répartissent sur toute l'étendue de son règne. Cela tient probablement à ce que le sénat avait la haute main sur la fabrication des monnaies de cuivre, tandis que celle des monnaies d'or et d'argent dépendait de l'empereur seul.

Sous Néron eurent lieu d'abondantes émissions de monnaies de cuivre. La plus considérable de toutes est empreinte de la première puissance tribunitienne (54 *de* J.C.), et elle est si considérable qu'on est tenté de croire qu'on a négligé d'empreindre leur date sur ces monnaies de cuivre, par l'insertion

du chiffre de la puissance tribunitienne. Notons cependant que les XII^e^ et XIII^e^ puissances tribunitiennes se rencontrent par exception.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le marché était abondamment pourvu de monnaies de cuivre ; il y avait donc une mesure économique à prendre, tout en créant à la nouvelle république un numéraire qui lui fût propre : c'était d'appliquer une simple contremarque sur les pièces de cuivre en cours, suffisante pour constater que ces pièces étaient revêtues de l'autorisation de l'État, tel qu'il venait d'être récemment constitué.

Il est si vrai qu'il en fut ainsi, que je possède un grand bronze ou sesterce de Néron, au revers de Rome assise, portant en contremarque les seules lettres R. P. *Respublica*, appliquées avec tant de précipitation que le graveur du poinçon a tracé les lettres directement, et de façon que leur empreinte les offrît rétrogrades. Certainement cette contremarque a été la première employée, aussitôt après la mort de Néron (9 juin 68). Elle doit être fort rare, à cause même de sa teneur et de son incorrection qui l'auront fait promptement rejeter : le sénat ayant repris l'autorité souveraine, aura, du même coup, exigé que la contremarque donnant un nouveau cours légal aux monnaies de cuivre, fît mention expresse de lui. De là l'emploi de la contremarque. S. P. Q. R. *Senatus populusque Romanus* couvrant le cou de l'effigie de Néron, sur quelques-uns des as si communs de ce prince. Cette dernière contremarque que j'ai rencontrée plusieurs fois, a été parfaitement expliquée depuis longtemps, par M. le marquis de Pina dans ses intéressantes leçons élémentaires de numismatique romaine (Paris 1823), elle est néanmoins assez rare. Le cabinet de France en contient cinq exemplaires variés, et, sur l'un d'eux, la contremarque est appliquée devant l'effigie de Néron.

J'arrive à deux autres séries de contremarques beaucoup plus abondantes et qui me paraissent se rattacher, tout aussi étroitement que les précédentes, aux mêmes événements.

La première de ces séries se compose exclusivement de sesterces de Claude, aux types de SPES AUGUSTA ou de la couronne civique contenant l'inscription EX. S. C. OB CIVES SERVATOS. Devant l'effigie impériale, mais imprimé de façon à n'offenser en rien cette effigie, se trouve le mot PROB, pour *Probatus*, qui explique très-nettement la raison qui a fait appliquer cette contremarque. Je ne connais pas encore un seul exemple de l'emploi de cette contremarque sur une autre monnaie que les deux que j'ai désignées, elle paraît donc leur avoir été consacrée exclusivement. La seconde série est beaucoup plus nombreuse, elle se compose des lettres NCAPR, dans laquelle on a cru voir, bien à tort, le nom de Caprée, dont la présence n'aurait aucune raison d'être, et que j'avais d'abord essayé de lire *numus concessus ad publicas rationes*. Mais mon savant ami, M. Froëhner, m'ayant fait très-justement remarquer que les sigues P. R. ne pouvaient représenter que les mots *Populus Romanus*, force a été de trouver autre chose ; nous avons donc cherché ensemble, et l'existence de la contremarque PROB appliquée aux sesterces de Claude nous a, je crois, donné le mot de l'énigme. Il faut donc lire *N*umus *C*omprobatus *A P*opulo *R*omano.

Cette contremarque est très-commune ; très-probablement elle a été la dernière adoptée et exclusivement employée, tout au moins jusqu'à l'arrivée de Galba, et probablement pendant le règne de celui-ci, pour maintenir le cours légal aux pièces de cuivre encore courantes et qui appartenaient aux règnes précédents. Voici la liste des monnaies sur lesquelles j'ai rencontré jusqu'ici cette contremarque, et qui font toutes partie de ma collection :

Octave Auguste. M.B. frappé sous Tibère (Cohen, n° 283, p. 72, t. I), la contremarque est placée au revers au-dessus de S.C.

Octave Auguste. G.B. Quadrige d'éléphants. DIVO AVGVSTO. S.P.Q.R. Au revers, la légende de Tibère, TRIB. POT. XXXII, autour de SC.; au-dessus de ces deux sigles, la contremarque.

Néron Drusus. G.B. (Cohen, p. 134, et 135, n° 7) la contremarque derrière la tête de Drusus. Je possède également une moitié de cette même pièce avec la contremarque placée de même.

Antonia. M.B. (Cohen, p. 136, n° 6) la contremarque placée derrière la tête d'Antonia. Deux exemplaires.

Germanicus. M.B. (Cohen, p. 138, n° 5) la contremarque à l'exergue, sous les chevaux du quadrige.

Agrippine mère. (Cohen, p. 142, n° 2) la contremarque est placée au revers, au-dessus de S.C. Deux exemplaires.

Claude. G.B. (Cohen, p. 164, n° 80) la contremarque derrière l'effigie.

Idem. G.B. (Cohen, p. 164, n° 77) id. trois exemplaires.

Id. G.B. (Cohen, p. 166, n° 88) deux exemplaires, la contremarque est placée au revers, derrière la figure de *Spes*.

Claude. M.B. (Cohen, p. 163, n° 72) la contremarque est placée derrière l'effigie.

Il est fort singulier, on en conviendra, que je n'aie pu encore rencontrer une seule pièce de Néron portant cette contremarque. Il n'en faut pas conclure, je crois, qu'elle est antérieure à Néron ou contemporaine du règne de ce monstre. J'aime mieux penser que les monnaies à son effigie furent spécialement réservées aux contremarques R. P. au S.P.Q.R. qui impliquaient en quelque sorte une réprobation, implicite, il est vrai, mais qui n'en ressortait pas moins de leur teneur.

J'ai, dans un travail spécial, étudié et expliqué les contremarques dont furent revêtues les monnaies de Néron frappées à Tripoli de Phénicie, lorsqu'on connut dans cette ville la mort tragique de ce prince. (Voyez *Revue Archéologique*, 1869, janvier à juin, p. 415 à 424.) Admettant, avec toute apparence de raison, que les nouvelles venant de Rome mettaient six semaines environ pour arriver à Tripoli, j'ai établi que la mort de Néron n'a pu être connue dans cette ville que vers le 24 juillet 69, et que la contremarque IMP. GAL. destinée à démonétiser les pièces de Néron n'a pu guère être employée avant le 1er août 68. La nouvelle de la mort de Galba n'ayant pu parvenir à Tripoli avant le 1er mars 69, c'est vers le 10 mars 69 que l'emploi de la contremarque de Galba a dû cesser, pour faire place à la contremarque d'Othon : IMP. OTHO, qui n'a du cesser d'être utilisée que vers le 1er juin 69. L'avénement de Vitellius ne fut pas accepté par Vespasien, qui était maître de la Judée et de la Syrie entière ; il n'a donc pas été possible à Tripoli de contremarquer les pièces de Néron au nom de Vitellius, et de fait on ne connaît pas une seule pièce offrant cette contremarque : en revanche, Vespasien ayant été reconnu empereur en Syrie dès le 3 juillet 69, aussitôt après cet événement, presque tout ce qui restait de monnaies de Néron encore intactes, reçut la contremarque IMP. VES. qui en faisait des monnaies de Vespasien. Aussi est-il fort difficile de trouver des monnaies de Néron frappées à Tripoli et qui n'aient pas été munies de la contremarque de Galba, ou d'Othon ou de Vespasien.

Pendant la marche de celui-ci vers Rome, à travers l'Asie Mineure, les monnaies courant dans les pays traversés par le nouvel empereur, reçurent assez fréquemment des contremarques qui durent en faire de véritables *monetæ castrenses*. Ainsi je citerai pour exemple de ce fait :

1° Un beau médaillon d'argent de Claude (Cohen, p. 157, n° 1), frappé à Pergame, sur lequel on voit devant l'effigie la contremarque où on lit indubitablement *Imperator Vespasianus*. Mais que signifient les deux sigles finals? faut-il traduire *numi centum*, ou *numus castrensis?* Je ne me permettrai pas de le décider.

2° Un médaillon de Claude et d'Agrippine frappé en Asie (Cohen, p. 174, n° 2), avec la même contremarque devant l'effigie de Claude.

3° Enfin un denier de la famille Petronia (Riccio, p. 156, n° 9), portant devant l'effigie de la divinité la contremarque plus simple. 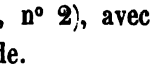

Ces trois pièces font partie de ma collection.

Pour avoir fini avec les contremarques de Vespasien parvenues jusqu'à ce jour à ma connaissance, il ne me reste plus à mentionner que des M. B. de Néron, au type si vulgaire de la Victoire, portant devant l'effigie impériale le monogramme ou en contremarque, monogramme dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître à première vue le nom de Vespasien. J'en possède deux exemplaires variés, et le cabinet de France en contient également deux exemplaires. Dans quelle contrée ces contremarques ont-elles été appliquées? Je l'ignore ; je suis néanmoins disposé à croire qu'elles ont été employées par les légions de Mœsie qui se déclarèrent pour Vespasien, en haine de Vitellius proclamé par les légions de Germanie.

F. DE SAULCY.

Paris, le 11 mars 1873.

VI

MONNAIE D'AUGUSTE CONTREMARQUÉE PAR PIXTILOS

Le cabinet de France possède une pièce très-curieuse dont voici la description :

CÆSAR. Tête nue d'Auguste tournée à droite.

Revers sans légende ; Proue de navire supportant un habitacle et munie d'un mât.

Æ. M. B. Frappée probablement à Lyon.

Cette pièce bien connue d'ailleurs, n'aurait rien en elle-même de remarquable si elle n'était munie d'une contremarque ronde placée devant l'effigie impériale et dans laquelle on reconnaît à ne pouvoir s'y tromper, la chienne regardant en arrière qui se rencontre assez fréquemment au revers des monnaies du chef PIXTILOS. Celui-ci fut probablement un chef des Carnutes dont l'autorité s'étendit sur le pays des Aulerkes Eburovikes, ainsi que le prouve le petit trésor de monnaies à son nom, trouvé il y a une vingtaine d'années auprès de Bornay.

La contremarque en question est des plus intéressantes, en ce qu'elle nous donne très-approximativement l'âge des monnaies de Pixtilos. Il me paraît en effet très-probable que ce chef se sera approprié la monnaie d'Octave Cæsar en question, et l'aura faite sienne, en y appliquant en contremarque l'un des types ordinaires de ses propres monnaies. C'est cette date qu'il nous importe maintenant de fixer le mieux que nous pourrons.

C'est en l'année 44 av. J.-C. que César mourut assassiné, laissant la puissance souveraine à Octave, son fils adoptif. En l'an 41, Octave reçut le titre d'*Imperator*, et en 31, il gagna la bataille d'Actium qui le rendait seul maître du monde romain. En l'an 27, il reçut du sénat le titre d'Auguste, et l'atelier monétaire de Lyon fut fondé. Mais ce ne fut qu'en l'an 12 av. J.-C. que l'autel de Rome et d'Auguste fut consacré à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône. A partir de ce moment l'atelier monétaire de Lyon adopta pour type constant des innombrables monnaies qu'il émettait, l'image de cet autel illustre. En l'année 1 avant J.-C. Auguste reçut le titre de Père de la patrie, et il mourut en l'an 14 de l'ère chrétienne, laissant le trône à Tibère, son gendre.

La pièce dont nous nous occupons ne mentionnant pas le titre d'Auguste, est antérieure à l'an 27 av. J.-C., mais certainement de très-peu de temps, et il me paraît démontré qu'elle fut frappée à Lyon, dans l'intervalle nécessairement fort court écoulé entre la fondation de l'atelier monétaire de cette ville et la date précise du sénatus-consulte accordant à Octave le nom d'Auguste.

S'il en est ainsi, et je ne vois pas trop comment il en pourrait être autrement, le monnayage du chef Pixtilos a persisté au delà de l'année 27 avant J.-C. En effet, je suis tout à fait convaincu que les chefs gaulois qui avaient fait leur soumission à l'autorité romaine, continuèrent à jouir du droit de monnaie, jusqu'au moment de la consécration de l'autel de Lyon, en 12 avant J.-C. Tous les chefs des peuplades assistèrent à cette cérémonie, et constituèrent une sorte de représentation nationale, dans la première session de laquelle il fut très-probablement décidé que le monnayage impérial de Lyon existerait exclusivement à l'avenir, et que

tous les ateliers monétaires des peuplades soumises seraient irrévocablement fermés et cesseraient d'exercer un droit reconnu désormais impérial.

En conséquence, je crois que nous pouvons admettre que l'existence du chef Pixtilos a occupé, à tout le moins, une partie de l'intervalle de quinze ans écoulé entre les années 27 et 12 av. J.-C.

Je n'ignore pas qu'il existe un beau statère, probablement antérieur à la conquête de la Gaule, et au revers duquel un animal tout à fait semblable à la chienne des monnaies de Pixtilos, se retourne de la même façon, pour regarder une espèce d'astre placé au-dessus de lui. Mais quelle apparence que postérieurement à l'année 27 avant J.-C. on ait utilisé ce type d'une pièce d'or, pour contremarquer une pièce romaine de cuivre, tandis que des monnaies de cuivre, comprises certainement parmi les plus récentes de la suite gauloise, comportaient exactement le type de notre contremarque ?

Tout bien considéré donc, je maintiens toutes les conséquences que j'ai tirées de l'existence de la contremarque dont je viens de m'occuper.

F. DE SAULCY.

Paris, le 12 mars 1873.

NOTA. — Dans le dépôt de monnaies gauloises trouvées à Vouvray, il y a vingt-cinq ans environ, et qui a donné plusieurs beaux types de monnaies de bronze de Pixtilos, comme je l'ai dit dans l'*Art gaulois*, 1er vol., page 38, il s'est rencontré plusieurs monnaies de bronze d'Auguste à l'autel de Lyon.

E. H.

TRÉSOR

DE LA BLANCHARDIÈRE, COMMUNE DE BEAUFAY

(SARTHE)

Le 30 août dernier, dans le champ des Trois-Barreaux, dépendant de la ferme de La Blanchardière, commune de Beaufay (Sarthe), deux vases en terre cuite, grisâtre, à couverte également grise, quoique un peu plus foncée, ont été trouvés à cinquante centimètres du sol, remplis de monnaies romaines de billon et de cuivre, d'un module uniforme, le petit bronze.

Le carrier qui a fait la découverte, extrait des pierres pour le service vicinal et descend ainsi à une profondeur plus grande que celle qu'atteint la charrue; c'est ce qui explique que ce trésor ait échappé, jusqu'ici, aux générations qui se sont succédé et ont laissé, dans ce champ, de nombreux témoins de leur passage : j'ai extrait moi-même, de la terre noire qui entourait ces vases, des restes de poteries de tout âge, depuis les sévères vases cinéraires aux couvertes noirâtres et aux pieds coniques, jusqu'aux assiettes et aux bols en terre rouge samienne, chargés d'ornements en relief.

Les deux vases dont il s'agit étaient placés du reste, d'après la déclaration du carrier, sous une voûte protectrice formée par quelques pierres de grande dimension que j'ai vues gisantes sur le sol. La terre dont ces deux vases sont formés, est une de ces argiles bleuâtres qui donnent des produits blancs, lorsqu'elles sont affinées; ces terres semblent sortir d'une vaste douve située dans le voisinage et dépendant de la belle terre du Chénay appartenant à la famille Lambert. Celle-ci

a mis une obligeance extrême à me procurer la possession intégrale du trésor, pour en doter le Musée archéologique de la ville du Mans. Je lui dois un hommage public de reconnaissance ; on ne trouve pas tous les jours un tel empressement à servir les intérêts de la science.

La ferme de la Blanchardière fait partie du domaine du Chénay, dont le château est situé sur le territoire de Torcé, tandis que le champ des Trois-Barreaux est compris dans la commune de Beaufay.

L'un des vases dont il s'agit, avait, avec le bord qui est absent, 24 centimètres de hauteur sur 24 centimètres de largeur au milieu de sa hauteur ; c'était donc un vase presque sphérique reposant sur un pied conique de 7 centimètres seulement. Son épaisseur, à la panse, n'est que de 5 millimètres et même de 3 à la partie supérieure ; ce vase a reçu un ou plusieurs coups de pic qui lui ont causé des avaries considérables ; cependant les deux tiers de sa capacité existent encore et le culot reste en possession d'une petite masse de monnaies agglutinées par l'oxyde et l'argile du sol. Ce vase paraît avoir été plein de médailles, au moins l'on voit des traces circulaires jusqu'en haut.

Le second vase, qui a conservé une partie de son bord, a très-exactement 16 centimètres de hauteur sur 15 centimètres de diamètre à la panse ; il repose sur un culot de 5 centimètres 1/2 environ. Il est donc aussi presque sphérique ; moins cependant que le vase précédent ; il est aussi aux deux tiers complet et comprend encore dans sa partie inférieure un amas

de 100 à 150 médailles agglutinées par l'oxyde et l'argile. Il était plein comme le précédent. L'épaisseur de ce vase n'était que de 4 millimètres à la panse.

Dès que M. Lambert apprit que cette découverte avait eu lieu, il fit tous ses efforts pour en réunir tous les éléments; il m'écrivit aussitôt et je pus, grâce à sa bonne intervention, acquérir toute la masse, M. Lambert faisant généreusement l'abandon de la moitié à laquelle il avait droit, d'après la loi, comme propriétaire foncier. C'est grâce à son zèle éclairé que le Musée archéologique de la ville du Mans est devenu propriétaire d'une des plus curieuses séries de monnaies qu'on puisse trouver. Sans doute ce n'est ni l'or ni l'argent qui recommandent cette trouvaille, mais la science des médailles lui devra des faits précieux et nombreux, constatés sur un vil métal, il est vrai, mais révélés pour la première fois au monde savant; et tant qu'il existera des érudits qui demanderont à la science des médailles, des notions qui suppléent à l'absence des textes, on parlera de la découverte de la Blanchardière et de ceux qui y ont aidé.

C'est que la série des médailles contenues dans ces deux vases est des plus intéressantes et qu'elle offre un grand nombre de pièces inédites et d'une grande importance pour l'histoire si imparfaite des règnes des deux Tétricus; on en aura une idée lorsque j'aurai dit que la série de Tétricus père offre 56 pièces inconnues jusqu'ici et celle de Tétricus fils 51, même après le travail de M. de Witte.

Parmi ces 107 pièces, quelques-unes sont d'un intérêt majeur; ce sont celles qui accumulent sur la tête de Tétricus fils les titres, un peu ambitieux pour son jeune âge, d'*Auguste* et d'*Imperator*, conjointement avec celui de *Cæsar*, dont on sait par l'*Histoire Auguste*, qu'il fut revêtu; de plus le nom de *Pius* lui est donné aussi *en toutes lettres*, sur de nombreux

types que n'ont connus ni M. Cohen (dont l'ouvrage recevra de notre trouvaille un ample complément), ni M. de Witte qui, tout en jetant de si vives lumières sur les règnes de ces princes gaulois, nous a laissé encore à glaner dans le trésor, de nombreux types inconnus jusqu'ici.

Voici le tableau des règnes ou des personnages dont nous avons lu et classé les médailles.

	Nombre de médailles.	Nombre d'inédites.
Philippe père	1	»
Trajan Dèce	1	»
Valérien père	9	»
Mariniana	1	»
Gallien	723	14
Salonine	67	1
Salonin	4	»
Postume	60	1
Lélien	1	»
Victorin	882	3
Marius	16	1
Claude II	677	11
Quintille	48	»
Aurélien	47	»
Tétricus père	3,628	56
Tétricus fils	1,813	51
Médailles non classées pour défaut quelconque de certitude, soit au droit soit au revers, ci	400	»
Médailles restées au fond des vases	200	
	8,578	138

On comprendra, en voyant cette masse de monnaies aux

noms de deux personnages, qu'il ait pu s'y trouver un nombre considérable de pièces inédites ou mal appréciées jusqu'ici, au point de vue de la rareté. Nous avons relevé un si grand nombre d'anomalies dans l'ouvrage de M. Cohen, que nous avons été forcé d'expliquer les divergences que présente le livre de cet estimable auteur, par cette hypothèse, peut-être hasardée, qu'au moment de l'enfouissement de notre trésor, tel ou tel type qualifié par lui comme commun, *n'était pas encore émis*. Dans tous les cas, et quel que soit le sentiment qu'on adopte à l'égard des pièces restées rares dans notre trésor, malgré les assertions contraires de M. Cohen (que nous voulons croire basées sur un nombre concluant d'observations), nos affirmations resteront comme des points inattaquables et sur lesquels on pourra baser des conclusions sérieuses.

Nous allons citer un petit nombre de faits qui prouveront combien ce règne de Tétricus ménage de surprises aux érudits.

Mentionnons d'abord ce revers de Postume adopté par Tétricus père : — CONCORD EQVITVM, complétement inconnu ; — le FIDES MILITVM avec IMP. C. TETRICVS etc., et la couronne radiée; — un autre FIDES MILITVM avec le prénom ESVVIVS de Tétricus en toutes lettres ; — le FIDES EXERCI.., imitation de Claude tout à fait inconnue ; — un FORTVNA REDVX aussi inédit. — Au sujet du type d'*Hilaritas*, la variété cotée 3 fr. par M. Cohen offrait 436 exemplaires, tandis que celle cotée 1 fr. n'en donnait que 41 ; il semble donc bien qu'on doive renverser les termes ; mais ce fait si grave ne pouvait être constaté catégoriquement que par une trouvaille du genre de la nôtre, étudiée avec un soin minutieux. Signalons encore, dans cette série, les variétés inédites avec les noms IMP. C. PI. ES. TETRICVS — avec le nom LAETITAS AVG — avec l'Allégresse à *droite* — avec

une figure de femme portant couronne, sceptre et corne d'abondance; — de nombreuses variétés de LAETITIA AVGN avec IMP. C. TET..... des monnaies aux légendes VIP. C. TETRICVS, etc. — PEIITAA... IAESPCC... — LAETITAS AVG type très-différent de celui à la même légende cité plus haut — LAETITIA AVG avec les attributs de l'Allégresse et non de la Joie — avec ceux de l'Abondance, — avec LETITAS — avec AVT, figure mixte entre Esculape, la Santé et la Joie. Citons un PAX AVG rétrograde — PAX AVG avec la Paix *à droite* — une variété inédite à ce type, avec IMP C TETRICVS PF AVG. et sceptre transversal — un PAX AVG avec la figure de l'Espérance et la légende IMP C TETRICVS, variété du n° 84 de M. de Witte, — le PAX AVGVSTIPS. — le CAV. XAꟻ — le SAI-ACC — le nom IIVXTERICVS (sans plus) — les noms IMP C. TRICVS PF AVG — le revers PONTV inconnu — le PRIN JVVENT avec enseigne, tout à fait inédit — la rareté du type PROVID. AVG qualifié *commun* par M. Cohen, constatée par l'absence de tout exempl. (M. de Witte ne le donnant pas non plus). — L'existence d'un PROVIDENTIA sans AVG et de deux PROVIDEMTA. — Le type de la Santé donnant à manger à un serpent près d'un autel et appuyée sur *un sceptre* — qualifiée commune par M. Cohen — en unité seulement dans le trésor. — La variété SALVS AVG à la couronne, qualifiée commune par le même, n'existant par le trésor — les variétés inédites de SALVS AVG et AVGG avec IMP TETRICVS sans C et le serpent dans les bras, soit à droite soit à gauche — Diverses variétés barbares avec M. TIRICV. M. TETIRICVS PND.

Citons encore dans le type de *Spes*. la variété SPES AVG de Banduri, qualifiée commune par M. Cohen, qui n'existe pas dans le trésor; — le type inédit IMPTETRICVS sans C; — la légende rétrograde ƆVA SƎꟻS — avec l'Espérance *à droite*

— deux autres types *à droite* également avec des légendes aussi rétrogrades — plusieurs types avec SAI. SAES. VC. CA.... AVGG — une série inédite offrant l'Espérance comme l'Allégresse avec une couronne et une ancre — ou comme la Valeur avec un sceptre trifide ou avec une haste et un bouclier. — Relevons encore l'épithète de *commune* donnée par M. Cohen aux belles pièces sur lesquelles on lit ESVVIVS en toutes lettres, dans la série SPES PVBLICA et qui ne figuraient qu'au nombre de deux exemplaires, tandis que le type ordinaire en donne 185. — Citons la rare monnaie de cette série qui offre au droit IMP. C. C. P. ESV. TETRICVS... — la variété barbare LIIS PVBLICII avec IMP. C. TET ou sans C. — La curieuse variété avec C. PIV. ESV. TETRICVS et le buste très-barbu, ce qui ne permet pas de ranger cette pièce parmi celles de Tétricus fils. — Relevons encore le n° 113 de M. Cohen, coté *commun* et introuvable dans le trésor.; — le singulier revers TET... AVG inconnu — le n° 116 coté 3 fr. dans M. Cohen et trouvé aux nombre de 115 exemplaires dans le trésor, ce qui doit nécessairement le faire déclarer commun; — la variété inédite, au nombre de 3 exemplaires, de VICTORIA AVG ayant au droit la rare légende IMP. C. C. P. ESV TETRICVS AVG; — celle non moins curieuse avec ESVVIVS en toutes lettres, qui était unique dans le trésor et vaut assurément plus de 3 fr. par cela même; — celle tout a fait inconnue au même revers VICTORIA AVG avec IMP TETRICVS seulement — la variété barbare portant STORIA AVG. — Dans la série VIRTVS AVG signalons le VIRTVS AVGG avec IMP TETRICVS P. F. AVG sans C, tout à fait inédit, dont il y avait 19 exemplaires ; — la variété, aussi rare, offrant au droit IMP. C. TETRICVS AVG (sans plus) et au revers VIRTVS AVG, qui n'est pas le n° 170 de M. de Witte, enfin plusieurs autres variétés barbares non signalées encore.

TÉTRICUS FILS

Mentionnons d'abord, comme nous l'avons fait à Tétricus père, le CONCORD EQVITVM, restitution inconnue d'un type de Postume, avec la curieuse légende du droit C. PIVS TETRI-CVS CAI : — la monnaie inédite, offrant au revers, FELICI-TAS AVG avec caducée et corne d'abondance, que ni M. de Witte ni M. Cohen n'ont connue ; — la rare monnaie HILARI-TASAVG offrant la Joie debout, enlevée aux *communes*, car elle n'était qu'au nombre de 6 exemplaires ; — la variété inédite avec C. P. E. TETRICVS — avec C. PIV. ESV TETRICVS CAES — avec serpent entrelacé dans le rameau — avec HILARITAS AVGPC ; — la rare monnaie LAETITIA AVG. N enlevée aux *communes* (n° 17 de M. Cohen). Cette mon-naie ne s'est pas trouvée dans le trésor, et M. de Witte ne la donne pas non plus. — La belle médaille tout à fait inédite portant LAETITIA AVG, avec cette légende si remarquable au droit : C. PIVS ESV. TETRICVS. CS. (4 exemplaires). — Cette autre non moins inédite, avec C. PIV. ES. TETRI-CVS CAES. — Signalons cette monnaie inconnue dans la série LAETITIA : IMP TETRICVS. PF. avec le buste imberbe et très-jeune de Tétricus fils ; — cette autre de la même série IMP. C. TET..... — Nous retrouverons plus loin les mêmes titres avec celui d'Auguste accumulés sur la tête du jeune prince. — Signalons la curieuse et inédite monnaie LAETI-TAS AVG avec C. PIVS TETRICVS CAE. — et la Joie répandant une liqueur de la main gauche (revers identique déjà rencontré dans la série de Tétricus père) (6 exemplaires) — diverses variétés barbares inédites. — Dans la série PAX AVG, signalons la variété inédite avec C. PIV. ESV TETRICVS AVG, avec le sceptre transversal et V dans le champ. — Ce petit bronze n'est pas le billon de M. Opper-

mann n° 42, de M. de Witte. — La variété inédite portant IMP. CEAS. TETRICVS AVG. au droit, et au revers la Paix avec couronne et haste. — Mentionnons la variété C. P. TETRICVS. CES, n° 19 du supplément de M. Cohen et qualifiée commune, comme introuvable dans le trésor qui donne en échange 6 beaux exemplaires de l'inédite C. P. E. TETRICVS CAES, différente des n^{os} 46 et 48 de M. de Witte; — la très-curieuse médaille avec la légende PAX AVG et le type de l'Espérance relevant sa robe ; — celle à la légende rétrograde ƆVA XAꟻ; — plusieurs variétés barbares inédites. — Dans la série PIETAS AVG, la confusion était grande ; M. de Witte a beaucoup amélioré ce paragraphe, cependant il reste encore à faire. — Ainsi la variété PIETAS AVGG avec deux G et le vase *à gauche*, variété dont personne n'a parlé, est ici représentée par 59 exemplaires ; — une variété inédite aussi de cette pièce portant certainement PIETAS AVG avec un seul G était représentée par deux exemplaires. — Un grand service rendu par M. de Witte dans cette série a été de rétablir la vraie leçon PIETAS AVGVSTOR pour les variétés communes C. P. E TETRICVS et C PIV. ESV. TETRICVS. Nous sommes d'ailleurs persuadé que M. Cohen a voulu écrire, à son n° 32 qualifié *commun*, PIETAS AVGVSTOR et non AVGVSTO, bien qu'il n'ait pas rectifié cette erreur dans son supplément. Toutefois, la rare médaille portant AVGVSTO existe, il ne s'en est trouvé qu'un exemplaire dans le trésor, et ce n'est pas celui-là que M. Cohen a voulu signaler comme commun. — Deux exemplaires offraient avec C PIV. ESV TETRICVS CAES et le vase à gauche, la légende certaine et inédite PIETAS AVG. — Une seule, avec cette légende du droit, a donné PIETAS AVGG, le vase *à gauche*. Ces variétés sont tout à fait inconnues. Deux exemplaires offraient la légende rétrograde NOTSVƆVA SATƎIꟻ; — diverses variétés

barbares. — Dans la série PRIN IVVENT, signalons la variété C P E TETRICVS CAES qui n'est pas le n° 57 de M. de Witte. — Dans la série PROVIDENTIA AVGG, mentionnons la variété inédite avec AVG seulement — et celle avec PROVIDENTIA AVGN inconnue. — Dans la série SALVS AVGG, il faut faire remarquer le type inconnu de la Santé à droite tenant un serpent dans sa main avec C PIV ESV TETRICVS CAES, variété inédite de celle de Banduri ; — l'espèce aussi inconnue avec P. C. TETRICVS P. — Mais la variété de SALVS la plus importante consiste en 46 exemplaires d'une série tout à fait inconnue jusqu'ici, portant au droit CAES TETRICVS PIVS F AVG et au revers SALVS AVGG avec la Santé, l'autel et le serpent, plus une ancre à la main gauche. — Il est inconcevable que cette pièce si importante n'ait jamais été publiée. — Une variété offre CAES TETRICVS. PI. F. AVG.

La série si commune SPES AVGG était représentée par 468 exemplaires certains, plus 100 autres incertains. Une seule pièce de cette série offrait le buste radié à gauche ; — nous la figurerons, comme toutes les inédites, à raison de son état plus complet que celui des exemplaires de MM. Cohen et de Witte. — Les n^{os} 50 et 52 de M. Cohen nous étonnent fort ; la variété 50, C. P. ES. TETRICVS CAES, qualifiée *commune*, n'a pas été trouvée dans le trésor, et par contre, la médaille SPES PVBLICA au revers de C. PIV. ESV TETRICVS CAES cotée 3 fr. dans M. Cohen, était au nombre de plus de 500 exemplaires. C'est évidemment l'inverse qu'a voulu dire M. Cohen. — Voici encore une série bien faite pour nous étonner : le trésor renferme 16 exemplaires de la pièce suivante, analogue à une autre de mêmes style et légende, que nous avons signalée déjà dans la série SALVS ; cette pièce porte. IMP. CEAS ou CAES TETRICVS. AVG. revers SPES AVGG.

— Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette médaille pour l'histoire de Tétricus. — Signalons encore 3 exempl. à la légende C TETRICVS PIVS AVG d'un intérêt aussi grand. — Puis viennent les légendes rétrogrades : ƆVA SƎꟼ — ou ꓭVꟼ VƎV avec le type de l'Espérance *à droite.* — Une autre avec la singulière légende C. PI. ESV ACARICS et diverses variétés tout à fait barbares avec PEZ AVGG — PIIS AVGC — SPES. CAG — SESP AVGG — SXVAPC (Sur cette pièce bizarre, l'Espérance semble tenir à la main comme un *titulus*). — PAS. PVBLIC — PALICA — Mentionnons un exemplaire bien conservé, portant SPVS AVGG et offrant non l'Espérance mais la Joie, avec couronne et ancre ; — un autre avec SPES. NA... C et l'Espérance avec deux rameaux. — Nous appellerons encore l'attention, d'une manière toute spéciale, sur trois exemplaires portant au droit C. PIVS. TETRICVS. CA et au revers LIIS PVBLICA avec l'Espérance marchant à gauche. — Ce même revers a été employé avec les effigies de Victorin et de Tétricus père. — Nous avons déjà signalé un cas semblable pour le revers CONCORD EQVITVM, type créé par Postume. Tétricus fils a certainement réédité pour son propre compte ces deux légendes avec sa tête d'abord et puis avec celles des trois empereurs Postume, Victorin et Tétricus père. Ces faits si caractéristiques tendent à prouver de plus en plus l'intime union de cette série d'empereurs essentiellement gaulois et mus par une même pensée d'affranchissement et d'indépendance. On sait comment l'indiscipline et le désordre qui régnaient alors dans la Gaule firent échouer misérablement et d'une manière peu digne, ces tentatives honorables dans leur principe. La série VICTORIA AVG était peu représentée dans le trésor et en général, les monnaies étaient mal frappées. Nous n'avons pu trouver dans le trésor le n° 55 qualifié *commun* par M. Cohen ;

est-ce encore une de ces pièces que nous sommes forcé de supposer non encore émises au moment de l'enfouissement de notre trésor, ce serait fort extraordinaire. — Il est à remarquer que M. de Witte ne donne non plus que des légendes incomplètes où l'on ne peut voir s'il y a AVG ou AVGG. Le trésor possède les nos 87 et 91 de M. de Witte, un peu plus complets; plus, quelques variétés inédites avec ESV T.... ..ES (Il n'y a rien avant ESV et la Victoire a des ailes); — une autre avec C. P. TETRICVS (La Victoire est aussiailée); — Une autre avec C. P. E. TRICVS et au revers VICTORIAS AG (avec ailes); — une autre à la légende rétrograde VVIIRHOTƆIV, la Victoire ailée marche *à droite*. — Dans la série VIRTVS AVG et AVGG, nous devons faire l'observation suivante, suggérée par le résultat de notre minutieux examen: il existe dans le trésor *soixante-dix exemplaires* de la variété, à fleur de coin, portant au droit C. PIV. ESV. TETRICVS CAES — VIRTVS AVGG avec deux G, que n'ont connue ni M. Cohen, ni M. de Witte.

De plus, le n° 57 de M. Cohen est coté *commun* et nous ne l'avons pas rencontré dans le trésor, serait-ce encore une de ces pièces non émises au moment de son enfouissement? S'il nous était permis d'émettre une hypothèse, nous dirions que peut-être le mot AVG n'est pas complet. C'est aussi le cas de l'exemplaire n° 95 de M. de Witte, qui ne paraît complet ni au droit ni au revers, mais qui porte bien comme les nôtres C PIV ESV TETRICVS, le mot CAES existait, sans doute, à la fin de la matrice qui n'a pas porté en cet endroit. — Par contre, voici une charmante variété, représentée par 17 *exemplaires*, portant au droit l'intéressante légende, bien nouvelle pour tout le monde: CAES. TETRICVS. PIVS. F. AVG — VIRTVS AVG par un seul G. Cette légende déjà signalée dans la série SALVS est bien digne de fixer l'attention, puisqu'ici

le mot PIVS semble plus qu'un membre du protocole ordinaire impérial. — Il est bien étonnant que ces séries de médailles aux mots PIVS en toutes lettres, unis à la qualification AVGVSTVS, soient restées inconnues jusqu'à ce jour.

M. de Witte a donné, sous n° 4 de la pl. XLV, le beau médaillon du Musée de Grenoble trouvé à Andancette et publié en l'année 1823 par M. le marquis de Pina. Dès ce moment, les noms PIVS ESVVIVS semblaient devoir être fixés ; cependant la reproduction de M. Cohen, antérieure à celle de M. de Witte, laissait à désirer précisément à l'endroit où le mot PIVS se trouve empreint.

M. de Longpérier, avec la science et la précision qui président à toute ses observations, est revenu, dans un article du *Journal des Savants* du mois d'octobre 1873, sur les noms des deux Tétricus fournis par les médailles, en s'appuyant sur le travail de M. de Witte, auquel nous ne pouvons, comme lui, donner trop d'éloges. Ce sont des épreuves telles que celle que l'examen de notre trésor fait subir aux travaux de nos devanciers, qui assignent le vrai rang que doivent tenir dans la science des médailles, ces mêmes travaux ; pour M. de Witte, c'est une confirmation complète de ses assertions et de ses reprétations ; sans doute cet honorable savant n'a pas tout connu ; mais ce qu'il a donné est à l'abri de la critique.

La base adoptée par M. de Longpérier est donc excellente et toutes ses données numismatiques sont irrécusables ; seulement aujourd'hui elles ont besoin d'être complétées, et c'est ce complément que l'examen du trésor de la Blanchardière fournit avec usure.

Dans la série VIRTVS AVG, signalons encore l'importante médaille IMP CEAS TETRICVS AVG du même style et de la même fabrique que la variété signalée plus haut sous la rubrique PAX AVG. — Terminons cette nomenclature trop

longue par cette autre pièce à la légende IMP. C. TET. PIVS. CES également très-inconnue.

De sorte qu'à la nomenclature des noms fournis par les monnaies de Tétricus fils, donnée par M. de Longpérier, d'après M. de Witte, il faut ajouter ceux ci-après :

1 C. PIVS TETRICVS. CAI au revers de CONCORDIA EQVIT et de LIIS PVBLICA.
2 C PIVS ESV. TETRICVS CS au revers de LAETITIA AUG.
3 C PIV. ES. TETRICVS CAES id.
4 IMP. TETRICVS. P. F. id.
5 IMP. C. TET..... id.
6 C. PIVS TETRICVS CAE au revers de LAETITAS AVG
7 C. PIV. ESV. TETRICVS AVG avec PAX AVG
8 IMP CEAS TETRICVS AVG id. et VIRTVS AVG
9 CAES. TETRICVS. PIVS. F. AVG avec SALVS AVGG et VIRTVS AVG.
10 CAES. TETRICVS. PI. F AVG avec SALVS AVGG et VIRTVS AVG.
11 IMP CAES TETRICVS AVG avec SPES AVGG.
12 C TETRICVS PIVS AVG id.

Ce qui frappe dans cet ensemble de monnaies nouvelles, c'est la persistance du mot *Pius* en toutes lettres dans presque toutes les légendes, tantôt avant et tantôt après le surnom Tétricus, seule dénomination dont les historiens se soient préoccupés. Il ressort cependant de ces légendes que le nom ou le titre familial PIVS a été très-prisé par Tétricus fils et qu'il lui a donné même la prééminence sur l'autre nom ESVVIVS qu'il n'a jamais inscrit en toutes lettres sur le petit bronze, comme l'avait fait son père, puisqu'on ne le trouve ni sur les quatorze

variétés de légendes citées par M. de Longpérier, ni sur les douze nouvelles que nous donnons aujourd'hui.

Il y aurait également quelque chose à dire sur le titre AVG qui termine ici six nouvelles légendes, de même que M. de Witte l'avait signalé sur neuf autres nos 21b, 26a, 37, 54, 55a, 73a, 82, 91, 92, 93, 97. Quelle valeur historique doit-on donner à ce titre? On sait par l'*Histoire Auguste* que Tétricus fils fut proclamé César dès son bas âge : « Hic puerulus à Victoria « *Cæsar* est appellatus, quum illa *Mater castrorum* ab « exercitu nuncupata esset ; » mais dans le paragraphe relatif à Tétricus père, Trebellius Pollion s'était exprimé en ces termes : « Interfecto Victorino et ejus filio, mater ejus Vic- « toria, sive Victorina Tetricum Senatorem pop. Rom., præ- « sidatum in Gallia regentem, ad imperium hortata ; quod ejus « erat, ut plerique loquuntur, affinis, *Augustum* appellari « fecit, filiumque *Cæsarem* nuncupavit. »

Ce n'est donc pas Victorine qui a décoré le jeune Tétricus du titre d'Auguste s'il l'a réellement porté, comme l'ensemble de ses médailles paraît le prouver; c'est sans doute plus tard que son père, usant de son autorité souveraine, l'aura associé à la dignité impériale. Il est à remarquer, en effet, que la figure du jeune Tétricus est extrêmement enfantine sur les grandes séries de médailles comme *Pietas* et *Spes* avec les titres ordinaires C PIV ESV TETRICVS CAES ou C. P. E TETRICVS CAES ; tandis que, sur nos nouvelles médailles, où le titre AVG figure, la tête est celle d'un jeune homme. Je sais bien qu'à cette époque, la chute de l'art peut inspirer des doutes sur la valeur du diagnostic artistique, appliqué à la détermination de l'âge d'un personnage ; mais il est à remarquer que les médailles d'Aurélien, dont les coins ont été fabriqués sans nul doute loin de la Gaule et dans des pays plus civilisés, sont inférieures comme *art iconographique* aux mon-

naies de Postume, de Victorin, de Marius et des deux Tétricus frappées dans les Gaules, d'après des coins dus à des artistes gaulois. J'attache donc une certaine importance à cette remarque.

Mionnet avait traité cette question avec sa prudence et son tact ordinaires; il croit que les sigles C. AVG qui terminent la légende d'une médaille d'or de ce jeune prince, peuvent avoir été gravés au lieu et place de CAES. Mais les légendes citées plus haut n^os^ 8, 9, 10 et 11 ne peuvent plus laisser subsister le plus léger doute sur la réalité du titre AVGVSTVS, puisque dans ces quatre cas, le titre CAESAR est cumulé avec le précédent.

Quant à la question de savoir si Tétricus fils a pu porter le titre d'*Imperator* que lui donnent notamment les médailles au revers de *Victoria*, de *Spes*, de *Pax*, de *Virtus*, et de *Lætitia*, ce n'est pas à nous à la résoudre, et l'on pourrait prétendre que nos médailles ne sont pas aptes à la trancher malgré leur incontestable authenticité. Cependant soyons justes : les inscriptions lapidaires ne donnent pas jusqu'ici le titre d'*Auguste* au jeune Tétricus et cependant nous venons d'être conduit à le lui concéder, à raison de l'accord unanime de quinze médailles différentes *naguères inconnues;* quant au titre d'*Imperator*, il n'était donné du temps de Mionnet, que par deux médailles, si l'on ne tient pas compte des médailles d'or aux deux têtes de Tétricus avec les légendes IMPP TETRICVS PII AVGG, et autres analogues, autrefois au Cabinet de France. On pouvait objecter, en effet, que sur ces monnaies de famille, l'adulation des chefs du monnayage et une certaine condescendance du père vis-à-vis de son fils avaient pu laisser graver les deux P du titre IMPP, sans que cette double qualification tirât à conséquence; mais aujourd'hui M. de Witte, tout en rééditant les belles pièces d'or aux deux têtes, anciennement

connues, donne un certain nombre de monnaies de Tétricus fils, inédites jusqu'à lui, avec le titre formel IMP : nos 9, 49, 54, 66, 67, 69d, 82, 91, 92, 93, 97a.

A ces onze pièces nous ajoutons aujourd'hui quatre autres médailles aussi inédites, les nos 4, 5, 8 et 11, — ce qui porte à quinze le nombre des coins particuliers à Tétricus fils sur lesquels il a pris le titre d'*Imperator*.

Après cela, je crois qu'on ne peut guère se refuser à lui accorder une dignité qui lui aura été décernée, *in extremis*, à l'occasion de quelque succès militaire auquel le jeune prince aura été associé ; remarquons que ce sont surtout des médailles au revers de *Victoria* qui lui donnent ce titre (nos 91, 92 et 93 de M. de Witte) — Du reste nous possédons, dans le trésor de la Blanchardière, d'autres médailles avec IMP aux revers de *Laetitia*, de *Pax*, de *Spes* et de *Virtus*, et, chose à noter, ces médailles sont du genre de celles qui donnent le titre AVG, où la figure est celle d'un adulte et non d'un enfant.

A la suite de son travail sur les noms de Tétricus fils, M. de Longpérier a examiné sommairement ceux de Tétricus père, d'abord dans les inscriptions lapidaires de Bittern près Southampton, puis dans le beau milliaire de Niort si complet, qui nous donne en toutes lettres les noms C. PIO. ESVVIO. TETRICO PIO FELICI INVICTO, etc., dans lesquels on remarquera, avec grand intérêt, la répétition du mot PIO, d'abord nom familial, puis mot du protocole impérial ; et ce fait n'est point le résultat du hasard, car l'inscription de Magnazeix, (Haute-Vienne) offre la même répétition, PIO. ESVV. TETRICO PIO AVG. M. de Longpérier finit l'examen des inscriptions lapidaires par celle du milliaire d'Andematunum donnant GAIO ESSVVIO TETRICO PIO FELICI INVICTO, où nous remarquons la suppression du nom familial PIO.

M. de Longpérier passe ensuite aux légendes des monnaies d'après l'ouvrage de M. de Witte.

La légende IMP TETRICVS PIVS AVG vient confirmer l'usage adopté par les Tétricus de donner au mot PIVS du protocole impérial une grande importance. Nous avons vu dans Tétricus fils trois nouvelles médailles offrant cette particularité qu'il faut attribuer, peut-être, aux sentiments de piété filiale voués par Tétricus fils à son père, et par ce dernier à Victorine sa bienfaitrice.

Nous trouvons dans le trésor indépendamment des légendes ordinaires IMP. TETRICVS. P. F. AVG et IMP. C. TETRICVS P F AVG celles ci après :

1 IMP. C. P. ESV. TETRICVS AVG
2 ESVVIVS TETRICVS AVG
3 IMP. C. PI. ES. TETRICVS. . . .
4 VIP C TETRICVS. P. AVG
5 II V X TERICVS.
6 IMP. C. TRICVS. P. F. AVG
7 M. TIRICV
8 M. TETIRICVS PND.
9 IMP. C. C. P. ESVVIVS TETRICVS AVG
10 IMP. C. C. P. ESV. TETRICVS. AVG
11 C. PIV. ESV TETRICVS

De ces légendes, les nos 1er, 3 et 11 méritent seuls l'examen ; les autres, les nos 4, 5, 6, 7 et 8 sont évidemment des transcriptions barbares, et nous pouvons l'affirmer avec d'autant plus de certitude que le faire de ces médailles est très-mauvais ; quant aux autres, les nos 2, 9 et 10, ils étaient connus et ont été cités par M. de Longpérier. Du reste, ces médailles ne changent rien aux conclusions de ce savant.

Le n° 3, avec IMP. C. PI. ES. TETRICVS, lui donne

même des armes pour soutenir la thèse qu'il a plaidée, avec son talent habituel, à savoir que la légende des monnaies de Victorin : IMP. C. PIAV. VICTORINVS P. F. AVG doit être lue IMP. C. PIVS AVVONIVS VICTORINVS..... le mot PI AV offre en effet les mêmes coupures que PI ES : c'est-à-dire que la chute se fait dans le premier mot sur une voyelle et dans le second, sur une consonne, et cependant nous ne sommes pas convaincu. Nous n'exciperons pas de ce qu'AVVONIVS n'est pas AVONIVS, nom régulier de la gens Avonia ; PIAVVONIVS est donné par les médailles, mais les inscriptions lapidaires offrent PIAVONIVS par un seul V, comme dans la stèle de Neath dans le Glamorgan (*Archeol. Journ.* III, p. 274 ; Orelli, t. III, p. 108). Rien n'empêche donc de voir là le mot PIVS joint à celui de la famille AVONIA. La seule objection grave qui se présente à nous, c'est que le mot PIAV ne s'est jamais offert fractionné comme sur les monnaies des Tétricus, en P. AV..., PIV. AV..., PIVS AV... c'est toujours invariablement PIAV et PIAVVONIVS qui se présentent. De plus, chose à noter, Victorin n'omet jamais après ses noms, les titres du protocole impérial : PIVS. FELIX. Or il faudrait admettre que, toujours, il a pris le *nom* en même temps que le *titre* PIVS sur les médailles, ce qui est contraire à l'usage. — Les Tétricus ne l'ont fait qu'une fois et c'est sur une pièce que je soupçonne avoir été retouchée, après coup, par le graveur, sans motif suffisant (n° 13 de la pl. XXXII de M. de Witte). Les lettres P. F. AVG. semblent avoir été ajoutées après la première morsure. M. de Longpérier, qui connaît mes sentiments à son égard, ne m'en voudra pas de cette dissidence, que je ne relève que pour lui fournir l'occasion d'en faire justice.

On voudra bien nous pardonner cette longue dissertation sur les monnaies des deux Tétricus et de Victorin qui, pour

nous, Français, offrent tant d'intérêt ; nous ne pouvions garder les curieuses révélations que nous a fournies l'examen de notre trésor, pour le moment lointain encore, où nous donnerons, dans les *Mélanges*, la description complète des monnaies de ces empereurs existant dans ce dépôt ; nous avons voulu en exprimer la saveur la plus délicate, et en faire jouir, comme par anticipation, nos lecteurs. Plus tard, toutes ces monnaies viendront à leur rang se présenter, avec figures, sous leurs yeux. Il nous faut nécessairement subir, auparavant, la description moins intéressante pour nous, des monnaies de Gallien et de Claude II qui occuperont quelques pages de ce recueil, non sans grande utilité toutefois pour la science des médailles.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES MONNAIES

NOTA. — Le premier numéro est celui du livre de M. Cohen sur *les médailles impériales romaines*, le second est le nombre des médailles, décrites sous ce numéro, qui existaient dans le trésor.

PHILIPPE PÈRE

N^os^ 86..... 1

TRAJAN DÈCE

— 102..... 1

VALÉRIEN PÈRE

— 40..... 1
— 83..... 2
— 87..... 2
— 102..... 1
n^os^ 107..... 1
140..... 1
143..... 1

MARINIANA

— 9..... 1

GALLIEN

N^os	28	32
—	4. Des add	1
—	34. Avec ⊄ ou VI dans le champ	4
	Variété avec cuirasse et palud	4
—	39	7
—	41. Avec gamma, rustique quelquefois ⅁	25
	Variété buste cuirassé avec Γ et sans Γ	3
—	54	1
—	58. 15 avec l'exergue Z. I avec ⋈	16
—	59. 10 avec H à l'exergue et 4 avec ⋈	14
—	61. Δ à l'exergue	6
—	66	2
—	74. A l'exergue MT	4
—	81. A l'exergue MT	4
—	97. XII à l'exergue	1
—	100	1
—	103. A l'exergue ⊄ et non G	9
	Variété sans le mot IMP	11
—	105	2
—	106. X à l'exergue et non XII	5
—	107. X à l'exergue	21
—	108. Sous ce n°, M. Cohen groupe des types divers qu'il importe, croyons-nous, de distinguer :	
	1° GALLIENVS AVG. Buste cuirassé. Revers- Antilope à droite, à longues cornes abaissées et un peu ondulées; XII à l'exergue	1
	2° Même légende. — Buste non cuirassé. Revers- Antilope à droite, à petites cornes très-ondulées; Γ à l'exergue	1
	3° Type commun. Mêmes légende et buste. Revers : Antilope à cornes droites, XI à l'exergue	21

Nos 109. Sous ce numéro, il y a également lieu de distinguer, pour établir le degré de rareté.

1° Type commun. Mêmes légende et buste. Revers. Antilope à gauche à petites cornes très-ondulées, à l'exergue Γ..... 18

C'est la contrepartie du n° 2 précedent.

2° Mêmes légende et buste. Revers, Antilope la tête très-levée, les deux cuisses visibles, XI à l'exergue..... 1

3° Variété de la précédente, la tête très-levée, mais avec une seule cuisse visible; à l'exergue gamma rustique 1

4° Chèvre avec barbe au menton, même exergue; — et chèvre sans barbe, même exergue..... 2

5° Autre variété commune. Les cornes sont droites, cannelées, renversées sur le dos, XII à l'exergue. 19

— 118..... 1

— 119. Variété inédite de ce n° : GALLIENVS. AVG. Buste *cuirassé*. Revers FELICIT. AVG. La Félicité debout à droite, s'appuyant sur un sceptre et présentant un globe; pas de lettres dans le champ..... 1

— 121 P dans le champ..... 3

— 129..... 1

— 134..... 1

— 145. Sans lettre dans le champ ni à l'exergue..... 1

— 151. Dont 1 avec N dans le champ et 4 sans lettre, mais avec MP à l'exergue..... 5

N^os 152. Dont 8 avec N dans le champ et 1 avec H.. 9

— 169. Avec gamma rustique 3

— 170. Sans le palud. Avec le même gamma..... 43

Autre sans le 6

— 176. A l'exergue MS..... 3

Variété avec GALLIENVS AVG sans IMP avec S à l'exergue 3

— 194..... 2

— 200. XI dans le champ..... 5

— 205. Gamma à l'exergue..... 14

— 206. A l'exergue gamma rustique..... 1

Variété. Non indiquée par M. Cohen. Buste sans cuirasse. Chèvre marchant à droite avec gamma rustique à l'exergue..... 9

— 215..... 1

— 216. V dans le champ, à gauche..... 1

— 227. Jupiter marchant à *gauche* et regardant à droite; dans le champ XI..... 10

— 230..... 1

— 241. S dans le champ, à gauche..... 1

— 242. S dans le champ, à gauche..... 4

— 243. S dans le champ, à gauche..... 3

— 247. Variété inédite de ce numéro. GALLIENVS AVG. mêmes légende et buste. Revers IVNO REGINA Junon debout, tenant une patère et un sceptre, sans le paon..... 1

— 249. S à l'exergue sur un exemplaire; les autres n'ont rien à l'exergue ou il n'est pas visible..... 12

Variétés. 2 avec paludam. et 1 avec cuirasse. M. Cohen n'indique pas le paludam..... 3

Variété inédite IMP. GALLIENVS. P. F. AVG. GERM. Buste cuirassé. Revers LAETITIA AVGG. La Joie debout tenant une couronne et une ancre. Rien dans le champ ni à l'exergue. La figure de l'empereur est très-différente des types ordinaires..... 1

N°s 327. Dont 2 avec S à droite dans le champ, et 1 avec S à gauche..... 3

Buste sans cuirasse..... 2

— 337. Buste avec cuirasse, B à l'exergue..... 1

Buste sans cuirasse ni paludament..... 28

Variété inédite. IMP GALLIENVS AVG. Buste nu. Revers LIBERO. P. CONS. AVG. Panthère marchant à gauche, à l'exergue B..... 1

— 340..... 1

— 342. Dans le ch. XI..... 8

Variété inédite : LIBERITAS AVG au revers de GALLIENVS AVG..... 1

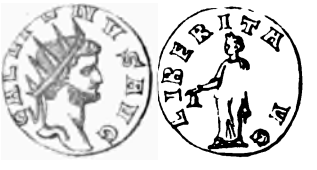

Nos 354. Avec A ou N dans le champ..... 31
— 355. Buste cuirassé..... 2
— 366. A l'exergue N..... 4
— 367. Buste nu..... 11
Variété inédite. IMP GALLIENVS AVG, buste nu. Revers, hippocampe. NEPTVNO CONS AVG. N à l'exergue..... 1

— 372..... 3
— 373..... 9
— 376. Z dans le champ..... 15
— 384. Δ dans le champ..... 2
— 385. Δ dans le champ..... 1
Supplément Cohen, p. 273 et *Num. Belge*, 1862, p. 5..... 1
— 390. Sans cuirasse. Sceptre transversal, dans le champ Δ 3
id. S. I. 2
id. V .. 3
id. T... 2
id. sans lettres..... 10
Type avec la cuirasse. Dans le champ V..... 4
id. T..... 4
— 391. Variété inédite. GALLIENVS AVG. Tête radiée *à gauche. buste cuirassé.* Revers PAX AVG. La Paix debout avec branche d'olivier et sceptre transversal ; pas de lettres dans le champ..... 1

Nos 393. Variété inédite. GALLIENVS AVG — Buste nu. Revers : PAX AVG. La *Paix debout appuyée* sur un sceptre et présentant un rameau..... 1

— 404. Les médailles ne portent que PAX AVG..... 3
— 410. V à l'exergue..... 3
— 414. P à l'exergue 1
— 415. S dans le champ..... 1
Pas de lettres dans le champ; MP à l'exergue.... 8
— 437. A l'exergue MP..... 2
— 442. A l'exergue MS..... 3
— 460. Dans le champ, une étoile..... 3
Variété inédite. GALLIENVS AVG. Buste radié à droite *avec cuirasse et paludament*. Revers : P. M. TR P. XVI. COSVII. Gallien debout tenant un globe et un sceptre. Dans le champ, une étoile. 1

— 462. 1
Variété inédite GALLIENVS AVG. même buste mais *sans cuirasse*. Rev. PROVI AVG. La Providence debout avec baguette, globe et corne d'abondance ; dans le champ M..... 2
Variété, sans lettre dans le champ..... 4
Variété inédite IMP GALLIENVS P. AVG. GERM. Buste avec le paludam. à droite. Revers : PROV... La Providence debout à gauche avec baguette et globe, mais s'appuyant sur un sceptre vertical.

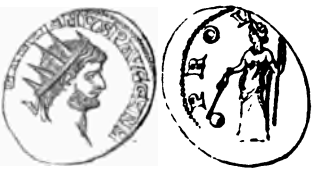

Nos 464. Sceptre transversal. — A l'exergue MP..... 4
Sans lettre à l'exergue..... 9
— 466. Dans le champ X..... 4
— 469. Variété inédite de PROVIDEN. AVG, avec corne d'abondance au revers d'un buste nu..... 1
— 500. A l'exergue MP..... 3
— 503. XI dans le champ à droite..... 1
MS à l'exergue..... 3
Sans lettre..... 4
— 504. Dans le champ SI..... 1
Id. P..... 1
— 518. Id. N..... 1
Variété inédite ; GALLIENVS AVG. Buste radié à droite avec ample paludament sans cuirasse. Revers : SECVRIT. PERPET. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un sceptre et s'appuyant sur une colonne ; dans le champ N..... 1

Variété. Le buste est *nu*..... 18
Variété. Le buste est cuirassé..... 1
— 519..... 3
— 524. A l'exergue A ou N (Il est difficile de se prononcer)..... 8
A l'exergue A (avec certitude)..... 3

A l'exergue R..... 3
L'exergue n'est pas visible..... 4
Nos 541. Variété de ce no *sans cuirasse*. Revers : VBERITAS AVG La Fertilité debout dans le champ (3 22
Sans lettre dans le champ..... 14
Avec un T couché. 1
— 578. Dans le champ avec un N couché simulant un Z.. 11
— 582. Avec cuirasse..... 2
— 649. P dans le champ..... 4
— 650..... 3
Variété inédite. GALLIENVS AVG. Rétrograde. Tête radiée à gauche. Revers : VIRTVS AVG non rétrograde, Mars casqué à gauche..... 1

— 656. Avec cuirasse. 1
Avec paludament..... 3
— 657. S à l'exergue. (1 avec VI dans le champ)..... 8
— 670. Variété : GERM est écrit GM.

— 677. Variété. IMP. C. LIC. GALLINVS (sic) P. F. AVG. Le reste comme à ce numéro..... 1
— 689. Variété inédite IMP. GALLIENVS. P. AVG. Buste radié à droite, avec le paludament seulement. Revers : VIRTVS AVGG. L'Empereur à droite, tenant une haste transversale de la main droite et une enseigne de la gauche..... 1

Cette médaille peut être aussi considérée comme une variété du n° 684 où l'empereur cependant est à gauche, mais la légende du droit est identique.

N° 694. Dans le ch. X..... 12

(Sera continué)

E. HUCHER.

LE PROTOTYPE DU GROS TOURNOIS

Nous croyons utile de reproduire une note qui a été publiée, en avril dernier, dans la *Revue archéologique :* nous l'accompagnons du dessin du précieux gros tournois de Saint-Martin qui paraît ici pour la première fois.

Hugue le Grand et Hugue Capet, son fils, étaient abbés de Saint-Martin de Tours. En prenant le titre de roi, Hugue Capet confirma à cette célèbre abbaye le droit de frapper la monnaie, si répandue et si favorablement accueillie partout, sous le nom de monnaie tournois, qui devint plus tard, avec la monnaie parisis, l'un des deux types de la monnaie royale de France.

Les monnaies de l'abbaye de Saint-Martin ne portèrent d'abord que le nom de son saint patron, et les plus récentes au type tournois pur, offrant les légendes SCS MARTINVS et TVRONVS CIVIS, sont dans toutes les collections. Jusqu'à présent, on n'avait rencontré que des deniers et de rarissimes oboles appartenant à cette dernière émission (l'obole portant l'A et l'Ω accrochés aux bras de la croix). Une heureuse découverte a complété cette série et est venue prouver qu'avant que Philippe-Auguste eût usurpé, comme abbé de Saint-Martin, le droit de substituer son nom et son titre de roi, à celui de Saint-Martin, il existait des sous tournois en nature, c'est-à-dire des gros tournois d'argent proprement dits, ayant cours pour douze deniers tournois.

Cette belle monnaie, unique jusqu'à ce jour, fait partie de la magnifique collection de notre ami M. Gariel, numismatiste

aussi instruit que zélé, dont la série carolingienne, notamment, est et restera sans rivale. La pièce dont nous voulons parler, est un gros tournois identique à ceux frappés aux noms de *Ludovicus* et de *Philippus*, qu'il a été toujours fort difficile d'attribuer à leurs auteurs véritables.

Une remarque essentielle à faire porte sur les fleurs de lis qui forment l'élégante bordure de ce gros tournois. Elles sont au nombre de *treize*. Quant aux légendes essentielles, elles sont encore SANCTVS MARTINVS et TVRONVS CIVIS. Ce gros a donc été frappé avant les deniers de Philippe-Auguste aux légendes PHILIPPVS REX et SCS MARTINVS.

Cela posé, il devient, *à priori*, plus que probable, sinon absolument certain que Philippe-Auguste, qui a usurpé la place du patron de l'abbaye sur les deniers que celle-ci émettait, a dû en faire autant sur les gros tournois. Dès lors, il devenait également probable que l'on retrouverait, quelque jour, des gros tournois attribuables à Philippe; cela n'a pas manqué d'arriver.

Parmi les pièces qui constituent la collection de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, se trouve un gros tournois de médiocre conservation malheureusement, mais qui présente si bien le style et la fabrique du gros tournois de Saint-Martin, que l'on se croirait en droit d'affirmer que le même tailleur a gravé les coins qui ont servi à frapper ces deux gros. De plus, celui qui est au nom de Philippe porte

encore *treize* fleurs de lis à la bordure, et nous n'hésitons pas à affirmer que ce gros appartient à Philippe-Auguste.

C'est donc M. Cartier qui s'est trompé en avançant que Leblanc, « l'historien de nos monnaies royales, se *trompe* « en disant qu'on se servait alors de sols ; les seules espèces « réelles étaient des deniers ou des demi-deniers, encore « ceux-ci étaient-ils frappés en très-petite quantité. » Et plus loin : « On ne connut jamais de sols avant l'introduction du « gros tournois. » Nous sommes d'accord sur ce dernier point : l'on n'eut de sous effectifs qu'à l'apparition du gros tournois, et celui-ci ayant existé avant que Philippe-Auguste inscrivît son nom sur la monnaie de Tours, le sou effectif a existé certainement sous Philippe-Auguste, et Leblanc a eu raison de le dire.

La fabrication du gros tournois, une fois établie, n'a plus cessé, parce que cette belle monnaie jouit, tout d'abord, d'une faveur exceptionnelle. Il doit donc en exister de Louis VIII. Or nous avons entre les mains un rare gros tournois, avec la légende LVDOVICVS REX et *treize* fleurs de lis en bordure. Celui-ci, nous n'hésitons pas davantage à l'attribuer à Louis VIII.

Viennent alors les gros tournois si nombreux, à la bordure de *douze* fleurs de lis et au nom de *Ludovicus Rex*. Pour Louis IX, nous n'avons connaissance que d'un gros tournois que nous puissions lui attribuer avec quelque certitude satisfaisante ; c'est celui qui porte une petite étoile au-dessus de la septième fleur de lis de la bordure, et qui fut frappé en 1239, après l'exposition de la couronne d'épines à la Sainte-Chapelle du Palais, cérémonie qui, soit dit entre parenthèses, valut à ces gros tournois, aussi bien qu'à ceux qui furent frappés postérieurement, le nom d'*épines*.

Quant à démêler, dans les nombreux gros tournois au nom

d'un *Ludovicus Rex*, ceux qui peuvent être revendiqués en faveur de Louis X, dont le règne n'a duré qu'un peu plus d'un an, c'est fort difficile. Il n'est pas moins difficile de faire la part de Philippe III et celle de Philippe IV dans les gros tournois au nom d'un *Philippus Rex*. Toutefois, nous pouvons dire, dès à présent, que les gros tournois sur lesquels l'X du mot Rex est cantonné de quatre points, ont été frappés en Flandre, et à Lille probablement, comme l'a si bien établi M. Van Hende. Dès lors, ceux-là sont bien de Philippe le Bel, comme tous ceux, d'ailleurs, qui ont dans leurs légendes, des O oblongs.

Comme il existe des gros tournois au nom *Ludovicus* sur lesquels l'X du mot REX offre les mêmes quatre points, nous croyons fermement que ceux-là ont été frappés pour Louis X et à Lille également. Nous nous contenterons, pour cette fois, de ces notes succinctes, car l'histoire du gros tournois en France comporterait à elle seule un énorme développement, qui trouvera sa place dans le livre que nous préparons sur l'histoire des monnaies royales de la troisième race.

F. DE SAULCY et ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

DOCUMENTS

SUR LA FABRICATION DES JETONS

Aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

« On a, jusqu'ici, peu de renseignements sur la fabrication des jetons au moyen âge, » disent MM. J. Rouyer et E. Hucher dans leur *Histoire du Jeton*, page 33. Mon but dans ce travail n'est pas de faire un traité sur les jetons, ni de compléter le beau livre dont je viens de rappeler le titre; nous n'avons pas encore assez de matériaux pour tenter sérieusement un pareil travail; avouons même que nous ne connaissons pas encore assez de jetons. Je veux seulement porter à la connaissance des numismatistes un certain nombre de textes, la plupart inédits, que j'ai eu la bonne fortune de recueillir. Généralement ces textes proviennent des archives de la Cour des Monnaies, conservées aujourd'hui aux Archives nationales; cependant j'ai cru devoir y comprendre quelques textes déjà publiés, mais qui complètent la série des documents.

Les archives de la Cour des Monnaies sont loin d'être complètes : l'incendie de 1776 en a fait disparaître une notable partie. Dans mes recherches j'ai pu consulter plusieurs rouleaux que l'eau, lancée pour éteindre les flammes, avait attaqués de manière à n'en faire qu'une masse difficile à dérouler. M. le Directeur général voulut bien m'autoriser alors à les déplier, opération qui ne laissait pas que d'offrir quelque dan-

ger pour ces parchemins à moitié calcinés; mais ce n'est pas où ma moisson fut la plus maigre.

Le premier texte que je donne est de 1356; espérons que des découvertes ultérieures nous en révéleront de plus anciens; nous ne pouvons en douter lorsque nous remarquons que des documents français et flamands constatent, dès la fin du XIII^e^ siècle, l'usage du jeton répandu, organisé et réglementé (1). Jusqu'à plus ample informé, je suis porté à croire que dès que la Chambre des Comptes fut établie, elle retint le droit d'autoriser et de surveiller la fabrication des jetons. C'étaient les graveurs des coins royaux qui exécutaient les fers de jetons; ceux-ci servaient à frapper à l'atelier royal, soit pour l'Etat quand ils devaient être employés en dons faits à certains fonctionnaires; soit pour les administrations financières, quand ils devaient servir aux opérations de comptabilité; soit pour les particuliers, soit pour le public. Dans ce dernier cas, il s'agissait de jetons banaux forgés sur la demande et aux frais d'industriels qui en faisaient commerce. Mais en principe, la fabrication du jeton, pour le roi ou pour le commerce, était soumise au contrôle de la Cour des Monnaies.

J'ai donné les dessins de quelques-uns des jetons mentionnés dans les textes qui suivent; je ne doute pas que les numismatistes ne les retrouvent à peu près tous, excepté les jetons d'or et d'argent que leur métal même exposait à la fonte.

(1) 1286. — Compte municipal de Bruges : « Tunc pro duodecim bursis cabinorum III s. » (*Rev. num. belge*, 1873, art. de M. de Schodt.)

1317. — A Nicolas Giuduche, recheveur de Flandres, bailliet VIxx getoirs d'argent. (Compte de la mon. de Gand. *Id.* 1851.)

1345-1346. — Jeton d'argent de Clarin de Paumier, maître des Comptes à Paris. (*Histoire du Jeton*, p. 48, pl. II, 15.)

M. de Laborde (*Notice des Émaux du Louvre. Glossaire et documents*) dit que les jetons de cuivre ont commencé au x^e^ siècle. Il eût été curieux de connaître le document sur lequel il se fonde.

1356, 1er oct. — Pierre Lévesque reçoit 4 livres parisis pour la façon d'un millier de *gectouers* tant pour la Chambre des Comptes que pour les généraux-maîtres des monnaies. (*Arch. nation.* Z. 2148.)

1357. — Le même reçoit 100 sous parisis pour la façon de 7,000 *gectouers de laton*, pour le compte des généraux-maîtres ; sur ce nombre 500 furent portés en la Chambre des Comptes. (*Id.* Z. 3149.)

1358, 18 avr. — Le même reçoit 100 sous tournois pour un millier de *gectouers* fournis à la Chambre des Comptes et au comptoir des généraux-maîtres. (*Id.*)

1359. — Le même touche 75 sous tournois pour la façon de 500 *gectouers*, destinés aux trésoriers et aux clercs de la Chambre. (*Id.*)

1362, 15 décembre. — Je donne ici, d'après Du Cange, un passage emprunté par lui aux *mémoriaux* de la Cour des Comptes, duquel il résulte : 1° que la fausse monnaie confisquée était employée quelquefois à faire des jetons; 2° Qu'à cette époque il y avait des jetons, au type des monnaies royales, qui étaient prohibés : « Falsa moneta tradita de arma-« riis magistro J. de Acheriis pro jactatoribus Cameræ facien-« dis mille. — *Item* tradidi eidem CL jactatores argenti ad « pilum Turonense, et CL alios jactatores argenti ad scutum « cum floribus lilii. »

1372.— « IIIIxx III gettouers d'argent, prisé IIII francs et demy. » (Compte du test. de la reine Jeanne d'Evreux.) Voy. *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, par M. de Laborde, tome II, page 329. — Dans *l'Histoire du Jeton*, page 87, MM. Rouyer et Hucher font connaître les jetons de cuivre de cette reine.

1375. — C'est encore Du Cange qui nous donne la preuve que la fabrication des méreaux d'église n'était pas libre, tant

on craignait que la fraude ne multipliât les types monétaires : « Proviso tamen, quod de ipsis merellis seu forma jactorum in « dictis cugneis sic concessis, fabricandis aut formandis, in « allocatione pro moneta se non juvent, nec in aliis usibus « quam ut præmittitur, ullatenus convertantur. »

(Pro colleg. S. Galli de Leugiaco. dioc. S. Fluri.)

1386. — Jehan Legras reçoit 75 sous tournois pour un millier de *gettouers de laton* par lui faits et livrés aux clercs de la Chambre des Comptes et au comptouër des généraux-maîtres. (*Arch. nat.* — Monn. de Paris, 2e canton.)

1398, 29 avril. — Il est permis à Perrin de Manerieux, maître particulier de la monnaie de Paris, de faire 300 *gectouers* d'argent à 9 deniers de loi, de 6 sous 8 deniers de poids, pour être donnés au Procureur général, à maître. J. de Popincourt, et à maître Olivier de Rillac, chacun un cent. Dans le cas où ces jetons ne seraient pas admis dans le compte du maître particulier, Benoit du Gal et P. Chapelu garantissent les frais sur leurs gages. (*Arch. nat.* Z. 3280, f° 23; *Bibl. de la Sorbonne*, H. 1, 9, f° 92, v°.)

1402. Jehan de Langres, tailleur des coings de la monnaie de Paris, reçoit 9 livres tournois pour avoir fait quatre paires de fers à *gettouers* d'argent, pour Ysembart Martel, Miles Baillet, Jean Chanteprime et Gui Chrestien. (*Arch. nat.*, cartons de la monn. de Paris.)

1402. « A monsyeur de Marseille, gouverneur de Paris, cent gectons. » (*Manuscrit Le Coq.*)

1404. — Les ordres sévères donnés pour éviter que les jetons, par leurs types, ne puissent être confondus avec les monnaies courantes, n'étaient pas inutiles, si on en juge par ce passage de lettres de rémission : « Le suppliant bailla « audit Pierre, certaine quantité de *getouoirs* pour mettre où « il avoit prins ledit argent. (Reg. 158, n° 416.)

1404. — « *Item.* pour un cent et 4 *gectouers* à 8 den. 4 gr. et demy de fin avec le déchiet, ouvrage et monnoyage, et pour les fers d'yceulx gectouers faiz pour Mons^r le grand maistre d'ostel du Roy, pour ce VIII liv. 2 s. 4 d. (*Arch. nat.* Reg. de la monn. de Montpellier de 1405.)

7 juin. « Pour trois cens gectouers d'argent, c'est assavoir pour M^e Estienne de Bray, Jehan de La Croix, Martin Derian, desquelz gectouers, deux cens ont esté reffaiz parce qu'ils estoient trop petiz, rabatu 3 marcs, 4 onces, 10 esterlins d'argent, baillez par M^e Estienne de Bray; pour ce, ce compte, eus l'ouvrage et monnayage, avec le déchié de fondre et blanchir, 10 liv. 8 s. (*Arch. nat.*)

19 juillet. « Pour deux cens gettouers d'argent à 8 d· 8 gr. de loy, pesans 2 marcs 4 onces 12 esterlins; c'est assavoir : un cent pour messire Thibault de Chantemelle et l'autre pour Jehan de La Cloche, trésorier de France, 19 liv. 6 d. tournois, compris les deux paires de fers. (*Arch. uat.*, cartons de la monn. de Paris.)

1405, 4 juin. — « Pour trois cens gectouers d'argent pour Nicolas des Prez, conseiller du roy, maistre en sa Chambre des Comptes, Audry du Molin et Audry Giffart, trésoriers de France. » Le même jour, Jehan de Langres, tailleur de la monnaie de Paris, recevait 9 livres pour avoir gravé les six paires de fers destinés à cette fabrication. A la même date encore, nons voyons André de Walli toucher 60 sous pour avoir taillé deux paires de fers à gectouers d'argent pour Robert le Séneschal et Robert de Versailles, trésoriers de France ; on en fit 200. En même temps on en frappa 100 pour Thibaud de Chantemerle, et la fabrication de ces 300 jetons coûta 21 liv. 4 s. 1 d. (*Arch. nat.*, *Bibl. de la Sorb.* I, 9. f° 100, r°.)

1407. — « Deux petits getoiers à compter et sommer. Uns

gecz d'argent à oiseaux qui bien pouvoient valoir environ XVI deniers. » (*Litt. remis.* Reg. 161, n° 285.)

1408. — 408 gectons pour les trésoriers de France. (*Ms. Le Coq.*)

1413, 28 janvier. — Dépense de 74 liv. 15 s. 4 d. pour fournir 700 gectouers d'argent à la devise à M. le Chancelier de France, à M. le Président en la Chambre des Comptes, à Mes Thomas Daunay, Alexandre le Bourcier, Bureau de Dammartin, Robert de Tuillières, Jehan de La Cloche. Le cent de ces jetons pesait 1 marc, 3 onces, 1 esterlin; les coins en existaient déjà, sauf pour Bureau de Dampmartin et R. de Tuillières pour lesquels on dut en faire tailler.

« 110 gectouers d'argent pour Me Hugues de Guingant sur lesquels il en fournit 60 vieux. »

3 sept. — 100 gectons d'argent pesant un marc et demi pour Me Etienne Chevalier, ainsi qu'à sire Jehan Hardouin, trésoriers de France. (*Arch. nation. Bibl., de Sorb.* H. I, 9. f° 106 v°.)

1415. — « A Guiot Dehanin, tailleur de la monnoie de Paris, pour avoir faict une paire de fers à gectouers d'argent pour monnoyer les gectouers de sire Pierre Gencien, 30 s. — Pour deux cens de gectouers d'argent de vielz poinçon; c'est assavoir ung cent pour maistre Nicolas des Prez, conseiller du roy en sa Chambre des Comptes, et un cent pour Jehan de la Cloche, trésorier de France, 19 liv. 6 s. 8 d. — Pour ung cent de gectouers d'argent pour sire Pierre Gencien, trésorier de France, 10 liv. 16 s. — Pour ung cent de gectouers d'argent pour maistre Jehan de La Croix, dont ledit maistre Jehan a baillié autant d'argent comme lesditz gectouers pesoient, en gectouers vielz, lesquelz n'estoient de si bon argent comme les neufs, 36 s. 10 d. » (*Arch. nat.*)

1416. — « Pour III c. de getons à VII sols VI d. t., le cent

valant XXII sols VI d. t. » (*Inv. du duc de Berry.* — De Laborde, p. 329.)

1417. — Colin le Gras, *faiseur de gectouers*, reçoit 60 sous parisis valant 75 sous tournois pour 7,000 *gectouers de laton.* (*Arch. nat.*)

1418. — « Pour un cent de gectouers d'argent pour le Roy, nostre sire, pesait 1 marc, 4 gr. 7 esterlins, payé 14 livres 12 sous 4 deniers. — A Guiot Dehanin pour avoir faict une paire de fers pour lesdicts gectouers, 50 sous. » (*Id.*)

« Au compte de Paris de l'ouvrage blanc de cette année, on voit que le clerc et le changeur du trésorier ont eu chacun 10 gectons d'argent. » (*Ms. Le Coq.*)

1419. — « Par le compte de Montpellyer, on voit que neuf cens *gectons de léton* ont été livrés aux généraux. » (*Ms. Le Coq.*)

1421. — « En la despence du compte du blanc de Paris, cent *de gectons* pour mons^r^ le Chancellyer. » (*Id.*)

1422-1423. — « Par la despence du compte de Paris, appert le changeur du Trésor avoir eu 52 *gectons d'argent.* » (*Id.*)

1423. — « *Item* par la despence dudit Paris, 817 gectons baillez aulx gens des comptes et trésoriers ; et semble que, à mutacion de prinse de nouveau pied, ou par intervalle de temps, que les dessusdicts gens des comptes, trésoriers et généraulx des monnoyes prenoient des gectons. (*Id.*)

1426. — « Par la despense dudit Paris appert le clerc du Trésor avoer 50 gectons d'argent. (*Id.*)

« Jehan Thomas, tailleur de l'or de la monnaie de Toulouse taille plusieurs piles et trousseaux pour faire des gectouers d'argent et de cuivre pour NN. SS. de Reims, de Laon, de Thoulouse, de Clermont, pour Alexandre le Boursier, Jehan de La Barre et le trésorier du Languedoc, ainsi que pour les seigneurs des Comptes étant alors à Beziers. (*Arch. nat.*)

1427, 15 mai. — Jehan Jaudouyn, de la monnaie de Lyon, reçoit 15 livres tournois pour 1,500 *gettouers* faits par l'ordonnance et commandement des généraux-maîtres.

1434, 2 sept. — Jehan Blancpain, tailleur de la monnaie de Paris fabriquait chez lui des gettouers de cuivre; à la suite d'une visite domiciliaire, on saisit, en son ostel, ses fers et ses poinçons. Peu après on lui permit des faire des fers à gettoirs de laton, pour Guillaume le Merelier, demeurant en la rue de la Vieille-Monnaie. (*Arch. nat.* Z. 3,281.)

Nous attribuons à Jehan Blanpain les jetons suivants de la collection de M. Rouyer. Le fait d'avoir mis son nom sur ces pièces est peut-être le grief qui autorisa leur saisie.

+ VIVE BLANPAIN VIVE. Trois disques, chargés chacun d'une fleur de lis et cantonnés de trois couronnes. Les mots de la légende sont séparés par deux fleurs pourvues de longues tiges. Revers + VIVE BLAN PANI : VIVE. *fleur.* Croix traversant la légende, chargée au cœur d'un disque portant une fleur de lis, et cantonnée de quatre tiges de trèfle. Æ.

Une variété porte au revers le même type avec la légende : + VIVE. *trèfle.* LE ROI VIVE. *fleur.* LE ROI. Petit trèfle.

Une autre variété offre au droit : l'écu de France avec la légende + VIVE.-*fleur.* LE ROI.-*fleur.* VIVE.-fleur. LE ROI.-*fleur.* et au revers : la même croix que dessus can-

tonnée des mots : + VIVE-*fleur*-BLANPAIN-*fleur*. VIVE-fleur.

1441. — « Par la dépense du blanc de Paris appert cent gectons à l'admyral. » (*Ms. Le Coq.*)

..... Nous mettrons ici un renseignement extrait du manuscrit de Poullain, et qui, à défaut de date exacte, peut se placer à cette époque : « En ce royaume, a esté fait plusieurs « getz d'argent, dont les uns sont à onze deniers et les autres « à 10 deniers de loy, et poisent 3 deniers de marc; et « aucuns ne poisent que 2 deniers 18 grains. » Il y en a qui ont un ours et furent faits du temps de mons^r de Berry ; et aussy en fut fait du temps que mons^r le connestable de Richemont faisoit faire monnoye à Partenay ; et avoit ès ditz gettons un sanglier qui avoit un roulleau et devise auquel avoit : *Qui que le veille ;* et de l'aultre part les armes dudit seigneur ; et touttes manières de gettons lisent : *Gettez seurment et le conte trouverez.*

1443. — « Pour certaine despence faicte par l'ordonnance des prévost des marchands et eschevins, c'est assavoir pour avoir remis à point et retaillé la pile dont on fait les getouers, 22 sous parisis. — *Item* pour 400 de flans de laton, pour faire 400 de gettouers, oultre et par dessus le droit ancien, au prix de 5 sols quatre deniers parisis, et pour les avoir monnoyé par Jehan de Censy monnoyer, sur lesdits fers, 8 sols parisis. » (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1444. — « Pour certaine despense faicte par l'ordonnance

de messeigneurs le prévost et eschevins de ladicte ville, pour 400 d'estaing de laton à faire gectouers, pour servir à mes-dits seigneurs en l'ostel de ladicte ville au prix de 5 sols 4 d. parisis. (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

— *Item,* pour les avoir fait monnoyer du coing et à la devise de ladicte ville, au pris de 2 sols par chascun cent, valent 8 sols parisis, et pour quatre bourses de cuir à mettre lesdits gectouers, 5 s. 4 d. » (*Id.*)

1445, 28 mai. — « Congé de faire fers pour gectons d'argent pour mons^r de Nevers. » (*Ms. Le Coq.*)

— 8 juillet. — « Congié de faire gectons de latton pour la Sainte-Chapelle. » (*Id.*)

1446, 9 juin. — « Congé a un orfévre de tailler pour fayre gectons de latton pour la Sainte-Chappelle. » (*Id.*)

1447. — « Pour 600 getouers de laton, 61 sols parisis. — Pour six bources de cuir à les mettre, 6 sols parisis. » (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

— « Pour deux cens de gettons de laton et deux bources de cuir à les mettre pour servir à sire Pierre de Baudetar et M^e Charles de Canlers, eschevins. — Pour deux cens de getouers pour servir à sire Michel Culdoe et Germain Braque, eschevins. — Pour un cent d'autres getouers achetez du commandement de messeigneurs le prévost des marchands et eschevins de la ville, et iceulx baillez à M^e Charles de Canlers, eschevin, qui avoit les comptes de feu Robert Louvel, et pour une bource à les mettre. » (*Id.*)

— 16 décembre. — « A Anequin, alemant, orfévre, 15 florins, 11 gr. 2 patacz, pour les choses qui sensuivent : pour 5 onces un quart d'argent fin, dont a esté fait 32 contouers pour ledit seigneur à la souche et à la voille, à raison de 10 florins 8 gr. 1 marc, vallent 6 florins 11 gros, 2 patacz; et pour avoir gravé, par deux foiz, deux coings d'acier

ausdites voille et souche, et pour avoir frappé iceulx comptouers, 9 florins.

..... A Jehannin le Bourbonnoys, gantier, pour une bourses à mettre lesdits comptouers. » (*Comptes et mémoriaux du roi René*, p. 205.)

1445, 14 janvier. — « A Hannequin, orfévre, demeurant à Aix, 8 florins 11 gr. 3 patacz pour les choses qui s'ensuivent, c'est assavoir : pour 5 onces 16 deniers et demi d'argent fin, dont il a fait 32 gittons pour le roy, à raison de 10 florins gr. le marc, vallant 7 florins, 5 gr. 3 patacz, et pour sa peine d'avoir frappé lesdits gittons, 18 gr.

— 3 août. — « Pour quatre comptes de getons d'argent ordonnez estre faiz par le roy, c'est assavoir pour chascun compte 32 gictons qui font six vingt huit gictons, à raison de 7 florins et demi le get, par estimation selon le pris des aultres foiz le temps précédent, 30 florins. » (*Id.*, p. 208 et 210.)

1449. — « Pour 200 de getouers et pour deux bourses baillez à sire Nicolas de Louviers et Jehan de Marle faits eschevins à la Magdelaine, mil IIII^{c}XLIX, payé comme il appert par leur quittance cy rendue, 43 sols parisis. » (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1450, 16 août. — « Pour l'achat de 300 gettons de laton et les bources pour les mettre, 28 sols parisis. » — Ces jetons étaient destinés à être donnés au Prévôt des marchands, à Nicaise le Bailly et à Jehan Chenart, nouveaux échevins. (*Id.*)

1451, 16 août. — « Pour 200 de gettons, 18 sols parisis et pour deux bources de cuir à les mettre, pour bailler et servir à sire Germain Braque et M^{e} Henri de La Cloche, eschevins, à leur veneue qui fust le lendemain de la N.-D. my-aoust 1451. (*Id.*)

1452, 16 août. — « Pour trois encriers d'estain, trois canivets, trois poinçons emmanchés de brésil, 300 de gettons de laiton et trois bources de cuir qui ont esté baillez par ledit receveur, à messeigneurs Me Dreux Budé, prévost des marchands, Hugues Feret et Jehan le Riche, eschevin d'icelle ville. » (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1453, 14 mai. — « Congé de faire des gectons de letton pour la Chambre des Comptes. » (*Ms. Le Coq.*)

1454, 28 mai. — « Congé de monnoyer des gectons d'argent pour mons. de Morvillers, conseiller au Parlement. » (*Id.*)

1455. — « Pour 200 de gettouers de laton, 20 sols parisis ; pour 2 ancriers d'estain 20 sols parisis ; pour 2 ganivez et 2 poinçons emmanchés de brésil, 10 sols parisis, et pour 2 bources de cuir blanc à mettre lesdits gettouers, 2 sols, qui ont esté baillez à Mes Pierre Golye et Philippe Lallement à leur venue. (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1456, 16 août.— Dépense de 30 sols parisis, pour 300 gétons de laiton, 11 sols 8 deniers parisis pour trois bourses à les mettre, pour bailler à Mgr Mathieu de Nanterre, Prévot des marchands, sire Jacques de Hacqueville et Michel de la Grange, échevins. — Le même compte mentionne l'achat de 200 jetons pour servir « au comptoer » du receveur de l'hôtel de ville, et de deux bourses pour les mettre. (*Id.*)

— 24 mars. — « Ung cent de gectoers pour messire Symon Charles, président des comptes. » (*Ms. Le Coq.*) — Ce jeton a été publié par MM. Rouyer et E. Hucher, d'après un exemplaire de la collection de feu d'Affry, aujourd'hui déposé au Musée de Cluny : ✚ GETOVERS : SIMON : CHARLES : CHEVALIER. Neuf fleurs de lis dans une bordure de quatre cintres. Revers. ✚ PRÉSIDENT : DE : LA : CHAMBRE : DES : COMPTES. Croix à triple nervure, fleuronnée, cantonnée de quatre K, initial du nom du roi

Charles VII, et entourée de quatre arcs de cercle. (Voy. *Hist. du Jeton*, p. 49, et pl. II, n° 17.)

— « Par la despence du compte de Paris, il appert des gens des comptes et trésoriers avoir eu 1,055 getons; les généraulx-maistres 800. » (*Ms. Le Coq.*)

— « A Loys Juré pour 300 autres gectouers faiz et monnoyez à Lyon-sur-le-Rosne, aux armes de ladite dame (la Reine) et à la clef, 35 sols tournois. Au même pour une pile et 2 trouseaulz de mesme, qui ont esté gravés par le tailleur de la monnoye de Lyon ; c'est assavoir la pile aux armes de ladicte dame, et lesditz trouseaulx à la clef dedans un cercle dentelé de triffaletz, pour monnoyer lesditz gectouers, 40 sols tournois. » (*Hist. du Jeton*, p. 33.) — Ce jeton, attribué par J. de Fontenay à Charles VII, restitué à Marie d'Anjou par M. E. Hucher. (*Rev. num.* 1848), est publié dans l'*Histoire du Jeton* (p. 95 et pl. IX, n° 75) : ✚ TOVS. DIS. EN. BIEN. Champ parti de France et d'Anjou qui est lui-même parti de trois : Jérusalem, Anjou ancien et Anjou moderne. — Revers. SIT. NOMEN. DNI. BENEDICTVM. Clef en pal dans une bordure polylobée et ornée intérieurement de trèfles.

1457, 22 nov. — Congé de faire 3 milliers de gectons de cuivre. (*Ms. Le Coq.*)

— 16 août. — 200 jetons donnés à M^e^ Pierre Galie et sire Michel Laisie créés échevins. (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1458, 16 août. — 200 jetons donnés à sire Guillaume le Maçon et Jacques Despy créés échevins. — Plus un cent pour servir ès comptouers des clers de l'ostel de ville de Paris. (*Id.*)

— 13 juillet. — « Congé de monnoyer gectons de letton par Mons. le duc de Bretaigne jusques à ung millier. » (*Ms. Le Coq.*)

— 15 juillet. — « Congé de faire deux mille gectons pour Jehan Bequelin. » (*Id.*)

1459, 17 mai. — « Congé de monnoyer trois mille gectons de leton. » (*Ms. Le Coq.*)

— 4 mars. — « Congé de monnoyer 1,000 gectons pour la royne et 2,000 pour Bequelin. » (*Id.*)

— 16 août. — « On achète 200 jetons de laiton pour Jehan Clerbout le jeune et sire Pierre Menart nommés échevins ; plus 100 jetons pour servir ès comptouers des clers de l'hôtel de la ville. » (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1461, 16 mai. — « Congé de monnoyer 3,000 gectons pour Béquelin. » (*Ms. Le Coq.*)

1461, 18 juin. — « Luy sera rabatu 4 marcs d'argent employés en 320 gettons d'argent, aux armes de la ville, qui ont esté baillés et distribués par ledit receveur, par la main de Martin de la Planche, à nous Prévost des marchands et eschevins ; ledit receveur, le procureur et ledit Martin, à chascun 40 desdits gettons pour nous servir ès besoignes et affaires de ladicte ville. » (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1462, 6 janvier. — Congé de délivrer 100 jetons à Guillaume Debarre, général en Languedoc. (*Ms. Le Coq.*)

1463, 20 sept. — 2,000 jetons de laiton pour Bequelin. (*Id.*)

— 19 octobre. — Congé de monnoyer 3,000 jetons de laiton pour les Comptes. (*Id.*)

1464. — Par le compte de Paris, on donne 100 jetons à Dreux Bade, audiencier. (*Id.*)

1465, 4 février. — Congé de monnoyer 100 jetons pour M. le Connétable. (*Id.*)

1470. — 150 jetons d'argent pour Denis Hesselin, prévôt des marchands, Jehan le Breton et Simon de Grecy, échevins; le métal et l'ouvrage coûtent 18 livres 17 sous parisis ; la façon du trousseau qui a été refait et gravé aux armes de la ville coûte 11 sols parisis. — Plus 100 jetons en laiton pour servir au comptouer. (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1470, 28 septembre. — « Congié à Michel Rat, monnoyer en la monnoye de Paris, de monnoyer pour la vefve Jehan Becquelin à présent femme de Jaquet Lasset, jusques à 6,000 gettouers de leton. » (*Arch. nat.* Z. 3159.)

1471, 3 oct. — « Congié à Michel Rat et Blenet Jobin, monnoyers du serement de France, de monnoyer en ladicte monnoye de Paris la quantité de 8,000 gectouers de laton. » (*Id.*)

1473, 25 mai. — « Congié à Pierre Balay, monnoyer de forger 800 gectouers de cuivre pour servir au fait de l'esglise Saint-Etienne de Meaulx touchant la distribution de ladicte esglise. » (*Id.*)

— 16 août. — « Cent getouers d'argent pesant 1 marc 4 onces 2 gros d'argent à 9 f. 6 s. parisis le marc, valant 11 livres 6 sols 10 deniers pour M^es^ Jehan Caletier et Jacques Le Mere, nouveaux échevins; plus 100 getouers de laiton pour le comptouer de la recepte. » (*Comptes de l'Hôtel de Ville.*)

1474, 26 sept. — « Congié à Pierre Fromont, maître particulier de la monnaie de Paris, de faire 200 gectons d'argent pour les échevins. » (*Arch. nat.* Z. 3159.)

1474. — « Là vient le duc (en la chambre des finances) bien souvent, et ne se cloent nuls comptes sans luy ou sans son sceu. — Luy mesmes il sied au bout du bureau, jecte et calcule comme les autres, et n'y a différence en eux, en iceluy exercice, sinon que le duc jecte en jects d'or et les autres de jects d'argent. — Les maistres des comptes, le maistre de la chambre aux deniers, le centrerolleur jectent et calculent icelles parties et sur ce sont mises les sommes, et pour ce faict, ont tous les ans chascun d'eux, pour un marcq de jects d'argent, aux armes et devises du prince. » (Olivier de la Marche. *Estat du Duc.* — De Laborde, p. 329.)

1476. — 1,700 gectons pour les trésoriers généraux des monnoyes. (*Ms. Le Coq.*)

1478, 6 oct. — Congé à Blevet Jobin, essayeur de la monnaie de Paris, d'y fabriquer 500 gectouers de laiton. (*Arch. nat.* Z. 2159.)

1480. — 9,000 gectons pour les gens des comptes, trésoriers et généraux des monnaies. (*Ms. Le Coq.*)

1484, 7 mars. — Congé de faire graver des fers pour la fabrication des getons de la Saint-Chapelle (*Id.*)

1488. — 1,500 gectons pour les gens des comptes, trésoriers et généraux des monnaies. (*Id.*)

1488, 27 nov. — « Fut ordonné par messieurs des monnoyes à Nicolas de Russauge, tailleur de la monnoye de Paris, de faire ung fers à getouers où y aura quattre fleurs de liz et une lozange; et autour du lozange y a douze bezans et quattre marguerites aux quatre bouts, et la croix faicte à plaisance, où il y a quattre marguerites, et fait faire lesdits fers une appellée La Becqueline. » (*Arch. nat.* Z. 3159 et 3408.)

— 2 déc. — E. Le Boucherat, maître particulier de la monnaie de Châlons-sur-Marne, reçoit décharge de 17 livres tournois, pour avoir fait 100 getons pesant 10 onces 1 esterlin, pour Mᵉ Jean Robineau, conseiller et maître des Comptes. (*Id.* Z. 3,159.)

1492, 1ᵉʳ avril, avant Pâques. — « Philippot Cottin apporte en la chambre des monnoyes une pille et ung trousseau aux armes de Mons. de Nemours, et laquelle pille et trousseau, par ordonnance de la Chambre, fut baillé à Mᵉ Jehan le Riche, notaire et secrétaire du Roy nostre sire, et trésorier de Mons. de Nemours. Et fut fait deffense à Guillaume Demay de non doresnavant faire aucunes pilles ou trousseaux à marquer et faire des gectons, sans le congié de la Cour. » (*Arch. nat.* Z. 3408.)

1493, 15 janvier. — Pierre Briçonnet, conseiller du roi et général des monnaies, mande au maistre particulier de la monnaie d'Angers, de convertir 17 livres 10 sols tournois en un cent de jetons d'argent. (*Arch. nat.* Z. 3156.)

1493, 17 avril. — « Fut donné congié à Philippot Cottin de povoir monnoyer en la monnoye de Paris, la quantité de L gectouers d'argent et ung millier de gectouers de leton, sur certains fers que Me Jehan Gueudon, procureur en la Chambre des Comptes, a fait faire par le tailleur de ladite monnoye à la devise dudit Gueudon ; et fut aussi enjoinct audict Cottin, que incontinent que il aura monnoyé ladicte quantité de fers, qu'il apportera iceulx fers en la court de céans pour par mesdits sieurs, en ordonner comme de raison. » Les fers furent rendus à J. Gueudon, le 2 mai suivant, avec défense de s'en servir sans permission. (*Id.*)

— 4 juin. — « Fut donné congié à Mons. Dorval de faire faire des gectouers d'argent et de lecton tant qu'il vouldra, aux armes de mondit seigneur Dorval, sur les fers taillés par Me Nicolas de Russauges, tailleur de la monnoye de Paris, lesquelz fers demourent en la possession dudit de Russauges, et sera tenu icelluy de Russauges de bailler lesdiz fers audit Mgr Dorval, tant et quantefois qu'il vouldra faire faire des gectouers. » (*Id.* Z. 3156. — *B. de Sorb.* H. 1, 13, n° 173, f° 86, v°). — Ce jeton a été publié par M. le comte de Soultrait.

1498. — Jetons d'or offerts au roi Louis XII par la ville de Tours ; voy. *Rev. num.* 1856, p. 130 *et seq.*, et *Hist. du Jeton*, page 18; un jeton semblable mais plus petit, de moins bon style et en bronze, est gravé dans le *Trés. de Num. méd. franc.*, pl. V, n° 2; un autre très-grand en argent, pl. VI, n° 1er. La figure du roi y est méconnaissable.

1500, 31 août. — Permis à Philipot Cotin, monnoyer de

Paris, de faire 1,300 gectouers de laton, pour la ville de Bourges. (*B. de la Sorbonne, loc. cit.* f° 91, v°.)

1501, 7 oct. — « Cejourd'hui a esté permis à Nicolas de Russauges, tailleur de la monnaie de Paris, de faire fers à faire gectouers pour Mons. l'admiral. » (*Arch. nat.* Z. 3156. — Le ms. de la Sorbonne donne un texte pareil, sous la date du 26 juin, f° 92, v°.)

1503, 27 mai. — Barthélemy Séguier, avocat au Parlement, reçoit la permission de faire faire pour dame Jehanne de Bourbon, douairière de Bourbon, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, par le tailleur de la monnaie de Paris, une pille et un trousseau à gectouers. On devait en faire 1,200 en cuivre, exclusivement. (*Arch. nat.* Z. 3156. — *Bibl. de la Sorbonne* f° 93, v°.) Ce jeton a été publié déjà plusieurs fois. (Voyez *Histoire du Jeton*, pl. XIII, n° 113.)

— 13 sept. — Permis à madame de Taillebourg de faire faire, en la monnaie de Paris, 40 gectouers d'argent en se servant de coings qu'elle a fait graver à ses armes et devises. Le 16 septembre Amelot Barbe, orfévre de Paris, était réprimandé pour avoir gravé ces coings sans en avoir eu l'autorisation préalable.

— 8 novembre. — Congé de faire 60 gectouers d'argent pour Jehan Bourdin, notaire et secrétaire du roi et contrôleur général en Normandie. (*Arch. nat.* Z. 3156. — *Bibl. de la Sorbonne; id.* f° 94.)

— 26 novembre. — Il est permis à l'abbé de La Ferté de faire faire, à la monnaie de Paris, 50 gectouers d'argent sur certains coings gravés à ses armes et devises. (*Bibl. de la Sorbonne, id.*, f° 94, v°.)

1505, 4 février. — Il est fait défense à Nicolas de Russauges et à Philipot Cotin, monnoyers, de graver et frapper des jetons pour n'importe qui leur en commanderait, sans l'ordre

des généraux maîtres. (*Arch. nat.* Z. 3156. *Bibl. de la Sorb., loc. cit.*, f° 96, r°, à la date du 11 juillet.)

1506, 16 juin. — Permis à Philipot Cotin, monnoyer, de faire 600 gectouers de laton pour M^me^ de Vendôme, où il y a « ung lion sur la moitié et sur l'autre moitié y a une bande où il y a trois petitz lions et trois fleurs de lis deux et une. » (*Arch. nat.* Z. 3156.) Permis en outre à Philippe Danyel, graveur à Paris, de faire des fers pour frapper 1,000 jetons aux armes de M. le comte d'Angoulême. (*Bibl. de la Sorb., loc. cit.*, f° 96, v°.)

— 1^er^ juillet. — Congé à Philipot Cotin de faire ces mille jetons. (*Arch. nat.* Z. 3150.)

— 9 septembre. — Fabrication de gectouers aux armes de la ville de Bourges. (*Bibl. de la Sorb., loc. cit.*, f° 96, v°.)

— 5 février. — Guillaume Ballay, graveur à Paris, est autorisé à faire des fers représentant d'un côté une Notre-Dame, et de l'autre « l'ymage S. Yvestre » pour frapper des jetons pour servir à l'œuvre de l'église N.-D. de Rouen. (*Bibl. de la Sorb., loc. cit.*, f° 97, v°.)

Le jeton de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme et de S. Pol, a déjà été publié dans la *Revue numismatique belge de* 1859, pl. XIX.

MARIA DE LVCEMBVRGO COMITISSA : La légende commence par une petite couronne, et les mots sont séparés par

des roses. Ecu en losange, parti de Bourbon-Vendôme et de Luxembourg, accompagné de quatre roses avec feuillages. Revers : VINDOCINENSIS ET SANCTI PAVLI. La légende commence par une petite couronne. Croix fleuronnée, évidée en quadrilatère, arquée, cantonnée de quatre fleurs de lis. (Coll. Rouyer.)

Le comte d'Angoulême, à cette date, était François, fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême et de Louise de Savoie, qui fut plus tard le roi François Ier. Le jeton suivant me semble devoir lui être attribué. L'initiale F. et la salamandre indiquent clairement ce personnage, et les armoiries écartelées de France-Orléans et de Visconti sont celles que portait déjà Charles d'Orléans a dater de 1448, époque à laquelle il entendait affirmer ses prétentions au duché de Milan.

+ IGNIS ANTE IPSVM PRECEDET : Les mots sont séparés par des roses. Salamandre au milieu de flammes. Revers : ET INFLAMMARIT (*sic*) INIMICOS EIVS. Les mots séparés par des roses. Ecu écartelé de France-Orléans et de Visconti, surmonté d'une couronne, et accosté de deux F couronnés. (Cab. Rouyer.)

Quant au jeton de Bourges, je donne ici le dessin d'un magnifique exemplaire de la même collection : + LA : CHAMBRE : DES : COMPTES : DE : BOVRGES : Trois moutons, deux et un dans un entourage formé de petites arcatures,

Revers. ✚ GARDE : TOI : BIEN : DE : TOI : MESCOMPTER : Croix fleurdelisée cantonnée de quatre couronnes.

1508, 4 nov. — Il est permis à Nicolas de Russauges de faire une pile et un trousseau pour les gectouers d'argent de M. d'Angoulême à ses armes. (*Arch. nat.* Z. 3156. — *B. de la Sorbonne, loc. cit.*, f° 99, v°.)

— 30 décembre. — Permission donnée au même de fabriquer 1,200 gectouers de laiton pour servir à la Chambre des comptes et du trésor. (*Arch. nat.* Z. 3156.)

— 31 décembre. — « Lorsque Philipot Cotin avoit à faire faire aucuns coings ou trousseaulx à monnoyer, il a esté permis à Nicolas de Russauges, tailleur de la monnaie de Paris, de faire lesdiz coings et trousseaulx. Et s'il advient que ledit Cotin soit cy-après requis par aucuns prelatz, gens d'esglise, gentilshommes et aultres personnes, de faire aucuns gectouers à leurs armes, il sera tenu de venir en la Chambre des monnoyers aporter les pilles sur lesquelz ilz vouldront faire monnoyer lesditz gectouers et de ce demandera congié. » (*Id.*)

1509, 6 février. — Permis à l'évêque de Beauvais de faire forger à Paris 50 gectoirs d'argent. (*Id.*)

L'évêque de Beauvais était à cette date Louis Villiers de l'Isle-Adam.

— Il est permis de faire 200 gectouers d'argent et 8 ou 900 de laiton pour M^me^ de Vendôme et à ses armes. (*Bibl. de la Sorbonne, loc. cit.*, f° 100, r°.)

1510, 8 avril. — Permission à M. de Saint-Denis de faire faire 72 getons d'argent à ses armes.

— 5 juillet. — *Id.* à Philipot Cotin de faire 400 gectouers de laiton, pour l'église Saint-Eustache. (*Arch. nat.* 3156. — *Bibl. de la Sorb.*, *loc. cit.*, f° 100, v°.)

Faut-il rapprocher de cette émission le jeton ci-dessous décrit, malgré son caractère de banalité ? Il est à remarquer que le cornet ou plutôt cor de chasse qui cantonne la croix, est un attribut symbolique de Saint-Eustache; de plus, l'initiale P serait là pour *Parisiensis*. Le style de la pièce, du reste, indique que ce jeton doit être, par sa fabrication, un peu postérieur à la date de 1510.

GETTES : ENTENDES : AV : COMPTE. Quatre fleurs de lis posées 1, 2 et 1 entre quatre arcatures ; au milieu une étoile. Dans chaque angle extérieur des arcatures un trèfle. Revers, + CONTES : BIEN : SANS : VOVS : MESCOTER. Croix fleuronnée, évidée au milieu, cantonnés de deux P et de deux gresliers ou petits cors. (Coll. Rouyer.)

1511, 16 juillet. — Permis à Guillaume Denery de graver des petits fers pour les gectouers de Notre-Dame de Paris. — 18 juillet. — Permis à Philipot Cotin de monnoyer 4,000 gectouers sur ces coings, pour distribuer à la communauté des chapelains de Notre-Dame. (*Arch. nat.* Z. 3156. — *Bibl. de la Sorb.*, *loc. cit.*, f° 100.)

— Permis au même monnoyeur de faire 400 gectouers de leton, pour le receveur des aides et tailles de Touraine. (*Sorbonne*, f° 101, r°.)

1512, 9 août. — Permis au même de faire des gectouers aux trois moutons, jusqu'au nombre de 1,200, pour envoyer à Bourges.

— 16 septembre. — *Id.* de faire 600 gectouers pour

Monseigneur d'Angoulême. (*Arch. nat.* Z. 3156. — *Sorb., loc. cit.*, f° 101, v°.)

1512, 6 octobre. — Permis à Guillaume de Chefdeville, tailleur de la monnaie de Paris, de graver une pile et un trousseau, pour les gectouers de Monseigneur d'Angoulême portant « trois lyons rampans et un escu faulx au meilieu garny de six briques et une barre au travers. » (*Arch. nat.* Z. 3156.)

Il semble que le fonctionnaire de la Cour des monnaies qui a pris cette indication n'avait pas de connaissances héraldiques bien exactes, et qu'ici le nom de Monseigneur d'Angoulême est une erreur.

1513, 3 avril. — Permis à Philipot Cotin de frapper 1,000 gectoirs pour Monseigneur d'Angoulême.

— 10 septembre. — Permis à Guillaume de Chefdelaville de faire une pile et un trousseau pour M. d'Estissac, demeurant en Languedoc, à ses armes qui sont « six barres du long de l'escu, trois vuides et trois plaines du costé de la pille; et de l'autre costé devers la croix, y a ces mots : *j'attends là;* et ce pour faire des gectouers. »

— 13 décembre. — Permis à Philippe Chesnetarte de faire tailler par Poncelet Barbe une pile et un trousseau pour les gectouers de M^me^ de Bourbon. (*Arch. nat.* Z. 3156. — *Bibl. de la Sorbonne, loc. cit.*, f° 102, r°.) — La dame de Bourbon, à cette date, était Suzanne de Bourbon, femme du fameux Charles II de Bourbon qui fut traître à sa patrie et qui fut tué au siége de Rome. Mais la duchesse douairière de Bourbon, Anne de France, veuve de Pierre II, vécut jusqu'en 1522, et c'est d'elle plutôt qu'il s'agit ici.

1514, 9 novembre. — Permis à Guillaume Demay, graveur, de tailler une pile et un trousseau aux armes de Mgr le comte de Valois et de Bretagne, comte d'Angoulême; et une pile et un trousseau pour Mgr le comte de Vendôme; plus de faire

30 gectouers pour ce dernier. (*Arch. nat.* Z. 3156.). — Le comte de Vendôme était alors Charles de Bourbon, fils de François et de Marie de Luxembourg : ce fut l'année suivante que le Vendômois fut érigé en duché.

1514, dernier février. — Il est ordonné que les maîtres d'hôtel et officiers de la maison du roy pourront faire frapper à la monnaie de Paris 700 jetons d'argent sur les fers taillés par G. Demay; ces fers sont aux armes du roi. Les jetons en question sont destinés aux offices royaux, et dorénavant le tailleur de la monnaie devra graver les coins des jetons qui y sont fabriqués. (*Bibl. de la Sorb.* H. 1, 10, n^os^ 172, f° 223, r°.)

1515, 13 février. — « Permis à Guillaume Ballay, graveur, de faire monnoyer des gectouers sur une pile et un trousseau où il y a gravés trois aubesons devers la pile et une couronne; et au trousseau quatre points avec la légende *Guillaume Guyon.* » La défense de graver des coins sans autorisation est renouvelée.

— 14 avril. — « Permis au tailleur de la monnaie de Paris de graver une pile et un trousseau au nom de Charles de Saint-Germain, pour lui faire des gectouers d'argent à ses armes qui sont une fleur de lis sur un grand écu. » (*Arch. nat.* Z. 3156.)

1566, 12 mars. — « Permis au receveur de Dijon de faire graver des fers pour les gectouers d'argent de la Chambre des Comptes de Dijon où est escript d'un costé : *Franciscus*, avec les armes de France et deux F aux deux costés ; de l'autre costé semé de fleurs de lis et : *Pro gentibus compotorum dni nri regis Divion.* » (*Arch. nat.* Z. 3157.)

— 7 juillet. — « Permis à Claude Cottin, fils de feu Philipot Cottin, de pouvoir monnoyer en la Monoie de Paris, des getons de cuivre ainsi que faisoit son feu père, jusques à ce que il en

soit ordonné autrement. (*Bibl. de la Sorb., loc. cit.*, n° 172, f° 223, r°.)

1517, 1er février. — Permis à Guillaume Demay de graver une pile et un trousseau pour les gectouers de cuivre et d'argent de la reine d'Aragon. — Cette dame était Germaine de Foix, fille de Jean comte d'Etampes, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII; elle épousa, en 1505, Ferdinand V le catholique, roi de Castille, d'Aragon, de Sicile et de Naples, mort en 1516, et plus tard Jean, marquis de Brandebourg, puis Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre. Voici le jeton d'argent, de la collection de M. Rouyer, dont il est ici question.

POVR, fleur, LA : ROYNE, fleur, DARRAGON : fleur avec sa tige. Ecu tiercé d'Aragon, de Foix et de Sicile. Au 1er parti de 2 et coupé : au 1er et 6e écartelé de Castille et de Léon; au 2e et 4e, Aragon; au 3e et 5e de Sicile, enté de Grenade. Au second quartier, parti de 2 en chef, Jérusalem, Navarre ou Clèves et Foix, et d'un en pointe, Béarn et Bigorre coupé d'Evreux. Au troisième quartier d'Aragon-Sicile. L'écu couronné et accosté des lettres F et G couronnées. — Revers + GARDEZ, fleur, VOVS : DE, fleur, MESCONTER ; fleur ; croix fleuronnée et évidée au milieu.

— 26 mai. — Permis au même de graver une pile et un trousseau aux armes de Monseigneur l'évêque d'Alby. (*Bibl. de la Sorb.* 1, 10, n° 172, f° 223.) — (*Arch. nat.* 3156.)

Ce prélat était Jacques Robertet.

1519, 12 août. — Permission de graver des coins pour les gectoirs d'argent de M. de la Chapelle.

— 7 décembre. — Permis aux maîtres de la confrairie de Saint-Sébastien, en l'église Saint-Jacques, de faire graver des coins par Jean Emery, graveur, pour des « méreaulx de laton èsquels y aura d'un costé l'image de Saint-Sébastien, et l'autre le malestre et bourdon de M. Saint-Jacques, pour distribuer aux prêtres qui assistent au service qui se fait en ladite église. » (*Sorb.* H, 1, 10, n° 172, f° 223. — *Arch. nat.* Z, 3156.)

— 15 décembre. — Défense à Antoine de Bourgneuf, orfévre, demeurant sur le pont Notre-Dame, de fabriquer des fers destinés à estamper sur cuivre, airain ou papier, ni de faire des images ou autres choses pour étrennes sans congé. (*Arch. nat.* Z., 3156.)

— G. Demay grave des méreaux pour la Sainte-Chapelle, aux armes du pape et du roi, ils sont monnoyés par G. Ballay.

— Fabrication de jetons, gravés à Paris par Jacques Estrich pour M^me^ de Nevers. (*Sorb.*, H. 1, 10, n° 172, f° 223, v°.)

1520 (1) Jean Emery, l'aîné, graveur de sceaux à Paris, est autorisé à graver des méreaux pour l'église de Meaux.

— G. Demay grave les coins de 200 getons d'argent pour M. et M^me^ de Vendôme. — C'était alors Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme en 1515 : il avait épousé Françoise, fille de René, duc d'Alençon.

— 31 août. — Enjoint à Martin Le Gaule, tailleur de la monnaie de Paris, de ne tailler aucun fers pour quelque per-

(1) Toutes les mentions qui suivent, à part quelques exceptions que je noterai, sont prises dans le manuscrit de la Sorbonne. Les documents originaux de la Cour des monnaies auront sans doute disparu dans l'incendie.

sonne que ce soit, sans le congé et licence de Messieurs; et après qu'il lui sera ordonné de tailler, qu'il ait à les apporter en la Chambre, avant que les délivrer, sur peine d'amende.

1520, 5 novembre. — Le Gaule, tailleur de la monnaie de Paris, avait pris 60 sols, pour avoir gravé une pile et un trousseau aux armes de M. Claude Delacroix, conseiller du roi et maître des Comptes; celui-ci s'en était plaint aux généraux, attendu qu'il ne devait rien payer, puisqu'il s'agissait de 100 gectouers d'argent à lui dus par le roi à cause de son office; ces fers dèvaient être payés audit Le Gaule par le roi comme c'était la coutume. Il est ordonné que ces 60 sols seront le jour même remboursés par le garde au greffe de la Cour, sous peine de prison; de plus il est défendu de prendre dorénavant aucune chose des officiers auxquels le roi doit des gectouers d'argent, à cause de leurs offices; mais que lorsque le tailleur aura fait ou gravé quelques-uns de ces fers, il baille sa requête à la Chambre, pour avoir taxation.

1523, juin. — Permis à Guillaume Demay de graver une pile et un trousseau pour monnoyer des jetons aux armes de M. le cardinal de Lorraine.

Jean, fils de René II, duc de Lorraine, cardinal en 1518, mort en 1550. Il eut les évêchés de Metz, Toul, Valence, Térouanne, Luçon et Verdun; les archevêchés de Narbonne, Reims, Albi, Lyon, les abbayes de Gorze, Cluni, Fécamp, Marmoutier, l'Ile-Barbe.

1524, juilllet. — Permis à Martin Le Gaule, tailleur de la monnaie de Paris, de graver une pile et un trousseau pour les jetons de la chambre des Comptes de Languedoc.

1526, mai. — Il est permis à Jean Emery, graveur à Paris, de parachever une pile et un trousseau, pour frapper des jetons aux armes de M. de Comminges, évêque, auxquelles y a un lion rampant et au-dessus une mitre et une crosse. Cet

ouvrage avait été commencé, avant d'avoir eu l'autorisation de la Chambre.

1526, septembre. — Permission donnée au même, de graver une pile et un trousseau où seront mises des armes et devises ; sur la pille devait être écrit en légende : LE CARD^AL DORLEANS ARCHEVESQVE DE THLE ; au trousseau un L, et autour : COR MVNDVM CREA IN NV DEVS. — Permission semblable pour graver un jeton pour M. de Lautrec, à ses armes, pour servir aux officiers de sa maison ; et pour M. de Bonnes, maître d'hôtel du roi pour servir aux officiers du roi.

1527, juin. — Permission à Claude Demay, tailleur de la monnaie de Paris, de graver des fers où il y a d'un côté un champ semé de fleurs de lis et de l'autre un saint Nicolas pour faire des méreaux à distribuer aux prêtres qui font quelque service pour les drapiers de la ville de Paris. — A J. Ballay, graveur, de faire monnoyer par Cl. Lottin 400 jetons de laiton pour les officiers de Madame la Régente, mère du Roi, et 400 autres jetons pour le maître de la Chambre aux deniers. — A M^e Jean Riveron, clerc et auditeur des Comptes, pour en faire faire à ses armes.

1528, 18 mars. — Il est permis de faire des jetons sur lesquels il y a d'un côté un saint Luc « en forme de lion », et du côté de la croix : un monde avec une croix.

Ordre à François Perdrier de faire 1,800 jetons d'argent pour MM. du Conseil du Roi. — Permission de faire des jetons aux armes de Jean Vaillant, orfévre? et canonnier? du roi.

— 23 mai. — Permis à Jean le Queon, graveur à Paris, de faire une pile et un trousseau aux armes de Madame Renée, pour le service des officiers de cette dame. Il s'agit ici de Renée de France, fille de Louis XII, qui épousa le 28 juin

1528 Hercule II, duc de Ferrare, auquel elle apporta en dot le duché de Chartres. (Voir le *Manuel de l'amateur de Jetons* par M. J. de Fontenay, p. 419), où un jeton de cette princesse est représenté ; elle fut investie, après la mort de son mari, arrivée en 1559, du duché de Chartres, du comté de Gisors et de la terre de Montargis.

Autre permission à Demay, tailleur, pour faire des jetons d'argent et de laiton aux armes de M. le cardinal de Bourbon. — Autre permission pour des jetons aux armes de Madame, pour servir à la Chambre des Comptes du Bourbonnais. — Autres permissions pour les jetons aux armes de la dame de Chastelain, et de Jacques de Seurre, clerc d'office de l'hôtel du roi.

1529, 17 septembre. — Permis de faire des jetons aux armes de Nicolas Berthereau, clerc des offices du roi, ainsi qu'aux armes de l'ordonnance de la maison de celui-ci. — Permission de faire 200 jetons d'argent aux armes du cardinal de Bourbon.

1530. — Permission donnée à Jean Auzoul, fondeur en plomb et étain, de pouvoir mouler des jetons d'étain pourvu qu'ils ne puissent, par leur forme, être confondus avec la monnaie courante. — Ce texte s'applique évidemment aux méreaux en plomb des confréries et des corporations dont M. Forgeais a fait connaître une intéressante collection.

— 15 septembre. — Permis à Jean Aimery, graveur, de faire des jetons aux armes de la reine, ainsi qu'aux armes des écuyers, pour servir à leurs offices. — Permis à François Lallemant, graveur de sceaux, de faire des jetons aux armes de Mᵉ Martin Ruzé, conseiller au Parlement.

1531, 14 juin. — Jean Aimery est autorisé à faire une pile aux armes de la reine de Navarre, et trois trousseaux aux armes des officiers de ladite dame qui sont, l'un une flèche et

quatre croissants et une étoile ; le 2e une clef et un lion passant ; le 3e une nüe et une demi-tête de lion, et au-dessus deux grenades.

1531, 9 février. — Permis à Josne Balay, graveur, de faire des jetons aux armes du comte de Chateaubriand.

— Novembre. — Permis à Germain Guyon de graver des jetons aux armes de Me François Bénévent, avocat du roi en la cour des monnaies. Ils devront porter un chevron avec trois pommes de pin et un soleil, et de l'autre côté un saint François. — Autre permission à Jean le Queru, graveur à Paris, de faire des jetons aux armes de la duchesse de Ferrare, pour servir aux gens de ses comptes. (Renée de France, femme d'Hercule II d'Est.)

1532, 29 octobre. — Permis à Emery de graver trois trousseaux, l'un à trois bandes dentelées et un chef au dedans, avec un collier de l'ordre ; l'autre une croix à trois lambeaux ; le dernier une croix frétée, avec un collier de l'ordre. C'était pour les jetons des chambellans du Dauphin.

— 4 août. — Permis à Pierre Polart, graveur à Paris, de faire pour le trésorier de la ville de Bourges des jetons « èsquels il y a trois moutons d'un costé et une croix en façon d'escu de l'autre costé. »

— 8 février. — Permis à Germain Guyon de graver des jetons aux armes du Dauphin, à celles du duc d'Orléans, et d'autres pour le maître de la Chambre aux deniers ; ce dernier portant d'un côté une salamandre couronnée, et de l'autre les armes dudit maître. — Permis à François Demay de faire des jetons d'argent à l'usage des conseillers ordinaires tenant le compte des deniers estant ès coffres du Louvre. Ces jetons devaient représenter d'un côté un « chasteau en façon du chasteau du Louvre », et de l'autre côté des armes du roi.

1533, 30 janvier. — Permis à Pierre Guiton, graveur, demeurant au Palais, de faire une pile et un trousseau pour les jetons des maîtres de la Chambre aux deniers : ces jetons devaient représenter d'un côté une salamandre couronnée, de l'autre un semis de fleurs de lis.

— 16 septembre. — Permis à P. Coetart ou Potart, maître graveur, de faire deux trousseaux sur la pile de la reine de Navarre, l'un aux armes de Jean de Bollac, maître d'hôtel de cette reine, l'autre aux armes de Me Michel de Javelle, maître de sa chambre aux deniers. — Permis au même de faire une pile et un trousseau « où il y a un aigle sortant d'une tour et une croix, en la façon antique, pour faire des jetons à l'usage de P. Pérignon, procureur en la Chambres des Comptes. »

— 30 janvier. — Ordonné que Claude Demay, tailleur de la monnaie de Paris, aura 40 sols tournois pour les fers qu'il a faits pour les jetons d'argent de M. Jean Luillier, conseiller du roi et président de ses comptes, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir. — Permis à Jean Queru, maître graveur, de faire une pile où il y a un champ de fleurs de lis, et un trousseau où il y a trois lis dans un écusson, pour les jetons de Me Claude Enjorrant, conseiller en la Cour du Parlement. — Permis à Claude Demay de fabriquer des jetons aux armes de Madame la duchesse d'Orléans (partis d'Orléans et de Médicis), et aux armes de Mesdames Madeleine et Marguerite, filles du roi ; avec une lozange et trois fleurs de lis pour servir aux officiers desdites dames.

— 14 mai. — « Permis à Aymery, graveur, de faire un trousseau pour monnoyer jettons auquel il y a un lion rampant pour le service de la reine de Navarre. »

— 20 juillet. — Permis à Jean Cousin, l'aîné, orfévre et graveur à Paris, de faire une pile et un trousseau aux armes

du roi ; savoir, du côté de la pile, un écusson de France couronné avec l'ordre à l'entour ; et du côté du trousseau, une salamandre couronnée, pour faire des jetons destinés aux commissaires chargés des finances au château du Louvre. — Permis à Jean Laguette, trésorier et receveur général des parties casuelles, de faire frapper aux armes du roi et de messieurs ses enfants, 300 jetons d'argent, et d'en faire graver les piles et trousseaux, par le tailleur général de la monnaie de Paris.

1535. — Le doyen et le chapitre de l'église de Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou en Perche, sont autorisés à faire graver des coins pour servir à frapper des deniers servant à la distribution de ceux qui assistent au service divin de ladite église ; « des quels deniers ils ont porté cejourd'hui certain portrait en la Chambre de céans. »

— Permis à Jean de Louviers, contregarde de la monnaie de Paris, de faire faire par Guillaume Fevre, graveur, tenant boutique au Palais, une pile et un trousseau pour jetons à ses armes ; « sçavoir du costé de la pile trois testes de loup, et du costé du trousseau une croix platte garnie de quatre roses aux quatre coins de ladite croix, avec l'escriture du nom et prénoms de Louviers à l'entour de la pille et dudit trousseau. »

1536, 19 mars. — Il est permis à Pierre Polart, graveur à Paris, de faire une pile et un trousseau pour servir à fabriquer des jetons aux armes de Me Jean Grollier, conseiller du roi, trésorier de France, « en laquelle y a un lion, et au trousseau sont étoilles, bezans et deux lions rampans. »

— 28 novembre. — Guillaume Fevre, graveur, demeurant à Paris, est autorisé à faire une pile et un trousseau aux armes du cardinal de Chastillon ; sur le trousseau il y avait une main tenant une verge, autour de laquelle est écrit sur un

rouleau : DIVINA VIRGVLA; sur la pile devait être un écusson aux armes du cardinal qui sont : un aigle couronné, au-dessus de l'écusson un chapeau de cardinal, entre le chapeau et l'écu une croix; et en légende O. CARDAL DE CHASTILLON.

1536, 12 décembre. — « Permission à Claude Demay, graveur de la monnaie de Paris, de faire une pile et un trousseau à faire jettons, où y a un triangle et dedans icelui trois fleurs de lys, aux trois costés trois roses et à chaque costé des roses un petit trèfle, à l'entour duquel sont escript ces mots : DNE SALVVM ME FAC; et au trousseau une salamandre couronnée, et à l'entour NVTRISCO ET EXTINGVO. » — Permis à Jean Guyton, graveur à Paris, de faire aux armes de Mgr le Dauphin une pile et un trousseau aux armes de M. le duc d'Orléans; « en la pile de M. le Dauphin, y a escript HENRI DAVPHIN DVC DE BRETAGNE, et au trousseau d'Orléans y a CHARLES DE FRANCE DVC D'ORLÉANS. »

1537, 12 juillet. — « Permission à Simon de la Vanelle, graveur à Paris, de faire une pile et un trousseau aux armes de Gilles Aubert, sieur de la Vautreuze; en laquelle pile, y a un grand escu dedans lequel y a un petit faux escu, auquel faux escu est un lion rampant : et est le champ semé de fleurs de lys, lequel grand escu est divisé en quatre parties. Et audit trousseau est une croix pommetée, avec deux fleurs et deux molettes. » — Autre permission à Jean Cousin, l'aîné, maître orfévre à Paris, de graver une pile et un trousseau à faire jetons pour M. Laguette, conseiller du roi, procureur général de ses finances extraordinaires, « en laquelle pile sera une salamandre et au-dessous un F couronné ; et au trousseau un escusson en targe, dedans lequel est un chef, ouquel sera un lion rampant et au-dessous trois trèfles, et une barre entre le

lion rampant et lesdits trois trèfles; à la charge que ledit Cousin aportera céans lesdits pile et trousseau pour être visitez avant que fasse monnoyer lesdits jettons. »

1538, 8 janvier. — Permission de jetons pour Mme Renée, duchesse de Ferrare; en la pile y a un R couronné, et au trousseau les armes de ladicte dame. — Injonction à Olivier Glanne, commis à la maîtrise de la monnaie de Paris, d'expédier les jetons d'argent de M. le Chancelier, du poids chacun de 3 deniers, dedans lundi prochain, sous peine de tenir prison.

— Permission au tailleur de la monnaie de Paris, de graver une pile et un trousseau pour jetons; en la pile il y aura quatre fleurs de lis et une étoile au milieu, et autour sera écrit : ATTENDEZ, COMPTEZ ET GETTEZ BIEN; et au trousseau, une croix et quatre petites étoiles et à l'entour sera écrit : CAR LA FIN FERA VRE COMPTE.

1539. — Permission à Nicolas Emery, maître graveur, demeurant sur les grands degrés du Palais, de graver une pile et un trousseau aux armes de Me André Baudry, conseiller du roi au Parlement, « en laquelle pile y a un escusson au lion rampant et trois lambeaux, et au trousseau une croix avec des rainsseaulx. »

1540, 12 juin. — Il est permis à Germain Guitton, graveur à Paris, de faire un jeton « où en la pile sont les armes de France fait à lozenge et chapeau de duchesse au-dessus; autour de la lozenge une cordelière et quatre R autour de ladite cordelière; et autour de la pile sont escripts ces mots : RENEE DE FRANCE DVCHESSE DE FERRARE; et au trousseau est un R couronné avec chapeau de duchesse, semé d'hermines, autour duquel est escript : ET DE CHARTRE CONTESSE DE GISORS DAME DE MONTARGIS; plus six trousseaux de plusieurs armes des officiers de ladite dame. »

Voir un jeton semblable mais où l'écu est ogival. (*Manuel de l'amateur de jeton* par J. de Fontenay, p. 419.) (1).

1549, 28 octobre. — Ordre de faire 4,000 jetons d'argent par le Conseil privé. (*Arch. nat.* Z. 3174.)

1550, 20 mai. — « Permis à Nicolas Emery, graveur au palais, de graver trousseaux à faire jettons où y a en la pile un sautoir, au milieu une coquille et autour *Ludovicus de Verno abbas* 1550, et à l'un des trousseaux un escu my-party; au 1^er^ quartier y a une bande et de l'autre costé un lion rempant, le champ semé de billettes sans nombre, à l'entour est escrit : *Montis Stæ Mariæ*. Et à l'autre trousseau, y a une bande dans laquelle y a un K et à l'entour est escript *Abbas de caritate*. (*Sorb.* H. 1,13, n° 173, f° 56, r°.)

— août. — « Permis à Nicolas Emery, graveur, de graver piles, trousseau aux armoiries de M. le duc de Nivernois, pour faire jettons.

Autre pareille permission à Jean le Boisleur, monoyer en la monnoie de Paris, pour les chapelains de l'église Notre-Dame de Paris, aux armes de ladite église. » (*Ib.*, f° 57, v°.)

— février. — « Permis à Mathurin Belot, orfévre de la Royne, de faire graver une pile et un trousseau à faire jettons, aux armoiries de M^e^ Paris Hesselin, escuyer, conseiller du Roy, maistre ordinaire de ses comptes. » (*Ibid.*, f° 61, r°.)

— mars. — Pareille permission à un graveur pour Jacques Darquambourg, chevalier de Rhodes, aux armes : une croix de commandeur dans le chef, au-dessous un lion rempant barré, et au trousseau, un homme armé. (*Ibid.*)

(1) Renée devint veuve en 1559 seulement. Le jeton ogival publié par M. de Fontenay semblerait prouver que l'écu en losange servait surtout aux filles et aux femmes mariées (Voir le jeton de Jeanne de Bourgogne, *première femme de Philippe VI.* 1328-1348). Cependant Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert le Beau, se sert, en 1510, d'un sceau à blason en losange.

1551, août. — Claude Rouget, maître de la monnaie de Nesle, est autorisé à graver des jetons sur lesquels il y aura d'un côté LOYS Sr D'ESTISSAC, et au revers IN HOC SIGNO VINCES. (*Sorb.* H. 1, 13, n° 173, f° 63, v°.)

1552, janvier. — Il est permis à Guy Boucher de graver des piles, pour faire des jetons pour MM. de la Chambre des Comptes, selon le portrait par lui montré et à ladite Chambre; c'était Jean le Boyteux qui devait les fabriquer.

— Août. — Permission de faire des jetons aux armes de M. le Dauphin et de M. d'Urfé, son gouverneur.

— Septembre. — *Id.* pour M. Frayer, conseiller, maître des comptes.

— 15 novembre. — *Id.* pour le chapitre de Notre Dame de Paris.

— 23 décembre. — Certificat des généraux des monnoies que Jean Cousin, garde de la monnaie de Paris et orfévre du Roy, a apporté et présenté à la Cour la quantité de 3,500 jettons d'argent, ouvrez et monnoyez, aiant d'un côté les armes de France en trois croissans couronez d'une couronne d'empire et autour est escri NIL NISI CONSILIO et de l'autre côté un croissant et au-dessus une trousse garnie de flèches avec son arc turquois et au-dessus une courone d'empire et autour est escrit DONEC TOTUM IMPLEAT ORBEM, pour iceux jettons paiser, estimer et avaluer; ce que les généraux ont fait et trouvez peser ensemble 61 m. 6 on. qu'ils ont estimé valoir, essay préalablement fait d'iceux, 18 liv. 10 s. chacun marc, compris la façon, ouvrage et monoyage, déchets de l'arondissement et polissement, piles et trousseaux pour faire lesdits jettons, que serait pour lesdits 61 marcs 6 on. d'argent, la somme de 1,142 l. 7. s. 6 d., lesquels 3,500 jettons d'argent ledit Cousin a dit avoir fait faire suivant le vouloir et intention du Roy à lui déclarée, par Me André Blondel, con-

seiller d'icelui sire et trésorier de son épargne, pour les distribuer tant au Roy notredit sire, que aux autres princes, seigneurs et officiers d'icelui sire, qui ont accoustumé d'assister en son conseil privé. »

1556, 15 décembre. — « Autre pareille certification de 4,600 jettons d'argent livrez audit Cousin comme les autres par Me Raoul Moreau, conseiller dudit sire, trésorier de son épargne. » (*Sorb.* H. 1, 13, n° 173, f° 62, r°.)

Anatole de Barthélemy.

MONNAIES INÉDITES DES FRANCS EN ORIENT

Article premier.

Nous avons entrepris, depuis plusieurs mois, des recherches qui seront longues et difficiles, à l'effet de réunir, le plus complétement possible, tous les éléments d'un *corpus* de numismatique qui comprendra les monnaies des Croisés, ainsi que les monnaies de l'Orient latin au moyen âge. Nos travaux préparatoires nous fournissent assez fréquemment l'occasion de voir des pièces rares ou inédites appartenant à cette époque si pleine d'intérêt et de souvenirs.

Nous espérons être agréable aux numismatistes, en publiant, dès maintenant, quelques-unes des pièces les plus intéressantes qui passent sous nos yeux, sans attendre l'époque, encore assez éloignée, à laquelle notre travail général pourra être publié.

I

Denier de Raymond de Poitiers

Devenu prince d'Antioche, par son mariage avec la princesse Constance, héritière et fille unique du prince Boémond II (1136-1149).

A la mort de Boémond II, tué en 1131, dans un combat contre Emmad-Eddin Zenghi I[er], sultan d'Alep, la principauté d'Antioche passa aux mains de son unique héritière, la jeune princesse Constance. La propre mère de celle-ci, l'ambitieuse princesse Alix, fille du roi Baudouin II de Jérusalem, voulut la

frustrer de la couronne. Alors le roi Baudouin II, puis, après lui, son gendre Foulques d'Anjou, prirent successivement la défense de la princesse orpheline et parvinrent à lui conserver l'héritage de son père. Mais les temps étaient devenus de plus en plus sérieux ; les ennemis de la foi menaçaient plus gravement que jamais les frontières de la principauté. Aussi, le roi Foulques, vivement sollicité par les barons d'Antioche, songea-t-il bientôt à marier sa jeune pupille, malgré le bas âge de celle-ci, et à doter ainsi la première baronnie de Terre sainte d'un défenseur vigoureux. Il jeta les yeux, à cet effet, sur un jeune seigneur français, Raymond de Poitiers, ou le Poitevin, comme le nomment certains chroniqueurs, né à Toulouse, fils puîné de Guillaume IX, duc de Guyenne, et de sa femme Philippe de Toulouse, et frère cadet de Guillaume X, dernier duc de Guyenne. Raymond vivait, à cette époque, à la cour du roi Henri Ier d'Angleterre, qui l'avait, de ses propres mains, armé chevalier. Il accepta avec enthousiasme les brillantes propositions qui lui furent transmises de la part du roi Foulques, et ne tarda pas à se mettre en route. Mais le voyage du prince Raymond fut aussi long que difficile. Un ennemi acharné l'attendait au passage ; c'était Roger, duc de Pouille, qui prétendait à la principauté d'Antioche, du chef de sa parenté avec le prince Boémond. Informé des négociations secrètes entamées pour le mariage de la princesse Constance et de la prochaine arrivée de Raymond, il avait donné les ordres les plus sévères pour l'arrêter, à tout prix, à son passage à travers l'Italie. Raymond, déguisé en pèlerin, sut, à force de ruses, déjouer toutes ces embûches; mais ce ne fut qu'en 1136 qu'il put débarquer au port Saint-Siméon, sur les côtes de Syrie. Le jeune prince trouva Antioche livrée à la faction de la princesse Alix : elle avait réussi à y rentrer, grâce à l'influence du patriarche et à la tolérance secrète du roi

Foulques pour les agissements de sa belle-sœur. Raymond était aussi habile qu'avide de pouvoir, il se hâta d'acheter l'assistance de ce même patriarche Raoul; la princesse Alix fut écartée, et l'ambitieux prélat célébra, de ses propres mains, l'union du comte de Poitiers et de la jeune Constance, qui n'était pas encore nubile. Raymond se trouvait donc enfin souverain de cette belle principauté d'Antioche, pour laquelle il avait tout quitté. Il la gouverna pendant treize ans et fut, durant tout ce temps, considéré comme un des plus valeureux champions de la Croix contre les Infidèles. Il eut moins de bonheur dans ses luttes contre l'empereur Jean Comnène, qui lui enleva ses villes de Cilicie, vint l'assiéger jusque dans Antioche, et le força de lui prêter hommage. Le pavillon grec fut même arboré sur la plus haute tour d'Antioche, et un stratége ou duc byzantin eut sa résidence dans la capitale, à côté du palais du prince. L'année suivante (1138) cependant, l'empereur Jean étant retourné à Antioche après avoir inutilement mis le siége devant Césarée, exigea du prince, de la fidélité duquel il se défiait, la remise de toutes ses forteresses et de la citadelle même d'Antioche. Alors, Raymond et son allié le comte Josselin d'Edesse surent habilement exciter contre lui une sédition de la population chrétienne et le forcèrent à quitter précipitamment la ville. Furieux d'un tel affront, Jean Comnène ne songea plus qu'à se venger; en 1192, il reparut devant Antioche, mais une ambassade de Raymond l'ayant habilement effrayé sur le compte des dispositions de la population, il retourna, encore une fois, hiverner en Cilicie. Il y mourut l'année suivante, des suites d'une blessure qu'il s'était faite à la chasse, au moment même où il préparait tout pour briser définitivement la résistance du prince d'Antioche, son vassal. Son fils et son successeur, l'empereur Manuel, prétendant venger les outrages faits à son père, continua

la lutte avec une grande vigueur; Raymond tenta de résister, mais battu plusieurs fois, il se vit réduit à venir à Constantinople prêter serment d'obéissance à Manuel, qui ne consentit à lui pardonner que lorsqu'il eut fait amende honorable sur le tombeau de Jean Comnène.

Lorsque le roi Louis VII, avec sa femme la reine Aliénor, débarquèrent au port Saint-Siméon, sur la côte d'Antioche, à la tête des guerriers de la seconde croisade échappés aux premiers désastres de cette expédition néfaste, le prince Raymond espérant obtenir l'aide du roi de France, pour réduire en son pouvoir les villes de Césarée et d'Alep, fit aux deux souverains une réception magnifique et combla de présents les chevaliers de leur suite. Mais Louis VII fut inébranlable et refusa de se détourner un seul jour de sa route, avant d'avoir visité le Saint Sépulcre, but pieux de son pèlerinage. Alors Raymond, plein de colère, changea d'attitude; il usa de toute son influence sur la jeune et frivole reine de France pour la détourner de suivre son royal époux, il s'ingénia à créer aux chefs de la croisade des embarras de toutes sortes; enfin, les choses en vinrent à un point tel, que Louis VII et les siens durent quitter Antioche de nuit, sans prendre congé du prince.

Raymond ne prit aucune part active au grand effort que firent les chefs de la seconde croisade contre la métropole musulmane de Damas; mais en 1199, le sultan d'Alep, Nour-Eddin, l'ennemi le plus acharné des chrétiens, ayant envahi la principauté d'Antioche, Raymond, rassemblant ses troupes, s'efforça de lui barrer le passage. Surprise par des forces considérables (le 28 juin), la petite armée chrétienne fut écrasée, et le prince d'Antioche périt en combattant, après avoir chèrement vendu sa vie. Le sultan d'Alep fit couper à son cadavre la tête et le bras droit; le reste de ses débris mortels furent

rapportés à Antioche et ensevelis dans la cathédrale. De son mariage avec la princesse Constance, Raymond avait eu deux filles et deux fils, dont l'aîné, Boémond III, fut dans la suite prince d'Antioche, du chef de sa mère. Celle-ci se remaria vers la fin de l'année 1152, avec Renaud de Châtillon, seigneur de Gien-sur-Loire.

Dans un nombreux envoi de pièces des croisades que nous devons à l'inépuisable bienveillance de M. de Saulcy, se trouvait le denier d'argent décrit et figuré ci-dessous, et que nous croyons inédit, car nous ne l'avons trouvé cité nulle part, ni dans les travaux d'origine française, ni dans les revues étrangères. Voici la description de cette rare et curieuse monnaie :

✠ RAMVNDVS, entre deux grènetis. Tête nue de profil, à droite.

✠ ANTIOꝏHIE, entre deux grènetis. Croix pattée.

Nous attirons l'attention sur la forme singulière de l'A qui ne ressemble point à celui du droit ; le T est simplement le T oncial ; quant à la lettre précédant l'H, elle est fort extraordinaire et ressemble bien plus à un S couché qu'à un C.

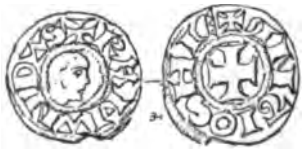

Ce denier doit, selon nous, appartenir au prince régent Raymond d'Antioche dont nous venons, en quelques mots, de rappeler l'histoire ; aucun autre prince de ce nom n'a régné sur Antioche ; à moins qu'on ne compte Raymond Rupin qui vécut au commencement du XIII^e^ siècle et dont nous parlerons au paragraphe suivant. Mais, pour ce qui est de celui-ci, nous dirons tout de suite que l'on connaît, depuis peu, des monnaies

de lui, qui sont d'un type et d'un style fort différents et qui toutes sont signées *Rupinus*. Il semble donc fort improbable que ce prince ait également frappé d'autres deniers sur lesquels il aurait signé *Ramundus*, d'autant plus que dans les documents de l'époque que nous avons pu parcourir, il est toujours cité avec ces deux noms, ou seulement appelé *Rupinus* tout court. Puis, considération importante, le denier à la tête nue dont nous nous occupons ici, est sûrement d'une époque antérieure à ces mêmes deniers à tête casquée du prince Rupin et à ceux parfaitement semblables et plus communs de l'usurpateur Boémond IV ; il offre par contre de très-grandes analogies, tant sous le rapport du type que sous celui de la forme des lettres, avec divers deniers frappés en France, durant la première moitié du XII^e^ siècle, ou appartenant même à une époque plus ancienne que celle du prince Raymond d'Antioche (voyez les monnaies des comtes de Toulouse de la première moitié du XII^e^ siècle, portant la même tête nue de profil (POEY D'AVANT, t. II, pl. LXXX). Il ne peut, d'autre part, être ici question de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, un des héros de la première croisade, qui prit une part des plus importantes au siége d'Antioche, en convoita ardemment la possession, mais ne put y parvenir, ni empêcher Boémond de Tarente de s'en faire nommer prince aussitôt après la défaite définitive des Infidèles. Quant à Raymond, fils aîné de Boémond II d'Antioche, qui régna à Tripoli de 1187 à 1200 et mourut un an avant son père, il ne fut pas autre chose que comte de Tripoli, et ne devint jamais prince d'Antioche. Si donc, Raymond de Poitiers est le seul prince de ce nom qui ait régné sur Antioche, et si, en second lieu, le caractère de notre denier ne se trouve point en désaccord avec l'époque de son règne, il nous paraît naturel de le classer à ce prince.

Cet intéressant denier peut permettre outre cela, nous

semble-t-il, d'attribuer d'une manière encore plus certaine au règne de Boémond III, successeur de Raymond, et non point à l'usurpateur Boémond IV, le denier figuré par M. de Saulcy (pl. III, fig. 13), qui présente avec lui les rapports les plus intimes. Tous deux portent, en effet, une tête parfaitement semblable, mais, sur le denier de M. de Saulcy, on lit la légende *Boamundus*. Le savant académicien penchait déjà à l'attribuer au prince Boémond III, bien que ne connaissant pas le denier que nous venons de décrire. En effet, l'extrême similitude de leurs types permet de rapporter à un espace de temps fort restreint, les époques où furent frappés ces deux deniers, et comme le long règne de Boémond III se prolongea jusqu'en 1201, il paraît naturel d'attribuer le denier signé *Boamundus*, si voisin de celui de Raymond, à ce prince qui lui succéda, plutôt qu'à Boëmond IV qui ne régna qu'au commencement du XIII^e^ siècle, et dont le type monétaire actuellement connu (la tête avec le casque à nasal) est en tous points différent.

Au sujet de ce même Raymond de Poitiers, mari de la princesse Constance, nous demanderons la permission de signaler encore une légère rectification numismatique. Nous croyons en effet qu'on peut et doit attribuer aussi à ce prince, la si rare et curieuse pièce de cuivre figurée par M. de Saulcy, sur la pl. IV, n° 9, de son travail sur les croisades; cette pièce porte au droit le nom de la ville d'Antioche disposé sur trois lignes, et au revers, une figure formée de trois lignes concourant au centre et cantonnées de trois lettres à forme extrêmement bizarre et tourmentée. C'est à la sagacité de M. de Saulcy que nous devons l'explication toute récente de ces trois lettres que lui-même avait d'abord cru indéchiffrables; M. de Saulcy propose d'y voir les trois premières lettres du mot *Ramundus*, RAM, très-déformées, il est vrai, mais reconnaissables cependant, sur des exemplaires en bon état, comme

celui dont nous donnons ci-dessous la figure, RAIM. Les mêmes raisons qui nous ont fait attribuer le denier précédent à Raymond de Poitiers, le seul prince d'Antioche qui ait porté ce nom, permettent de classer également à son règne la pièce de cuivre aux trois lettres RAM.

II

Denier de Boémond III

Prince d'Antioche (1163-1201).

En examinant les monnaies des princes croisés d'Antioche, conservées au cabinet des médailles, nous y avons trouvé un rare et curieux denier signé *Boémond*, denier que nous croyons encore inédit.

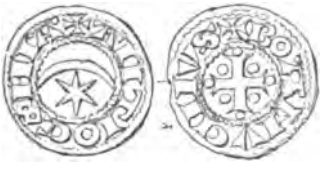

En voici la description : ✠ BOAMVCINVS, entre deux grènetis.

Croix pattée, cantonnée de besants ; un gros besant à chaque extrémité de la croix. C'est presque la croix des deniers des comtes de Toulouse (V. Poey d'Avant, pl. XXXI, n° 18).

Rev. ✠ ANTIOC ⟲ HIA, entre deux grènetis. Le

curieux signe intercalé entre le C et l'H est très-probablement un différent. Le type raymondin des comtes de Toulouse et des comtes de Tripoli : le soleil et la lune — *Denier de billon d'un titre très-bas.*

Cette curieuse apparition du type raymondin de Toulouse (adopté consécutivement par les comtes de Tripoli) sur une monnaie d'un Boémond d'Antioche, est, nous le croyons, tout à fait nouvelle. Il est évident que le denier en question ne peut appartenir à l'un des deux premiers Boémond, morts avant la date de l'apparition du type raymondin sur la monnaie toulousaine, c'est-à-dire, très-probablement, sous le comte Raymond V (1148-94). D'un autre côté, il ne peut pas davantage être question ici de Boémond VI ou de Boémond VII, d'abord parce que notre denier a évidemment les caractères d'un âge plus reculé et puis, surtout, parce que ces deux princes ne régnèrent plus guère qu'à Tripoli, du moins Boémond VII, tandis que Boémond VI ne conserva Antioche que pendant une partie de son règne. Nous croyons qu'on pourrait hésiter surtout entre Boémond III et Boémond IV, mais le type si connu des deniers de ce dernier prince, la tête coiffée du casque à nasal, est absolument différent. En outre, nous penchons d'autant plus volontiers pour le classement à Boémond III, que son long règne correspond précisément à celui du comte Raymond II de Tripoli, auquel on attribue, avec grande vraisemblance, l'émission de la plus grande partie des deniers si connus de Tripoli, portant le même type raymondin que la monnaie d'Antioche, dont nous nous occupons actuellement. Il est fort possible que les deniers de Tripoli ayant, à cette époque, une vogue considérable, le prince d'Antioche en ait fait imiter le type bien connu, sur ses propres espèces, pour donner le change au public et leur assurer une circulation plus considérable jusque dans le comté

voisin. L'histoire de la numismatique du moyen âge fourmille de faits analogues, et, chaque fois qu'un type monétaire était emprunté par un atelier voisin, on peut être assuré que le but était toujours le même; il s'agissait simplement de faciliter la circulation d'une monnaie moins estimée, en la couvrant du type alors en faveur, type qui lui tenait en quelque sorte lieu de passeport pour la circulation.

A propos de cette représentation du soleil et de la lune sur les monnaies des comtes de Toulouse, nous demanderons la permission de rectifier une erreur dans laquelle est tombé M. Poëy d'Avant. En décrivant les monnaies que frappèrent les comtes de Toulouse, comme marquis de Provence, et qui sont précisément celles sur lesquelles apparaît le type du soleil et de la lune, M. Poëy d'Avant attribue les plus anciennes d'entre elles au comte Raymond VI, qui commença à régner en 1194 seulement. Voici du reste la phrase de M. Poëy d'Avant : « Ces monnaies, dit-il, ne remontent pas au delà « du règne de Raymond VI, et furent continuées par son « successeur Raymond VII (1222-1249). Ducange prétend « qu'il faut les attribuer à Raymond de Saint-Gilles. Cette « erreur est relevée par D. Vaissette, qui, dans son *Histoire* « *du Languedoc*, prouve que la chose n'est pas possible et « opine en faveur de Raymond V, ce qui n'est pas tout à fait « improbable. »

Selon nous, il faut donner complétement raison à D. Vaissette, pour ce qui regarde l'attribution à Raymond V. Il se peut fort bien que Raymond VI et Raymond VII aient continué l'émission des monnaies au même type, mais il faut, de toute nécessité, en attribuer la première apparition au règne de Raymond V, de 1148 à 1194. En effet, tout le monde sait que ce type se retrouve sur les monnaies de Tripoli. Or il serait absurde d'admettre qu'il eût passé de Tripoli à Toulouse;

il est logique au contraire d'y voir une importation passant naturellement de l'atelier français, plus ancien, à l'atelier syrien, tout nouveau, des comtes de Tripoli, d'origine toulousaine. Mais ces deniers tripolitains sont signés *Raymond;* or, quel que soit le prince de ce nom, auquel on veuille attribuer l'émission des deniers de Tripoli dont nous parlons, comme le dernier d'entre eux, le comte Raymond III mourut en 1200, il faut nécessairement leur assigner une date plus ancienne. Il n'est donc plus possible de voir, comme le voudrait Poëy d'Avant, le créateur du type, dans ce comte Raymond VI de Toulouse, qui ne commença à régner qu'en 1194; six ans, pour le passage du type de Languedoc en Syrie et pour l'émission de tant de deniers tripolitains, ce serait évidemment impossible. Ajoutons à cela que, comme l'a fort bien fait remarquer M. de Saulcy, il est bien peu probable que tous ces deniers tripolitains aient été frappés sous le dernier des Raymond, Raymond III (1187-1200), qui était du sang d'Antioche, et non plus descendant des comtes de Toulouse. Il se pourrait, à la rigueur, qu'il ait continué à en frapper à l'imitation de ses prédécesseurs, mais, en tous cas, la première émission, à Tripoli, a évidemment eu lieu sous le règne d'un des deux premiers Raymond, descendants de Raymond de Saint-Gilles, par conséquent entre 1135 ou 1136 et 1187. Nous voyons donc, comme nous l'avons dit au commencement, qu'il n'est pas possible de suivre en ce point l'opinion de M. Poëy d'Avant, et qu'il faut reculer certainement l'apparition du type raymondin du soleil et du croissant, au règne du comte Raymond V, de Toulouse, 1148-1194. Nous ajouterons que M. de Saulcy, dans son travail sur les croisades, n'avait pas hésité à adopter cette opinion et que M. Poëy d'Avant ne serait pas tombé dans cette erreur s'il avait recherché la date des types tripolitains, émanés de ceux de Toulouse.

III

Denier de Raymond Rupin

Prince d'Antioche (1205-1208 et 1216-1219).

Le denier dont nous allons parler ici et qui a été frappé par Raymond Rupin, prince d'Antioche, est connu de ceux qui se sont occupés, depuis quatre ou cinq ans, de la numismatique des princes croisés : il est cité dans les catalogues de vente, et en particulier dans celui de la grande collection de monnaies des Croisades appartenant à M. P. Lambros, à Athènes; mais c'est en vain que nous avons parcouru les travaux publiés sur cette matière depuis l'ouvrage de M. de Saulcy et feuilleté toutes les revues françaises et étrangères; il ne nous a pas été possible de retrouver la description première, l'acte de naturalisation de cet unique souvenir numismatique du prince Rupin. Il se peut que cela provienne de quelque inadvertance de notre part, et dans ce cas nous en demandons pardon d'avance à nos lecteurs. Cependant, comme toutes les informations prises autour de nous n'ont fait que nous confirmer dans la même opinion, nous nous voyons en droit, jusqu'à plus ample informé, de publier définitivement la description de cette pièce curieuse et encore inédite selon nous, tout en priant nos lecteurs de bien vouloir nous prévenir, au cas où cette description ferait double emploi.

Ce denier si curieux se rencontre, à de rares intervalles, dans les envois de monnaies du moyen âge provenant de Syrie; il rappelle d'une manière frappante les deniers, beaucoup plus communs, attribués à un des Boémond, prince d'Antioche, la légende seule étant différente. En voici la description :

✠ R : V : P : I : N : V : S., entre deux grènetis. Figure coiffée d'un casque à nasal regardant à gauche; le casque est orné d'une croix figurée sur le côté; dans le champ, un croissant au devant de l'effigie, et derrière elle, une étoile.

✠ ANTIOCI·I·I·A, entre deux grènetis. Croix pattée portant, au deuxième canton, un croissant appointé vers le centre (denier de billon).

Il existe quelques légères variétés portant sur le nombre et la disposition des points placés entre les lettres de la légende et sur la forme de quelques-unes des lettres.

Le prince Rupin qui fait ainsi, pour la première fois, son entrée dans le vaste cadre de la numismatique des croisades, était fils du comte Raymond de Tripoli, fils aîné lui-même du prince Boémond III d'Antioche et de sa femme la princesse Orgueilleuse. Ce comte Raymond avait succédé en 1187 au comte Raymond III, comte de Tripoli, son parrain, mort sans héritier ; il avait épousé Alix, fille de Roupen ou Rupin III, prince d'Arménie, et d'Isabeau du Toron. Quand il mourut, en 1200, à Tripoli, à la suite de violents accès de démence, son propre père Boémond III d'Antioche vivait encore. De concert avec le nouveau roi d'Arménie, Léon ou Livon II, frère de Roupen III, le vieux prince fit tous ses efforts pour garantir à son petit-fils les deux couronnes de Tripoli et d'Antioche, qui lui revenaient légitimement, et pour les défendre contre les prétentions ambitieuses du comte Boémond, son second fils, oncle du jeune Rupin. Mais Boémond III mourut en 1201, et,

à la suite d'intrigues et de violences qu'il serait trop long de rapporter ici, le prince Rupin se trouva dépossédé, par son oncle, à la fois des deux principautés d'Antioche et de Tripoli. Sous le nom de Boémond IV, ce dernier consacra, par une odieuse usurpation, la réunion des deux couronnes sur une seule tête. Rupin s'était réfugié auprès de son grand-oncle, le roi Livon II d'Arménie, qui ne consentit point à laisser ainsi dépouiller son petit-neveu de son héritage légitime. Aussi, pendant les vingt premières années du XIII^e^ siècle, la principauté d'Antioche fut-elle le théâtre des luttes incessantes du prince Boémond IV et de son neveu qui, tour à tour, possédèrent la capitale ou en expulsèrent leur rival. Le roi Livon fut mêlé à toutes ces luttes, mais il paraît ressortir de la conduite de Raymond-Rupin à son égard et de la brouille finale des deux princes, que le roi d'Arménie, en soutenant son jeune parent, agissait plus encore par ambition personnelle que dans le simple intérêt de Rupin et que son but secret était de profiter de tant de troubles pour annexer la riche principauté d'Antioche à ses domaines héréditaires. Le prince Rupin (altération française du nom arménien Roupen) avait reçu ce nom en souvenir de son aïeul, le prince Roupen III; quant à celui de Raymond, il avait été ajouté au premier en souvenir de son père, le comte de Tripoli. On a voulu, à travers les longues luttes de ce prince contre son oncle, déterminer exactement les années où Raymond Rupin resta maître d'Antioche, et celles où il en fut exclu, et cela surtout d'après les dates de plusieurs diplômes, délivrés par lui, comme prince d'Antioche, en faveur des chevaliers de l'Hôpital. M. Rey, le savant annotateur des *Familles d'outre-mer* de Ducange, n'est pas d'avis que cette détermination puisse être faite d'une manière aussi précise, et nous sommes assez de son avis; voici du reste les raisons qu'il donne à ce sujet : « Peut-être ces concessions de Rupin

« aux Hospitaliers n'étaient-elles pour lui qu'un moyen de « les attirer ou de les retenir dans son parti, lorsqu'il cher- « chait à recouvrer ce qu'il appelait l'*héritage de son père;* ces « diplômes, d'ailleurs, ne portent pas le nom du lieu où ils « ont été donnés, et plusieurs ont été expédiés par le chan- « celier ou par le protonotaire du roi d'Arménie, ce qui fait « du moins supposer que Raymond-Rupin les a donnés lors- « qu'il était réfugié auprès du roi Livon, son grand-oncle « maternel. »

Cependant, s'il n'est pas permis d'arriver à une exactitude absolue, il est cependant possible de reconstruire approximativement les phases principales de la lutte entre Boémond IV et son neveu Rupin, et nous allons donner ici une brève énumération des faits les plus importants, tels qu'ils sont résumés dans Ducange.

Dès le début de cette lutte impie, le patriarche d'Antioche et les chevaliers de l'Hôpital prirent parti pour le prince Rupin et son grand-oncle le roi d'Arménie ; Boémond IV fut au contraire soutenu par les chevaliers du Temple et par la population chrétienne d'Antioche qui redoutait le joug du prince étranger. En 1203, cependant, le 11 novembre, le roi d'Arménie, agissant comme *baile* et tuteur de Raymond-Rupin, parvint à s'emparer, une première fois, de quelques quartiers de la capitale. Il en occupa toute la portion qui s'étendait entre les murailles et l'église Saint-Pierre, mais il ne put s'y maintenir que trois jours et fut expulsé par Boémond, qui se hâta, aussitôt après sa victoire, d'incarcérer le patriarche, l'allié de Rupin. La lutte continua sans trêve ni merci, et le pape Innocent III fit de vains efforts pour réconcilier les deux partis; il nomma même des arbitres, mais sans aucun effet. Enfin, vers 1205, Livon réussit à reprendre le dessus et fit son entrée solennelle dans Antioche, aux côtés de son neveu. Cette

révolution paraît avoir eu lieu sans effusion de sang, grâce aux nouvelles intrigues du patriarche qui sacra solennellement, de ses propres mains, le jeune prince dans la métropole d'Antioche. Rupin reçut l'hommage des habitants et de toute la noblesse, et resta, pendant trois ans, maître de la ville. Par contre, le donjon, la citadelle même d'Antioche ne cessa jamais d'appartenir à Boémond IV, qui y entretenait une forte garnison et épiait sans cesse une occasion de ressaisir le pouvoir. Celle-ci arriva en 1208, grâce à une sédition excitée contre Rupin ou peut-être contre ses soldats arméniens, par ce même patriarche, si longtemps son allié. Boémond IV, profitant habilement de ces troubles, descendit de la citadelle, chassa Rupin et ses troupes, emprisonna de nouveau le patriarche auquel il fit subir mille tortures et fut encore une fois maître d'Antioche. Il réussit à s'y maintenir pendant huit ans. Mais à la fin de 1216, la fortune trahit de nouveau le prince Boémond, et le sénéchal d'Antioche livra la ville à Rupin. Le roi Livon paraît avoir été le principal instigateur de cette dernière révolution, mais il agissait probablement dans un but tout personnel, car il fut presque aussitôt expulsé d'Antioche par son petit-neveu et lui en conserva, depuis lors, une haine ardente. Pendant trois ans, Boémond IV résida presque constamment à Tripoli où il contracta un second mariage avec Mélissende, fille d'Amaury, roi de Chypre, et de sa femme la reine Isabelle.

En 1219, grâce à la complicité d'un bourgeois d'Antioche, nommé Guillaume Farabel, Boémond réussit de nouveau, et cette fois-ci pour toujours, à chasser Rupin de la ville d'Antioche; il s'y maintint jusqu'à sa mort, arrivée en 1233.

Quant à Rupin, il courut en Arménie implorer l'assistance de Livon. Il avait perdu le souvenir, dit Sanudo, de l'injure qu'il lui avait faite, en le chassant d'Antioche. Mais le vieux roi, qui, pour lors, était mourant, en avait gardé bonne

mémoire, et lorsque Rupin voulut aussi se faire reconnaître par lui, comme héritier du royaume d'Arménie, Livon, abandonnant entièrement sa cause, laissa avant de mourir sa couronne à sa fille Isabelle. Rupin, furieux, s'embarqua pour Damiette, alors occupée par les chrétiens, et alla trouver le légat apostolique Pélage ; il en obtint des secours en hommes et en argent pour reconquérir Antioche et l'Arménie. Mais, après avoir pris Tarse par un coup de main, et s'y être même fait proclamer roi, il finit par se faire prendre par le régent du royaume Constant, qui le jeta en prison et l'y laissa périr. Il mourut vers 1222. Selon d'autres, il aurait été tué dans un combat contre les Arméniens. Il avait épousé, vers 1210, Helvis, fille d'Amaury, roi de Chypre, après l'avoir enlevée à son mari, Eudes de Dampierre ; il en eut deux filles, Eschive, décédée sans alliance, et Marie, dame du Toron, femme de Phillippe de Montfort, seigneur de Sour ou Tyr.

Des faits précédents, il résulte que les deniers dont nous donnons ici la description, ont été frappés à Antioche, au nom du prince Raymond Rupin, durant une des périodes pendant lesquelles il fut maître de cette ville, soit de 1205 à 1208, soit de 1216 à 1219. Il est donc possible de leur assigner un âge relativement fort précis.

Ces deniers sont une précieuse acquisition pour la série des monnaies de la principauté d'Antioche, et un souvenir curieux de cette époque si troublée du moyen âge oriental et d'un prince dont la vie fut agitée entre toutes.

IV

Boémond IV

Prince usurpateur d'Antioche et comte de Tripoli
(1201-1205, 1208-1216, 1219-1233.)

Nous ne reviendrons point sur les faits principaux de la vie de ce prince; nous dirons seulement que l'existence des deniers de Rupin vient confirmer l'opinion, déjà émise par M. de Vogüé, dans la *Revue numismatique* de 1865, que les nombreux deniers signés Boémond d'Antioche et portant une tête coiffée du casque à nasal, entre une étoile et un croissant, ont plus que probablement été émis par Boémond IV. En effet, la légende exceptée, ils sont, de tous points, semblables à ceux de Rupin, et ont, de toute évidence, été frappés à la même époque; or nous connaissons la date exacte des deniers de Rupin, il est donc logique d'en conclure que ceux, si parfaitement analogues, portant BOAMVNDVS, ont été frappés par ce même prince Boémond, qui réussit trois fois en vingt ans à expulser son neveu Rupin de la ville d'Antioche.

Nous ne pouvons, par contre, partager entièrement l'avis de M. de Vogüé sur un autre denier également signé *Boémond d'Antioche*, dont nous avons déjà parlé et que M. de Saulcy a publié dans sa *Numismatique des Croisades* (pl. III, n. 13). Ce denier porte également une tête de profil, mais nue et regardant à droite. Nous avons exposé dans notre premier paragraphe concernant Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, les raisons qui nous font incliner à donner ce denier plutôt à Boémond III, qui régna de 1163 à 1201, qu'à Boémond IV, auquel M. de Vogüé voudrait l'attribuer, ainsi que tous les précédents.

Avant de quitter ces deniers de Boémond IV, portant la tête coiffée du casque à nasal, nous demandons la permission d'en faire connaître ici une variété curieuse, que nous n'avons encore trouvée signalée nulle part, bien qu'elle ne semble point être d'une extrême rareté; nous en possédons deux exemplaires dans notre collection. Sur cette variété, la tête casquée est tournée à droite, et le croissant est par conséquent placé derrière elle, tandis que l'étoile est située au devant. On peut voir sur la figure ci-dessous, que le dessin de la tête est beaucoup plus raide; la forme en est plus allongée et plus barbare que sur les deniers où la tête regarde à gauche; en somme, c'est une variété fort caractérisée et différente du type habituel, seul décrit jusqu'ici.

G. SCHLUMBERGER.

Paris, novembre 1874.

BIBLIOGRAPHIE

MONNAIES ANTIQUES DE L'ESPAGNE

Par M. Aloïss HEISS, lauréat de l'Institut.

Le volume dont nous rendons compte est un grand et gros in-4°, imprimé sur beau papier, en 1870, et sorti des presses de l'Imprimerie nationale. Les caractères celtibériens, turdétans et bastulo-phéniciens ne se rencontrent en effet que dans cet établissement modèle, et il eût été bien difficile de faire ailleurs aussi bien.

M. Heiss a profité, du reste, très-habilement, des ressources mises à sa disposition, et c'est avec un vif intérêt qu'on voit quatre tableaux des alphabets judaïques, phéniciens, grecs archaïques et puniques comparés aux alphabets celtibériens, turdétans, et bastulo-phéniciens.

Sa méthode d'induction pour arriver à l'identification des signes celtibériens, repose sur une donnée sérieuse et qui prend tous les jours plus de valeur : la provenance des monnaies.

Ainsi pour en citer un exemple frappant et qui sera compris de tous, la légende 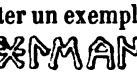 que tout le monde connaît, car cette médaille est peut-être la plus commune de la série, ne doit pas être lue, suivant M. Heiss, HELMAN ou CHELMAN comme on l'a cru longtemps (*Helmantica* pour Salamanque) ; mais il faut y voir HLSCAN pour HILESOSCAN ou OSCA, actuellement Huesca, à 60 kil. N.-E. de Saragosse ; cette nouvelle interprétation a été suggérée à M. Heiss par l'abondance de cette médaille dans la Tarraconaise, notamment dans les environs de Huesca, et même

dans la Bétique et par sa rareté sur les confins des *Lusitani* où était située *Helmantica*.

Du reste, M. Heiss admet, et il y est autorisé par de nombreux exemples, que les légendes celtibériennes sont formées d'élémens groupés qu'il faut décomposer, pour en extraire le nom de la ville où la monnaie a été frappée. Ainsi dans la légende précitée se trouve le mot ILI, *ville*, qu'il convient de dégager d'Oscan, bien qu'il soit constant que Strabon appelle cette ville Ιλεοσκη.

Cette méthode appliquée à un nombre considérable de légendes, environ 28, a fourni des résultats inattendus; car elle a conduit M. Heiss à voir des voyelles là où les précédents investigateurs avaient vu des consonnes et réciproquement, ce qui a bouleversé radicalement un grand nombre de lectures faites par ses prédécesseurs.

Ainsi la lettre à laquelle M. Heiss donne la valeur de l'A, avait été interprétée B par M. de Saulcy et tantôt B et R par M. Boudard.

M. de Saulcy s'était servi pour déterminer cette lettre de la légende 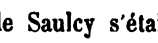 , qu'il avait trouvée sur une monnaie de l'île Ebusus, aujourd'hui Iviça, île située sur la côte de la Tarraconaise, et l'interprétation B s'ensuivait naturellement.

Mais M. Heiss qui a donné deux médailles d'Ebusus, n'a pas reproduit celle à la légende ci-dessus, dont s'était appuyé M. de Saulcy, et je me suis assuré moi-même que cette médaille n'est pas au cabinet de France (Bibl. nat.). Peut être l'exemplaire qui a servi d'étalon à notre cher maître avait-il été travaillé.

Toujours est-il que cette lettre B changée en A modifie radicalement un grand nombre de lectures.

Le Beth n'existe pas et est remplacé dans l'écriture celtibérienne par le P, déterminé d'ancienne date par M. de Saulcy à l'aide de la légende , BILBILIS. Cette lettre reste donc acquise depuis longtemps à la science; seulement M. Heiss voit dans *Italica*, nom placé au revers de BILBILIS dans les monnaies d'Auguste, non pas le nom de la moderne *Santi Ponce*,

l'Italica des Turdétans, mais une simple épithète donnée à Bilbilis avant qu'elle eût reçu le nom d'Augusta et lorsqu'elle commença à jouir des droits italiques.

Italica des Turdétans est bien éloignée, en effet, de Bilbilis, et il paraît que les monnaies des deux villes ne permutent pas, dans les trouvailles respectivement faites dans l'une et l'autre région.

Le G donné par la médaille GILI a été déterminé depuis longtemps par M. de Saulcy,

Le T doux avec la valeur du Daleth, est une des lettres dans l'interprétation desquelles M. Heiss se met entièrement en désaccord avec MM. de Saulcy et Boudard.

M. de Saulcy a donné de la légende : 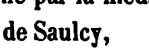 l'interprétation KEBNIA, assignant ainsi à l'initiale qui nous occupe la valeur K. C'est aussi celle de la lettre X d'après M. Boudard. M. Heiss traduit au contraire cette légende DMANIAV dont il fait Damania Domeño, village au confluent du Chelva et du Turia à 54 kilomètres de Valence et à 50 de Ségorbe.

On rencontre ici plusieurs lettres dont l'interprétation a été radicalement renversée par M. Heiss. Le *tau* initial, le *mem* interprété E et l'*aleph* substitué au *beth*. Quant à la lettre finale *vau* prise pour un O ou un A ouvert par les précédents numismatistes, sa valeur a peu changé. On comprend que de telles dissidences soient de nature à modifier complétement l'état antérieur de la science.

L'E n'a rien qui doive nous arrêter, MM. de Saulcy, Boudard et Heiss sont d'accord.

Le signe (1) que M. Heiss interprète AV, W, a été deviné par M. de Saulcy qui lui a donné positivement la valeur de

(1) Il est curieux de constater la valeur de ce signe = ou sur des monnaies judaïques de la dernière insurrection judaïque, écrasée en 135 par les légions d'Adrien.

l'O ou de l'A ouvert. M. Boudard y avait vu au contraire un *tau* d'après deux médailles accusées par M Heiss de mauvaise conservation si ce n'est pis. Le docteur Grotefend avait déjà donné à cette lettre la valeur de l'O dans la légende qu'il a interprétée OSAKRT. M. Heiss en lisant AVSECRT dont il fait l'*Osicerda* des Romains, ratifie donc les anciennes lectures.

L'E ouvert donnant la valeur de l'H des Grecs, est évidemment une bonne interprétation adoptée par MM. de Saulcy, Boudard et Heiss, par exemple dans la légende 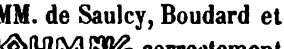 correctement interprétée par M. de Saulcy, ÈRÈSIS. C'est aussi la lecture de M. Heiss, qui pense que ce nom peut s'identifier avec ARISA, localité située sur la rive droite du Jalon à 130 kilomètres S.-O. de Saragosse.

Il y avait quelque mérite à déchiffrer ÈRÈSIS, lorsque Sestini lisait ÈQÈSI et le docteur Grotefend TRTSI.

Le *tau* avait été parfaitement déterminé par M. de Saulcy, qui l'avait reconnu dans la forme archaïque modifiée en .

Seulement, il avait ajouté à son tableau la figure qui répond plutôt, d'après M. Heiss, au son du *vau*. Pour M. Boudard, les signes ci-dessus correspondent à O, et il invoque, à cet égard, une monnaie du cabinet de Florence dont M. Heiss conteste la lecture.

Le signe a été déterminé par les médailles GILI et BILBILIS; M. de Saulcy lui a donné partout la valeur de l'I; et cette interprétation est restée celle de M. Boudard et Heiss. Cette lettre, qui diffère si fort de l'*iod* hébraïque carré, rappelle parfaitement au contraire l'*iod* des légendes judaïques. L'identification de cette lettre très-fréquente dans les légendes et obtenue, dès le principe des études, a puissamment aidé au déchiffrement des légendes celtibériennes.

Le K répond, suivant M. Heiss, aux formes suivantes : . Cette interprétation, si elle résiste au

temps, est fort importante, car elle diffère entièrement de celles de Sestini, du docteur Grotefend, de M. de Saulcy et de M. Boudard.

Tous ces caractères, sauf le premier, avaient été pris pour des A, en se basant sur les formes de l'alphabet grec archaïque. Aujourd'hui que cette voyelle devient une consonne, il en résulte la même perturbation dans la lecture des légendes celtibériennes, que celle qui découle de la transformatian du = B en = A. Ainsi pour n'en citer qu'un exemple, la légende lue ARBA (d'où les Arévaques) par Florès, Erro et M. de Saulcy, devient CRBC, *Carabaca*, d'où *Carabaña*. On conviendra qu'une telle métamorphose est effrayante d'instabilité. Attendons que le temps nous apporte la ratification de ce système.

On sait qu'au revers de cette médaille est la légende, fort difficile à interpréter, 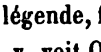 . M. Heiss y voit QNTRBA, CONTREBUA, c'est-à-dire CONTREBIA sur le Tage, et sur les confins des Carpétans et des Celtibériens. Une variété donnant 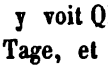 se lirait, d'après M. Heiss, QNTVQM, c'est-à-dire CONTREBUACOEM. On a ici un nouvel échantillon des légendes à scinder, puisqu'il faudrait traduire : *Ceux de Contrebia*. (Légendes 29 à 33 de M. de Saulcy.)

L'L = est admis par tout le monde, la légende de la monnaie de Bilbilis a puissamment contribué à cet accord unanime; d'ailleurs ici la forme aide à l'interprétation ; c'est bien le *lamed* grec archaïque.

Le *mem* est une lettre dont on doit la conquête à M. Heiss, si toutefois son interprétation résiste au temps. Il est représenté par le signe qui n'avait pu être interprété par aucune légende bilingue. Sestini en faisait un R, MM. de Saulcy et Bouvard TZ à raison de l'identification possible du signe avec (Voir l'ensemble des légendes 31 et 32 de M. de Saulcy). Cette lettre était d'une détermination difficile, parce qu'elle se confond facilement avec celle ci-dessus. Toutefois on aperçoit

une certaine analogie entre cette lettre et le Ꮙ phénicien et hébraïque.

Il n'y a jamais eu de doute sur la valeur du *noun*, c'est en effet l'N archaïque. La légende ⊳ᐅVS ITA⊳V en avait fixé le sens pour M. de Saulcy. Quel que soit le degré d'authenticité de cette pièce, les nombreuses légendes dans lesquelles le *noun* intervient et le caractère bien tranché de cette lettre, n'ont pas laissé d'incertitude sur son interprétation, qui est la même pour MM. Boudard et Heiss que pour M. de Saulcy.

Le *samech* ϟ est le sigma archaïque, sa valeur S a été confirmée par maintes légendes; MM. de Saulcy, Boudard et Heiss sont bien d'accord sur ce point.

A l'O pointé de M de Saulcy ◎, M. Heiss a ajouté comme M. Boudard la forme ◎.

Dans son paragraphe XVI, M. Heiss examine avec beaucoup de soin la légende ΓΛΨ◇Χ, interprétée par Sestini ILERDAX. Le docteur Grotefend avait lu ILERT et M. de Saulcy ILERX. Dans toutes ces interprétations, le signe Ψ était pris pour un E et il faut convenir que ces savants étaient conduits naturellement à cette leçon, par l'identité du type de la médaille sur laquelle on trouve cette légende, avec celui de la médaille latine ILERDA.

Cependant M. Boudard a commencé à attaquer l'interprétation ancienne. Pour lui Ψ = TS.

M. Heiss a ratifié cette leçon; de sorte que la légende ci-dessus devrait être déchiffrée ILTZRT, soit ILITZARTA, c'est-à-dire *la ville des Sardons :* Pline (liv. III, 4), qualifiant les *Ilerdenses* de « Surdaonum gentis. » N'oublions pas toutefois que, dans le nom (*Jonathan*) des légendes hébraïques, le signe X est manifestement = T, et que dès lors la légende en question pourrait bien se transcrire ILERT.

Une autre conquête de M. Boudard, ratifiée par M. Heiss, est celle de la lettre ⧖⧖⧖ = Q.

Cependant disons que bien longtemps avant, M. de Saulcy avait

assigné à cette lettre la valeur du K aspiré; ainsi dans la légende si connue : , notre cher maître n'a pas hésité à voir SEKBRICS, d'où SEGOBRIGOS, ce qui est aussi la lecture de M. Heiss.

= R avait été trouvé par le docteur Grotefend et adopté par M. de Saulcy, notamment dans la lecture de la légende 22,

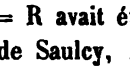 AVSECRT, l'*Osicerda* des Romains. M. Boudard a préféré la leçon D. M. Heiss le reprend à ce sujet.

De même, les autres signes 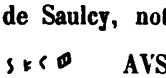 , interprétés R par M. de Saulcy, ont été considérés par M. Boudard comme homophones à ; M. Heiss objecte que la variante 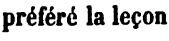 sur laquelle s'appuie ce savant n'existe pas. On ne peut donc refuser à ces lettres la valeur R prouvée par la légende de SEGOBRIGA.

Le caractère qui se confondrait si facilement avec l'M latin, si l'on basait son interprétation sur la simple présomption résultant de la forme, est bien un *schin* ayant la valeur de notre lettre S; M. de Saulcy l'avait prouvé par la même légende 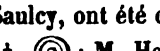 , SEQBRICS. M. Boudard s'est laissé séduire par l'aspect, et a fait = M. M. Heiss se rallie au sentiment de M. de Saulcy.

Le signe équivalant au C suivi d'une voyelle, avait été indiqué avec cette valeur par M. de Saulcy. MM. Boudard et Heiss ont ratifié son sentiment.

La lettre qui se voit sur les monnaies si communes à la légende 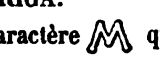 , a été interprétée très-diversement. Sestini y a vu un *chi*, d'où la leçon CHELMAN qui est aussi celle de M. Boudard, M. de Saulcy lit ÈLSAN. L'interprétation de M. Heiss s'en rapproche beaucoup, puisqu'il déchiffre HLSCN ou HILEOSCAN comme nous l'avons vu plus haut.

Les lettres V et I sont fort rares, on ne les rencontre que sur une ou deux monnaies, aussi sont-elles peu fixées. M. Boudard

leur donne la valeur inhérente à leur forme. M. Heiss pense au contraire que l'I est consonne; B ou V comme dans : 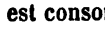 .

Les formes ont pour MM. Boudard et Heiss la valeur HO qui diffère peu de celle adoptée par Sestini et M. de Saulcy.

Nous arrivons aux caractères 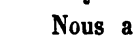 interprétés A par M. Boudard et R par M. de Saulcy. M. Heiss voit dans ces lettres la diphthongue OV, par exemple dans , ILOURE, la ville de Liria chez les Edétans. C'est le n° 99 de M. de Saulcy.

Il ne reste que le signe qui se rencontre seulement dans la légende 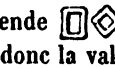 , ORSAAV, peut-être Bursao. Ce signe aurait donc la valeur de BO ou simplement O.

Les monnaies turdétanes forment une catégorie à part, pourvue d'un alphabet spécial, fourni notamment par les nombreuses monnaies d'Obulco, offrant au revers de la légende latine de cette ville, deux légendes en caractères turdétans difficiles à interpréter, parce qu'elles donnent, non pas le nom d'Obulco ou de toute autre ville de la Bétique, mais celui de deux magistrats.

Néanmoins, quelques caractères sont déterminés, ce sont : aleph, hé, vav, theth, iod, caf, ghimel, lamed, resch, schin, tau, upsilon, plus une sorte de sameth punique .

Le *mem* ne paraît pas être un renversement fortuit de la lettre M latine dans la légende ; c'est donc un *mem* turdétan comme . l'N semble être d'après la légende 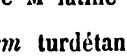 M IVNIVS? les autres signes n'ont qu'une valeur hypothétique.

Le monnayage punique est représenté en Espagne par les monnaies d'Ebusus, de Gadir, Sexsi, Malaka et Abdera.

A ce sujet, M. Heiss a joint un remarquable tableau des alphabets phéniciens du nord de l'Afrique, d'après les travaux modernes.

Enfin l'auteur complète son travail par la description des monnaies bastulo-phéniciennes frappées dans les sept villes suivantes : Asido, Bailo, Osa, Lascuta, Iptuci, Turriregina, Vesci.

Ces monnaies, de fabrique généralement grossière, sont toutes bilingues, mais le peu de fixité des caractères donne de très-grandes variétés de transcription. Du reste ce monnayage ne paraît pas ancien; il n'est pas de beaucoup antérieur au règne d'Auguste.

Voici la représentation de quelques-unes des légendes des noms des villes dont nous venons de parler :

Asido, , lue TSIDON.

Gadir, 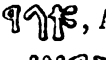 , AGADIR (l'enceinte).

Lascuta, 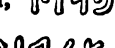 , LSKEVT.

Turriregina, 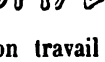 , KATSERAGN.

M. Heiss a joint à son travail sur les monnaies espagnoles proprement dites, diverses dissertations fort importantes sur des monnaies, à légendes celtibériennes, frappées dans le sud de la Gaule, notamment à Narbonne et à Perpignan, et sur les monnayages espagnols dont les attributions sont incertaines.

A l'occasion du grand bronze d'Auguste représentant au revers un bouclier, deux javelots, un fer de lance et une épée, dans lequel Dumersan avait voulu voir le plan d'un cirque, d'un amphithéâtre, ou d'un théâtre, là où Florez avait cru trouver un labyrinthe, M. Heiss ne se souvient pas que le redressement de cette erreur a été fait, il y a bien longtemps, par l'excellent M. Lagoy, en des termes passablement vifs, à la page 317 du volume de la *Revue numismatique* de l'année 1846. Comme

cette rectification si claire et si incontestable est cachée dans la chronique du 4e numéro de cette année, M. Heiss ne l'aura pas connue ; sans cela, il n'aurait pas pris la peine de faire figurer le denier de la *gens Carisia* en parallèle avec la pièce de Sagunte, et, dans tous les cas, il eût tenu à reporter à son auteur l'honneur de cette rectification importante.

Sous le titre : *Monnaies avec légendes celtibériennes émises dans la Gaule narbonnaise*, M. Heiss décrit d'abord les monnaies d'Agde, à la légende , ONTHGA, pour ONATHEGUIA qui signifie en basque *le bon lieu*.

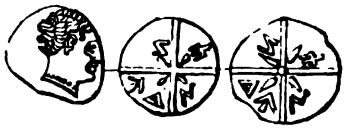

Puis il passe au monnayage si connu des Nérènes (habitants de Narbonne). On sait que cette légende fut lue, pour la pre-

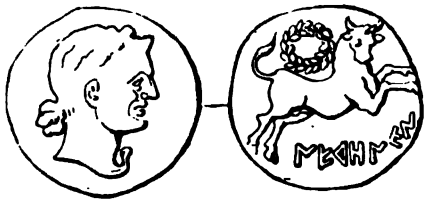

mière fois, par M. de Saulcy ; mais que l'attribution à Narbonne est due à M. Boudard, d'après la provenance des monnaies. Cependant M. Boudard n'a pas la sanction commune, pour sa lecture NEDHENA, et M. Heiss maintient formellement la leçon NERENCN de M. de Saulcy, qu'il interprète NERENCOEN, *ceux de Naro*, nom primitif de *Narbo*, conservé par Festus Avienus.

M. Heiss expose ensuite son opinion sur les monnaies des Bébryces, habitants de Béziers. Le type est celui de Narbonne.

La légende 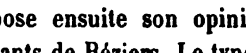 se lit d'après lui : BRICITZE, nom qui rappelle, dit-il, les Bébryces de la Gaule.

Viennent ensuite les monnaies bien connues de Perpignan

dont la légende pour PAVRP paraît à l'abri de toute discussion, même dans le système qui fait du , non un *aleph* mais un *vav*. Ces monnaies sont reproduites dans la *Numismatique de la Gaule Narbonnaise* de M. de La Saussaye et elles ont été lues et expliquées, il y a bien longtemps, par MM. de Saulcy et Lenormant.

M. Heiss termine son beau travail par l'examen des monnaies romaines concernant l'Espagne.

Nous avons essayé de donner une idée, bien incomplète assurément, de l'excellent volume édité par M. Heiss. Il faudrait maintenant, pour rendre notre travail réellement utile, rapprocher toutes les légendes données par Florez, Sestini, Grotefend, M. de Saulcy et M. Boudard, de celles rééditées, à nouveau, par M. Heiss, faire ressortir les différences d'interprétation auxquelles il arrive, afin qu'on puisse annoter les marges de l'ouvrage si pratique de M. de Saulcy et celui de M. Boudard, des lectures confirmées, modifiées ou complétement renversées par M. Heiss. C'est ce que nous essayerons de faire quelque jour.

E. H.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK

Nouveau journal de Numismatique, publié à Berlin, sous la direction du Dr A. DE SALLET.
Tome Ier, 1874, in-8°, 402 pages, 9 planches.

SOMMAIRE DU TOME PREMIER.

Articles principaux et dissertations.

NUMISMATIQUE ANCIENNE

CURTIUS. — Monnaies coloniales grecques.

DE SALLET. — Les monnaies de Chersonesus, de Crimée.

DE RAUCH. — Considérations sur la valeur des monnaies d'argent romaines et grecques comparées à l'argent prussien.

BRANDIS. — Introduction à la science des emblèmes héraldiques sur les monnaies grecques.

IMHOOF-BLUMER. — Contributions (*Beiträge*) à la numismatique et à la géographie de la Grèce ancienne et de l'Asie Mineure.

DE SALLET. — Monnaies de Thrace et de Macédoine.

WEIL. — Observations sur les monnaies des Confédérations grecques Histiæa, Oreos.

DE SALLET. — Catalogue de la collection de monnaies du Musée britannique.

WEIL. — Monnaies d'argent de Tirynthe.

MERZBACHER. — Monnaies de la révolte des Juifs, sous les règnes de Néron et d'Adrien.

MOMMSEN Th. — Le grand pontificat impérial.

DE SALLET. — Monnaies à légendes (*Redende Munze*).

J. FRIEDLÆNDER. — Les acquisitions du cabinet royal de numismatique, pendant l'année 1873.

DE SALLET. — Les plus anciens tétradrachmes des Arsacides. Pertinax César, fils de l'empereur Pertinax.

P. LAMBROS. — Monnaie inédite de Tenea.

IMHOOF-BLUMER. — Rectifications numismatiques.

MEYER. — Monnaies impériales inédites de l'Asie Mineure.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

DANNENBERG. — Les deniers frappés à Aix-la-Chapelle et à Cologne, par les empereurs Hohenstaufen et leurs compétiteurs.

P. LAMBROS. — Monnaies inédites d'Athènes et de Naxos.
— Monnaie inédite du grand maître Foulques de Villaret.

J. FRIEDLÆNDER. — Les monnaies des chefs de la Frise orientale.

REBER. — Sur quelques deniers de Ratisbonne nouvellement découverts.

DANNENBERG. — Sur la numismatique de la Frise orientale.

BROCK. — Souvenirs des incursions des Wendes en Danemark.

DANNENBERG. — Le trésor de monnaies découvert à Dobra.

BIBLIOGRAPHIE : Des articles spéciaux sont consacrés aux derniers travaux de M. Feuardent, sur les monnaies impériales frappées en Egypte ; — de M. Jacques de Rougé, sur les monnaies des nômes de l'Egypte ; — de M. de Saulcy, sur la numismatique de la Terre Sainte (monnaies autonomes et impériales).

ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK

SOMMAIRE DU TOME II. - Ire LIVRAISON.

DE SALLET. — Noms des graveurs sur les monnaies grecques.

J. FRIEDLÆNDER. — Les monnaies attribuées aux rois thraces Cotys III et Sadales II. — Sur quelques lettres énigmatiques qui figurent sur quatre monnaies de l'époque de Dioclétien. — Supplément aux monnaies des chefs de la Frise orientale.

BERGSOE. — Monnaies de Waldemar IV, duc de Jutland, avec remarques de Merzbacher.

J. FRIEDLÆNDER. — Arnisus, sous le nom de Sarnisos ou Sarnisœ.

MOMMSEN. — Trésors de deniers romains.
— Le trésor de deniers de La Riccia.
— — de S. Miniato.
— — de Palestrina.
— Sur les monnaies portant les effigies des proconsuls d'Asie et d'Afrique.

DE SALLET. — ΙΑΙΕΔΕΩΝ, monnaie d'argent thraco-macédonienne.

R. LIETZMANN. — Les monnaies du moyen âge, d'Aix-la-Chapelle.

BIBLIOGRAPHIE : Des articles spéciaux sont consacrés, entre autres, aux deux derniers numéros de la *Revue numismatique française* et au livre de M. Schlumberger, sur les bractéates d'Allemagne et leur classification.

G. S.

REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique, par MM. R. Chalon et L. de Coster (3e série. tome VI, année 1874).

Première Livraison.

Histoire numismatique de la Brielle, 2e article, par M. A. Brichaut, 2. pl.

Encore deux cent trente méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas, par M. J. Dirks, 1 pl.

Méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux, de la ville de Bruges, 2e article, par M. de Schodt, 7 pl.

Quelques monnaies rares et inédites du Brabant et de ses fiefs, par le vicomte de Jonghe, 1 pl.

Mélanges dans lesquels M. Renier Chalon passe en revue tous les faits numismatiques qui offrent de l'intérêt; on y remarque :

Imitation des types lorrains, par M. Chautard. 3e vol. de l'*Histoire de la monnaie romaine de M. Théod. Mommsen*, par M. le baron de Witte.

Décime du siége de Strasbourg.

IIe Livraison.

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine, par M. J. Chautard, 1 pl.

Noble d'or à retrouver, de Gisbert de Bréderode, évêque d'Utrecht, par M. Hooft van Iddekinge.

Supplément aux notices sur les méreaux des Corporations des métiers des Pays-Bas, par M. J. Dirks, 1 pl.

Numismatique linnéenne, par M. Kluyskens.

Monnaies égyptiennes recueillies ou trouvées en Belgique, par M. Schuermans.

Matrice de sceau en os du XIIe *ou du* XIIIe *siècle*, par M. le comte Maurin Nahuys, 1 pl.

Deux lettres à M. R. Chalon, par MM. PREVOT et Henri W. HENFREY. (*Méd. de la Société des Ambulances et de la Junte insurrectionnelle de Carthagène.*)

Mélanges.—(*Médailles du palais de la Légion d'honneur.*—*Médailles de Tétricus et de Probus*, par M. Gustave VALLIER.—*Médaille de Rembrandt*, — *de M. J.-B.-A. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences*, par M. BARRE, dont l'exécution rappelle les belles médailles du XVI^e^ siècle.

Nécrologie. — MM. Ch. G. ELBERLING, PROMIS, JONG AKERMAN, GERSDORF.

III^e^ LIVRAISON.

Études numismatiques. Comtes de Hollande, par M. HOOFT VAN IDDEKINGE.

Notes sur l'histoire et la numismatique du pays de Gronsveld, par M. le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, 2 pl.

Quelques Monnaies inédites de la Gueldre, par M. Th.-M. ROEST, 3 pl.

Trois lettres à M. R. Chalon, de M. le baron DE WITTE (à propos de *monnaies égyptiennes trouvées en Belgique*, par M. H. SCHUERMANS);— du même, *à M. H. Schuermans, sur les Hachettes dites Celts ou Kelts;* — de M. LECOINTRE-DUPONT, sur la *découverte de Vernon, près Poitiers*, dont il a été rendu compte dans les *Mélanges.*

Mélanges.— *Médaille au nom de M. E.-P. Legras.*— *Monétaire VRSOLENUS de Trèves.* — *Notice de M. A. B., sur un cylindre de bronze commémoratif de la statue équestre de Louis XV.* 1758. — *De l'effigie d'Alexandre le Grand*, par M. Polydore VACQUIER.

Nécrologie. — M. BEULÉ.

IV^e^ LIVRAISON.

Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois, par M. Maxe WERLY.

Curiosités numismatiques. — *Monnaies et médailles rares ou inédites*, 20^e^ article, par M. R. CHALON, 1 pl.

Numismatique Vésalienne, par M. KLUYSKENS.

Mélanges. — Monnaie d'Yves et non d'Yvoy-Carignan. — Sigles sur les monnaies de Dioclétien et de Maximien-Hercule. — Médaille de M. Borrel père : La garde nationale de Besançon au général Rolland. — Médaille de M. Bureau, aux armes de Lille ; de M. Bescher, pour Cambrai ; de M. Bovy, représentant l'Impératrice, d'un modèle précieux ; de M. Chapelain (Commission du mètre) ; du même (Concours scolaires), (Expositions des Beaux-Arts), (La belle jardinière) ; de M. Chautard (Médaille d'Auber) ; de M. Alphée Dubois (Médaille d'exposition de peinture) ; de M. Becquerel père (La médaille d'Autun et celle des trois milliards) ; de M. Féart (la médaille de Madame Pau) ; de M. Lagrange (Médailles d'expositions de sculpture) ; de M. de Merley (Médaille d'expositions d'Architecture) ; de M. Oudiné (Société de Tempérance), (Chaptal) ; de feu Penin (Vœu des Lyonnais pour la reconstruction de l'église de Fourvières) ; de M. Paulin Tasset (*Yacht-Club* de la Méditerranée), — Grand médaillon de M. Soldi, à la mémoire des victimes de l'invasion.

Description des médailles françaises frappées sous les règnes de Louis XV et Louis XVI, 6 pl., par M. le comte de Soultrait. — *Médaille de Jean Truchon*, 1555-1578, par M. Gustave Vallier. — *Médailles du Dauphiné, historiques ou de fantaisie* (1494 à 1537), par le même. — *Etude sur les monnaies alsaciennes du cabinet de France*, par Arthur Engel. — Reproductions *autotypes* du *The Numismatic chronicle*.

Nécrologie. — M. A.-H.-G. Fokker.

Assemblée générale annuelle de la Société royale de Numismatique, le 5 juillet 1874.

Le fascicule se termine par la description et la figure de deux curieuses médailles : l'une représente la tête de M. Jos. Schadd, architecte, et une vue intérieure de la Bourse d'Anvers, par MM. Léop. et Ch. Wiener ; la seconde, la tête de S. M. Léopold II, et la statue de Charlemagne érigée à Liége. Cette médaille est de MM. C. et L. Jehotte.

CHRONIQUE NUMISMATIQUE

I.

Lors des fouilles entreprises depuis 1871, dans l'île de Biorkö, sur le lac Mélare, à l'endroit que l'on considère comme l'ancienne ville de Birka, M. Stolpe a découvert, dans des espèces de *Kjoekkenmœddings*, un grand nombre d'objets appartenant au dernier âge de fer, et parmi ces objets, 89 monnaies coufiques entières et 360 brisées, la plupart de l'an 893 à l'an 967 de Jésus-Christ et une monnaie byzantine de Constantin X et Romain II (948-959). Une nouvelle trouvaille faite en 1873, a donné encore 107 monnaies coufiques de la même époque.

Le résultat de ces découvertes a été publié dans différentes brochures parues à Stockholm depuis trois ans. La description des monnaies coufiques a été faite par M. le professeur C.-J. Tornberg. (*Öfversigh af Kongl Vet-Akad.* Törh, 1872 et 1873.)

A. M.

II.

Dans l'exposition rétrospective spéciale du Zaanland, organisée à Zaandam, au mois d'août dernier, figurait une collection de médailles historiques relatives à cette circonscription. On en trouve la description p. 128 à 135 (nos 1380 à 1440) du *Catalogus van de tentoonstelling van Zaanlandsche Oudheden en Merkwaardigheden in het Gemeenthuis te Zaandam* (Westzaan, in-8°).

A. M.

III.

Un tétradrachme imité des monnaies de la Macédoine divisée en quatre provinces par Paul-Émile, après la défaite de Persée à Pydna, l'an 169 avant Jésus-Christ (Cf. Tite-Live, XLV, 29), était classé à la Macédoine, au cabinet de France.

Un examen ultérieur y a fait reconnaître une de ces imitations gauloises du genre de celles de Thasos et de Maronée, ce qui fournit pour celles-ci une date précieuse.

Cette médaille, fort grande, de trente-cinq millimètres de

diamètre, est un composé de celle bien connue d'Antigone Ier Gonatas, et de celle de Philippe V, à l'effigie de Persée et au type de la massue verticale dans une couronne de chêne.

Seulement, la tête insérée au centre du bouclier macédonien est une tête de femme avec collier ; peut-être est-ce une Diane. Les caissons du périmètre, naturellement très-surchargés de ponctuations, comme il arrive dans le travail gaulois, ne sont cependant qu'au nombre de sept, comme sur la monnaie régulière à la tête de Pan, d'Antigone Gonatas.

La légende du revers, qui accoste la massue et qui se lit facilement ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ avec trois monogrammes dans la médaille de Philippe V, n'offre ici qu'un mélange confus de caractères entremêlés de lignes de points.

Ce tétradrachme avait été acquis de Cadalvène, en 1826, avec une drachme et un didrachme du même temps.

IV.

Un statère gaulois, acquis par le cabinet, offre au droit une tête d'Apollon à cheveux bouclés et crêtés, dans le genre du n° 1er de la pl. LXVIII du Ier vol. de *l'Art gaulois*. La section du col est aussi décorée d'ornementations, absolument comme le n° 2 de la même planche. Cette dernière médaille a été trouvée à Fécamp (Seine-Inférieure). La nouvelle doit avoir son *habitat* non loin de là. Le revers est fort curieux et nous engage à reproduire cette pièce dans le 5e fascicule; on y voit un animal qui peut être un chien ou un lion, bien que la queue et les pattes du train de derrière ne soient pas celles que les artistes gaulois donnent au roi des animaux. Mais, de même que le lion de Milet se retourne pour regarder le soleil, cet animal affecte la même pose de tête; de plus, il ouvre la gueule et semble vouloir aboyer ou hurler devant un astre caractérisé par un symbole circulaire ayant au centre une petite croix.

Hâtons-nous de dire, car tout est possible avec les artistes gaulois, que cette espèce de roue peut bien n'être que la roue du char dans lequel doit être un personnage dont on voit les vestiges du corps. Son bras tient une ou deux lanières ondulées aboutissant à une tête coupée très-visible, d'où trois effluves de sang semblent s'échapper.

Sous le chien ou le lion est un oiseau battant des ailes et ouvrant un large bec, comme pour jeter des cris.

Il semble bien là encore que les animaux, comme il arrive pour les médailles d'VLATOS, de TVRONOS et d'EIVICIAC, prennent part, à leur manière, à la pompe triomphale dont la tête coupée est un irrécusable symbole.

L'antiquité gauloise nous fournit, à chaque instant, des représentations qui, au premier abord, semblent fantastiques; mais en étudiant à fond la matière, et en n'admettant que des interprétations naturelles pour ces représentations, on voit que ces dernières sont en harmonie avec les faits précédemment acquis à la science.

Nous figurerons cette médaille dans notre cinquième fascicule.

V.

Le Cabinet a encore acquis une monnaie baronale inédite, de Guillaume de Courtenai, seigneur de Charenton, portant au droit : ✠ G. DE CORTENA, avec un appendice à l'A, sans doute en signe d'abréviation; dans le champ, un écu ogival chargé en chef d'un lambel; le reste n'a pas porté; cependant on peut soupçonner l'existence d'un tourteau en pointe. — Revers : croix; autour ✠ S. DE CHARANTO.

On sait que Guillaume de Courtenai (1255), seigneur de Champignelles, hérita de la seigneurie de Charenton en Bourbonnais, comme frère d'Isabeau de Courtenai, restée veuve de Renaud de Montfaucon, dont on possède, au cabinet de France, un denier au type nivernais. (*Poey d'Avant*, pl. XLV, n° 21.)

VI.

Il faut ajouter à la récolte du cabinet de France des impériales grecques de Septime-Sévère et Julia Domna, frappées à Ægisthena de la Mégaride.

Ces monnaies sont inédites, croyons-nous. La ville d'Ægisthena n'est pas mentionnée dans Mionnet. Pausanias, Etienne de Byzance, Polybe, Pline parlent de cette ville.

E. H.

P.-S. — Nous recevons, au moment de mettre sous presse, l'empreinte de l'ATISIO signalé par MM. Deville et abbé Cochet, comme provenant de Sainte-Beuve-Epinay; cette monnaie, déposée au musée de Neufchâtel, est bien l'ATISIOS-REMOS ordinaire, et prouve qu'à la fin de l'autonomie gauloise, les monnaies de l'est pénétraient jusqu'à l'extrême ouest : d'où la conséquence qu'une monnaie de l'ouest a pu être trouvée à son tour chez les Remi.

E. H.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DES

MONNAIES GAULOISES, MÉROVINGIENNES

CARLOVINGIENNES ET CAPÉTIENNES

Provenant de la collection de M. le comte de KERGARIOU

Dont la vente a eu lieu les 15 et 16 décembre 1873
Par les soins de M. HOFFMANN, expert en médailles, quai Voltaire, 33, à Paris.

(SUITE ET FIN.)

692. Cinq jetons des états de Bretagne, argent (Louis XIV), et cinq autres (Louis XV)..... 18 fr.

696. *Maires de Nantes* (1598) CACVLI. NOBILISS. AEDILIVM. CIVIT. NANNETEN, cuivre jaune..... 7 fr.

697. Deux autres de 1605 et 1610..... 33 fr.

MÉDAILLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

714. Charles VIII et Anne de Bretagne.
Buste couronné du Roi, dans un champ fleurdelisé + FELIX. FORTVNA. DIV. EXPLORATVM ACTVLIT. 1493. R. Buste couronné de la Reine, dans un champ orné de fleurs de lis et d'hermines. + R. P. LVGDVNEN. ANNA. REGNANTE. CONFLAVIT. Diamètre 0,04. Br..... 78 fr.
C'est la méd. représentée pl. III, n° 5, des *Méd. franç. du Trésor de Num. et de Glypt.*

716. Buste de Louis XIV, un trident derrière. R. Vaisseau. NAVIGATIO INSTAVRATA. 1668. Diam. 0,05. Arg. 23 fr.

719. *Louvois.* Buste de face (16 juillet 1691.) — Légende en douze lignes. Arg..... 23 fr.

721. Louis XV. Buste cuirassé. R. Le régent debout devant la France (1715).
— Autre. Lever de soleil, IVBET SPERARE (1716). — Autre. La France assise et le jeune roi (1719). — Autre. Visite à la monnaie (1719). Arg..... 38 fr.

728-729. *Bonaparte*, premier consul. Buste à droite. R. Statue de Jeanne d'Arc. Orléans, an XI. Diamètre 0,054. Arg.
— Buste à gauche. Bataille de Marengo (25 et 26 prairial an VIII). R. *Enfants rappelez-vous*. Diam. 0,049. Arg. — Les deux..... ..... 35 fr.

734. Chambre des Députés, 1826, 1827. 2 p. Arg... 20 fr.

737. Maximilien-Emmanuel de Bavière. Buste à droite. R. Quatre fleuves offrant des couronnes murales au prince. HERCVLI &. 1697. Diam. 0,075. Arg..... ..... 37 fr.

744. Pierre le Grand. Buste à droite. R. La Renommée à gauche : VIRES ACQVIRIT EVNDO. A l'exergue : LVTET. PARISI. 1717. Diam. 0,058. Arg..... .... 23 fr.

MÉDAILLES DES PAPES

EN ARGENT.

745. *Nicolas V*. Buste à gauche. R. Armes du pape; TOMAS LVGANO DI SARZANA. MCDIIII.

746. *Innocent VIII*. Buste à droite. R. Écusson. ANNO DOMINI MCDLXXXIV. Les deux.. ..... 16 fr.

747 et 748. Jules II et Clément VII..... 18 fr.

755. *Cardinal Porto Carrero*. Buste à gauche. R. Port de mer fortifié. Monument élevé à la Renommée. Sur le piédestal : HAC DVCE CVNCTA PLACENT..... 16 fr.

OBJETS DIVERS

Une statuette de Mercure, de 25 c. de hauteur, tenant une bourse à la main, trouvée en Alsace en 1829, a été poussée à. 119 fr.

Une épée romaine en bronze portant, en lettres incrustées d'argent, l'inscription : LEG. VI. long.; 0,74 c. à..... 451 fr.

Une hache gauloise en serpentine très-belle, de 0,245 m. de long, à ..... 95 fr.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

COLLECTION DES MONNAIES, MÉDAILLES

ET JETONS DE LA LORRAINE

Composant la collection de feu M. MONNIER, de Nancy

Vendue aux enchères, le 7 avril 1874 et jours suivants, par les soins de MM. ROLLIN et FEUARDENT, experts en médailles, 4, rue et place Louvois, à Paris.

I. — GAULOISES

1. Tête à droite devant une lettre à moitié effacée. Revers : MEDIOMA. Cavalier casqué armé d'un glaive au galop, à droite. (Robert, *Études num. du Nord-Est.* Pl. I, n° 1.) P. B. 41 fr.

II. — MÉROVINGIENNES

Metz. METTIS CIVETATI. Buste diadémé à droite. R. ANSOALDVS MONET. Croix simple avec CA. OR. — F. D. C. 95 fr.

8. *Metz* ou *Melle.* REX ME? en monogramme, autour, CIVETIAS. R. ZEOGILO MON. Croix ancrée entourée d'un diadème AR. Saiga-T. B..... 180 fr.

9. *Idem.* ME. Sous l'M, trait abréviatif. R. Croix cantonnée des lettres M. E. T et une croix ; inédite. AR Saiga-TB. 41 fr.

11. DAGOBERT III? DAGO. Formant la croix. R. MET en monogramme. AR. Saiga-TB..... 60 fr.

13. *Localité incertaine* (des environs de Metz?) MALLO MATRIACO, buste diadémé à droite. R. VVARIMVNDVS MONI. Croix cantonnée de CA. Bas electrum. F. D. C..... 80 fr.

14. *Marsal.* MARSALLO. V. Buste diadémé à droite. R. THIV-DVLFVS. Croix sur deux degrés accostée des lettres MV (pour MA) OR-TB..... 100 fr.

16. *Id.*... SALIVO VICO. Buste diadémé à droite avec le manteau à carreaux. R. ANDOALDO MON. Croix chrismée accostée de V et de deux globules. Or pâle..... 110 fr.

17. MARSALLO FIT. Buste diadémé à droite. R. LVOLFRA-MNO M. Croix sur un seul degré. Or pâle — B.... 125 fr.

18. *Vic-sur-Seille.* BODECIO VICO (le D est un Δ). Buste diadémé à droite. R. DOMNOLENVS MO (le D est encore un Δ). Croix cantonnée de CA et deux T renversés. (*Id.* pl. VI, fig. 13). Or-TB..... 95 fr.

20. *Moyen-Vic?* OC-NSANO M. Tête diadémée à droite. R. MDIAN. VICO. DPP. Croix ancrée avec CA retournés. Or-TB..... 85 fr.

21. *Billy?* BILVCOVICORT. Buste à droite. R. BABONE M.... Croix sur une base avec CV pour CA. Electrum TB.. 125 fr.

22. *Sarrebourg.* SARREBVRCO. Buste diadémé à droite. R. ŒABONE MOVITA. Croix accostée de CA retournés. Or-TB..... 145 fr.

23. *Lixheim?* VIXIVVADICIV (pour LIXIVVADI CIV?) Buste diadémé à droite. R. VEICVTIS VTISVITA en légende rétrograde. Croix accostée de CA retournés. Bas électrum ou Ar..... ... 85 fr.

25. *Toul.* TVLLO CIVITATI. Buste diadémé à droite. R. DRVC-TOALDVS MONI. Croix sur un globe accostée de TV. OR. 120 fr.

26. *Id.* TVLLO CIVETATI. Tête diadémée à droite. R... ALDO MONET. Croix ancrée accostée des lettres TV. Or-B. 90 fr.

27 *Id.* TVLLO CIVE. Buste diadémé à droite. R. ROSITA MC (pour MO). Croix cantonnée de quatre points. Or. F. D. C..... 95 fr.

29. *Verdun.* VEREDVNO FIET. Buste diadémé à droite. R. FRANGIVLFVS MV. Croix longue sur un globe. (*Id.* pl. IX, n° 10), Or-TB..... .. 100 fr.

32. *Localité incertaine.* GREDACA FIT. Buste diadémé à droite. R. SANTOLO MON. Croix longue sur deux degrés accostée de CV. Pièce un peu rognée (fabrique de Châlon-sur-Saône) Or bas titre-B..... 145 fr.

33. *Spire.* SPIRA (l'R en forme de II grec). Buste barbare diadémé à droite. R. BODV M. Croix sur un globe posé sur un degré. Or..... 215 fr.

34. *Bar-le-Duc* (ou Bar de la Corrèze) BARRO-CASTRO. Tête très-barbare à droite. R. MARIVLFVS M. Deux figures debout (Voir Rob. page 166, Var.)..... ... 125 fr.

III. — CARLOVINGIENNES

PÉPIN LE BREF (752-768).

35. *Verdun.* P. RX F. au-dessus un signe abréviatif. R. VIR-DVN en deux lignes, au centre une croisette (A. de Longpérier, *Rev. Num.* 1858, p. 225, fig. 13). Pièce provenant de la trouvaille d'Imphy. Très-rare et superbe denier.... ..... 330 fr.

35 *bis.* Mêmes lettres en monogramme. R. VIR-DVN également en deux lignes séparées par une barre, à gauche une croix, à droite trois points (même article, fig. 14). Il manque une petite partie de la pièce. Beau denier..... ..... 200 fr.

CHARLEMAGNE (768-814).

36. *Verdun.* CAROLVS en deux lignes horizontales. R. VIR-DVNS entourant un globe placé au milieu d'un centre. Denier TB..... 240 fr.

LOUIS Ier LE DÉBONNAIRE (814-840).

37. *Verdun.* HLVDOVVICVS IMP. Croix. R. VIRID VNVM en deux lignes (Rob. pl. XII, fig. 8.) Denier. TB..... 49 fr.

LOTHAIRE Ier, EMPEREUR (817-855).

38. *Metz.* HLOTHARIVS IMP. Croix. R. MEDIOMATRICIS en

trois lignes. (*Id.*, pl. XIII, fig. 1.) Rarissime et beau denier..... 275 fr.

39. HLVTHARIVS MIP. Croix cantonnée de quatre points. R. MEDIOMATRICORVS. Temple tétrastyle (*Id.*, pl. XIII, fig. 3) aussi rare et beau denier. Cette dernière pièce paraît avoir été frappée à la fin du règne de Lothaire II..... 265 fr.

LOTHAIRE II, ROI (855-865).

40. *Verdun*. HLOTHARIVS REX. Croix cantonnée de quatre points. R. VIRDVNVM CIVIS. Temple avec deux globules placés entre les degrés (Rob. pl. XIII, fig. 10.) Denier F. D. C..... 62 fr.

41. Même pièce sans les points entre les degrés. Denier F. D. C..... 68 fr.

CHARLES II LE CHAUVE (869-875).

42. *Toul*. GRATIA DII REX. Monogramme par K. R. TVLLO CIVITAS. Croix. Denier TB ..... 130 fr.

43. *Bar*. GRATIA ONIS SEX Même monog. R. CASTELLI BARS. Denier..... 95 fr.

44. *Château Porcien*. GRATIA DII REX. Monog. par K. R. PORCO CASTELLO. Croix. Denier TB..... 60 fr.

45. *Vendeuvre*. GRATIA DII REX FR. Monog. par K. R. IN FISCO VENDRNT. Croix. Denier TB ..... 65 fr.

46. *Mouson*. GRATIA DI. R. Même monog. R. MOSOMO MOINIT. Croix. Denier F. D. C..... 60 fr.

LOUIS DE SAXE (873-882).

47. *Marsal*. Gratia DII REX. Croix évidée entourée de LVDOVICVS. R. MARSALLO VICO. Croix (*Id.*, p. 208.) Très-rare et beau denier..... 180 fr.

CHARLES LE GROS, ROI DE LORRAINE (882-887).

48. *Verdun*. GRATIA DI REX. Monog. par K barbare. R. VIRDVNVM CIVI. Croix, trace de points. Denier. TB.. 45 fr.

49. *Id.* GRATIA DII. RE. Même monog., meilleur style. R. VIRDVN CIVITAS. Croix cantonnée de quatre points. Denier TB..... 40 fr.

50. *Verdun.* GRATIA. DI. RX. Même monog. barbare. R. VIRDVNI CIVIS. Même croix. Denier B..... 50 fr.

51. *Verdun.* REX IMPERATOR. Monog. de Charles par K. R. VIRDVNVM CVI. Croix cantonnée de quatre points. (Rob. pl. XIV, n° 10.) Denier B..... 61 fr.

Le savant académicien classe cette rare monnaie à Charles le Chauve; nous ne croyons pas qu'il ait été frappé sous ce règne de deniers avec la croix cantonnée de quatre points. (Roll. et Feuardent.)

52. *Metz.* GRATIA FI DI. Monog. par C. R. METTIS CIVITAS. Croix cantonnée d'un point. Denier B..... 37 fr.

53. *Metz.* Obole au même type. Obole très-rare.... 25 fr.

54. *Metz.* GRATIA RX. Même monog. R. METTIS CIV. Croix, deux pièces très-barbares. Denier..... ... . 13 fr.

Louis l'Enfant (900-912).

55. *Verdun.* LVDOVVICVS. Dans le champ; REX. R. VIRDVNI CIVITAS. Croix (*Id.*, pl. XV, fig. 9.) Denier TB... 60 fr.

56. *Verdun.* Mêmes légendes et mêmes types (pl. XV, fig. 12). Obole très-rare..... 80 fr.

Charles le Simple (912-923).

57. *Toul.* KAROLVS REX. Croix cantonnée de quatre points. R. TVLLO en une seule ligne (*Id.*, pl. XVI, n° 6.) Beau denier très-rare..... 61 fr.

58. *Verdun.* CAROLVS. Dans le champ. REX. R. VIRDVNI CIVITAS. Croix. Denier unique?..... ..... 35 fr.

Louis IV d'Outremer.

59. *Toul.* LVDOVVICVS IX. Croix cantonnée de quatre points.

R. TVLLO en une seule ligne. (*Id.*, pl. XVI, n° 11.) Beau denier très-rare..... .... 91 fr.

HENRI L'OISELEUR (923-936).

60. *Metz.* HENRICVS REX. Croix cantonnée de quatre points. R. METTIS CIVITAS. Temple à deux colonnes (*Id.*, pl. XVII, n° 2). Rare et beau denier..... 21 fr.

61. *Verdun.* HENRICVS dans le champ. REX. R. VIRDVNI. Croix cantonnée d'un point. (*Id*, pl. XVII, n° 4.) Denier rare..... ..... 10 fr.

62. *Verdun.* Même pièce avec HEINRICVS. (*Id.*, pl. XVII, n° 5.) Très-beau denier..... ..... 10 fr.

MONNAIES FRAPPÉES SOUS LES DERNIERS CARLOVINGIENS.

67. *Blainville*? CARLVS REX. Croix cantonnée de quatre points. R. BLEDONIS. Temple, 5 pièces, deniers variés. — *Id.* mêmes légendes et mêmes types. Obole très-rare. 21 fr.

69. *Id.* CARLVS REX. Croix cantonnée de deux S. R. BLEDONIS. Tête de face, 2 pièces. Denier rare..... 51 fr.

IV. — DUCS BÉNÉFICIAIRES DE LORRAINE?

ADALBERT?

70. *Basle*? ADALBERTO. Cœur, le tout entouré d'un grènetis. R. BASCI? en lettres barbares pour *Basilea civitas*? (Lelewel, pl. XVII, n° 3.) Denier?..... ..... 20 fr.

THIERRY? (983-1024).

71. THEODERIC .. X. Deux bustes en regard soutenant un sceptre surmonté d'une couronne. R. Sans légende, grande croix. Denier B..... 31 fr.

GODEFROI LE BARBU?

72. GOTDEFRID DVX. Buste à droite. R. S... MARIA. Dans le champ, VIRGO, en trois lignes. 2 pièces. Denier B. 36 fr.

ARNOULT.

73. *Toul.* ARNVLFVS REX. Croix pattée. R. TVLLO CIVITAS. Croix cantonnée de quatre points. Denier.... 42 fr.

Toutes les monnaies décrites dans les séries II, III et IV sont de la plus grande rareté; aussi avons-nous évité de le répéter à chaque numéro.

V. — DUCS HÉRÉDITAIRES DE LORRAINE

GÉRARD D'ALSACE (1048-1070).

74. GER. Edifice. R... ATVS. Tête de saint Déodat à gauche. (De Saulcy, pl. I, n° 3, var.) Denier..... 39 fr.

75. GERARDVS DVX. Croix cantonnée de deux points. R. SCS PETRVS. Edifice carré. (De Saulcy, pl. 1, fig. 2.) Denier TB..... 130 fr.

76. GERARDVS DVX. Edifice. R. S DEODATUS... buste de saint Déodat, pièce surfrappée. Denier B..... 56 fr.

THIERRY (1070-1115).

77. DEODERICVS. Croix. R. S PETRVS en deux lignes dans le champ, 2 pièces. (De Saulcy, pl. I, fig. 6.) Denier B. 100 fr.

Ces deux rarissimes pièces sont un peu variées de celle publiée par M. de Saulcy. Elles se complètent l'une par l'autre; elles peuvent appartenir également à Thierry II, évêque de Metz.

MATHIEU Ier (1139-1176).

78. *Nancy.* MAHVS. Buste casqué à mi-corps tenant de la main droite une épée, de la gauche un bouclier. R. NANCEI. Croix cantonnée de deux points, d'un croissant et d'une étoile. Denier B, très-rare..... 125 fr.

BERTHE (1176).

79. *Nancy.* BERTA. Buste de la duchesse à gauche, un sceptre

dans la dr. R. NANCEI. Croix cantonnée de deux points. (De Saulcy, pl. XXXVI, n° 28), pièce rare. Denier TB... 32 fr.

Simon II (1176-1205).

82. *Saint-Diez.* Cavalier à droite, sous le cheval S entre deux points. R. SAINDIEI. Epée accostée de deux S. (F. de Saulcy, pl. I, n° 9.) Denier F. D. C..... 47 fr.

Mathieu II (1220-1251).

96. *Thionville.* Cavalier à droite. R. TIONVILLE. Croix. (De Saulcy, pl. II, n° 5.) Rarissime denier B.. ..... 89 fr.

Ferry IV (1312-1328).

122. *Nancy.* FERI : DVX : LOTHOREGIE. Le duc à cheval à gauche tenant un étendard aux trois alérions et se couvrant d'un écu aux trois alérions. R. MONETA FACTA APVD NANCEYVM, en légende extérieure. Seconde légende : SIGNVM CRVCIS. Croix. Ar gros — TB très-rare .... 150 fr.

123. *Id.* Variété de la même pièce, l'étendard sans alérions ..... 170 fr.

134. THEODER. Dans les angles rentrants d'une étoile, au centre l'écu de Lorraine. R. LOTHORINGIE. Croix fleuronnée. Double denier. Très-rare B ..... 50 fr.

136. TVRONIS DVCIS. Châtel. R. Légende extérieure BNDICTV : SIT : etc. et intérieure T. PERRICVS DEVX. Croix. 37 fr.

136 *bis.* Même pièce, très-rare (De Saulcy, pl. IV, n° 10) Demi-gros. — F. D. C..... ..... 40 fr.

138. FERRICVS. Croix fleuronnée de Bourges dont le pied coupe la légende. R. FOR-TIS LOTOREGIE. Couronne très-rare. Denier de billon TB ..... 40 fr.

Gaucher de Chatillon (1318-1323).

145. *Neufchâteau.* GAVCERI C PORCIESISI. Cavalier à gauche

tenant un étendard aux trois alérions et se couvrant d'un écu aux trois alérions. R. CONESTABILIS FRANCIE en lég. extérieure et en légende intérieure M. NVCASTELLI. Croix. Gros B..... 45 fr.

150. GAVCH. Guerrier combattant à droite. R. VEDEMN. Epée, la pointe en bas. Denier TB..... 70 fr.

Jean Ier (1346-1389).

163. IOHANNES DVX MARCHIO DE LOTHORIGIA. Ecusson de Lorraine et de Blois. R. BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NPI : DEI : IHV : XPI., et en légende intérieure : MONETA DE NACEI. Croix cantonnée de quatre couronnes (De Saulcy, pl. VI, n° 1). Grande plaque F. D. C..... 32 fr.

164. IOHANNES DVX MARCHIO DE LOTHORIGIA. Mêmes types. R. BNDICTV, etc. MONETA DE PVINEI. Croix (Rollin, pl. II, n° 1). Grande plaque B..... ..... 44 fr.

165. IOHANNES DVX MARCHIO LOTH. Epée sur un écusson de Lorraine; de chaque côté un heaume timbré d'un aigle. R. BNDICTV SIT etc., légende intérieure : MONETA DE NANCEIO. Croix au centre (De Saulcy, pl. VI, n° 13). Grande plaque très-rare FDC..... 67 fr.

170. IOHES DVX LOTHOR. Heaume timbré d'un alérion sur un écu penché. R. BNDICTV SIT etc., GROSSVS NANCES, etc., Epée (De Saulcy, var. de la pl. VII, n° 9), mais sans rosaces près de l'épée, etc. Gros très-rare F. D. C..... 43 fr.

171. IOHANNES DVX LOTHORIGIE. Buste de face armé de toutes pièces. R. XPC VINCIT XP. REGNAT XP. IMPERAT, et en légende intérieure : MONETA DE NANCEIO. Aigle posé sur un écu penché. (De Saulcy, pl. VI, n° 9.) Très-rare et superbe pièce, plaque TB..... 126 fr.

172. IOHANNES DVX MARCHIO. Buste comme au précédent. R. MONETA DVCIS LOTHORIG. Aigle *idem*. (De Saulcy, pl. VI, n° 10.) Très-rare et superbe pièce. Tiers de plaque TB. 76 fr.

173. IOHANNES DVX MARCH. Heaume entouré de 10 arcs de cercle timbré d'un aigle sur un écu penché qui coupe la légende. R. MONETA D. NANCEIO IN LOTHORIG. Croix fleuronnée avec alérion au centre (De Saulcy, pl. VII. n° 7.) Gros très-rare TB.... .... 62 fr.

174 *bis*. IOHANNES DVX MARCHIO LOT. Le duc debout, de face, tenant son épée, la gauche sur son bouclier. R. MONETA DE NOVO CASTRO. Croix fleuronnée dans un cercle à quatre lobes et quatre pointes. Inédit. Rarissime. Gros F. D. C. 80 fr.

179. IOHES DE GRA LOTHR DVX. Deux écussons de Lorraine, au-dessus une grosse étoile à rayons courbes, ou rosace. R. MONETA DVCIS LOTR IN CIERK. Croix cantonnée de quatre étoiles ou rosaces. (De Saulcy, pl. VII, n° 1.) Gros rare F. D. C..... 49 fr.

190. IOHANNES DVX. Dans le champ MARCHI en deux lignes. R. MONETA DE NANCEI. Croix longue. (Imitation du denier de billon du roi Jean II.) Très-rare denier TB..... 40 fr.

Jean et Robert, ducs de Bar (1371).

192. IOHANNES ET ROBERT, DVX. Ecusson mi-partie Lorraine et Bar. R. MONETA DE NANCEIO. Croix. Rarissime tiers de gros inédit TB..... ..... 82 fr.

193. IOHANE ET ROBER DVX. Même écusson surmonté d'un alérion? et accosté de deux croix fichées. R. MO.. DE NAC. Croix cantonnée de S. O. C. I. Denier aussi rare et inédit B..... 61 fr.

Charles II (1390-1431).

196. KAROLVS DVX LOTHOR Z! M! Le duc en pied. R. Ecusson de Lorraine. MONETA FCA IN NANCEIO. Croix (De Saulcy, pl. VIII, n° 2). Très-rare demi-gros F. D. C 35 fr.

Antoine de Vaudemont (1431-1441).

220. ANTHONIVS DE LOTH. Z. C. Le comte, debout, coiffé

d'un chapel surmonté de trois étoiles, une étoile entre ses jambes. R. MONETA NOVA FCA VESEL. Croix cantonnée de deux alérions et de deux A. (De Saulcy, pl. X, n° 7, var.) Pièce très-rare, demi-gros TB..... 70 fr.

221. ANTHONIVS DE LOTHO Z C. Bande de Lorraine dans un contour de quatre arcs. R. MONETA NOVA FCA VESELI. Epée accostée d'un A et d'un alérion. (De Saulcy, pl. X, n° 8.) Pièce très-rare, demi-gros TB..... 52 fr.

221 *bis*. Même pièce, le nom du duc du côté de l'épée. (Pl. X, n° 6) Unique? Demi-gros. TB..... 51 fr.

René Ier (1431-1453).

243. RENATVS DEI. G. IELM. CI. R. Le duc assis sur un siége soutenu par deux lions, tenant de sa droite un sceptre, de sa gauche un globe. R. HONOR REGIS IVDICIV DIRIGIT. Croix fleuronnée cant. de quatre fleurs de lis (Poey d'Avant, pl. CXII, n° 3, var. inédite) Gros ou carlin..... 36 fr.

245. RENATVS IHRLM ET SICILIE REX. Trois lis sous une couronne avec lambel. R. COMES PVINCIE ET FORCALQERI. Croix dans un cercle à quatre lobes (Types des gros de Louis XI). Pièce très-rare. Gros. TB..... 36 fr.

246. RENATVS IERLM : ET SICILIE R. Ecusson de Naples (trois lys sous un lambel) dans un contour de trois arcs une couronne dans chaque arc. R. COMES PVINCIE ET FORCAL-QRII. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes (*Id.*, pl. CXII, n° 20, var.) Blanc F. D. C... 31 fr.

249. R. IERM CICIL... REX. Même écusson sans accostement. R. Même légende abrégée et barbare. Croix cantonnée d'un lis et d'une couronne dans un double cercle à quatre lobes (*Id.*, pl. CXII, n° 2.) Demi-blanc T. B..... 39 fr.

250. RENA. PRIM. DEI GRA REX ARAGO. Buste couronné de face un sceptre à la main. R. DEVS IN ADIVTOR MEVM INTENDE. Ecu d'Aragon couronné, pièce frappée pour l'Espagne. Or TB..... 159 fr.

251. RENA P DEI GRA RE ARA. Tête couronnée de face. R. DEI ADIVTORI INTENDE. Ecusson couronné d'Aragon, également frappé pour l'Espagne. Or.... .... 90 fr.

René II (1473-1508).

258. RENATVS DEI GRA LOTNORIHGORVM DVX. Le duc debout, la tête nue, l'épée à la main. A sa droite l'écu de Lorraine, à sa gauche un casque surmonté d'un aigle. R. ADIVVA NOS DEV SALVTA NOS. Ecusson écartelé de Lorraine et de Hongrie, Anjou, Jérusalem, Naples et Bar. Aragon sur le tout. Dans le champ 14-88. (De Saulcy, pl. XIII, n° 1.) Pièce douteuse provenant de la collection Guastaldi. Grand écu..... 85 fr.

259. RENATVS D. G. REX SICILLIE LOT DVX. Buste couronné à droite. R. ADIVVA NOS DEVS SALVTARIS NOSTER. Ecusson aux armes de Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou et Bar. Lorraine sur le tout (De Saulcy, pl. XIII, n° 2.) Magnifique pièce, très-rare. Gros teston TB.. 221 fr.

261. RENATVS LOTHORINGORVM DVX. Ecusson comme au précédent. R. SALVE CRVX PRECIOSA. Croix de Lorraine accostée de deux R. (De Saulcy, pl. XIII, n° 4.) Très-rare. Ecu TB..... 121 fr.

262. Même pièce, même module, moitié du poids, demi-écu. T. B..... 75 fr.

263. RENATVS D. G. REX SICILIE LOTHO D. Champ écartelé comme aux écussons précédents. R. MONETA AVR. NANCEY Saint Nicolas debout. (De Saulcy, pl. XII, n° 5.) Or. Florin TB..... 70 fr.

264. Variété, mêmes types (De Saulcy, pl. XII, n° 3,) Or. Demi-florin TB..... 65 fr.

265. RENATVS D. G. R. SICILIE ET LOTH. D. Mêmes armes. R. TVA IVVET GR. Saint Nicolas debout. (*Id.*, pl. XII, n° 6), Or. Florin T. B..... 66 fr.

266. Variété avec LOTHO D. Or. Florin TB ..... 60 fr.

267. RENATVS DG DVX LOTHO. Ecusson de Lorraine sur une épée surmonté d'un heaume à l'aigle, avec fleuron. R. ADIVVA NOS DEVS SALVTARIVS N R. Epée accostée de deux R (*Id.*, pl. XIII, n° 3), mais beaucoup plus petit module. Demi-gros..... ..... 40 fr.

269. RENATVS D. GR. REX LOTHOR. CAL. Le duc debout tenant une épée. R. IN TE DNE SPERAVI NO RVN. P. E. Ecusson écart. aux 1er et 4e d'une bande de Lorraine, aux 2e et 3e de Hongrie, Anjou, Jérusalem, Naples et Bar. Aragon sur le tout. (*Id.*, pl. XII, n° 1.) Pièce très-rare mais trouée. Gros T. B ..... 46 fr.

ANTOINE (1508-1544.)

286. ANTHONIVS D. G. LOTHORI ET BARI DVX. Buste armé et couronné à gauche. R. Ecusson de Lorraine, au centre, dans un grènetis, il est entouré de huit écussons : Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou, Bar, Vaudemont et Blamont. Ces deux derniers sans couronne. Pièce très-rare. (*Id.*, pl. XVI, n° 2) Poids 30 gr. Thaler F. D. C..... 112 fr.

287. Pièce semblable, entourée d'un gros cordon, argent doré. Cette pièce avait servi de médaille. Poids 34 grammes. *Id.* B..... ..... 95 fr.

288. La même pièce frappée en or, provenant d'abord de la coll. de M. de Saulcy, puis de M. Gastaldy. Rarissime. Poids 54 grammes. *Id.* Or F. D. C..... 435 fr.

289. ANTHONIVS D. G. LOTHOR ET BARI DVX. Buste à gauche. (Comme de Saulcy, pl. XVI, n° 4.) R. MO. NOV. NANC. CIIS. Ecu plein de Lorraine supporté par deux aigles couronnés, surmonté d'un heaume timbré d'un aigle (Manteau). (Comme dans l'écu de Charles III, pl. XXIV, n° 3). Rarissime piéfort. Thaler TB..... 152 fr.

290. Même légende et même buste. R. MONETA NOVA NANCEII

CVSA. Ecu à la bande de Lorraine, surmonté d'un heaume couronné, timbré d'un aigle et adossé à un manteau; autour les sept écussons couronnés. (*Id.*, pl. XVI, n° 4.) Rarissime piéfort. Poids 69 gr. Thaler B... ..... 206 fr.

290 *bis*. ANTH DVX CALABR. Z. LOTHOR. B. Buste couronné du duc, de face, tenant son épée. R. MONETA NANCEI. Ecu plein, penché, appuyé sur un manteau et surmonté d'un heaume à l'aigle. (Pl. XVI, n° 3.) Rarissime pièce de la coll. Rousseau. Teston T. B..... 146 fr.

291. ANTH. CALAB. LOTH. Z. B. DVX. Tête couronnée à gauche. Revers. FLOR NANCEII CVSVS. 1515. Ecu plein couronné dans un grènetis. (*Id.*, pl. XV, n° 14.) Pièce très-rare. Or florin F.D.C. ..... 240 fr.

MÉDAILLES COULÉES OU FRAPPÉES PENDANT LE RÈGNE D'ANTOINE.

320. ANTONIVS DVX LOTHOR ET BARI. Le duc combattant à cheval, à droite, la tête coiffée d'une toque avec plumes; sous le cheval, 1515. R, sans légende, écu de Lorraine surmonté d'un heaume couronné, avec l'aigle essorant, l'écu et le heaume recouverts d'un manteau; autour, les huit écussons de Hongrie, Naples, Jérusalem, d'Aragon, d'Anjou et de Bar, Vaudemont et Blamont (ces deux derniers, sans couronne). Variété de la pl. XVI, n° 1, sans légende sur la housse du cheval. Poids, 27 gr. 3 déc. Cette magnifique pièce, de la plus grande rareté, doit être une médaille et non une monnaie. 42 mill. AR F. D. C..... ... 429 fr.

321. ANTHONIVS D. G. LOTHOR ET BAR DVX. Buste à droite, coiffé d'un chapeau sur lequel se trouve une cocarde portant un A. R. RENATA DE BORBOIIA LOTHOR. ET. BAR. DVCISSA. Buste à gauche. Médaille frappée et retouchée au burin. Ar. 42 mill. F. D. C..... 172 fr.

322. La même, coulée en Allemagne ou en Belgique. Ar. 40 mill. F. D. C..... ..... 40 fr.

JETONS DU MÊME RÈGNE.

327. REDDERE VNICVIQVE QVOD SVVM EST. Croix de Jérusalem cantonnée de quatre croisillons. R. FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SVO. Bras armé avec une banderolle sur laquelle : *Avoir j'espère.* Pièce très-rare. Ar. F. D. C .. .. 65 fr.

FRANÇOIS Ier (1544-1545).

335. FRANCISCVS D. G. LOTHOR. B. Z. GLD. D. Buste couronné à gauche. R. MONETA NANCEI CVSA. Armes aux six écussons. Lorraine sur le tout. Exergue 1544. (*Id.*, pl. XVII, n° 7.) Très-rare. Teston T. B..... ..... 45 fr.

50. Même pièce, datée 1545, avec les huit quartiers. (*Id.*, pl. XVII, n° 8.) Teston. F. D. C..... 50 fr.

CHRISTINE ET NICOLAS, RÉGENTS (1545-1555).

JETONS.

345. CRIEN D. DANEM. Z. NICOL. DE. LOR. TVTEVR. Têtes en regard. R. GECTS DES COMPTES DE LORRAINE. 1550. Ecusson mi-partie de Lorraine, etc. (D. Calm. XLV.) Ar. T. B..... .. ... 46 fr.

350. ME SINE CVNCTA RVVNT. 1566. La duchesse, sur un trône, portant une couronne non fermée. R. VT PALMA CRESCIMVS. Au centre, deux C, un F. Jeton rare. Æ. T. B. 23 fr.

CHARLES III (Le Grand-Duc, 1543-1608).

MONNAIES.

357. CARO. D. G. CAL. LOT. BAR. GVEL. DVX Ecusson ovale aux armes pleines et orné. R. FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SVO. Buste enfant à tête nue, armé à droite, tenant une épée appuyée sur l'épaule. (*Id.*, pl. XIX, n° 3.) Très-rare thaler B..... .... 170 fr.

358. CAROL. D. G. CALA. LOTHO. BAR. GVEL. DVX. Buste cuirassé à droite, très-jeune. R. Sept écussons autour de celui de Lor. Au bas. 1557. (*Id.*, pl. XIX, n° 10.) Rare thaler T. B..... 80 fr.

359. CARO. D G. CAL. LOTHO. BAR. GEL. DVX. Buste jeune, à droite. R. MONETA NANCEII CVSA. Ecusson plein. (*Id.*, pl. XX, n° 1.) Rare thaler TB..... 76 fr.

360. Même pièce variée R. MONETA NOVA NANCEI CVS. Argent doré. Thaler TB..... 65 fr.

361. CARO. D. G. CAL. LOTHO. BAR. GEL. DVX. Buste jeune cuirassé à droite, avec moustache et barbe naissante. R. Sept écussons, comme à l'écu de 1557. Daté 1569. Thaler FD..... 75 fr.

362. CARO. D. G. CA. LOTHO. B. G. DVX. Buste jeune couronné, avec barbe à gauche. R. MONETA NANCEII CVSA. Ecusson aux armes pleines, couronné au-dessus de la couronne, 1571. Cette pièce diffère par la date placée au revers. (*Id.*, pl. XXI, n° 1.) Très-rare thaler T. B..... 116 fr.

(*Sera continué.*)

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — Avril 1875.

MÉMOIRES ET NOTICES

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE GAULOISE

On a découvert récemment, dans l'île de Jersey, un dépôt assez considérable de monnaies gauloises, du genre de celles qui avaient cours dans les Gaules pendant les cinquante années qui ont précédé l'ère chrétienne. MM. Rollin et Feuardent ont acquis la totalité de ces monnaies, parmi lesquelles se trouvait une charmante petite pièce d'argent de 9 millimètres de diamètre.

En attendant que nous puissions donner à nos lecteurs un aperçu de cette trouvaille, nous allons faire passer sous leurs yeux une figure exacte de cette jolie monnaie, dont une bonne empreinte nous a été envoyée par M. John Evans, notre excellent confrère d'outre-Manche.

Au droit, on voit une tête nue, les cheveux rejetés en arrière, mais sans appendice caudal. La légende, très-lisible, donne, sans conteste possible, le nom si précieux pour nous d'ESVIOS,

dans lequel il est difficile de ne pas reconnaître le prototype de ESVVIVS qui est celui des deux Tétricus.

Le revers offre un lion bondissant, le terrain étant représenté par un filet horizontal. C'est un peu la pose du lion de la médaille TOGIANTOS-SOBIVS et de celui de la médaille muette de Bridiers près La Souterraine (Creuse) (N^os^ 43 et 78 de *l'Art Gaulois*, 2^e^ partie).

Médaille agrandie.

Diamètre réel : 18 mill.

Médaille agrandie.

Diamètre réel : 15 mill.

Ceci nous reporte aux peuplades placées entre les Pictons et les Bituriges Cubes et entre les Andes et les Lemovices.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, peut-être plus tard, si nous parvenons à connaître exactement la compo-

sition du trésor de Jersey, serons-nous en mesure d'ajouter quelques détails intéressants.

Nous avons promis, dans le dernier fascicule, de donner la figure d'une singulière monnaie gauloise dont le cabinet s'est enrichi naguère. La tête du droit représentant Apollon Belenus sans couronne, est chargée d'une forêt de cheveux relevés à la manière armoricaine en crête centrale.

La section du col offre ces lignes ornementées qu'on rencontre sur les monnaies précieuses des environs de Fécamp et d'Abbeville, et c'est dans cette région que nous classerons ce curieux statère. (Voy. nos 1 et 2 de la pl. LXVIII de *l'Art Gaulois*, vol. Ier) (1).

Ce classement nous aidera même à en faire un autre plus important. Tout le monde connaît le grand et curieux statère d'or du cabinet de France offrant un cheval à pose rétrospective, publié d'abord par M. Lenormant père, dans le *Trésor de Num.* et de *Glypt. Rois Grecs* (Imitation des statères macédoniens) et ensuite par moi, dans *l'Art Gaulois*, pl. XCV, 1re partie.

Or cette pose singulière, qui n'avait jusqu'ici d'analogue que dans le Luxembourg, chez les Remi ou les Trévires, se rencontrant dans une région où nous sommes habitués à trouver un art relativement avancé, il devient évident que le grand statère dont nous parlons doit être classé aux Calètes, aux

(1) Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que M. de Saulcy possédait un exemplaire de cette pièce trouvé à Abbeville, ce qui confirme nos présomptions.

Unelles ou aux Ambiens plutôt qu'aux Trévires ou aux Remi, chez qui l'art était très-dégénéré au IIe siècle avant l'ère chrétienne.

En effet, examinons le revers de notre nouvelle médaille qui est des plus remarquables.

L'animal à pose rétrospective, paraît être un loup plutôt qu'un lion; il porte les oreilles pointues dirigées en avant, son col et ses reins sont garnis de longs poils, sa queue surtout, très-caractéristique, n'est nullement celle du lion.

Veut-on des exemples de l'intervention du loup dans les représentations monétaires de la Gaule? Qu'on examine la médaille au nom CONTOVTOS (N° 1er de la pl. XX de *l'Art Gaulois*, 1re partie), le poil y est très-accusé; les oreilles, il est vrai, sont rejetées en arrière; mais c'est là l'attitude des fauves sur la défensive. Ici, au contraire, le loup crie d'une manière provocante; c'est le cas de celui qui est représenté posé sur la croupe du cheval dans la médaille figurée n° 2 de la planche LX du même volume. Ici les poils hérissés du dos sont très-visibles, les pattes très-fortes, comme sur la médaille d'ADIETVANVS où l'on voit précisément les oreilles du loup projetées en avant.

Pour en finir avec le loup, disons qu'il ouvre fortement la gueule pour glapir et que près de son train de derrière, se voient quatre globules allongés qu'il est bon de noter.

Chez les Gaulois, le bruit est nécessairement l'accompagnement, le complément de la pompe triomphale. Ici l'on voit une roue de char au-dessus du loup et dans le char invisible mais probable, paraissent les vestiges d'un personnage, la Victoire, faisant flotter devant le loup, devenu acteur principal de la scène, le symbole le plus ordinaire du triomphe : une tête coupée. Cette fois, la tête que nous avons rencontrée si souvent sur d'autres médailles, inerte et renversée, laisse

couler, par la section du col, des effluves de sang. C'est là une partie très-bien conservée de la médaille.

Sous le loup de notre médaille on voit un oiseau battant les ailes et criant lui-même en ouvrant largement son bec. L'oiseau semble perché sur un objet ondulé symétriquement qui pourrait bien être un serpent.

Telle est cette nouvelle médaille si curieuse pour les mœurs de nos aïeux. A mesure que les monuments numismatiques s'exhument, la silhouette naïve et rude de nos pères se dégage et s'accentue; et l'abîme qui les sépare de la civilisation polie et souvent raffinée des peuples vieillis de la Grèce ou de l'Italie, cet abîme se creuse plus profondément.

Nous allons maintenant entretenir nos lecteurs d'une très-intéressante médaille déjà publiée en 1859 par M. Ch. Robert, mais d'après un exemplaire insuffisant (*Rev. numism.*, p. 230). Il s'agit de la monnaie sur laquelle MM. de Saulcy et Robert ont lu L. MVNATIVS et qui a été attribuée par eux à Lucius Munatius Plancus.

Nous avons été assez heureux pour obtenir la communication d'un exemplaire presque complet de cette médaille; nous le devons à notre obligeant et zélé confrère M. Maxe Werly.

La légende du droit laisse voir avec certitude MVNAT précédé d'une autre lettre qui doit être un L comme dans l'exemplaire publié en 1859, par M. Robert.

La tête est d'un aspect étrange avec ses cheveux en baguettes, sa queue très-prononcée enroulée dans la nuque et ses hélices

retombant le long des joues à la manière romaine, mais caractérisées seulement par des ponctuations, à cause de la barbarie du travail.

Le premier type représenté plus haut est celui donné par MM. Robert et de Saulcy. J'ai dessiné le second d'après un assez bon exemplaire du Musée Saint-Germain.

Le type du revers serait-il celui d'une monnaie de Pixtilos; un aigle tenant un serpent dans ses serres sous les débris d'un temple distyle dont il ne resterait plus qu'un des chevrons du faîtage? c'est fort douteux, car la monnaie ne doit pas être de la contrée qui fournit celle de ce chef. Ces monnaies ne se sont guère trouvées jusqu'ici que dans l'Aveyron et à Vieille-Toulouse.

Voici l'exemplaire provenant de M. l'abbé Cérès, dont M. Maxe Werly a bien voulu me communiquer une fort belle empreinte.

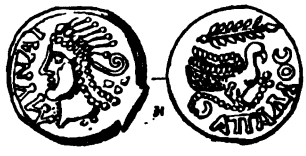

La légende très-nouvelle est AΠAMOC en lettres grecques, lorsque celle du droit est en lettres latines. Le π a une tête horizontale beaucoup plus accusée que celle d'EΠHNOC, par exemple.

M. Robert, en publiant cette monnaie, y lut: VSSV à l'envers. La lettre Π ayant sans doute subi une altération sur son exemplaire.

Le nom AΠAMOC est-il gaulois? Rappelons qu'Apamée était le nom de la femme de Séleucus-Nicator. On sait, en effet, qu'Alexandre, après la conquête de la Perse, maria quatre-

vingts chefs macédoniens avec les filles des plus illustres satrapes et que ce fut alors qu'il accorda à Séleucus Apamée, fille d'Artabaze, l'un des chefs les plus dévoués à Darius. Séleucus donna le nom de sa femme à l'une des quatre villes qu'il fonda en Syrie.

Dira-t-on que Munatius Plancus venant d'Asie Mineure, lorsqu'il conduisit une colonie à Lyon, pouvait avoir amené avec lui un lieutenant syrien du nom d'Apamos, qu'il aurait mis à la tête d'un district des environs de Lyon? c'est ce qui expliquerait le type de l'aigle analogue à celui d'AMBACTVS qui se lit sur une monnaie de ces parages, et la persistance du nom ΑΠΑΜΟC, en lettres grecques, à une époque (43 à 40 avant J.-C.) où ces noms devenaient rares sur les monnaies gauloises ; mais il y a là trop d'hypothèses superposées pour que nous adoptions d'emblée ce point de vue qui aurait besoin d'être appuyé d'indications de provenance.

Il nous reste à dire quelques mots d'un statère d'or des Aulerces-Cénomans, trouvé récemment dans le département de la Sarthe.

Le type en lui-même n'a rien de curieux. La monnaie, bien connue, est reproduite sous N° 1^er^ de la pl. XV de *l'Art Gaulois*, 1^re^ partie. Ce qui rend cette pièce curieuse, c'est qu'elle a reçu, au revers et non au droit, une contremarque assez bizarre, empreinte dans le coin lui-même. Ce sont deux rayons disposés à angles droits ou à peu près, de manière à former la croix.

Ainsi ces rayons viennent en relief sur la monnaie, ce qui prouve qu'ils ont été gravés en creux sur le coin ; mais ce qui ne permet pas de les assimiler aux croix du droit des grands statères des Parisii et des Carnutes ou Bellovaques, c'est que ces marques sont frappées dans le coin avec négligence et deux fois répétées *au revers seulement*.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans le premier fascicule de cette année, de signaler des adjonctions beaucoup plus considérables sur de belles médailles d'or trouvées à Craon (Mayenne). Il s'agissait, on se le rappelle, de corps globuleux traversés par des rayons semblables à ceux-ci. Nous étions, dès lors, suffisamment convaincus de cette adjonction postérieure sur le coin, pour oser affirmer ce fait singulier. Aujourd'hui et en présence de notre nouvelle médaille, aucun doute n'est plus possible. Ces rayons ajoutés au coin ne sont pas des indices de démonétisation comme le seraient des encoches faites en creux sur le flan même et dont on peut voir des exemples sous N^os^ 2 de la planche XLI de *l'Art Gaulois* (1^re^ partie), et 52 et 98 de la 2^e^ partie. On ne frappe pas des monnaies démonétisées d'avance. Ces signes sont au contraire destinés à assurer à la médaille un cours plus étendu, mais nous ne pouvons deviner pourquoi l'on s'est servi de ces signes sur le revers seulement de la monnaie. Un grand statère d'or armoricain portant deux croix de ce genre en relief nous a été communiqué il y a fort longtemps par M. Parenteau, qui a représenté cette pièce sous N° 10 de la planche I^re^ de sa brochure intitulée : *Essai sur les monnaies Namnètes*. Mais, cette fois, ces croix avaient été gravées dans le coin, du côté de la tête presque disparue.

E. H.

NOTES

SUR QUELQUES CONTREMARQUES ANTIQUES

VII.

L. XV.

Je n'ai, jusqu'à ce jour, rencontré que deux monnaies antiques portant en contremarque le nom de la quinzième légion.

La première, acquise par moi à Beyrouth, est tellement usée, qu'il est impossible de reconnaître quel a été son type primitif. La forme de ce qui reste de la tête impériale fait penser à Trajan, et la nature du métal à la fabrication d'Antioche. Mais, je le repète, il serait imprudent de rien affirmer sur l'origine de la pièce en question. Quant à la contremarque, c'est une toute autre affaire. Cette contremarque est fort intéressante, en ce qu'elle est double, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Voici en quoi elle consiste : Sur le bas du visage et le cou de l'effigie impériale primitive, a d'abord été appliquée une contremarque ronde, offrant un profil barbu dont on est forcé de reconnaître l'étroite analogie, pour ne pas dire l'identité, avec le profil le plus ordinaire des monnaies si répandues aujourd'hui des rois de la Characène. (Voir *Rev. num.*, 1866. Mémoire de M. Waddington. Pl. XII, N^os^ 15 et 16. *Monnaies de Théonnésès, contemporain de Trajan et d'Hadrien.*)

Sur cette effigie contremarquée, on a postérieurement appliqué un nouveau timbre, formé cette fois d'un parallé-

logramme contenant les lettres LXV, dans lesquelles on aurait tort de chercher un chiffre 65, et qui ne représente très-certainement que la leçon *Legio XV.*

La seconde pièce, portant la même contremarque légionnaire, est dans les tiroirs du Cabinet de France. C'est un M. B. de Trajan, frappé à Aradus en l'année BOT (372) de l'ère de cette ville (ère qui a commencé en 259 avant J.-C.), au type ordinaire de la Fortune assise sur un gouvernail. L'estampille de la XV^e^ Légion a été appliquée deux fois sur cette pièce, la première fois sur la nuque de l'effigie impériale, mais comme elle a très-peu marqué, il a semblé bon probablement de recommencer l'opération, de façon à rendre la contremarque plus nette et plus visible : c'est sur le cou de Trajan qu'elle a été appliquée la seconde fois, et sans aucun doute possible avec le même poinçon. La date de cette pièce d'Aradus correspond à l'an 113 de J.-C. C'est donc postérieurement à cette année que la contremarque L. XV. a été employée sur cette pièce, qui, d'ailleurs, est assez bien conservée, et n'avait pas dû courir bien longtemps, avant d'être mise en cours nouveau par la XV^e^ Légion.

Je me suis naturellement adressé à mon savant confrère et ami, M. Ch. Robert, qui a fait une étude toute spéciale de l'histoire des Légions romaines, pour avoir sur la quinzième tous les renseignements qui pourraient m'aider à débrouiller l'histoire de cette contremarque. Voici la note qu'il m'a donnée et que je reproduis textuellement.

LEG. XV. APOLLINARIS.

« Vieille Légion, en Pannonie, sous Auguste — En Armé-
« nie, avec Corbulon — Contre les Juifs, sous Vespasien —
« En quartier d'hiver à Scythopolis. — Au siége de Jérusalem.

« — Accompagne Titus à Alexandrie et rentre ensuite en « Pannonie.

« On ignore si le dépôt de la XV^e^ Apollinaris était resté en « Pannonie. Tacite, dans le récit des événements du Danube, « pendant la lutte des Vitelliens et des partisans de Vespasien, « ne nomme pas cette légion, ce qui permet de croire que son « dépôt avait été envoyé par Claude sur le Rhin, pour former « la XV^e^ Primigenia; celle-ci se dédoubla elle-même, lors- « que Vitellius quitta le Rhin, pour se rendre en Italie.

« La XV^e^ Primigenia tout entière était en Cappadoce sous « Alexandre-Sévère, d'après Dion Cassius. Elle combattit les « Alains sous Adrien?

« L'itinéraire d'Antonin nous la montre à Satala, où elle « était encore au v^e^ siècle, lorsque parut la notice des dignités.

« *Pia Fidelis* dans les inscriptions. »

Nous lisons effectivement dans Josèphe (*Bell. Jud.* VII, I, 3) que Titus, quittant la Judée, voulut être accompagné jusqu'en Egypte par les deux légions, V^e^ et XV^e^. Le légat de cette dernière était Titus Frugi. (*Bell. Jud.*, VI, IV, 3.) Enfin Josèphe nous apprend que Titus, une fois arrivé à Alexandrie, renvoya les deux légions qui ne l'avaient pas quitté depuis la prise de Jérusalem, aux garnisons d'où elles étaient venues pour prendre part à la guerre judaïque, la V^e^ en Mysie et la XV^e^ en Pannonie. (*Bell. Jud.* VII, V, 3.) Titus, venu d'Achaïe à Alexandrie, lorsque Néron chargea Vespasien de réprimer les Juifs révoltés, y avait pris cette XV^e^ légion, qu'il emmena à Césarée, à son père. Elle prit la plus large part au siége de Iotapata, et la campagne finie, fut envoyée hiverner à Scythopolis. (*Bell. Jud.* III, IX, 1.) Puis elle coopéra très-activement au mémorable siége de Jérusalem.

Retourna-t-elle réellement tout entière en Pannonie? Je ne saurais le dire, mais j'en doute; ce qui est certain, c'est

qu'elle serait revenue assez promptement en Orient, puisque Dion Cassius nous la montre en Cappadoce, sous Alexandre-Sévère, et que l'itinéraire d'Antonin la place à Satala, en Arménie.

Cette Satala où elle était cantonnée, suivant l'Itinéraire d'Antonin, était une ville de l'Eparchie de la première Arménie; c'est aujourd'hui Erzinghian. (*Hiéroclès. Rec. de Miller*, p. 449.) Dans l'Itinéraire d'Antonin, route XL. *Iter ab arabisso, per compendium Satalam* (*Rec. Miller*, p. 49 et 50), nous lisons : *Satala, Leg. XV Apollinaris.*

De 70, année de la prise de Jérusalem par Titus, à l'avénement d'Alexandre-Sévère, en 222 de Jésus-Christ, il s'est écoulé cent cinquante-deux ans, pendant lesquels la XV^e^ Légion a pu, bien des fois, changer de place.

Je serais assez porté à croire que c'est dans les premiers temps de son retour en Orient, que la XV^e^ Légion, engagée dans quelque expédition de guerre, aura pris les monnaies courantes dans le pays, pour en faire à son usage de véritables *monetæ castrenses*. Mais, de là à préciser les circonstances qui auront nécessité la création de ce numéraire spécial, il y a bien loin, et j'avoue que, quant à présent, je ne suis pas de force à résoudre ce problème, à la fois historique et numismatique.

F. DE SAULCY.

Paris, le 14 mars 1873.

VIII.

CONTREMARQUES HÉBRAÏQUE ET PALMYRÉNIENNE.

Deux pièces des plus curieuses, par la présence des contremarques dont elles sont munies, feront le sujet de cette note, et malheureusement, cette fois encore, je serai réduit à émettre

de pures conjectures sur leur origine; d'autres seront peut-être plus heureux; mais je le désire plus que je ne l'espère.

Commençons par décrire les pièces dont il s'agit.

La première fait partie de la suite monétaire judaïque du *British Museum*. C'est un exemplaire très-bien conservé de la monnaie de cuivre bien connue, frappée dans une *année quatrième*, et offrant les types suivants :

שנת ארבע (l'an IV.) *Loulab* entre deux *cédrats*.

R. לגאלת ציון. Pour le (ou du) rachat de Sion; vase sans couvercle, comme sur les sicles et demi-sicles des années 1, 2, 3 et 4, frappés par l'ordre d'Esdras, après le retour de la captivité de Babylone, en 397 avant Jésus-Christ, et dans les quatre années suivantes. Sur l'une des faces, est appliquée une contremarque ronde contenant la lettre *Mem* de l'alphabet carré.

La deuxième pièce, acquise par moi à Beyrouth, et aujourd'hui dans ma collection, est un M. B. de Tibère fort usé, et frappé à Antioche, présentant, sur la partie inférieure du visage et sur le cou de l'empereur, une large contremarque qui ne se compose que du signe , qui n'est que la lettre Palmyréenne *Tau*.

Que peuvent signifier ces deux contremarques? C'est ce qu'il est assez difficile de deviner, par cela seul qu'elles ne comportent qu'une initiale. Commençons par la seconde. On pourrait, à la rigueur, ne voir dans le signe qu'elle contient qu'un *Beth* carré rétrograde, mais cela semble assez peu probable, précisément à cause de la place occupée par la contremarque, par rapport à l'effigie sur laquelle elle a été appliquée.

La première hypothèse qui se présente est que la lettre en question nous donne l'initiale du nom même de Palmyre, c'est-à-dire de תדמר. *Tadmor*.

D'un autre côté, nous savons que la reine Zénobie, femme d'Odenat, eut trois fils : Vabalathe, Herennianus et Timolaus. On pourrait donc, à la rigueur, chercher l'initiale du nom arabe du prince, que les auteurs latins ont changé en Timolaus ; mais cela paraît bien peu vraisemblable, d'autant que si Trebellius prétend que Zénobie, dont il était contemporain, prit, après la mort de son époux, les rênes de l'empire, au nom de ses fils Herennianus et Timolaus, Vopiscus affirme que Zénobie gouverna pour son fils Vabalathe, et non pour ses autres fils Herennianus et Timolaus. Je m'en tiens donc à la première hypothèse, et, dans ce cas, je suppose que cette pièce, contremarquée une trentaine d'années peut-être après Tibère, aura précédé les émissions des monnaies autonomes de Palmyre, dont les légendes sont constamment grecques, mais le plus souvent fort barbares.

Quant à la monnaie hébraïque du *British Museum*, il est encore bien moins facile d'expliquer la contremarque qu'elle porte. Il y a tant de mots et de noms qui ont un *Mem* pour initiale, qu'il serait véritablement imprudent de chercher à deviner le sens de cette lettre isolée. La seule hypothèse que je me permettrai de proposer serait d'y voir l'initiale, soit du nom de Massada, la forteresse juive par excellence (de מצר cime de rochers escarpés ou forteresse), soit du nom talmudique מקור de Machærous, la יעזר biblique.

F. DE SAULCY.

Paris, le 14 mars 1873.

IX.

MONNAIES DE SYRIE.

Je me propose, cette fois, d'étudier certaines contremarques

qui ne se rencontrent que sur les monnaies antiques de Syrie. Je ne me flatte pas de les expliquer toutes, mais j'ai du moins l'espoir d'éclaircir l'origine de quelques-unes d'entre elles : au lecteur de décider si cet espoir est fondé.

MONNAIES DE LEUCAS.

Leucas est le nom que porta, sous la domination romaine, l'Abila de Lysanias, ainsi nommée parce qu'elle fut la capitale du tétrarque Lysanias. Comme les monnaies de Leucas offrent parfois l'image et le nom du fleuve Chrysorhoas, le Baradah de nos jours, et comme sur les rives de ce fleuve, il n'y a d'autre ville antique importante qu'Abila, dont les ruines sont, à n'en pouvoir douter, au village moderne de Souq-Ouady-Baradah, il n'y a pas possibilité de chercher ailleurs la Leucas syrienne des monnaies antiques.

Parmi ces monnaies, les plus communes ont été frappées à l'effigie de Trajan, à la date $\overline{\text{ϵN}}$ (l'an 55), de l'ère de Leucas. L'origine de cette ère particulière, déterminée depuis longtemps par Belley, a été fixée au moment où Claude, après la mort du roi Agrippa I^er^, annexa l'Abilène à la province romaine de Syrie. L'année initiale de cette ère doit donc être cherchée dans les années comprises entre le mois d'avril 43 et l'année 48 de Jésus-Christ. En cette dernière année, Claude ayant donné la Chalcidène et l'Abilène à Agrippa II, roi des Juifs, il est probable que l'ère de cette ville a commencé en 48. S'il en est ainsi, l'an 55 de cette ère locale correspond à l'an 103 de l'ère chrétienne. C'est en cette année que Trajan, qui a régné de 98 à 117, reçut, en commémoration de la conquête de la Dacie, le surnom de Dacique, ΔΑΚΙΚΟΣ.

Or le plus grand nombre des monnaies de Trajan, frappées à Leucas, portent en contremarque la syllabe ΔΑΚ, qui n'est

et ne peut être que l'abréviation du nom glorieux que lui valut sa victoire sur les Daces. Sur quatre exemplaires que je possède de cette monnaie, il n'y en a pas un seul qui ne soit muni de la contremarque en question. De plus, toutes les monnaies connues de Trajan, frappées à Leucas, sont datées de l'an

(55). Il en résulte fort nettement, à mon avis, que lorsque l'émission de ces monnaies de Trajan fut terminée, on apprit à Leucas qu'un décret du sénat venait de décerner à l'empereur le surnom de Dacique; il n'y avait plus moyen de l'introduire dans la légende même des pièces fabriquées, et je ne doute pas que les magistrats de la ville, par pure flatterie probablement, décidèrent qu'une contremarque serait, autant que possible, appliquée sur toutes les monnaies qui venaient d'être émises, pour constater la prise de possession du surnom *Dacicus*, par le vainqueur des Daces.

Je ne vois pas d'autre explication possible de la présence de cette contremarque, et celle que je viens de proposer me paraît de tout point satisfaisante.

MONNAIES DE NEAPOLIS.

La seule contremarque que j'aie remarquée jusqu'à ce jour sur les monnaies de Neapolis, consiste en un A encadré dans un carré creux, de petite dimension, et chose particulière, cette contremarque a été exclusivement destinée à marquer les monnaies d'Elagabale.

Ainsi, je possède huit exemplaires variés du M.B., offrant au revers la vue du mont Garizim, sur lesquels cette lettre A est appliquée sur le menton de l'effigie impériale. Sur un neuvième exemplaire, la contremarque est placée devant la figure, et assez loin pour empiéter presque sur la légende. Enfin, je

rencontre encore la même contremarque appliquée devant le front de l'effigie, sur une pièce d'Elagabale, offrant au revers un quadrige de face.

Si nous remarquons que les pièces d'Alexandre-Sévère, identiques de types, de fabrique et de taille, avec les neuf premières monnaies d'Elagabale, citées ci-dessus, et tout aussi communes qu'elles, ne présentent pas une seule fois cette contremarque, nous serons bien tentés de penser que lorsque Alexandre-Sévère monta sur le trône, la population de Neapolis eut, si elle ne l'avait eue déjà auparavant, l'idée de faire en quelque sorte, des monnaies de son prédécesseur, des monnaies appartenant au nouvel empereur. A ne serait alors que l'initiale du nom ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ. Je propose formellement cette lecture et cette attribution, qui me paraît très-acceptable.

C'est en 222 qu'Elagabale fut massacré par ses soldats et par les prétoriens révoltés. Il n'était âgé que de dix-huit ans, et avait régné trois ans neuf mois et quatre jours. Il eut pour successeur son cousin, Alexandre-Sévère, qu'il avait d'abord élevé à la dignité de césar, mais qu'il voulut perdre ensuite, ce qui fut la cause de la révolte de l'armée qui adorait Alexandre. Celui-ci, après un règne de treize ans et neuf mois, fut massacré à son tour par ses soldats, à l'âge de vingt-neuf ans trois mois et sept jours. Nous admettrons donc que la contremarque A fut appliquée aux monnaies d'Elagabale, par la population de Neapolis, en 222 de l'ère chrétienne.

MONNAIES DE RABBATHMOBA.

Les monnaies frappées dans cette ville sont encore d'une extrême rareté, et l'on n'en connaît qu'un très-petit nombre de variétés. J'en possède cinq, apportées de Karak à Jérusalem, et acquises par moi dans cette ville. Ce sont quatre M.B.

très-frustes de Septime-Sévère, dont deux au type d'Astarté ou plutôt de la ville personnifiée, et deux au type du Mars de face, que nous retrouvons sur la cinquième de ces pièces, qui est un G. B. d'Elagabale.

Des quatre monnaies de Septime-Sévère, trois sont munies devant le cou de l'effigie impériale, d'une contremarque ronde contenant la tête d'un autre empereur imberbe. Ces trois pièces sont les deux au type d'Astarté et une de celles au type de Mars. Il ne me paraît pas possible de reconnaître dans l'effigie en contremarque la tête de Macrin ; je regarde donc comme fort probable que c'est celle du Syrien Elagabale, que les habitants de Rabbathmôba auront appliquée sur celle de Septime-Sévère, pour dédier en quelque sorte à leur compatriote, devenu empereur, les monnaies qui avaient cours dans leur ville.

Ajoutons que le G. B. d'Elagabale que je possède ne porte pas de contremarque ; mais, d'un autre côté, une belle pièce de Caracalla, de ma collection, frappée également à Rabbathmôba, et d'un style très-supérieur à celui des autres monnaies connues de cette ville, n'est pas contremarquée non plus. Du reste, on pourrait encore penser à l'Arabe Philippe, devenu empereur un peu plus tard, en 244 de Jésus-Christ ; mais alors, pourquoi la contremarque sur les seules monnaies de Septime-Sévère ? Tout bien considéré donc, je crois devoir maintenir à Elagabale l'attribution de la petite effigie appliquée à Rabbathmôba sur les monnaies de Septime-Sévère.

Quant à Rabbathmôba, nommée plus tard Aréopolis, ses ruines, que j'ai visitées en 1851, se nomment aujourd'hui Er-Rabbah, et sont situées à quatre lieues au nord de Karak. Il n'y a donc rien que de très-naturel à ce que des monnaies frappées dans cette ville aient été apportées de Karak à Jérusalem, pour venir ensuite prendre place dans mes cartons.

MONNAIES DE DOMITIEN FRAPPÉES EN PALESTINE.

La monnaie dont il s'agit est décrite par Cohen sous le n° 354 (T. I, p. 430), et il en fait suivre la description de la note : Frappée en Samarie?

Domitien, après un règne de quinze ans, périt victime d'une conjuration, en 96 de Jésus-Christ. Il eut pour successeur Nerva, qui mourut au mois de janvier 98, laissant le trône à Trajan. Domitien avait fait percevoir avec rigueur sur les Juifs l'impôt auquel ils étaient taxés, eux et les Romains eux-mêmes soupçonnés de judaïsme. De là des procès sans nombre que Nerva donna l'ordre d'abandonner. Cette décision parut avoir une telle importance, que des monnaies commémoratives furent frappées par l'ordre du sénat, pour en conserver le souvenir. Tous ceux en effet qui se sont occupés de la numismatique romaine, connaissent les beaux sesterces de Nerva, portant au revers le palmier, emblème de la Judée, accompagné de la légende : FISCI IVDAICI. — CALVMNIA SVBLATA (*Cohen*, T. I, nos 83 à 86. Pl. XIX, fig. 86), pièces frappées en 96 et 97 de J.-C.

A coup sûr, la mesure réparatrice de Nerva dut être accueillie avec une vive reconnaissance, en Judée surtout, et j'en trouve la preuve dans l'emploi de la contremarque appliquée au M. B. de Domitien cité plus haut, et que, par conséquent, je n'hésite pas à regarder comme frappé en Judée. J'en ai reçu deux exemplaires de ce pays, et tous deux portent une petite effigie impériale insérée dans une contremarque ronde, et appliquée sur le cou de Domitien; l'une d'elles a la tête longue et maigre de Nerva, et l'autre la tête ronde et aplatie au sommet, de Trajan. Domitien avait été le persécuteur des Juifs, et ceux-ci s'empressèrent d'infliger à ses mon-

naies l'image de leur bienfaiteur Nerva. Nerva n'ayant régné que moins de deux ans, son fils adoptif et successeur, Trajan, fut jugé digne du même hommage de reconnaissance. En d'autres termes, la contremarque de Nerva a été appliquée en 97 de Jésus-Christ, et celle de Trajan à partir de mars 98, au moment où l'on apprit, en Judée, que Trajan avait revêtu la pourpre impériale.

MONNAIES DE DORA ET DE PHILADELPHIA.

Je possède deux pièces acquises en Palestine, et qui offrent deux contremarques intéressantes.

La première est une monnaie de Vespasien, de M. B., frappée à Dora, et portant sur l'effigie impériale une contremarque ronde contenant une petite tête tourelée de femme.

La seconde est une pièce de Domitien, de M.B. également, et frappée à Philadelphia. (Rabbat-Ammon, aujourd'hui Amman.) Sur le cou de l'empereur est appliquée, dans une contremarque ronde, la tête d'Hercule.

Je ne doute pas que l'emploi de ces deux contremarques n'ait eu pour but de constater, à un moment donné, une renaissance de l'autonomie de Dora et de Philadelphia. En effet, la tête tourelée de femme se voit sur les monnaies purement autonomes de Dora, et la tête d'Hercule est le type habituel du revers des monnaies impériales de Philadelphia. Si maintenant nous remarquons qu'après les règnes de Vespasien, de Titus et de Domitien, Trajan et Hadrien durent, pour ainsi dire, recommencer la conquête de la Judée et de l'Arabie (témoins les surnoms de NEA TRAIANH et d'AΔPIANH, donnés respectivement à Bostra et à Petra), nous serons conduits à admettre l'existence d'une période de quelques années, pendant laquelle l'autorité romaine devint si précaire, que les villes

pensèrent à user de nouveau de l'autonomie que les Empereurs leur avaient enlevée. Je crois donc que les deux pièces précitées nous offrent l'indice de ces essais d'indépendance.

F. DE SAULCY.

Paris, le 19 mars 1873.

TRÉSOR

DE LA BLANCHARDIÈRE, COMMUNE DE BEAUFAY

(SARTHE)

DESCRIPTION SOMMAIRE DES MONNAIES

(*Suite*)

NOTA. — Le premier numéro est celui du livre de M. Cohen sur *les médailles impériales romaines*, le second est le nombre des médailles, décrites sous ce numéro, qui existaient dans le trésor.

SALONINE.

N°	14. A l'exergue MS	3
—	19	1
—	30	16
—	32	1
—	42. A l'exergue MS et S.	2
—	43. Dans le champ N	3
—	46	9
—	50	1
—	51	9
	Ce numéro semble plus commun dès lors, que le n° 50 coté le même prix, 1 fr.	
—	55	2
—	57	1
—	58	1
—	62	7
—	63. A l'exergue VI	2
—	80. VI ou S dans le champ	1

N° 87. Variété inédite. SALONINA AVG. Buste diadémé à droite, avec le croissant. Revers. VENVS VICTRIX. Vénus debout, à gauche, appuyée sur un bouclier et tenant un casque et un sceptre transversal. A ses pieds, un petit personnage, les mains liées derrière le dos, ou Cupidon avec ses ailes; toutefois, la tête est couverte d'un bonnet pointu, d'aspect asiatique..... 1

— 87. Type ordinaire; mais dans le champ on trouve M et H, et le bouclier est à gauche..... 6

Variété. Rien dans le champ, le bouclier est à droite et le sceptre transversal..... 1

Paraît inédite.

— 94..... 4

SALONIN.

— 11..... 1

— 38..... 2

— 51. Variété. DIVO CAES VALERIANO, sa tête radiée à droite. Revers. PRINC IVVENT. Salonin en habit militaire, debout, à gauche, tenant un globe et une haste; à ses pieds, un captif.

Cette monnaie, citée par Bauduri, a été mentionnée par M. Cohen, au bas de la page 488 du 4e vol. des *Monnaies impériales*..... 2

POSTUME.

— 13..... 4

N° 13. Variété. Au droit on lit : IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié, avec le paludament. Revers. La Fortune, debout, à gauche, posant le pied sur une proue et tenant une patère et un gouvernail, à l'exergue S. La légende est bien CONCORD. EQVIT, comme au n° 13; mais ainsi qu'on le voit, l'R est un C retourné, et le Q un D également retourné.

Cette variété est très-curieuse et mérite toute l'attention des numismatistes..... 2

Le droit est fort barbare et ne rappelle que de très-loin le buste de Postume, si caractérisé dans la fabrication courante.

Le revers, empreint de la même incorrection, offre cette particularité bien curieuse qu'il figure *identique* dans les séries de Victorin, de Tétricus père et de Tétricus fils ; c'est absolument le même coin, sorti du même atelier de graveurs, ce qui donne à penser que cette pièce de Postume a été gravée et émise dans les ateliers de Tétricus fils.

Nous aurons d'ailleurs la même observation à faire à l'égard des revers LIIS PVBLICA et VIRTVS:

— 22..... 1
— 27..... 1
— 32..... 5
— 34..... 2
— 39..... 1
— 70..... 4
— 79..... 1

N° 80..... 1
— 81..... 1
— 91..... 4
— 95..... 3
— 97..... 12
— 100..... 2
— 118..... 1
— 156..... 2
— 158..... 2
— 168..... 1
— 170..... 1
— 176..... 1
— 184..... 1
— 192..... 1
— 195..... 4

— 196. Variété. — IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. Buste radié à droite. Revers. VIRTVS. EQVIT. Soldat marchant à droite, et tenant une haste et un bouclier. ⟦T. à l'exergue. Unique.

— 196. Variété. IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié, à droite, de bon style. Revers. VIRTVS EQVITVM. Hercule, à droite, appuyé sur sa massue, le *bras gauche entouré* de la peau du lion. 1

LÉLIEN.

N° 3..... 1

VICTORIN.

— 6..... 1

Monnaie inédite; IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Buste méconnaissable de Victorin, à droite. Revers. CONCORD. EQVIT. La Concorde, avec un gouvernail et une patère..... 1

Cette pièce est, quant au revers, comme une restitution de celle de Postume; ce même revers, nous l'avons dit, se retrouve identiquement le même, quant à la facture, dans les séries de Tétricus père et Tétricus fils, et paraît avoir été gravé dans les ateliers de ce dernier.

— 14. DIVO VICTORINO PIO. Sa tête radiée, à droite. Revers. CONSACRATIO (*sic*). Un aigle debout sur un globe aplati, tenant au bec une couronne. 1

Variété inédite. Le buste est cuirassé. Le revers laisse douter s'il y a CONSECRATIO ou CONSACRATIO..... 1

N° 21 8

Variété. Au revers, on lit : FIDES MILITAS. La monnaie est belle et bien conservée..... 1

— 19. Monnaie inédite analogue à celle décrite sous ce n° ; ..... CTORINVS. P. F. AVG. Buste avec la cuirasse et le paludament, radié à droite. Revers. FELICIT.....P. Femme debout, à gauche, tenant un long caducée vertical, de la main droite, et de la gauche, une corne d'abondance..... 1

Variété. IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG. Buste avec la cuirasse, radié à droite. R. FELICITAS AVG. Femme debout, portant à la main droite un petit caducée transversal et à gauche une corne d'abondance 1

MM. Cohen et de Witte n'ont pas connu ces médailles.

— 30. INVICTVS avec le droit IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. et le buste radié à droite, dans le champ, une étoile..... 140

Evidemment il y a une erreur dans la détermination de cette médaille, qui est cotée 3 fr., le même prix que les variétés très rares aux légendes IMP. C. PIAV..... et IMP C. PI dont pas un exemplaire ne s'est rencontré dans le trésor.

L'un de ces 140 exemplaires, très-beau, portait, au lieu d'INVICTVS, PNVICTVS.

N° 48. PAX AVG..... 136

— 49. Avec C. PIAV. VICTORINVS..... 9

— 51. PIETAS..... 70

— 57. PROVIDENTIA..... 153

(Pas une de ces pièces ne porte IMP. C. PI. VICT...)

— 59. DIVO VICTORINO PIO. Sa tête radiée à droite, le col nu. Revers. PROVIDENTIA AVG. La Providence a peut-être un gouvernail, et non une baguette. La fabrique de ces pièces est assez mauvaise; l'I de PROVI manque sur un exemplaire.. 2

— 65. SALVS..... 76

— 70. *Id*..... 150

(Pas une des pièces de ces deux séries ne porte IMP. C. PIAV.....)

Variété barbare de SPES PVBLICA, type rare et coté 6 fr. dans M. Cohen, n° 72; IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG. Buste de Victorin, à droite. Revers. LIIS PVBLICA. Revers identique à ceux de Tétricus père et fils, dont nous parlons plus loin..... 5

Il est probable que cette pièce et d'autres que nous citons ont été émises dans les ateliers de Tétricus fils. N'oublions pas que ces pièces ne peuvent avoir été frappées après la déchéance des Tétricus, puisqu'il y a des séries de ces pièces, qualifiées communes par M. Cohen, qui ne sont pas représentées dans le trésor, et qui, sans doute, n'étaient pas encore émises au moment de son enfouissement. C'est là un excellent critérium pour fixer la date de cet enfouissement, en supposant toujours la donnée de M. Cohen à l'abri de la discussion.

N° 75. VICTORIA 8

Dans ce nombre, il y a deux monnaies dont le droit est identique à celui de ces monnaies barbares frappées dans les ateliers de Tétricus fils, et dont nous avons donné un échantillon au n° 6. CONCORD. EQVIT.

— 80. VIRTVS..... 118

— 82. Mêmes légende et buste, mais au revers Mars est à gauche. L'un des quatre exemplaires est d'un beau style, les autres sont aussi mauvais que les Tétricus les plus barbares; la légende surtout est des plus extraordinaires, elle ne saurait se transcrire. La tête est toujours celle des imitations barbares de Tétricus, dont le n° 6 donne le type.

Ce singulier revers, avec sa légende si excentrique, se retrouve identiquement le même dans les séries de Postume, de Tétricus père et de Tétricus fils, et il est certain, dès lors, qu'il sort des ateliers de ce dernier. On ne peut penser à une imitation frauduleuse, car les têtes de Tétricus fils accolées à ces revers fantastiques sont celles des monnaies officielles; seules, les têtes de Postume, de Victorin et de Tétricus père sont de maladroites reproductions.

MARIUS.

— 4..... 2

N° 13. IMP. C. MARIVS. P. F. AVG. Buste radié à droite. Revers. SAEC. FELICITAS. La Félicité debout, tenant un caducée et une corne d'abondance; c'est sans doute par une erreur involontaire que M. Cohen a mis un sceptre en place de la corne d'abondance; nos sept exemplaires sont identiques, et d'ailleurs M. de Witte n'a représenté à ce type que des cornes d'abondance (pl. XXXI, nos 5 et 6.)... 7

— 16. VICTORIA. La Victoire debout..... 6

— 17..... 2

— 18. Variété inédite. IMP. C. M. AVR. MARIVS AVG. La monnaie ne porte pas les titres P. F. Buste radié à droite, avec le *paludamentum*. Revers. La Victoire courant *à gauche*, tenant couronne et palme..... 1

M. de Witte ne donne pas cette médaille; celle qui est mentionnée sous le n° 18 de M. Cohen, et qui appartient à M. Robert, porte au droit IMP. M. AVR. MARIVS AVG, et non IMP. C. MARIVS P. F. AVG. De plus, la Victoire court à droite et non à gauche.

Nous puisons cette indication, qui est certaine, sur une bonne empreinte en relief qui nous a été obligeamment envoyée par M. Robert.

On remarquera que la légende du droit de la pièce de ce dernier est exactement la nôtre, ce qui, dans tous les cas, en fait une variété

essentielle du n° 17 de M. Cohen, très-différent du n° 18 annoncé, lequel existe peut-être chez M. Robert, qui ne l'a pas retrouvé ou ne me l'a pas envoyé.

Voici la nouvelle pièce de M. Robert.

Nous devons mentionner ici une pièce fort extraordinaire, et qu'il est bien difficile d'expliquer; la tête est incontestablement celle de Marius, et cependant, la légende du droit est .....PI VICTORINVS AVG. Celle du revers est ÆQVITAS AVG; avec l'Equité debout, tenant une balance et une corne d'abondance.

Cette monnaie est fort rare, puisqu'elle ne se trouvait qu'en unité dans le trésor. M. Cohen fait remarquer qu'elle est l'une de celles qu'on a attribuées à Victorin fils. Nous n'avions donc pas été le premier à être frappé du type de la figure. Nous ne pensons pas cependant qu'on doive y voir un fils de Victorin; la tête est très-barbue et porte des traits vieillis, très-semblables à ceux de Marius. Cette pièce peut avoir été frappée par ce dernier, dans les premiers moments de son installation; elle serait une nouvelle preuve de l'assistance que lui prêta la célèbre Victorine.

CLAUDE II DIT LE GOTHIQUE.

N° 27..... 1

— 29 à 32. Dans le champ, gamma cursif, ϛ 16

Point de lettres dans le champ..... 33

Une remarque est à faire au sujet de ces médailles : il en existe dans les deux séries qui portent le prénom C (Caïus), avec ou sans la lettre G; d'autres qui ne le portent pas; le tri en est impossible, parce que, très-souvent, la légende manque.

— 3 du supplément. Sans lettre..... 2

— 35..... 2

— 36. DIVO CLAVDIO. Tête radiée à droite. Revers. ÆTERNIT..... Le soleil..... 1

— 38 et 39. IMP. CLAVDIVS et IMP. C. CLAVDIVS..... 22

En nombre à peu près égal.

— 40 et 41. Même observation. — Dans le champ d'un des exemplaires, H; rien dans l'autre..... 2

— 45..... 1

— 49. CONSECRATIO. Aigle. Série nombreuse..... 44

L'exergue n'est pas souvent visible, lorsqu'il l'est, il ne porte rien.

Dans ce nombre se trouvent cinq ou six pièces très-petites, 12 millimètres, tandis que d'autres, très-épaisses, ont 20 millimètres.

— Variété inédite. IMP. CLAVDIVS AVG. Sa tête radiée. Revers. CONSECRATIO. Même aigle. Rien à l'exergue, 17 mm..... 1

N° 51. CONSECRATIO. Autel. L'exergue est peu visible ; lorsqu'il l'est il n'y a rien 63

Dans ce nombre, 48 de ces pièces portent des autels divisés en quatre compartiments ornés de points; 15 offrent des autels décorés de guirlandes en avant ; deux de ceux-ci ont des guirlandes verticales pendant aux angles.

On trouve un exemplaire avec CONTACA.

— 54. A l'exergue T..... 2

— 55. Citée par Banduri et M. Cohen. C'est la contre-partie du n° 49 *bis* ci-dessus..... 1

— 65. P. à l'exergue..... 1

— 67. B. dans le champ, à gauche. Le col est nu..... 4

— Variété inédite, le buste est cuirassé. B dans le champ sur un exemplaire et rien dans les deux autres..... 3

— 68. Dans le champ B, sur six exemplaires..... 12

— 71. Voir la rectification de M. Cohen, page 299 du tome VII, n° 70..... 13

Tous nos exemplaires portent bien IMP. CLAVDIVS et non IMP. C. CLAVDIVS.

— 74. IMP. C. CLAVDIVS..... Buste avec cuirasse.... 38

Même sujet. FIDES EXERCI.

N° 74. Variété. IMP. CLAVDIVS AVG. Tête radiée à droite; un seul exempl. avec cuirasse. Revers. FIDES EXERCI. La Foi militaire debout, *à droite*, tenant deux enseignes, dont l'une est transversale, dans le champ à droite, XI..... 8

Variété de ce n°, la Foi militaire est à gauche.

— 75..... 9

— 76. Dans le champ ℭ 5

— 78. DIVO CLAVDIO. Banduri 1

— 81. Variété inédite. IMP. CLAVDIVS AVG. sans P. F. Buste avec paludament à droite. Revers. FORTVNA RED. La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance..... 2

— 83..... 2

— 85. A l'exergue ℭ ou S..... 1

— 88..... 3

— 89..... 16

— 93..... 21

— 94..... 7

— 99..... 11

— 101. Jupiter nu, debout à gauche, tient un foudre, tantôt élevé, tantôt horizontal et tantôt baissé; dans le champ N..... 34

N° 102..... 6
— 109. LAETITIA AVG. I dans le champ, sur quatre exemplaires ; P sur deux. L'exergue n'est pas visible. 6
— 111. Dans le champ, XII..... 1
— 113..... 7
— 118. Avec ou sans X dans le champ..... 10
— 119. IMP. C. CLAVDIVS AVG. Tête ou buste radié. Revers. LIBERT. AVG. La Liberté debout..... 15
— 120. DIVO CLAVDIO. Sa tête radiée à droite, même revers sans lettre. Pièce très-barbare citée par Banduri..... 1

— 124..... 9
— 125..... 12
— 126. X dans le champ..... 1
— 138. 3
— 144 A dans le champ, sur l'une..... 4
— 146..... 11

Variété inédite. IMP. CLAVDIVS P. F. AVG. Son buste radié à droite. Revers. PAX AVG. La Paix debout, tenant une branche d'olivier, et appuyée sur un sceptre.

— 153. Col nu sur deux médailles..... 7
— 154. — dans le champ du revers Δ..... 3

N° 161. Variété inédite. IMP. C. CLAVDIVS AVG, son buste radié à droite. Revers. PROVID. AVG. La Providence debout, ayant un globe dans la main droite et un sceptre transversal dans la gauche. Dans le n° 161, le globe est à ses pieds.

— 168 17
— 171. 5 ont XII dans le champ 7
— 172. 3 offrent des ℱ rustiques, un exemplaire a cette lettre à l'exergue 4
— 173. Variété inédite. DIVO CLAVDIO. Sa tête radiée à droite. Revers. PROVIDENT AVG. La Providence debout à gauche, tenant une baguette dirigée vers un globe et une corne d'abondance, et non un sceptre 1

Indiquée par Banduri avec le sceptre.

— 189 13
— 193 2
— 199 3
— 202 3
— 203 14
— 205 4
— 209 22

— Variété inédite. IMP. CLAVDIVS AVG, sans C. ni P. F. Buste cuirassé, radié à droite. VICTORIA AVG. Victoire debout à gauche, avec couronne et palme. A dans le champ..... 11

— 213 12
— 214. Dans le champ Γ..... 2
— 223. Sur la médaille où le col est nu, on voit un Ⅎ à droite ou à gauche un Ⅎ 43
— Variété inédite. IMP. CLAVDIVS AVG. Tête radiée à droite. Revers : VIRTVS AVG. Mars casqué debout à gauche, tenant un rameau et une haste, à ses pieds un bouclier avec E à droite, sur deux exemplaires, et ɜ à gauche, sur un..... 3

— 224..... 7
— 227. Sur 2 exemplaires B dans le champ, sur un, H à droite et étoile à gauche dans le champ..... 3

QUINTILLE.

— 6. A l'exergue III et N..... 2
— 9. H dans le champ ou à l'exergue..... 3
— 15. Dans le champ Δ..... 4

N° 20. A l'exergue S..... 2
— 22. Dans le champ E lunaire..... 5
— 23. Dans le champ Z..... 2
— 29. Dans le champ XII..... 4
— 36. A l'exergue P..... 5
— 38. Dans le champ X..... 3
— 40. Dans le champ A..... 2
— 45. Dans le champ Γ ou 5
— 47. Dans le champ XI..... 5
— 50. Dans le champ P..... 1
— 52. Dans le champ F..... 3
— 55. Dans le champ B..... 2

MONNAIES INÉDITES D'ANTIOCHE ET DE TRIPOLI

ANTIOCHE

Raymond (1136-1149).

Constance, fille de Boémond II, prince d'Antioche, naquit en 1127, et resta, à la mort de son père, en 1131, seule héritière de la principauté. Mais comme elle était mineure, sa mère, Alix, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, voulut s'emparer du pouvoir comme régente, mais son père Baudouin envoya contre elle son gendre Foulques d'Anjou, qui occupa Antioche au nom de son beau-père. Le roi Baudouin mourut cette même année, laissant le trône à Foulques, qui était tuteur de la jeune princesse; il la maria en 1136, quoiqu'elle ne fût pas encore nubile, à Raymond, le plus jeune fils de Guillaume VII, comte de Poitiers, qui, aussitôt qu'il eut épousé Constance, prit le pouvoir. Mais dès la conquête d'Antioche par les Croisés, les empereurs de Constantinople ne cessèrent d'avoir des prétentions sur la principauté de cette ville; et Jean II Comnène, qui régnait alors, exigea sa reddition et résolut de reprendre ses droits par la force. Raymond ayant appris les préparatifs de l'empereur, s'allia avec Léo, prince d'Arménie. Jean Comnène fut obligé de faire une expédition en Cilicie, et après avoir conquis, l'un après l'autre, les châteaux forts de cette contrée, il se présenta, en 1137, devant Antioche et en commença le siége. Raymond défendit la ville de son mieux, mais ne pouvant résister plus longtemps, il fut obligé de se rendre et de laisser sa principauté; mais

l'empereur, satisfait de la reconnaissance de sa suzeraineté, lui en céda l'investiture. Raymond, toujours en guerre avec les empereurs de Byzance, mourut le 27 juin 1149 en combattant contre Nour-Eddyn, sultan d'Alep.

M. de Saulcy attribue à Raymond une monnaie de cuivre (1), mais cette monnaie appartient à Roger Ier, roi de Sicile (2), et comme il n'existe pas de monnaies connues de Raymond, je complète la lacune en publiant deux deniers inédits de ma collection.

1. ✠ RĀIMVNDVS entre deux grènetis. Tête nue à droite.

Revers : ✠ ANTIOCHIЄ entre deux grènetis. Au milieu croix. — Billon.

2. ✠ RĀIMV-NDVS. Tête nue avec le cou, à droite.

Revers : ✠ ANTIOCHIЄ entre deux grènetis. Au milieu croix. — Billon.

Boémond III (1163-1201).

Boémond III, fils de Raymond et de Constance, succéda à

(1) *Numismatique des croisades*, pl. III, n° 10.

(2) Spinelli. *Monete cufiche battute dai principi Longobardi, Normanni e Svevi nel regno delle Due Sicilie*, p. 52, n° 4.

sa mère qui mourut en 1163 et gouverna jusqu'à sa mort, survenue en 1201.

M. le comte de Vogüé pense qu'il faut attribuer à Boémond III les trois monnaies publiées par M. de Saulcy, lesquelles portent la fleur de lis (Pl. IV, nos 3, 4, 5) et à Boémond IV toutes les monnaies qui portent une tête nue ou casquée (Pl. III, nos 11, 12 et 13) (1). Je partage pleinement l'opinion que les trois premières appartiennent à Boémond III et que les deux avant-dernières ont été frappées par Boémond IV, puisqu'elles sont, comme nous verrons plus bas, semblables à celles de Rupin. Mais je crois que, guidés par les deniers décrits de Raymond, nous pouvons sans hésiter attribuer à Boémond III la monnaie du n° 13 de la troisième planche, qui a la tête nue comme sur les monnaies de Raymond.

Boémond IV (1201-1205, 1208-1216, 1219-1233).

Boémond III avait deux fils dont l'aîné s'appelait Raymond et le cadet Boémond. Le premier étant filleul de Raymond comte de Tripoli, succéda à son parrain, mort sans enfants en 1187. Il prit pour femme Adélaïde, fille du prince d'Arménie Rupin II, de laquelle il eut un fils appelé Raymond Rupin, et mourut un an avant la mort de son père, c'est-à-dire en 1200, laissant son frère Boémond régent de son fils mineur Raymond Rupin. Non-seulement Raymond Rupin possédait le comté de Tripoli, mais il devait hériter de la principauté d'Antioche après la mort de son grand père Boémond III. Mais Boémond, oncle et tuteur, jugea plus avantageux d'usurper pour lui-même la souveraineté des deux principautés.

(1) *Revue numismatique*, 1865, p. 305.

Léon II, roi d'Arménie, oncle et protecteur du jeune prince, s'empara d'Antioche le 11 novembre 1203, mais il ne put la garder que trois jours. En 1205 il la reprit et y installa comme prince Rupin, qui gouverna la ville jusqu'en l'an 1208, époque où Boémond IV, trouvant une occasion favorable, en devint de nouveau maître et garda le pouvoir pendant huit ans consécutifs. L'an 1216, Rupin parvint de nouveau à reprendre Antioche, mais après trois ans il en fut chassé de nouveau par Boémond. Léon étant mort, la couronne d'Arménie fut donnée à sa fille Isabelle. Rupin voulant exercer les droits qu'il avait sur le trône, entra avec une armée en Cilicie, conquit Tarsos et fut proclamé roi d'Arménie. Mais peu de temps après ayant été vaincu et fait prisonnier par l'armée arménienne, il fut mis à mort par le peuple de Tarsos.

Après la mort de Rupin, resta paisible paisible possesseur d'Antioche Boémond IV, qui mourut en 1233, laissant comme successeur son fils Boémond V.

Parmi les monnaies d'une trouvaille parvenue en mes mains et composée de plus de trois cents deniers de Boémond IV, j'ai pu choisir pour ma collection cinquante différentes monnaies de ce prince. De plus, il y en avait neuf de Rupin, dont sept différentes.

Des monnaies de Boémond, je n'en publie que quelques-unes, tandis que je donne toutes celles de Rupin, dont on ne connaissait pas, je crois, jusqu'à présent de monnaies (1).

1. ✠ BOĀNVNDVS entre deux grènetis. Tête à droite, coiffée d'un casque orné de croix. Au champ, devant la tête, étoile; derrière, un croissant appointé en haut.

(1) Notre confrère M. Schlumberger a publié à la page 275 de ce volume, la monnaie de Rupin, inédite jusque-là, quoique cotée dans les catalogues de vente et notamment dans celui de la collection de M. Lambros.

Revers : ✠ ĀMTIOCHIĀ entre deux grènetis. Croix cantonnée au deuxième canton d'un croissant appointé vers le centre. — Billon.

2. ✠ BOĀIIVIIDVS. Tête à gauche, casquée avec croix.

Revers : ✠ ĀIITI⊙CIIIĀ. Croix avec le croissant, comme à la monnaie précédente. — Billon.

3. ✠ B⊙ĀNVNDVS. Tête à gauche, coiffée d'un casque orné de croix. Au champ, devant la tête, croissant appointé en haut; derrière, étoile.

Revers : ✠ ĀNTIVOCHIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

4. ✠ BOĀNVNDVS. Tête avec les mêmes symboles de la monnaie ci-dessus décrite.

Revers : ĀNTI.·· OCI=IIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

5. ✠ BOĀIIVIIDVS. Tête avec le croissant et l'étoile, comme à la monnaie ci dessus.

Revers : ✠ Ā·ITIOCI·I·IĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

6. ✠ BOĀIIVIIDVS. Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ ĀITIOCNNĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

7. ✠ B⊙ĀIIVINDVS. Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ ĀIIII⊙CIIIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

8. ✠ BOĀNVNDVS. Tête à gauche avec le casque, comme sur les monnaies décrites. Au champ, devant la tête, croissant appointé en haut; derrière, étoile cantonnée d'un globule.

Revers : ✠ ĀNTI⊙CNIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

9. ✠ BOĀIIVIIDVS. Tête avec le croissant comme sur sur la monnaie susdite. Derrière la tête, étoile, au-dessous de laquelle trois globules.

Revers : ✠ ĀITIOCNIĀ. Croix avec le croiss. — Billon.

10. ✠ BOĀNVNDVS. Tête casquée, comme sur la monnaie susdite. Au champ, devant la tête, croissant appointé en haut ; en bas, trois globules, et derrière la tête, étoile.

Revers : ✠ ĀNTI⊙CHIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

11. ✠ BOĀNVNDVS. Tête casquée à gauche. Au champ, devant la tête, croissant appointé en haut; derrière la tête, étoile.

Revers : ✠ ĀNTIOCHIĀ. Croix cantonnée au deuxième canton d'un croissant appointé vers le centre, renfermant un globule. — Billon.

12. ✠ BOĀIIVIIDVS. Tête avec le croissant et l'étoile comme sur la monnaie ci-dessus décrite.

Revers : ✠ ĀITIOCIII·IĀ. Croix avec le croissant et globule comme sur la monnaie ci-dessus décrite. — Billon.

13. ✠ BO·Ā·NVNDVS. Tête à gauche. Au champ, devant la tête, croissant appointé en haut; derrière, étoile cantonnée d'un globule.

Revers : ✠ ·Ā·NTIOCHI·Ā·. Croix cantonnée au premier canton d'un croissant appointé vers le centre, renfermant un globule. — Billon.

14. ✠ BO·Ā·NVIIDVS. Tête à gauche. Devant la tête, croissant appointé en bas, et derrière, étoile.

Revers : ✠ ĀNTIOCIIII·Ā·. Croix cantonnée au deuxième canton d'un croissant appointé vers le centre. — Billon.

15. ✠ BO·Ā·IIVCIIIVS. Tête avec le croissant et l'étoile comme sur la monnaie précédente.

Revers : ✠ ĀNTIOCNIA. Croix avec croissant comme sur la monnaie précédente. — Billon.

16. ✠ BOAIIVNDVS. Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ ĀINDOITIIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

17. ✠ BĀIIIVIIDVS. Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ MNTIOCENIA. Croix avec le croissant. — Billon.

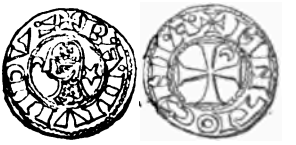

18. ✠ B'A'IIIVIIDVS. Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ 'A'IITIOCIIIIA. Croix avec le croissant. — Billon.

RAYMOND RUPIN (1205-1208, 1216-1319).

1. ✠ :R·V:P:I:N:V . . S. Tête à gauche, coiffée d'un casque orné de croix. Au champ, devant la tête, croissant appointé en haut ; derrière la tête, étoile.

Revers : ✠ AMTIOCIIIA. Croix cantonnée au deuxième canton d'un croissant appointé vers le centre. — Billon.

2. ✠ :R . . V . . P:I:I . . V:S: Tête avec le croissant comme sur la monnaie précédente.

Revers : ✠ AMTIOCIIA. Croix avec le croissant comme sur la monnaie précédente. — Billon.

3. ✠ :R:V:P:I·N:V ⁘ S: Tête avec le croissant et l'étoile comme sur les monnaies précédentes.

Revers : ✠ ANT:⊙CIIIIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

4. ✠ :R·VP:I:N ⁝ V ⁝ S: Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ AM.T.I⊙CI ⁝ I·IĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

5. ✠ :R:V:P:I:N:V:IS ⁘ Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ ĀMTI⊙CIIIIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

6. ·R·V·P·I·NV·S. Tête avec le croissant et l'étoile.

Revers : ✠ ĀITIOCI·I·IA. Croix avec le croissant. — Billon.

7. ✠ R·V . . P:I:N:V:S ⁘ Tête casquée à gauche. Devant la tête, croissant appointé en haut; dessous, trois globules; derrière, étoile cantonnée de deux globules.

Revers : ✠ ANTI⊙CNIĀ. Croix avec le croissant. — Billon.

TRIPOLI

Bertrand (1109-1112).

✠ B·TRANDV[S]CO entre deux grènetis. Croix.

Revers : ✠ TRIP[OL]IS ↀVI entre deux grènetis. Au milieu, TAS avec quatre globules. — Billon.

M. le comte de Vogüé, le premier, a publié un denier de Bertrand, comte de Tripoli, en remarquant que c'est la plus ancienne monnaie d'argent des princes croisés, frappée absolument selon le système monétaire de l'Occident, et tout à fait semblable aux deniers frappés par Bertrand dans son comté de Toulouse (1).

Le denier que je publie appartient à ma collection et diffère de celui déjà publié.

P. Lambros.

Athènes, 18 février 1875.

(1) *Revue numismatique*, 1863, p. 301.

NOTICE SUR QUATRE DENIERS BLANCS

A RESTITUER

A PHILIPPE DE ROUVRE. DUC DE BOURGOGNE

Grâce aux nombreuses monographies, fruit des savantes recherches de nos confrères de province, il reste peu de choses importantes à dire sur la numismatique féodale et le classement des diverses espèces présente, en général, une certitude sinon absolue, du moins très-suffisante.

Il est néanmoins certaines circonstances qui ont pu faire hésiter ou induire en erreur les auteurs qui ont écrit sur cette branche de la numismatique française. La principale cause de confusion est l'identité de noms de plusieurs seigneurs féodaux ayant monnoyé successivement dans la même province et dont les ordonnances monétaires n'ont pu être retrouvées.

C'est ainsi qu'en établissant le classement de la série des monnaies émises par les ducs de Bourgogne Philippe de Rouvre et Philippe le Hardi, on a attribué à ce dernier plusieurs espèces que je crois pouvoir, sans risquer d'être contredit, restituer au premier.

Pour reporter à qui de droit le mérite de ces attributions nouvelles, je dois déclarer que c'est grâce à la bienveillance inépuisable de notre illustre maître M. de Saulcy, que j'ai eu entre les mains les documents faisant preuve de ce que je vais exposer le plus brièvement possible.

J'ai déjà, m'appuyant sur le texte d'une ordonnance de Charles V encore Dauphin (ordonnance qui m'avait été communiquée par M. de Barthélemy), restitué à Philippe de

Rouvre le blanc au lys, dit Patte d'Oie, imité de celui qui avait été frappé en France au nom du roi Jean. Voici encore quatre blancs, copiés sur ceux émis en vertu d'ordonnances du roi de France, qui doivent être retranchés de la série monétaire de Philippe le Hardi et enrichir celle de son prédécesseur.

Quelques mots seulement sur les circonstances dans lesquelles furent émises ces pièces que je vais décrire ci-dessous.

En l'année 1350 Philippe de Rouvre avait succédé, comme duc de Bourgogne, à Eudes IV, son aïeul, et la même année, le roi Jean, par suite de son mariage avec Jeanne d'Auvergne, mère de Philippe, était devenu tuteur du jeune duc. Pressé par de continuels besoins d'argent, suite de ses démêlés avec les Anglais, démêlés qui eurent pour la France et pour lui de si terribles conséquences, Jean battait monnaie sur le dos des sujets de son pupille comme des siens propres. Après la funeste bataille de Poitiers, le dauphin Charles, un des plus déterminés faux-monnayeurs qui aient gouverné la France, suivit l'exemple de son père et introduisit dans le duché de Bourgogne toutes les monnaies de bas aloi que la nécessité le forçait à créer; il les fit faire et ouvrer au nom du jeune duc et c'est à cette période de l'histoire de Bourgogne (1355 à 1361) que doit remonter l'émission des quatre deniers blancs qui font l'objet de cette notice.

I. Blanc a la couronne et a la queue, copié sur le denier semblable émis en France et connu vulgairement sous le nom de Poillevilain.

1° Couronnelle : PhILIPPVS. DVX; 2° ✠ BnDICTV : SIT :

NOMЄ : DNI : NRI : DЄI : IhV : XPI. Croix à long pied coupant la première légende.

R. TVRONVS. DVCIS ; portail à la couronne, 3 voûtes dans le portail. Bordure de douze fleurs de lys. Diamètre : 23 millimètres ; poids : 3 gr. 10.

Le 11 janvier 1355 (vieux style), parut une ordonnance du roi Jean, prescrivant de frapper des deniers blancs à la couronne et à la queue, ayant cours pour douze deniers parisis à 3 d. 9 gr. argent le roi et 6 sols de poids (72 pièces au marc de Paris), pesant par conséquent 3 gr. 61.

Le 17 août suivant, nouvelle ordonnance ; ils ne sont plus qu'à 3 d. de loi, la taille étant toujours de 72 au marc.

Le 27 septembre, la taille est de 80 au marc, le poids n'est plus que de 3 gr. 35.

Le 9 novembre, les gros deniers blancs à la couronne et à la queue sont à 2 d. 12 gr. de loi, la taille est de 100 au marc ; le poids n'est plus que de 2 gr. 60 et ils ont toujours cours pour 12 d. p.

Enfin le samedi 21 janvier 1356, les blancs à la queue sont criés à trois deniers. Leur fabrication est abandonnée.

La pièce que je possède pèse 3 gr. 10 ; elle paraît d'un titre assez élevé et ne peut appartenir à l'époque de la dernière émission de la monnaie française dont elle est l'imitation. Son poids est même trop élevé pour qu'elle puisse avoir été émise en suite de l'ordonnance du 27 septembre. En effet, de la comparaison d'un grand nombre de pièces, M. de Saulcy a déduit cette règle, que j'ai vérifiée souvent, à savoir que les monnaies d'argent ou de billon bien conservées de cette époque de notre histoire monétaire ont perdu de 30 à 50 centigrammes de leur poids. Appliquant cette règle au denier décrit ci-dessous, je conclus que c'est entre le 11 janvier 1355 et le 27 septembre 1356 que doit avoir été frappé

le blanc à la couronne au nom du duc Philippe de Rouvre, soit dans un intervalle de huit mois et demi.

II. Blanc a la couronne de six deniers tournois, imité du denier émis en France sous le règne du dauphin Charles, pendant la captivité du roi.

1° ✠ PhILIPPVS — DeI : GRA. ; 2° ✠ BnDICTV : SIT : nOMe : DnI : nRI : DeI : IhV : XPI ; Croix à queue dont les bras supérieurs sont fleurdelysés ;

R. oBRGVDO – RV : DVX. sous couronne rehaussée de trois feuilles d'ache et de deux trèfles. Bordure de douze fleurs de lys.

Diamètre : 0 m. 025. Poids : 1 gr. 855.

Le 22 août de l'année 1358, une ordonnance royale prescrivit de faire et ouvrer des blancs à la couronne ayant cours pour 12 d. t. argent le roi et de 4 s. 6 d. 1/3 de poids au marc de Paris (58 1/3 au marc). Ils devaient donc peser 4 gr. 45. Je possède une de ces pièces à fleur de coin qui pèse 4 gr. 10 ; elle n'a donc perdu que 0 gr. 35 de son poids primitif, ce qui est bien conforme à la remarque faite par M. de Saulcy et que j'ai relatée plus haut.

Le 15 novembre suivant, ordre de fabriquer les mêmes deniers à la couronne ayant cours toujours pour 12 d. t. à 3 d. de loi, argent le roi, semblables en poids, taille et façon aux précédents, « en mettant en yceulx telle différence, à savoir :

« Que dans la croix, au bout d'un des bras d'ycelle, au

« lieu de deux petites rosettes qui y sont, deux petits points « percés et sur la petite croix où IOHANNES commence un « petit point percé ; et dans la pile, au commencement de « FRANCORVM un petit point percé, et en la fin de REX un « petit point percé. »

Je retrouve, sur la monnaie décrite plus haut, les points percés en la pille, aux endroits indiqués par l'ordonnance, mais en la croix les points percés sont remplacés par des points clos. Ce n'est donc pas encore les monnaies de cette émission que notre blanc a imitées. Du reste, son poids n'est que de 1 gr. 855, beaucoup trop faible par conséquent.

Le 22 février 1358, des lettres patentes ordonnent de fabriquer des blancs deniers à la couronne de 3 d. de loi argent le roi et de 7 s. 6 d. de poids au marc de Paris (90 pièces au marc) pesant donc 2 gr. 88 et ayant cours pour 6 d. t.

Dès ce moment, la fabrication des gros deniers blancs à la couronne de 12 d. t. est abandonnée et remplacée par celle des nouveaux blancs à la couronne prescrite par cette ordonnance.

Le 25 février, on doit tailler 100 pièces au marc, chaque blanc pèse par conséquent 2 gr. 60.

Le 15 avril, la taille est de 120 au marc et chaque blanc pèse 2 gr. 167. Aucun différent n'est indiqué pour cette émission, mais le poids correspond bien à celui de la monnaie du duc Philippe. La pièce n'a perdu de son poids légal que 0 gr. 312.

Le 28 avril 1359 la taille est de 150 au marc et reste ainsi fixée jusqu'à la fin de l'émission. Le poids de chaque pièce est de 1 gr. 90.

Nouvelles ordonnances du 6 et du 25 mai. D'après cette dernière, les blancs à la couronne auront pour différence des lozanges percés.

En juin, cesse la fabrication des blancs à la couronne.

C'est donc entre le 15 et le 28 avril, c'est-à-dire dans un espace de treize jours, qu'il faut placer l'émission du blanc à la couronne de Philippe de Rouvre figuré ci-dessus.

Poëy d'Avant décrit (n° 5711) un blanc semblable à celui-ci et dont le poids est de 2 gr. 50. Il appartient donc à une émission parallèle à celle du 22 février 1358.

Je possède trois pièces au même type, émises en Bretagne par Charles de Blois, pesant 3 gr. 60 ; 2 gr. 30 ; 2 gr. 10 et appartenant par conséquent à des émissions successives correspondant aux ordonnances royales des 22 août, 25 février et 15 avril.

Poëy d'Avant publie également (n° 474) un denier à la couronne émis en Bretagne et pesant 2 gr. 82, ayant bien des rosettes au lieu de points dans la légende. Ce blanc a donc été frappé avant le 15 novembre 1358. Mais son poids très-faible indique, soit une erreur de pesée, soit une malversation de l'officier monétaire qui l'a fabriqué.

III. Blanc aux trois fleurs de lys couronnées. Copié sur un denier semblable émis en France sous la régence du Dauphin.

1° ✠ PhILIPPVS. D I. GRA ; 2° ✠ BnDITV : SIT : nOmE : Dnl : nRI : DEI : IhV : XPI ; croix à branches égales dans le champ.

R. BRGVnDOR. DVX ; trois fleurs de lys sous couronne, bordure de douze fleurs de lys.

Diamètre : 0 m. 025 ; Poids : 1 gr. 80.

Le 25 mai 1359, le Dauphin Charles ordonne aux généraux-

maîtres de faire frapper gros deniers blancs à la fleur de lys, à Paris et ailleurs. Ils seront à 3 d. de loi, argent le roi, de 6 s. de poids (72 au marc) et auront cours pour 15 d. t. Le poids de chaque denier est donc de 3 gr. 61.

Diverses ordonnances affaiblissent successivement le titre et le poids de cette monnaie, et le 22 octobre de la même année, le denier blanc aux trois fleurs de lys, ayant toujours cours pour 15 d. t. n'est plus qu'à 2 d. de loi, 10 s. de poids (120 au marc) et pèse seulement 2 gr. 167.

Enfin le 22 novembre de la même année, on cesse cette fabrication et les deniers aux trois fleurs de lys sont mis à 4 d. t. et remplacés par le blanc à l'étoile

L'exemplaire que je possède pèse 1 gr. 80; son poids est trop faible pour la première émission, mais se rapporte parfaitement à celui donné par l'ordonnance du 22 octobre; il a perdu 0 gr. 367 de son poids légal. C'est donc entre le 22 octobre et le 29 novembre 1359 qu'il a été frappé.

Poëy d'Avant décrit (nos 480, 478, 479 et 481) quatre deniers blancs à ce même type et pesant 2 gr. 98; 2 gr. 70; 2 gr. 55 et 1 gr. 36. Ils correspondent aux émissions successives indiquées plus haut et ont été frappés du 25 mai au 22 novembre 1359.

IV. GRAND BLANC AUX FLEURS DE LYS SANS NOMBRE. Copié sur le beau denier au même type du roi Jean.

1° PhI-LIP-PVS-DVX; 2° ✠ BNDICTV : SIT : nom : :

DnI : n.....V XPI ; Croix anglaise coupant la première légende et anglée de quatre couronnelles.

R. ✠ ⁘ : COmES, écu de Bourgogne ancien ; BVRGOD'. Champ semé de lys. Bordure de quatorze fleurs de lys.

Diamètre : 0 m. 031. Poids : 3 gr. 90.

Le 5 décembre 1360, le roi Jean data de Compiègne une ordonnance prescrivant la fabrication de gros deniers blancs à la fleur de lys à 4 d. 12 gr. de loi, argent le roi, de 4 s. 6 d. de poids (54 pièces au marc) ayant cours pour 10 d. t. Elle fut envoyée aux maîtres des monnaies de Troyes, Mâcon, Bourges, etc., etc., et signifiée aux changeurs par les généraux-maîtres à partir du 12 décembre de la même année.

On trouve divers mandements relatifs à la fabrication de cette monnaie dont le dernier est du 14 avril 1361. Aucun d'eux ne prescrit de modification dans le titre non plus que dans la taille. La dernière ordonnance royale dans laquelle il soit question du blanc aux fleurs de lys sans nombre est du 3 novembre 1361. Elle est adressée au Prévost de Paris et règle le cours des monnaies encore en circulation. Il y est dit : « Par provision et jusqu'à la Chandeleur..... les blancs « deniers aux fleurs de lys que Sa Majesté fit faire dernière- « ment, qui eurent premier cours pour 10 d. t., auront cours « jusqu'au dit jour pour 6 d. t. »

D'après la taille de 54 au marc, ce denier devrait peser 4 gr. 815 ; ou, en déduisant le déchet normal, 4 gr. 30 au moins. Or il y en a très-peu qui soient aussi pesants. Leur poids est généralement plus faible, et j'en possède un exemplaire à fleur de coin pesant seulement 3 gr. 80. Il paraît cependant certain qu'aucune ordonnance royale n'a autorisé ni prescrit de diminution de taille pour le denier aux fleurs de lys. Probablement que l'altération des monnaies était tellement passée dans les habitudes des généraux-maîtres, qu'ils

s'y livraient tout naturellement. Partageaient-ils avec le souverain ou lui abandonnaient-ils le bénéfice résultant de cet abaissement de taille? il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, l'abus devint si criant que l'on dut renoncer à fabriquer les grands blancs et qu'au denier à la fleur de lys sans nombre succéda le denier d'argent fin.

Le blanc de Philippe que j'ai décrit ci-dessus pèse 3 gr. 90. J'en possède deux autres au même type frappés par le duc de Bretagne et pesant 4 gr. 20 et 3 gr. 50. Ces diverses pièces ont dû être émises entre le 5 décembre 1360 et le 3 novembre 1361, et doivent se rapprocher plus ou moins de la première de ces deux dates, suivant que leur poids est plus ou moins rapproché de celui de 4 gr. 30 donné par la première ordonnance.

Le jeune duc de Bourgogne mourut le 20 novembre 1361. Il était resté sous la tutelle du roi Jean jusqu'au 20 octobre 1360. Il continua donc, de son plein gré, à imiter les monnaies royales françaises, et le denier aux fleurs de lys sans nombre est probablement la dernière espèce monnayée par ses ordres avant sa mort.

E. Gariel.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDE SUR DES MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES EN POITOU ET EN SAINTONGE

Par M. Anatole de BARTHÉLEMY

C'est toujours une bonne fortune pour les études numismatiques que l'apparition d'une brochure émanée d'un de nos confrères le plus anciennement versé dans la science des médailles, M. Anatole de Barthélemy, qui n'a cessé, malgré tant d'autres travaux méritants, d'apporter une attention soutenue aux progrès de cette science. Il sait mieux que personne les endroits faibles, les côtés vulnérables des théories numismatiques, et sa plume a une autorité qu'il n'est pas permis de contester. Aussi, dans la revue rapide qu'il passe des diverses monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, recueillerons-nous bon nombre d'observations délicates, parfois un peu subtiles, mais dont il faut faire état, pour connaître l'état actuel de la numismatique gauloise.

Les drachmes, au cavalier ailé sur un fleuron, publiées par M. Fillon, nos 1er et 2 de la planche I des *Etudes de numismatique*, mais déjà reproduites par la *Revue de numismatique*, année 1836, et par Lelewel dans son album du *Type Gaulois*, pl. I, n° 17 à 19, appartiennent bien au Poitou. 390 ont été trouvées à Vouillé près Niort, 150 à Saint-Pompain, 124 à Vernon, 236 à Poitiers même.

Les statères à la main sont aussi poitevins, même ceux aux lettres S. A. attribués, sans motif déterminant, aux Santons. La présence de ces lettres est une question d'époque ; elle peut, dit M. Barthélemy, classer seulement ces statères aux environs de l'an 52 de l'ère chrétienne, époque où l'or cessa d'être muet ; il est probable que notre confrère a voulu écrire : 52 avant l'ère chrétienne et en effet nous voyons que le Trésor de Vernon fut enfoui vers l'an 45 avant J.-C. Ces faits sont concordants.

La médaille ATECTORI s'est trouvée à Poitiers au nombre de 65 exemplaires, d'où son attribution certaine aux Pictons.

VIRETIOS a été publié par moi, pour la première fois, dans la *Revue de numismatique*, 1859, pl. II, n° 1er, sous la rubrique erronée VIREDISOS; c'était l'ancien VIRINN de M. de Lagoy. La vue d'un meilleur exemplaire de la collection de Saulcy m'a mis à même de rectifier la lecture et de la fixer sous la forme VIRETIOS (*Art Gaulois*, pl. XXX, n° 2). La provenance pictone a été accusée dès mon premier article par la présence du petit édicule sur le dos du cheval; M. A. de Barthélemy ratifie pleinement cette attribution et ma seconde lecture.

J'ai aussi publié, pour la première fois, le bronze VIROT (*Rev. de num* , 1853). Plus tard, en 1856, M. Fillon l'a publié à son tour. Ces pièces paraissent, à cause de l'édicule, appartenir certainement au Poitou.

Le GERMANVS-INDVTILLIF que M. de Barthélemy orthographie, sans doute par erreur, GERMAN, a été trouvé en Poitou bien loin de sa vraie patrie, mais au nombre de 10 exemplaires seulement.

Les ABVDOS, qui se classent volontiers aux Bituriges Cubes, ont été trouvés au nombre de 10 dans les dépôts poitevins avec un seul ABVCATO que nous avons proposé de lire ABVGATO, le C portant au bas un léger appendice, ce qui donne, en supposant un *Anousvara* à la première syllabe, le nom bien séduisant AMBIGATOS.

Les statères au type de l'échassier (*Art Gaulois*, pl. LXXVII,

nos 1er et 2.) restent flottants, d'après M. de Barthélemy, entre les Bituriges Cubes et les Pétrocores.

Les ANNICCOIOS se rencontrent fréquemment dans le Bordelais, dit ce numismatiste; on peut donc les attribuer assez sûrement aux Bituriges Vivisques des bords de la Garonne.

La lecture SACTNOS d'une pièce, pictone par l'édicule du du revers, est douteuse; il y a trois lettres conjointes CTN et peut-être y a-t-il un I dans le groupe; il faut, pour en juger, voir la monnaie très-exactement reproduite. (*Art Gaulois*, pl. XXX, n° 1er.)

Quant à la leçon SANTAOS de la *Revue belge*, elle doit être ancienne et antérieure à 1853, époque où j'ai publié ce bronze que je croyais inédit; M. de Barthélemy a omis de donner la date de sa publication par la *Revue belge*.

Le TOGIANTOS-SOBIVS est une pièce très-nouvelle, mais assez altérée, que j'ai publiée pour la première fois d'après une empreinte insuffisante. M. Anatole de Barthélemy croit pouvoir certifier que le revers porte bien SOBIVS en caractères renversés.

J'avais pris soin d'indiquer la lecture de notre cher confrère dans *l'Art Gaulois*, page 56, en notant que la mauvaise conservation de la médaille au revers rendait la lecture très-douteuse.

Un exemplaire de la rare monnaie VRDO-RE a été trouvé à Poitiers. M. de Barthélemy conteste, par suite, l'attribution de cette pièce à Viridomar proposée par M. de Saulcy, qui paraît avoir reconnu, d'après notre confrère, que cette monnaie devait être rapprochée, à raison de son style, des CONTOVTOS, LVCIOS ANNICCOIOS, etc.

A propos de l'unique médaille trouvée à Poitiers à la légende ΔEIOYIϘIIAϘOC qui paraît être tout entière en lettres grecques, puisque l'auteur cite des types de l'*Art Gaulois* offrant ces seuls caractères, M. de Barthélemy semble croire que je tiens obstinément pour le Divitiacus éduen : « S'agit-il de l'Eduen Divitiacus comme le suppose ce numismatiste? (c'est de moi que parle ici notre cher confrère.)

Mais M. de Barthélemy a oublié que j'avais dit dans *l'Art Gaulois*, page 69 : « Peut-on admettre que vingt ans avant « César, les Suessiones, peuplade méditerranéenne, connussent « les caractères romains? (Il existe en effet des médailles à ce « nom en caractères grecs d'un côté et romains de l'autre.)

« Nous sommes assez disposé à souscrire à ces prémisses, « car chez les Meldes, peuple voisin, nous voyons, dans les « médailles inscrites aux noms ROVECA et EPENOS, le même « mélange de légendes grecques et latines et évidemment les « ROVECA d'argent appartiennent, par leur poids, 2 grammes 40, « au sytème drachmal, ce qui est une preuve certaine d'anti- « quité. »

Notre confrère me pardonnera cette observation, mais les faits acquis à la science doivent être maintenus, en matière gauloise surtout où l'on croit trop que l'on marche au hasard ; il y a des jalons précieux qui nous ramènent nécessairement au droit chemin, il s'agit de ne pas les oublier.

Le type si curieux de l'ACVTIOS n'a été connu réellement que par la figure que nous avons donnée sous n° 2 de la pl. LII de *l'Art Gaulois*, I^er^ vol. ; M. Cartier avait bien trouvé et figuré très-sommairement un seul exemplaire de cette médaille sous n° 19 de la pl. XXI de la *Rev. de num.*, année 1842 ; seulement la légende ne donnait que AC; comme il venait de reproduire sous n° 17 de la même planche une autre médaille à la légende APTOS, il a supposé que AC étaient les initiales de APTOS. On voit que cette importante médaille de la Soc. archéologique de Tours si belle et si complète, n'a réellement été déterminée que tout récemment ; il paraît qu'on en aurait trouvé 4 à Poitiers.

Une observation propre à M. de Barthélemy consiste à voir le prototype de la représentation de l'aigle et du Génie dans un denier d'argent de la gens Terentia où l'on voit un sceptre accosté d'un dauphin et d'un aigle ; mais cette monnaie est fort rare et il est douteux, puisque d'ailleurs l'ACVTIOS n'offre ni le dauphin

ni le sceptre, mais bien un Génie et un arbre, que les Gaulois l'aient prise pour modèle.

La médaille SEXF-TPOM reproduite avec soin, pl. XXXVIII, n° 1er de *l'Art Gaulois*, appartient-elle aux Petrocori, comme l'a pensé M. de Longpérier, à cause de l'importance qu'une famille Pompeia aurait eue dans cette cité? M. de Barthélemy estime « que l'érudition moderne a singulièrement exagéré l'impor-« tance de cette famille..... Il est porté à croire que nous avons « là une monnaie antérieure à l'an 10 avant l'ère chrétienne, « portant un nom de légat romain comme Hirtius, Plancus, « Lépide ou Marc-Antoine et appartenant à un peuple du sud-« ouest de la Gaule. » — Deux exemplaires seulement de cette pièce ont été trouvés à Poitiers; mais elle est assez rare.

Il n'y a rien à dire au sujet du TOVTOBOCIO-ATEPILOS qui a été trouvé en nombre en Touraine, et lui appartient.

M. de Barthélemy n'approuve pas la restitution aux Gabales de la monnaie rare CABALLOS, proposée par M. Peghoux. On sait que M. le marquis de Lagoy avait, le premier, trouvé un exemplaire complet offrant le C initial et l'S final.

C'est encore là une pièce rare qu'on n'a jamais rencontrée en nombre et qu'on ne sait où classer; M. de Barthélemy propose les Turones ou les Carnutes; la médaille n'est pas en effet sans analogie de style avec le KARIΘA des Carnutes.

Le TASGIITIOS et les PIXTILOS restent aux Carnutes et aux Aulerques Eburovices, sans discussion possible.

A l'égard des VANDIILOS, dont la lecture était fixée dès 1855 (Voyez mon article de la *Revue de numismatique*), nous dirons que cette pièce ne s'est trouvée qu'*en unité* dans la Sarthe, à Vouvray, mais qu'on en a découvert plusieurs exemplaires ainsi que des CALIAGIIIↃ qui leur ressemblent tant, dans le Beauvoisis et notamment à Vendeuil-Capli chef-lieu du *Vendelais*.

Il n'y a rien à dire de nouveau au sujet du CAMBOTRE, du VERGA et du TVRONOS-TRICCOS.

La trouvaille de Vernon qu'aborde ensuite M. de Barthélemy,

« comprenait plus de 1,000 pièces de la république romaine. « Elles permettent (comme nous l'avons déjà dit dans les *Mé-* « *langes de numismatique*, 2e fasc. de 1874, p. 98) de fixer la « date de leur enfouissement à une époque qui n'est pas posté- « rieure à l'an 709 de Rome (45 ans av. J.-C.).

« On y trouvait de plus trois deniers de Juba, Ier roi de Mauri- « tanie, mort en 708.

« Signalons, dit à ce sujet M. de Barthélemy, qui aime toujours « à rendre justice à qui de droit, le mémoire de M. Th. Ducrocq « publié dans le *Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest* (3e tri- « mestre de 1874). L'auteur s'y est spécialement occupé des « monnaies de la République romaine dont un lot lui est parvenu. « Nous n'avons rien à ajouter à ses conclusions. » Cette dernière phrase en dit assez pour nous dispenser d'insister davantage. M. Ducrocq sera satisfait de la sanction que reçoit ainsi son travail d'un numismatiste émérite.

Je n'avais pas indiqué, page 82 des *Mélanges de numismatique*, le nombre des statères d'électrum à la main accostée des lettres S-A. M. de Barthélemy fait connaître qu'il y en avait 8 dans le trésor de Vernon.

Chose bien remarquable, ce trésor contenait 14 ATEVLA-VLATOS et 13 CALEDV avec hippocampe, pièces étrangères au Poitou et qui se classent, à mon avis, sur les rives de la Seine. Ici M. de Barthélemy me fait une petite guerre : suivant lui, les indications de provenance sont erronées, on n'aurait pas trouvé de ces pièces au mont Calidu ; de plus notre cher confrère ne croit aux ethniques qu'exceptionnellement sur les médailles gauloises, par conséquent RATVMACOS est un nom de chef et non de pays, d'autant, dit-il, que RATVMAGOS n'a guère pu former philologiquement le nom de ville ROTOMAGVS.

On voit que je n'affaiblis pas l'objection. Eh bien! l'opinion si respectable de mon ami ne me convainc pas; je l'avoue à regret, car j'aime assez à être de son avis, avis toujours modéré et équitable.

D'abord les indications de provenance normande sont précises ; elles émanent du regretté M. Deville (voyez la longue discussion du fasc. 3e des *Mélanges de numismatique*, pages 173 et suivantes, je n'y reviens pas). La découverte d'ATEVLA et de CALEDV au mont Calidu même est certaine (voyez le même passage), mais j'abandonne volontiers l'idée peut-être chimérique de faire du *Calidu* l'antique oppidum des Calètes ; plus tard cette opinion pourra être défendue et soutenue plus efficacement par un antiquaire indigène. Il suffit de prouver que ces monnaies sont normandes et des bords de la Seine ; et je crois l'avoir établi dans l'article précité. Quant aux ethniques, pourquoi les rejeter absolument ? n'avons-nous pas VELIOCAΘI et dans la même gamme LIXOVIATIS, EDVIS, comme dans le midi on trouve BHTAPPATIS et dans une inscription NAMAVCATIC? Ne lisons-nous pas MEDIOMA, AVLIRCVS et AVLIRCO, EBVROVICOIV et EBVROVICOII, CVBIOS et CVBIIO, sur des médailles bien conservées? N'y trouvons-nous pas aussi REMOS, TVRONOS et TVRONA, SANTONOS et SANTONO, et dans le midi NAMAΣAT et NEMAV, PARP et NERENCOËN, MAΣΣAAIHTΩN ΓAANIKΩN, TRIKOLLI, CEΓOBI, KAINIKHTΩN, etc., etc. ? Pourquoi RATVMACOS ne se trouverait-il pas sur la médaille du chef SVTICOS qui a mis son nom au revers de VELIOCAΘI? M. de Barthélemy oppose un argument philologique : RATVMAGOS n'a pu faire plus tard ROTOMAGVS. Ici je crois que notre cher confrère oublie que les *Itinéraires* donnent souvent pour Rouen la forme RATVMAGVS ; la *Table Théodosienne* surtout adopte cette leçon, ce qui prouve que c'était la forme ancienne, car à cette époque, les locutions barbares reprenaient le dessus (Voyez *Table Théodosienne*, Segm. 1er B. Segm. 1er et 6 ; voyez aussi l'*Itinéraire d'Antonin*. Wesseling, p. 381 à 383 ; Walkenaër, t. III, pages 51 à 55.)

M. de Barthélemy soulève ensuite une très-intéressante discussion au sujet des médailles BIIINOS qui sont au nombre de 22 dans la trouvaille de Vernon. On sait que M. Lambert, sou-

tenu par M. de Longpérier et par moi, avait cru voir BPENOS dans une de ces pièces ; M. de Lagoy avait pensé que les deux premières syllabes du nom devaient donner BILI ; M. de Barthélemy se range carrément de son avis et affirme qu'on ne peut lire sur ces pièces que BILINOS ; c'est là une vraie conquête pour notre numismatique et il eût été précieux d'avoir une figure à mettre à l'appui d'une semblable affirmation ; nous tâcherons d'avoir une bonne empreinte d'une de ces pièces ; M. de Barthélemy se trompe d'ailleurs en disant que nous penchons à attribuer ces pièces au sud-est ; il confond le type à la jument dont nous parlons en ce moment avec le BELINOC à la corne d'abondance ; le 1er de ces types a été attribué par moi, sous toutes réserves, aux Véliocasses ou aux Carnutes, page 24 du 1er vol. de *l'Art Gaulois*. Quant au type à la corne d'abondance, nous l'avons classé avec M. de Saulcy au sud-est de la Gaule.

Le type à la jument dans un temple distyle, ayant été trouvé au nombre de 22 exemplaires dans le trésor de Vernon, partage les chances des ATEVLA dont nous venons de parler, des DIASVLOS trouvés au nombre de 17 exempl., des ORCITIRIX-ATPILLIF émis si loin du Poitou et pourtant au nombre de 62 exempl. dans la trouvaille. Ces 22 exemplaires prouvent non que ces médailles à la jument sont du Poitou ou de l'ouest-centre, comme le voudrait notre confrère, mais d'une contrée assez lointaine.

Les VEROTAL sont certainement poitevins, comme je l'ai démontré dans ma *Lettre à M. de Longpérier ; Rev. de num.*, 1860, p. 121 ; mon opinion a été confirmée par M. de Saulcy, qui penche cependant à faire de *Vérotal* un chef santon. (*Rev. de num.* 1866, p. 406.) Mais ces VEROTAL pictons ou santons sont au nombre de 167. Il y a là un critérium certain qui nous manque pour les BIIINOS à la jument. Attendons. Toujours est-il que voilà les VEROTAL définitivement classés aux Pictons par la loi du nombre, comme ils l'avaient été, en 1860, par la loi du type.

Ajoutons qu'il y avait seulement 3 exempl. du VEROTAL au lion; monnaie toujours rare, même dans le pays.

Notre cher confrère a été induit en erreur, en s'arrêtant à la première opinion formulée par M. de Saulcy au sujet de l'antériorité prétendue des *Lucios* sur les *Vérotal*. « Peut-être même a-t-il précédé *Vérotal*, dit M. de Barthélemy en parlant du LVCIOS, *Vérotal* dont les monnaies n'étaient pas représentées à Chantenay, bien que les pièces de *Lucios* y fussent relativement assez nombreuses. »

Il n'y avait, en effet, dans le trésor de Chantenay que 3 exempl. comme à Vernon, du VEROTAL au lion ; ceux au Caulois debout appuyé sur son bouclier, manquaient absolument. (*Rev. de num.* 1862, p. 27.)

Mais il y avait lieu de conclure, comme l'a fait plus tard M. de Saulcy, que ces derniers VEROTAL n'avaient plus cours, l'an 36 avant J.-C., date de l'enfouissement du trésor de Chantenay, et non qu'ils n'étaient pas encore émis, car les *Lucios* au même type sont visiblement des monnaies copiées sur un type plus ancien ; toutes vérités que M. de Saulcy a reconnues page 405 de la *Revue* de 1866, et qu'il n'a pas démenties dans la révision de sa XXIV^e^ lettre (*Rev. de num.*, 1869, page 12).

Précisons et donnons quelques dates : le Trésor de Vernon a été enfoui l'an 45 avant J.-C.;

Celui de La Villeneuve-au-Roi, vers l'an 58 avant J.-C.;

Celui de Chantenay, vers l'an 36 avant J.-C.

Le trésor de La Villeneuve ne renferme pas de VEROTAL, il est trop ancien; Vérotal ne régnait pas encore, ni Lucios. Celui de Vernon, enfoui treize ans plus tard, en renferme un nombre énorme, relativement. Celui de Chantenay, confié à la terre dix-huit ans après celui de Vernon, ne présente plus que trois VEROTAL au lion, avec des Lucios au type de Vérotal. Il est donc matériellement impossible que Lucios ait précédé Vérotal, et il est certain que Lucios a copié un type antérieur que ses mauvaises imitations auront contribué à faire démonétiser.

Les 67 exempl. de SOLIMA prouvent que c'est une médaille qui, quoique antérieure à l'an 58, a persisté abondante jusqu'en l'an 45; mais en l'an 36 on n'en trouve plus que 2 exempl. à Chantenay. Les *Solima* ne sont donc pas éloignés du Poitou puisqu'on les trouve si nombreux dans l'Ouest.

Il existait à Vernon 20 ANORBO. Cette pièce est aussi antérieure à l'an 58, et même cette époque est celle de sa plus grande expansion; près de 1,200 exempl. avaient été trouvés à La Villeneuve-au-Roi; en l'an 45 on en trouve 20 à Vernon, en l'an 36, quelques-uns seulement à Chantenay. Ces faits sont éloquents.

On a trouvé à Vernon un seul exemplaire très-usé du DVBNOCOV-DVBNOREIX offrant l'enseigne au sanglier et 11 exemplaires du type à la tête coupée. Le SEQVANOIOTVOS était au nombre de 12 exempl., et l'ANDECOMBO de 5. Il n'y a rien à ajouter à ce que l'on sait touchant ces médailles.

Les drachmes au nom CAMBOTRE étaient rares; 2 exempl. seulement ont été trouvés à Vernon, mais il y avait 14 exempl. du type muet n^os^ 113 et 115 de *l'Art Gaulois*, 2^e^ partie, et quelques autres variétés de cette série. Ces monnaies se trouvent dans la Sologne blésoise et à Levroux (Indre).

La série KAA était faiblement représentée à Vernon, comme on pouvait s'y attendre. Il n'y avait pas de pièces à la légende complète KAAETEΔOY. C'est là une monnaie ancienne qui n'était déjà représentée que par un petit nombre d'échantillons dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi (11 pièces) et que celui de Chantenay ne possédait pas, à plus forte raison.

Cette série a été attribuée par M. de Saulcy aux Eduens; M. de Barthélemy, sans revenir sur la question d'interprétation si séduisante de la légende KAAETEΔOY décomposée par notre cher maître en KAAET et EΔOY (Durs Eduens), notre collègue ne pense pas que les trouvailles des pays éduens soient assez nombreuses pour justifier cette attribution. On sait que M. de Saint-Fergeux les classe aux Lingons, à raison de la fréquence

de leur découverte dans le pays de Langres. M. de Barthélemy ajoute qu'on les rencontre aussi très-souvent dans la région dont Troyes est le centre.

La trouvaille de Vernon renfermait 62 exemplaires de l'ORCITIRIX-ATPILLIF au dauphin et quatre seulement de la même médaille à l'astre à sept rayons. M. de Barthélemy a lu sur les quatre exemplaires ORCITIR et a fait remarquer que l'exempl. de ma collection, maintenant au Cabinet, porte avec certitude ORETIR; la médaille au nom COIOS offre, en effet, le nom complet ORCIITIRIX avec un E du système vertical. Il n'y a qu'un C omis par le graveur dans mon exemplaire ORETIR. Les COIOS étaient au nombre de 14 exemplaires.

M. Anatole de Barthélemy pense que ATPILLI et COIOS étaient deux chefs voisins de l'Helvétie qui auraient reconnu la suprématie d'Orgétorix. C'est assez plausible. Il en serait de même de DVBNOCOV (sans doute pour DVBNOCOVEIX) et d'ANORBOS, deux chefs entrés dans la clientèle des Eduens, d'ATEPILOS et de TOVTOBOCIO; d'ELKESOVIX et de Tasgèce. ATEVLA et CVPINACIOS auraient été clients d'VLATOS, etc.

M. de Barthélemy va même plus loin et se demande si le nom IVLIOS, au revers des monnaies de DVRATIVS, de TOGIRIX et d'OMOPATIS, ne serait pas celui de César lui-même.

C'est possible, assurément; mais puisque nous trouvons l'adjectif IVLIA accolé à des noms de villes ou de colonies : Apta Julia, Forum Julii, Juliobona, Juliomagus, Col. Julia Vienna, on peut concevoir quelques doutes au sujet de la proposition si séduisante de notre savant confrère.

Il n'y avait que 4 DVRNACOS AVSCRO et I AMBILLI-EBVRO dans le trésor de Vernon, preuve certaine de l'éloignement du gisement de ces médailles qui restent bien classées au sud-est de la Gaule où les ont placées MM. de Lagoy et de Saulcy.

Il y avait, chose curieuse, 1 PETRVCORI-ACINCOVEPVS. Malheureusement les quatre premières lettres du droit manquent et l'on ne peut vérifier la lecture, jusqu'ici contestée, de cette intéressante monnaie.

Au sujet de la date de l'émission de cette grande série de monnaies au cavalier, imitée des deniers consulaires, M. de Barthélemy n'est pas tout à fait d'accord avec M. de Saulcy ; notre savant maître les classe entre les années 63 et 58 avant J.-C. Ce sont pour lui les monnaies d'une ligue organisée pour résister à l'invasion des Helvètes et au besoin délivrer la Gaule de l'occupation germaine.

« Je serais disposé, dit M. de Barthélemy, à reporter ces pièces « à une date un peu plus ancienne et à les considérer comme « émises par les peuples enclavés dans la province qui avaient « su rester amis des Romains. *C'est seulement ainsi* que l'on « peut expliquer l'adoption de types copiés sur les deniers de la « république romaine... Remarquons en outre que les deniers « de L et de Q Marcius Philippus qui offrent avec les deniers « gaulois dont nous nous occupons la plus grande analogie « de types, paraissent avoir été frappés en 96 ou 95 avant l'ère « chrétienne. »

Cette idée de limiter aux deniers de la *gens Marcia* l'imitation des quinaires gaulois, me paraît un peu forcée ; il y avait bien longtemps que la plupart des familles avaient adopté le type des Dioscures ; ces monnaies couraient nécessairement dans la province depuis son annexion, c'est-à-dire depuis 118 à 115. Les Gaulois qui voulaient se créer un numéraire, nécessaire dans un moment où d'importants achats étaient urgents, ne trouvèrent rien de mieux que d'imaginer une coupure du denier aux types romains les plus usités, seulement les Dioscures furent dédoublés, le dualisme liturgique romain fut soigneusement évité, et le type fut réduit au cavalier gaulois, la lance en arrêt et le sagum au vent.

Les deniers consulaires *les plus anciens*, aux Dioscures, avaient encore cours dans les Gaules sous Tibère ; le trésor du collége du Mans le prouve sans conteste possible. On voit qu'on ne peut tirer d'argument des deniers de L. et Q. Philippus réduits fortuitement à un seul cavalier ; d'autant que ces deniers

sont assez rares et que les Gaulois n'en avaient guère vu, tandis qu'ils étaient inondés des autres. Je persiste donc à croire les quinaires au cavalier de l'époque d'Arioviste, comme M. de Saulcy l'a dit le premier.

Maintenant que penser de cette petite phrase de notre cher confrère ?

« Je n'ai pas besoin d'insister sur ce fait que les noms gravés « sur les deniers au cavalier sont des noms d'hommes et qu'il « faut bien se garder d'y chercher des ethniques. »

Cette phrase si courte, sans preuve à l'appui, n'est rien autre chose que le renversement des idées généralement reçues.

M. de Saulcy n'avait-il pas dit en 1869, *Rev. de num.*, la dernière fois qu'il parla de ces monnaies :

« Les pièces à la légende DVRNACOS-AVSCRO ou AVSCO- « COS et DVRNACVS-DONNVS ne sont en aucune façon frap- « pées par deux chefs alliés. *Durnacus est un ethnique* et les « noms propres offerts par ces monnaies sont AVSCROCVS et « DONNVS.

On se rappelle que c'est aussi mon humble avis (Voy. *Art Gaulois*, II[e] vol., page 77 à 86, où toutes ces questions sont longuement discutées.)

Pour faire admettre le système contraire, il faudrait prouver que AMBILLI, AMBIL et AMBILO, RICANT, BR, BRI, BRIG, BRICO, VIID, COSII, ROVV, DNAC, ESIANNI sont des noms de chefs. Or le contraire se prouverait plus facilement, parce qu'indépendamment de la forme qui est celle d'ethniques connus : AMBILLIARETI, BRIGANTII, CONSVARANI, VEDIANTII, ROVV pour ROMA, DNAC pour DVRNAC, ESVBIANI, on peut se demander s'il existe des chefs gaulois qui aient jamais mis sur le numéraire une formule aussi brève que BR. ou BRI. lorsque le nom entier devrait donner BRICORIX ou tout au moins BRICOS, et VED lorsque le mot complet devrait être au moins VEDIORIX ou VEDOVIX ou VEDIOS. Genéralement les noms

des chefs gaulois sont inscrits entiers, tandis que les ethniques sont souvent abrégés. Il y a là une objection grave au système de notre ami.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans ce recueil au sujet des pièces inédites alors : LEMISO EX SC, CVPINACIO et ANDV.

M. de Barthélemy examine ensuite et passe en revue les monnaies trouvées dans une fontaine connue sous le nom de la Font-Garnier, lors d'un curage effectué en 1870 ; cette fontaine est située à Saint-Seurin-d'Uzet (Charente-Inférieure).

On y a trouvé cinq deniers consulaires de Paullus Lepidus, P. Clodius, Cn. Domitius, Junius Brutus et P. Fonteïus Capito ; environ cent pièces d'Auguste dont moitié au type de l'autel de Lyon ; 8 exemplaires de la colonie de Nîmes ; Diverses monnaies d'empereurs romains jusqu'à Trajan, enfin les Gauloises ci-après.

91 CONTOVTOS que M. de Barthélemy place aux années 43 à 40 avant J.-C.

4 ATECTORI
9 ANNICCOIOS
1 LVCCIOS

Ce charmant petit bronze que j'ai reproduit sous n° 159 de *l'Art Gaulois* et qui paraît offrir la tête d'Apollon Belenus

Médaille : agrandie.

Diamètre réel 13 mill.

ou celle d'Auguste, comme le veut M. Anatole de Barthélemy, est visiblement la reproduction, sur une petite échelle, au droit

et au revers, du beau statère au sanglier dans les fougères, représenté sous n° 105 de *l'Art Gaulois*.

Médaille agrandie.

Diamètre réel : 19 mill.

Notons enfin la magnifique médaille VRIPPANOS trouvée au même lieu et que nous avons donnée pour la première fois sous n° 158 de *l'Art Gaulois*.

Médaille agrandie.

Diamètre réel : 13 mill.

M. de Barthélemy rapproche cette pièce de l'ANNICCOIOS sans présenter de conclusions.

Rappelons ici ce que nous avons dit dans *l'Art Gaulois* au sujet de cette monnaie.

Le thème VRI, nom du bœuf sauvage, se retrouve dans plu-

sieurs noms d'hommes ou de femme VRIVS, VROGENIVS, VROGENIA, VROGENONERTVS, mais surtout sur le chaton d'une célèbre bague où l'on lit VRIDOLANOS, mot offrant un diminutif semblable à VRIPPANOS ; cette bague a été trouvée à Bonneuil près Saint-Martin-la-Rivière (Vienne), en 1836 (*Rev. de num.* 1838, p. 74).

Telle est en substance la notice que nous devons à la science et au zèle éclairé de notre confrère. On a pu voir combien elle présente d'intérêt et de quelle importance elle peut être pour les études des monnaies gauloises; il serait à désirer que tous nos confrères, qui sont depuis longtemps versés dans la science de ces monnaies, voulussent bien formuler leur opinion sur les questions en litige et fournir des preuves à l'appui de leur sentiment.

La science ne peut progresser que par le choc des opinions et nous nous efforcerons toujours, pour notre part, de rendre la discussion aussi polie et, disons le, aussi amicale que le suggèrent une estime réciproque et l'amour désintéressé de la science.

E. H.

OUVRAGES SUR LA NUMISMATIQUE

Publiés en Italie de 1872 à 1875

MONNAIES ANTIQUES.

GAMURRINI. — *Di un antichissimo* Aes Grave *italic. Periodico di Num. di Firenze.* Vol. IV, 1872.

GALLO. — *Moneta notevole di Thurio.* Id., id.

GAMURRINI. — *Notizie di ripostigli di antiche monete in Etruria.* Id. id.

GAMURRINI. — *Ripostiglio di monete consolari presso S. Miniato al Edesco.* Id., vol. V, 1873.

GALLO. — *Delle monete o antiche medaglie di Corinto, e di una di esse inedita.* Id., id.

GARRUCCI. — *Nuovo ripostiglio di monete famigliari.* Id. id.

GAMURRINI. — *Le monete d'oro etrusche e principalmente di Populonia.* Id., vol. VI, 1874.

BAXTER. — *Osservazioni sopra un ripostiglio di monete consolari.* Id., id.

PIGORINI. — *L'*Aes signatum *scoperto nella Provincia di Parma.* Id., id.

SALINAS. — *Le monete delle antiche città di Sicilia descritte ed illustrate.* Palermo, 1871-72, sono usciti 6 fascuoli.

FIORELLI. — Catalogo del Museo di Napoli.

MONNAIES DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES.

SANTONI. — *Della Zecca e delle monete Camerinesi.* Periodico del anno 1872, vol. IV; continuato nei vol. V e VI. Stampati a parte nel 1875 a Firenze.

SPANO. — *Sopra due monete Sarde della Zecca di Bosa.* —

Id. 1873, vol. V (pure inserti nelle *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna in tutto l'anno* 1873, Cagliari, 1873, dello stesso autore).

LAMBROS. — *Monete coniate dai Genovesi in Pera*. Periodico, 1873, vol. V.

FERRERO. — *Lettera sopra una nuova moneta di Mario Martino d'Aragona*. Id., id.

PAPADOPOLI. — *Di alcune monete veneziane per Candia*. Id. id.

PORTIOLI. — *Monete d'oro di Carlo Gonzaga per Solferino*. Id., id.

MONTI. — *Motti su alcune monete di Pontefici*. Id., id.

PORTIOLI. — *La Zecca ossidionale di Brescia nel* 1515. Id., id.

PIGORINI. — *Baiocchelle papali e loro contraffazioni*. Periodico, 1873, vol. V.

LOPEZ. — *Aggiunte alla Zecca e moneta parmigiana*. Id. id.

PAPADOPOLI. — *Monete inedite delle Zecce minori dei Gonzaga*. Id., id.

BENVENUTI. — *Intorno ad alcune monete del principato di Monaco*. Id., 1874, vol. VI.

KOËHNE. — *Le monete ossidionali di Brescia*. Id., id.

HOOFT VAN IDDEKINGE. - *Contraffazione italiana di una moneta dei Paesi-Bassi*. Id., id.

SPANO. — *Monetazione in Sardigna di Carlo VI imperatore*. Id., id.

DESIMONI. — *Numismatica genovese esterna*. Id., id.

REMEDI. — *Di una nuova moneta di Tresana*. Id., id.

PORTIOLI. — *La Zecca di Casale Monferrato sotto Federico Gonzaga, e Margherita Paleologa*. Id., id.

PIGORINI. — *Ongaro di Piacenza di Ranuccio I. Farnese*. Id., id.

PALLASTRELLI. — *Monete di Galeazzo Visconti battute in Piacenza nel secolo XIV*. Id., id.

DESIMONI. — *Sui quarti di danaro genovese e sui loro nomi volgari*. Id., id.

MONTI. — *Le monete monumentali dei Papi*. Periodico, 1874, vol. VI.

PIGORINI. — *Monete di Ottavio Farnese duca di Camerino*. Id., id. In appendice alla Zecca di Camerino del Santoni.

MAGGIORA VERGANO. — *Sopra due nuove Zecche inedite*. Asti, 1873, in-8.

CAIRE. — *Di una moneta di Pisa ed altra di Bologna trovate presso Novara in giugno* 1873. Ivi, 1873, in-8.

PROMIS D. — *Monete e Medaglie italiane*. Miscellanea di Storia Italiana. Vol. XIII. Torino, 1873, in-8, a parte in-4.

MÉDAILLES.

PROMIS. D. — *Opera suddetta*.

AVIGNONE. — *Medaglie dei Liguri e della Liguria*. Geneva, 1872, in-4. — Estratto del vol. VIII degli Atti della Società Ligure di Storia Patria.

PIGORINI. — *Medaglione di Giulio Barattieri-Baiardi*. Periodico, 1872, vol. IV.

LOPEZ. — *Medaglie dei duchi di Parma*. Id., id.

CITTADELLA. — *Lettera sopra due medaglie a Pietro Bono Avogaro*. Periodico, 1872, vol. IV.

MONTI. — *Le medaglie del poeta Vincenzo Monti*. Id., 1874, vol. VI.

FERRUCCI. — *Medaglia di Polissena figliuolo del Gattamelata*. Id., id.

TESSÈRES.

RABUT. — *Di alcune medaglie da tavernaio in Savona*. Periodico, 1874, vol. VI.

LISINI. — *Alcune osservazioni intorno alle tessere mercantili*. Id., id.

CHRONIQUE NUMISMATIQUE

I

Nous avons promis de donner la figure du denier inédit de Guillaume de Charenton, acquis par le Cabinet de France, et mentionné à la page 302 de ce recueil.

Voici cette monnaie, qui n'est sans doute pas complète puisque l'écu ne porte qu'un lambel et que le tourteau en pointe peut être seulement soupçonné.

Les légendes sont comme nous l'avons indiqué ✠ G DE CORTENA avec un appendice à l'A, sans doute en signe d'abréviation, et ✠ S DE CHARANTO.

Guillaume de Courtenai (1255), seigneur de Champignelles succéda à Renaud de Montfaucon, dont Poëy d'Avant a figuré un denier au type nivernais.

On sait que les armes des Courtenai, comtes de Nevers, étaient d'or à trois tourteaux de gueules. Les armes des cadets de cette famille ont souvent été brisées d'un lambel, car on trouve Pierre de Courtenai (1399) et Guillaume de Courtenai (1499) brisant même le lambel de trois annelets, ce qui était une brisure de brisure. (*Inv. des Sceaux* par M. Douët d'Arcq. 3e volume, p. 283, 284.)

E. H.

II

TROUVAILLE DE MONNAIES DU XIVe SIÈCLE EN OR ET EN ARGENT

Faite dans la Haute-Loire, aux environs de la Chaise-Dieu (fin 1874).

86 pièces de cette trouvaille ont été vendues à un orfévre de Saint-Etienne, de qui M. Ph. Testenoire les a achetées ; ce lot comprenait :

I. PIÈCES D'OR : 4 FLORINS.

1 florin de Florence très-effacé.

1 florin de Pierre d'Aragon très-beau et en or fin (contre l'ordinaire).

1 florin de Raymond, prince d'Orange, beau.

1 florin avec *Frantia* presque à fleur de coin.

II. PIÈCES D'ARGENT.

2 gros tournois de Phillippe le Bel (ayant beaucoup circulé).

2 gros tournois de Philippe VI à la croix longue, dits Poillevilains (conservation médiocre).

11 sols coronnats de Robert, comte de Provence (P. D., pl. LXXXIX, n° 18), en général de conservation médiocre.

3 sols coronnats de Jeanne, Comtesse de Provence (mauvaise conservation). (P. D. n° 4024) 2 var.

2 sols coronnats de Louis et Jeanne, Comte et Comtesse de Provence. P. D., n° 3036 (conservation meilleure).

5 petits sols coronnats des mêmes. P. D., n° 4033 (belle conservation).

10 blancs de Louis de Mâle, Comte de Flandre, dont un avec

un aigle au commencement de la légende (presque tous de mauvaise conservation).

20 carlins de Raymond, prince d'Orange, de conservations diverses (plusieurs variétés).

8 gros de Clément VI avec COMES VENESI (P. D., n° 4152). Tous beaux (plusieurs variétés).

4 demi-gros ou doubles deniers du même avec COMES VENESINI (P. D., n° 4155) tous beaux (plusieurs variétés).

1 carlin du même (P. D. n° 4144), mal conservé.

4 carlins d'Innocent VI (P. D., n° 4164) conservation médiocre.

1 blanc d'Edouard, duc de Gueldres, frappé à Venloo avec la légende : *Adeward' d'Gelr-Moneta Venloe.*

9 gros de Pierre d'Aragon, C^te^ de Barcelone.

A. DE B.

III

MONNAIES DU XVI^e^ SIÈCLE TROUVÉES A PORT-SAINTE-MARIE

Le 10 juillet dernier, en réparant une vieille maison de Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), un maçon a trouvé dans un trou carré qu'on avait fait au flanc d'une poutre, une boîte ronde, de bois mince, contenant vingt pièces de monnaie du XVI^e^ siècle. Une petite planche, glissant dans deux rainures, fermait cette cachette creusée au ciseau sur le côté de la poutre qui regardait le plafond, poutre, d'ailleurs, trop élevée pour qu'on pût atteindre au trésor sans employer une échelle.

La trouvaille se composait des dix pièces d'or suivantes :

Un écu au soleil de Louis XII, aux ♑ cursifs ;

Trois de François I (un du Dauphiné) ;

Quatre couronnes de Charles-Quint pour le Brabant, années 1544, 1446 ;

Une couronne du même, comme comte de Hollande (1544) ;

Une autre, comme duc de Gueldre, D' GEL' (1547) ;

Et de dix pièces d'argent ou de billon, savoir :

2 testons de Henri II, un au millésime de 1561 ;

5 testons et un demi-teston de Charles IX ;

1 douzain à la croisette de François Ier ;

1 douzain ordinaire de Henri II.

La plus récente des monnaies trouvées porte la date 1568.

LÉON LACROIX.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

COLLECTION DES MONNAIES, MÉDAILLES

ET JETONS DE LA LORRAINE

Composant la collection de feu M. MONNIER, de Nancy

Vendue aux enchères, le 7 avril 1874 et jours suivants, par les soins de MM. ROLLIN et FEUARDENT, experts en médailles, 4, rue et place Louvois, à Paris.

(*Suite.*)

363. CAROL. D. G. CAL. LOTH. B. GEL. DVX. Buste très-long, jeune, barbu et cuirassé à droite. Sous le buste, 1574. R. MONETA NANCEII CVSA. Ecusson plein de Lorraine, etc. (*Id.*, pl. XXI, n° 2.) Très-rare. Thaler. T. B..... 105 fr.

364. CAROLVS D. G. CAL. LOTH. BAR. GEL. DVX. Buste vieux, barbu, drapé et cuirassé à gauche. Au-dessous, 1603. R. MONETA NOVA NANCEI CVSA. Ecusson de Lorraine drapé, entouré de sept écussons ; celui du bas accosté de quatre C croisés. (*Id.*, pl. XXIV, n° 2.) Rare. Thaler T. B... .... 131 fr.

365. CAROLVS D. G. CAL. LOTHAR. BAR. GEL. DVX. Même buste à gauche. Dessous, 1603. R. MO. NOVA NANC. CVSA. Ecusson surmonté du heaume drapé, soutenu par deux aigles. (*Id.*, pl. XXIV, n° 3.) Magnifique pièce. Thaler. F. D. C. 100 fr.

366. CARO. D. G. CAL. LOTH. BAR. GEL. DVX. Buste jeune, très-long, barbu et cuirassé à droite. Dessous, 1575. R. MONETA NOVA. NANCEI. CVS. Ecusson plein de Lorraine, couronné. (*Id.* pl. XXI, n° 3.) Rarissime pièce. Demi-écu. T. B..... 55 fr.

367. CARO. D. G. CAL. LOTHO. BAR. GEL. DVX. Buste jeune, drapé et cuirassé à droite. R. sans légende. Sept écus cou-

ronnés entourant celui de Lorraine. Au bas, 1569. (*Id.*, pl. XX, n° 3.) Rare demi-écu. T. B..... 55 fr.

369. CAROLVS DEI G. CAL. LOTH. B. GEL. DVX. Buste jeune cuirassé et barbu à droite. R. MONE. NOVA NANCEII CVSA G. Ecu plein de Lorraine supporté par deux aigles portant au cou la croix de Lorraine. L'écu est surmonté d'un heaume timbré d'un aigle sur une couronne; il est adossé à un manteau. Dans le champ, 15-86. (*Id.*, pl. XXII, n° 13.) Très-rare pièce. Demi écu. T. B..... 90 fr.

370. Autre superbe pièce au même type, argent doré, très-rare, demi-écu. T. B..... 66 fr.

396. CAROL. D. G. CALAB. LOTH. DVX. Buste imberbe. R. MONETA AVREA NANCEI CVSA. Ecusson plein de Lorraine. (*Id.*, pl. XIX, n° 5.) Très-rare, OR. Demi-pist. 100 fr.

397. CAROL. D. G. LOTHAR. B. DVX. Buste à droite, tête jeune et à barbe. R. MONETA AVREA NANCEII CVSA. Ecusson plein de Lorraine couronné. (*Id.*, pl. XXI, n° 6.) Pièce très-rare. Or. Pistole. T. B..... 113 fr.

398. CAROL. D. G. CALABRI LOTH. DVX. Même buste. R. Le même. Pièce unique. OR. Demi-pist. F. D. C. 130 fr.

399. CAROL. D. G. CAL. LOTH BAR GEL. DVX. Buste à droite avec cuirasse et manteau. R. DA MIHI. VIRTV. CONTRA HOSTES TVOS. Ecusson plein, couronné, accosté de deux croix de Lorraine couronnées dans la couronne. 1.5.8.7. (*Id.*, pl. XXIII, n° 1). Rarissime pièce d'un très-beau style. Poids : 13 g. 3 déc. OR. Quadruple pistole..... 226 fr.

400. CAROLVS DEI GRATIA. Même buste à droite. R. Sans légende, bande de Lorraine entourée de sept écussons couronnés entre les écussons 15-88 et cinq croix de Lorraine. OR Pistole. F. D. C..... 180 fr.

Cette admirable pièce doit être un essai de monnaie On retrouve le même type sur les jetons, mais son poids étant identique avec les ducats ou pistoles, il est donc probable qu'elle a été frappée à titre d'essai de monnaie.

401. CAROL. D. G. CAL LOTH. B. GEL. DVX. Ecusson plein couronné, sur la couronne 1587. R. DA MIHI. VIRTV. CONTRA HOST. TVOS. Croix de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes dans un contour de 8 arcs. (*Id.*, pl. XXIII, n° 3.) Très-rare. OR. Pistole. T. B..... 95 fr.

402. Mêmes légendes et mêmes types. (*Id.*, pl. XXIII, n° 4.) Très-rare. OR. Demi-pistole. F. D. C..... 125 fr.

MÉDAILLES DU MÊME RÈGNE.

437. KAROLS. D. G. LOTOR. BAR. GEL. DVX. Buste, enfant à mi-corps en costume militaire, à droite, tenant un gant dans la main droite. R. ANDVRER POVR. RECOVRIRE en trois lignes au-dessous d'un écusson plein couronné, soutenu par quatre génies. Diffère en plusieurs points des lectures rapportées par M. de Saulcy, pl. XVIII, n° 20. Superbe médaille faite avec deux plaques. Argent. 36 mill..... 275 fr.

439. CAROLVS D. G. CAL LOTH. L. GEL. DVX. 1580. Buste à droite. R. CŒLITVS ORTA HOMINI PAX TVTIOR INCVBAT ARMIS. La Paix, couchée sur un faisceau d'armes et tenant l'écu de Lorraine. (Dom Calm. LV.) Argent doré. 32 mill. F. D. C..... 80 fr.

Cette magnifique pièce a dû servir de médaille pour un collier ; il reste encore trois chaînons.

440. CAR. D. G. CAL. LOTH. B. GEL DVX. Buste barbu, fraisé, cuirassé à droite, la tête couverte d'une toque avec plumes. R. Ecusson plein, adossé à un manteau, surmonté d'un heaume couronné timbré d'un aigle essorant. Aux côtés, deux doubles C croisés. Très-belle médaille ovale. Bronze. 40 mill..... 66 fr.

443. CAROL. D. G. CAL. LO. BA. GV. DVX. Buste plus jeune, fraisé et cuirassé à droite. R. Armes pleines adossées au manteau ducal avec heaume et aigle, soutenu par deux aigles. Exergue 1576. Etain. 50 mill..... 75 fr.

444. CAROL. D. G. CAL. LOTH. B. GEL. DVX. Buste barbu, fraisé, cuirassé à droite, la tête couverte d'une toque avec plumes. R. KAROLVS IX GALLIAR. REX. Buste lauré, fraisé, drapé et cuirassé du roi Charles IX. A droite, au-dessous, 1572. Argent. 47 mill. à fleur de coin..... 230 fr.

Cette admirable pièce d'un style des plus remarquables a été faite à l'aide de deux plaques. Elle a été souvent reproduite par la galvanoplastie sur l'exemplaire que nous citons ici.

JETONS DU MÊME RÈGNE.

447. AMOVR TRÈVES TRÈVES. Chevalier armé à mi-corps sortant d'un buisson. R. FIRMA SOLO RADIX. Arbre. Cuivre..... 16 fr.

479. ÆQVITAS SCVTVM INEXPVGNABILE. Minerve armée debout, à ses pieds un guerrier renversé sur un faisceau d'ar-

mes. 1598. R. Bande de Lorraine dans un cercle de feuilles couronné, autour sept drapeaux aux quartiers de Lorraine, près de la couronne deux C croisés. Jeton très-rare. Argent. F. D. C..... 36 fr.

Siége de Jametz (1587-1588).

512 et 513. CHARLOTTE DE LA. MARCK. Écusson en losange couronné. R. IAMETZ ASSIÉGÉE XX 1588. Deux pièces variées. Cuivre. B.

Même légende et même écusson. R. IAMETZ ASSIÉGÉE. Château à deux tours. Cuivre. B. Ensemble..... 162 fr.

Henri (1608 a 1624).

516. HENRI D. G. DVX LOTH. MARCH. D. C. B. G. Buste à droite. R. MONETA AVREA NANCEII CV. 1617. Ecusson plein couronné. Inédit. Pièce très-rare. OR. TB.... 126 fr.

517. HENRI D. G. DVX LOTH. M. D. C. B G. Tête à droite. R. MONETA AVREA NANCEI. Écusson plein sans date. Pièce rare. (De Saulcy, pl. XXV, n° 1, var. inéd.) Or. B... 90 fr.

518. Variété de la même pièce également sans date. OR. TB..... 100 fr.

Médailles du même règne.

545. HENR. II D. G. DVX LOTH. MARCH. DVX CAL. BAR. GLD. Buste armé à droite. R. QUÆSITA ARTIBVS VTRAQVE NOSTRIS. 1612. Epée et main de Justice passant par deux couronnes enlacées. (D. Calm., fig. LXXVIII.) Médaille ovale avec bélière. AR. 48 mill..... .... 70 fr.

Jetons du même règne.

548. HENRI PRIN. A LOTHA. BARRI DVX M. MVSSI et dans le champ AMORIS FŒLICITATI. Femme debout sur deux cornes d'abondance tenant d'une main une lampe, de l'autre une bourse, au-dessous l'écu de Tornielles. R. SIC CŒLO VICINA FIDES. Écussons accolés de Lorraine et de France. Au-dessus deux mains jointes sous un soleil ; au-dessous, chiffre composé d'un H et de deux C. Exergue 1599, date du mariage de Henri avec Catherine de Bourbon. (D. Calmet, LXVI.) Très rare. Jeton. AR. TB..... 37 fr.

CHARLES IV ET NICOLE (1624-1625).

566. CARO. ET NIC. D. G. LOTH. MARC. D. C. B. G. Bustes accolés du duc et de la duchesse à droite. R. MONETA NOVA NANCEII CV. Écusson plein de Lorraine couronné, entouré d'un cercle intérieur, au-dessus de la couronne, la date 1624. Pièce très-rare. AR. Teston. TB. ..... 45 fr.

568. Même, 1625. Rare et superbe pièce. AR. Teston. F. D. C. ..... 115 fr,

FRANÇOIS II (1625 et années suivantes).

579. FRANC. II. D. G. DVX LOTH. MARCH. D. C. B. G. Buste drapé à droite. R. MONETA NOVA BA. CVSA. 1626. Ecusson plein couronné. (De Saulcy, XXVI, n° 2.) Très-rare. Teston. F. D. C. ..... 47 fr.

582. FRANC. II. D. G. DVX LOTH. MARCH. D. C. B. G. Même buste à droite. R. FLOR AD LEGEM ET VALOREM IMPERII BA. CVSA. Écusson plein couronné sur la couronne 1632. Magnifique et rarissime pièce. (*Id.*, pl. XXVI, n° 1.) Grand écu. F. D. C. ..... 210 fr.

583. FLORENVS AD LEGEM ET VALOREM IMPERII BA. CV. Écusson plein couronné. Aux côtés de l'écusson 1632. R. MONSTRA TE ESSE MATREM. La Vierge debout daus un contour ovale garni de flammes. Autre pièce de la plus grande rareté. Grand écu. TB. ..... 182 fr.

MÉDAILLE DU MÊME RÈGNE.

584. FRANC. A LOTH. MARCH. HATT. CO. VAVD. SALM. CH. Buste drapé et cuirassé à gauche. R. Écusson couronné, écartelé aux 1er et 4e de Lorraine plein, aux 2e et 3e de France. Médaille retouchée au burin. AR. 38 mill. F. D. C.. 93 fr.

NICOLAS FRANÇOIS (1634-1637).

627. N. FRANC. D. G. DVX LOTH. MARCH. D. C. B. G. Buste à longs cheveux drapé à droite. R. MONETA NOVA FLORENT. CVSA. Ecu de Lorraine couronné au-dessus 1634. Teston. TB. ..... 150 fr.

Le caractère de tête de cette rarissime pièce diffère beaucoup avec celle du teston gravé à planche XXVII de Saulcy.

CHARLES IV. (Occupation momentanée de quelques places. 1638-1639.)

629. CAROLVS D. G. DVX LOTH. M. D, C. B. G. Écu plein couronné, sur la couronne 1639. R. DA MIHI VIRTV CONTRA HOSTES TVOS. Croix de Jérusalem dans un contour fleuronné. (*Id.*, XXVII, n° 5.) Très-rare. OR. Double pistole. F. D. C..... 159 fr.

CHARLES IV 1661-1670. (Ob. 1675.)

630. CAR. III. D. G. DVX LOTHAR. ET BAR. Tête laurée à droite. Au bas 1663. R. SIT. NOM. DOM. BEN. Croix formée de quatre chiffres couronnés, composés chacun de deux C entre-croisés. Au centre une croix de Lorraine. (*Id.*, pl. XXVII, n° 8.) Magnifique pièce très-rare, ayant la valeur du Louis de France. OR. TB..... 135 fr.

631. Même tête. Au bas 1632. R. CHRS. REGN. VINC. IMP. Croix formée de huit C adossés et couronnés. Au centre la lettre A. (*Id.*, pl. XXVII, n° 9.) Cette superbe pièce au moins aussi rare que la précédente a pu être frappée à Paris. OR. TB..... 95 fr

632. Même type. Sous le buste 1665. (Aussi rare et d'une beauté des plus remarquables.) OR. F. D. C..... 130 fr.

633. CAROLVS D. G. DVX LOTHA. ET BAR. Buste lauré à droite. R. SIT NOMEN DOMINI A. BENEDICTVM 1665. Écusson de Lorraine couronné. (*Id.*, pl. XXVII, n° 10.) Rare et superbe pièce. Petit écu. F. D. C..... 41 fr.

634. Même pièce datée 1668..... 32 fr.

MÉDAILLES ÉMISES PENDANT LES DEUX DERNIÈRES PARTIES DU RÈGNE.

650. CAROLVS IIII. D. G. DVX LOTH. MARCH. DVX C. B. G. Buste jeune drapé et cuirassé à droite. R. FVGIANT QVI ODERVNT EVM. A FACIE EJVS. Bras armé; 3 alérions à gauche de l'épée, une croix de Lorraine couronnée à droite. Médaille ovale avec bélière. Cuivre 45 mill..... 36 fr.

662. CARO IIII. D. G. LOTH. MARCH. CAL. BAL. GEL. DVX. Buste cuirassé et drapé du duc, avec longue perruque à droite. R. HAC LVCE TRIVMPHO. Vaisseau sous toutes voiles se dirigeant vers un palais; au-dessus, dans les nuages, une croix de Lorraine entourée des rayons du soleil. Rare et très-belle pièce. AR. 51 mill. TB..... 45 fr.

CHARLES V (1675-1690).

684. ELEONORÆ AVSTRIACÆ ET CAROLO LOTHARINGICO. Bustes couronnés de Charles V et de sa femme vus de face. R. FLVIT EX ASTRIS OMNIS FELICITAS. Double tête placée sur un autel ; au-dessus. deux cœurs enflammés surmontés d'une couronne ducale. Du ciel un génie verse des rayons lumineux qui remplissent le champ ; à droite et à gauche, les écussons de Lorraine et de Pologne. Médaille coulée et ciselée. AR. 75 mill. TB..... 66 fr.

LÉOPOLD (1690-1729).

719. LEOP. I. D. G. LOTH. BA REX. IER. Tête laurée du duc à droite. Dessous. 1702. R. TV DOMINE SPES MEA. Croix formée de huit L couronnés et cantonnés de quatre croix de Lorraine et une croix dans le cercle du centre. Pièce surfrappée sur un Louis de Louis XIV. Pièce très-rare. (Pl. XXIX, n° 4.) OR. F. D. C..... 83 fr.

720. Même pièce. Dans le cercle trois alérions, sans les croix de Lorraine dans les cantonnements ..... 69 fr.

727. Même légende et même buste. R. IN TE DOMINE SPERAVI. 1702. Ecu carré aux trois alérions couronnés (Pl. XXIX, n° 5.) Très belle pièce de première rareté. Écu TB. 46 fr.

744. LEOP. I. D. G. D. LOT. BA. REX IER. Tête laurée à droite. Dessous : 1717. R. TV DOMINE SPES MEA. Croix formée par quatre écussons, deux de Lorraine et deux de Bar, N au centre. Quatre alérions cantonnent cette croix. (Pl. XXXI, n° 41.) Pièce d'une grande rareté. OR. TB... ..... 75 fr.

745. LEOPOLDVS. I. D. G. LOT. BAR. REX. IE. Tête laurée à droite. Dessous 1720. R. Même légende. Écu carré simple de Lorraine couronné. Pièce très-rare. Or. Double Léopold. TB..... 110 fr.

746. Même pièce datée 1719. Aussi rare. OR. Léopold. F. D. C..... 75 fr.

747. LEOP. I. D. G. D. LOT. BAR. REX. IE. Même tête. Dessous 1719. R. Le même. Superbe pièce inédite. OR. Demi-Léopold. F. D. C..... 79 fr.

755. LEOPOL. I. D. G. D. LOT REX IER. 1726. Tête laurée du duc à droite. R. TV DOMINE SPES MEA. Écu carré mi parti Lorraine et Bar. (Pl. XXXII, n° 7.) Très-rare. OR. Double Léopold F. D. C..... 95 fr.

757. Même légende et même tête, au bas 1724. R. Même légende. Écu carré couronné plein de Lorraine. (Pl. XXXII, n° 4.) Très-rare. OR. Demi-Leopold. TB..... 72 fr.

François III (1729-1737).

810. FRANC. III. D. G. DVX LOT. BAR REX IER. Au bas, 1736. Buste drapé et couronné à droite. R. TV DOMINE SPES MEA. Ecusson rond simple, couronné, supporté par deux aigles couronnés; derrière, sceptre et main de justice en sautoir. (Pl. XXXIV, n° 5.) Superbe et très-rare pièce. OR. F. D. C..... 191 fr.

811. FRANCISCVS III. D. G. DVX LOTH. BARR. Même buste à droite. R. REX HIEROSOL. 1736. Écu parti de Lorraine et de Bar, couronné et supporté par deux aigles. (Pl. XXXIV, n° 6.) Pièce aussi rare. OR. TB..... ..... 137 fr.

812. Même légende. BAR à la fin. Buste drapé à droite. R. Même légende et même écu, mais plus orné, les deux aigles portent au cou une couronne et un collier avec la croix de Lorraine. (Pl. XXXIV, n° 7.) Rarissime pièce. OR. F. D. C..... 210 fr.

813. FRANCISCVS III. D. G. DVX LOTH. BAR. Buste drapé et cuirassé à droite. R. REX HIEROSOL. 1736. Écu plein de Lorraine soutenu par les mêmes aigles. (*Id.*, pl. XXXIV, n° 10.) Très-rare et admirable pièce. Petit écu F. D. C..... 56 fr.

814. FRANC. III. D. G. DVX LOTH BAR REX. IER. Même buste. R. IN TE DOMINE SPERAVI. 1736. Écu carré parti de Lorraine et Bar couronné, accosté de 2 croix de Lorraine. (Pl. XXXIV, n° 8.) Rare et superbe pièce. Petit écu. F. D. C..... 81 fr.

Médaille du même règne.

817 *bis*. FRANCISCVS III. LOTHARINGIE THERES AVSTRIAC. Bustes accolés du duc et de la duchesse à gauche. Dessous : M. D. — R. VOTORVM TANDEM COMPOTES. La Religion debout à gauche, couronnant deux cœurs sur un autel. Ex. CELEB NVPT. DIE XII. FEBR. MDCCXXXVI. OR F. D. C 58 fr.

821. VNVS SANGVIS ET VIRTVS IVNGIT IN VNVM. Écussons d'Autriche et de Lorraine soutenus par deux aigles et surmontés d'une couronne non fermée. Ex. MARIÆ THERES. ARCHID. AVST. ET FRANCIS. LOT. DVCIS NVPTIIS SACRVM. — R. MARIA HISP. INFANS. FERDINANDVS III.

ROM. IMP. ELEONORA MANTVÆ DVX. Trois bustes dans trois médaillons cernés de lauriers. Ex : NVMINIBVS TANTIS MAXIMA PROVENIENT. Argent. 44 mill. F. D. C.. 30 fr.

PIÈCE FRAPPÉE APRÈS L'ABANDON DE LA LORRAINE PAR FRANÇOIS III.

829. FRENC. III. D. G. D. LOTH. M. D. ETR. Grand Lys. R. S IOANNES BAPTISTA, St-Jean assis. Pièce de trois florins. OR. TB..... 60 fr.

MONNAIE ALLEMANDE

849. FRANCISCVS. D. G. ROM. IMP. SEMP. AVG Buste lauré, drapé à droite. R. MONETA NOVA REIPVBLICAE HALAE SVEVICAE. Trois écussons avec palmes, etc. Au bas : 1746. Superbe pièce. OR. florin F. D. C..... 55 fr.

STANISLAS (1738-1766).

909. STAN. ROY. DE. POL. GR. D. D. LITH. D. DE LOR. ET DE BAR. Buste à droite. Dessous I. C. R. R. SOC. ROYAL. DES SCI ET BEL. LET. DE. NANCY 1753. Ecu mi-parti de Lorraine et de Bar. Argent. 38 mill. F. D. C..... 30 fr.

911. STANISLAVS I DEI G. REX POL. MAG. DVX LIT. LOT. ET BAR. Tête à gauche, au-dessous A. M. S. V. — R. AD PIETAT. AVGM. ET INOP SVBSIDIVM. Un grand palais ; à l'exergue : MISS. FVND. A MDCCXXXIX. Autre belle médaille de St-Urbain. Bronze. 53 mill. F. D. C..... 36 fr.

VII. — MONNAIES DES TROIS ÉVÊCHÉS.

METZ : ÉVÊQUES.

Ici encore nous citerons toujours les planches de l'ouvrage de M. F. de Saulcy sur les évêques de Metz, 1re partie et supplément, 1 vol. in-8° et 9 planches.

915 et 916. AD... Temple. R. IM. Croix cantonnée des lettres OTTO. (Supp. fig. 1) 2 pièces var. Grand denier. B. Mêmes types. Petit denier. B. Ensemble..... 85 fr.

THÉODERIC I.

917. SCA METTIS DEODERIC EPS. Temple avec une croix au fronton. R. IMPRT AVC. Dans le champ, une croix avec O. T. T. O. (Supp., n° 4.) Grand denier. TB.. .... 23 fr.

918 et 919. Même pièce, moins belle et moins complète. 3 var. Denier.

Mêmes types et légendes IMPRT. Pas de croix au fronton. (Supp., fig. 5.) Denier. Ensemble..... 24 fr.

920. SCA MET. Temple. R. IMPRT A. Croix précédente. (Supp., n° 11.) Variété inédites. Obole..... 10 fr.

921 et 922. DE... Temple. R. ST. A. R. (Les lettres renversées.) Tête à gauche, tenant une crosse. Cette pièce, pour la tête, a de l'analogie avec le n° 2 de Saulcy. Grand denier. TB.

DEODERICVS EPS. Croix cantonnée de quatre points. R. METTIS en deux lignes. Denier. TB. Ensemble.. 22 fr.

923, 924 et 925. DEODERICVS. Croix et trois points. R. MEDIOMATRICVM. Temple pentastyle, 2 pièces var., très-rare. Denier. B.

Même légende et type, seulement deux points dans la croix. R. MARSAL en deux lignes. Denier. B.

Même légende et croix 2 points. R. SPINA également en deux lignes, pièce très-rare, mais un peu fracturée. Denier. B. Ensemble..... 81 fr.

926. DEODERICVS. Croix cantonnée de 2 points. R... NAI. Temple pentastyle. (Supp., n° 18, variété.) 2 pièces. Petit denier. TB..... 15 fr.

927. SPINA. Château crénelé. R. ESPI. Croix cantonnée de deux croissants et de deux besants. (Supp., fig. 15, var.) Denier.

928 et 929. SPINAL. Château crénelé. R. S. GEVRIS. Croix cantonnée de deux besants et de deux croissants. 4 pièces, une seule lisible. Petit denier.

EPINAL. Même château. R. S. GEVIS. Croix avec deux besants, 2 pièces. Petit denier, une TB. Ensemble. 30 fr.

ADALBÉRON II (984-1004).

930. S. STEPHANVS, le saint à genoux. R. ADELBERO EPS. Croix cantonnée de METIS. (N° 4 et supp., n° 19.) 3 pièces variées, grand denier. B..... 26 fr.

932. SC. STEPHANVS, le saint à genoux. R. ADELBERO EPS. Croix cantonnée de S-PI-N-AL. (Fig. 5 et sup. 18.) 2 pièces variées. Grand denier. B..... 35 fr.

933. Même pièce variée d'un module plus petit, 2 pièces. Denier..... 15 fr.

934 Autre variété. La main du saint ne coupe pas la légende, 2 pièces denier. B..... 23 fr.

935. Mêmes types. Pièce très-rare. Obole..... 15 fr.

ADALBÉRON III (1046-1092).

936. S. STEPHANVS. Buste du saint à droite. R. ADALBERO EPS. Croix recroisettée cantonnée de 4 étoiles. (Supp., n° 36.) Denier. TB..... 30 fr.

937. Même pièce sans les étoiles. (Supp., n° 36.) *Id.*, B. 16 fr.

938. Même pièce avec étoiles, mais une simple croix. *Id.*, B..... 14 fr.

939. S. STEPHANUS. Buste à droite. R. SOCHEIS. Croix cantonnée de quatre étoiles. Denier. TB.. .. .. 25 fr.

940 et 941. Même légende et même buste. R. RIMVLIGIS. Même croix. Denier B.

Même pièce. STEPVNAN et la croix sans étoile. Denier. TB. Ensemble ..... 21 fr.

942 et 943. S. STEPHANVS. Même buste. R. RVMELINGIS dans le champ. METTIS dans une croix formée d'un double grènetis. (Supp., n° 43.) Denier. B.

Mêmes légendes et même buste. R. RVMELINCIS. Croix recroisettée, cantonnée de quatre points. (Sup., n° 44.) Denier. TB. Ensemble..... 40 fr.

HERIMAN (1090-1093).

944. S. STEPHANVS Buste à droite. R. HERIMAN EPS Croix. (Sup., n° 63.) 3 pièces variées. Denier. TB..... 29 fr.

945. Même pièce. Le buste du saint à droite. (Sup., n° 64.) Denier. F. D. C..... 26 fr.

POPPON (1093-1103).

947. STEPHAN rétrograde. Le saint à genoux. R. HENRICVS en légende barbare traversée par une bande sur laquelle on lit : POPPO. (Supp., n° 75.) Denier. TB.. ..... 60 fr.

948. Même pièce, la légende non rétrograde. *Id.*. TB. 62 fr.

ADALBÉRON IV?

949. ADELBER. Tête à gauche. R. METTI. Temple. *Id.*, TB..... 13 fr.

ETIENNE DE BAR? (1124-1163).

950. STEPHANVS. Buste diadémé à gauche. R. METTIS formant une croix cantonnée d'étoiles. (Supp., n° 95.) Denier F. D. C..... 26 fr.

952 et 953. S. STEPHAN. Buste diadémé à droite R. STEPHANVS EPS. Croix cantonnée de quatre étoiles. (Supp., n° 81.) 2 pièces variées. Denier. TB.

STEPHAN. Même buste. R. METENS. Croix, six pièces, 3 var. (Supp., 83, var.) Denier. TB. Ensemble... 33 fr.

957. STEPHANS. Buste à gauche tenant la crosse. R : S. C. S. TRVDO. I. Église vue de côté. Superbe pièce très-rare; malheureusement les lettres DO ou NO ou NS sont aplaties et peu lisibles. Denier. F. D. C. ..... 29 fr.

963 et 964. STEPHANVS. Croix pattée, cantonnée de deux besants. R. SPINAL. Temple à double arcade posé sur un soubassement à colonnes Très-rare et superbe pièce. Obole. F. D. C.

Même pièce, légende illisible, la croix cantonnée de deux points et de deux étoiles. 3 pièces. Grand denier. TB. Ensemble..... 41 fr.

THÉODORIC III (1164-1171).

972. THEODERIC. Croix pattée, cantonnée de deux besants et étoiles R :.. HE... AI ? Buste de Saint-Etienne ou de l'évêque à gauche, portant la crosse de la droite et le livre des évangiles de la gauche. Pièce inédite Denier..... 12 fr.

JACQUES DE LORRAINE (1239-1260).

985. IACOBS. Buste à gauche tenant une crosse. R. METENSIS Croix cantonnée de deux croissants et de deux étoiles. Pièce très-rare et inéd. 2 pièces. Obole. TB. (N^os 52 à 60 et supp. n^os 125, 127, 128, 129.)..... 15 fr.

LAURENT (1269-1279).

988, 989 et 990. LAV. Derrière, le buste d'un évêque tenant une crosse devant E — R. : EN CIVIE. Croix cantonnée de deux croissants et deux étoiles. Pièce inédite. Denier. TB.

Même type, L devant le buste. — R. Le même Denier. TB.

Même type, L derrière le buste, devant O? — R.: L. H. ou N. VIE. Même croix Denier. TB. Ensemble..... 105 fr.

Bouchard d'Avesnes (1282-1296).

991. BOV-CAR. DVS. Sur les côtés d'un écusson en triangle, chargé d'un lion à gauche et d'une crosse en sautoir. R. MORSALLENSIS. Croix pattée. Très-rare et inéd. Denier. TB.... ..... 68 fr.

Gérard de Relanges (1298-1302).

991 *bis*. GERARD. Dans les 6 angles rentrants d'une étoile au milieu de laquelle se trouve un écusson chargé d'une bande en sautoir et d'une crosse en pal. R. ESPNA dans les cantons d'une croix évidée. (Imitation d'une obole de Ferry IV.) Belle pièce inédite. Petit denier. TB..... .... 62 fr.

Renaud de Bar (1302-1316).

992. R. EPS METESIS. Cavalier armé à droite. R. MONETA SPINALEN. Épée la pointe en bas entre deux barbeaux. (Types des deniers de Ferri IV.) Double denier. F. D. C..... 55 fr.

995. R. DVX. L'évêque ou le duc armé, à droite, tenant une épée et un bouclier. R. EPINAN. Épée la pointe en bas. (Cette pièce pourrait aussi être attribuée au duc Raoul.) Petit denier. TB..... ..... 25 fr.

Adémar (1327-1361).

996. ADEMARIVS EPS METEN. Saint Étienne à genoux entre deux hommes qui le lapident. R. MONETA DE MARSALLO. Deux écussons chargés de trois croix évidées et surmontées chacun d'un trèfle, entre ces écussons une crosse. (Supp. n° 242, var.) Demi-gros. B..... ..... 26 fr.

Jean III de Vienne (1361-1365).

1001. IOHES DEI GRA EPS METS. Dans le champ, crosse en pal, à droite et à gauche, et un écu sur lequel est un aigle éployé chargé d'un lambel. R. MONETA DE MARSALLO. Saint Etienne à genoux, à gauche, dans le champ en deux lignes. S. STEPHANVS. (N° 70) Très-rare. Demi-gros. TB... .... 60 fr.

THÉODORIC V DE BOPPART (1365-1384).

1004. THEODE : DEI : GRA : EPS : MET : Deux écussons aux armes de l'évêque, aux côtés d'une crosse en pal. R. MONETA DE MARSALLO. Saint Etienne à genoux, à gauche, son corps coupe la légende suivante. S : STEPANVS formant deux lignes. (Sup. n° 146.) Rare. Gros. TB..... 22 fr.

CHARLES I (1548-1574).

1017. CAROLVS CAR. DE LOTHOR SAC. IMP. PRIN. Buste à gauche du cardinal. R. S. STEPHANVS PROTOMAR. Saint Etienne debout dans un contour elliptique. Au bas : 1557 et B. (N° 82.) Pièce très-rare. Grand écu. B..... 120 fr.

1018. Même pièce moins belle, avec 1558. Grand écu. 60 fr.

ROBERT DE LENONCOURT (1551-1555).

1022. S. STEPHA. PROTOM. Saint Étienne debout. R. FLORENVS EPI METENSIS. Ecu de Lenoncourt au milieu d'un contour de quatre arcs avec trèfles dans les angles rentrants. (N° 89. var. inéd.) Pièce rare. Or. Florin..... 141 fr.

1023. ROBERTVS. CARD. DE LENONCOVRT SI. Buste barbu du cardinal à droite. R. SANCTVS STEPHANVS METENSIS. Saint Etienne à genoux entre les deux écussons de Lenoncourt surmontés du chapeau du cardinal. (Supp. n° 174.) Rare et très-belle pièce. Grand écu. TB.. ..... 83 fr.

1024. Même pièce sans SI. Argent doré. (Supp. n° 175.) Très-rare. Demi-écu. B.... ..... 74 fr.

1034. ROBERTVS. CAR. DE LENONCOVRT. Buste barbu à droite. R. IN LABORE QVIES. Un roseau. Écu de Lenoncourt surmonté d'un chapeau de cardinal avec ses pendants. (N° 92.) Jeton. Cuivre. TB..... 20 fr.

LOUIS, CARDINAL DE GUISE (1568-1578).

1035. LVDOVICVS CARD. A. GVYSIA EPS. METEN. Armes pleines de Lorraine, avec lambel, et surmontées du chapeau de cardinal. R. FIDVS INDEX NVMERI en trois lignes dans le champ et en ourées d'une couronne d'olivier. Jeton inédit. Cuivre. B..... .... 21 fr.

CHARLES II DE LORRAINE (1567-1607).

1036. CAR. D. G. CARD. LOTH. EP. ARGENT ET MET. Buste du cardinal barbu à gauche. R. ALSAS. LANGRA. Écu écartelé d'Alsace et de Lorraine. Lorraine sur le tout surmonté du chapeau de cardinal. (N° 95.) Quatre pièces superbes variées. Teston. F. D. C..... 18 fr.

MÉDAILLES ET JETONS DU MÊME.

1046. CAROL. D. G. CARD. LOTH. EPIS. ARG. ET MET. Buste barbu du cardinal — R : sans légende, l'écu des testons précédent, admirable pièce coulée et ciselée, inédite. OR. 38 mill. F. D. C..... 251 fr.

1048. CAROL. D. G. EPISC. METEN DVX LOTH. ET B. Buste imberbe à droite, la tête couverte d'un bonnet plat. R. TV MIHI CHRISTE SCOPVS. 1585. Écu de Lorraine surmonté d'une mitre et adossé à une crosse, à droite et à gauche une croix de Lorraine couronnée. (N° 97.) Très-rare. Étain. 42 mill. F. D. C..... 41 fr.

HENRI DE VERNEUIL (1612-1653).

1052 et 1053. HENRI D. G. EPVS METENSIS. Écusson de France barré, couronné, surmonté d'une mitre et d'une crosse. R. MONETA NOVA VICENSIS. Aigle d'Autriche couronné. (Supp. n° 201.) Pièce très-rare. Bas argent. F. D. C.
Même légende et même écu. R. Même légende; dans le champ quatre couronnes. (N° 100.) Liard de Billon. F. D. C. Ensemble..... 35 fr.

1054. HENRICVS EPISCOPVS METENSIS. ST IMPERII PRINCEPS. Buste à droite, au bas 1624. Revers lisse. Superbe médaille avec bélière. Bronze. 57 mill. F. D. C.... 35 fr.

1056. HENRIC BORBONIVS EPIS. MET. S. R. C. P. R. Écu de France barré, couronné, surmonté d'une mitre et d'une crosse R. NICOL. CŒFÆTARO EPIS. DARDAN ADMINISTRAT. Ecu de l'évêque suffragant. 1620. (Sup. n° 201.) Rare cuivre. F. D. C..... 29 fr.

JETONS DU CHAPITRE.

1057. SANCTVS STEPHANVS PROTHO MARTIR. Buste de saint Étienne à gauche. R. D'AVBVSSON EPVS. MET. CAPIT. ADMI. SEDE QVASI VAC. Écu de l'évêque surmonté du cha-

peau de cardinal 1395. (N° 102.) 2 pièces. AR. et Cuivre F. D. C..... 27 fr.

1058. Mêmes légendes et types. R. CAPITVLO METEN. ADMINIST SEDE VACANTE. Écu avec deux besants et dentu armé. 1697. (N° 103.) 2 pièces. AR. et Cuivre. F. D. C... 36 fr.

1059. Mêmes types et légendes avec 1760. (N° 104.) AR. et Cuivre. F. D. C..... 38 fr

(*Sera continué.*)

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — Juillet 1875.

MÉMOIRES ET NOTICES

NOTES
SUR QUELQUES CONTREMARQUES ANTIQUES

X

MONNAIES D'ÉLAGABALE FRAPPÉES A SIDON

Les monnaies dont je vais m'occuper sont de grands et de moyens bronzes aux types suivants :

1° Buste et légende d'Elagabale.

Revers : Le char d'Astarté.

Devant l'effigie impériale une contremarque carrée contenant, en petit, l'image du même char d'Astarté.

G. B. Deux exemplaires dans ma collection. — MB. Trois exemplaires au Cabinet de France.

2° Même buste et même légende.

Revers : Trois étendards légionnaires.

Devant l'effigie d'Elagabale une contremarque carrée contenant une tête tourelée de femme.

3° Même buste et même légende.

Revers : Divinité dans un temple hexastyle.

Devant l'effigie la même contremarque qu'au n° 2.

Nous nous trouvons en présence de deux contremarques se rencontrant exclusivement sur les monnaies d'Elagabale frappées à Sidon, et dont l'une, celle au char, convient exclusivement aussi à Sidon. Sur cinq pièces que j'ai vues jusqu'ici présentant cette contremarque du char, il n'y en a pas une dont le type primitif n'ait été précisément le même char.

La tête tourelée de femme est pour ainsi dire le type le plus banal des monnaies autonomes de Sidon, il n'y a donc aucune raison qui puisse nous faire révoquer en doute l'origine sidonienne de cette seconde contremarque qui, notons-le de plus, ne paraît pas, que je sache, sur les monnaies sidoniennes d'Elagabale au type du char. Quelle est la circonstance qui a pu donner lieu à l'emploi de ces deux contremarques distinctes? cela est fort peu aisé à deviner. Il n'y a qu'un fait à mon avis qui puisse en donner la raison, et ce fait le voici :

Sidon venait d'être créé colonie avec le titre de métropole, par conséquent sa population romaine devait tout naturellement prendre parti pour les soldats appartenant à l'armée romaine, et dont la haine pour Elagabale était connue de tout le monde, surtout après la tentative que cet empereur avait faite pour se débarrasser de son cousin Alexandre Sévère, après lui avoir conféré la dignité et le titre de César. Il n'y a donc rien que de vraisemblable à ce que la colonie de Sidon ait, même avant le meurtre d'Elagabale, répudié un prince qui lui était odieux ; de là à faire des monnaies locales émises à son effigie, des monnaies pour ainsi dire autonomes ou municipales, il n'y avait qu'un pas. Le type essentiellement religieux du char d'Astarté employé souvent sur les monnaies autonomes de Sidon, aura été tout naturellement conservé pour les monnaies déjà empreintes de ce type. Quant aux autres types émis sous le même règne par la colonie, ils auront été rendus

autonomes par l'application de la contremarque contenant la personnification de la ville elle-même, représentée par la tête tourelée de femme.

Comme nous connaissons des monnaies coloniales de Sidon frappées à l'effigie d'Alexandre Sévère, et que celles-ci ne m'ont pas encore offert de contremarques, ni même de types analogues à ceux qui caractérisent les trois pièces décrites ci-dessus, je me crois en droit de conclure que ces contremarques ont été appliquées à Sidon même, peu de temps avant le meurtre d'Elagabale, et qu'elles ont cessé d'être employées aussitôt que la nouvelle de l'avénement d'Alexandre Sévère aura été connue à Sidon. C'est donc vers l'an 222, date de la mort d'Elagabale, que je place l'emploi des deux contremarques que je viens de décrire.

Je ne puis me dispenser de faire observer le lien qui me paraît exister entre ces monnaies d'Elagabale contremarquées à Sidon et les monnaies du même empereur, contremarquées d'un A, à Néapolis. (Voyez ci-dessus, IX.)

Paris, le 20 mars 1873.

F. DE SAULCY.

P. S. — Il est bon de mentionner le fait que l'on ne connaît pas de monnaies coloniales de Sidon postérieures au règne d'Alexandre Sévère. Mionnet cite bien, dans son supplément, une pièce d'Etruscilla, comme ayant cette origine ; mais il a bien soin de constater dans une note que cette pièce a été retouchée et doit être tenue pour très-suspecte.

XI

MONNAIES TROUVÉES DANS LE CURAGE DE LA FONT-GARNIER PRÈS SAINTES.

Mon bien cher et savant confrère, Anatole de Barthélemy, va prochainement publier un travail d'ensemble sur l'importante trouvaille de monnaies gauloises et romaines tirées par les travaux de curage de la fontaine connue sous le nom de la Font-Garnier, et située près de Saintes. De l'étude de cet intéressant dépôt ressortiront bien des faits de très-haute importance pour l'histoire de la numismatique gauloise. Chacun se rappelle ce que la science a gagné au curage des *Aquæ apollinares*, près Rome, du Gué de Saint-Léonard, dans la Mayenne et du lit de la Vilaine, à Rennes. Nul doute que de toute antiquité des monnaies aient été jetées dans les sources sacrées, et dans des rivières même, comme offrandes aux Divinités tutélaires de ces amas d'eaux. Rappelons-nous en effet les trésors repêchés dans les étangs sacrés des Tolosates, à l'époque romaine; puis, de nos jours, les monnaies sans nombre tirées de l'étang de Soing, de la mer de Flines, du lac de Grand-Lieu, et de l'embouchure de la Marne, à Charenton. En ce dernier point, le draguage amène, chaque fois qu'on l'entreprend, des statères et des quarts de statère des Parisii, constamment marqués d'une vigoureuse entaille causée par un coup d'épée ou de hache, qui en faisait certainement des objets consacrés et en interdisait à jamais le cours, pour le cas où un hasard les ferait repêcher. Ces entailles, nous les retrouvons identiques sur les monnaies de cuivre tirées de l'étang de Soing, et il est naturel d'y reconnaître une espèce de contremarque qui, au lieu de leur assurer un cours certain dans les transactions commerciales,

avait plutôt pour effet de les démonétiser, et de rendre coupable d'un sacrilége quiconque essayerait d'en tirer profit.

Mais revenons aux contremarques proprement dites. La Font-Garnier a fourni six pièces de cuivre contremarquées, toutes de mêmes types et de même origine. Ce sont des M. B. d'Auguste, frappés à Lyon, au type de l'autel de Rome et d'Auguste et à la légende CAESAR PONT. MAX. Décrivons maintenant les contremarques variées dont ces six pièces sont munies. Pas une seule n'étant double, il est à croire que les monnaies qui les portent ont été jetées à la Déité de la fontaine peu de temps après avoir reçu la contremarque qui leur est appliquée. Ce sont :

1° Le nom TIB, dans un creux rond avec onglet à gauche des trois lettres, imprimé au revers de la pièce;

2° Un parallélogramme appliqué sur le cou de l'effigie d'Auguste et contenant les lettres, d'ailleurs assez grossièrement tracées, T. C. P. A., séparées par des points qui en font une série d'initiales;

3° Au revers de la pièce, la contremarque 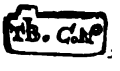 .

4° Au revers encore, un parallélogramme contenant les mots TIBER. C.

5° Sous le nez et sur le menton de l'effigie impériale, le monogramme inscrit dans un carré creux;

6° Enfin et un peu au-dessous, dans le champ, le signe X imprimé en creux. Des types primitifs il ne reste absolument que quelques très-faibles traces de l'effigie, et la contremarque est appliquée au revers entièrement fruste de la pièce.

Prenons maintenant chacune de ces six contremarques et efforçons-nous d'en découvrir le sens et l'origine.

Rappelons d'abord que l'autel de Lyon ayant été consacré

en l'an 12 avant Jésus-Christ, toutes les pièces qui nous occupent sont ou de cette année, ou de bien peu postérieures. Quant à Tibère, récapitulons les faits principaux de son histoire.

En l'an 20 av. J.-C. Tibère part pour l'Arménie.

En l'an 16 av. J.-C. il est préteur dans les Gaules.

En l'an 15 av. J.-C. il fait la guerre aux Rhètes avec son frère Drusus.

En l'an 12 av. J.-C. il soumet la Pannonie.

En l'an 11 av. J.-C. il épouse Julie, fille d'Auguste, et celle-ci l'accompagne en Pannonie.

En l'an 9 av. J.-C. il reçoit les honneurs du triomphe.

En l'an 8 av. J.-C. il soumet la Germanie, et le triomphe lui est de nouveau décerné.

En l'an 6 av. J.-C. il reçoit la puissance tribunitienne pour cinq ans et se retire à Rhodes.

En l'an 4 de J.-C. il est adopté par Auguste, prend le titre de César et reçoit pour dix ans la puissance tribunitienne ; il adopte Germanicus par l'ordre de son père adoptif.

En l'an 8 de J.-C. il dirige la guerre en Germanie, en Illyrie et en Pannonie.

En l'an 10 de J.-C. Varus est écrasé en Germanie, et son armée est anéantie.

En l'an 13 de J.-C. un sénatus-consulte confère à Tibère l'administration des provinces en commun avec Auguste. La puissance tribunitienne lui est renouvelée.

En l'an 14 de J.-C. Auguste meurt ; Tibère lui succède et prend le titre d'Auguste.

En l'an 16 de J.-C. Germanicus, proconsul en Germanie dès l'an 11, bat les Germains et reprend les enseignes perdues par Varus.

En l'an 17 de J.-C. Tibère fait la guerre en Syrie.

En l'an 26 de J.-C. il se retire à Caprée.

En l'an 37 de J.-C. il est assassiné et Caligula lui succède.

Cela posé, examinons nos diverses contremarques.

Le n° 1 nous donne incontestablement le nom de Tibère. Or depuis l'an 16 jusqu'à l'an 8 av. J.-C. ce prince n'a cessé de commander les armées romaines, dans différentes parties de l'Europe. Souvent, sans doute, le besoin d'argent pour le service de la solde des troupes a dû se faire sentir dans les camps ; dès lors il est fort possible que le général en chef ait cherché à se procurer le numéraire dont il avait besoin, en appliquant sur les monnaies à sa disposition une contremarque contenant son nom, et qui pouvait attribuer à la pièce qui en était revêtue une valeur supérieure à sa valeur courante. C'était créer une véritable *moneta castrensis*, une monnaie de nécessité.

En l'an 8 de J.-C. Tibère était encore à la tête des armées romaines, en Germanie, en Illyrie et en Pannonie.

En l'an 11 av. J.-C. il était dans la Pannonie, qu'il avait soumise dès l'année précédente. Enfin en l'an 8 av. J.-C. il avait soumis la Germanie.

Notre contremarque a dû être frappée dans la période de l'an 11 à l'an 8 av. J.-C. pour subvenir aux nécessités de la guerre.

Puisqu'en l'an 4 de J.-C. Tibère fut adopté par Auguste, il est possible qu'il ait employé la contremarque simple TIB., après cette adoption et pendant ses campagnes de l'an 8 en Germanie, en Illyrie et en Pannonie.

Le n° 2 doit se lire, à mon avis, *Tiberius Cæsar Permissu Augusti*, et une formule analogue se retrouve sur plusieurs monnaies antiques, notamment sur des pièces de Béryte frappées par l'autorisation du Préfet de Syrie, Silanus, *Permissu Silani*. Tibère n'ayant porté le nom de Cæsar qu'à partir de l'an 4 de J.-C., époque de son adoption par Auguste, notre contremarque est certainement postérieure à cette année. Je

suppose qu'elle a été appliquée pendant les campagnes de l'an 8 de J.-C. en Germanie, ou en Illyrie, ou en Pannonie. Comme il existe nombre de pièces contremarquées par Tibère d'abord, et postérieurement par Auguste, on est en droit de conclure que la contremarque de ce dernier a été en quelque sorte un désaveu de la liberté qu'avait prise Tibère, encore simple général, d'inscrire son nom sur des pièces de l'empereur, afin de les transformer en monnaies de nécessité. La seconde contremarque était-elle destinée à démonétiser la pièce qui était revêtue de la première, ou à en confirmer le cours? Je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit, l'emploi de la formule T. C. P. A. me paraît montrer qu'un blâme fut infligé à Tibère, à un moment donné, pour s'être en quelque sorte arrogé un droit qui ne lui appartenait pas. La formule de notre n° 2 me paraît donc impliquer un consentement obtenu d'Auguste, pour créer une monnaie de guerre.

Le n° 3 doit peut-être se lire TIB*erius Cæsar* IMP*erator*. Toutefois, comme la dernière ligature est visiblement et non , je vois encore ici la formule *Tiberius Cæsar Augusti Permissu* tant soit peu modifiée, et j'attribue à cette contremarque la même origine qu'à la précédente. Elle a été encore appliquée dans les guerres de l'an 8 de J.-C. ou en Germanie, ou en Illyrie, ou en Pannonie.

La contremarque n° 4 se lit TIBER*ius Cæsar* et elle a été appliquée avec beaucoup plus d'indépendance que les autres, quoique dans la même année probablement et pendant les mêmes campagnes de l'an 8.

Le n° 5 se lit incontestablement VAR pour Varus. J'aurais été tenté d'y voir le nom antique de Gap, VAP*incum*, mais dans le cas où il eût été question du nom de cette ville, la haste du P n'eût pas été prolongée entre les deux jambes de

l'A mitoyen et il eût parfaitement suffi de former le monogramme de la façon suivante ce qui eût été beaucoup plus simple et n'eût en aucune façon prêté à l'équivoque. Dans la contremarque dont nous nous occupons il y a un R dont la présence est manifeste. Dès lors la leçon VAR est la seule admissible. Il n'y a donc pas de doute possible et les pièces qui portent cette intéressante contremarque, l'ont reçue en Germanie en l'an 10, pendant la désastreuse campagne où Varus perdit son armée et ses aigles, que Germanicus ne devait reconquérir que six ans plus tard.

Le n° 6 se lit infailliblement IMP*erator* AV*gustus*. Quant aux deux lettres C. N., je n'ose les traduire. Faut-il lire : *Castrensis Numus? Colonia Narbonna?* Je l'ignore. Je ferai remarquer que sur un beau tétradrachme de Claude frappé à Pergame, et décrit plus haut, on lit IMP*erator* VES*pasianus* N. C., que j'ai été tenté de traduire *Numi centum*. Ici la construction des deux initiales étant inversée, il est à présumer qu'elles impliquent un sens différent. Mais lequel? là est la question que je ne saurais résoudre.

J'ai déjà, dans la *Revue numismatique* de 1869, p. 314, abordé l'étude d'une pièce semblable tirée de la Vilaine et publiée par M. Toulmouche ; sans oser me prononcer sur la signification de ces deux lettres. Il n'est que prudent de conserver cette fois la même retenue.

Quoi qu'il en soit, la pièce a été certainement contremarquée du vivant d'Auguste, mais à quelle occasion, et par qui? Je l'ignore.

Paris, le 22 mars 1873.

F. DE SAULCY.

TRÉSOR

DE LA BLANCHARDIÈRE, COMMUNE DE BEAUFAY

(SARTHE)

DESCRIPTION SOMMAIRE DES MONNAIES

(*Suite*)

NOTA. — Le premier numéro est celui du livre de M. Cohen sur *les médailles impériales romaines*, le second est le nombre des médailles, décrites sous ce numéro, qui existaient dans le trésor.

TÉTRICUS père

NOTA. — Nous avons cru devoir décrire complètement toutes les variétés des monnaies des Tétricus, à raison du grand nombre de pièces inédites ou rappelant des types connus, dont elles ne diffèrent que par certains points.

N° 44. IMP C TETRICVS..... Son buste avec le paludamentum. ℞. AEQVITAS AVG. L'Equité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance..... 2

— Variété. Même légende au droit. L'Equité du revers tient de la main gauche une grappe de raisin au lieu d'une corne d'abondance. La balance à la main droite. La légende du revers est peu lisible. Inédite..... 1

46. IMP. C. TETRICVS. P. F. AVG. Son buste radié à droite avec le paludamentum. ℞. COMES AVG. La Victoire debout à gauche tenant une couronne et une palme..... 220

— Même légende, mais barbare. ℞. COVAXS AVG. Même sujet, barbare, l'X est une véritable croix grecque et la légende rappelle celle de PAX AVG.. 15

— IMP TETRICVS P. F. AVG (le C manque). Buste barbu radié à droite avec la cuirasse. ℞. COMES AVG. Même sujet 9

Parmi ces neuf pièces une est très-barbare, six appartiennent à une autre fabrication semi-barbare, une est de meilleur style, enfin la neuvième est de fort beau style. Variété inédite.

Monnaie inédite IMP TETRICVS PPAIAC. Même buste. ℞. CONCORD EQVIT. La Fortune debout à gauche tenant une patère et un gouvernail.

Cette imitation d'une monnaie de Postume a déjà été signalée à Victorin. C'est absolument la même facture..... 1

Nous allons revoir la même pièce et du *même graveur* à Tétricus fils après le n° 8.

— IMP C TETRICVS P. F. AVG. Buste barbu radié à droite avec le paludamentum ℞. CVNO... AVGG. Imitation de *Comes aug* 3

Variété semi-barbare inédite

— IPTITIIICVS P. F. HVG. Buste barbu radié à droite avec le paludamentum. ℞. OVAII-IVC. La Victoire debout, *à droite*, tenant une courone et une palme..... 2

53. IMPTETRICVS P. F. AVG. Buste radié à droite avec la cuirasse. ℞. FIDES MILITVM. La Foi debout, à gauche, tenant deux enseignes militaires verticales..... 38

57. IMP TETRICVS AVG. Même buste. ℞. Même revers..... 58

— IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Son buste barbu et cuirassé à droite. ℞. Même légende et sujet. Variété semi-barbare. M. Cohen donne cette légende avec le buste lauré, seulement; M. de Witte ne la donne que pour un quinaire..... 3

— IMP C TETRICVS P. F. AVG. Son buste barbu radié avec le paludamentum à droite. ℞. Peut-être FIDES EXERCI... La Foi militaire debout, à gauche, tenant deux enseignes dont l'une est transversale. (Imitation barbare de la monnaie de Claude, n° 74 de M. Cohen.) Inédite..... 2

55. Du corps d'ouvrage. Rectification au fol. 308, t. VII. IMP. C. PESV. TETRICVS AVG. Son buste cuirassé à droite. ℞. FIDES MILITVM. La Foi debout, à gauche, tenant deux enseignes verticales... 5

— Variété inédite..... ESVVIVS TETRICVS AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. Même légende et revers, médaille de haut style, fort habilement dessinée et gravée, comme du reste, toutes celles où le nom ESVVIVS est en toutes lettres..... 1

— Médaille inédite. IMP TETRICVS P. F. AVG. Buste radié et cuirassé, à droite. ℞. ... *Fort* VNA REDVX. La Fortune assise, à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance; sous son siége une roue 1

63. IMP TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié, à droite, avec la cuirasse. ℞. HILARITAS AVGG. L'Allégresse debout, à gauche, tenant une palme et une corne d'abondance..... 436

C'est par erreur, sans doute, que cette médaille est cotée 3 fr. par M. Cohen qui assigne d'un autre côté la valeur de 1 fr. seulement à celle qui suit et qui est beaucoup plus rare; il paraît certain qu'on doit renverser ces termes.

64. IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié avec le paludamentum ou la cuirasse. ℞. Même revers. Cette variété donne quelques pièces de haut style; mais le plus grand nombre offre des signes évidents de dégénérescence. Deux exemplaires offrent au revers HILATAS AVGSPG..... 41

— Médaille inédite. IMP. C. PI. ES. TETRICVS..... On ne voit pas le reste de la légende. Buste de Tétricus père avec le paludamentum, à droite. ℞. ... LARITAS AVG (*sic*) un seul G. L'Allégresse debout, à gauche, tenant une palme.et une corne d'abondance 2

— Variété inédite. C TET.. VS P F AVG. Même buste. ℞. HILA.... ES AS. L'Allégresse, *à droite,* tenant une palme et une corne d'abondance 1

— Variété barbare, mêmes légende et buste. ℞. HILARIT.... Figure mixte, tenant une couronne à la main droite et à la gauche un sceptre et une corne d'abondance..... 2

— Variété mixte barbare du n° 63. IMP. C. TETRICVS PF AVG. Buste radié avec la cuirasse, à droite. ℞. LAETITAS AVG. L'Allégresse debout, à gauche, tenant une palme et une corne d'abondance 4

— Autre variété plus barbare, même légende incomprise, et buste. ℞. XCEI... TVXXETAE. Le tout très-incorrect, figure tenant un rameau esquissé seulement et une corne d'abondance, le tout très-barbare..... 5

68. IMP. C. TETRICVS PF AVG. Son buste radié, à droite, avec la cuirasse. ℞. INVICTVS. Le Soleil radié, à demi-nu, marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet. Dans le champ une étoile. Il existe deux variétés de cette médaille, d'après Banduri et Tanini. Du reste, elle est si rare qu'elle s'est trouvée en unité seulement dans le trésor..... 1

23. Du supplément IMP C. TETRICVS PF AVG. Son buste lauré, à droite. ℞. IOVI STATORI. Jupiter nu debout, à gauche, regardant à droite, tenant un sceptre et un foudre.... 1

71. IMP TETRICVS P. F. AVG. Buste radié et cuirassé, à droite. ℞. LAETITIA AVGG. La Joie debout, à gauche, tenant une couronne et une ancre..... 551

74. Même légende et buste. ℞. LAETITIA AVGN. Même sujet..... 84

La cote de 3 fr. paraît un peu élevée, cette monnaie formait le 1/6 du bloc.

72. IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse. ℞. Mêmes légende et revers..... 16

Ces pièces sont d'un assez bon style.

— Variété inédite au revers LAETITIA AVGN..... 6

— Variété inédite. VIP. C. TETRICVS P. AVG. Son buste avec le paludamentum, à droite. ℞. LAETITIA AVGG. Même sujet..... 3

— Variété semi-barbare. IMP C TETRICVS P F AVG. ℞. LAETITIA AVG. Même sujet..... 2

— Variété barbare, mêmes légende et buste. ℞. PEIITAA... Même sujet..... 1

— Autre variété, mêmes légende et buste. R. IAESPCC. Même sujet..... 1

75. IMP.... CVS. AV. Buste radié avec cuirasse, à droite. ℞. LETITIA AVG. Même sujet. La figure tient bien une couronne et non une patère..... 1

— Variété hybride. IMPC TETRICVS..... Son buste cuirassé, à droite. ℞. Légende barbare, figure mixte, portant à la main droite une couronne, à la gauche une ancre et une corne d'abondance..... 3

Nous avons figuré sous la rubrique HILARITAS, deux monnaies semblables ou à peu près.

— Variété inédite barbare. IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. LAETITAS AVG. La Joie debout, tenant une couronne d'une main et répandant de l'autre une liqueur ou une substance liquide caractérisée par un filet ondulé..... 18

— Variété inédite, légende peu lisible... TRICVS P F AVG. Même buste. ℞. LAETITIA AVG. L'Allégresse avec la palme, et la corne d'abondance 4

— Variété inédite semi-barbare. IMP. C TETRICVS P. AVGS. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. LETITAS AVG. La Santé debout, à gauche, donnant à manger à un serpent enroulé autour d'un autel allumé, et s'appuyant sur un sceptre..... 3

— Variété de la pièce précédente. IMP TETRICVS P. F. A. et buste. ℞. AVT AVGG, figure mixte entre Esculape, la Santé et la Joie..... 9

79. IMP C TETRICVS P F AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. MARS VICTOR. Mars casqué nu, à droite, portant une haste et un trophée.... 2

81. IMP C TETRICVS PF AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. MON.... La Monnaie debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance..... 1

Monnaie cotée 1 fr. seulement et évidemment valant beaucoup mieux.

25. Du supplément. IMP C TETRICVS P F AVG. Buste, à droite, radié et orné du paludamentum. ℞. NOBILITAS..... Femme debout, à droite, tenant un sceptre et un globe, on ne voit pas de proue..... 1

84. IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. PAX AVG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre..... 655

87. IMP TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié, à droite, avec la cuirasse ou le paludamentum. Même revers. Cette variété offre moitié pièces de haut style et moitié pièces dégénérées. 36

— Variété inédite. (Mêmes légende et buste ℞. PAX AVG. Rétrograde, gravée dans le sens naturel. La Paix debout, à droite, tenant à la main gauche un rameau et à la droite un sceptre)..... 3

— Mêmes légende et buste. ℞. PAX AVG. Dans le bon sens. La Paix, à droite, tenant un rameau de la main gauche et un sceptre de la droite *Ces deux exemplaires très-différents* 2

88. Variété. IMP C TETRICVS P F AVG. Avec C et F qui manquent dans M. Cohen. ℞. PAX AVG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal, dans le champ V et une étoile..... 11

32. Du supplément, p. 312. Variété IMP C TETRICVS.... Même buste. ℞. PAX AVG. L'Espérance, à gauche, tenant un petit rameau à quatre feuilles et relevant sa robe..... 1

— Inédite : IMP TETRICVS.... AG. Même buste. ℞. PAX AVG STIPS. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre..... 2

Le mot STIPS placé à la fin de la légende est fort curieux, si l'on y doit voir le nom de la monnaie, de petite dimension, dont parlent les auteurs.

— Inédite IMP TETRICVS P F.... Même buste. ℞. CAV XA ꝙ La Paix, *à droite*, avec rameau et sceptre..... 1

— Inédite. IMP C TETRICVS. Même buste. ℞. SAI ACC. La Paix debout, à gauche, tenant un petit rameau trifide comme l'Espérance et un long sceptre..... 3

— Inédite. IIVXTERICVS (sans plus). Tête barbue très-barbare. ℞. PV... AVG. La Paix debout, à gauche, avec rameau et sceptre 1

— Inédite VX TERICVS. Buste très-barbu de Tétricus père, avec le paludamentum. ℞. PAX AVG. La Paix debout, à gauche, tenant un rameau..... 4

— Inédite IMP C TRICVS P F AVG. Buste radié, peu de barbe, avec le paludamentum..... 20

— Variétés très-barbares..... ... 20

92. IMP C TETRICVS P F AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. PIIITIAS AVG. L'E du système vertical. La Piété debout, à gauche, jetant un grain d'encens sur un autel et tenant une boîte à parfum..... 1

93. Même légende et buste. ℞. PIETAS AVG. Instruments de sacrifice..... 1

— Inédite. IMP TETRICVS P F AVG. Même buste. ℞. PONTV ou DONTV. Femme debout, à gauche, levant la main droite et tenant un sceptre de la gauche..... 1

96. IMP C TETRICVS P. F. AVG. Même buste. ℞. PRIN C IVVENT. L'Empereur tête nue, à gauche, avec habit court,

couvert du paludamentum, avec des brodequins ornés aux pieds, tenant à la main droite un raisin comme *Ubertas* ou une branche renversée et trifurquée et s'appuyant sur une haste. M. Cohen a cru voir une baguette dans la main droite, mais il a fait suivre ce terme d'un point de doute..... 24

— Variété inédite IMP TETRICVS P F AVG. Même buste et même revers..... 1

— Variété inédite : IMP C TETRICVS P F AVG. Buste radié et cuirassé, à droite. ℞ PRIN IVVENT. L'Empereur debout, à gauche, présentant de la main droite une enseigne militaire et s'appuyant de la gauche sur une haste à fer très-apparent. 1

99. IMP. C. TETRICVS. P. F. AVG. Buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. PROVIDENTIA AVG. La Providence debout, à gauche, tenant une corne d'abondance de la main gauche et montrant un globe de la droite armée d'un bâton 7

C'est là la variété relativement la moins rare bien qu'elle ne se soit rencontrée qu'au nombre de 7 exemplaires. Quant au n° 98 qualifié *commun* par M. Cohen, nous ne l'avons pas trouvé dans le trésor où les médailles communes se comptaient par centaines; faut-il en conclure que le trésor a été enfoui sous Tétricus et qu'il ne contient pas les variétés de ce règne frappées à la fin de la vie de cet empereur? nous ne pouvons le supposer. Cependant M. Cohen étant d'ordinaire fort exact, cette absence de la variété PROVID. AVG nous étonne fort.

— Variété inédite, même médaille ; le revers porte seulement PROVIDEMTA AVG..... 2

Ces pièces sont à fleur de coins.

— Variété inédite... CVS PF AVG. Même buste. ℞. PROVI-

DENTIA. Même sujet. L'absence de AVG est très-certaine, la pièce est bonne en cet endroit..... 1

103. IMP C TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse. ℞. La Santé debout, à gauche, donnant à manger à un serpent près d'un autel et appuyée sur *un sceptre*..... 1

Monnaie très-rare; on s'étonne que M. Cohen l'ai cotée commune; l'aurait-on confondue avec le type des Victorin très-abondant et qui a le *sceptre* et non l'ancre.

106. IMP. TETRICVS P F AG. Buste radié, avec la cuirasse. ℞. SALVS AVGG. La Santé debout, à gauche, donnant à manger à un serpent près d'un autel et tenant une ancre 62

107. IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Buste radié, avec le paludamentum. ℞. SALVS AVGG. Même sujet..... 265

108. La variété à la couronne que signale comme commune M. Cohen n'existe pas dans le trésor; mais il s'y trouve quelques pièces où la Santé a l'air de tenir une couronne, le serpent n'étant pas très-visible.

46 du Supplément. IMP C TETRICVS P F AVG. Buste radié, avec le paludamentum. ℞. SALVS AVGG. La Santé, *à droite*, donnant à manger à un serpent qu'elle tient dans ses bras... 1

— Variété inédite IMP. TETRICVS P F AVG. Buste avec la cuirasse. ℞. SALVS AVG. Même sujet. Une variété a AVGG..... 9

— Variété inédite, mêmes légende et buste. ℞. SALVS AVGG. La Santé debout, *à gauche*, donnant à manger à un serpent qu'elle tient dans ses bras..... 1 fr.

— Variété inédite très-barbare, mêmes légende et buste. ℞. SALVJ AVO. La Santé semble ailée..... 3

— Variété inédite très-barbare M. TIRICV. Buste radié, à droite, avec rudiment de paludamentum. ℞. OSAA. La Santé debout, à gauche, donnant à manger à un serpent près d'un autel et s'appuyant sur une haste..... 2

— Variété inédite très-barbare M TETIRICVS PND. Buste radié, à droite, avec rudiment de paludamentum. ℞. SALVS AVG. Même sujet sauf que la Santé s'appuie sur une ancre.................................... 8

109. Ce n° donné d'après Banduri (SPES AVG) paraît ne pas exister. Cette médaille ne s'est pas rencontrée dans le trésor, bien qu'elle soit donnée par M. Cohen comme commune.

51 du Supplément de M. Cohen. La médaille, qui peut être réputée commune, est celle qui est donnée sous ce n°; toutefois, elle n'existait pas en nombre très-considérable.

Cette médaille porte en légende : IMP C TETRICV P F AVG. Buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. SPES AVGG. L'Espérance marchant, à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe. Cette fabrication qui offre quatre ou cinq variétés de coins bien distinctes est semi-barbare..:... 57

Variété inédite. IMP TETRICVS P F AVG. Même buste. ℞. Même revers............................ 20

La barbarie s'accentue davantage, mais la légende est encore régulière.

Variété inédite, même légende, sauf que le dernier mot est AVGI. Même buste. ℞. ꓛ VASƎꟼS légende rétrograde. L'Espérance, *à droite*, tenant une fleur et relevant sa robe. Fabrication barbare... 2

Autre variété. La figure de l'Espérance, à droite, et la légende devenue VXAOSPS rétrograde...................... 8

Autre. La légende est..,VVꟼSƎ... rétrograde. La figure est aussi à droite. Les légendes du droit ne sont pas accentuées.

Un certain nombre de médailles offrant la légende du droit assez régulière, ne donnent plus au revers que SAI, SAES,

VC... CA.... AVGG. Nous ne les reproduisons point, bien qu'elles appartiennent à la série actuelle et qu'elles offrent toutes l'Espérance avec la fleur et la robe relevée, ces variétés sont au nombre de 20 ou 30 exemplaires.

— Variété mixte inédite. IMP TETRICVS P F AVG. Son buste radié, avec le paludamentum. ℞. SPES AVGG, cette fin de légende irrégulièrement représentée, quelquefois AVG... AAV, etc. L'Espérance comme l'Allégresse, tenant une couronne d'une main et une ancre de l'autre 17

Presque toutes ces pièces sont de coins différents et barbares.

— Variété mixte inédite, mêmes légende et buste. ℞. SPES AVGG.. Figure debout, tenant une couronne et s'appuyant sur un sceptre trifurqué, comme s'il portait à son extrémité la plante trifide de l'Espérance..... 3

Autre variété mixte inédite... TETRICVS P. F. AVG. Même buste. ℞. SPES... La Valeur debout, à gauche, tenant un bouclier et une haste.

NOTA. — 18 médailles sont restées indéterminées entre les deux séries : IMP C TETRICVS et IMP TETRICVS. Le flan n'ayant pas reçu d'empreinte du côté gauche de cette légende, mais ayant reçu au revers le mot AVGG.

111. IMP C TETRICVS P F AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞, SPES PVBLICA. L'Espérance marchant, à gauche et relevant sa robe..... 139

De plus, 46 médailles portant au revers cette légende, n'ont pu être déterminées, quant au droit, mais la rareté excessive des légendes IMP TETRICVS. IMP. C. G. P. ESV TETRICVS et IMP C. G. P. ESVVIVS TETRICVS nous donne à penser que presque toutes ces pièces appartiennent à la variété commune, n° 111..... 46

112. IMP C. C. P. ESVVIVS TETRICVS AVG. Son buste, orné du paludamentum placé sur la cuirasse. ℞. SPES PVBLICA. Même type de l'Espérance. Très-beaux exemplaires de haut style..... 2

Ces belles pièces sont classées comme communes dans M. Cohen. Nous avons déjà eu occasion de relever des anomalies du même genre dans d'autres séries; si le fait était bien certain, devrait-on en conclure que ce genre de monnaies venait seulement d'être émis lors de l'enfouissement du trésor; mais nous avons peine à croire que des monnaies à la légende ci-dessus C. C. P. ESVVIVS TETRICVS soient communes. La médaille suivante nous confirme dans nos doutes, car elle est unique dans le trésor.

— Variété inédite IMP. C. C. P. ESV. TETRICVS AVG. Buste radié et cuirassé, à droite. ℞. Même revers, 1 seul exemplaire de haut style..... 1

— Variété inédite IMP TETRICVS P F AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. LIIS PVBLICII. Figure marchant, à gauche, et présentant la plante trifide. Barbare..... 14

— Variété inédite, même pièce, seulement le droit porte IMP. C. TETRICVS P. F. AVG; il est certain que le coin du revers est le même que celui de la pièce précédente. Le droit est également fort barbare..... 2

— Variété inédite IMP C TETRICVS P F AVG. Son buste radié, à droite, avec la cuirasse. Revers : SLS VBLIVA. L'Espérance debout, à gauche, tenant dans le creux de sa main un rameau à six feuilles..... 2

— Variété inédite C PIVESV TETRICVS. Buste radié barbu, à droite, avec col orné. ℞. SbES XSVIV. L'Espérance avec ses attributs ordinaires. Très-barbare..... 1

Le n° 113, coté commun par M. Cohen, n'a pu être découvert dans le trésor. Serait-ce encore une de ces pièces non émises au moment de l'enfouissement du trésor?

— IMP. C. TETRICVS. P. F. AVG. Même buste. ℞. TET... AVI. Personnage casqué, à droite, s'appuyant de la main droite sur une haste ou un sceptre et tenant à la gauche un bouclier ou une baguette..... 1

Pièce barbare et insuffisamment frappée.

116. IMP. C. TETRICVS. P. F. AVG. Son buste radié, avec le paludamentum. ℞. VICTORIA AVG. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Cette monnaie cotée 3 fr. par M. Cohen ne paraît pas rare sans être précisément commune. Il en existait 115 dans le trésor. 115

— Une variété très-rare et inédite est celle qui porte IMP C C P. ESV. TETRICVS AVG. Buste radié, à droite, avec le paludamentum. — Même revers.... 3

Parmi ces trois variétés, une seule est très-accusée, les deux autres pourraient être lues IMP C C P. ESVVIVS..... comme celle qui suit :

117. IMP. G. C. P. ESVVIVS TETRICVS AVG. Même buste et revers 1

Il est évident que cette pièce vaut plus de 3 fr., à moins qu'on ne suppose qu'elle venait d'être émise au moment de l'enfouissement du trésor, ce qui est bien douteux.

— Variété inédite IMP. TETRICVS P F AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum ou la cuirasse. Même revers 6

— Une variété barbare offrait ...S. AVG. Avec le revers ordinaire.

— Variété inédite. ... TETRICVS. P. F. AVG. Même buste. R. STORIA AVG. Même figure à gauche 1

— Variété inédite, même légende au droit, au revers VICTO... S SIPI offre une femme debout s'appuyant sur une haste 1

118. Variété IMP. TETRICVS P. F. AVG. Buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. VIRTVS AVG. Mars casqué à gauche, tenant une haste et un bouclier..... 7

Nous n'avons pu découvrir dans le trésor un seul exemplaire du n° 118 de M. Cohen.

— Variété inédite. Mêmes légende et buste. ℞. VIRTVS AVGG. Même sujet 17

— Variété inédite. Mêmes légende et buste. ℞. AS. AVCC. Même sujet. Barbare..... 19

119. IMP. C. TETRICVS. P. F. AVG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum. ℞. VIRTVS AVGG. Même sujet 216

Ces 216 médailles sont déterminées et pour le droit et pour le revers, c'est-à-dire qu'au droit on voit bien IMP. C TETRICVS et au revers VIRTVS AVGG.

De plus, 68 offraient au revers avec certitude VIRTVS AVGG; le droit ne permettant pas de voir le C, mais la fabrique de ces exemplaires doit les faire classer pour la plus grande partie parmi ceux qui précèdent immédiatement 68

— Variété, même légende et buste. ℞. VIRTVS AVG. Même sujet..... 68

De même, 53 médailles offrant ce revers, ne permettaient pas devoir le C du droit..... 53

— Enfin, 38 médailles à ce type restent indéterminées quant au droit et au revers..... 38

— Variété inédite : IMP. C TETRICVS AVG ℞. Même buste. ℞. VIRTVS AVG. Même sujet..... 1

— Autre inédite. IMP. C. TETRICVS. P. AVG. Même buste. Mêmes revers et sujet..... 1

Variété semi-barbare IMP C TETRICVS P F AVG. Même buste. Revers VIRTVS ACC. Même sujet 4

— Un peu plus barbare. Même légende et buste. ℞. VIRTVS ECC..... 1

— Tout à fait barbare. VA.. TETRICVS I'S à rebours P P AIL. Même buste. ℞. Impossible à transcrire, même sujet, type déjà reproduit dans la série de Victorin..... 7

— Trois autres ont le droit un peu plus régulier, mais le revers identique.

— Variétés dans laquelle la Valeur est tournée à droite.

E. HUCHER.

(*Sera continué.*)

TROUVAILLE DE BIDESTROFF (MEURTHE)

En 1861, pendant son séjour à Metz, M. Ch. Robert fit l'acquisition d'un lot de monnaies, trouvées sur le territoire de Bidestroff (canton de Dieuze), qu'il se promettait d'étudier à ses moments de loisir. Ayant eu l'occasion de voir cette trouvaille, sur le désir que nous manifestions de l'examiner à notre aise, nous obtenions de l'obligeance inépuisable de notre compatriote, l'autorisation d'emporter ce lot, de l'étudier et d'en publier le résultat, si toutefois nous y découvrions des types nouveaux, des variétés inconnues pouvant intéresser les amateurs de monnaies lorraines.

Usant de la gracieuse autorisation qui nous est accordée, nous venons rendre compte du résultat de cet examen.

Évêques de Toul

HENRI DE LORRAINE. 1127-1167.

1. Edifice à trois portails et à deux tours élevées, représentation assez exacte de la cathédrale de Toul; au-dessus, étoile à huit pointes : VRBS TVLLI.

Revers. Croix aux branches renflées. Entre deux grènetis régulièrement tracés : * HENRICVS. Il n'existe pas assez de place pour pouvoir y lire *Henricus eps*, légende indiquée pl. II, n° 5, des *Monnaies de Toul.*

2. Variété : VRBS TVLLVN.

PIERRE DE BRIXEI. 1167-1191.

3. Buste tourné à droite, tenant de la main gauche le livre des Évangiles et bénissant de la droite : PETRVS.

Revers. Croix cantonnée de quatre étoiles, dont deux inscrites dans un cercle : * TVLLI.

Variété des deniers publiés par M. Ch. Robert, pl. III, nos 2 et 3.

Il est inutile d'insister sur la rareté des monnaies de Henri de Lorraine dont nous retrouvons six exemplaires dans la trouvaille de Bidestroff. M. Ch. Robert n'en décrit que deux variétés, dans son excellent travail sur les monnaies des évêques de Toul; M. Monnier n'en possédait que deux; le catalogue du musée d'Épinal n'en mentionne aucune et dans les trouvailles de Contrexéville, de Diarville, de Charmes, de Sionviller et de Marbache, si riches en monnaies de cette époque, il ne s'en rencontrait aucune appartenant à cet évêque. Nous ignorons toutefois si les découvertes partielles, dont il n'a pas été rendu compte, en ont procuré d'autres exemplaires.

Les deniers de Pierre de Brixei ne sont point, il est vrai, d'une conservation parfaite, ils sont mal frappés, mais le coin est gravé avec beaucoup d'habileté. Le buste est bien posé, les détails du costume sont riches, et, jusqu'au livre des Évangiles sur lequel les fermoirs se détachent parfaitement, tout indique un véritable talent. Les lettres sont correctes et les accessoires régulièrement rendus, ce que nous voyons rarement à cette époque.

Il s'en est rencontré un seul bien conservé dans la trouvaille de Charmes; mais MM. Chautard et J. Laurent n'indiquent point si celle de Diarville en a donné quelques exemplaires.

Évêques de Metz.

ETIENNE DE BAR. 1124-1163.

4. Buste de saint Étienne tenant de la main droite une

palme et de la gauche le livre des Évangiles : STEPHAN.

Revers. Main aux doigts bénissants, tenant une crosse. Entre deux grènetis : METENSIS.

Cette pièce inconnue en nature à M. de Saulcy a été reproduite par lui dans son supplément sous le n° 20, d'après un dessin de M. Dupré de Geneste.

5. Variété. Mêmes types au droit et au revers, mais avec la légende MARSAL inscrite de chaque côté. — Denier.

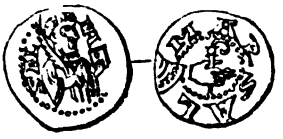

6. Variété. Mêmes types. Légende du droit illisible.
Au revers : MA.... — Obole.

Ces pièces sont-elles inédites? Nous le croyons ; nous ne les trouvons pas dans le travail de M. de Saulcy, sur les monnaies des évêques de Metz. Elles sont fort intéressantes pour la numismatique de l'épiscopat d'Étienne et doivent être très-rares. M. Monnier ne possédait de cet évêque qu'une seule monnaie, frappée à Marsal ; elle était au type de la suivante, décrite n° 83 du *Supplément des monnaies de Metz* comme appartenant au musée de cette ville.

7. Buste de Saint-Etienne, tourné à droite, portant une couronne et un collier de perles : S STEPHAN.

Revers. — ✠ METENSIS entre deux grènetis. Croix. Petit denier.

Les monnaies à ce type ne se sont point retrouvées dans les découvertes faites à Diarville, à Contrexéville, à Sionviller, ni à Charmes ; elles sont donc assez rares.

Dans son supplément (p. 12), M. de Saulcy plaçait à la suite des monnaies de Théodoric I, les deniers présentant une main tenant une croix, bien que leur style indiquât une époque postérieure ; c'était sur un dessin du recueil de Dupré de Geneste, que ce savant publiait la description de ce denier. Or ce n'est point une croix qu'il fallait y voir, mais bien une fleur ainsi qu'il la constaté depuis, lors de la trouvaille de Contrexéville. « C'est à grand'peine, dit-il, que l'on peut deviner les légendes SPINAL qui apparaissent si visiblement sur un denier de la trouvaille de Diarville publié, pl. III, n° 20, par M. J. Laurent. » Sur les deniers de fabrication barbare trouvés à Bidestroff, la légende n'apparaît complète sur aucun exemplaire ; il est bien difficile de déterminer exactement l'époque de leur émission, mais nous aurions peine à les croire postérieurs à Etienne de Bar et c'est pourquoi nous classons les suivants à cet épiscopat.

8. Main tenant une fleur entre le pouce et l'index : SPINAL Revers. Croix cantonnée de deux besants : SPINAL. Petit denier.

THÉODORIC III. 1164-1171.

9. Buste de l'évêque tourné à gauche, tenant de la main droite une crosse et de la gauche le livre des Évangiles ; en légende METTIS. Revers. Croix cantonnée de quatre étoiles : ✠ TEODERIC. Denier.

10. Variété. Même type : METTIS.

Revers. Même type : ⊙ METENSIS. Denier.

11. Variété. — ✠ METENSIS. Denier.

Nous ne croyons pas qu'il puisse s'élever aucune objection contre l'attribution que nous proposons de ces monnaies à Théodoric III ; la légende ne laisse aucun doute sur le nom de l'évêque, de plus le style et le module sont bien ceux des monnaies d'Étienne son prédécesseur. La collection Monnier ne possédait que deux deniers attribués à cet évêque, tous deux sans doute de mauvaise conservation, puisque la légende METTIS est indiquée dans le catalogue de la vente sous les formes HE..AI? et RAM?

Quant aux exemplaires n° 10 et 11, si le nom de Théodoric n'apparaît point dans la légende, le type qu'ils représentent force leur attribution et il ne serait guère possible de les refuser à cet évêque. Pourquoi METTIS d'un côté et METENSIS de l'autre? Nous l'ignorons. Toutefois cela ne saurait être expliqué par une confusion de coins, la quantité des exemplaires à ce type s'y oppose.

Remiremont.

12. Saint Pierre à genoux, tourné à droite, tenant une clef : PETRVS.

Revers. Croix cantonnée d'une étoile et d'un croissant : ....CVS. — Denier.

M. de Saulcy, dans son *Supplément aux monnaies des*

évêques de Metz, n° 31, décrit une variété qui se rapproche beaucoup de celle-ci ; il y lit : PETRVS-ROMARICVS.

Si les seules lettres CVS qui apparaissent sur le denier précédent sont insuffisantes pour obtenir une lecture qui satisfasse, la pièce suivante frappée aux mêmes types nous en donnera l'explication.

13. Vestiges des lettres RVS peu apparentes.

Revers. ROMA (RICVS). — Denier.

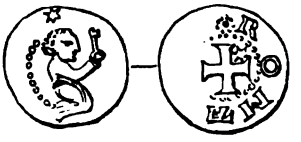

Nous avons donc comme certaine la légende ROMARICVS, qui légitime notre attribution. Quant à celle du droit, ce qui apparaît du mot PETRVS suffit, croyons-nous, surtout quand cette lecture s'accorde avec la représentation de saint Pierre, sous le vocable duquel était placée l'église de Remiremont.

Nous décrirons ici comme devant appartenir à cette ville les monnaies suivantes :

14. Même type. Légende effacée.

Revers. Croix cantonnée d'une étoile et d'un besant. Légende illisible commençant par une croisette. — Denier.

15. Variété. Même type ; étoile commençant la légende.

Revers. Croix cantonnée de deux étoiles et deux besants. Légendes effacées.. — Denier.

16. Variété. Mêmes types; au droit : PE.... — Obole.

17. Variété. Même type ; légendes illisibles.

Revers. Croix cantonnée d'une étoile et d'un croissant. — Obole.

18. Variété. Même type : P.. R..

Revers. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux besants;

⊙ IDNI....I. — Obole de bonne conservation.

C'est en vain que nous avons essayé de trouver un sens à cette légende incomplète, dont les lettres sont parfaitement venues sous le coin ; espérons qu'un plus habile que nous pourra l'expliquer d'une manière satisfaisante.

19. Variété. Personnage à genoux dans un cercle : ...NA..

Revers. Croix cantonnée d'un besant et d'un croissant. — Denier.

Il serait difficile de reconnaître dans la figure à genoux saint Pierre plutôt que saint Étienne, et nous supposons que les lettres NA proviennent du mot Stephan écrit au rebours.

Épinal.

20. Édifice tristyle. Dégénérescence du temple carolingien. En légende : SPINAL.

Revers. Croix cantonnée de deux besants : SPINAL. — Denier appartenant à la fin du XI^e^ siècle, commencement du XII^e^.

Quoique le mot SPINAL n'apparaisse point en son entier sur aucun des deniers trouvés à Bidestroff, on le lit cependant, en s'aidant de plusieurs exemplaires.

21. Variété dont la croix du revers, fortement élargie à ses extrémités, est d'un meilleur style. — Denier.

M. J. Laurent, qui a décrit un grand nombre de variétés à ce type dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, admet que ces monnaies peuvent avoir été émises dans la période qui suivit l'expulsion d'Hériman de son évêché et se continua jusqu'au temps de Simon, duc de Lorraine, dont on connaît des monnaies à ce type ; nous partageons complétement cette opinion, surtout après la rencontre que nous avons faite des pièces suivantes.

Nancy.

22. Temple tristyle : MAN.

Revers. Croix cantonnée de deux besants : ... CE.? — Denier.

Les lettres MA parfaitement formées qui commencent la légende du droit, en nous présentant les éléments du mot MARSAL, nous engageaient à donner ce dernier à cette ville; mais, en examinant tous les autres exemplaires sur lesquels la lettre M est remplacée par un N, nous avons cru devoir accepter que les lettres M et N avaient ici la même valeur, surtout quand toutes ces pièces offrent la légende NANCEI au droit et au revers.

Sur aucun des exemplaires le mot NANCEI n'apparaît en son entier, mais il ne saurait être mis en doute, car ce qui manque à l'un se retrouve sur l'autre.

23. Temple tristyle : NAN..-ANCE.-NANCE-... CEI.

Revers. Croix cantonnée d'un besant et d'une étoile. En légende : ... NC.. = * .. N * CEI — N..CEI — * N * AN.. — Deniers variés.

Ces pièces au temple sont l'imitation exacte des deniers d'Épinal décrits précédemment; leur type est conforme à de rares monnaies frappées dans cette ville par Étienne de Bar, évêque de Metz (1120-1163) et par Simon, duc de Lorraine (1115-1139), mais, par le style de la croix du revers, elles se rapprochent davantage des deniers de Mathieu I (1139-1176)

et présentent, comme elles, les branches tulipées et l'étoile dans un des cantons.

Une même légende répétée au droit et au revers est un fait qui se reproduit assez fréquemment sur certaines monnaies anonymes au XI^e^ et au XII^e^ siècle; nous l'avons constaté sur les deniers d'Épinal frappés vers la même époque, sur ceux d'Etienne de Bar frappés à Marsal, sur ceux de Théodoric III, émis dans l'atelier de Metz, où le nom du prélat n'est point indiqué et qui portent en légendes : METTIS-METENSIS.

Les monnaies que nous donnons à Nancy sont anonymes, mais leur ressemblance avec celles de Mathieu I doit autoriser l'attribution que nous voulons en faire à ce duc de Lorraine. Comme celles-ci elles portent au revers la légende NANCEI commençant par une étoile, la croix est de même style et sur quantité d'exemplaires, la forme des lettres est identique. Dans la variété suivante la lettre N est la reproduction exacte de celle gravée pl. I, n° 8, des monnaies des ducs de Lorraine.

24. Temple tristyle : NAN ...

Revers. Croix cantonnée de deux étoiles : NAN... — Obole.

25. Variété. Même type, légende illisible.

Revers. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux besants. En légende : ... BSI ...? — Obole.

Dans son travail sur les ateliers monétaires du territoire lorrain, appelé depuis 1790 département des Vosges, M. J. Laurent a publié, pl. II, n° 10, comme appartenant à Épinal, un denier au temple sur lequel les lettres NCI nous paraissent appartenir à la légende NANCEI et qu'il traduisait par SpinaleNCIS.

Neufchâteau.

26. Saint Pierre en buste, tourné à droite, élevant deux clefs devant lui : PETRVS.

Revers. Croix cantonnée d'une étoile, d'un croissant et de deux besants : NOVICASTRI. — Denier.

27. Variété : PETR * ⁘

M. Rollin qui, le premier, publia cette pièce, dans sa notice sur la découverte de Charmes, la classait à Pierre de Brixei et, pour rendre son attribution acceptable, cet amateur proposait de reconnaître dans la légende NOVICASTRI la dénomination nouvelle appliquée, selon lui, au château de Liverdun, après sa reconstruction par cet évêque.

Cette proposition ne fut point acceptée par tous les numismatistes. Dans son travail sur les monnaies des évêques de Toul, après la description des deniers appartenant incontestablement à Pierre de Brixei, M. Ch. Robert classait à cet épiscopat les *Petrus-Novicastri* en déclarant qu'il se défiait de l'attribution proposée par M. Rollin. Revenant sur la discussion qui s'était élevée au sujet de cette pièce énigmatique, Duchalais essaya de réfuter la proposition de M. Rollin ; il le fit avec beaucoup d'habileté, se servant du texte même de M. Ch. Robert pour démontrer la faiblesse d'une telle classification et il concluait en donnant cette monnaie à Neufchâteau, attribution toute naturelle, qui cependant ne fut point admise par tout le monde. M. Monnier toutefois l'acceptait comme la seule raisonnable, mais il considérait les pièces à ce type comme des monnaies purement municipales, émises pour le besoin de la cité qui, se souciant peu de l'autorité du duc de Lorraine, aurait, dans un moment de révolte, frappé ces deniers au nom et au type de saint Pierre. M. J. Laurent proposait de reconnaître dans la légende *Novicastri* le nom du

château d'Arches, bâti vers cette époque par le duc Thierry ; enfin M. Chautard, dans sa notice sur les monnaies trouvées à Marbache déclare que ces deniers doivent avoir été frappés par les ducs de Lorraine dans leur atelier de Neufchâteau. C'est à cette opinion que nous nous rattachons, car seule elle nous présente des garanties sérieuses.

Avant d'examiner la valeur de toutes ces attributions différentes, il convient, croyons-nous, de déterminer l'époque exacte à laquelle ces monnaies durent être émises.

Par leur style elles appartiennent certainement au XII^e^ siècle, rien ne s'oppose à ce qu'elles puissent remonter au temps de l'épiscopat de Pierre de Brixei (1167-1191), elles sont contemporaines de Théodoric III, évêque de Metz (1124-1163) et leur revers présente la plus grande ressemblance avec celui des monnaies de ce prélat et de Mathieu, duc de Lorraine (1139-1176).

Ne connaissant la proposition de M. J. Laurent que par ouï-dire, et n'ayant pas eu l'occasion de prendre connaissance des raisons qu'il donne à l'appui de son attribution, nous la passerons sous silence, tout en faisant observer que la chapelle ducale bâtie dans le château d'Arches était sous l'invocation de saint Georges et que l'église paroissiale de cette localité avait pour patron saint Maurice.

Résumant ainsi toutes les autres propositions, il s'agit donc de démontrer que les deniers à la légende *Petrus-Novicastri* ne peuvent avoir été frappés par Pierre de Brixei dans le château de Liverdun, qu'ils ne peuvent avoir été émis par la ville de Neufchâteau insurgée contre son souverain, enfin qu'un duc de Lorraine a dû les faire fabriquer dans l'atelier de cette ville.

Si la légende PETRVS qui se lit au droit de ces monnaies pouvait engager M. Rollin à les attribuer à Pierre de Brixei,

la proposition de reconnaître dans Novicastri le nom nouveau donné par cet évêque au château de Liverdun, réédifié par ses soins, était bien de nature à soulever des objections. Cette dénomination, si réellement elle eût existé, aurait dû laisser quelques traces dans l'histoire; or rien ne rappelle un tel changement de nom. Liverdun, *Liberdunum* en 1127, ne paraît pas avoir été jamais désigné sous un autre nom. C'est ainsi que l'empereur Frédéric le nomme en 1168, quand il accorde à l'évêque de Toul le droit de frapper monnaie dans le château de Liverdun qui venait d'être reconstruit; le pape Luce le désigne de même en 1169; enfin c'est encore sous ce même nom que nous retrouvons la mention de Liverdun dans les années suivantes.

Il serait donc difficile d'accepter que l'évêque de Toul, autorisé à battre monnaie dans son château de Liverdun, eût inscrit sur les espèces émises dans cet atelier le nom de Novicastri non mentionné dans la charte de l'empereur Frédéric, et qui était celui de la ville de Neufchâteau, domaine des ducs de Lorraine.

Quant à la proposition faite par M. Monnier, il se présente une objection. Si la ville de Neufchâteau se mit plusieurs fois en révolte ouverte contre l'autorité des ducs de Lorraine. l'histoire ne dit point qu'une tentative semblable ait eu lieu au XII^e^ siècle. Ces faits insurrectionnels qui se passèrent au XIII^e^ siècle ne peuvent être invoqués en faveur de l'opinion de M. Monnier, puisque ces monnaies appartiennent au XII^e^. Il reste donc à examiner la troisième solution.

Nous avons démontré que les deniers à la légende *Petrus-Novicastri* présentent au revers la plus grande ressemblance avec ceux frappés à Nancy par Mathieu I^er^; peut-être en consultant l'histoire trouverait-on une explication en faveur de l'attribution que nous proposons en faveur de ce prince.

B. Picard, dans son *Histoire de Toul*, rapporte que dès son avénement à l'épiscopat, Pierre de Brixei se trouva en lutte, lui et son chapitre, avec le duc de Lorraine qui voulait faire élever son fils Théodoric à la dignité de princier de cette église. Malgré l'opposition de l'évêque, Mathieu l'emporta et Pierre de Brixei fut obligé de céder.

Pendant tout le temps que dura ce conflit, Mathieu, en hostilité ouverte avec l'évêque, n'aurait-il pu, cherchant à porter atteinte aux intérêts de son adversaire, contrefaire les monnaies de Toul à la légende *Petrus*, en faisant frapper des deniers à l'effigie et au nom de saint Pierre dans son domaine de Neufchâteau.

Si notre proposition était acceptée, elle classerait définitivement au règne de Mathieu I^er^, les monnaies à la légende *Petrus-Novicastri*.

28. Saint Pierre à genoux, tourné à droite, élevant deux clefs. Devant lui : P...

Revers. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux croissants. Légende : NO ... Denier.

Cette pièce rappelle, dans son exécution, le type des monnaies décrites précédemment à Remiremont.

Nous donnerons également la pièce suivante dont nous ne pouvons déterminer l'attribution.

29. Buste de saint Pierre : .CN...

Revers. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux besants. DI... — Denier.

L. MAXE-WERLY.

20 mars 1875.

				Deniers	Oboles	Poids moy.
1	Toul,	Henri de Lorraine	1127-1167	5		1.100
2	—	—	—	1		800
3	—	Pierre de Brixei	1167-1191	9		900
4	Metz	Étienne de Bar	1124-1163	6		700
5	Marsal	—	—	9		700
6	—	—	—		1	322
7	Metz	—	—	3		550
8	Épinal	—	—	9	.	840
9	Metz	Théodoric III	1164-1171	3		750
10	—	—	—	7		833
11	—	—	—	13		750
12	Remiremont	Monnaie du Chapitre?	XII[e] siècle	1		980
13	—	—	—	1		900
14-15	—	—	—	1-1		
16-17	—	—	—		1-1	350
18-19	— ?	—	—	1	1	
20-21	Épinal	Monnaie communale	—	1-2		750 800
22	Nancy	Mathieu duc de Lorraine	1139-1176	2		730
23	—	—	—	12		700
24	—	—	—		3	375
25	—	—	—		1	370
26	Neufchâteau	—	—	2		850
27-28	—	—	—	1-1		700 750
29	Inconnue			1		800
	Pièces indéchiffrables, cassées, sans valeur			30		
			TOTAL.....	125	8	

NOTE SUR UN PIED-FORT

DE LOUIS DE MALE

Provenant de la collection Dewismes

Les types du pied-fort reproduit dans le dessin ci-joint sont connus ; la pièce à laquelle ils appartiennent, qui est le gros de Flandre, que Louis de Mâle émit presque aussitôt son avénement, est même assez commune, moins, cependant, que la monnaie connue plus tard sous le nom de *gros botdrager*. Aussi, n'est-ce point à cause de ses types que je viens en parler, mais à cause d'une singularité excessivement rare sur les pieds-forts, je veux parler de la légende gravée en creux sur la tranche, qui se lit sans hésitation :

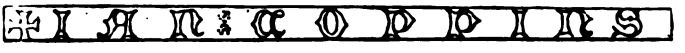

+ IAN : COPPINS

ainsi qu'elle est figurée exactement dans le dessin de ladite pièce. C'est évidemment le nom de son possesseur, mais qu'était-il ? c'est ce que je vais tâcher de déterminer.

Les comptes qui nous restent de la monnaie de Flandre ne renferment aucune mention relative aux pieds-forts. Nous sommes obligés, pour obtenir un renseignement à cet égard,

d'avoir recours à la France. Il est probable que les usages étaient les mêmes dans les deux pays. Or voici les mentions que nous trouvons dans le compte de la monnaie de Paris pour 1384-1385 (1) :

« 216 l. 3 s. 11 d. t. pour XXXVIII fors deniers blans « pesans LIV mars VI onces X esterlins, à VI d. de loy et « et VI ^cc^ fors deniers noirs pesans XLVI mars V onces et « V esterlins à II d. XII gr. de loy, lesquelz fors deniers ont « esté faiz au commencement de cet ouvraige pour Nosseigneurs : c'est assavoir Monseigneur le cardinal de Laon, « Messires les chancelliers de France et de Dalphiné, aucuns « Nosseigneurs du grand Conseil, Nosseigneurs des Comptes, « et les clers, le greffier et le clers du trésor, les généraulx maistres et aultres. »

« 200 l. 17 s. 2 d. poit. pour XXXI fors deniers d'or « pesans III mars VII onces V esterlins distribués à plusieurs « de nosdiz seigneurs du conseil, des comptes et généraulx « maistres et faiz par leur ordonnance. »

D'un autre côté, le manuscrit de Charles Lecocq, général des monnaies, reçu le 4 septembre 1486 et mort en 1546, nous fournit les mentions suivantes (1) :

« Au compte de l'ouvrage de la monnoie de Paris de « l'an IIII ^c^ XIII en la despence appert les noms de « ceulx qui ont droict de deniers fors, et le pois d'iceulx. »

« Par la despence du compte de ledicte monnoie de Paris « de l'an IIII ^c^ XXI appert le Chancellyer, trésoriers et « gouverneurs des finances, maîtres des comptes, et deulx « clers, sur le faict des escriptures des monnoies, généraulx

(1) Je dois les divers extraits insérés dans ma note, à l'extrême obligeance de M. A. de Barthélemy, qui a bien voulu me les signaler.

(1) Page 75. — Voy. B. Fillon, *Consid. sur les monnaies de France*, p. 163.

« des monnoies et clers du trésor, avoir de droict de visita-
« tion de deniers fors. »

« Par la despence des comptes de IIII ᶜ XXII et XXIII.
« *idem.* »

« *Item* pour l'une des despences de l'ung des comptes de
« Paris de IIII ᶜ XXVII. »

. . . . . .

« Par la despence du compte de l'or de Paris de l'an
« IIII ᶜ XLIII appert avoir baillié à Monsieur le Chancellyer
« ung fort denier d'or pesant une once. »

. . . . . .

« Par la despence de IIII ᶜ IIII ˣˣ XVIII fors deniers de
« Bretaigne et aux clers des comptes de nouvel. »

« Par la despence de IIII ˣˣ XII deniers d'or de Provence
« aux gens des comptes, trésoriers et généraulx. »

« Dix septiesme mars IIII ᶜ IIII ˣˣ XIIII deniers d'or faitz
« et donnés particullièrement dont l'avocat du roy en Parle-
« ment en eut ung. »

Ces différents extraits nous font connaître les diverses personnes qui, à cause de leurs fonctions, avaient droit à recevoir des pieds-forts, lorsqu'on en fabriquait.

Si nous consultons maintenant les documents monétaires du règne de Louis de Mâle (1), nous y trouvons plusieurs actes terminés par cette formule ou autre analogue :

Par Monseigneur le Conte en son conseil.

COPPIN.

Le premier qui porte cette signature est du 1ᵉʳ mars 1349 (v. st.), et le dernier, du 29 novembre 1355, passé laquelle

(1) V. Gaillard, *Monnaies des comtes de Flandre;* pièces justificatives.

date nous voyons un nouveau nom apparaître. Tous ces actes sont relatifs à des faits monétaires, et ont été certainement rendus en cour des monnaies. J'en conclus que le signataire de ces actes n'était autre qu'un des clercs ou greffiers de ladite cour ; et, comme d'après les extraits donnés ci-dessus, il devait être compris dans la distribution des pieds-forts, lors de l'apparition d'une nouvelle monnaie, l'on ne trouvera pas certes étrange que j'identifie le *Coppin* des documents monétaires avec le *Jan Coppins* du pied-fort. On peut, d'ailleurs, expliquer par la position relativement inférieure de son propriétaire, le désir qu'aura eu celui-ci de marquer sa possession par l'inscription de son nom sur la tranche.

Le gros d'argent ayant été émis dès le commencement du règne de Louis de Mâle, et pour la première fois le 24 novembre 1346, c'est à cette date que doit remonter notre pied-fort, dont une mention, qui se trouve dans le compte du maître de la monnaie à cette époque, constate à peu près l'apparition. Cette mention est la suivante :

« *Item* à Bette, tailleresse, pour faire le monstre des fers « des premiers gros et dardelins. »

Il s'agissait évidemment de faire approuver par le Comte les nouveaux coins gravés. Or, pour pouvoir en juger, il était évident qu'on devait en frapper des empreintes, et peut-être était-ce alors que les pieds-forts étaient fabriqués pour pouvoir être distribués à tous les membres de la cour des monnaies, une fois l'approbation du souverain obtenue, quitte à les refondre, si le type nouveau avait besoin de modifications.

Les pieds-forts n'ont pas toujours continué à être fabriqués seulement au moment de l'apparition des nouvelles monnaies, mais ils finirent par devenir des espèces de pièces de plaisir que l'on distribuait dans certaines circonstances, à la cour, comme semblent le prouver les deux mentions suivantes :

« A Warin, 2380 l. 10 s. provenant des boistes de Lion « obmis dans le controlle de l'année 1646, à lui ordonnés « pour les pieds-forts qu'il a délivrez pour le service de la « cour et qui ont esté distribuéz au Roy, à la Reyne, aux « princes et ministres suivant l'arrest de la cour du 27 no- « vembre 1648. »

« A Jeh. Warin 356 l. 16 s. restant de 2737 l. 6 s. 6 d qui « lui restoient deubz pour les pieds-forts à prendre sur le « compte des boistes de Anthoine Aymeric (1649) (1). »

C'est au reste ce que dit aussi Abot de Bazinghem dans son *Traité des monnaies* (2), et il mentionne comme existant dans les cabinets de curieux des pieds-forts de 4 louis d'or, de 8, 12, et de 16 gravés par le célèbre Varin. C'est peut-être à ces pièces que se rapportent les deux extraits ci-dessus.

Un autre passage d'un compte de l'an 1386 de la monnaie de Paris, nous porterait aussi à penser que l'usage des pieds-forts en guise de jetons, remonte même à cette époque. Nous y trouvons en effet la mention suivante :

« 14 l. 12 s. 8 d. t. pour six petiz deniers d'or appellez « trinquez pesans XII esterlins ob. demi ferlin, faiz pour le « Roy nostre sire, et XII autres pesans XVIII esterlins « III ferlins d'or avecques XII d'argent pesans XII esterlins « ob. pour Monseigneur de Berry. »

Roquefort (*Glossaire de la langue romane*), au mot *trinquet*, dit « que c'est une espèce de jeu de hasard, peut-être « le *trictrac*. Du Cange dit la même chose aux mots *trique-* « *tum* et *trinquetum*. » Il semblerait donc résulter de l'extrait ci-dessus que l'on se servait des pieds-forts pour jouer le jeu désigné d'une manière hypothétique, il est vrai, par nos auteurs sous le nom de *trictrac*, et que cette dénomination

(1) Ms. de la bibl. de la Sorbonne, p. 1, 10, n° 172. fol. 196, v.
(2) 2. 11, p. 491.

leur venait précisément de leur emploi pour ce jeu. On pourrait donc, ce me semble, en conclure que le mot *trinquet* est presque synonyme de jeton à jouer.

Encore un mot sur notre pied-fort, avant de terminer. Abot de Bazinghem dit que les pieds-forts véritables, c'est-à-dire ceux frappés pour servir de modèle à la monnaie établie, *exemplar probatæ monetæ*, étaient le quadruple de la monnaie légale. On doit par suite admettre que lorsque cette relation ne se rencontre pas dans le poids, on n'a sous les yeux que de véritables pièces de plaisir ou *trinquets*. Or notre pied-fort pèse 24 grammes 20 centigrammes, et il a pu peser, étant neuf, 25 grammes. D'un autre côté, le poids légal du gros de Flandre, taillé à raison de 66 au marc, était 3 gr. 71, poids qui n'est en aucune proportion simple avec 25 grammes. C'est donc aussi une pièce de plaisir.

L. Deschamps de Pas.

OBSERVATIONS

SUR UN MÉMOIRE INTITULÉ

Medaglia della Polisena figliuola del Gattamelata

Le mémoire dont on vient de lire le titre est la démonstration frappante d'une vérité qu'il n'est pas inutile de répéter aux écrivains qui traitent un sujet du ressort de la numismatique. Cette vérité, c'est que l'esprit le plus pénétrant, même doublé d'une solide érudition, ne peut tenir lieu de la pratique des médailles et de la connaissance des principes de la science à laquelle est consacré ce recueil, science que l'on confond trop souvent avec la curiosité ou le dilettantisme.

Celui qui écrit ces lignes se trompe peut-être étrangement, mais il croit pouvoir affirmer que jamais un numismatiste n'aurait eu l'idée d'attribuer au xv^e^ siècle, la médaille relativement moderne, sur laquelle on lit cette légende : LA BELA PVLISENA. Cependant, un savant illustre, le préfet de la bibliothèque *Mediceo-Laurenziana*, après de longues recherches et à l'aide de rapprochements ingénieux qui témoignent à la fois de l'étendue de ses lectures et des ressources de son esprit, se faisant illusion à lui-même, vient de proposer et de soutenir cette attribution. C'est dans le dernier fascicule d'un excellent recueil, le *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia* publié avec succès depuis six années, par M. le marquis Carlo Strozzi (1), que M. le commandeur Luigi Crisostomo Ferrucci a inséré

(1) Voyez, *anno VI*, 1874. *Fascicolo III*, p. 136. On sait que le *Periodico* paraît à Florence.

le travail dont je viens combattre les conclusions, tout en protestant de mon respect pour les éminentes qualités qui ont valu à ce savant la légitime renommée dont il ne jouit pas seulement en Italie.

Si dès les premiers mots, l'on s'aperçoit que l'on est en présence d'un érudit, homme d'esprit et de cœur, on est en même temps averti que cet érudit n'a pas l'expérience des choses de la numismatique. Il s'agit dans sa dissertation d'une médaille, ou plutôt de deux variantes d'une médaille qui représente une femme nommée *La bela Pulisena*, et l'auteur les qualifie ainsi : « due medaglie di buon conio, specialmente la prima » (p. 137). Or ces médailles ne sont de *bon coin*, ni au propre, ni au figuré, puisqu'elles n'ont pas été frappées, mais modelées et fondues, et qu'elles sont d'un médiocre travail. Est-il possible du moins de les supposer du xv^e^ siècle, époque à laquelle vécut la fille du condottiere dont le nom est immortalisé par la statue équestre, ouvrage de Donatello, qui décore la place de l'église du Saint à Padoue? Non. A la vérité, M. le commandeur Ferrucci n'attribue pas ces deux médailles au xv^e^ siècle; celle qui porte le n° 1, sur la planche où elles sont figurées, lui paraît seule contemporaine de la fille de Gattamelata; il donne à l'autre une date plus moderne, mais cette distinction elle-même n'a pas de bases solides, fondée qu'elle est, non pas sur le travail de ces monuments, mais uniquement sur le type du revers de l'un d'entre eux, lequel n'a aucun rapport avec le droit, et n'est certainement pas de la même main.

Faut-il le dire, à mes yeux, il n'y a pas la moindre différence de style ou de travail entre les faces de ces deux médailles qui sont de la même main et du même temps, et ce temps, c'est la fin du xvi^e^ siècle, si ce n'est pas le commencement du xvii^e^. Nous voici loin du xv^e^ siècle, et de l'année 1432

date du mariage de *Polissena Romagnola*, fille d'Erasme Gattamelata de Narni, avec Tiberto Brandolino de Bagnacavallo.

Je ne crois pas trop m'avancer en parlant avec cette assurance. Si un érudit comme le préfet de la Laurentienne n'a pas besoin de trouver un *explicit* sur un des merveilleux manuscrits confiés à ses soins, pour en déterminer l'époque, un numismatiste sait de même se passer de millésime pour dater une médaille. Le travail suffit à lui en indiquer l'âge, approximativement bien entendu ; aussi, ai-je lieu de l'espérer, les rédacteurs du *Periodico* eux-mêmes avertis par les observations qui précèdent, m'accorderont, ainsi que les numismatistes qui me liront, que ni l'une ni l'autre des médailles de la planche VI du troisième fascicule de la sixième année de ce recueil, ne remonte au xv^e^ siècle. Ceci gagné, il sera facile de montrer les autres difficultés de l'attribution de M. Ferrucci. Nous demanderons d'abord s'il est vraisemblable que plus d'un siècle après le mariage de la fille de Gattamelata, on ait songé à fabriquer des médailles en son honneur, puisque de l'aveu du commandeur Ferrucci lui-même, le souvenir de cette belle personne, qui ne subsiste que dans des documents peu connus (1), serait aujourd'hui complétement effacé, si les sables du Senio ne lui avaient apporté celle des deux variantes de la médaille de la *belle Polyxène* qu'il croit la plus ancienne?

Examinons ces médailles. L'une ne m'est connue que par la planche du *Periodico;* c'est la plus grande et la moins ancienne, selon M. le commandeur Ferrucci; au contraire, l'autre existe dans le cabinet de France où elle est classée parmi les *incertaines* de l'Italie moderne. L'exemplaire est en bronze. Son module est de 53 millimètres.

(1) Voyez le troisième numéro du *Giornale Araldico Genealogico Diplomatico*, dans un mémoire sur le monument sepulcral de Tiberto Brandolino, dû à M. Luigi Balduzzi, chanoine de Bagnacavallo.

D'un côté, paraît une jeune femme, aux traits réguliers, couronnée de myrte, peut-être de laurier, avec de longs cheveux retenus sur le cou par un nœud ; elle est à peine vêtue d'une robe qui laisse sa poitrine découverte. La légende incorrectement écrite est : LA BELA PVIISENA. (La lettre L est remplacée par I ; la lettre S est retournée) (1). Au revers, paraît une représentation de Saint-Georges, à cheval, terrassant le démon.

Ce cavalier ce serait le mari de Polissena, fille de Gattamelata, Tiberto Brandolino, selon M. Ferrucci qui, remarquant sur son exemplaire deux écorchures (*due abrasioni*), n'hésite pas à y reconnaître les deux mots SOLA FIDES, devise héraldique des Brandolini, tandis qu'il voit dans le dragon l'image d'un infortuné prétendant à la main de Polissena lequel aurait été un membre de la maison des Ordelaffi de Forli dont l'*impresa* était « appunto un drago dalle *branche verdi*. » Cette hypothèse tombe devant un fait matériel ; la légende SOLA FIDES n'a sans doute pas plus existé sur l'exemplaire de la médaille en question qui du cabinet de M. Ferrucci est passée dans celui de feu le comte Luigi Cibrario, qu'il n'existe sur celui de la Bibliothèque nationale. Les *abrasioni* sont de simples défauts du métal, ou des griffonnages accidentels, comme les a consciencieusement représentés le graveur du *Periodico*. D'ailleurs, le revers, de travail grossier, qui n'est pas de la même main que le droit, pourrait bien avoir été coulé pour être vendu aux portes de quelque chapelle de saint Georges, et en tous cas, n'a pas été fait pour accompagner l'effigie de la Polyxène ? Évidemment, ces deux sujets n'ont entre eux aucune corrélation. On m'objectera peut-être que je viens de confesser que le cabinet de France pos-

(1) Cette faute du médailleur a été à tort corrigée par le graveur de la planche du *Periodico*. (V. n° 1.)

sède un exemplaire de la médaille publiée par M. Ferrucci, où le saint Georges et la belle femme sont également réunis, fait qui pourrait tourner contre moi. A cette objection, je réponds que notre exemplaire est un surmoulé qui n'étant entré dans la collection nationale que depuis 1851 pourrait provenir d'une épreuve de celui que l'on a trouvé sur les bords du Senio, il y a environ un demi-siècle. Est-il nécessaire de rappeler combien sont fréquents et parfois féconds les mariages illégitimes auxquels on contraint parfois des moitiés de médailles absolument étrangères les unes aux autres.

La seconde médaille de la planche du fascicule déjà cité du *Periodico* est de 56 millimètres. Cette médaille est munie d'une bélière. M. Ferrucci l'a rencontrée dans le cabinet de M. le marquis Gio. Stef. Castiglioni à Cingoli. Au droit, on voit la même effigie et la même légende qu'au n° 1, mais avec des variantes. Ainsi, on lit correctement LA BELA PVLISENA; quant au costume de cette belle, il est modifié. Sa robe voile plus modestement sa poitrine en laissant voir un collier de perles dont elle est parée. Au revers, où il n'y a pas plus de légende que sur celui de la première des deux variantes, on voit le buste de profil d'un personnage barbu portant le collier de la Toison d'or sur son armure et revêtu d'un manteau agrafé sur l'épaule. M. Ferrucci, avec toute raison, a reconnu dans ce personnage l'empereur Charles-Quint, mais, en lettré étranger à la numismatique, il ne s'est pas douté que ces deux effigies accolées par une évidente fantaisie, n'avaient rien de commun entre elles. Il n'a pas vu que le portrait, un peu flatté, du puissant monarque, est l'œuvre d'un habile artiste du XVI^e^ siècle, tandis que des manœuvres d'une époque postérieure ont exécuté les deux variétés du portrait de la Polyxène, ainsi que la figure du saint Georges.

L'inconvénient de cette inexpérience des choses de la numismatique, c'est que le savant préfet de la Laurentienne est parti de l'idée que cette effigie de Charles-Quint avait été accolée, à dessein, à celle de la belle Polyxène, pour donner de cette réunion hybride, due en réalité au hasard, l'explication que voici : « Ce médaillon, » dit-il, « a été exécuté « pour orner les armes d'un Brandolino, qui, vassal de « l'Empereur, aurait voulu combiner dans un seul objet (1) « la gloire de la beauté traditionnelle de la Polissena, et « celle de la prépondérance de la famille à l'ombre de Charles- « Quint (2). »

Afin de démontrer la persistance du souvenir de la Polissena, l'érudition de M. Ferrucci lui a fourni des fragments de poésies populaires qu'il rattache plus ingénieusement que solidement à cette individualité, en fait obscure et qui, sans doute à bon droit, a été oubliée par l'histoire.

Le préfet de la Laurentienne cite d'abord un dicton qui « courait jadis en Italie. »

« Chi vuol veder la bella Romagnola
« Vada a Bagnacavallo e Cotignola. »

Sans discuter la portée de ce dicton dont M. Ferrucci n'indique ni la source, ni la date, je me permettrai de déclarer que je doute que cette belle soit la fille de Gattamelata. Celle-ci se nommait à la vérité non-seulement *Polissena* mais *Romagnola ;* toutefois ce dicton ne s'applique probablement pas à telle ou telle personne, et doit être entendu dans un sens général ; en un mot, ces vers signifient qu'il faut aller à Bagnacavallo et à Cotignola pour voir une belle Romagnole.

(1) *In un solo ciondolo* (p. 139).
(2) *All'ombra del quinto Carlo* (p. 139).

Je ne puis admettre, en effet, que la présence du nom de Bagnacavallo, l'une des seigneuries des Brandolini, suffise à faire reconnaître la femme de ce personnage dans ce dicton, où d'ailleurs cette localité est associée à Cotignola.

Quant aux deux couplets d'un *ribobolo* que cite également M. Ferrucci à l'appui de sa thèse et que les nourrices chantaient encore dans sa jeunesse, *pei paesi di Romagna fino à Rimini*, il y est bien parlé de *la bela Polisena*, mais rien ne permet de reconnaître dans cette Polyxène, non plus que dans celle de nos médailles, la Polyxène, fille de Gattamelata (1).

On sait à quel point, aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, le culte de l'antiquité profane multiplia en Italie les noms grecs et latins; M. Ferrucci nous apprend lui-même (2) qu'il a retrouvé plusieurs Polyxène au xv^e^ siècle; il me paraît donc très-probable que si l'auteur du *Ribobolo* n'a pas fait allusion à une Polyxène de quelque conte jadis célèbre, en employant dans ses couplets le nom de la *Bela Pulisena*, il n'a songé qu'à choisir un nom euphonique et peut-être mythologique sans se soucier qu'il eût été porté par la fille de Gattamelata.

Au reste, l'identification que je combats repose sur des bases si faibles, que longtemps avant de se décider à reconnaître la fille de Gattamelata sur les médailles des sables de Senio, M. Ferrucci lui-même y avait reconnu une autre Polyxène la poétesse Polyxène Grimaldi de Vérone, dont la *Laurentienne* possède des poésies latines manuscrites. On peut

(1) Pis pisel da l'oci bel
Da l'oci fé côtra martê
La bela Pulisena
La bala in si la sela
Sel e salô la scatula de mer
Vat a rincuccer, etc., etc.

(2) V. p. 137.

lire les vers de Polyxène Grimaldi à la suite d'un article jadis inspiré par M. Ferrucci à son fils feu Giuseppe Ferrucci. (1)

En voici assez, ce me semble, pour rendre au moins douteux le fait de la persistance du souvenir de la fille de Gattamelata; mais, alors même qu'il serait démontré, ce qui n'est pas, que la mémoire de la beauté de cette dame se conserva pendant des siècles, et que c'est d'elle qu'il est question dans le *dicton* et le *ribobolo* cités par M. Ferrucci, je ne me croirais pas obligé pour autant, à admettre que les médailles publiées par le *Periodico* aient été faites au XV^e^ siècle et je les classerais toutes deux à la fin du XVI^e^, ou même au commencement du XVII^e^ siècle, ainsi que je l'ai dit plus haut, sauf le type de Charles-Quint qui est du XVI^e^ siècle.

On ferait encore bien d'autres objections à l'hypothèse de M. Ferrucci; et d'abord, les traits de la Polyxène des médailles n'ont rien d'individuel; c'est une tête de fantaisie; et puis, comment, si la fille de Gattamelata fut jugée digne de deux médailles « en raison de l'admiration excitée par sa « beauté et sa bonté, et aussi pour faire honneur à la maison « dont elle était sortie et à celle où elle entrait » (2), comment n'a-t-on pas gravé sur ses médailles, soit le nom de son père, soit ses armoiries, soit au moins ses deux noms Polissena Romagnola; comment enfin ne l'a-t-on pas désignée plus clairement que par cette légende banale : *La bela Palisena*.

Lorsque, en 1447, Jean-François de Gonzague, premier marquis de Mantoue, demanda le portrait de sa fille à Vittore Pisano, auteur de l'effigie de cette chaste fille, un de ses chefs-d'œuvre, le prince de l'art des médailles inscri-

(1) Cet article, écrit en 1857, n'a été imprimé qu'en 1867. Voyez *Opuscoli religiosi, litterari*, etc., *serie seconda*, t. X, publié en 1867, à Modène, par M. Veratti.

(2) V. *loc. cit.*

vit cette légende explicite : CICILIA. VIRGO. FILIA. IOHANNIS. FRANCISCI. PRIMI. MARCHIONIS. MANTVE. On n'en disait pas toujours aussi long sur les médailles, j'en conviens, mais à de rares exceptions près, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, leurs légendes désignent clairement le personnage qu'elles représentent, et en tous cas, lorsque ces légendes sont énigmatiques, ou lorsqu'il n'y en a pas, ce qui se présente parfois, il faut autre chose que des conjectures pour rendre acceptables par la critique les identifications que l'on est tenté de proposer pour leurs types.

En 1822, le comte Pompeo Litta, consulté par M. Ferrucci déjà en quête d'un nom pour sa médaille de la Polyxène, avait montré à ce dernier la seule route à suivre pour arriver à une attribution vraisemblable. « Per iscoprire « qualche cosa bisognerebbe che un artista l'avesse nelle « mane, perche giudicherebbe il tempo del conio. » Dans sa lettre à M. Ferrucci (1), Litta s'étonnait à bon droit de l'emploi de la langue vulgaire, et, sans le dire formellement, laissait entendre qu'il y avait là des motifs d'exclusion pour les Polyxène du XV^e^ siècle, entre lesquelles flottait alors son correspondant. En effet, on ne voit pas de légendes italiennes sur les médailles du XV^e^ siècle et il est même très-rare d'en rencontrer de telles au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Malheureusement, M. Ferrucci oublia les sages avis de l'auteur du beau livre intitulé *Famiglie celebri d'Italia*, et ne se préoccupant ni du style, ni de l'emploi insolite de la langue vulgaire, arriva à l'identification téméraire que je discute.

Vers la fin de sa dissertation, M. Ferrucci cite à l'appui de sa thèse un fait qui me semble la contredire; c'est l'existence de plats « forse di fabbrica Faentina con effigie de epigrafe.

(1) Cette lettre est citée dans l'article du recueil *Opuscoli*, etc., de Veratti que nous avons cité plus haut dans la note 2.

— *La bela Pulisena.* » Je ne suis nullement étonné que la belle Polyxène ait figuré sur les majoliques comme sur nos médaillons; ces plats, si recherchés aujourd'hui, reproduisent, en effet, une foule de types et de légendes analogues à ce que nous voyons sur nos médailles; mais types et légendes sont sortis de la fantaisie des décorateurs, qui n'avaient pas plus de prétentions à faire des portraits sérieux et historiques, que n'en eut l'auteur des effigies sur métal de la belle Polyxène.

En résumé, les médailles en question paraissent n'être autre chose que des ornements, exécutés pour être placés sur des meubles, ou sur des ustensiles quelconques, et pour la fabrication desquels on ne se consumait pas en recherches archéologiques. Si l'auteur de nos médailles n'a pas pris tout simplement un nom en l'air, ou celui d'une vieille légende ou d'un conte, il a dû penser à la mythologie, et alors sa Polyxène serait d'une origine autrement illustre que la fille de Gattamelata, elle serait du sang des Dieux et des Rois. Ce serait la fille de Priam et d'Hécube, descendants eux-mêmes, l'un de Jupiter, l'autre du fleuve Sangarius. Ce serait cette Polyxène qui fut immolée aux mânes d'Achille et dont la beauté, plus célèbre que celle de la fille de Gattamelata, est constatée par Hygin (1) qui raconte brièvement sa fin tragique, cette Polyxène chantée par Euripide, par Quintus de Smyrne, par Ovide et dont Philostrate et Pausanias ont décrit les images et les monuments.

La représentation de la Polyxène de nos médailles ne dément pas cette conjecture, et le jeune et savant Giuseppe Ferrucci lui-même, tout en exposant les idées de son père à ce sujet dans l'article cité plus haut, semble avoir entrevu qu'il

(1) « Virgo quæ fuit formosissima. » Hygini Fabulæ. CX.

s'agissait d'un personnage de l'antiquité. En effet, le nœud qui retient les cheveux de Polyxène sur la nuque, lui a fait penser à la Lydé qu'Horace voulait présenter à son ami Quinctius Hirpinus :

> ..... *incomptam, Lacœnæ*
> *More, comam religato nodo* (1).

Je me suis peut-être arrêté trop longtemps sur des monuments qui ne méritaient pas qu'un savant comme M. Ferrucci dérobât à ses importants travaux les heures qu'il a dépensées à en rechercher la signification ; cependant je ne regrette pas celles que ces observations m'ont coûtées. S'il n'est jamais inutile de signaler ce que l'on croit une déviation des principes de la critique, combattre est un devoir impérieux, lorsque l'erreur se rencontre dans un recueil justement estimé, et sous la protection d'un nom plusieurs fois illustré comme celui que porte noblement aujourd'hui le vénérable préfet de la Laurentienne.

Anatole CHABOUILLET.

(1) *Od.* II. XI.

DES JETONS DU MOYEN AGE

AU TYPE DE L'OURS

Les jetons du moyen âge au type de l'ours ont plusieurs fois piqué la curiosité des antiquaires. Il est de ceux-ci qui ont tenté de les expliquer au moyen de faits et de circonstances historiques, de nature à en relever l'intérêt; mais les explications données ne paraissent pas, généralement, avoir été des plus incontestables.

Le premier auteur, à notre connnaissance, qui ait publié une de ces pièces, est l'Anglais Snelling. Dans le texte de son travail (1), il reproduisait ainsi la légende : CEST MADALLE BESTET, et la déclarait inintelligible, ce qui était une conséquence naturelle de sa lecture erronée.

Plus tard, M. de Longpérier signalait les jetons à l'ours comme une sorte d'amulette qui aurait été faite à Toulouse dans le but de garantir ceux qui la portaient contre les attaques d'un monstre qui, d'après les croyances des habitants, parcourait, la nuit, les rues de leur ville. Nous reviendrons bientôt sur cette opinion, qui mérite d'être particulièrement examinée, tant pour elle-même qu'en raison de la profonde érudition et de la sagacité de son auteur.

M. de Fontenay a publié en 1845, dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, pl. III, fig. 9, un jeton à l'ours, du type que l'on rencontre le plus communément, et avec la légende CEST LA MALLE BES. La description que l'auteur donne du

(1) *A view of the origin, nature and use of jettons or counter.* London, 1769, pl. III, fig. 11.

type est ainsi conçue : « Dans le champ, un *horrible animal* entre trois fleurs, » et il ajoute : « ceci a rapport à une fête bizarre de Toulouse. » M. de Fontenay paraît avoir eu connaissance, mais vaguement, de ce qu'avait écrit M. de Longpérier.

Un exemplaire du jeton à la légende CEST LA MALLE BEST est attribué à la ville de Bruges dans le *Catalogue numismatique, archéologique*, etc., publié par M. C. Van Peteghem, à Paris, en 1874. La même attribution, mais plus explicite, « jeton de la fête de l'Ours, à Bruges, quatorzième siècle », avait déjà paru dans le *Catalogue d'une collection de médailles, monnaies et jetons*, qui a été vendue à Gand les 24 et 25 août 1864. Le style tout français et les légendes en français des jetons à l'ours comporteraient difficilement leur attribution à la ville de Bruges, essentiellement flamande (1).

M. Bellot-Herment, de Bar-le-Duc, a, lui aussi, décrit un exemplaire de nos jetons, sur lequel il a lu CEST LADALLI BEST, qu'il a traduit par *c'est la noble bête*, et où il a vu, dans le type, un bœuf, au lieu d'un ours (2). Il rapporte cette pièce à la ligue du *Bien public*, et y trouve une allusion satirique dirigée contre le bon roi René, en s'étayant de raisonnements dans lesquels la fantaisie occupe une trop large part (3). Rien ne justifie l'attribution faite par M. Bellot-Herment, qui s'est attiré des critiques à ce sujet (4).

(1) Nous devons dire, d'ailleurs, que M. Camille Picqué, dans un savant article sur des jetons historiques de la collection de M. Vander Auwera (*Revue numismatique belge*, 1869, p. 441 et suivantes), en a publié un, de la Société de l'Ours blanc, à Bruges, lequel remonte au règne de Charles-Quint, et qui porte cette légende en français : POVR LA LOGE DES BOVRGOES A BRVGES. Mais ce jeton n'est nullement de l'époque des nôtres, et n'a en outre avec eux aucun rapport de types.

(2) *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, 1863.

(3) A. de Barthélemy, *La Numismatique en* 1863, p. 4.

(4) R. Chalon, dans la *Revue numismatique belge*, 1864, p. 131.

Nous donnons ici la représentation des jetons à l'ours. Nous les divisons en deux groupes, dont voici le premier, sans que nous entendions, par ce classement, trancher aucune question de priorité parmi nos pièces en ce qui concerne leur âge.

1 (1er groupe) 2

Les figures nos 1 et 2 ont entre elles les plus grands rapports. On y voit un ours marchant à gauche et placé devant une espèce de buisson formé de trois tiges, terminées chacune par une fleur épanouie qu'il serait peut-être difficile de déterminer, ce à quoi, au surplus, nous ne voyons pas d'importance quant à présent, rien ne nous prouvant qu'il faille attacher à cette fleur un caractère symbolique. L'ours a un lien qui lui part du cou et le retient à la tige de gauche du buisson. La légende, CEST LA MALLE BESTE, est la même sur les deux pièces, sauf la lettre finale, qui manque sur la première. La forme des E de cette légende est carrée sur la figure n° 1, et arrondie sur la figure n° 2. Le revers, sans différence appréciable sur les deux jetons, rappelle beaucoup la croix des royaux d'or et des lions d'or de Philippe de Valois. Les angles que forment les quatre arcs de cercle servant d'encadrement à la croix sont occupés extérieurement par les lettres AVE. G., tirées du début de la Salutation angélique.

Ces jetons nos 1 et 2, dont il existe de nombreuses variétés de coin, sont les moins rares de toute la série.

3 (1er groupe) 3 *bis* (2e groupe)

La figure n° 3 nous présente l'ours avec le même buisson, et entouré de la légende AVE. MARIA. GRACIA. PL. Le revers, à la croix fleurdelisée et à la légende SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTV., est semblable au revers de certains jetons de Jean de France, duc de Berry (1364-1416) (1), et de Jean Ier, duc de Bourbon (1410-1433) (2).

Voici maintenant le second groupe :

1 (2e groupe) 2

Les jetons représentés sous les nos 1 et 2 de ce second groupe diffèrent peu l'un de l'autre. Dans un encadrement formé d'arcs de cercle, on voit un ours marchant à gauche et retenu par un licol aboutissant, à gauche aussi, à l'encadrement. Derrière lui est un chêne, caractérisé par le feuillage et les glands. Ce type est entouré de la légende : FVIES. CEST. LA

(1) *Histoire du jeton au moyen âge*, par Rouyer et Hucher, p. 147, 148, et pl. XII, fig. 106.

(2) Mantellier, *Notice sur les monnaies de Trévoux et de Dombes*, pl. III, fig. 6. — A. de Barthélemy. *Manuel de numismatique moderne*, pl. VII, fig. 389. — *Histoire du jeton*, p. 149. — G. de Soultrait, *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, p. 71.

MALE BESTE. Au revers est une croix à triple nervure, fleurdelisée à ses extrémités, cantonnée de quatre fleurs de lis, et coupant la légende : CHEVAVCHIES. LOVRS.

Les seules différences qui méritent d'être notées, entre les jetons nos 1 et 2, sont la forme des E dans la légende du droit, lesquels, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour le groupe précédent, sont carrés sur le jeton n° 1, et arrondis sur le n° 2, et la présence sur ce dernier d'une feuille de chêne accompagnée d'un gland, à la suite de la légende du revers.

Sur le troisième jeton, l'arbre qui est derrière l'ours est moins bien caractérisé. L'animal est retenu par une chaîne partant du cou, et aboutissant vers le haut à l'encadrement ou aux branches de l'arbre. La légende, dont les lettres sont de forme un peu moins ancienne que sur les nos 1 et 2, ne se rapporte plus au type; c'est le commencement de l'*Ave Maria*. Au revers, qui est entièrement anépigraphe, la croix, à triple nervure et fleurdelisée, est entourée de quatre arcs de cercle réunis par autant de fleurons. (N° 3 *bis*, 2e groupe.)

Des diverses opinions que nous avons énumérées plus haut au sujet des jetons à l'ours, nous n'avons, par son importance, à en reprendre qu'une : c'est celle de M. de Longpérier. Nous la reproduisons ici textuellement.

« Au XIVe siècle, écrivait M. de Longpérier en 1837 (1), « les habitants de Toulouse croyaient qu'un monstre parcou- « rait, la nuit, les rues de leur ville. On faisait de cet animal, « de cette *malle beste*, comme on la nommait, une description « effrayante, et chacun redoutait de sa férocité les plus grands « malheurs. On fit frapper un jeton amulette que l'on vendait « à l'hôtel de ville. Il représentait le monstre, qui paraît être « un ours, et chaque Toulousain, en achetant de ces préser-

(1) *Encyclopédie du* XIXe *siècle*, t. II, p. 668, livraison de juillet 1837, au mot *Amulette*.

« vatifs, put se croire en sûreté. Il est vrai que la recette était « fort simple et n'exigeait pas beaucoup de courage ; *Fuies*, « *c'est la malle beste*, dit la légende du jeton. Il est probable « que ces braves gens ne faisaient pas de difficulté d'observer « la prescription. »

Après cela, en 1859 (1), le savant académicien publiait un exemplaire légèrement varié des jetons représentés sous les nos 1 et 2 de notre premier groupe, ainsi que le jeton n° 1 de notre second groupe, et faisait les observations suivantes :

« Le jeton qui porte l'inscription CEST LA MALLE BEST « trouve un auxiliaire dans cet autre sur lequel on lit : FVIES « CEST LA MALE BESTE. — CHEVAVCHIES L'OVRS. « Au XIVe siècle, les habitants de Toulouse croyaient qu'un « monstre parcourait, la nuit, les rues de leur ville ; on fai- « sait de cet animal, de cette *malle beste*, comme on la nom- « mait, une description effrayante. On frappa un jeton qui se « vendait à l'Hôtel de Ville. Nous avons autrefois rattaché au « mythe toulousain les jetons en question. Il est néanmoins « difficile de concilier les deux inscriptions que porte la « seconde pièce. *Chevauchier* a ici le sens de *poursuivre à* « *cheval*, comme dans ces vers du *Roman de la Rose :*

> Mais les vaillans homes l'assaillent
> Et la chevauchent et poursaillent.

« La *malle beste* est bien exactement représentée sous la « forme d'un ours, et on se demande comment on pouvait « en même temps la fuir et la poursuivre. »

Chevauchier, dit M. de Longpérier, a ici le sens de poursuivre à cheval. Nous lui demandons pardon de ne pouvoir partager son avis, mais nous pensons que *chevauchier*, *chevau-*

(1) *Revue numismatique*, nouvelle série, t. IV, p. 207.

cher, a sur nos jetons la signification donnée le plus généralement à ce mot, et que *chevauchies l'ours* veut simplement dire *montez sur l'ours*.

Il n'est pas contestable que, dans l'exemple cité par M. de Longpérier, *chevaucher* a le sens de *poursuivre à cheval;* mais nous devons dire que, en feuilletant d'anciens auteurs, notre attention a bien souvent été portée sur le mot *chevaucher*, et que, très-rarement, quand il est suivi d'un complément direct, nous l'avons rencontré avec une signification autre que celle *d'aller à cheval* sur l'être, ou, plus exactement encore, sur l'objet, animé ou inanimé, que ce complément désigne.

Nous lisons dans Froissart (1) : « Le roi de Castille crut conseil, et chevaucha cheval... Si férit le roi des éperons et tourna le dos aux ennemis. »

Et dans le *Livre de Mathéolus* (2) :

> Vieilles chevauchent les balays
> Par cours, par salles, par palays;
> Comme vent s'en vont par le monde.

Puis, dans Coquillart (3), en ses vers intitulés les *Droits nouveaux :*

> Et se ceste femme a touchié
> Son mary, il chevauchera
> L'asne tout au long du marchié.

Nous pourrions ajouter à ces exemples la 32e strophe du *Petit testament* de Villon (4); mais, indépendamment qu'elle

(1) Tome II, p. 432, de l'édition Buchon, dans le *Panthéon littéraire*.

(2) Page 132 de l'édition de Bruxelles, 1846. (Second livre, vers 2169 et suivants).

(3) Tome Ier, p. 51, de l'édition de M. Charles d'Héricault, dans la *Bibliothèque elzévirienne*.

(4) La 27e dans l'édition du Bibliophile Jacob. Paris, 1866 (Académie des bibliophiles).

est peu décente, il nous paraît inutile de multiplier les citations sur la signification la plus habituelle, que personne, supposons-nous, n'est disposé à contester, du mot *chevaucher*, suivi d'un complément direct.

Il s'agit maintenant de savoir en quoi il pouvait sembler utile de chevaucher l'ours, c'est-à-dire de monter sur l'ours. Sur ce point, et quand une fois on s'est rendu compte de la prescription faite par nos jetons, les renseignements abondent.

L'effet qu'on attendait de faire monter les gens sur un ours, c'était de les guérir ou de les préserver de la peur.

En fait d'anciennes pratiques de vaine observance, recueillies par lui, M. Paul Lacroix cite trois recettes contre la peur. La première était de ficher des épingles dans le soulier d'un mort; la deuxième, de porter sur soi une dent ou un œil de loup; la troisième, de *monter sur un ours* (1).

Nous ne préconisons pas cette dernière pratique en disant qu'il nous sera facile d'en suivre l'existence pendant plusieurs siècles.

Consultons d'abord l'ouvrage si important pour l'étude des croyances et des préjugés populaires, intitulé les *Évangiles des quenouilles*. Dans ce livre, dont les deux rédactions très-différentes que l'on connaît remontent au xv^e^ siècle, la vertu attribuée à l'action de chevaucher un ours n'a pas été omise. Voici ce qu'on lit, dans la plus ancienne rédaction, pour *la vingt-huitième euvangille* de la seconde *série*, ou soirée :

« Qui francement pœult chevauchier l'ours nœuf pas d'un « tenant (2), il est affranchi de esteseure, et si pœult guerir « du mal saint Leu (3). »

(1) *Curiosités de l'histoire des croyances populaires au moyen âge*, 1859, p. 97.

(2) C'est-à-dire durant neuf pas faits par celui qui mène l'ours.

(3) Les *Evangilles des quenouilles*, édition de P. Jannet, Paris, 1855, p. 41.

Dans la seconde rédaction, le texte de cette croyance proclamée par les commères digne d'évangile, est devenu le vingt-unième chapitre de la deuxième journée, et il est ainsi conçu :

« Cellui qui franchement puet chevauchier l'ours IX pas « d'un tenant, il est affranchi de IX paires de maladies.

« *Glose.* Dist une vielle matrone qui derriere les autres « estoit : je cuide bien qu'il soit vrai de la guarison desdits IX « maladies (1), mais non pas de celles dont on chiet à la « renverse (2). »

Nous ne savons ce qu'il faut entendre par l'*esteseure*, si ce n'est la peur. Quant au mal Saint-Leu, ou Saint-Loup, l'un de ceux dont on *chiet à la renverse*, c'est l'épilepsie (3), autrement dite encore le mal Saint-Jean. Nous ne nous arrêterons pas sur l'équivoque que présente la glose de la *vieille matrone*, et qu'on trouve plus accentuée dans le neuvième chapitre de la première journée. C'est une plaisanterie au gros sel, comme on s'en permettait alors dans certains livres, pour égayer un peu le sujet.

Nous ouvrons maintenant le livre des *Quinze joyes de mariage*, que l'on sait avoir été composé vers le milieu du xv^e^ siècle, et nous lisons dans la quatorzième joie :

« Il n'est rien plus serf, ne en plus grant servage, comme « jeune homme simple et débonnaire qui est en subjection et « gouvernement de femme veufve, et mesmement quant elle « est malle et diverse....

« Celui qui chiet en ce poinct n'a rien affere si non prier « Dieu qui lui doint bonne pacience à endurer et souffrir tout,

(1) Il semble qu'il faudrait ici, d'après ce qu'on a lu quelques lignes plus haut : *desdites IX paires de maladies.*

(2) Les *Evangilles des quenouilles*, édition citée, p. 121.

(3) *Curiosités de l'histoire des croyances populaires*, p. 100.

« comme un vieil ours emmuselé, qui n'a nulles dents, lié « d'une grosse chaine de fer, et est *chevauché*, et chartré o « une grosse barre de bois; et tout le retour qu'il en peut « avoir est de crier, mais quant il crie il a deux ou trois coups « daventage (1). »

Voilà bien le vieil ours dompté, le gagne-pain de son meneur, qui le fait chevaucher par tout venant, amateur de courage, ou de préservatif contre les *neuf paires de maladies* auxquelles les *Evangiles des quenouilles* font allusion.

Sauval, qui écrivait sous le règne de Louis XIV (2), parle des ours « que de pauvres gens promènent dans les rues (de « Paris), faisant accroire à ceux qui leur prêtent l'oreille, que « quiconque monte dessus n'a jamais peur, et enfin où l'on « n'est pas plutôt monté, que, le chapeau à la main, faisant « faire à l'animal quelques pas en tournant, alors ils mar- « mottent certains mots qu'on n'entend point, le tout pour « un double (3). »

Après ces divers détails, il n'est pas surprenant de trouver dans le dictionnaire de Furetière (4) que, du temps de cet auteur, on disait encore proverbialement, « d'un homme qui « a peur, qu'il faut le faire *monter sur l'ours*, comme on fait « aux enfants. »

Quant à l'expression de *male beste*, *malle beste*, pour mau-

(1) *Les quinze joyes de mariage*, seconde édition de la Bibliothèque elzévirienne (par P. Jannet), Paris, 1857, p. 117 et 148.

A propos du mot *chevauché*, appliqué à l'ours dans le passage que nous reproduisons, l'éditeur a mis une note qui prouve qu'il n'a pas compris cet endroit. Au lieu de *chevauché*, il serait, d'après la note, disposé à lire *chevaiché*, et ferait venir ce mot de *caveçon*. C'est torturer le texte plus qu'inutilement.

(2) *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Tome I^er^, p. 154.

(3) C'est-à-dire pour un double denier tournois. Le remède contre la peur ne coûtait pas cher.

(4) Edition de La Haye et Rotterdam, 1690, au mot *Ours*.

vaise bête, qu'on lit autour du type de l'ours, sur nos jetons, elle s'appliquait, dans le moyen âge, à tout être, réel ou imaginaire, que l'on considérait comme malfaisant (1). Le mot *malebête* a, du reste, été conservé dans notre langue avec une signification analogue, mais prise, généralement, un peu plus au figuré. Scarron, encore, dans son *Virgile travesti*, appelait Junon la malebête des Troyens (2).

Nous voyons, en définitive, dans les jetons nos 1 et 2 de notre second groupe, c'est-à-dire ceux dont les légendes, tout particulièrement explicites, peuvent surtout aider à l'éclaircissement du sujet, d'un côté une bête qui fait peur, et, au revers, l'indication d'une recette contre la peur. Ce que nous avons dit de ces deux jetons explique, d'ailleurs, suffisamment les autres.

A nos yeux les jetons du moyen âge que nous connaissons au type de l'ours, étaient des jetons de compte, des jetons banaux, ainsi que tant d'autres, sur lesquels se trouvent des animaux, comme le cerf, le singe, l'écureuil, le coq, le dauphin, le poulpe, etc.; représentations dues au caprice des fabricants, qui s'inspiraient, pour les types et les légendes de ces pièces, sous le contrôle, d'ailleurs, de l'autorité compétente, qui était la Chambre des généraux des monnaies, des idées de l'époque, de l'engouement du moment, et de tout ce qui pouvait leur faire aisément écouler leurs produits. Certains de ces jetons à l'ours ont-ils en outre été employés comme amulettes? Nous n'entendons affermir ni contester cette opinion. Mais nous ajouterons que, si elle doit être maintenue, nous ne

(1) Il y a bien longtemps que Duchalais, à propos du symbolisme d'un autre animal, celui du rat, au moyen âge, faisait la remarque que Philippe de Vitry, poëte du XIVe siècle, dans sa traduction moralisée des *Metamorphoses* d'Ovide, avait assimilé le sanglier de Béotie à « la *Male Beste* « de l'Apocalypse, l'Antechrist, que les fabliaux appellent la *male beste* « également. » (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e série, tome III.)

(2) Livre premier, vers 303.

pensons pas qu'on puisse limiter à Toulouse l'usage qui aurait été fait desdits jetons comme d'amulettes, attendu qu'on les retrouve disséminés par toute la France. Il nous paraît, du reste, bien difficile d'établir, au moins quant à présent, en quoi consistaient en réalité les amulettes qui ont pu être vendues à Toulouse au XIV^e^ siècle, comme devant préserver les habitants des attaques du monstre qui causait leur effroi.

Les jetons à l'ours nous paraissent avoir été frappés durant toute la seconde moitié du XIV^e^ siècle et une partie du XV^e^ siècle (1). Les plus récents que nous connaissions sont évidemment, par l'ensemble de leur aspect et leurs caractères généraux, ceux dont nous avons donné la figure sous le n° 3 des deux groupes, ceux où la légende qui entoure l'ours, au lieu de se rapporter au type, ne nous donne plus que les premiers mots de l'*Ave Maria*. Ces jetons sont en même temps les plus rares de la série, ce qui permet de supposer, sans de grands efforts d'imagination, que l'usage de frapper des jetons au type de l'ours s'en allait graduellement à l'époque qui les a produits.

Les six jetons dont le dessin a été donné dans le cours de cette notice font partie de notre collection.

J. ROUYER.

(1) Nous devons citer à ce sujet, d'après M. A. de Barthélemy (*Mélanges de numismatique*, p. 235), l'extrait d'un manuscrit de Poullain que voici :

« En ce royaume a esté fait plusieurs getz d'argent, dont les uns sont « à onze deniers et les autres à dix deniers de loy, et poisent trois deniers « de marc et aucuns ne poisent que 2 deniers 18 grains. *Il y en a qui ont « un ours*, et furent faits du temps de monsieur de Berry. »

Le duc de Berry, frère du roi Charles V, mourut en 1416. — On remarquera, d'autre part, qu'il s'agit cette fois de jetons d'argent, et nous n'avons pas connaissance qu'il en ait été, jusqu'ici, retrouvé de ce métal avec le type de l'ours.

Nous avons déjà dit qu'un des jetons décrits plus haut, dans notre premier groupe, présente un revers qui est en même temps commun à plusieurs des jetons que l'on conserve, offrant de l'autre côté les armoiries du duc de Berry,

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

COLLECTION DES MONNAIES, MÉDAILLES

ET JETONS DE LA LORRAINE

Composant la collection de feu M. MONNIER, de Nancy

Vendue aux enchères, le 7 avril 1874 et jours suivants, par les soins de MM. ROLLIN et FEUARDENT, experts en médailles, 4, rue et place Louvois, à Paris.

(*Suite.*)

VILLE DE METZ.

Ici encore nous citerons seulement les numéros des planches de l'ouvrage de M. de Saulcy, intitulé : *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz.* 1 vol. in-8°, 3 pl.

1061. S. STEPHANVS PROTHOMAR. Saint Etienne debout à gauche tenant une palme de la droite, de l'autre une pierre dans un contour ellyptique à double cercle. R. FLORENVS CIVITAS METENSIS. Ecu carré de Metz dans un contour orné de trèfles et formé de six arcs de cercle. (N° 1.) OR. Florin. TB..... 29 fr.

1062. Les mêmes lettres plus modernes avec PROTHOM et PROTHOMA. 2 pièces. OR. Florin. TB ..... 36 fr.

1063. Même pièce avec 1620 près du saint. Rarissime. OR. Florin. B..... 55 fr.

1065. La même avec 1623. Aussi rare. *Id.* B..... 41 fr.

1066. Autre pièce avec 1626. Aussi rare. *Id.* F. D. C. 41 fr.

1067. S. STEPHANVS PROTOMARTYR. Buste du saint à gauche. R. FLORENVS CIVIT. METENSIS. 1639. Même écu avec les annelets. Très-rare et superbe pièce. (N° 6, var.) Or. Florin. F. D. C..... 65 fr.

1067 *bis*. *Id.*, avec 1645 accostant le buste et 1646 au revers. Rarissime. OR. Florin. F. D. C..... 75 fr.

1079. Même légende et même saint. R. MONETA CIVITATIS METEN. 1638-1639. 2 pièces rares. Demi-thaler... 52 fr.

1080. Même pièce 1640. Très-rare. *Id.* F. D. C.... 44 fr.

1081. La même 1641. Très-rare. *Id.*, *Id*..... 53 fr.

1082 Même légende et même buste. Dessous : $\frac{1}{4}$ R. Même légende et même écu. Datée 1640. Pièce très-rare. Quart de thaler. Fruste..... 22 fr.

1091. S. STEPHANVS PROTHOM, buste du saint à gauche. R. MONETA NOVA METENSIS. Ecu ovale sur un cartouche ; à l'exergue XIII G. (N° 1.) Années 1657, 1659, 1661. 3 pièces. Teston ou franc messin. B. et TB.

1092. Même droit. 1662. R. MONETA NOVA MTB COMES D. Même type. Pièce imitée par le comte de Deciane. Rare. Billon. Ensemble..... 41 fr

Anciens deniers épiscopaux ou municipaux.

1120. Buste diadémé à droite. R. METTIS dans les cantons d'une croix. Pièce très-rare. Denier. F. D. C..... 21 fr.

Echevins de la ville de Metz.

1123. FIRMA SOLD RADIX. 1606. Ecu de Sartorius. R. MONETA NOVA METENS. Ecu de Metz. Type du quart de sol. (Robert, *Recherches sur les monnaies des Echevins de Metz*, p. 1. f. 9.) AR. TB. ..... 36 fr.

1124. CRAINS DIEV ET FAIS IVS. Ecu de Maguin. R. MONETA NOVA MET. Ecusson de Metz. Exergue : 1615. (*Id.*, f. 10.) Même type. AR. TB..... 25 fr.

1125. ABR FABERT M ECHEVIN. Hercule debout appuyé sur sa massue, dans le champ huit grenades. R. MONETA NOVA METE. Même écu 1614. (*Id.*, pl. II, fig. 4.) AR. TB..... 51 fr.

1126. P. PRAILLON Eⁿ Sᵃ DE S. Cᴱᴿ DV ROY. Mʀᴇ ESCHEVIN DE M. Dans le champ la pucelle tenant l'écu de la ville et un lis. R. ENDVRER. POVR. DVRER. Ecu de Praillon. Ex : 1633. (*Id.*, fig. 9.) Très-rare. Cuivre. B..... 29 fr.

1127. NICOLAS AVBERTIN ADVOCAT. Armes d'Aubertin. R. ESCHEVIN TIIRESORIER DE METZ. Armes de Metz ; au bas 1652. (*Id.*, pl. III, n° 3.) Cuivre..... 20 fr.

1129. B. DE GIVRY. M. ESCHEVIN DE METZ. Armes de la ville. Dessous : 1677. R. VNDIQVE SOLEM. Ecusson de Givry couronné. (*Id.*, pl. IV, fig. 8.) Très-rare. OR. F. D. C..... 51 fr.

1146. CL. PH. D'AVBVRTIN M. ESCHEVIN DE METZ. 1709. Ecusson de Metz surmonté de la pucelle. R. HOC SIDERE CRESCET. Armes d'Auburtin. (*Id.*, pl. V, fig. 9.) Cuivre. F. D. C..... 19 fr.

JETONS ROYAUX POUR METZ.

1150. HENRICVS. IIII. FRANCORVM ET. NAVA. REX. Ecus. de France et de Navarre. R. CIVITAS METENSIS. NB. Ecu de la ville dans une couronne de laurier. Ex : 1608. (*Id.*, pl. VI, fig. 1.) Cuivre. TB..... 12 fr.

1152. Mêmes légendes et écus. R. VT IN CŒLO METAT SIC SOLVM COLITT. Ex : 1600. Laboureur. Revers d'un jeton de Charles II, évêque de Metz. Cuivre. F. D. C..... 15 fr.

1153. LOVYS. LE IVSTE ROY. DE. FRANCE. DE NAVAR. Tête laurée de Louis XIII à droite. Au bas : 1641. R. IECT. DE. LA. COVR. DE. PARLEMENT. DE. METZ. Ecu de France entouré des colliers des ordres royaux. (*Id.*, pl. VI, fig. 4.) Ar. 28 mill. F. D. C..... ... 50 fr.

MÉDAILLES ET JETONS POUR METZ.

1155. HENRICVS II GALLIARVM REX INVICTISS. P. P. Buste lauré et couronné à droite. R. RESTITVTA REP. SENENSI LIBERA. OBSIDA. MEDIOMAT. PARMA MIRAND. SANDAMI ET RECETTOTIS HENIDIO ORBIS CONSENSV. 1552. En 9 lignes dans une couronne. (Robert *Souv. numis.* fig. 1.) Pièce frappée en argent. Très-rare. AR. 53 mill. F. D. C..... ... . 145 fr.

1156. La même coulée en bronze, Bronze. 54 mill. TB... ..... 40 fr

1157. Même légende et même buste. R. OB RES IN ITAL. GERM. ET GALL. FORTITER AR FŒLIC. GESTA. Char de triomphe. Au bas. EX VOTO PVB. 1552. Bronze doré. TB..... 69 fr.

1158. HENRICO II. FRANC. R. CHRISTIANIS OPT. PRINCIPI. Buste cuirassé et couronné à droite. R. MET. LIBER. OBSID. CAR. IMP. GERM. OPPVG. FRANC. A. LOTHOR. DVCE GVIS FŒLICIS. PROPVG. 1552. Au bas l'écu de la ville. Pièce très-rare. Bronze 35 mill. TB..... 72 fr.

TOUL. — ÉVÊQUES.

Les numéros cités sont ceux des pl. de l'ouvrage de Ch. Robert : *Recherches sur les Monnaies des Evêques de Toul.* Paris, 1844, in-4°.

Brunon (1028-1048).

1178. BRVNO EP. Croix pattée. R... VCH (Leucha civitas.) Temple. (Pl. I, n° 4.) 2 pièces var. Denier. TB..... 82 fr.

Eudon (1051-1069).

1179. S. EVCHARIVS. Temple à deux étages. R. VDO. E... Croix. Inédit. Denier. B..... 22 fr.

1180. EVDO EPS dans les contours d'une croix. R. LEVCHA CIVITAS. Même temple. (Pl. II, n° 5.) Très-rare denier. B..... 22 fr.

Pibon (1069-1107).

1181. PIBO. EPS. Croix. R. TVLLVM. Temple. (Pl. II, n° 1.) Denier... .... 56 fr.

Henri de Lorraine (1127-1168).

1183. HENRICVS EPS. Croix. R. VRBS TVLLVM. Temple à trois étages. (Pl. II, n° 5.) Très-rare. Denier. TB... 50 fr.

Gilles de Sorcy (1253-1271).

1190. GILLES AVESKER. Crosse. R. TOVL dans les cantons d'une croix tenue par une main. (Pl. V, n° 4.) 4 variétés. Denier. B..... 37 fr.

Conrad Probus (1271-1298).

1194. Buste mitré à gauche bénissant. R. TVLLV main tenant une crosse. (Pl. VI, n° 1, var.) Pièce très-rare. Obole. TB..... 22 fr.

Jean d'Arzilières (1305-1320).

1202. IOHANNES EPISCOPVS. Buste mitré de face. R. AVE MARIA GRATIA PLENA et en légende intérieure TVLLENSI.

Croix coupant cette dernière légende. Pièce rarissime. AR. Gros. F. D. C..... .... 80 fr.

1203. IOHANES COMES Autour d'une croix et en légende extérieure BNDICTV : SIT NOME, etc. R. TVRONVS CIVIS. Châtel avec croix et une bordure de douze lys. (Imitation du gros de Philippe le Bel déjà contrefait par son contemporain Ferri IV.) Rarissime. Gros. TB..... ..... 40 fr.

1204. IOHAN COMES TVLLENS. Cavalier au galop à gauche, armé de toutes pièces, tenant un étendard. R. MONETA NOVA TVLLENSIS EPIS. En légende intérieure. SIGNVM GRVCIS. Croix (copie du gros ou plaque de Ferri IV). Pièce très-rare. Gros. TB..... .... 59 fr.

AMÉDÉE DE GENÈVE (1320-1380).

1210. MONETA AMEDEI. Croix fleurdelisée. R. CASTRO LIBO. Grande couronne. Très-rare. (Imitation des deniers de billon de Charles IV de France.) Denier TB..... 60 fr.

THOMAS DE BOURLEMONT (1330-1353).

1211. THOMAS EPISCOPVS. Ecu de l'évêque dans trois arcs de cercle avec pointes. R. MONETA TVLLENSIS. Crosse en pal accostée de deux écus de l'évêque. (Pl. VIII, n° 1.) Très-rare. Double denier. F. D. C ..... 66 fr.

1212. THOMAS DEI GRACIA. Tête des esterlins. R. EP. TVLLENSIS. Croix coupant la légende. (Pl. VIII, fig. n° 4.) Très-rare. Esterlin. A.. ..... 16 fr.

1213. EC. MONETA NOSTRA. Même tête. R. TOLLO CIVITAS. Même croix. Pièce très-rare. (Pl. VIII, n° 6.) Esterlin. TB..... ..... 22 fr.

PIERRE DE LA BARRIÈRE (1361-1363).

1214. PETRVS DE BARRE EP. TVLLI. Ecu de l'évêque sur une crosse. R. BNDICTV SIT, etc. En légende intérieure : MONETA TVLLENSIS. Croix. (Pl. IX, n° 1.) Très-rare. Plaque TB..... .... 72 fr.

ÉVÊQUES DE VERDUN.

RICHARD (1039-1047).

1227. RICARDVS E. Main bénissante. R. H... EN. Temple. 2 pièces variées très-rares. Denier..... 47 fr.

THIERRY (1047-1088).

1233. TIEDERICVS EPS. Croix. R. SCA MARIA. Tête voilée et nimbée de la Vierge à droite. Très-rare. Obole. TB. 20 fr.

HENRI Ier (1116-1129).

1245. HENRICVS EPC. Croix cantonnée d'une étoile et avec quatre besants aux extrémités des branches. R. MARIA VIRGO. Tête de la Vierge à gauche. Denier. B..... 43 fr.

1246. Même pièce avec la même croix plus trois besants dans les cantons. Denier F. D. C..... ..... 49 fr.

HENRI IV D'APREMONT (1312-1350).

1252. H. EPISCOPVS. Châtel couronné : Bordure extérieure de fleurs de lis. R. SIT, etc., en légende intérieure : MONETA. VIRDVN. Croix coupant la légende. (Imitation des demi-gros ou mailles blanches de Philippe de Valois.) Pièce très-rare. Demi-gros. .... 41 fr.

1253. HENRICVS EPC. Croix fleuronnée. R. MONETA VIRDVN. Dans le champ REGALIS en deux lignes. Pièce très-rare. (Imitation du royal parisis double de Philippe IV.) Denier. B..... 43 fr.

THOMAS DE BLAMONT (1303-1305).

1254. T. EPISCOPVS. Gros lis, le tout dans un contour de fleurs de lis. R. MONETA NOSTRA. Croix cantonnée d'un lis. BNDICTV. SIT, etc., en légende extérieure. Pièce très-rare. (Imitation du gros au lis de Philippe VI.) Gros. B.. 86 fr.

LOUIS CARDINAL DE BAR (1419-1430).

1255. LVDOVICVS CARD BARREN. ADMIST Écu écartelé de Bar et d'Anjou surmonté du chapeau de cardinal. R. GROS. EP. AT. VIRD. Croix : en légende extérieure : BNDICTV, etc. Pièce très-rare. Gros TB..... 69 fr.

LOUIS DE HARAUCOURT (1430-1437 et 1445-1456).

1256. LVDOVICVS EPS VIRDVN. Ecu de prélat dans trois arcs de cercle. R. MONETA VIRDVN. Croix coupant la légende cantonnée de quatre étoiles. Pièce très-rare. Demi-gros.

1257. Même pièce plus belle, mais il en manque un morceau. Demi-gros TB. (Ensemble.) ..... 35 fr.

NICOLAS III PSAULME (1548-1575).

1260. N. PSAVLME EVESQVE ET COMTE DE VERDVN. Buste de l'évêque à gauche tenant un livre. R. GECT DES COMPTES DE L'EVESCHÉ DE VERDV. Ecu couronné sur une crosse accosté de 1575. Jeton. Cuivre. B..... 19 fr.

NICOLAS IV BOUSMARD (1575-1584).

1261. NICOLAS BOVSMARD EVESQVE ET COMTE DE VERDVN entre filets. Buste à gauche accosté de NB. R. GECT DES COMPTES DE L'EVESCHÉ ET COTÉ DE VERDVN. Ecu couronné accosté de 1584. Jeton. Cuivre. B..... 17 fr.

ERRIC DE LORRAINE (1592-1610).

1262. ERRIC. A. LOTH. EPS. ET CO. VIR. Buste à droite. R. FLORENVS AVREVS AN 1608. Ecu plein de Lorraine avec lambel, couronné et surmonté d'une mitre. Très-rare. Ecu d'or. TB..... 120 fr.

1263. ERRICVS A. LOTH. EPS. ET COM. VIR. Buste à gauche. R. MONET. NO. AN. D. 1608 CVSA. Ecu comme au précédent, mais la couronne est une cour. de comte. Très-rare. Teston. TB..... 76 fr.

1264. ERRICVS A. LOTH EPS. ET CO. VIR. Buste à droite. R. MONET. NO. AN. DO. 1608. CVS. Ecu comme au précédent avec couronne tréflée. Très-rare. Quart de teston. F. D. C..... 70 fr.

1269. ERRICVS A. LOTH. EPS. ET COM. VIR. 1610. Buste à droite. R. IECT DV BVREAV. Ecu rond, couronné et timbré d'une mitre aux armes pleines de Lorraine avec lambrequin. Jeton très-rare. AR. TB..... 36 fr.

1270. Même pièce 1606. Cuivre B..... 18 fr.

CHARLES DE LORRAINE (1610-1622).

1271. CAROLVS A LOT. EP. ET CO. VIRDVN. Buste à tête nue à droite. R. FLORENVS AVREVS AN. 1612. L'écu ci-après. (Rarissime pièce mais mal frappée.) Or Florin... 86 fr.

1272. CABOLVS A LOTHARINGIA EPISCOPVS. Même buste. Dessous : IIII. F. — R : ET COMES VIRDVNENSIS PR. IMP. Ecu de Lorraine avec lambel, une mitre et une crosse au-dessous de la couronne. Pièce très-rare. Grand écu. F D. C. 116 fr.

1273. Même légende et même buste. R. ET COMES VIR. PRS. SRI. IMPERI. Même écu. Teston. TB..... 61 fr.

1274. Même pièce avec IMPERII. Teston. — T.B.... 41 fr.

VIII. — DUCHÉ DE BAR.

Les numéros cités sont ceux des planches de l'ouvrage de M. de Saulcy : *Recherches sur les Monnaies des Comtes et Ducs de Bar*. Paris, 1843, in-4°, 7 pl.

1284. H'. COMES BARRI. Croix en légende. NOME. DOMINI SIT BNDICTV. — R. MONETA MONSIONENSIS. Ecu de Bar. (Pl. I, n° 7.) Pièce très-rare. Gros. TB..... 58 fr.

EDOUARD (1302-1337).

1287. ED. COMES BARRI. Châtel avec bordure de lis. (Ecu de Bar au bas.) R. MONET. S. MICAEL. Croix. En légende extérieure : BNDICTV. SIT NOMEN DOMINI. (Pl. n° 10.) Très-rare. Demi gros. F. D. C..... 45 fr.

1288. EDWAR CVENS DE BAR. Tête de face des esterlins. R. MONET. S. MICAEL. Croix coupant la légende cantonnée de 12 besants. Très-rare. Esterlin. B ..... 32 fr.

HENRI IV (1337-1344).

1289. H'. COMES BARRI. Châtel surmonté d'une couronne. Bordure de fleurs de lis. Au bas : l'écu de Bar. — R. MONETA S. MICH. coupé par une croix. En légende extérieure : BNDICTV. SIT NOME. DNI. NRI. DEI. (Pl. I, n° 8.) Très-rare. Gros. F. D. C..... 69 fr.

1290. HENRICVS COMES. Gros lis dans un contour de fleurs de lis. R. MONETA. S. MICH. Croix cantonnée d'un lis. (Imitation du gros au lis de Philippe VI.) Très-rare. Gros de billon B..... 37 fr.

1291. HERRIC COMES. Châtel couronné, bordure de fleurs de lis et barbeaux au bas. R. MONETA S. MICH. coupé par une croix pattée avec annelets à l'extrém. des branches. Légende extérieure : SIT NOME. DNI. (Pl. I, n° 9.) Très-rare. (Imitation du gros à la couronne de Philippe VI.) Gros. B..... ..... 31 fr.

Henri IV et Jean de Bohême.

1292. IOHANNES REX ET HENRICVS COMES. Ecu écartelé de Luxembourg et de Bar dans 4 arcs de cercle : Au-dessus et de chaque côté une couronne, un trèfle aux angles rentrants. R. MONETA SOCIORVM. Croix cantonnée de 4 couronnes. BNDICTV, etc., en légende extérieure. (Pl. II, n° 2, variété.) Grande plaque. TB..... 40 fr.

1293. IOHANNES ET RE. B. HENRICVS COMES. Même type. R. MONETA DAMVILER. Même type. (Pl. II, fig. 7.) Rarissime. Grande plaque. TB..... 76 fr.

Godefroy de Dalembrouck.

1295. GODIFRIDVS COMES CHINEIENSIS D. Mêmes types. R. MONETA AVIOTHENSIS. Mêmes types et légende extérieure. (Pl. III, n° 2.) Pièce très-rare. Grande plaque. B..... 49 fr.

1296. GODEFRIDVS DE LOS COME. Même type. R. MONETA AVIOTHENSIS. Croix cantonnée de quatre couronnes. (Pl. III, n° 3.) Très-rare. Tiers de plaque. B..... 50 fr.

Yolande et Edouard II (1344 1352).

1297. IOLANDIS FLAD. COMITISSA BARRANCIS. Même écu. R. MONETA S. MICHAELIS. Croix cantonnée de 4 couronnes. (Pl. II, n° 4, var.) Très-rare. Grande plaque. B.... 84 fr.

1299. IOLANDIS. C. BR. Dans le champ, BRAN CORV en deux lignes. Denier. B..... 36 fr.

1300. YOLEND. COITISA. Dans le champ, BRANCO, en deux lignes, surmontées d'une couronne. R. MONETA DVPLEX. Croix fleurdelisée avec pied. Pièce très-rare et inéd. Denier. B..... 38 fr.

Robert (1352-1412).

1305. ROBERTVS DVX BARR. Ecusson de Bar penché, surmonté d'un heaume avec panache. R. DEI GRA. ET MARCHIO PONTIS. Croix cant. de roses. (Pl. III, n° 8.) Gros. TB..... 50 fr.

1306. ROBERT DVX BARR. Même type. R. MONETA S. MICHAELIS. Croix coupant la légende et cantonnée de 4 roses. (Pl. III, fig. 7.) Très-rare. Tiers de gros. TB..... 31 fr.

1307. ROBERTVS DVX BARRENS ET MARCH. Dans le champ, deux écussons de Bar, au-dessus et au-dessous une étoile ou tournesol. R. MONETA S. MICHAEL. Croix pattée très-ornée et coupant la légende. (Pl. IV, n° 1.) Rare. Gros TB. 52 fr.

1308. ROBERTVS DVX BARRENS MA. Ecu de Bar dans un écu en losange la pointe au sommet. R. MONETA. SANCTI MICHAELIS. Croix dans 4 arcs de cercle. Pièce très-rare. Gros. B..... 36 fr.

1312. RO. BARRES DVX. Croix ; et en légende extérieure : BNDICTV SIT NOME. DNI. DEI IHV. XPI. — R. TVRONVS DVCIS. Châtel surmonté d'une couronne. Bordure de fleurs de lis. Inédite. Gros. TB..... 55 fr.

1318. ROBERTVS BARRENSIS. Grande couronne, dessous DVX. R. MONETA DVPLEX. Croix longue à pied, fleurdelisée. Pièce très-rare et inédite Double tournois. F. D. C.. 36 fr.

1323. ROBERTVS DVX BARRENSIS. Buste couronné à droite tenant un glaive de la droite, la main gauche élevée. R. MONTDESCOMIV en légende intérieure. (*Moneta de Sancto Ml....*) En légende extérieure on lit : BNDICT. SIT NOME. DNI. NPI. XPI. Légende coupée par une croix cantonnée de 3 besants dans chaque canton. Pièce très-rare. Type du demi-gros du prince Noir..... 40 fr.

Edouard III (1412-1415).

1324. MACH. PONTIS. Châtel couronné, bordure de 12 lis. R. BARRONS DVX. Croix en légende extérieure : BNDICTV, etc. (Pl. VII, n° 7.) Très-rare. Gros. F. D. C ..... 65 fr.

1325. BARRENSIS. DVX ET MAV. Ecusson de Bar. R. SIT. NOME DNI BENEDICTV. (Pl. VI, n° 9.) Très-rare. Gros. B. .... 43 fr.

Louis cardinal-duc (1415-1419).

1326. LVDOVICVS CARD. BARRENSIS. Ecu écartelé de Bar et d'Anjou, surmonté du chapeau de cardinal. R. SEM. GROS. VAREN. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de bars et de fleurs de lis. (Pl. VII, n° 8.) Très-rare. Gros. TB..... 79 fr.

1327 et 1328. Demi-gros. Denier. Ensemble..... 56 fr.

Charles d'Anjou (prétendant au duché de Bar).

1330. KAROLVS ANDEGAVIE. IHRLM. SICILIER. Ecusson écartelé de Hongrie, Naples, Jérusalem, Anjou et Bar. Hongrie

sur le tout. R. IN HOC SIGNO VINCES L. Croix de Lorraine, 2 pièces. Demi-plaque..... 24 fr.

JETONS DE LA VILLE DE BAR.

1331. Cuivre. De 1 fr. 50 à 3 fr.

1333 *bis*. CAROLVS IIII DVX LOTH. Buste à droite. R. IECT DE LA CHAMBRE DE VILLE DE BAR, daté de 1539. Cuivre. B ..... 7 fr.

1340. IECT DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BAR. Ecu de Bar couronné accosté de 1656. R. DE L'INTEND^CE DE M^E LE JAY M^E DES REQs. Armes de Ligny sous une couronne. Très-rare. Arg. F. D. C..... 21 fr.

JETONS DE LA VILLE DE NANCY.

1346 et 1347. Trois jetons de cuivre. Armes et vue de Nancy et cinq autres 1617-1626..... 9 fr.

1348 et suivants. Cuivre et Argent. De 2 à 4 fr.

JETONS DES ÉCHEVINS DE NANCY.

1355. STEPHANVS DE BOSCO 1561. Ecu aux armes d'Etienne du Bois. R. NEC MORS NEC VITA. Sur deux banderolles posées sur deux rames. Cuivre. F. D. C..... 11 fr.

1356. IAN. C. DE SALM B. D VIR G. M D LORR G G DE NANCY. Buste à gauche. R. GECTZ DE M LE COMTE DE SALM 1577. Ecu de Bar. Cuivre. TB..... 16 fr.

1357. GEORGES DE SAVIGNY. Buste à gauche. R. TOVT PAR AMOVR. 1578. Ecu de Savigny. Cuivre. TB..... 13 fr.

1358. E DE LIVRON. S. DE BOVRBONNE. G DE BASSOMPIERRE. Ecu parti de Livron et de Bassompierre. R. AD CINERES RECTVSQUE TERESQVE. Obélisque. Cuivre. TB..... 16 fr.

1367. VNA STEMATVM GLORIA VIRTVS. Ecu de Tornielles et de Bassompierre. R. JETTON DE LA VILLE DE NANCY. Ville de Nancy. Arg. TB..... 29 fr.

MÉDAILLES, JETONS ET MONNAIES DES DIVERSES FAMILLES DUCALES ET DE LEURS ALLIANCES.

1371. *Jean*, card. de Lorraine, fils de René II. IO. CAR. LOTHORINGLÆ. Buste drapé de cardinal à droite avec son

chapeau. R. SIC ITVR. AD. ASTRA. La Vérité debout à droite tenant un miroir et une couronne, à ses pieds l'hydre. Médaille rare et d'un très-beau style. Bronze 50 mill. B..... 30 fr.

C'est le n° 2 de la pl. XLIV des méd. franç. du *Trésor de Num. et de Glypt.*

1382. *Christine fille de Charles III.* CHRISTIANA. PRINC. LOTHAR MAG DVX HETR. Buste à droite. R. SIDERA MEDICEA. Jupiter assis. Bronze. 39 mill. Très-rare. Br.. 22 fr.

1383. CHARLES ABBÉ DE GORZE (fils naturel de Charles III). CAROLVS A LOTH D. ET. S. S. A G. SVP. DNS. GORZ. A. Buste à droite accosté de 1630. R. MONETA ARGENTEA. GORZIŒ CVSA. Ecu plein de Lorraine, barré. Arg. Grand écu..... 108 fr.

1384. Variété. Les mots GORZIENS et GORZIENSIS remplaçant GORZ et GORZIŒ. Arg. Grand écu. TB..... 121 fr.

1385. Double ducat d'or..... 96 fr.

1387. Teston..... 61 fr.

1388. Médaille de bronze, même légende au droit. R. DONEC OPTATA LITTORA TANGAT. Vaisseau se dirigeant vers un port. Ex. 1630. Rare..... 22 fr.

1390. Henriette, fille de François II. Teston. HENR A LOTH PRIN. PHAL ET LIX. Tête à droite. R. MONETA. NOVA LIXEI CVSA 1633. Ecusson plein de Lorraine. Très-rare..... 102 fr.

1391. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Lion tenant de la droite une épée, posant la gauche sur un écu de Jérusalem. R. MONETA NOVA LIXHENSIS. Ecusson plein de Lorraine. Très-rare. Arg. Escalin. F. D. C..... 63 fr.

Demi-plaque, 20 fr.; Douzain, 15 fr.; Petit gros, 19 fr.; Liard, six pièces variées, 9 fr.

(*Sera continué.*)

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES MÉLANGES DE NUMISMATIQUE

ANNÉE 1874-1875

TOME PREMIER

Numismatique ancienne

Revue de la Numismatique gauloise. — Statères des environs de Craon (Mayenne). — Tatouages ; rouelle et serpent. — Médaille au type d'Ogmios. — Nef ou vaisseau symbolique. Trouvaille de Vernon. — CVPINACIO, VLATOS, par M. E. HUCHER. 1 à 9
Sur *Durnacos*, par le même..... 10 à 11
— Monnaie gauloise, inédite, à la légende ATESOS, par M. MAXE-VERLY..... 162 à 168
— Note sur les monnaies KRACCVS, ATEVLA et CALEDV, par M. E. HUCHER..... 169 à 181
— Trouvaille de Jersey. Médaille gauloise inédite ESVIOS. — Statère offrant un loup à pose rétrospective. — Médaille au nom L MVNAT — AΠAMOC. — Statère des Aulerces Cénomans, portant sur le coin une empreinte cruciforme, par M. E. HUCHER.... 321 à 328
Chronique. — Médaille gauloise NERCOD-NERCOD, par le même..... 79 à 84
— Trouvaille de Vernon. Monnaies : CVPINACIO. — VLATOS. LEMISO. EX. SC. NERCOD-NERCOD. TOGIRIX. VEROTAL. QDOCI. SOLIMA. SANTONOS. DVRAT-IVLIOS. LITAVICOS. DIASVLOS. S-A. ANDV. COVEDE..... OIVL. SETVC. APHTOIAMOS-NAMAV, par M. E. HUCHER..... 81 à 97
— Statère gaulois ; loup à pose rétrospective. — Médaille ATISIOS, trouvée en Normandie, par le même..... 302
— Découverte de statères pictons à la main et d'un exemplaire de

de la médaille SOLIMA, à Vivonne (Vienne), par M. A. DE BARTHÉLEMY 149
— Tétradrachme macédonien, imitation gauloise, par M. E. HUCHER..... 301
Bibliographie. — Brochure de M. Ducrocq, sur la découverte de Vernon, par M. F. HUCHER..... 98 à 99
— Études sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, par M. Anatole de BARTHÉLEMY. Compte rendu, par M. E. HUCHER..... 378 à 393
— Monnaies antiques de l'Espagne, par M. A. HEISS. Compte rendu, par M. E. HUCHER..... 283 à 293
Examen détaillé du trésor d'Auriol (Bouches-du-Rhône), par M. E. HUCHER..... 12 à 44
Études sur quelques contremarques antiques. Monnaies des Séleucides munies de contremarques, par M. DE SAULCY 45 à 64
Notes sur quelques contremarques antiques. — I. Monnaies contremarquées en Bithynie. II. Eryx, ville de Sicile. III. Tétradrachmes de Ptolémée Philadelphe. IV. Monnaies impériales de l'Espagne, par M. F. DE SAULCY. 101 à 123
V. Études sur les monnaies romaines, contremarquées après la mort de Néron. VI. Monnaies d'Auguste, contremarquées par PIXTILOS, par M. F. DE SAULCY... 182 à 193
VII. L. XV. VIII. Contremarque hébraïque et palmyrénienne. IX. Monnaies de Syrie : Leucas, Néapolis, Rabbathmoba. — Monnaies de Domitien frappées en Palestine. — Monnaies de Dora et de Philadelphia, par M. F. DE SAULCY..... 329 à 341
X. Monnaies d'Élagabale, frappées à Sidon. XI. Monnaies trouvées dans le curage de la Font-Garnier, près Saintes, par M. F. DE Saulcy..... 418 à 425
Trésor de monnaies romaines du IIIe siècle de l'ère chrétienne, découvert à la Blanchardière, commune de Beaufay (Sarthe).— Médailles, au nombre de 8,578, de Philippe père à Tétricus fils, par M. E. HUCHER. Premier article. 194 à 222
Deuxième article..... 342 à 358
Troisième article..... 426 à 441
Voir aussi *Chronique*, pages..... 147 et 148
Chronique. — Impériales grecques de Septime-Sévère et Julia Domna, frappées à Ægisthena de la Mégaride, par M. A. M. 302
— Monnaies antiques d'Orient, en bronze, trouvées à la Ville-Ginglin, canton de Ploufragan (Côtes-du-Nord,) par M. A. de B....

Numismatique du moyen âge et des temps modernes

De la fabrication de la fausse monnaie au moyen âge, par M. A. DE BARTHÉLEMY..... 124 à 134
Le prototype des gros tournois, par MM. F. DE SAULCY et A. DE BARTHÉLEMY..... 223 à 227
Notice sur quatre deniers blancs à restituer à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, par M. E. GARIEL.... 369 à 377
Trouvaille de Bidestroff (Meurthe), par M. MAXE-WERLY 442 à 455
Monnaies inédites des Francs en Orient. — Raymond de Poitiers.— Boémond III.— Raymond Rupin.— Boémond IV, par M. G. SCHLUMBERGER..... 264 à 282
Monnaies inédites d'Antioche et de Tripoli. — Raymond. — Boémond III. — Boémond IV. — Raymond Rupin. — Bertrand, par M. J. LAMBROS..... 359 à 368
Note sur un pied-fort de Louis de Male, par M. A. DESCHAMPS DE PAS..... 456 à 461
Documents sur la fabrication des jetons, par M. A. DE BARTHÉLEMY..... 227 à 263
Notice sur une pièce de fiançailles du musée de Rouen, par M. E. HUCHER..... 65 à 79
Des jetons du moyen âge au type de l'ours, par M. Jules ROUYER..... 473 à 484
Observations sur un mémoire intitulé : *Medaglia della Polisena figliuola del Gattamelata*, par M. Anatole CHABOUILLET..... 462 à 472
Chronique. — Denier inédit de Guillaume de Charenton, par M. E. H..... 302 et 397
— Trouvaille de monnaie du XIVe siècle (Haute-Loire, environs de la Chaise-Dieu), par M. A. de B..... 398
— Monnaies du XVIe siècle, découvertes à Port-Sainte-Marie, par M. Léon LACROIX..... 399
— Découverte d'une médaille de Louis XIV à l'abbaye de Saint-Saëns. Cette médaille est relative à la révocation de l'Edit de Nantes..... 149 à 150
— Découverte, dans l'Ile de Biorko, de monnaies Coufiques de l'an 893 à l'an 967 de J.-C., et de monnaies byzantines du temps, par M. A. M..... 300
— Monnaies historiques du Zaan-Land, par M. A. M.. 300

Extrait du catalogue des monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes et capétiennes, provenant de la collection de M. le comte de Kergariou, avec prix cotés. Premier article ..... 152 à 160
Deuxième article..... 302 à 304
Extrait du catalogue des monnaies, médailles et jetons de la Lorraine, composant la collection de feu M. Monnier, de Nancy, avec prix cotés. Premier article..... 302 à 305
Deuxième article..... 401 à 416
Troisième article..... 485 à 496
Chronique Bibliographique. — Sommaire du tome Ier et de la première livraison du tome II du *Zeitschrift für Numismatik*, par le docteur A. DE SALLET. 294 à 296
— Sommaire de la *Revue de la Numismatique belge*, par MM. RENIER-CHALON et L. DE COSTER, année 1874, tome VI de la cinquième série..... 297 à 299
— Ouvrages sur la numismatique publiés en Italie de 1872 à 1875..... 394 à 396

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.
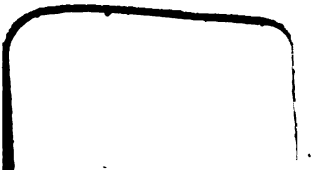
Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — Déc. 1875.